



**HAL**  
open science

# L'anthroponymie à León : enjeux familiaux et culturels (IXe-XIIIe siècle)

Okpobé Henriette Kré

► **To cite this version:**

Okpobé Henriette Kré. L'anthroponymie à León : enjeux familiaux et culturels (IXe-XIIIe siècle). Archéologie et Préhistoire. Université d'Angers, 2019. Français. NNT : 2019ANGE0083. tel-03594040

**HAL Id: tel-03594040**

**<https://theses.hal.science/tel-03594040>**

Submitted on 2 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Comue Université Bretagne Loire

ÉCOLE DOCTORALE N° 604

Par

**Okpobé Henriette KRÉ**

**L'anthroponymie à León : enjeux familiaux et culturels (IX-XIII<sup>e</sup> siècle)**

Thèse présentée et soutenue à l'Université d'Angers, le 14 décembre 2019

Unité de recherche : Temps, Mondes, Sociétés / Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Thèse N° : 132605

## Rapporteurs avant soutenance :

Cécile Treffort Professeure des Universités en Histoire médiévale, Université de Poitiers  
Pascual Martínez Sopena Professeur des Universités en Histoire médiévale, Université de Valladolid

## Composition du Jury :

Présidente :	Cécile Treffort	Professeure des Universités en Histoire médiévale, Université de Poitiers
Examineurs :	Cécile Treffort	Professeure des Universités en Histoire médiévale, Université de Poitiers
	Pascual Martínez Sopena	Professeur des Universités en Histoire médiévale, Université de Valladolid
	Jean-Michel Matz	Professeur des Universités en Histoire médiévale, Université d'Angers
	Pascal Chareille	Maître de conférences des Universités en Histoire, Université de Tours
Dir. de thèse :	Thomas Deswarte	Professeur des Universités en Histoire médiévale, Université d'Angers

## Rapporteurs avant soutenance :



# Sommaire

Sommaire -----	1
Remerciements -----	3
Résumé -----	5
Abstract -----	7
Introduction générale -----	9
PREMIÈRE PARTIE : NOM ET FAMILLE -----	35
CHAPITRE 1 : LE NOM AU CŒUR DES « ENJEUX » FAMILIAUX -----	37
I. LE CHOIX DU NOM -----	38
II. LE "NOM DE FAMILLE" OU L'HÉRÉDITÉ DU SECOND ÉLÉMENT DE LA FORME DOUBLE -----	83
CHAPITRE 2 : LA PLACE DE LA FEMME -----	105
I. LES ALLIANCES MATRIMONIALES -----	106
II. LA GESTION DU PATRIMOINE ET L'ANTHROPONYMIE -----	130
DEUXIÈME PARTIE : NOM ET SOCIÉTÉ -----	159
CHAPITRE 1 : L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME ANTHROPONYMIQUE -----	161
I. LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ANTHROPONYMIQUES -----	162
II. LE STOCK DE NOMS -----	204
CHAPITRE 2 : NOM COMME MARQUEUR POLITIQUE ET SOCIAL -----	225
I. NOM MARQUEUR POLITIQUE ET D'IDENTITÉ -----	226
II. NOM MARQUEUR SOCIAL -----	242
TROISIÈME PARTIE : NOM ET RELIGION -----	273
CHAPITRE I : LA SITUATION ANTHROPONYMIQUE DE 860 À 1230 -----	275
I. UN MONDE MULTICONFESSIONNEL -----	276
II. UN MONDE CHRÉTIEN -----	302
CHAPITRE 2 : LE CULTE DES SAINTS ET LE NOM -----	326

I. LES DIFFÉRENTS SAINTS-----	328
II. L'ANTHROPONYMIE ET LES "NOUVELLES" DÉVOTIONS -----	369
Conclusion générale-----	382
Bibliographie-----	400
Liste des figures-----	441
Liste des tableaux-----	445
Table des matières-----	447
Annexes-----	451
Engagement de non plagiat-----	515

## Remerciements

Nous voudrions sincèrement témoigner toute notre gratitude à toutes celles et tous ceux qui de près ou de loin nous ont encouragé et accompagné tout au long de cette honorable entreprise, en particulier :

- au Directeur de thèse, Thomas DESWARTE, Professeur des Universités en Histoire médiévale, pour avoir accepté d'encadrer et de diriger cette thèse, malgré ses multiples occupations ;
- À Cécile TREFFORT, Professeur des Universités en Histoire médiévale et Pascual MARTÍNEZ SOPENA, Professeur des Universités en Histoire médiévale, pour avoir accepté d'être rapporteurs ;
- À Jean-Michel MATZ, Professeur des Universités en Histoire médiévale, je souhaiterais exprimer ma gratitude d'avoir accepté de faire partie des membres de jury ;
- À Pascal CHAREILLE, Maître de conférences des Universités en Histoire, pour son aide bibliographique et ses précieux conseils, qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail ;
- À Vicente GARCÍA LOBO, Professeur de Paléographie et diplomatique, et à Madame María E. MARTÍN LÓPEZ, Professeure de Paléographie et diplomatique, pour leur aide bibliographique qui m'a aidé à avancer dans mes recherches ;
- À l'École doctorale, au Collège doctoral et mon laboratoire d'étude STT (Sociétés, Temps, Territoires) grâce à auxquels j'ai bénéficié de bonnes conditions de travail, tout aussi bien matérielles, financières que scientifiques, ainsi qu'à l'Université d'Angers pour son accueil ;
- aux Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Évron pour la chance qu'elles m'ont accordé de faire des études : au conseil général (à sa tête Sr Clare KELLY) et à celui d'Afrique (à sa tête Sr Marie TIÉTIÉ). Mes pensées se tournent spécialement vers les sœurs Geneviève RALLU, Lucette GUILLET et Madeleine LOBOUET ;
- à ma famille biologique pour son aide financière, matérielle et spirituelle. Un merci particulier à mon cousin père Ferdinand SÉBRÉ pour son soutien indéfectible, sa présence et son aide précieuse dans toutes les étapes de ma vie.
- à tous mes collègues et amis qui n'ont cessé de m'encourager.

Nous remercions également la Communauté Mère du Divin Amour pour son accueil et son soutien moral et spirituel.

À tous merci.



## Résumé

Étude des noms de personne, l'anthroponymie connaît depuis une trentaine d'années un succès dans le milieu de la recherche. Les nombreux articles, mémoires et livres consacrés à l'étude onomastique en général montre le désir des gens de connaître leur histoire familiale, celle de leurs noms et de leur lieu d'origine ou d'habitation. L'anthroponymie, notre sujet de recherche, intéresse toutes les disciplines, la génétique, la sociologie, la philologie, l'histoire..., car elle s'avère être un moyen pour connaître et comprendre notre société. Ainsi, notre travail sur l'anthroponymie léonaise médiévale de 860 à 1230 est pour nous une manière de participer à la recherche sur l'histoire léonaise à travers les changements sociopolitiques et religieux par le biais du nom. L'objectif est de dégager les principaux traits anthroponymiques de la société léonaise afin de montrer ce qui est commun à l'Europe et ce qui est spécifique à León.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons travaillé sur les sources diplomatiques et épigraphiques provenant de la cathédrale, de la collégiale et du monastère San-Isidoro de León, ainsi que les sources littéraires. L'analyse de ces sources a permis de constater l'omniprésence du nom. Cependant, après l'an mil, si dans les sources diplomatiques et littéraires, certains noms peuvent être écrits en langues vernaculaires, les épitaphes funéraires restent fidèles au latin. Toutefois, la présence du nom dans les différentes sources à la fonction de faire mémoire. L'établissement de listes prosopographiques, la réalisation de généalogies, les calculs des différents systèmes anthroponymiques et le stock de noms révèlent que le paysage anthroponymique léonais est mouvementé. Il paraît changer selon les événements survenant dans la Péninsule ibérique. Ces changements influencent le système de dénomination, le choix du nom et le stock anthroponymique. Ainsi, dans les familles léonaises, le mode de transmission du nom se fait et se défait selon les alliances et les événements. Cela fait que, sauf des cas exceptionnels, le nom n'est pas lié à une fonction ou une charge en général. Quant à la forme double, elle apparaît très tôt dans la documentation léonaise, l'an 870, par rapport à l'ensemble des régions européennes (XI<sup>ème</sup> siècle) mais sa domination sur les autres formes anthroponymiques ne se fait qu'à partir de l'an 1050. Les systèmes de dénomination révèlent une société lignagère et agnatique même si la femme donne à ses enfants des noms issus du stock anthroponymique de sa famille. Aussi, l'on constate l'apparition du nom de famille à partir du XII<sup>ème</sup> siècle.



Concernant le stock de noms, fortement germanisé, il subit une arabisation avant de connaître une christianisation après l'an mil. Cette recherche a permis de constater que l'arabisation en plus d'être une mode traduit des alliances matrimoniales et révèle l'influence des califes sur le peuple ibérique. Quant à la christianisation, elle se fait autour d'une dizaine de noms de saint(e)s désignant plus d'un tiers de la population léonaise et appauvrissant le stock anthroponymique qui perd presque  $\frac{2}{3}$  de son contenu aux siècles suivants (XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle). Elle semble être non seulement une influence des agents pastoraux (prêtres et moines) mais aussi une réaction des fidèles laïcs par rapport à leur croyance. Le succès du nom Michel et l'apparition du nom Nicolas au XII<sup>ème</sup> siècle sont des signes de l'influence étrangère. Aux côtés des noms "chrétiens", l'on peut constater le succès de certains noms royaux : ceux couramment donnés aux rois/princes et aux reines/princesses. Cela reflète un territoire dominé par une dynastie mais il exprime également l'attachement du peuple léonais à ce qui fait son identité, sa spécificité par rapport aux autres peuples non ibériques. Néanmoins, l'on remarque que les noms non ibériques (Constance, Stéphanie, Thérèse) incorporés dans le stock anthroponymique royal n'ont aucune influence sur la population léonaise. Par ailleurs, Ferdinand, nom incorporé dans stock de noms royaux léonais par le biais du mariage, connaît le succès et est présent dans toutes les couches sociales.

En somme, notre recherche montre que l'anthroponymie léonaise suit l'évolution de la société. Elle a des points communs avec l'ensemble de l'Europe mais avec des spécificités qui lui donnent une touche particulière.

**Mots clés :** *Onomastique, Anthroponymie, Toponymie, arabisation, christianisation.*

## Abstract

For the last 30 years Anthroponomastics, study of the names of human beings, has developed substantial renown among anthroponomists.

The various articles, memoirs and books dedicated to onomastics reveal a common desire among the population to learn about their family history, their names and their hometowns. Numerous fields such as genetics, sociology, philology, history take an interest in Anthroponymy – subject of our present research – reputed to be a reliable mean to understand society. We decided on medieval Leonean Anthroponymy (860 to 1230) for our study with the intention of participating to the research on Leonean history with its socio-political and religious changes through names. The objective is to isolate the main anthroponymical nature of Leonean society revealing its similarities with European countries thus isolating Leonean specifics.

Our research is based on diplomatic and epigraphic resources obtained by the cathedral, the collegial and the monastery of San-Isidoro in Leon, along with literary sources. By analysing the sources, the ubiquity of name has been observed. Further to the year 1000 however Latin remain largely used especially on epitaphs despite the common use of vernacular languages in diplomatic and literary sources. Name as used in the various resources act as a reminiscence.

Producing prosopography lists, genealogies, the accumulation of names and calculating diverse anthroponymic systems helped to reveal that Leonean anthroponymy is eventful. It seems to adapt to the ongoing events taking place in the Iberian Peninsula. These events influence the naming system, choice of names and anthroponymic stocks. Means of transmission of names accommodates to ongoing alliances and events within Leonean families. Names aren't, therefore, related to a position or a charge, unless for exceptional circumstances. The double name form appears early in Leonean documentation, on the year 870, in contrast to European countries (11<sup>th</sup> century). It only becomes the main anthroponymic form on the year 1050.

The naming systems reveal a lineage and agnatic society even if the woman gives the name originated from her family anthroponymic stock to her kids. Last names appear in the 12<sup>th</sup> century.

The stock of name, highly germanised, sustains an Arabisation before undergoing a Christianisation further to the year 1000. The present study has not only proven that Arabisation

was a trend picked up from marital alliances, it has also exposed the influence of khaleefah on Iberian population.

Christianisation of names derives from tens of saint names allocated to more than a third of the Leonean population, impoverishing the anthroponymic stock which loses two third of its content throughout the following centuries (12<sup>th</sup> – 13<sup>th</sup> century). It seems to be influenced by pastoral agents (priest and monks) and by layman believers and their faith.

The common use of the name “Michel” and the apparition of the name “Nicolas” on the 12<sup>th</sup> century demonstrates the foreigner influence. Alongside Christian names are some popular royal names frequently given to kings/princes and queens/princesses.

This is the reflection of a country dominated by dynasty. It also reflects the attachment the Leoneans bears toward its identity, its particularity compared to non-Iberian population. However non-Iberian names (Constance, Stéphanie, Thérèse) included in the royal anthroponymic stock has no influence on the Leonean population. Ferdinand, name included in the royal anthroponymic stock through unions, is highly popular and present in every social class.

Our present research exposes the fact that Leonean anthroponymy follow the evolution of society. It shares some similarities with anthroponymy in other European countries while bearing its own characteristics.

**Key words :** *Onomastics, Anthroponymy, Toponymy, Arabisation, Christianisation.*

# Introduction générale

De nos jours, les travaux de recherche réalisés sur l'anthroponymie, mémoires, thèses, séminaires, colloques<sup>1</sup>, montrent l'importance de la science des noms de personnes dans notre société. Cette soif de l'homme de connaître l'étymologie de son nom conduit certains journaux à accorder une partie de leur rédaction à ce sujet<sup>2</sup>. L'étude sur les noms de personnes a été propulsée dans les années 90 par les rencontres d'Azay-le-Ferron sous la direction du professeur M. BOURIN. Ces travaux de réflexion ont permis de publier plusieurs ouvrages (dont *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*) utiles pour toute personne intéressée par cette science. Nous assistons donc, ces dernières années, à un réel réveil de l'onomastique (science de l'étude des noms) et surtout de l'anthroponymie.

Cependant, l'étude des noms, dans les premiers temps, n'est pas d'abord l'affaire des historiens, mais plutôt des spécialistes d'autres disciplines telles que la philologie, la linguistique, la génétique<sup>3</sup> et la sociologie. En effet, pour comprendre les apports de ces différentes disciplines sur l'anthroponymie F. Zonabend écrit ceci :

Logiciens et linguistes se sont essentiellement interrogés sur la nature du nom propre et sa place dans le système de la langue... Les philologues ne se sont pas seulement efforcés de retracer l'historique de l'hérédité du nom en différentes régions (...), ils se sont aussi penchés sur l'origine de ces noms, leur étymologie. Ces travaux abondants et documentés ont largement inspiré les historiens démographes (...). Les études de démographie anthroponymique (...) ont ainsi permis d'établir le schéma de peuplement de maintes régions d'Europe. C'est dans cette perspective...qu'il faut placer les travaux des anthropologues physiques qui...reconstruisent les généalogies d'un ensemble de lignées et calculent leur taux d'apparement...le taux de consanguinité à partir du nombre de mariages unissant deux porteurs d'un même nom. Le nom apparaît ici comme un instrument privilégié de l'analyse bio-génétique des populations (...). L'ethnologie, (...), s'est intéressée à la façon dont on utilise ces noms propres, aux situations dans lesquelles ils apparaissent, aux fonctions qu'ils remplissent selon les circonstances où ils sont émis<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Le dernier auquel nous avons assisté est celui du 2 au 5 décembre 2015 qui a eu lieu aux Archives Nationales de Paris et dont le thème était : « Noms de lieux, noms de personnes : la question des sources. Toponymie urbaine de Paris et de sa banlieue ».

<sup>2</sup> SERGENT D., « La répartition des noms de famille espagnols, vestige des royaumes du Moyen Âge, dans *la Croix* du 12 mai 2015. Nous constatons que cette revue à vocation religieuse (surtout catholique) publie de plus en plus des articles sur l'onomastique ; voir sur le site internet de la revue. Nous pouvons également citer le journal Ouest-France qui dans chacun de ses numéros consacre une rubrique à « L'origine des noms par Jean-Louis BEAUCARNOT ». Dans chaque numéro, les auteurs donnent l'étymologie, le lieu de provenance et le siècle d'apparition de chaque nom. Le plus souvent, trois prénoms sont analysés dans chaque parution du journal. Les personnes qui font ces recherches ne sont pas forcément des historiens mais des individus passionnés par l'étude du nom.

<sup>3</sup> DARLU P. « Patronymes et démographie historique », in *Annales de démographie historique*, p. 53 : « Le nom de famille présente pour eux (les généticiens) un analogue du gène, dans la mesure où le nom se transmet de génération en génération par le père, comme le ferait un gène de chromosome Y ».

<sup>4</sup> ZONABEND F., « Le nom de personne ». In: *L'Homme*, 1980, tome 20, n°4, pp. 7-9. Voir les travaux de DARWIN, « Marriages between First Cousins and their Effects », in *Journal of the statistical Society*, London,

La réflexion réalisée sur le nom par les différentes sciences montre bien que l'anthroponymie s'avère importante pour percevoir, clarifier certains points d'ombre ou des problèmes auxquels est confrontée notre société. L'étude anthroponymique est tellement importante pour notre société que E. VROONEN a présenté son intérêt (de cette étude) pour et dans chaque discipline<sup>5</sup>. La société est par définition constituée d'hommes et de femmes tous porteurs d'un nom, parfois de plusieurs, qui les décrit, les définit et qu'ils gardent souvent tout au long de leur vie. Dans la Bible, l'homme a ce devoir de nommer toutes les créatures de Dieu, c'est même son premier acte. Cette action du premier homme (Adam) est décrite dans le récit de la création dans le livre de la Genèse :

Il (Dieu) les (les créatures) amena à l'homme pour voir comment celui-ci les appellerait ; chacun devait porter le nom que l'homme lui donnerait. L'homme donna des noms à tous les bestiaux, aux oiseaux du ciel et à toutes les bêtes sauvages (...). Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme, Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme (...). Alors celui-ci s'écria (...) ! Celle-ci sera appelée « femme »<sup>6</sup>.

C'est donc à juste titre que J. CLERGET dit : « Rien n'existe qui n'ait de nom. L'individu sans nom n'a pas d'existence »<sup>7</sup>. De ce fait, c'est le nom qui fait l'homme, qui le caractérise. J. HATTAB ajoute : « Donner le nom à sa création est le privilège donné aux parents, de la personnaliser et de la concrétiser »<sup>8</sup>. En suivant cette logique, à travers le fait de nommer, l'homme devient lui-même un "créateur", un donneur de vie. En un mot, le nom fait exister. Selon le Petit Robert, le nom est un mot ou un groupe de mots servant à désigner un individu et à le distinguer des êtres de la même espèce. Le nom porté par une personne renvoie, en principe, à une histoire généalogique, parfois ancienne et/ou à une aire géographique d'origine. Le nom « c'est le moi social, le moi relationnel : l'être reconnu, appelé, désigné, cité, loué ou dénigré, béni ou maudit, célébré et chanté »<sup>9</sup>. Nommer « c'est signifier l'appartenance à une ou plusieurs entités sociales, familiales, lignagères ou professionnelles. C'est donner à chacun la possibilité d'affirmer sa singularité et de la faire reconnaître, de marquer son rôle social ou sa position hiérarchique »<sup>10</sup>. Nous pouvons dire que le nom c'est l'être de l'individu.

---

1875, 38(II), pp. 153-184; JULLIAN C. (1919), « quelques remarques sur l'anthroponymie gallo-romaine », dans *Revue des études anciennes*, pp. 21 (1), pp. 35-42 ; BLOCH M., « Noms de personne et histoire sociale », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, IV (13), 1932, pp. 67-69 ; MICHEL L., *Pour une conception sociologique de l'anthroponymie*, Premier congrès international du régionalisme, 1938, Gembloux, Duculor ; LÉVI-STRAUSS C., *La pensée sauvage*, 1960, Paris, Plon.

<sup>5</sup> VROONEN E., *Les noms de personnes dans le monde : anthroponymie universelle comparée*, p. 21-28.

<sup>6</sup> Gn 2, 19-20, 22-23, la version Bible de Jérusalem, 1975.

<sup>7</sup> CLERGET J., « Propos », dans J. CLERGET, *Le nom et la nomination : sources, sens et pouvoirs*, p. 17.

<sup>8</sup> HATTAB J., « Le nom, prophète ou destin », dans C. MASSON et M. G. WOLKOWICZ, *La force du nom : leur nom, ils l'ont changé*, p. 256.

<sup>9</sup> FÉDRY J., « 'Le nom, c'est l'homme' » Données africaines d'anthroponymie, *L'Homme*, p. 78

<sup>10</sup> DARLU P., « Patronymes et démographie historique », *Annales de démographie historique*, p. 53.

Dans plusieurs traditions, surtout africaines, le nom d'une personne n'est pas révélé aux inconnus car il est une partie intégrante de la personne : il opère dans la vie de celle-ci, ce qu'il signifie. « L'identité est entièrement contenue dans le nom »<sup>11</sup>. Nous voyons dans le livre saint, la Bible, que dans le nom donné à un individu se trouve tout un programme, un destin : « (...) elle enfantera un fils, et tu appelleras du nom de Jésus : car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés »<sup>12</sup>. Pour Jean (Dieu fait grâce) le baptiste, sa mission de précurseur est plutôt traduite dans le cantique de Zacharie (son père) : « Et toi petit enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut ; tu marcheras devant le Seigneur, pour lui préparer les voies, pour donner à son peuple de connaître le salut ... »<sup>13</sup>. Le nom donné trace donc l'avenir de celui qui le porte et pour cela, l'on ne donne pas n'importe quel nom à un enfant car celui-ci est porteur d'une histoire<sup>14</sup>, d'une destinée. En regardant toutes les définitions données au mot « nom » et au verbe « nommer », nous constatons que leur premier rôle est de désigner un être en le distinguant de toute autre chose<sup>15</sup> et avant toute chose : toute personne est particulière et reçoit un nom spécifique. Cela s'avère une lourde charge à laquelle les parents doivent faire face, car le nom a une marque indélébile sur son porteur.

Étudier un nom revient de ce fait à étudier l'histoire politique, religieuse, culturelle d'un peuple, d'une région, d'une société. Ainsi l'anthroponymie s'avère-t-elle comme un moyen de pénétrer et de comprendre la complexité des sociétés et leur évolution dans le temps et l'espace. La Péninsule ibérique offre un territoire particulièrement riche à cet égard. L'onomastique en général, et l'anthroponymie en particulier, permettent d'évaluer cette richesse attachée à chaque habitant de la péninsule. Elle s'intéresse ici aux spécificités de la société hispanique médiévale qui connaît à partir de 711 une invasion musulmane à la suite de laquelle des changements s'opèrent au niveau politique, religion, culture et même morale.

En effet, l'histoire hispanique au début du VIII<sup>ème</sup> siècle est marquée par l'occupation musulmane. Cette occupation fait des Arabo-berbères les nouveaux « maîtres » d'une partie de

---

<sup>11</sup> CLERGET J., « Propos », dans J. CLERGET, *Le nom et la nomination : sources, sens et pouvoirs*, p. 20.

<sup>12</sup> Mt 1, 21, version de la Bible de Jérusalem, 1975.

<sup>13</sup> Lc 1, 76-77.

<sup>14</sup> PLET-NICOLAS F., dans son ouvrage intitulé *La création du monde. Les noms propres dans les romans de Tristan en prose*, affirme que le parent peut donner un nom à son enfant selon sa propre histoire. Exemple : celui de Tristan est motivé par la tristesse démultipliée de sa conception et de sa mise au monde (...) c'est ainsi que le destin de ses parents donna son nom à l'enfant qui fut aussitôt baptisé sous le nom de Tristan, p. 399. En ce qui concerne le moyen âge, nous verrons plus loin que le port de certains noms prédit ou mieux donne la fonction future (fonction religieuse, politique ou autres) de l'enfant.

<sup>15</sup> « Les noms servent à nous désigner personnellement et à nous distinguer des autres », BURGUIÈRE A., « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'Homme*, p. 25. « Le nom, les noms, sont donnés aux hommes pour les désigner. Et donc les distinguer de tous les autres dans le village, le hameau ou le quartier », BERTHET J., « II. L'anthroponymie [Autour des noms de personne : nom réel ou nom d'état civil ?] », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, p.79.

la Péninsule ibérique. Cette présence musulmane dans la Péninsule ibérique n'est pas totale puisqu'il apparaît dès le VIII<sup>ème</sup> siècle divers foyers de résistance chrétienne protégés par les chaînes montagneuses qui bordent le Nord de la Péninsule et qui y échappent. Ces zones de résistance se constituent en royaumes, à savoir celui des Asturies<sup>16</sup>, de la Navarre, de León, de la Castille et d'Aragon. Ils deviendront par la suite des royaumes du Nord communément appelés « royaumes chrétiens ».

La ville de León a été au Moyen Âge un territoire où ont cohabité plusieurs cultures (chrétienne, juive et musulmane). Par conséquent, elle possède d'abondantes documentations<sup>17</sup> permettant de mettre au jour cette riche histoire, surtout concernant l'onomastique. Au vu de ce brassage culturel, l'étude sur les noms concernant la terre léonaise s'avère donc intéressante. Pour l'Espagne, cette étude semble se faire assez tôt. En effet, P. MARTÍNEZ SOPENA affirme que les études sur l'anthroponymie médiévale espagnole remontent au dernier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, quand Godoy et Balari<sup>18</sup> publièrent des travaux classiques sur les différents aspects de l'onomastique personnelle dans le pays de la Couronne de Castille et en Catalogne. Cependant ces débuts encourageants n'eurent guère de suite pendant plus d'un demi-siècle<sup>19</sup>.

Aujourd'hui, les recherches continuent en collaboration avec d'autres chercheurs européens. L'Espagne entre dans l'ère des partenariats et des programmes de coopération bi ou multilatéraux à travers le projet PATROM (Paronymica Romanica) – la majorité de participants sont des philologues - et le projet GREHAM (Groupe de Recherches sur l'Histoire de l'Anthroponymie Médiévale) – constitué par des historiens et coordonné par M. BOURIN. Plusieurs publications récentes consacrées à l'anthroponymie médiévale<sup>20</sup>, en France comme en

---

<sup>16</sup> Première entité politique chrétienne après la chute du royaume wisigothique et qui sera le point de départ de la Reconquête avec le roi Pélage.

<sup>17</sup> Plusieurs de ces sources (cartulaires appelés *Tumbo*) sont éditées et ont été utilisées dans des travaux onomastiques: *O Tombo de Celanova*, 2 tomes, Santiago, 1995 par J. M. ANDRADE, *Los tumbos del monasterio de Sobrado*, 2 tomes en 1976 par Pilar LOSCERTALES ; *El Tombo de San Julián de Samos (siglos VIII-XII). Estudio introductorio. Edición diplomática. Apéndices e índices*, Santiago, 1986 par M. Lucas ALVAREZ ; voir les autres cartulaires édités dans l'ouvrage *Anthroponymia y sociedad. Sistema de identificació hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, P. MARTÍNEZ SOPENA, 1995.

Le terme *Tumbo* est synonyme de livre ou de codex relié dans une couverture en bois, où les moines ou les clercs des cathédrales copient tous les documents en rapport avec la sauvegarde de leurs droits et de leurs biens : M. del Pilar Rodríguez Suárez, «José Miguel Andrade Cernadas et collab., éd. –O Tombo de Celanova : estudio introductorio, edición e índices (ss. IX-XII). Saint Jacques de Compostelle, Consello da Cultura galleca, 1995, 2 vol. (Fontes doc. para histor de Galicia», dans *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 41, n°164, p. 376.

<sup>18</sup> GODOY ALCANTARA J., *Ensayo (histórico, etimológico, filológico), sobre los apellidos castellanos*, Madrid, 1871 (éd. Fascimilé, Barcelone, 1975) ; BALARI JOVANY J., *Orígens històrics de cataluña*, Barcelone, 1899 (2<sup>e</sup> Éd., Sant Cugat del Vallès, 1964, 2 tomes.

<sup>19</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle, dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux, p.64.

<sup>20</sup> BOURIN M. et MARTÍNEZ SOPENA P., *Anthroponymie et migration dans la chrétienté médiévale*, Casa de Velázquez, 2010. ; BOURIN M. et CHAREILLE P., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. Tome V-1. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>ème</sup> – XII<sup>ème</sup> siècle)*, Publications de l'Université de Tours, 2002.

Espagne, montrent l'importance de l'onomastique comme source de l'histoire sociale. La participation de chercheurs et d'hispanistes au projet PatRom<sup>21</sup> montre bien la collaboration entre les pays<sup>22</sup>. Pour P. MARTÍNEZ SOPENA, « ce climat a permis d'établir des relations fructueuses avec les collègues étrangers, particulièrement en les intégrant dans le projet GREHAM<sup>23</sup> ». De plus, les recherches sur l'onomastique hispanique ont permis de publier : *Antroponimia y sociedad. Sistema de identificación hispano-cristiano en los siglos IX a XIII* (1995). Cet ouvrage est, selon nous, une base pour toute personne qui souhaite connaître ou travailler sur l'onomastique hispanique. De ce fait, notre étude sur le système anthroponymique léonais se veut être un apport à « l'édifice » onomastique en général et à l'anthroponymie en particulier. Cet apport se verra dans la suite de notre travail à travers l'étude du nom vue sous différents angles.

L'intérêt d'étudier la documentation léonaise tient du fait qu'elle renferme l'histoire du brassage culturel : une histoire marquée par l'influence de plusieurs peuples et religions. La ville de León est située au Nord-ouest de l'*Hispania* (actuelle Espagne). Elle faisait partie du royaume des Asturies. En 914, elle devient la capitale du royaume de León. Après deux tentatives d'unification avec la Castille (1037 et 1072), le royaume de León est définitivement réuni à la Castille en 1230, d'où le nom de royaume de Castille-et-León<sup>24</sup>. León doit son nom à la *Legio VII GEMINA*<sup>25</sup>, une légion de l'armée romaine, qui s'est établie sur ce site pour surveiller les régions septentrionales turbulentes et les exploitations minières riches en gisements d'or. Aujourd'hui, le changement d'orthographe dû à l'évolution linguistique a donné le nom « León » qui signifie « lion » et devient ainsi l'emblème du royaume. Le lion fait partie désormais des armoiries du royaume d'Espagne et est aussi sur le drapeau de la nation espagnole. La ville est désormais identifiée à la ville du lion. León est une ville qui a accueilli

---

<sup>21</sup> Le projet de recherche *Patronymica Romanica* (PATROM) est un projet de recherche interuniversitaire européen consacré à l'anthroponymie des divers domaines linguistiques de la Romania (du moins européen). Conçu dès 1986-1987 par le centre directeur de Trèves (équipe du professeur Dieter Kremer), ce projet est mis en œuvre dans une vingtaine de centres universitaires disséminés dans les pays ou régions de langue romane, du Portugal à la Roumanie en passant par la Catalogne, la France, etc.

Il vise à produire un dictionnaire historique de l'anthroponymie, c'est-à-dire présenter, sous forme d'articles du type de ceux des grands dictionnaires étymologiques de langue, les noms de personnes issus d'un étymon lexical, depuis la période médiévale jusqu'à nos jours, selon une classification pertinente établie au sein du projet.

<sup>22</sup> Voir par exemple KREMER D., *De antroponimia asturiana y leonesa medieval*, dans *Lletres asturianas*, 36, 1990, p. 7-22.

<sup>23</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Introduction », dans P. Martínez Sopena, *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en el siglos IX a XIII*, p. 11.

<sup>24</sup> Aujourd'hui encore, cette région porte le même nom : Castille-et-León.

<sup>25</sup> GARCÍA MARTÍNEZ, *El significado de los pueblos de León*, p. 282.

Dans son ouvrage *L'ancien royaume de León roman*, VIÑAYO GONZÁLEZ A., précise que « le 10 juin de l'an 68 de notre ère se constitua la legio VII Gemina, avec des recrues hispaniques, légion qui fonda la cité de León à laquelle elle donna son nom », p. 15.



des peuples de toutes origines depuis l'Antiquité. Chacun des peuples a laissé ses empreintes qui font de la capitale, voire de la région léonaise, un lieu riche en cultures chrétiennes, musulmanes et judaïques. L'impact des différentes cultures peut se voir dans l'art et également, en ce qui nous concerne, dans l'étude des noms de personnes, voire la toponymie. C'est un des lieux dont les Archives sont riches et fournissent des renseignements sur ce qu'a été la vie pendant le Moyen Âge grâce à ses nombreux monastères et églises des IX<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. En fait, les bornes chronologiques, 860-1230, s'imposent à nous. En effet, à partir de l'an 1230 – après la mort du roi Alphonse IX (1188-1230) – le royaume de León est réuni définitivement au royaume de Castille, d'où le nom de royaume de Castille-León. L'objectif de notre travail sur l'anthroponymie léonaise médiévale est de dégager les principaux traits anthroponymiques de la société léonaise entre les IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles : une période riche en documents permettant d'observer les évolutions qui ont lieu dans le système de nomination. C'est une époque marquée par le rayonnement et l'essor d'une ville royale, voire du royaume. La migration des gens du Sud vers le Nord (le royaume de León) donne une marque particulière à l'étude des noms de personnes. En effet, c'est une période qui permet d'analyser l'influence des différentes cultures sur l'anthroponymie léonaise, notamment avec l'apparition de noms arabisés dans le stock onomastique entre les IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles. Cela nous permet de savoir quels sont les noms d'origine musulmane/arabe les plus populaires et si les migrations ont permis l'installation d'une communauté musulmane à León. C'est un temps qui connaît un fort courant d'immigration de chrétiens (les mozarabes) et de juifs en provenance des territoires musulmans (al-Andalus), à la suite des persécutions de l'an 850 et aussi à cause de la politique de repeuplement des terres par les rois des royaumes du Nord.

La cohabitation des musulmans, des juifs et des chrétiens marque en profondeur les personnes qu'elle touche et nul dans l'*Hispania* médiévale n'a pu rester en marge de cette transformation : les clercs, les moines et les laïcs chrétiens portent des noms ou des surnoms sémitiques. L'influence sémitique n'est pas seulement due aux phénomènes de la coexistence et de l'immigration, un autre fait participe à cette influence de la culture musulmane sur l'*Hispania* : ce sont les échanges commerciaux qui se font entre le monde musulman et le monde chrétien (la relation Nord-sud). León est la capitale du royaume et de par son statut, elle est une ville de contact, d'attraction et cela va beaucoup dépendre sur l'anthroponymie de la population léonaise. De par sa composition, León devient un territoire pluriculturel et multiconfessionnel : ce qui se voit dans la composition de son stock anthroponymique.

Dans ce contexte, sans autre renseignement, le nom seul ne permet pas de dire avec certitude si la personne qui le porte est de telle ou telle religion. Certains chrétiens sont présentés dans les

documents avec le système anthroponymique sémitique et les sémites sont souvent désignés avec le système anthroponymique occidental. Dans pareille situation, si tous puisent dans les mêmes stocks de noms, comment distinguer un chrétien autochtone d'un musulman ou d'un mozarabe, d'un arabe ou d'un juif ? Ensuite, tandis qu'au XI<sup>ème</sup> siècle les noms arabisés commencent à disparaître, les noms d'origine pyrénéenne apparaissent de plus en plus dans la population léonaise, surtout au début du XII<sup>ème</sup> siècle. Ces noms pyrénéens sont également les mêmes en vogue dans leur pays d'origine, surtout la France. Comment expliquer cette coïncidence anthroponymique ? Les changements anthroponymiques se font à une période où le royaume léonais s'ouvre à ses voisins et à l'Église. En effet, l'avènement de Ferdinand I<sup>er</sup> (1037-1065) sur le trône de León marque l'ouverture de la Péninsule ibérique vers les autres pays d'Europe, en particulier le royaume Franc, son voisin<sup>26</sup>. Par cette ouverture, l'*Hispania* "subit" des influences venues de ces autres régions, qui opèrent des transformations en son sein. On assiste à l'abandon du rite wisigothique, vers 1080, au profit de la liturgie romaine et aussi à la substitution progressive de la minuscule wisigothique, écriture formée vers la fin du VI<sup>ème</sup> siècle ou au début du VII<sup>ème</sup> siècle, par la caroline<sup>27</sup>.

León, en plus d'être la capitale de royaume, est une ville religieuse. Elle abrite les reliques de deux saints "grands" hispaniques, Pélage et Isidore de Séville, dont les translations se font respectivement au X<sup>ème</sup> et au XI<sup>ème</sup> siècle. Par exemple, c'est de León que commence le culte isidorien et le saint lui-même est lié à la royauté léonaise. Il assiste les monarques léonais dans les affaires politiques et militaires. De même, l'essor du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle au XI<sup>ème</sup> siècle entraîne une nouvelle organisation de l'espace dans le Nord-Ouest de la Péninsule ibérique<sup>28</sup>. Tout cela joue un rôle important dans le domaine artistique et artisanal. Ainsi, León, ville royale et ville religieuse, devient un lieu de passage pour les pèlerins ; ce qui développe le commerce et l'artisanat. La ville de León devient une plaque tournante du Moyen Âge.

En plus des Juifs, déjà présents à León dès le X<sup>ème</sup> siècle, et exerçant le grand commerce de textiles, de pierres précieuses et possédant des biens fonciers, on note l'arrivée de Pyrénéens. Ce sont des moines, surtout les Clunisiens (Hugues, abbé de saint Pierre et abbé clunisien -

---

<sup>26</sup>A. Rucquoi, *Histoire médiévale de la Péninsule ibérique*, pp.195-199 ; A. Rucquoi, « La France dans l'historiographie médiévale castillane », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, p. 678

<sup>27</sup> « L'usage de l'écriture française s'est établi progressivement par la force des choses ; elle est le résultat inévitable de la réforme liturgique qui exigea l'introduction en Espagne occidentale de nombreux livres d'office écrits en France, lesquels servirent à leur tour de modèle à des copies exécutées au sud des Pyrénées par les scribes dont la plupart étaient français », P. David, *Études historiques sur la Galice et le Portugal du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, p. 437.

<sup>28</sup> GAUTIER DALCHÉ, « Le chemin de Saint Jacques comme facteur d'organisation de l'espace », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media.*, p. 247.

1085), des clercs (dont certains deviennent des évêques de certains diocèses hispaniques : Bernard, archevêques de Tolède - 1091), des artisans (Durand pelletier – 1210), des marchands (Guillaume Beltrand, commerçant – 1224). Quelques Pyrénéens s'établissent en Hispanie. On les voit, dans les documents léonais, acheter, vendre ou faire don de terres, de vignes, etc. Tous participent à la vie économique, politique, religieuse et culturelle de León. Leur présence est aussi visible à travers le quartier nommé « Villafranca/Uilla Franca » et des (sur)noms (Breton, de Mont Mirac, Picat, Bruno, etc.) qui renvoient certainement à leurs lieux de provenance. León est donc une ville qui attire et où se côtoient des gens de toutes régions, de toutes religions et de toutes cultures.

Au niveau anthroponymique, l'apparition de langues vernaculaires après l'an mil affecte l'orthographe des noms à tel point que parfois, on pense avoir affaire à un nouveau nom. À partir du XI<sup>ème</sup> siècle, on assiste aussi à un changement important dans le système anthroponymique : la domination de la forme à deux éléments, surtout au XII<sup>ème</sup> siècle dans tous les secteurs sociaux. La deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> est une période pendant laquelle le deuxième nom domine alors que le *nomen paternum* change habituellement à chaque génération. Mais, pendant la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, on assiste à l'hérédité du deuxième élément du nom double. C'est à cette période que semble se mettre en place notre système de dénomination actuel (prénom + nom de famille). De ce fait, les évolutions anthroponymiques se font davantage ressentir à partir de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle et surtout au XII<sup>ème</sup> siècle, où le paysage anthroponymique léonais connaît de grands changements : apparition de nouveaux noms, de "nouveaux" cultes de saints, émergence de certains noms bibliques et de noms saints. Face à ces mutations anthroponymiques, on pourrait se poser la question : est-il plausible que le changement de rite liturgique ait favorisé la montée des noms chrétiens<sup>29</sup> du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle ? Pour répondre à la question sur les changements anthroponymiques, nous avons choisi de travailler sur la documentation de trois grandes institutions de León : la Cathédrale de León, de la collégiale de *San Isidoro* de León et du monastère Santiago de León.

L'une des grandes richesses de la ville León au Moyen Âge, est ses nombreux monastères, souvent familiaux<sup>30</sup>, qui ont participé à l'essor économique, culturel, politique et religieux de la capitale et même du royaume. Certaines de ces activités se voient dans les documentations qu'ils ont laissées. En effet, on peut voir les activités des monastères dans leurs fonds incorporés

---

<sup>29</sup> Nous mettons sous le vocable « noms chrétiens » les noms bibliques, ceux des saints et des noms théophores.

<sup>30</sup> Par exemple, les parents de Flora, abbesse de Santiago de León, ont fondé un monastère dédié à sainte Christine. M. del Pilar YAÑEZ CIFUENTES, *El monasterio de Santiago en León*, p. 238.

aux archives de la cathédrale de León. Cependant, étant donné la multitude des monastères que comptent le royaume et la ville de León, nous avons décidé de ne prendre que la documentation propre à la Cathédrale de León et celle de la collégiale de *San Isidoro* de León : deux institutions se trouvant dans la ville. Puis, celle du monastère Santiago de León, dont la situation semble incertaine, mais, qui a été un des grands monastères de la période médiévale. Ces trois institutions ont été de hauts lieux d'influence politique, religieuse et culturelle pendant la période médiévale du royaume de León. Étudier leurs archives, revient à étudier presque l'ensemble de la vie du royaume léonais. Leurs fonds documentaires regorgent de noms de gens venant de toute l'Hispanie et de certaines régions occidentales (Navarres, France, Italie, etc.). C'est donc en quelque sorte étudier l'anthroponymie de "tout" le royaume à travers ses trois grandes institutions. Notre choix pour la cathédrale, la Collégiale et le monastère de Santiago de León se justifie par le fait qu'ils ont des fonds archivistiques importants et étudiés. De plus, les trois institutions choisies semblent avoir une masse documentaire assez importante par rapport aux autres monastères léonais que nous avons écartés.

De la cathédrale, nous savons que le roi Ordoño I<sup>er</sup> (850-866) avait procédé à la première restauration de León en 856, en faisant relever les murailles et érigeant la ville en diocèse<sup>31</sup>. En effet, il semble que la création du diocèse de León ait eu lieu en 856<sup>32</sup>. Ce diocèse a été au X<sup>ème</sup> siècle dirigé par deux évêques mozarabes, amis personnels du monarque léonais Ordoño II<sup>33</sup> (914-924) : *Cixila* II (914-928) et *Frunimio* II (928) qui apparaissent dans les documents choisis.

Les archives de la cathédrale sont parmi les plus riches de l'Espagne<sup>34</sup>. Les fonds propres de la cathédrale sont constitués de documents produits par l'administration diocésaine de León et par l'activité des organismes diocésains au long des siècles<sup>35</sup>, des documents de la chancellerie royale et des actes privés de laïcs. Tous les documents, ceux compris entre 775-1230, ont été édités en plusieurs tomes par des chercheurs espagnols, historiens, paléographes, épigraphistes, archivistes, dans la collection Fuentes y estudios de historia leonesa dont le titre de l'ouvrage

---

<sup>31</sup> GERBET M. C., *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 15 ; YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago en León*, p. 25 : « Ordoño se preocupó de reparar los destrozos ocasionados en León por los sarracenos en tiempo de Ramiro I, restauró sus arruinados edificios, reparó las murallas y erigió por la primera vez en ella una sede episcopal ».

<sup>32</sup> MENJOT D., *Les Espagnes médiévales*, p. 81.

<sup>33</sup> RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « La ciudad de León y sus tres catedrales » dans *Tierras Leonesas : revista de estudios y documentació de los Reinos Hispano-occidentales*, n° 66, 1979, p. 58.

<sup>34</sup> MARTÍN FUERTES J. A., « Los fondos históricos de los archivos leoneses : una visión panorámica », dans *Tierras de León : Revista de la Diputación Provincial*, vol 28, n° 109-110, p. 115.

<sup>35</sup> MARTÍN FUERTES J. A., « Los fondos históricos de los archivos leoneses : una visión panorámica », dans *Tierras de León : Revista de la Diputación Provincial*, vol 28, n° 109-110, p. 115.

est : *Colección documental del archivo de la catedral de León*<sup>36</sup>. Les documents choisis se trouvent dans les six premiers tomes de *Colección documental del archivo de la catedral de León*. Ce sont des parchemins et des copies rassemblés dans le *Tumbo* de la cathédrale. Nous avons intégré également dans notre corpus des actes dont la provenance est inconnue : aucun indice dans les archives ne permet de trouver le lieu d'origine. Ces actes se trouvent dans la *Colección del Archivo de la catedral de León*, les tomes I et II, édités par E. SÁEZ et C. SÁEZ (1987). Ce sont tous des originaux écrits sur des parchemins, au nombre de 86. Notre choix se justifie par le fait que ces actes de provenance inconnue pourraient être des documents attestant la propriété des biens donnés à la cathédrale. L'ensemble des documents choisis sont des donations, des ventes, des achats et des testaments.

Concernant la collégiale *San Isidoro*, fondée sur les ruines d'une église dédiée à saint Jean-Baptiste, elle est le cœur du royaume de León. En son sein se trouve la tombe de saint Isidore, son saint patron. L'église est d'abord dédiée à saint Jean-Baptiste, puis à Pélage (martyr de Cordoue) avant d'être sous le patronage de saint Isidore dont les reliques y ont été transférées en 1063 à la demande du roi Ferdinand I<sup>er</sup> (1037-165). Elle est également le panthéon de la monarchie léonaise depuis le XI<sup>ème</sup> siècle<sup>37</sup>. L'implication de la famille royale dans le culte isidorien fait du monastère un haut lieu spirituel et politique : « une politique monastique royale conjuguant fondations royales, translations de reliques et dévotion (*Deo votas*) des sœurs, des filles ou des veuves »<sup>38</sup>. Par exemple, sous l'influence de l'infante Sancha (†1159), sœur d'Alphonse VII *imperator* (1126-1157), les religieuses sont chassées du monastère et sont remplacées par des chanoines. Pour le roi Ferdinand II (1157-1188), « le devoir royal consiste à prendre soin des lieux qui abritent des moines, surtout ceux dans lesquels sont ensevelies les dépouilles de ses ancêtres »<sup>39</sup> : c'est donc un lieu de mémoire. Il semble que le roi Ferdinand II fait même détourner le trajet des pèlerins de Saint-Jacques en les faisant passer devant la collégiale :

Aucune autre église ne comptabilise, sur toute la durée du règne (de Ferdinand II), une telle somme de privilèges, donations et exemptions (...) La cathédrale de León ne peut

---

<sup>36</sup> La collection compte 13 tomes qui couvrent la période allant de 775 à 1534 et dont les six premiers tomes font l'objet de notre recherche. Elle a pour but de reprendre les travaux de recherches historiques sur des sujets concernant León, en prenant en compte non seulement l'actuelle province de León, mais aussi l'aire géographique qui pendant les diverses périodes de l'histoire de la Péninsule ibérique a été sous l'influence territoriale, culturelle et spirituelle du royaume de León.

<sup>37</sup> On y conservait les épitaphes de 23 rois, parmi lesquelles celles du roi Ferdinand I<sup>er</sup> et de Sancho el Mayor de Navarre.

<sup>38</sup> HENRIET P., « Deo votas, L'Infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A.-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, p.191.

<sup>39</sup> A. de las HERAS, « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, p. 175.

aucunement soutenir une telle comparaison, d'autant qu'elle est à l'écart des faveurs royales pendant la première partie du règne. En somme, Saint-Jacques la séculière et Saint-Isidore la régulière, forment les cœurs religieux du royaume, tout au long du règne ou presque. Et Saint-Isidore constitue définitivement le centre religieux de la cité léonaise, tenant le rang d'une cathédrale, et un centre de premier ordre dans le royaume (...) Il (Ferdinand II) obtient du pape Alexandre III (1159-1181) le droit de porter la mitre<sup>40</sup> pour l'abbé de la collégiale. Cela conforte son prestige et surtout son autorité religieuse (...) Plus encore, par le privilège de 1163, le roi modifie le trajet des pèlerins en route vers Compostelle, pour qu'ils passent devant l'église Saint-Isidore et non devant l'église Saint-Marcellin<sup>41</sup>.

Tout cela montre la place importante qu'occupe la Collégiale dans la vie du royaume en général et dans celle de la capitale León, en particulier. La collection intégrale des documents de la collégiale a été faite par M. E. MARTÍN LÓPEZ<sup>42</sup>. Cette dernière signale que la collégiale saint Isidore et la cathédrale sainte Marie de León maintiennent une relation étroite qui s'amplifie au cours de la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle et au-delà du XIII<sup>ème</sup> siècle. La conséquence est le nombre important de documents relatifs à saint Isidore qui sont conservés dans sa Section de parchemins<sup>43</sup>.

Quant au monastère de Santiago<sup>44</sup>, monastère bénédictin fondé par l'abbé *Iquila*, il est l'un des monastères les plus riches de León en documentation. Ce monastère regroupe en son sein deux communautés largement autonomes, l'une masculine et l'autre féminine (au total une quinzaine de *sorores* et de *fratres*), ainsi que des *confessi*, *continentes*, *paupers*, *peregrini* et *hospites* qui y vivaient de façon plus ou moins permanente<sup>45</sup>. En somme, il s'agit d'une communauté mixte. La documentation du monastère contient huit actes originaux et le reste est inclus dans le *Libro del Tumbo*, un cartulaire du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>46</sup>. Le *Tumbo* de Santiago est classé dans la cathédrale de León. Les actes sont écrits en caroline sur des feuilles de parchemin<sup>47</sup>. La documentation est abondante durant le siècle qui suit la fondation du monastère ; puis elle devient très irrégulière. En effet, à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, on note une cassure, un vide dans la

---

<sup>40</sup> Couvercle réservé uniquement à l'évêque, ce qui met l'abbé de la collégiale Saint-Isidore au même niveau que l'évêque.

<sup>41</sup> A. de las HERAS, « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, p. 174.

<sup>42</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII : Colección Diplomática*, Universidad de León, 1995.

<sup>43</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., « El patrimonio documental del monasterio de san Isidoro de León en los siglos X-XIII », dans *Memoria ecclesiae*, n° 6, p. 208.

<sup>44</sup> Cette partie de notre travail s'appuie sur les recherches de M. del Pilar Yáñez Cifuentes, *El monasterio de Santiago de León*, pp. 55-83

<sup>45</sup> GAUTIER-DALCHÉ J., « Maria del Pilar Yáñez Cifuentes. El monasterio de Santiago de León ». In : *Cahier de civilisation médiévale*, p. 290.

<sup>46</sup> YÁÑEZ CIFUENTES del PILAR M., *El monasterio de Santiago de León*, p. 87.

<sup>47</sup> LAGUNAS C., « Abadesas, sorores y presbiteros en el monasterio duplice de Santiago de León, siglos X-XI », In *Hispania*, p. 810.

production des actes, surtout pendant les périodes de : 1057-1063 à 1116 et de 1116 à 1235, date de la fin de la documentation du monastère.

Qu'est-ce qui explique ce déséquilibre ? Les documents sont-ils perdus ou n'ont-ils pas été édités avec l'ensemble ? L'éditeur (M. del Pilar Yáñez Cifuentes) ne donne aucune explication. Sont-ils incorporés directement dans ceux de la cathédrale ? Le déséquilibre documentaire semble être le fait que le monastère est en plein déclin : les donations, les achats et les ventes se font rares. C. LAGUNAS nous informe qu'à partir de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, la documentation ne mentionne plus les abbés ou les abbesses ni la communauté mixte de Santiago. Il y a un silence jusqu'en 1116, période pendant laquelle le patrimoine de Santiago est absorbé par l'évêché de León<sup>48</sup>. Les documents de Santiago contiennent davantage de noms arabes que ceux de la collégiale et de la cathédrale de León. Il a dû être, sans doute, dans un milieu abritant une communauté mozarabe ou un lieu de peuplement. La présence de noms arabes dans le stock anthroponymique des moines et moniales révèle probablement que certains religieux et religieuses du monastère sont des mozarabes.

En somme, les trois institutions choisies ont une documentation importante. Cette documentation met en relief une partie de la vie quotidienne à León, voire du royaume. Leurs archives diplomatiques sont les premières sources sur lesquelles s'appuie notre recherche sur l'anthroponymie. Elles fournissent plus de deux tiers des documents des différentes sources consultées pour notre étude sur les noms de personnes.

En effet, dans le cadre de cette recherche, nous avons consulté trois sources : les sources diplomatiques, les sources épigraphiques et les sources littéraires<sup>49</sup>. Toutefois, deux sources ont retenu davantage notre attention : les sources diplomatiques (surtout) et les sources épigraphiques. Notons que la manière de nommer une personne est la même dans les sources littéraires et diplomatiques. Comme les sources diplomatiques<sup>50</sup>, celles dites littéraires, écrites en latin, sont influencées par les langues vernaculaires. Les sources diplomatiques sont toutes éditées et les différents auteurs ont « observé scrupuleusement les règles qui doivent présider aux éditions de textes<sup>51</sup> » et « chaque pièce est accompagnée d'une notice comportant une analyse claire et précise de son contenu, et la référence aux éditions ou aux citations dont elle a

---

<sup>48</sup> LAGUNAS C., « Abadesas, sorores y presbiteros en el monasterio duplice de Santiago de León, siglos X-XI », In *Hispania*, p. 814. Voir les conflits au monastère de Santiago de la page 828 à 832.

<sup>49</sup> Nous avons pris que *Sampiro, su cronica y la monarquia leonesa en el siglo X* de F. J. PEREZ de URBEL, 1952 : textes écrits en latin par Sampiro (secrétaire du roi Bermude II de León) au début du XII<sup>ème</sup> siècle. Ce sont des documents royaux allant d'Alphonse III (866-910) des Asturies à Alphonse V (999-1028) de León.

<sup>50</sup> Nous entendons par sources diplomatiques, les actes contenus dans les cartulaires et les chartes des trois institutions citées.

<sup>51</sup> GAUTIER-DALCHÉ J., « José Maria Fernández Catón. Colección documental de la catedral de León (775-1230). VI : (1188-1230), 1991 ("Fuentes y est. Hist. leonesa", 46) ». In : *Cahier de civilisation médiévale*, p. 309.

été éventuellement l'objet<sup>52</sup> ». Nous avons pris les actes de dates connues et ceux de dates et d'années incertaines ([936-938], 1022 ?). Pour nous, l'essentiel c'est que l'acte fasse partie d'une période et qu'il révèle des noms de personnes. Par contre, les bulles papales ont été écartées. Nous n'avons pas non plus pris les documents des monastères léonais tels que *San Vincente*, *San Joan*, *San Felix*, *San Miguel* et ceux des monastères provenant d'autres lieux du royaume léonais (San Cosme y San Damián de Abellar, San Antolín del Esla, etc.) dont les archives ont été incorporées dans celles de la cathédrale de León. Ils sont écartés car il est difficile pour nous de reconstituer leurs fonds complets.

En ce qui concerne la datation des documents, d'une édition à une autre, il arrive que le même document n'ait pas la même date, en revanche, le contenu reste le même. Le décalage de date n'est pas un obstacle pour notre recherche, mais la vigilance est conseillée pour ne pas compter deux fois le même acte. Les sources diplomatiques sont les plus abondantes : environ 2000 actes. Après le dépouillement, nous avons choisi et étudié 1056 documents, répartis comme suit :

- De 860 à 999 : 9 documents
- X<sup>ème</sup> siècle : 194 documents
- XI<sup>ème</sup> siècle : 200 documents
- XII<sup>ème</sup> siècle : 460 documents
- 1200-1230 : 193 documents

L'ensemble de ce corpus documentaire donne le nombre de 8 407 individus dont 7 841 hommes et 566 femmes. Le total de la documentation permet d'obtenir 1112 noms (905 noms pour les hommes et 207 pour les femmes) soumis à notre recherche sur l'anthroponymie léonaise. Pour le nombre de personnes, il est à constater que le nombre de noms est peu tant chez les femmes que chez les hommes. Les documents choisis sont composés d'originaux et de copies. Ils sont de plusieurs natures : des actes de ventes, de donations et d'achats, des testaments, des actes de privilèges et de confirmation de privilèges, des actes juridiques. Ils émanent du pouvoir royal, du pouvoir ecclésiastique et des particuliers. Ces actes mettent en exergue la vie politique, ecclésiastique, économique, en d'autres termes la vie quotidienne du royaume et de la ville de León<sup>53</sup>. Ils permettent de retracer une partie de l'histoire léonaise. Ils sont une mémoire vivante

---

<sup>52</sup> GAUTIER-DALCHÉ J., « Maria del Pilar Yáñez Cifuentes. El monasterio de Santiago de León ». In : *Cahier de civilisation médiévale*, p. 290.

<sup>53</sup> Par exemple, en ce qui concerne les relations externes : par deux fois, un monastère français (saint Martin de Troyes) intervient dans la querelle qui oppose le couvent saint Pierre de Eslonza aux marchands de Siena ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Colección del archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 463-464 et 479-480.



pour toute personne désireuse de connaître une partie de l'histoire de la région léonaise, voire l'histoire de la Péninsule ibérique.

Les sources épigraphiques, quant à elles, sont peu nombreuses par rapport à la documentation diplomatique. Nous en comptons 35 de 860 à 1230. Il est vrai que le nombre d'épithaphes est moindre que celui des documents diplomatiques. Cependant, les étudier tout en les confrontant aux documents diplomatiques s'avère intéressant pour notre travail de recherche. Les épithaphes proviennent de la Cathédrale et de la Collégiale san Isidoro de León. La plupart des épithaphes sont celles des familles royales, du clergé (chanoines, diacres et archidiaques et évêques de León), rarement de laïcs<sup>54</sup>.

Dans la cathédrale de León se trouvent les épithaphes de quelques rois chrétiens (Ordoño II), de hauts membres du clergé (surtout les chanoines) et de quelques laïcs (tous de la noblesse). Notons que pour notre période d'étude, nous ne trouvons que deux épithaphes d'évêques : celle de l'évêque Pélage (875-878), le saint et celle de l'évêque Manrique (1181-1205)<sup>55</sup>. Il est probable que les autres évêques sont inhumés dans un autre lieu ou que parmi les épithaphes mal conservées se trouvent celles de certains prélats. Les épithaphes sont de deux types : funéraires et donations (peu nombreuses).

Quant à la collégiale *san Isidoro* de León, elle conserve les épithaphes des familles royales et de quelques membres de la noblesse léonaise. En effet, M. E. MARTÍN LÓPEZ écrivait à ce sujet :

Le panthéon hébergeait les tombes de six rois et de huit reines, six infantes, celle du comte de Castille, García, ainsi que les sépulcres des infantes García y Fernando, fils de Ferdinand II. À celles-ci s'ajoutent dix sépulcres de comtes et de personnes remarquables.

---

Il y a aussi un acte qui relate un pacte établi entre don Jean, évêque et le chapitre de l'église de sainte Marie de León d'une part et d'autre part avec Pierre de Melgar sur ordre du maître de l'Hôpital de Jérusalem.

Les relations internes entre royaumes : Les deux traités de paix entre le royaume de León avec celui de la Castille en 1206, 1209 avec les rois Alfonso IX (roi de León) et Alfonso VIII (roi de Castille) ; puis celui signé entre Alfonso IX (roi de León) et Alfonso II (roi du Portugal) ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. VI, p. 166-174, 204-208 et 361-362.

Pour les relations entre monastères léonais : la concorde signée entre l'abbé de saint Isidore (don Martin) et l'abbesse de saint Pélage d'Oviedo (dona Aldonza) sur les appartenances dans les « villae » de saint Nicolas de Eras et à Pozuelo de la Orden ; M. E. MARTÍN LÓPEZ, *Patrimonio cultural de san Isidoro de Leó. Documentos de los s. X-XIII*, p. 137-138.

Les affaires matrimoniales : Pierre Didaci, surnommé Inatio, donne à son épouse en signe de dote plusieurs maisons qu'il possède dans la ville de León ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 372-373, acte n° 1536.

<sup>54</sup> Quelques laïcs inhumés au sein de la Cathédrale de cette ville sont de proches parents des évêques ou des personnes qui ont œuvrés pour l'église. C'est le cas de *Bellida de Beer* (épouse d'Enrique de Afe) et de *Miguel de Ayerbe*. Ce dernier est un soldat aragonais, de noble famille qui vient rendre visite à un de ses parents, l'évêque Garcia de León, et meurt dans cette ville à la suite d'une grave maladie : GARCÍA LOBO V., « El difunto reivindicado a través de las inscripciones », dans J. C. GALENDE DÍA y J. de SANTIAGO FERNÁNDEZ, *IX Jornadas Científicas sobre Documentación : la muerte y sus testimonios escritos*, p. 179.

<sup>55</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Las inscripciones de la catedral de León (ss. IX-XX)*, p. 131 et p. 140-141.

Pour les sources épigraphiques, nous étudierons seulement l'anthroponymie aristocratique et nobiliaire parce qu'il n'y a que les personnes de cette couche sociale qui ont été inhumées dans ces hauts lieux.

Plusieurs sépulcres ont été détruits à cause des guerres napoléoniennes et de désamortissement du XIX<sup>ème</sup> siècle : seuls les sépulcres de l'infante Sancha, d'Alfonse V et du comte García ont survécu, ainsi que des fragments de plaques de Bermude II, Bermude III, la reine Elvira, Sancho Mayor de Navarre et la reine Sancha<sup>56</sup>. (Notre traduction)

Dans l'ensemble, la majorité des épitaphes est mal conservée : sur plusieurs d'entre elles, le nom du défunt a été reconstitué, surtout celles qui correspondent à notre période d'étude. Des restaurations ont été faites par un groupe de chercheurs espagnols, dont le professeur V. GARCÍA LOBO. Toutefois, la restauration des épitaphes est difficile en ce qui concerne celles des laïcs, surtout si ces derniers n'ont pas occupé de fonctions importantes dans la vie du royaume en général, en particulier de la ville et si aucun des mots restants ne permet de les identifier (trouver leurs noms). Les exemples ci-dessous illustrent bien ce fait :

- Le nom du défunt est inconnu ainsi que son titre, mais nous savons qu'il s'agit d'un parent de (Jean) Albert, évêque de León de 1139 à 1181.

X ALBERTINO S IS. SEX. CENT. VNDE. FVIT. GARO NE. NVMERARE. POST OBITVM. SOLE. CADENTINOCTE.  
RVBENTE ou [...] TVBA EX VIT HE [...] - FLEBIT ANTE DI FACIE P FLOS CARO VIVA MICI FE AMICI<sup>57</sup>.

- Ni le nom, ni le titre, ni la parenté de cette personne ne sont connus :

ITERA EX VIT [...]  
LEBIT : ANTE : DI : FACIE : P  
O : CARO : VIVA  
MICI : FED9 : AMICI : CE  
ADIS<sup>58</sup>

Ces manques diminuent le nombre d'épitaphes à étudier. Les sources épigraphiques allant de la période de 860 à 1230 sont peu nombreuses, par contre, elles deviennent plus abondantes aux siècles suivants, c'est-à-dire après 1230. Les épitaphes choisies sont les épitaphes funéraires et des donations dans lesquelles se trouvent le nom du défunt ou le nom d'une personne de sa parenté et celui du donateur. Nous n'avons pas pris en compte celles appelés *explanatio* et celles dans lesquelles il n'y a pas de noms.

L'analyse des deux sources (diplomatiques et épigraphiques) montre que le nom est toujours présent lorsque le document est en bon état. Cependant, tandis que dans les cartulaires et les chartes, les noms peuvent être écrits en latin ou en langues vernaculaires (castillan, français), ils sont uniquement écrits en latin sur les épitaphes. Les sources épigraphiques léonaises n'utilisent pas d'autres langues que le latin tout au long de notre période d'étude. La cohabitation de plusieurs cultures/religions du VIII<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> dans les royaumes chrétiens

---

<sup>56</sup> MARTÍN LÓPEZ M. I, « Las inscripciones del panteón de San Isidoro de León », dans M. C. DÍAZ y DÍAZ, M. DÍAZ de BUSTAMANTE y M. DOMÍNGUEZ GARCÍA, *Estudios dedicados a José María Fernández Catón*, p. 950.

<sup>57</sup> MARTÍN LÓPEZ M. I., *Las inscripciones de la Catedral de León* (ss. IX-XX), p. 137.

<sup>58</sup> MARTÍN LÓPEZ, op. cit., p. 138. L'ouvrage en contient plusieurs exemples.

du Nord de la Péninsule ibérique est une richesse pour notre étude sur les noms de personne. Dans les documents, et dans notre cas particulier, les noms rendent le mélange linguistique bien visible<sup>59</sup>. Dans les sources diplomatiques apparaissent des noms qui sont écrits en différentes langues<sup>60</sup> à partir du XII<sup>ème</sup> siècle : ancien castillan, latin et français (Michel<sup>61</sup>). En effet, dans un même acte, cohabitent des noms (parfois le même nom) écrits en latin et d'autres en langue vernaculaire : « **Pedro** Pelaiz, **Pedro** Oarez, **Petrus** Ximenez de *Quadreta*, **Petrus** Pelagii Asturianus »<sup>62</sup>. Dans certains documents du début du XIII<sup>ème</sup> siècle, il arrive que tout le texte soit écrit en espagnol (ainsi que les noms qui s'y trouvent), néanmoins dans les souscriptions les noms sont généralement en latin. Par exemple, cette observation est constatée dans le document royal de 1206<sup>63</sup> qui est un traité de paix entre le roi de León Alphonse IX (1188-1230) et celui de la Castille, Alphonse VIII (1158-1215). Et pourtant, les autres traités de paix signés entre le souverain de León et celui de Castille, puis avec celui du Portugal, Alphonse II (1212-1223) sont écrits en latin.

Toutes ces remarques montrent une "tension" entre la langue latine et les langues vernaculaires. Cette "tension" entre les langues dans les cartulaires, nous la retrouvons dans tous les types de documents. Dans les cartulaires, tous les mots sont soumis à cette influence. Dans l'introduction de *El monasterio de Santiago de León*, M. del Pilar<sup>64</sup> signale que :

Le X<sup>ème</sup> siècle a été dans les royaumes péninsulaires une époque de fermentation linguistique. Les formes de romans très anciennes vivaient avec d'autres plus modernes, et les deux s'efforçaient de s'imposer à la forme unique littéraire du moment, le latin... Mais à León, il ne manquait pas une unité et une fixité seulement au langage populaire, il était aussi charrié dans le latin. D'une part, les clercs (...) étaient capables de parler un latin scolastique ; d'autre part, les personnes moins cultivées s'exprimaient, non par ignorance, mais volontairement dans un latin vulgaire très peu grammatical, un langage intermédiaire entre le latin des écoles et la langue romane vulgaire ; un langage que l'on estimait plus naturel, moins affecté et solennel que le latin de la liturgie, des doctrines et des Chroniques » (Notre traduction)

---

<sup>59</sup> Vous pouvez consulter l'ouvrage *Influencias léxicas de otras lenguas en el latín medieval*, M. PÉREZ GONZÁLEZ (coord.) y E. PÉREZ RODRÍGUEZ (coord.), 2011, dans lequel se trouvent des articles qui abordent le problème de l'influence des langues romanes dans les sources latines. Nous en citons quelques-uns concernant León : M. PÉREZ, « Leonesismos rurales en el latín medieval diplomático de Asturias y León (s. IX-1230) », pp. 181-204 ; E. PÉREZ RODRÍGUEZ, « Tensión entre latín y romance en el latín medieval diplomático asturleonés (s. VIII-1230) : el caso de quomodo », pp. 205-236.

<sup>60</sup> Nous ne parlerons pas des noms arabes mais plutôt des noms qui peuvent être écrits en « espagnol », en latin et en français.

<sup>61</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. V, p. 88, acte n° 1367 : Michel Floridiz. Dans sa note de correction à la page 90, Fernández Catón montre bien qu'il s'agit du nom *Michael*.

<sup>62</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 171, acte n° 1786.

<sup>63</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 168-174, acte n° 1786.

<sup>64</sup> YAÑEZ CIFUENTES del PILAR M., *El monasterio Santiago de León*, pp. 87-88.

En ce qui concerne les noms, tous ne sont pas écrits, dans la documentation, en langues vernaculaires<sup>65</sup> ; ce sont surtout ceux qui ont des équivalents ou des homonymes. Nous avons constaté que le plus souvent ce sont les noms masculins dominants du XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle (Pierre, Jean, Dominique, Martin, Michel) et certains noms propres à la Péninsule ibérique (Sanche, Pélage) qui subissent ces influences. De tous les noms cités, celui qui connaît davantage l'évolution linguistique est *Petrus*. Ce dernier est également le seul nom à avoir plusieurs variantes de noms dans la documentation : *Pepi*, *Pepe*, *Père*, *Peire*, *Petraquinus* et *Petronille*.

Selon nous, l'apparition des langues vernaculaires révèle aussi la volonté des Léonais d'écrire dans leur langue orale et montre la disparition progressive du latin au profit de la langue du pays. De manière générale, l'écriture des noms dans les trois langues (latin, ancien léonais et français) est attestée dans les actes diplomatiques à partir du XII<sup>ème</sup> siècle. Les langues vernaculaires dans les actes marquent surtout les noms des hommes laïcs : les femmes et les clercs ont rarement leurs noms écrits dans une langue autre que le latin. Il semble que l'apparition de langues vernaculaires dans les sources latines soit un phénomène qui commence pour certaines régions européennes autour de l'an mil. En effet, les souscriptions en langue vernaculaire, dans les documents de Sant Llorenç, « deviennent nombreuses vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, à l'exclusion toutefois de celles de clercs et des femmes, restées fidèles au latin »<sup>66</sup>. On peut alors penser que l'entrée de la langue vernaculaire se fait grosso modo aux alentours de l'an mil mais le rythme diffère d'une région à une autre.

Quant aux relations familiales, dans les sources épigraphiques, elles restent présentes sans être élargies aux membres de la famille (grands-parents, oncle, neveu, etc.) comme cela peut l'être dans les cartulaires et les chartes : *Marina Pelaiz, filiabus meis Fronilli et Xemena, bisauus meus Fredenando Ueremudiz*<sup>67</sup>. Les fonctions/métiers sont mentionné(e)s dans les deux sources. Mais ce qui est intéressant c'est que sur les épitaphes, le rédacteur a le souci de différencier le clerc du laïc, alors que dans les actes diplomatiques, les clercs et les moines peuvent souscrire sans toujours noter leur dignité cléricale et claustrale. Concernant le type d'écriture, en général, les documents sont rédigés dans deux écritures : la wisigothique et la caroline. Cependant, la caroline gagne du terrain dans les documents diplomatiques à partir de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, tandis que dans les épitaphes, l'écriture wisigothique persiste dans

---

<sup>65</sup> Voir dans les annexes la liste de certains noms passant du latin en langues vernaculaires.

<sup>66</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (Xe-XIIe siècles) », in *Annales du Midi*, p. 305.

<sup>67</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., p. 454-455, acte 1195.

l'ensemble.

Toute étude ou recherche n'est pas sans difficultés et des choix se font pour remédier aux différents problèmes. Ainsi, afin de mener à bien notre travail, nous avons utilisé plusieurs méthodes selon le problème qui se présente. Le comptage des personnes est basé sur un article de J.-M. MARTIN<sup>68</sup> qui souligne que trente années correspondent « grosso modo à une génération ». Passée cette durée de vie publique (30 ans), lorsqu'un individu apparaît dans un acte, comme témoin, avec le(s) même(s) nom(s), il s'agit probablement d'une nouvelle personne. Cependant, la vigilance est à observer puisque l'homme commence à être témoin tôt : « À 13 ans, il (le jeune homme) peut témoigner et prêter serment. À 14 ans, il est déclaré majeur »<sup>69</sup>. Pour certaines personnes dont la vie est bien connue (les membres de la famille royale et des grandes familles de l'aristocratie), cette règle ne s'applique pas. Les études réalisées sur ces personnes montrent que leur vie publique dans le royaume va au-delà de trente ans. Nous prenons le cas des quatre magnats<sup>70</sup> qui ont été au service de plusieurs souverains léonais. Ils ont eu une longue vie politique. L'un d'entre eux, *Petrus Alfonso* apparaît pour la première fois dans la vie publique en 1129 comme *alferez*, puis en 1136 avec le titre de *comes* et meurt en 1173. Sa vie publique a duré presque un demi-siècle (44 ans) : donc, il n'est compté qu'une seule fois.

Pour le calcul et le classement des différentes formes anthroponymiques (nom unique, Nom + désignation complémentaire, Nom double et Nom à plus de deux éléments), nous sommes confrontés à plusieurs difficultés que nous avons essayé de résoudre dans la mesure du possible. Toutefois, nos solutions restent discutables. Lorsqu'une même personne est désignée de différentes manières (système simple, double ou complexe) dans les actes, cette personne n'est comptée qu'une seule fois. Néanmoins, dans le système anthroponymique, elle est comptée autant de fois que sa dénomination change. Ce choix s'explique par le fait que nous ne voulons pas léser une forme anthroponymique au détriment d'une autre. Voici quelques exemples qui justifient notre choix :

- le comte *Suarius* est compté dans la forme I (nom unique) lorsqu'il est désigné simplement *Suarius* (forme I) et dans le nom + désignation complémentaires (forme II) quant il est dénommé *Suarius comes*. Il est dénombré dans la forme double (forme III) quand il est nommé *Suarius Uermudiz comes* et dans la forme à plus de deux éléments (forme IV)

---

<sup>68</sup> MARTIN J. M., « Introduction ». In *MEFRM*, t. 106, N°2, p. 320.

<sup>69</sup> BENASSAR B., *Histoire des Espagnols*, p. 30.

<sup>70</sup> CALDERÓN MEDINA I., « Cuatro mangates en el corte de Alfonso VII. Su continuidad al servicio de la monarquía leonesa », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, p. 345-367.

lorsqu'il est appelé *Suarius Uermudiz de Gallecia consul*. Cependant, dans le nombre des témoins, nous le comptons une seule fois.

- Le nom peut être suivi d'une désignation complémentaire. Exemple : *Iohannes Pellitero* – 1195 (nom + surnom), *domnus Iohannes, pellitero* – 1211 (nom + désignation complémentaire).

Comme le souligne M. BOURIN, « La désignation entre anthroponymie complémentaire et anthroponymie à deux éléments demeure difficile »<sup>71</sup> surtout que les individus sont nommés suivant les circonstances dans lesquelles ils apparaissent. Il est alors parfois difficile de savoir s'il s'agit d'un nom ou d'un qualificatif. Finalement, nous avons choisi de classer dans la forme à deux noms tous les individus qui portent comme deuxième nom, un nom de lieu sans la préposition « de » : *Giralt Dastorga in Uilla Franca* (1147), *Pedro Gallego* (1174), *Garcia Gallo* (1199), *Martinus Castelanus* (1202), *Donadeus Despinosa* (1209).

Lorsque le second nom est précédé de la préposition « de », il est compté dans la forme simple si nous n'arrivons pas à savoir que le toponyme fait office de "patronyme", c'est-à-dire qu'il est porté par les membres de la même fratrie :

- *Fernandus de Spinar* (1195), *domnus Rendol del Espinaza* (1229).
- *Donadeo de Spinaza* (1211) - *Danodeus de la Spinaza* (1214).

Il est certain que, pour certains individus, le toponyme comme deuxième élément fait office de "patronyme", mais, sans des informations sur les autres membres de leurs familles, il est difficile de trancher. Cependant, lorsque nous avons la preuve que le nom de lieu avec la préposition « de » est transmis à la descendance ou porté par toute la fratrie, le comptage se fait dans la forme double. C'est l'exemple d'un certain *Martinus* apparaissant plusieurs fois avec différentes formes de désignation :

- *Martinus de Galleca*, 1189 (forme III)
- *Martinus filius de Pelagii Gallegui*, 1193 (forme II)
- *Martinus de la Galleca*, 1202 (forme III)

La documentation permet de voir qu'il a hérité le surnom de son père : donc le toponyme *Galleca* fait office de "nom de famille".

- Il n'est pas facile de reconnaître les membres du clergé et les moines sans titre de leur dignité cléricale ou claustrale.

---

<sup>71</sup> BOURIN M., « L'écriture du nom propre et l'apparition d'une anthroponymie à plusieurs éléments en Europe occidentale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », dans A.-M. CHRISTIN, *L'écriture du nom propre*, p. 202.

« ...il est difficile de savoir à quel moment elle (la désignation complémentaire) est ressentie comme un surnom qui s'attache à l'homme et le désigne dans la majeure partie des circonstances », M.BOURIN, « Avant-propos », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps moderne*, p. 315.

Ils sont souvent confondus avec les laïcs. Parfois, la même personne change de titre clérical ou claustral d'un document à un autre. Nous avons pu reconnaître certains : *Pelagius Trazan canonicus*<sup>72</sup> = *Pelagius Trazan archidiaconus*<sup>73</sup>. Mais pour d'autres, la reconnaissance n'a pas été possible surtout lorsqu'ils sont nommés avec un seul nom et sont des clercs et des moines peu connus. Il est donc probable que certains ont été comptés parmi les laïcs. L'absence de titres socio-professionnels fait qu'il est difficile de distinguer le laïc du clerc, le noble du non noble, et cela a un impact sur l'analyse sociale des noms dans notre travail de recherche. Les titres socio-professionnels sont peu mentionnés, surtout les fonctions/les métiers, dans les documents jusqu'à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. C'est à partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle qu'apparaissent la plupart des fonctions/des métiers. Du moins, c'est à partir de cette date que les rédacteurs inscrivent les métiers exercés par les acteurs et les témoins dans les documents.

Dans les différentes éditions de la documentation de la cathédrale, tous les éditeurs ont mis en évidence les erreurs et les nombreuses variations orthographiques qui se trouvent dans les documents. E. SÁEZ, dans le premier tome de *Colección documental del archivo de la catedral de León*, les énumère sur plusieurs pages<sup>74</sup>. Ces variations se trouvent à tous les niveaux : dans les noms des personnes (Auaiube et Aiube pour Aguge – Iunia pour Iunez – etc.), les noms de lieux (Massella pour Coianka – Pardamio pour Perameno – etc.) et autres mots (hodie pour hodierno – defendimus pour deferimus – etc.). Tout cela demande assez de vigilance de notre part pour ne pas compter plusieurs fois le même nom. Ces erreurs ou/et variations orthographiques montrent soit la fatigue des copistes, soit la non maîtrise des langues de la part des rédacteurs des documents. Il se peut également que les scribes aient écrit les noms selon ce qu'ils ont entendu. Dans les documents, plusieurs noms subissent des variations linguistiques et des variations orthographiques, d'autres semblent être formés à partir de racines de noms. Dans nos calculs, les noms issus d'un autre nom sont comptés comme des noms entiers et distincts : *Pere* – *Pet*<sup>75</sup> - *Pepi*<sup>76</sup>.

---

<sup>72</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 185, acte n° 148.

<sup>73</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., p. 123, acte n° 1756.

<sup>74</sup> SÁEZ E., op. cit, t. I, p. XXV - XXVII.

<sup>75</sup> Ce nom apparaît une seule fois. Il est probable qu'il soit un autre diminutif du nom *petrus*.

<sup>76</sup> *Pepi*, diminutif de *Petrus*, disparaît dans la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle ainsi que le surnom *Pepiz*. Quant à *Pere*, autre diminutif de *Petrus*, il apparaît dans les documents au tout début du XIII<sup>ème</sup> siècle et est porté comme *nomen proprium*. Alors que dans d'autres régions de la Péninsule ibérique, telle que Bugos, il est porté comme surnom à partie de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Cependant, il est absent de la liste des noms propres. J. A. GARCÍA de CORTÁZAR, C. DÍEZ HERRERA y PEÑA BOCOS, « Antroponimia de Burgos y su alfoz en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA, *Antroponia y sociedad : sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 242-247. Est-il comptabilisé ensemble avec *Petrus* ? Il est possible car à la page 248, il (Perez) est le premier sur la liste des patronymes dominants.

Quant au nom *Didacus* dont la traduction en castillan est Diego, est-il le nom *Iacobus* (Jacques) comme le prétendent certains chercheurs tels que J. MORAN OCERINJAUREGUI<sup>77</sup>? Pour d'autres comme A. IGLESIAS, il semblerait que les noms *Jacobo*, *Jaime*, *Diego* et *Santiago* sont « tous sortis du latin *Jacobus* mais sentis comme des noms différents »<sup>78</sup>. Selon nous, le nom *Didacus* ne vient pas d'*Iacobus*. Dans notre corpus, avec l'influence du castillan, nous trouvons dans un acte un individu nommé *Didacus* et qui semble être désigné dans un autre document par Diego. Par exemple, *Didacus Muniz* est le même que *Diego Munioz maiorinus*<sup>79</sup> et c'est sans doute le même individu qui devient comte de *Saldania* en 1151<sup>80</sup>. A contrario, aucune des personnes nommées *Didacus/Diego* dans un document n'est appelée *Iacobus* dans un autre. Nous avons donc décidé de compter *Didacus* et *Iacobus* comme deux noms différents.

Cependant, si le même nom est écrit en plusieurs langues ou change d'orthographe, il est compté une seule fois : *Egidus* = Gil. Le choix, pour écrire le nom, d'utiliser une langue qui diffère de celle de l'acte (le latin) est certainement significatif. D'abord, les changements orthographiques permettent de connaître comment un nom est écrit dans une langue autre que le latin. Ensuite, ils permettent de suivre l'évolution orthographique d'un nom : de son orthographe originale à sa nouvelle orthographe. Même si ils paraissent être une richesse parce qu'ils permettent de suivre l'évolution orthographique d'un nom, ils peuvent être une difficulté. Les évolutions orthographiques peuvent aboutir à la genèse d'un autre nom, très éloigné du nom originel. Par Exemple : *Auaiube et uxor tua Auria*<sup>81</sup> = *Agube et uxor tua Auria*<sup>82</sup>. Ce nom arabisé est donc compté une seule fois car il s'agit du même nom. Une chose paraît sûre : nous sommes à une période où le latin écrit se laisse imprégner par d'autres langues révélant ainsi un territoire multiculturel.

Pour étayer certaines hypothèses, il nous a semblé nécessaire d'élaborer des généalogies. Cela permettra d'étayer certaines pratiques telles que le mode de transmission des noms (l'influence des alliances), l'apport anthroponymique de la femme et l'hérédité du surnom paternel (nom de

---

<sup>77</sup> Professeur de philologie, son article mis en ligne a pour titre : « L'attribution du prénom Jacques en Catalogne du Moyen Âge à nos jours ».

<sup>78</sup> IGLESIAS A., « Système onomastique et reflet social dans le domaine espagnol » in, *Nouvelle revue d'onomastique*, n°9-10, p. 162.

<sup>79</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de san Isidoro de León. Documentos de los s. X-XIII*, p. 57, acte n° 32 et p. 72, acte n° 44. Ce *Didacus Muniz* semble fait partie de l'entourage du Alphonse VII (1126-1157) de León car il est partie des personnes qui confirment les documents royaux pendant un certain temps : de 1138 à 1151.

<sup>80</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. V, p. 269, acte n° 175 : *Didacus Muniz de Saldania conf.*

<sup>81</sup> YÁÑEZ CIFUENTE del Pilar M., op. cit., p. 144, acte n° 10.

<sup>82</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, p. 316, acte n° 226.



famille). La restitution de la généalogie de certaines branches des familles royales sert plus à expliquer la transmission du nom, la consolidation des alliances par le biais du nom : l'enfant hérite du nom de son grand-père maternel car il est destiné à assumer la fonction qu'exerçait le père de sa mère. Les généalogies servent également à expliquer l'arrivée d'un nouveau nom dans le stock anthroponymique familial. Les nouveaux noms expriment le plus souvent une nouvelle alliance avec une autre famille ou la dévotion à un saint. La plupart des généalogies ont été faites à partir des différents documents choisis. Mais, pour certaines généalogies, nous nous sommes également appuyés sur nos lectures (études réalisées par d'autres chercheurs) pour les compléter<sup>83</sup>.

Notre travail connaît deux limites majeures. Les généalogies réalisées sont pour la plupart celles des familles de milieu social aisé : la noblesse (au sens large). Il est certain que parmi ceux que nous appelons les « nobles », se trouvent des non nobles fortunés. Cependant, il n'est pas facile de les reconnaître et ce, même pour certaines personnes de la noblesse<sup>84</sup>. Pour cela, hormis les comtes, les majordomes, les soldats, les juges, les enseignants, nous mettons tous les autres titres et fonctions dans le groupe nommé "reste de la population" pour l'analyse sociale des noms pour les laïcs. Le fait d'avoir des généalogies incomplètes ne permet pas de tirer des conclusions certaines concernant des pratiques telles que la transmission du nom à l'enfant. Aussi, il est rare qu'un clerc, un moine ou une moniale apparaisse avec sa famille dans une transaction. Peu de personnes religieuses apparaissent dans les généalogies réalisées : ce qui pose également problème pour l'analyse sociale de leurs noms.

La plupart des témoins sont des membres du clergé (episcopus, abba, abbatissa, prior, frater, presbiter, clericus, (archi) diaconus, etc.), des personnes de l'entourage du roi (maiordomus, notarius regis, strator, comes uassallus imperatoris, etc.), de la famille royale (infanta, rex, regina) et d'autres laïcs sans titre (des hommes libres). Les témoins semblent être des proches des auteurs ou des bénéficiaires mais il est difficile d'établir les liens de parenté à cette époque où il n'existe pas encore de nom de famille. Les personnes prises comme témoins sont le plus

---

<sup>83</sup> C'est le cas de la descendance de *Poncius de Cabrera* : CALDERÓN MEDINA I., « Cuatro mangates en el corte de Alfonso VII. Su continuidad al servicio de la monarquía leonesa », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, p. 345-371. De celle de la comtesse Mumadonna épouse du comte Munio Alfonso, P. MARTÍNEZ SOPENA, « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casa » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, p. 68-69. Celle des familles Flaínez et Beni Gómez dans M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, p. 85

<sup>84</sup> La famille de l'évêque Frunimius (II) Olemundi de León – 928 – est une des prestigieuses familles mozarabes de León (famille noble) ; J. RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ « La ciudad de León y sus tres catedrales », dans *Tierras leonesas : revista de estudios y documentación de los Reinos Hispano-Occidentales*, p. 58.

Dans les documents léonais, lorsque les membres de la famille *Olemundi* apparaissent comme témoins, aucun élément ne permet de les classer par les nobles. D'ailleurs, ils n'apparaissent pas ensemble dans les mêmes actes. Nous avons pu faire la généalogie de la famille *Olemundi* grâce à l'article de J. RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ.

souvent les descendants de personnes ayant fait partie de l'entourage du souverain. Les ascendants eux-mêmes étaient également des témoins dans plusieurs documents. Par exemple, en 1160, dans une donation du roi Ferdinand II (1157-1188) à Jean *Anio*, Ponce de Minerva et son fils Ponce font partie des personnes qui confirment l'acte<sup>85</sup>. Un autre de ses fils, Ramire *Poncii*, souscrit dans une autre donation de Ferdinand II en 1164<sup>86</sup>. De ce fait, dans les chartes royales, on sent à travers les témoins des réseaux de pouvoirs et de fidélité des monarques léonais.

Une autre limite est la difficulté de réaliser des généalogies au-delà de la troisième génération, ce qui ne permet pas une bonne analyse des noms. C'est une difficulté que rencontre toute personne faisant l'étude des noms au temps médiéval. « L'un des problèmes les plus embarrassants est celui des homonymies. Il n'est pas toujours possible d'affirmer la continuité de l'existence d'une famille sur plusieurs générations à l'aide du seul nom »<sup>87</sup>. La vigilance est donc requise pour ne pas confondre des personnes portant les mêmes *nomina propria* et les mêmes *nomina paterna*.

Afin de pallier dans la mesure du possible ces difficultés, nous avons réalisé des listes prosopographiques afin de mieux distinguer un individu d'un autre. Ces listes sont uniquement basées sur les noms les plus fréquents, les noms dominants et les « nouveaux » noms. Il est rare de confondre des personnes portant des noms peu fréquents. L'étude prosopographique a pour but de nous aider à remédier autant que possible au problème de la confusion des individus qui persiste malgré l'emploi du système anthroponymique double et du nom complexe. L'étude prosopographique aide également à suivre les différentes évolutions de la vie publique d'une personne, c'est-à-dire les différentes fonctions qu'elle occupe au cours de sa vie. Car le changement de métier/fonction ou de titre politique peut amener à penser qu'il s'agit d'un autre individu.

Concernant l'étude onomastique en général et anthroponymique en particulier, la région de León a déjà fait l'objet de quelques études. En effet, P. MARTÍNEZ SOPENA a fait des recherches sur l'anthroponymie léonaise (876-1200) et l'article est paru en 1995 dans un ouvrage regroupant d'autres travaux sur l'anthroponymie hispanique<sup>88</sup>. Le professeur P.

---

<sup>85</sup> FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 328, acte n° 1513. Le père et le fils souscrivent en 1161 dans un document non royal ; M. E. MARTÍN LÓPEZ, op. cit., p. 95, acte n° 68. Cet exemple montre que ce sont le plus souvent les mêmes personnes choisies pour souscrire dans tous les types de documents.

<sup>86</sup> FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 355, acte n° 1528.

<sup>87</sup> JEAN-MARIE L., « Anthroponymie caennaise et origine géographique des Caennais (XIe-milieu du XIVe siècle) » In : *Annales de Normandie*, p. 35.

<sup>88</sup> P. MARTÍNEZ SOPENA, « La antroponimia leonesa. Un estudio del Archivo Catedral de León (876-1230) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA, *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 155-180.

MARTÍNEZ SOPENA a travaillé seulement sur les documents originaux, ceux qui ont des dates exactes car pour lui les originaux sont davantage dignes de confiance. A contrario, nous avons choisi en plus des originaux, les copies. Une copie n'est pas forcément un faux, un acte falsifié. Pour réaliser son corpus, il a omis les diplômes se rapportant aux espaces relativement distincts ou éloignés du diocèse de León (Bierzo, Galice et les Asturies). Ces recherches se sont portées, en général, sur l'évolution du système anthroponymique masculin (laïcs et clercs) et féminin. Il a également étudié le stock anthroponymique en donnant un aperçu sur de la christianisation du stock anthroponymique.

L'originalité de notre travail repose sur le fait qu'en plus des cartulaires, nous utilisons des sources épigraphiques et les sources littéraires. Par ce choix, nous voulons voir si la manière de nommer une personne, d'une source à une autre, a la même fonction. Le nom a-t-il la même valeur ou est-il mis en valeur de la même manière ? L'étude du système anthroponymique des IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, nous fait comprendre l'influence des différentes populations d'immigrés sur l'anthroponymie léonaise. Par ailleurs, certaines personnes transmettent leurs surnoms, appelé aujourd'hui nom de famille, à leurs enfants ; alors que la « règle » de la forme double veut qu'à chaque génération le *nomen paternum* change. Donc, le milieu social dans lequel « naît » le « nom de famille » joue un rôle important dans le système anthroponymique. Lorsqu'on fait un parcours rapide de la documentation, cette étude met en évidence le phénomène de la christianisation du stock de noms commun à toute l'Europe occidentale. Comment expliquer ce fait commun à toute l'Europe chrétienne avec presque partout les mêmes noms ? Ainsi, à travers l'étude des noms, les points centraux de notre recherche sont : comment étudier de tels faits (la migration, les changements sociopolitiques et religieux) par le biais de l'anthroponymie ? En quoi le nom peut-il être un moyen, une aide dans l'étude du passé de León ? Peut-on utiliser ce moyen (le nom) pour étudier toutes les facettes de l'histoire ?

Ce travail est subdivisée en trois parties, chacune composée de deux chapitres. La première partie portera sur le rôle du nom dans la structure familiale. Pour y arriver, d'une part, le premier chapitre analysera le nom au cœur des enjeux familiaux à travers le choix du nom, les différents modes de transmission, l'affirmation du lignage agnatique et l'apparition du nom de famille. D'autre part, le deuxième chapitre étudiera la place de la femme dans l'apport anthroponymique par le biais des alliances matrimoniales, l'influence des liens familiaux et la place de la femme dans la gestion du patrimoine.

---

Signalons au passage que cet article sera d'une grande utilité car il sera pour nous une référence pour nos résultats.

La deuxième partie présente la question du nom dans la société en générale. Elle expose dans son premier chapitre, l'évolution du système anthroponymique dans les différentes couches sociales et montre dans son deuxième chapitre que le nom est un marqueur sociopolitique.

La troisième partie quant à elle pose le problème de la situation anthroponymique de manière chronologique afin de bien analyser le phénomène de la christianisation du stock anthroponymique. Ainsi, son premier chapitre traitera de la situation anthroponymique de 860 à 1230 et son deuxième chapitre essaiera d'analyser le rôle du nom dans le culte des saints.



## **PREMIÈRE PARTIE : NOM ET FAMILLE**

C'est la famille, précisément les parents qui ont la charge de trouver un nom et de le donner à leur enfant. Ainsi dans cette première partie de notre travail, l'objectif est d'étudier le rôle du nom dans la structure familiale. Cette partie est divisée en deux chapitres. Dans le premier, nous aborderons les enjeux auxquels est liée l'attribution du nom dans les familles léonaises : la domination de la lignée agnatique mais également le pouvoir féminin à travers le choix du nom. Il s'agit donc de voir à travers le système de dénomination le pouvoir des alliances matrimoniales qui aboutit à des alliances économiques et politiques. Au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, l'on assiste à l'apparition de nom de famille. Cette apparition révèle-t-elle un changement dans la structure familiale ? Ou l'apparition de nom de famille manifeste-t-elle la stabilité de la double dénomination ? Dans le deuxième chapitre, il sera question de la place de la femme dans les alliances matrimoniales à travers son apport anthroponymique et économique.



# CHAPITRE 1 : LE NOM AU CŒUR DES « ENJEUX »

## FAMILIAUX

À sa naissance, l'enfant reçoit de ses parents ou de sa tribu un nom qui lui permet d'être reconnu dans la société. Ce nom lui permet également de faire son entrée dans sa tribu, dans la société. Dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, l'attribution du nom à un nouveau-né ne se fait pas au hasard mais suit un rituel bien défini<sup>89</sup>. Il en est de même dans les sociétés européennes et asiatiques traditionnelles<sup>90</sup>. Dans le monde latin aussi bien que dans le monde germanique, le nom d'une personne désigne d'abord l'individu, puis le sexe de celui qui le porte<sup>91</sup> : on peut dire que c'est le nom qui fait l'homme. Pour P. DARLU, il n'est plus à démontrer que l'acte de nommer une personne et la façon de le faire jouent un rôle fondamental dans la structuration des personnes et des sociétés qui les unissent, et plus spécifiquement dans la famille dont est issue la personne. Nommer revient donc à signifier l'appartenance à une ou plusieurs entités sociales, familiales, lignagères ou professionnelles<sup>92</sup>. Mais c'est aussi donner à chacun la possibilité d'y affirmer sa singularité et de la faire reconnaître, de marquer son rôle social ou sa position hiérarchique. De façon générale, le nom semble renvoyer à une histoire, à une généalogie et à une aire géographique. Ce constat s'explique par le rôle de la famille : ce sont les parents (père et mère ou parfois les parents proches) qui donnent le nom.

Les études sur l'anthroponymie médiévale révèlent que les parents donnent les noms qui appartiennent aux stocks de noms des familles paternelles et maternelles. La suite du travail montrera que derrière l'acte de trouver un nom au nouveau-né, c'est tout un enjeu qui se cache en filigrane de ce devoir parental, les familles de la noblesse en étant l'exemple le plus frappant. À travers le nom, l'enfant peut recevoir sa future charge (de chef de famille) ou entamer certains métiers/fonctions qui paraissent se transmettre dans la famille paternelle ou maternelle de génération en génération. Le nom est donc un élément important dans les projets familiaux. Sur cette pratique, dans les documents léonais, il est complexe de percevoir cet enjeu, car la mention des titres socio-professionnels fait défaut. Ainsi, dans ce chapitre de notre étude sur le nom et la famille, nous nous appuyerons sur les généalogies réalisées à partir des sources. De ces

---

<sup>89</sup> FRÉDY J., « "Le nom, c'est l'homme". Données africaines d'anthroponymie », dans *L'Homme*, pp. 80-83.

<sup>90</sup> WERNER K. F., « Liens de parenté et noms de personne. Un problème historique et méthodologique », In: *Famille et parenté dans l'Occident médiéval* : « ...l'usage de « nommer » l'enfant neuf jours après sa naissance en Inde, chez les Grecs anciens, chez les Romains et chez les Germains, avec quelques variantes insignifiantes ».

<sup>91</sup> JARNUIT J., « Avant l'an mil », dans M. Bourin, J.-M. Martin et F. Menant, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, pp. 7-8.

<sup>92</sup> DARLU P., « Patronymes et démographie historique », dans *Annales de démographie historique*, p. 54.



généalogies, nous tirerons la plupart de nos conclusions concernant le nom au cœur des « enjeux » familiaux. Comment ou en quoi le nom est ou devient un enjeu pour une famille ? C'est la famille qui détient le "pouvoir" de donner le nom à un de ses membres. Que se cache-t-il donc dans ce "pouvoir" familial ? Le nom est-il une assurance permettant à une famille de grimper les échelons sociaux ? En d'autres termes, le nom permet-il à une personne ou à une famille d'atteindre une couche plus noble que celle qu'elle occupait auparavant ? Si oui, comment ? Il serait aussi intéressant de savoir s'il y a une continuité de fonction à travers la transmission d'un père à son fils, d'un grand-père à son petit-fils ou d'un oncle à son neveu.

## **I. LE CHOIX DU NOM**

Toute famille, noble ou non, possède un stock anthroponymique dans lequel elle puise les noms pour ses membres. Si, pour certaines familles, le "poids" du choix du nom est moins lourd, dans d'autres (surtout dans la noblesse), cela se fait avec une certaine pression, car du nom dépend la destinée de l'enfant et des ambitions de la famille. Le choix du nom pour un nouveau-né se fait de plusieurs manières. De manière assez courante, selon nos données, il semble que, dans les familles léonaises de notre période d'étude, on privilégie d'avantage trois types de transmission : celle dite directe ou répétition (père/fils et mère/fille), la transmission par alternance (grands-parents/petits-fils) et la transmission oncle/neveu ou encore tante/nièce du côté paternel et/ou maternel. La transmission du nom se fait donc pour la grande majorité dans la lignée directe : en tout cas c'est ce que révèlent les généalogies restituées. Cela semble une règle presque établie dans toutes les couches sociales léonaises.

Le choix du nom et son attribution montrent que les parents, et la famille au sens large, ne veulent pas perdre certains noms : ceux-ci sont sélectionnés. Leur répétition de génération en génération, ou par alternance sur deux générations (lorsque le père porte le nom du grand-père et donne à son fils le nom de son père), ou encore la répétition d'un même nom dans la fratrie (au moins deux enfants dans la fratrie portent le même nom) donne l'impression que la vie de la lignée dépend de la sauvegarde des noms réitérés de génération en génération, d'une descendance à une autre. L'insistance des familles sur certains noms fait qu'on les appelle « noms-héritages » ou « noms-patrimoines », car ils s'héritent de génération en génération comme les terres et les autres biens familiaux que les parents laissent à leurs descendances. Cela fait penser que la mémoire familiale se fait autour de ces noms répétés par rapport aux autres noms du stock anthroponymique.

## A. Les modes de transmission du nom : une anthroponymie lignagère

Tout nom est hérité et se transmet à la génération suivante. Dans toutes les sociétés humaines et dans toutes les familles, le nom n'est pas donné au hasard : son attribution suit une « tradition ». Il s'agit ici d'analyser les différents modes de transmission afin de définir si les modes de transmissions du nom sont stables de manière générale et s'ils nous informent sur la société et les familles léonaises.

### 1. Le nom : un bien familial

Dans les sociétés humaines, qu'elles soient occidentales, africaines ou asiatiques, toute famille possède son stock de noms dans lequel elle puise les noms des enfants. C'est dans la famille que le nom est puisé pour le nouveau-né. Ce dernier, à travers le nom reçu, entre dans une famille, une lignée, une société. P. BECK dit que : « Pour l'espace français et les Péninsules de la Méditerranée occidentale, le constat paraît évident : nommer les individus est une affaire de famille. La désignation sert au moins aussi bien à marquer l'appartenance d'une personne à un groupe qu'à l'individualiser »<sup>93</sup>. Lorsque les généalogies le permettent (allant au-delà de la troisième génération), l'on se rend compte que les noms portés par les membres des familles proviennent des parents (au sens large). Les noms les plus fréquents d'une famille servent à marquer la lignée, la mémoire familiale. Ainsi, même si les noms semblent communs à toutes les couches sociales léonaises, on observe que dans chaque famille (surtout la noblesse) la mémoire se fait autour de certains noms (le plus souvent ceux des aïeux) d'où naît la lignée. Ce sont des noms que l'on trouve dans toutes les générations de la lignée et qui se donnent de génération en génération. Ils deviennent des noms par lesquels sont désignés les membres et autour desquels ils se reconnaissent. Ainsi, on trouve par exemple pour la région castillo-léonaise des familles comme :

- les *Nuñez*, une branche de la descendance d'Ordoño I<sup>er</sup> (850-866), roi d'Oviédo, dont les noms importants de la lignée sont *Nunno* et *Munno*. Famille dont font partie *Ouecco* et *Nunno*, évêques de León (respectivement 926-950 et 1007-1028). Le nom de la famille semble être donné en mémoire de *Nuño*, fils du roi Ordoño.

---

<sup>93</sup> BECK P., « L'anthroponymie et parenté », dans M. BOURIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 365.

- les *Flaíñez*. Les noms les plus importants dans cette famille sont *Flaín* et *Ferdinand*. Le nom de la famille semble être donné en mémoire de *Flaín*, père du comte Fernando *Flaíñez*.
- les *Beni Gomez* (fils de Gomez). Les noms autour desquels se construit la mémoire de la lignée sont *Gomez*, Munio et *Diego*. Les fils de *Gomez* semblent tirer leur origine du nom de Diego : nom du grand-père paternel du premier comte de Saldaña dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle, *Diego Muñoz*. D'ailleurs, nous trouvons dans les documents plusieurs comtes qui semblent descendre de cette lignée : *Santius Gomez...Garsea Gomez*<sup>94</sup> - *Petrus comes de Saldanie*<sup>95</sup> - *Didacus Muniz de Saldania*<sup>96</sup>. Ce dernier porte le nom de son aïeul (Diego Muniz premier comte de Saldaña).

Ainsi, on remarque que ce sont des noms que portent tout le peuple ibérique mais de façon particulière pour ces familles comtales, ils renferment l'histoire de leur lignée. Les donner aux enfants, c'est sans doute mettre entre les mains de ceux-ci la survie de la lignée et la mémoire familiale. Ce sont des noms que chaque membre (garçon ou fille) de la famille est appelé à perpétuer de génération en génération. Cependant, ils ne sont pas des noms de famille dans le sens actuel du terme aujourd'hui car les patronymes des membres changent à chaque génération.

En général, l'arrivée d'un nom autre que ceux de la famille exprime une nouvelle alliance de la famille avec une autre ou une dévotion particulière à un saint. Par exemple, le mariage entre le comte Pierre Ansúrez (famille Beni Gomez) et Elo (fille du comte Alphonse Muñoz) fait apparaître le nom Alfonse dans la lignée des Beni Gomez. Nous verrons un peu plus loin les apports anthroponymiques des femmes. On peut également constater ce phénomène dans la famille royale léonaise de 910 à 1230 : les noms souvent portés par les monarques et princes léonais sont Ordoño, Alphonse, Ramire, Bermude. L'introduction du nom Ferdinand révèle le mariage de Sancha de León avec Ferdinand, comte de Castille. Donner le nom d'un autre stock anthroponymique familial sans lien avec la famille qui le possède est considéré comme un vol. Cela donne l'impression d'un cercle qui s'entrelace avec d'autres cercles par les alliances. Ce système permet aux familles de s'enrichir de nouveaux noms et d'être également les garantes

---

<sup>94</sup> RUIZ ASECIO J. M., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. III, p. 165, acte n° 629. Sanche et García sont les fils du comte Gomez Díaz de Saldaña (lui-même fils du comte Diego Muñoz). García fut également comte du même comté et meurt en 1017. Il apparaît plusieurs fois dans les documents royaux et épiscopaux.

<sup>95</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 555, acte n° 1260.

<sup>96</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 269, acte n° 1475.

de la survie des noms hérités des familles alliées. À titre illustratif, P. BECK affirme ce qui suit :

Au moins à partir de la seconde moitié du Xe siècle, seul ou associé, le nom personnel s'affirme comme un bien familial dont les règles de dation ne se relâchent guère face aux coups de la conjoncture, s'assouplissent seulement pour les cadets et les filles qui participent toutefois aussi à la reconnaissance du groupe familial en assurant sa cohésion horizontale, latérale, alors que l'aîné définit la continuité verticale, lignagère<sup>97</sup>.

Nous pouvons renchérir en disant que le nom comme bien familial se manifeste dans la manière dont on l'attribue à l'enfant ; il n'est pas étonnant qu'avant la domination des formes anthroponymiques<sup>98</sup> II (nom + désignation complémentaire), III (nom + patronyme ou un autre élément faisant office de patronyme) et IV (nom + patronyme + autre désignation), les parents (père et mère) donnent chacun un lexème de leur nom à leur enfant. Car, en principe tout nom porté doit renvoyer le porteur à la famille dont il est issu.

L'existence d'un patrimoine appartenant à la famille implique que tous les membres de la famille œuvrent pour la survie du nom-patrimoine. Dans ce cas, il n'est pas étonnant que dans les familles léonaises, et peut-être aussi dans les autres régions hispaniques et occidentales, le choix des noms se fasse le plus souvent d'abord dans la famille paternelle puis dans les familles alliées. Dans ce cas, les modes de transmission léonais respectent-ils un ordre bien établi ? Dans les différentes manières de transmission, le nom-héritage est-il donné à l'enfant occupant un rang bien précis dans la fratrie ? La suite de notre travail montre le pouvoir du nom dans la parenté (la reconnaissance, l'insertion dans la famille, la lignée) et dans la relation avec d'autres (les alliances avec d'autres familles).

## 2. La transmission directe

La transmission directe père/fils ou mère/fille a toujours existé dans la société humaine et cela se voit bien lors de l'épisode de la circoncision de l'enfant Jean-Baptiste dans la Bible. Les parents et amis du couple Zacharie/Élisabeth s'attendent à ce que le père et la mère de l'enfant donnent le nom du père à l'enfant. Et quel ne fut pas leur choc d'apprendre que, non seulement le nouveau-né n'héritait pas du nom du père mais qu'il recevait un nom, Jean, n'appartenant pas à la famille (Lc 1, 59-63). Le nom est perçu comme un bien, un héritage familial qu'il est nécessaire de transmettre à sa descendance de génération en génération pour empêcher la mort de la lignée. Toujours dans la tradition biblique, le souci de la continuité du nom se voit dans

---

<sup>97</sup> BECK P., « L'anthroponymie et parenté », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 366.

<sup>98</sup> Les différentes formes anthroponymiques seront étudiées dans la deuxième partie de notre travail.

un autre passage où les filles de *Çelophehad*, des clans de Manassé, viennent faire une requête à Moïse pour que le nom de leur défunt père se perpétue : « Notre père est mort dans le désert sans avoir eu de fils [...] Pourquoi le nom de notre père disparaîtrait-il de son clan ? » (Nb 27,3-4). Cela dévoile que de tout temps le souci de la survie de la lignée a traversé la conscience humaine. De cette histoire naîtra la loi juive qui permet à la femme d'être héritière si le père n'a pas eu de garçons et d'épouser un cousin pour perpétuer le nom de la famille (Nb, 27,8 et 36,10-12).

Dans la tradition de l'Occident chrétien médiéval, il est rare qu'un père ne donne pas son nom à l'un de ses fils (bien souvent l'aîné) lorsqu'il ne lui attribue pas celui de son père. Le nom du père (ou celui du grand-père) est lié à l'héritage, au pouvoir (être le chef de famille). Celui qui le porte a toute la destinée (la survie) du lignage entre ses mains. C'est l'exemple que nous montre une famille de Poitou (France) à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle : « dominus Wuidonis et sa femme Hildegarda ont deux fils, Robertus et dominus Wuidonis : seul le fils affublé du même nom que le père porte ici le titre »<sup>99</sup>. Cependant, nous verrons un peu plus bas que dans les familles léonaises, la situation est plus complexe : l'héritier du nom du père ne semble pas être obligatoirement le chef de famille, ou ne porte pas également toujours le titre politique paternel. En effet, concernant León, la transmission directe est la plus visible dans les documents sans que nous ayons recours immédiatement aux généalogies des familles. Elle s'avère être l'une des formes de transmission les plus fréquentes dans la société léonaise. En effet, avec l'utilisation du système anthroponymique double, il est plus facile de trouver dans les actes des personnes dont le nom propre et le surnom paternel sont les identiques : *Pelagius Pelaiz* (1067), *Petrus Petri solidarius* (1072), *Petrus Petri* (1129), *Dominicus Dominici* (1162), *Iohannes Iohannis de Uega de Castro Fauoz* (1197), *Ferran Ferrandez* (1206) et *Martinus Martini* (1229), etc. Cependant, par manque d'informations, nous n'avons pas pu établir les généalogies concernant ces individus. Il est impossible de savoir si la transmission directe a continué aux générations suivantes dans les familles et à quoi sert la transmission père/fils dans les familles dont ils sont issus. Cela laisse en suspens les réponses à de nombreuses questions : est-ce l'aîné qui porte le nom du père parce qu'il est destiné à être le chef de famille ? La transmission directe est-elle une règle intransgressible ? Est-elle liée à une fonction ? Simple conjecture, mais le doute est permis. Il aurait été également intéressant de connaître le lien existant entre le nom hérité du père et les fonctions, les métiers et les responsabilités occupées par les membres d'une

---

<sup>99</sup> BECK P., « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (Xe-XVe siècles) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T.III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 127.

famille. Partant des généalogies fragmentaires que nous avons pu réaliser, nous comptons 24 cas de transmission directe (14 pour les hommes et 10 pour les femmes) sur 150 familles. Mais nous constatons que, d'une famille à une autre, la transmission directe ne suit pas la même règle : le rang qu'occupe l'enfant pour hériter du nom de son père ou de sa mère n'est pas stable.

a. *Chez les femmes*

Il n'est pas évident de constater dans les actes léonais qu'une mère transmette son nom (autrement que pour le couple Maria/Marina<sup>100</sup>) à sa fille (figures 1 et 2) : c'est-à-dire qu'avant la prédominance des noms Marie et Marina, la transmission mère/fille est difficile à percevoir dans les documents léonais. Toutefois, il serait imprudent de notre part de conclure que la transmission directe chez la femme ne se fait qu'au moment de la prédominance des noms Marie et Marina (le moment du succès de ces prénoms se situant entre le XI<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle) car nous trouvons une certaine femme se nommant *Auria* et ayant pour fille *Auria* (1014). Selon nos données, c'est le seul cas rencontré. Sur 151 généalogies restituées, nous ne comptons que dix (10) cas de transmission directe mère/fille de 1000 à 1230. Mais nous n'avons aucune information sur la transmission féminine avant le XI<sup>ème</sup> siècle. Dans les familles comtales, selon nos données, nous n'observons pas non plus de transmission mère/fille. Néanmoins, nous ne pouvons pas conclure sur cette remarque. L'absence de fille portant le même *nomen proprium* que la mère, nous interpelle. Est-ce à dire qu'avant l'an mil, la transmission mère/fille est rare ou n'est pas pratiquée ? Cela est peu certain. L'invisibilité de la transmission directe mère/fille peut-elle être mise en lien avec le fait qu'avant l'an mil, peu de femmes apparaissent dans les documents ? Cela est peu probable.

Le problème semble venir du fait que plusieurs couples (familles) apparaissent sans que les noms des enfants ne soient mentionnés. En effet, il est passablement rare de voir mentionné dans les actes, dans ceux que nous avons analysés, les noms des enfants qui accompagnent les couples, ou les hommes ou encore les femmes dans les affaires économiques. Le plus souvent, pour les parents accompagnés par leurs enfants, ce sont les groupes de mots latins tel que *filius/filia meis/nostrus/uestrus – filiis/filiabus meis/nostris/uestris* qui sont notés à la suite de la nomination du père/de la mère ou du couple : les noms des enfants sont passés sous silence. Signalons que tout au long du X<sup>ème</sup> siècle, et un peu au début du XI<sup>ème</sup> siècle, les couples

---

<sup>100</sup> Ce constat nous amènera à parler davantage des noms Maria et Marina dans la transmission directe dans le milieu féminin léonais.

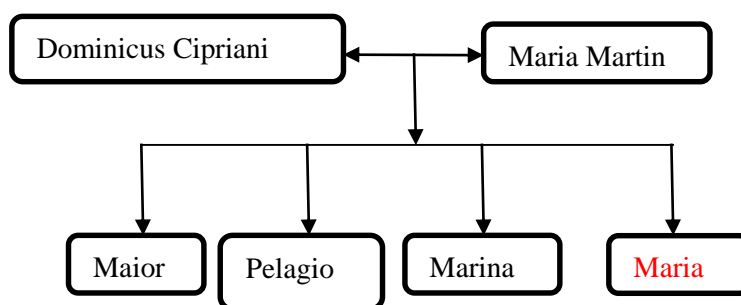
apparaissant dans les transactions ne sont en majorité pas accompagnés d'enfants. Par exemple sur 106 couples :

- 92,45% apparaissent sans leurs enfants
- Pour 4,72%, la présence des enfants est mentionnée par les termes « filius/filia »
- Et pour 2,83%, les noms des enfants sont écrits.

Le fait de ne pas mentionner des noms enfants peut être l'une des causes ne permettant pas à la transmission mère/fille d'être visible. Il est également possible que le garçon soit associé tôt aux affaires économiques par rapport à la fille. À partir des documents, il n'est pas facile de réaliser la généalogie d'une famille avant l'an mil. Cela laisse supposer que la transmission directe mère-fille a pu commencer au moment de l'attribution du nom entier à l'enfant soit entre les VI<sup>ème</sup>-VIII<sup>ème</sup> siècles. En général, l'absence des noms des enfants dans les sources porte préjudice à la compréhension de toutes les formes de transmission du nom dans les familles léonaises car elle ne permet pas de mieux cerner les différentes manières du don du nom à l'enfant.

Cependant, il est plausible que la transmission directe chez la femme s'avère davantage pratiquée et donc plus évidente au cours du XI<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition des noms *Maria* et *Marina* ; surtout dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle avec leur triomphe total sur les autres noms du stock anthroponymique féminin (voir les figures 1<sup>101</sup> et 2<sup>102</sup>). L'impression qui demeure est celle d'une transmission mère/fille qui commence à s'établir avec les deux noms (Marie et Marina), noms qui restent en tête du palmarès des noms féminins, grosso modo du XI<sup>ème</sup> siècle jusqu'à l'an 1230<sup>103</sup>.

Figure 1 : Généalogie de la famille de *Dominicus Cipriani* (7/1/1177)

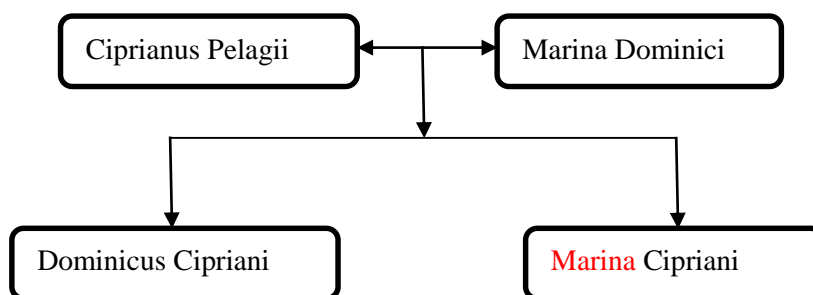


<sup>101</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J.M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 469, acte n° 1597.

<sup>102</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J.M., op. cit., t. V, p. 469, acte n° 1599.

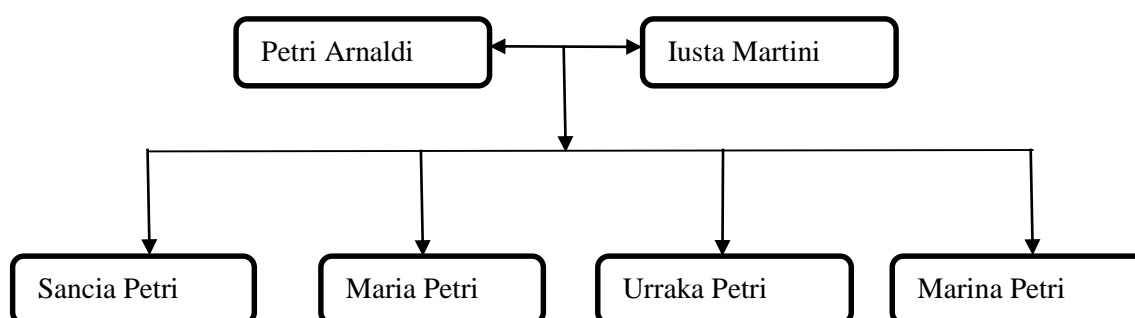
<sup>103</sup> Nous nous arrêtons à la date de 1230 mais, il faut dire que le nom Marina et le nom Maria (surtout) ont maintenu leur rang au-delà du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Figure 2 : Généalogie de la famille de *Ciprianus Pelagii* (17/2/1177)



Bien souvent, dans les familles léonaises où il y a deux filles ou plus, nous remarquons que lorsqu'une des filles se nomme Maria/Marina, une autre des filles s'appelle Marina/Maria (voir figure 1). Cela donne l'impression que les deux noms, bien que différents étymologiquement, évoluent parallèlement : l'un ne semble pas aller sans l'autre. Ce constat se fait également dans les familles où apparaissent les noms Maria/Marina et dont la mère ne se nomme ni Maria ni Marina, voir figure 3<sup>104</sup>.

Figure 3 : Généalogie simplifiée de la famille de *Petri Arnaldi* (6/2/1136)



Marie et Marina sont des noms populaires de la société médiévale hispanique, voire occidentale pour le nom Marie, surtout au XII<sup>ème</sup> siècle. Ces noms se trouvent dans toutes les couches de la société hispanique : les femmes libres, les serves<sup>105</sup> et même dans la noblesse. Toutefois, il faut noter que cela ne se fait pas automatiquement : il n'est pas obligatoire que la mère se nomme Maria ou Marina pour appeler sa/ses fille(s) Maria ou Marina et inversement. On trouve bien des familles où la "règle" Maria/Marina de mère en fille n'est pas respectée : les deux filles de

<sup>104</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J.M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 175, acte n° 1413.

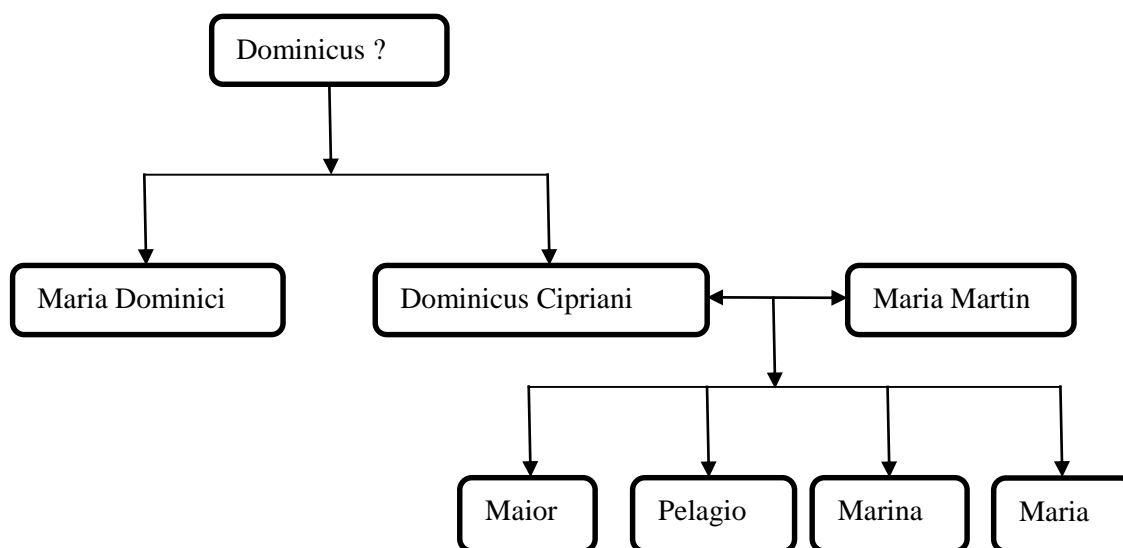
<sup>105</sup> CARZOLIO M. I, « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 179.



*Maria Gondissaluz* s'appellent *Sancia Gutteriz* et *Stephania Gutteriz*<sup>106</sup>(1133). Quant à *Maria Outiz*, sa fille unique se prénomme *Christina*<sup>107</sup>(1156). Tout dépend de l'objectif visé par les parents dans le choix et le don du nom à l'enfant.

Dans la transmission mère/fille, le nom de la mère ne revient pas toujours à la fille aînée. Toutes les filles, quel que soit leur rang, peuvent porter le nom de leur mère. La transmission mère/fille semble montrer que rien n'est établi, qu'aucune règle rigide ne régit le don du nom de la mère à la fille. Avec les noms Maria et Marina, nous ne voyons pas de souci de la part des parents de construire la mémoire ou rendre un hommage à la mère mais plutôt un effet de mode qui se vit chez les femmes : c'est la période de triomphe de ces deux noms féminins. Il est donc probable que chaque famille désire les avoir dans son stock de noms familiaux par mode mais également, sans doute, par dévotion. Dans certaines familles, il est impossible de savoir si la fille porte le nom de sa mère ou de sa tante paternelle/maternelle, car le même nom se trouve dans le stock de noms paternel et maternel. C'est le cas de Maria, fille de *Dominicus Cipriani*, qui porte le même *nomen proprium* que sa mère (Maria Martini) et sa tante paternelle (Maria Dominici), voir figure 4<sup>108</sup>.

Figure 4 : Généalogie de la famille de Dominicus (7/1/1177)



La présence visible des noms Maria et Marina dans la transmission directe, au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, dévoile l'impact que ces noms ont sur la population féminine léonaise. Peut-être que dans les différentes familles, le duo Maria/Marina faisait déjà partie du stock de noms familiaux

<sup>106</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 167, acte n° 1408.

<sup>107</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 285, acte n° 1488.

<sup>108</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 469, acte n° 1597.

à travers une aïeule. Mais il est plus certain qu'ils sont utilisés parce que ce sont des noms à la mode et cela marque également l'ampleur du culte marial et celui de sainte Marina à cette période dans la population léonaise. Cela a dû sans doute pousser des familles à revisiter ces noms qu'elles avaient abandonnés. De surcroît, les documents n'indiquent aucunement qu'une fille qui porterait le même nom que sa mère en supporte en même temps le destin associé. Nous avons l'impression que c'est une habitude (don du nom de la mère à la fille) qui finalement s'est établie comme une logique mais qui ne semble pas être pratiquée obligatoirement de génération en génération dans la descendance féminine.

Dans les familles comtales, par exemple, lorsque la généalogie le permet, nous n'avons trouvé aucun cas de transmission de nom mère/fille. Il en est de même dans les familles princières et royales léonaises. Il nous paraît évident que l'essentiel semble être que le nom soit puisé dans le stock familial. Dans ce cas, dans quelle(s) couche(s) sociale(s) la transmission mère/fille se fait-elle ? On est amené à penser que, dans la société léonaise, la transmission directe mère/fille se pratiquerait plus dans le reste du peuple. Mais là encore, elle n'est pas une règle établie : c'est juste un choix libre.

Un point est à souligner. Selon les généalogies restituées, aucun garçon ne semble porter le nom masculinisé de sa mère et aucune fille ne porte le nom fémininisé de son père : c'est-à-dire que, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas rencontré de transmission directe père/fille et mère/fils. Mais cela ne signifie pas que la pratique n'existe pas car *Munio*, époux de *Adosinda Alfonso* (une descendante d'Alfonso Díaz), semble avoir donné son nom à sa seconde fille : *Munia*<sup>109</sup>. La pratique existe, mais elle est rare pendant la période des IX<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècles ou du moins, les documents choisis ne mettent pas en exergue cette pratique. La transmission mère/fils ou père/fille est pratiquée dans d'autres régions européennes. Par exemple, dans le Poitou, France, la mère peut donner à son fils soit son nom masculinisé ou soit un lexème de son nom<sup>110</sup>.

#### b. *Chez les hommes*

Dans le milieu masculin léonais, le constat semble être tout autre que chez les femmes. Les exemples de transmission père/fils sont nombreux dans les documents choisis. On remarque que la transmission ne se focalise pas sur un ou deux noms comme c'est le cas chez les femmes.

---

<sup>109</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casa » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, p. 68.

<sup>110</sup> KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XIe-XIIe siècles) : l'importance des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 147.

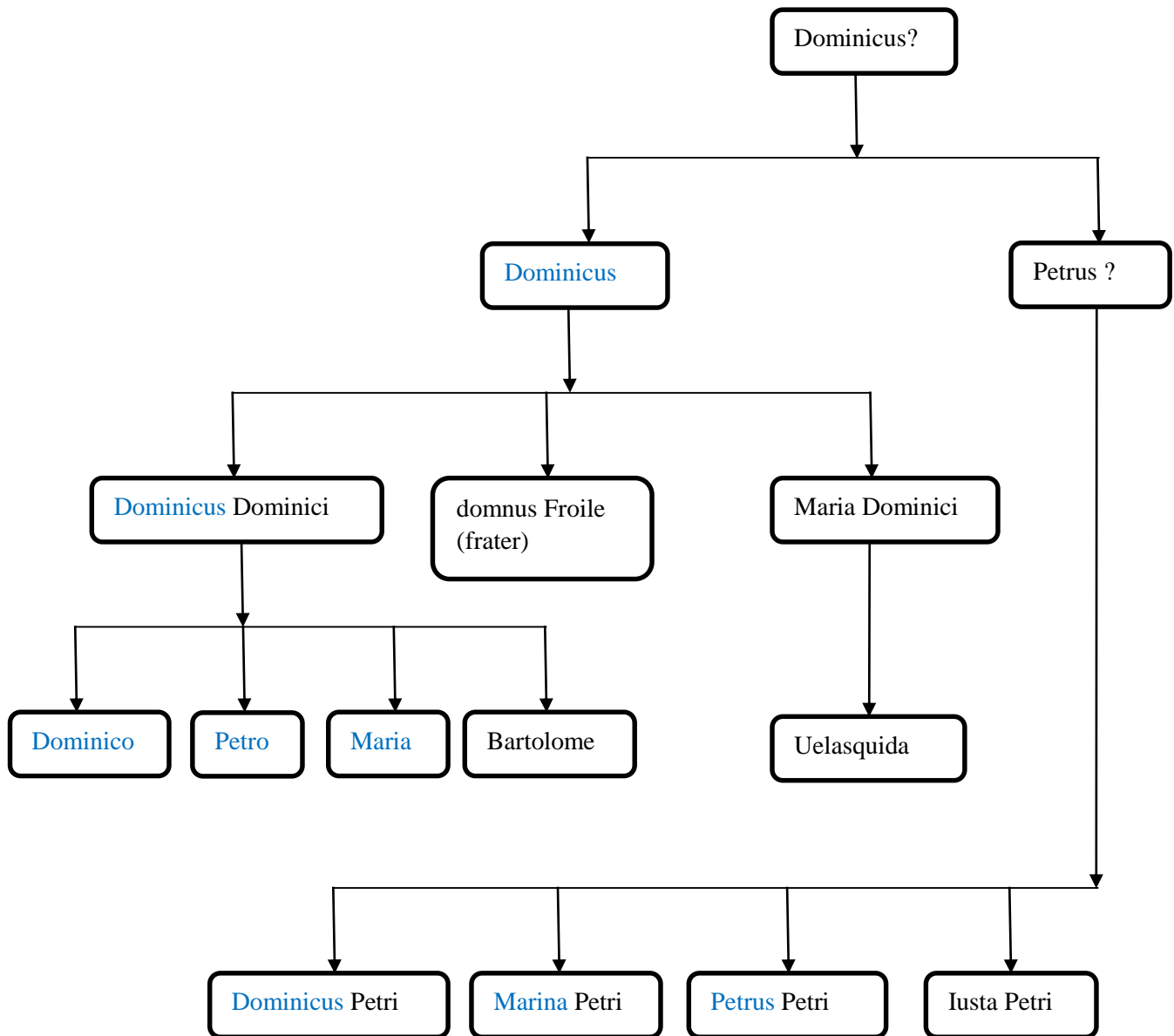
Mais le manque de généalogie ou le fait d'avoir des généalogies lacunaires n'aident pas à mieux percevoir le système de transmission des noms dans les familles : cette réalité est identique dans le milieu masculin et dans le milieu féminin. Cependant, nous avons pu faire les généalogies de certaines familles et même si elles sont incomplètes (elles dépassent rarement la troisième génération), notre étude sur le mode de transmission s'appuie sur elles. Selon les généalogies, la manière de donner le nom au garçon paraît refléter la même réalité que dans la transmission mère/fille. En effet, on constate que si dans certaines familles, le don du nom à l'enfant semble suivre une règle bien établie, ce n'est pas le cas pour d'autres. Afin d'identifier ce phénomène, nous avons choisi quelques généalogies, en particulier celles dans lesquelles on trouve le nom du père, du grand-père, et parfois ceux des générations antérieures. La transmission directe est-elle toujours préférée pour l'aîné ? Cette règle, si c'en est une, est-elle en vigueur dans une couche sociale particulière de la société léonaise ?

Il est certain que, dans la société léonaise, bien souvent, le fils aîné porte le nom du père. Dans une famille qui semble être de la noblesse, ou du moins riche, nous pouvons observer cette pratique : c'est le cas de la famille *Dominici*<sup>111</sup> (figure 5). Dans la famille *Dominici*, le nom Dominique se transmet de père en fils aîné sur trois générations (peut-être même au-delà) et le nom Pierre semble être réservé au second fils (sauf à la troisième génération). Les filles aînées de la branche masculine sont nommées soit Maria, soit Marina. Sont-ils les noms (Marie ou Marina) de la grand-mère paternelle ou maternelle ? Ou ceux des épouses ? Nous ne pouvons pas affirmer que les filles héritent le nom Marie ou Marina de leur mère ou de leur grand-mère paternelle ou maternelle, puisque les noms de ces dernières ne sont pas mentionnés dans le document. Par contre, il semble certain que ces noms, Marie et Marina, se trouvent dans le stock de noms de la famille paternelle (voir figure 5).

---

<sup>111</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 180, acte n° 1793.

Figure 5 : Généalogie de la famille de *Dominici* (avril 1207)



La transmission du nom Dominique (figure 5) semble être une règle bien établie dans cette famille à tel point que Pierre (Petrus), frère de Dominique, de la deuxième génération, paraît "contraint" de transmettre son propre nom à son second fils : *Petrus Petri*. Il le fait sans doute pour assurer la survie du nom Dominique, devenu nom de la lignée, au cas où la branche principale (les descendants de l'aîné) viendrait à mourir. En regardant la généalogie de la famille *Dominici*, il semble exister une hiérarchie dans les noms du stock anthroponymique familial. La famille *Dominici* dévoile bien, que ce soit du côté masculin ou du côté féminin, l'existence d'une hiérarchie de certains noms. Ces derniers doivent être attribués dans un certain ordre car l'héritage du père semble être directement lié à la pratique successorale de

primogéniture par laquelle le fils aîné hérite du patrimoine familial et du titre<sup>112</sup>. Cela pourrait expliquer le fait que Pierre donne à son premier fils le nom de Dominique.

La manière de nommer les membres de la famille *Dominici* et la règle apparemment établie ne semblent pas propres à cette famille léonaise ou à la société léonaise en général. En Occident, il semble être de coutume que le fils aîné porte le nom du père ou celui du grand-père paternel.

À ce sujet, D. LETT souligne que :

Dans les milieux aristocratiques, le choix du prénom de l'aîné est rarement laissé au hasard ou à l'Église, mais réservé au père et au grand-père paternel. [...] Le choix résolument agnatique du nom de baptême de l'aîné explique pourquoi un prénom se répète sur plusieurs générations pour désigner le chef du lignage [...] comme si le prénom était porteur d'autorité, générateur d'un charisme permettant d'occuper une fonction<sup>113</sup>.

Cela fait aussi penser au système de nomination dans l'aristocratie provençale à la même époque. Sur la transmission du nom dans l'aristocratie provençale, F. MAZEL dit ceci :

...à partir du XI<sup>e</sup> siècle, le nom Uc (chez les anciens *Leitnamen* des Baux-Rians) semble systématiquement attribué à l'aîné, qui hérite désormais, et jusqu'aux années 1180, de l'essentiel du patrimoine, cela même lorsque la continuité biologique de la lignée est assurée par la descendance du cadet<sup>114</sup>.

On voit dans le système anthroponymique de la famille *Dominici*, une conscience lignagère qui se fait autour du nom Dominique. Selon le système de transmission établie dans la famille *Dominici*, il est assez probable que le nom Dominique soit destiné à celui (l'aîné) qui doit être le chef de la lignée et le principal héritier : en un mot, le fils aîné est destiné à hériter de l'honneur familial. Et ce, même si dans la Péninsule ibérique, les garçons et les filles héritent au même titre des biens des parents : il est possible que dans la pratique, cette loi ne soit pas toujours respectée à la lettre. Cependant, nous déplorons le manque d'informations sur le statut socio-professionnel de cette famille. Le seul membre de la famille dont le titre est mentionné dans l'acte de vente est *Froila*. Ce dernier est un *frater* (frère, religieux) et un *domnus* (seigneur). D'ailleurs, il semble que c'est une part de l'héritage reçu de lui que ses frères et ses neveux sont en train de vendre. La mention des titres des autres membres de la famille aurait été d'une grande aide pour nous afin de déterminer si le nom est lié à un prestige dont jouit la famille *Dominici* comme cela existe dans la famille de Baux à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle. Nous citons :

---

<sup>112</sup> KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) : l'imposition des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 150.

<sup>113</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 37.

<sup>114</sup> MAZEL F., « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu Xe-fin XIIe siècle) », In *Provence historique*, p. 158.

Lorsqu'au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, la branche de la famille Baux qui gouverne à Orange nomme régulièrement ses aînés Guilhem de manière à se placer symboliquement dans la succession de Guillaume d'Orange, héros épique et fondateur revendiqué de la principauté, le lien entre l'attribution d'un nom propre et la dévolution d'un pouvoir apparaît très clairement et sert à renforcer la domination aristocratique, en particulier en lui conférant une mémoire, quand bien même celle-ci serait-elle largement imaginaire<sup>115</sup>.

En cela, il aurait été intéressant de connaître l'histoire de cet ancêtre (Dominique) dont le nom est devenu le marqueur de la famille *Dominici* et qui exerce une influence sur sa descendance. L'influence d'un ancêtre sur sa descendance est une chose assez courante dans le milieu aristocratique médiéval. Concernant la Germanie ottonienne, L. LELEU montre à travers des exemples « que l'ancêtre mort exerce un « pouvoir » ou plutôt une influence sur ses descendants vivants qui lui doivent la vie et leur identité, qu'il intervient dans le monde visible »<sup>116</sup>.

Dans l'ensemble, la famille *Dominici* perpétue un mode de transmission du nom qui est semblable à celui de l'aristocratie occidentale. Toutefois, le document dans lequel elle (la famille *Dominici*) apparaît, ne montre pas que cette dernière appartient à l'aristocratie léonaise. Concernant le stock de noms, selon notre constat, la noblesse léonaise, de façon générale, aime porter plutôt des noms germano-wisigothiques (*Vimara, Didacus, Froila, Nunus/Munus, etc.*) que des noms de saints ou testamentaires. Or, dans la famille *Dominici*, c'est le contraire d'une famille de la haute noblesse : les noms-héritages ou les noms de la lignée sont des noms néotestamentaires et de saints (Dominique, Pierre, Marie, Marina). Les noms portés par les membres de la famille *Dominici* sont populaires et ne sont pas propres à une couche sociale ou un milieu social spécifique. En conséquence, nous ne pouvons pas reconnaître dans les autres individus nommés *Dominicus Dominici, Petrus Dominici, Maria Dominici, Marina Dominici* qui apparaissent dans d'autres actes avec leurs statuts socio-professionnels, des individus venant de la famille *Dominici* et, qui semblent n'apparaître qu'une seule fois dans notre corpus (avril 1207). Selon nous, soit :

- les *Dominici*, une branche d'une famille de la noblesse léonaise ayant un même aïeul, mais qui décident de faire la mémoire de leur lignée autour d'un ancêtre nommé Dominique laissant le nom de l'aïeul commun, voir les figures 7 et 8 : les *Nuñez* et les "*Alfonsi*". Tous deux sont descendants du roi Ordoño I<sup>er</sup> mais ont des noms-patrimoines différents.

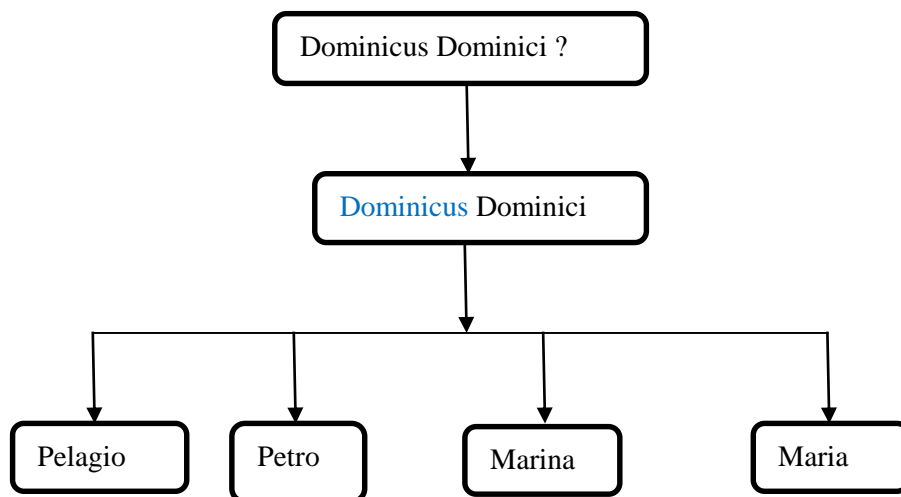
---

<sup>115</sup> MAZEL F., « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu X<sup>e</sup>-fin XII<sup>e</sup> siècle) », In *Provence historique*, p. 131.

<sup>116</sup> LELEU L., « La famille aristocratique et ses ancêtres en Germanie ottonienne ». Revendication et dissimulation des liens de parenté », dans *Hypothèses*, p. 29.

- Les *Dominici* sont une famille fortunée non noble dont la richesse semble être liée à une fonction. Cette dernière ne se transmet que par le nom Dominique et le droit d'aînesse. Dans le cas de León, il est certes évident que la mère ou le père donne son nom à son enfant. Toutefois, sans rituel bien déterminé, le rang de l'enfant ne semble pas avoir d'incidence sur le choix du nom. Peut-on alors parler de pratiques égalitaires dans le mode de transmission du nom dans les familles léonaises ? Il serait difficile de donner une réponse affirmative à cette question car tout dépend de l'enjeu familial. Aussi peut-on penser que la patrilinéarité tarde-t-elle à s'imposer ? Cela ne paraît pas probable dans la société léonaise, en tout cas pas pour les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Toutefois, nous constatons qu'il y a parfois des ruptures dans le mode de transmission. La preuve est que dans certaines familles où l'on est censé pratiquer la transmission directe (père/fils aîné), on constate que la règle peut changer. Par exemple pour une autre famille *Dominici*, à la troisième génération, le nom *Dominicus* n'est attribué à aucun garçon<sup>117</sup> (Figure 6). Le nom semble ne pas être attribué à l'aîné ni à aucun garçon de la famille. Cependant, la généalogie étant incomplète, il est difficile de conclure. Toutefois, la généalogie de cette autre famille *Dominici*<sup>118</sup> révèle un changement dans l'ordre de transmission du nom du père.

Figure 6 : Généalogie de la famille de *Dominicus Dominici* (XII<sup>ème</sup> siècle)



Le cas de ces deux familles *Dominici* montre que le mode de transmission peut changer au sein d'une même famille, d'une même lignée à une génération. Les noms des parents (le père et la mère) ne sont pas obligatoirement hérités par les aînés. Peut-on généraliser ce constat à toute la société léonaise ? Pour cela, nous avons décidé d'étudier les généalogies de deux familles de

<sup>117</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 429, acte n° 1597.

<sup>118</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *op. cit.*, t. V, p. 469, acte n° 1597.

la haute noblesse léonaise, bien connues dans l'histoire hispanique : les *Nunniz*<sup>119</sup> dont l'évêque de León *Ouecco Nunniz*, 928-950, est issu et celle de la comtesse *Mumadomna*.

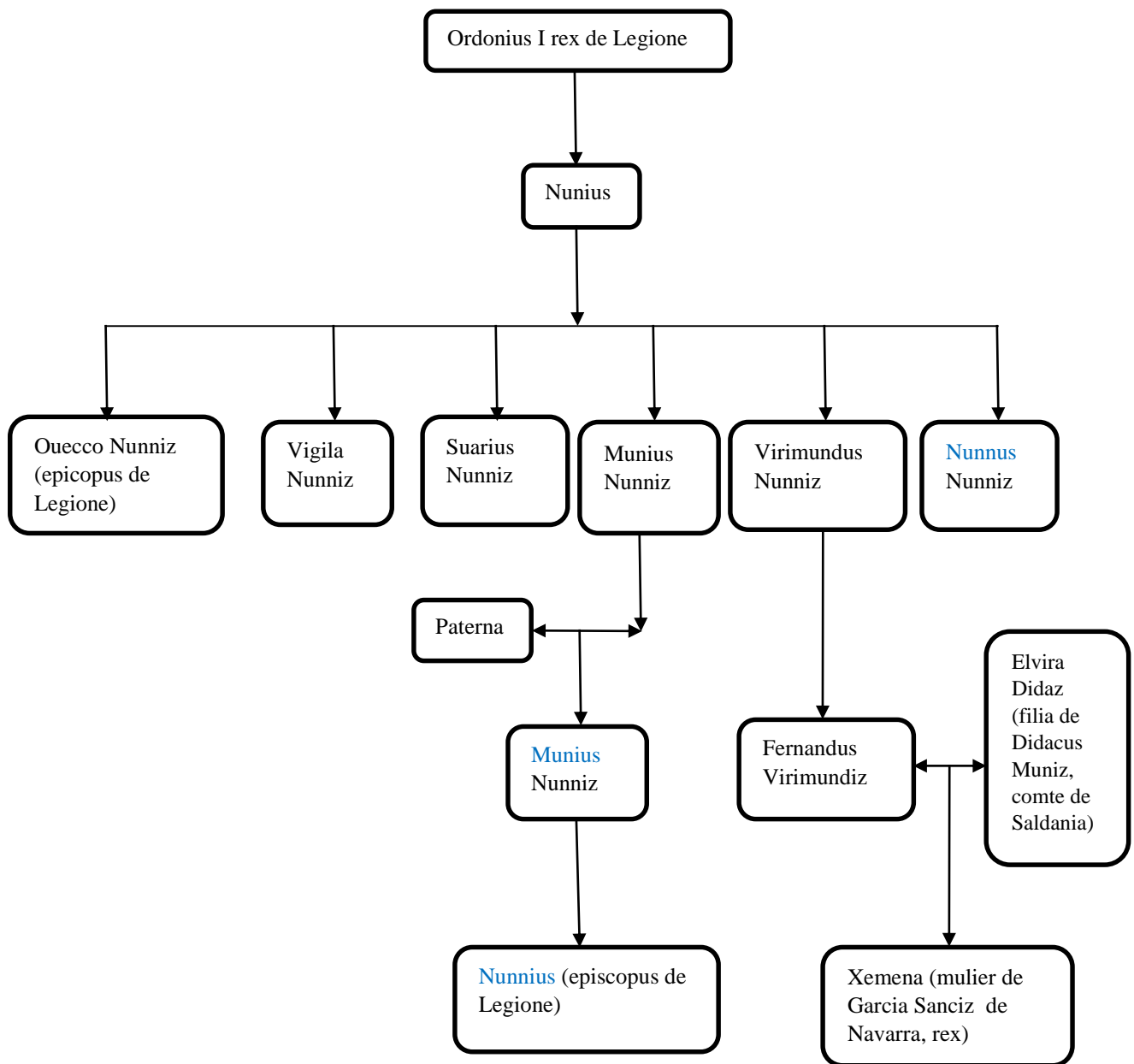
Concernant les *Nunniz*, haute noblesse léonaise, nous nous rendons compte que le nom-héritage n'est pas toujours donné à l'aîné de la fratrie. Le premier fils se nomme *Ouecco* (qui devient évêque de León), le quatrième fils *Munnus* et le benjamin *Nunnus* (nom du père). Cependant, l'on constate qu'ensuite, selon la généalogie, le nom *Nunnus* est donné aux aînés. Y a-t-il eu un évènement qui oblige la famille à changer son mode de transmission ? Ou s'agit-il d'un simple choix ? Dans la troisième génération, est-ce parce que l'aîné (*Ouecco*) est prédestiné aux ordres que la famille ne lui attribue pas l'un des deux noms héritages ? Pour cette dernière question, c'est peu probable puisque, à la cinquième génération, l'aîné porte un nom héritage et pourtant, il devient évêque de la même ville (voir la figure 7). ».

---

<sup>119</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 308-310, acte n° 220.



Figure 7 : Généalogie simplifiée des *Nuñez* (IX<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècle)



La composition des noms des membres de la famille *Nunniz* paraît faire comprendre que c'est une tradition dans cette famille que l'un des enfants reçoive un nom d'origine germanique propre à la Péninsule ibérique, et en particulier *Nunnus/Munnus*. Cependant les deux noms ne semblent pas être associés à une fonction ni à un rang. La descendance du quatrième fils (*Munnus*) montre bien qu'aucune règle ne paraît établie dans le choix du nom de l'enfant. Le père transmet directement son nom à son fils (*Munius*, quatrième génération), mais ce dernier (le fils) donne à son fils aîné le nom *Nunnus* qui est le nom du frère cadet de son père et le nom

de son arrière-grand-père<sup>120</sup>. La seule règle pourrait être celle de choisir le nom de l'enfant dans le stock de noms de la famille. D'ailleurs, dans cette branche de famille princière, le nom *Ordonius* s'avère être abandonné, alors même que les membres sont des descendants directs du roi *Ordonio I<sup>er</sup>* (850-866) d'Oviedo.

L'abandon du nom *Ordonius* est-il une conséquence du transfert de la succession royale au profit d'Alphonse III le Grand (866-910), le frère de *Nunus* ? C'est possible. En effet, l'un des fils du roi Alphonse III d'Oviedo s'appelle *Ordonio* (comme son grand-père paternel) et ce dernier devient de 914 à 924, *Ordonio II*, roi de León (voir figure 8). Mais il faut signaler que dans la famille royale, parmi les descendants d'*Ordonio I<sup>er</sup>*, particulièrement ceux du monarque Alphonse III de León, on trouve aussi un clerc nommé : *Gundisaluo*. Ce dernier semble être le 3<sup>ème</sup> fils d'Alphonse III. Il apparaît dans un acte daté du 11 avril 906 au côté de ses parents et ses frères et porte le titre d'« archidiacono »<sup>121</sup> (archidiacre).

La branche des *Nunniz* semble devenir une famille épiscopale. Elle donne au diocèse de León, durant notre période d'étude, deux évêques (voir figure 7). Ce qui révèle que dans ces deux branches, il n'existe donc pas de nom lié à la charge épiscopale. Dans la famille *Nunniz*, le fait que les deux évêques ne portent pas le même nom démontre également que le nom ne paraît pas renvoyer toujours à une fonction spécifique. Il semble que si *Nunnius* est devenu évêque de León, c'est grâce au lien de parenté qui le rattache à la famille de l'évêque *Ouecco*<sup>122</sup>. En effet, ce dernier n'est autre que le frère aîné du grand-père paternel de l'évêque *Nunnius*. C'est donc dire que la charge épiscopale dépend du lien de parenté et non du nom. La situation est toute autre dans la famille d'Ardenne, en Lotharingie (en Germanie), où le nom Adalbéron « est réservé au garçon destiné à devenir évêque ; il est le seul à être dévolu suivant une véritable règle, d'oncle à neveu »<sup>123</sup>. Nous osons aussi paraphraser en disant que dans la famille *Nunniz*, la transmission du nom ne se fait pas d'après le rang dans la fratrie et ne prédestine pas forcément le porteur à une charge/fonction.

La suite de la généalogie semble révéler que c'est la lignée de la troisième génération qui perpétue le couple de noms-patrimoines *Nunnus/Munnus*. Ces exemples montrent que le mode de transmission est complexe : tantôt, les noms-patrimoines ne suivent pas le rang occupé par l'enfant dans la fratrie, tantôt, ils paraissent être attribués au fils aîné. On se trouve dans une

---

<sup>120</sup> C'est une des seules familles dont les documents permettent de faire la généalogie jusqu'au-delà de la troisième génération.

<sup>121</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 32, acte n° 20.

<sup>122</sup> QUIJANO G. del SER, « Movilidad y promoción del grupo eclesiástico y su vinculación con la aristocracia : la diócesis de León en el período asturleonés », in *Hispania*, p. 1062.

<sup>123</sup> LELEU L., « "La famille aristocratique et ses ancêtres en Germanie ottonienne". Revendication et dissimulation des liens de parenté », dans *Hypothèses*, p. 28.

situation assez complexe. Ensuite, à la quatrième génération, on note l'arrivée d'un nouveau nom dans la branche masculine : *Virimundus Nunniz* (le 5<sup>ème</sup> fils de la 3<sup>ème</sup> génération) nomme son fils *Fernandus*. L'arrivée de ce nom (Ferdinand) est peut-être le signe visible d'une nouvelle alliance avec une autre famille de la noblesse ibérique. Les documents ne permettent pas d'avoir accès à la branche féminine de la famille *Nunniz*, toutefois, selon la généalogie que nous avons reconstituée, le mode de transmission révèle que les noms-patrimoines se transmettent du côté agnatique. Cela reste une hypothèse, car les documents recensent nombre d'exemples de familles où les enfants portent des noms du côté maternel : la femme, surtout noble, peut transmettre à ses enfants les noms des membres de sa famille. Cependant, ces exemples sont peu exploitables à cause des généalogies incomplètes.

Quant à la famille de *Mamadonna*, appartenant aux descendants d'Alphonse Díaz<sup>124</sup> par alliance matrimoniale, la situation reflète une autre réalité : il ne semble pas avoir de transmission directe père/fils et mère/fille. La famille est plus favorable à la transmission alternée : grand-père/petit fils. Comme les autres familles léonaises citées, on trouve dans la famille des descendants d'Alphonse Díaz des noms-héritages pour les hommes : *Alfonso*, *Munio*, *Nunio* – et pour les femmes, des noms tels que : *Goto*, *Munia*, *Urraca*. Concernant le nom *Munia*, son apparition dans la famille d'Alfonso Díaz est soit le résultat des alliances matrimoniales<sup>125</sup> (c'est la transmission mère/fils), soit la féminisation du nom-héritage *Munio*. Le nom *Munio* semble donc avoir un double aspect. Nous reviendrons sur cette famille dans la transmission faite par alternance un peu plus loin (voir figure 9).

Les différents cas étudiés présentent des nuances dans la transmission directe père/fils et mère/fille d'une famille à une autre. Les exemples ont dévoilé, que ce soit dans l'aristocratie, voire aussi dans celle des non nobles, que l'attribution du nom reste un choix qui revient à la famille. Il ne semble pas y avoir de règles préétablies et si elles existent, elles paraissent être modifiables selon le désir de la famille. Aussi abondons-nous dans le même sens de M. MOUSNIER qui affirme par rapport au mode de transmission anthroponymique en Gascogne toulousaine ceci : « Le père ne transmet pas son nom de baptême essentiellement au premier fils énuméré : les choses ont l'air d'être peu fixées par rapport à la succession de ses enfants »<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casa » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, p. 33 : Alphonse Díaz est comte de Grajal.

<sup>125</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casa » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, p. 68-69. Munio a-t-il transmis son nom à sa fille ou est-ce sa femme Adosinda Alfonso qui a donné le nom de son aïeul à sa fille ?

<sup>126</sup> MOUSNIER M., « Transmission anthroponymique en Gascogne toulousaine (seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle), dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 163.

La transmission des noms-patrimoines semble se faire davantage du côté du père. Cependant, le nom répété ou le nom-héritage ne désigne pas toujours le chef de la lignée. Il se peut que ces noms transmis de génération en génération soient les noms de leurs ancêtres dont elles (les familles) ne veulent pas perdre la mémoire. Signalons également que dans le cas de la transmission directe (père/fils aîné), l'enfant n'hérite pas seulement du nom du père mais de celui du grand-père paternel qui est sous-entendu. En France, au temps des Carolingiens et des Capétiens, des noms tels que Charles, Louis, Robert sont répétés de descendance en descendance.

Aussi, les transmissions père/fils et mère/fille sont assez répandues dans la société léonaise, comme dans la société occidentale. En Alsace, par exemple, « le premier enfant portait habituellement le nom de l'un des parents. Le garçon, le prénom du père ; et la fille celui de la mère. Le prénom était un lien »<sup>127</sup>. Il est vrai que dans la plupart des sociétés, le nom reste un lien, un bien familial. Cependant, le mode d'imposition du nom à l'enfant semble ne pas obéir à des règles bien établies. L'on a l'impression que c'est un choix parental qui finit par devenir une chose ordinaire, mieux une chose courante. L'étude anthroponymique menée en Poitou, du XI<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle, par E. KRAWUTSCHKE et G. BEECH dévoile que dans cette région française, « sur 456 familles où figure un fils unique, 45% portent le même nom que le père »<sup>128</sup>. Cela montre l'ampleur de cette pratique en Poitou.

Porter le surnom du père est une chose commune à tous les enfants mais la transmission des noms-héritages, surtout celle du père/fils, semble plus complexe. Au sein d'une même société, d'une même couche sociale, la pratique diffère : toutes les familles ne poursuivent pas les mêmes objectifs/enjeux dans l'attribution du nom à l'enfant.

La répétition du même nom (de père en fils) dans une famille et à un rang bien précis, montre que ce nom est « porteur d'autorité, générateur d'un charisme permettant d'occuper une fonction »<sup>129</sup>. Cependant, nous pensons que l'insistance à transmettre un même nom de génération en génération (même s'il ne suit pas un rang bien précis) est aussi une manière de montrer que la mémoire (l'histoire) de la lignée se fait autour de ce nom. Elle indique la « naissance » d'une conscience lignagère. Le nom à lui seul raconte l'histoire de la famille et celui qui le porte en est le garant. Cependant, pour rejoindre M. MOUSNIER, nous pouvons

---

<sup>127</sup> HATTAB J., Le nom, prophétie ou destin », dans C. MASSON et M. G. WOLKOWICZ (éd.), *La force du nom : leur nom, ils l'ont changé*, p. 259.

<sup>128</sup> KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XIe-XIIe siècles) : l'importance des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 146.

<sup>129</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 37.

dire avec les mots de ce dernier que « le père ne transmet pas son nom de baptême essentiellement au premier fils énuméré : les choses ont l'air d'être peu fixées par rapport à la succession de ses enfants »<sup>130</sup>. Cette situation semble être la même dans l'attribution des noms des autres membres de la famille à l'enfant. Voyons celle des grands-parents/petits-fils et des oncles/tantes-neveux/nièces.

### 3. La transmission indirecte

Comme il est attesté dans toutes les sociétés humaines, et l'anthroponymie léonaise n'est pas un cas d'exception, le père et la mère ne sont pas les seuls à transmettre leur nom à leur descendance. Bien que nous constatons dans la plupart des documents léonais que la famille semble se limiter au père, à la mère et aux enfants, pour l'imposition du nom, il faut dire aussi que couramment, le couple a recours aux noms des autres membres de la famille : ceux des grands-parents (paternels et maternels), ainsi que ceux des oncles et des tantes du côté paternel et maternel. Ce phénomène est clair lorsque la restitution de la généalogie le permet. Ainsi pouvons-nous constater la présence assez forte de cette partie de la famille dans l'attribution du nom à l'enfant.

#### a. Grands-parents/petits enfants<sup>131</sup>

À l'instar de la transmission directe père/fils et mère/fille, la transmission qui consiste à alterner deux noms sur deux générations, c'est-à-dire le fils recevant le nom de son grand-père et la fille de sa grand-mère est appliquée dans la société léonaise. L'attribution du nom des grands-parents aux petits-fils (filles) semble fortement présente dans la société léonaise et ce quelle que soit la couche sociale. En effet, on peut observer plusieurs cas de transmission alternée de grands-parents/petit-fils dans les documents, mais les généalogies des familles n'ont pu être restituées par manque de renseignements. Par exemple, c'est le cas d'un certain *Dominicus Iohannis* dont le nom est transmis à deux de ses petits-fils : *Dominicus Iohannis nepotibus meis Martino, Pedro, Dominico, Dominico Petri, Iohannes, Isidoro, Martino, Iuste*<sup>132</sup>. On peut même voir

---

<sup>130</sup> MOUSNIER M., « Transmission anthroponymique en Gascogne toulousaine (seconde moitié du XIIe siècle) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 163.

<sup>131</sup> Dans cette sous-partie, nous parlerons plus de la transmission grand-père/petit fils car les cas où la petite fille hérite du nom de la grand-mère sont rarissimes dans nos documents. Nous avons rencontré un seul cas où la fille porte le nom d'une de ses grand-mères : une des abbesses du monastère de Santiago, Flora, a hérité du nom de sa grand-mère paternelle. Cela est dû au fait que les généalogies sont lacunaires.

<sup>132</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 25, acte n° 1692.

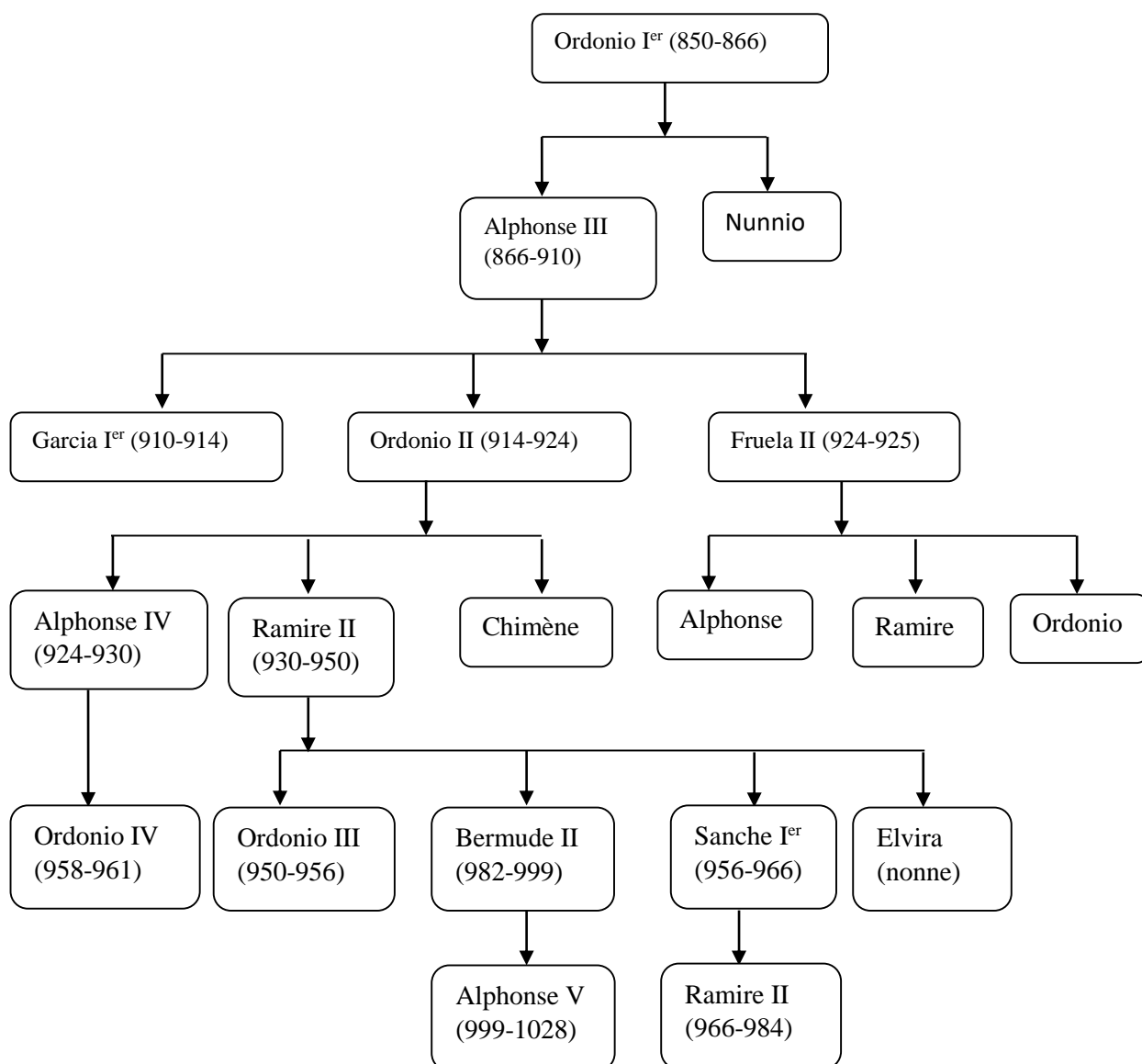
qu'un des petits-fils (*Iohannes*) porte le nom de baptême de son arrière-grand-père, c'est-à-dire du père de *Dominicus Iohannis*.

Signalons aussi que dans toute la société hispanique en général (voire occidentale) et en particulier dans celle de León, les différentes manières de transmission du nom se trouvent dans toutes les familles léonaises et toutes les couches sociales. Le choix semble laissé à chaque famille d'utiliser la manière d'attribution qui lui convient, et nous constatons que dans une même lignée (une même famille), on peut utiliser plusieurs manières de transmission de noms. Par exemple, la descendance de *Nunnio* (fils d'Ordonio I<sup>er</sup>, roi d'Oviédo) favorise la transmission des noms *Nunnio* et *Munnio* (voir figure 7<sup>133</sup>). En revanche celle d'Alfonse III (un autre fils du même roi), roi de León, transmet plus aux garçons les noms Ordonio, Ramire et Alphonse et les noms Chimène (*Scemena*) et Elvira qui sont ceux des grand-mères paternelles (voir figure 8).

---

<sup>133</sup> Il s'agit d'une autre branche de la descendance du roi Ordoño I<sup>er</sup>, la branche régnante, que nous avons surnommé les "Adefonsi". Car le nom Alfonse est un des noms-patrimoines de cette branche.

Figure 8 : Généalogie simplifiée des "Adefonsi" (IX<sup>ème</sup> - XI<sup>ème</sup> siècle)



Des deux descendants du roi Ordonio I<sup>er</sup>, il semble que c'est la descendance d'Alphonse III qui perpétue la mémoire du roi (Ordonio) et celle de son père (Ramire). Toutefois, l'on constate dans les deux figures (7 et 8) que l'attribution du nom des grands-parents paternels ne suit pas toujours un ordre établi dans la fratrie. Par exemple, ce n'est pas forcément l'aîné qui porte le nom du grand-père paternel ni le cadet. D'ailleurs, si nous nous en tenons à la figure 7, le nom *Ordonio* ne paraît pas être donné à ses petites-enfants et est absent dans le stock anthroponymique de la descendance de *Nunnio*.

Selon les généalogies restituées, la transmission grands-parents/petit-fils semble être une règle établie dans la société léonaise : c'est-à-dire qu'un garçon de la famille hérite du nom d'un des grands-parents. Nous comptons dix-huit (18) familles sur 151 dans lesquelles il y a au moins un petit-fils portant le nom de son grand-père paternel ou maternel. En réalité, il est presque

certain que le nombre soit plus élevé. Cependant, du fait du caractère lacunaire des généalogies, la transmission grands-parents/petit-fils est moins visible. En outre, comme dans le cas de la transmission directe, le nom des grands-parents n'est pas toujours réservé à l'aîné de la famille et ce, même dans les familles de la noblesse et royales. Par exemple, l'on remarque que dans la société galicienne, et dans les familles serves, les enfants héritent du nom de baptême des grands-parents, des parents, des oncles et des tantes, sans que le rang occupé dans la famille ne soit respecté<sup>134</sup>.

➤ *L'exemple dans quelques familles comtales*<sup>135</sup>

L'étude de la transmission grands-parents/petits-fils du côté des familles est intéressante car elle montre les réseaux de parenté tissés par les familles comtales à travers les mariages. Le premier exemple est celui de la famille du comte *Ansur Didaz*. Dans la descendance du comte *Ansur Didaz*<sup>136</sup> (faisant partie de la famille Beni Gómez, une famille comtale puissante de León et de Castille), nous remarquons que le nom du grand-père paternel (*Didacus*) est donné au quatrième fils. À vrai dire, les deux premiers garçons (*Petrus* et *Gondesalus*) du couple *Ansur/Iusta* portent des noms qui semblent venir du stock de noms de la famille maternelle (les *Fláinez*, une autre famille comtale puissante de León<sup>137</sup>), tandis que les deux derniers fils héritent des noms du côté paternel. Le troisième fils (*Fernandus*) hérite du nom de son oncle paternel (le comte *Fernandus Didaz*) qui n'est autre que le nom de son arrière-grand-père paternel (le comte *Fernandus Didaz*). Toutefois, nous notons que tous les enfants *Ansuriz* ont le titre de comte à l'exception de *Fernandus*, portant le nom de son oncle et de son arrière-grand-père paternels (tous deux comtes). Cependant, il est à relever que le nom Ferdinand se trouve également du côté maternel : dans la famille *Fláinez*, 5/7 personnes portant le nom de Ferdinand ont le titre de comte. Même si le titre comtal est octroyé par le roi, le fait qu'il (*Ferdinand Ansuriz*) n'en est pas dévoilé que le nom n'est pas forcément lié à la fonction exercée par la personne dont l'enfant hérite du nom. En effet, il convient également de noter que, dans

---

<sup>134</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. V-1. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 196-210.

<sup>135</sup> Il s'agit de diverses familles comtales mais qui sont liées par les alliances matrimoniales. Nous avons fait ce choix pour montrer les enjeux de la nomination dans ces familles.

<sup>136</sup> RUIZ ASENCO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 558, acte n° 1262.

<sup>137</sup> *Petrus* est le nom porté par l'oncle paternel de la comtesse *Iusta Fernandiz* : le comte Pedro *Fláinez*. Ce dernier a un fils nommé Pierre, sans doute qu'il l'a pris soit dans le stock anthroponymique de sa femme (*Brunilda*) – soit dans celui du mari de sa nièce la comtesse *Iusta*. Quant au nom *Gondesalus*, il est porté par l'époux de la sœur (*Xemena*) du grand-père paternel (*Flaín Muniz*) de la comtesse *Iusta Fernandiz* : le comte *Gondesalus Gomiz*. Il est assez étonnant qu'un des fils de la comtesse *Iusta* soit appelé *Gondesalus* puisque dans la famille paternelle de la comtesse, apparemment aucun membre n'a hérité du nom de leur gendre.



la Péninsule ibérique, le titre de *comes* « correspond à une dignité et non à une fonction précise »<sup>138</sup>. C'est le roi qui élève quand il le souhaite un de ses fidèles collaborateurs à la dignité comtale. Par exemple, Ferdinand II (1175-1188) octroie en 1164 la dignité comtale à Ponce de Minerva<sup>139</sup>. Le nom attribué à un enfant, même dans une famille comtale, n'est donc pas lié à une fonction : l'individu devient comte sans doute au bon vouloir du souverain. Cela explique le fait qu'un individu hérite du nom d'un parent sans nécessairement exercer la fonction de celui-ci.

Quant aux *Beni Gomez*, les noms des grands-parents paternels (*Didacus* et *Munius*) sont presque toujours donnés aux aînés. La situation est différente chez les *Flainiz*. Est-ce un laisser-aller ? À l'instar des *Beni Gomez*, le nom est pris dans la parenté et le cercle des alliés. Le système anthroponymique des deux familles comtales montre également que les noms attribués aux enfants sont bien pris dans le patrimoine des familles (père et mère). L'arrivée de nouveaux noms tels Martin, *Antolino* (pour les *Flainiz*) et Pierre (pour les *Beni Gomez*) s'avère être le signe de nouvelles alliances sans doute avec d'autres familles. On ne peut toutefois exclure que ce soit par dévotion religieuse. Cependant, on peut observer que, dans la majorité des exemples, les noms-patrimoines sont transmis du côté paternel : même si la transmission se fait des deux côtés de la parenté (transmission bilatérale), la mémoire familiale est plus agnatique.

Quant à la famille du comte *Munio Adefonso*, second mari de la comtesse *Mamadonna* et fils du comte *Adefonso Diaz*, les noms-héritages (*Alfonsus*, *Munius*) semblent se transmettre de grands-parents paternels à petits-fils. Ils s'avèrent également être toujours donnés au fils aîné. Cette transmission se voit à travers la première union maritale du comte *Munio* avec son épouse *Goto* (figure 9 : première union du comte *Munio Alfonso*). Lorsque le nom Alphonse est transmis par la branche féminine, il est attribué au fils premier-né. Par exemple, *Elo*, fille du comte *Alfonsus Muniz*, épouse du fils aîné (*Pedro Ansurez*) du comte *Ansur Díaz* (famille *Beni Gómez*), donne à son aîné le nom de son père. Il semble que la famille du comte Pedro Ansurez vienne de s'unir par le mariage à la famille de pouvoir qu'est celle de son épouse *Elo*. Le nom Alphonse fait désormais partie du stock anthroponymique des *Beni Gomez*.

Les deux unions matrimoniales du comte *Munio Alfonso* présentent deux différents stocks anthroponymiques. Les noms des garçons de sa première alliance avec *Goto* sont pris de son côté et de celui de son épouse : l'aîné a le nom du grand-père paternel et le second, celui du

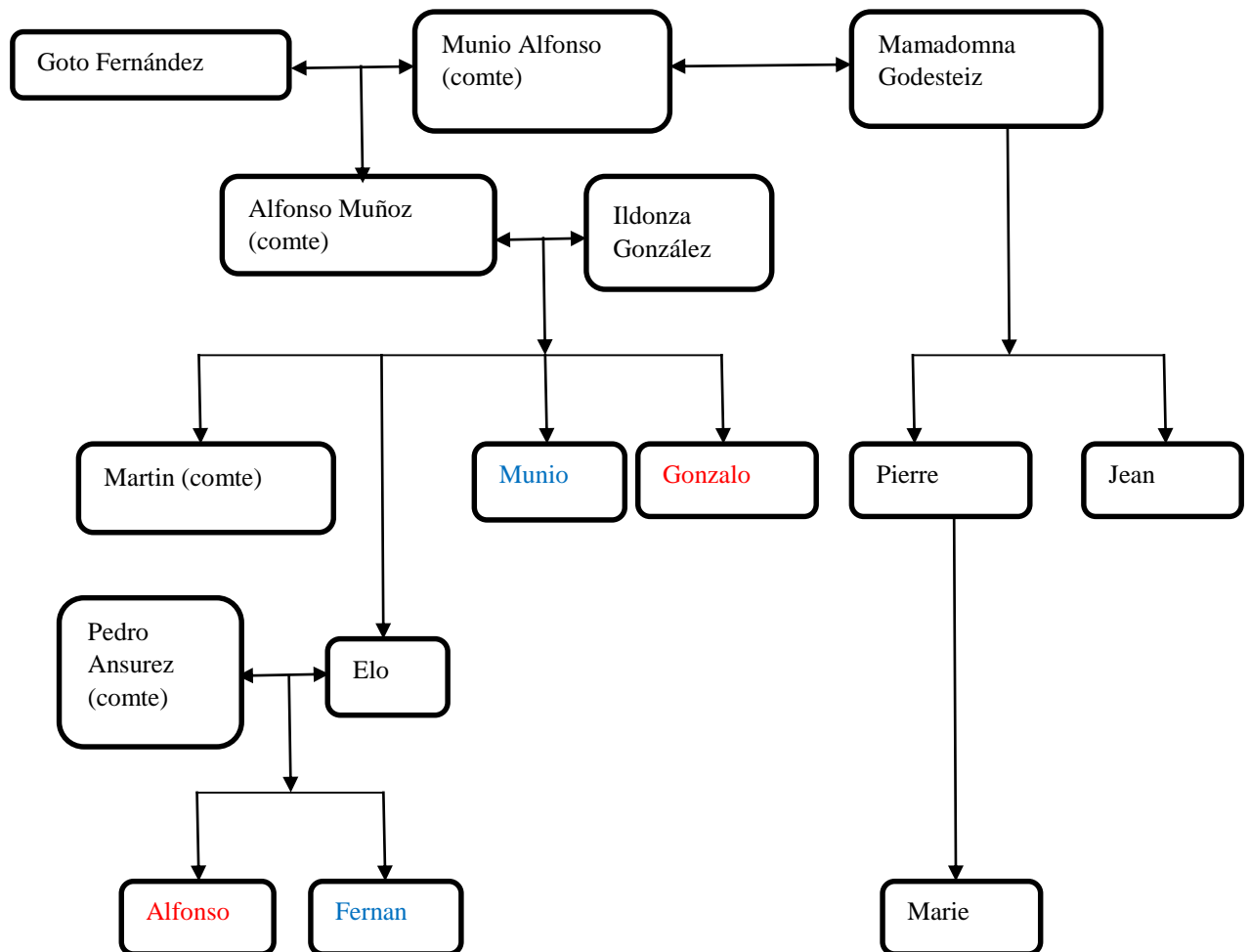
---

<sup>138</sup> DUFOURCQ CH.-E et GAUTIER-DALCHÉ, *Histoire économique et sociale de L'Espagne chrétienne*, p. 20.

<sup>139</sup> CALDERÓN MEDINA I., « Cuatro magnates en el corte de Alfonso VII. Su continuidad al servicio de la monarquía leonesa », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. II, p. 350.

grand-père maternel. Tandis que ceux des garçons de sa seconde alliance semblent provenir d'un stock anthroponymique étranger.

Figure 9 : Généalogie simplifiée de la descendance du comte *Munio Alfonso* (XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle)



Dans la branche née du second mariage du comte *Munio Alfonso* avec son épouse *Mamadonna*<sup>140</sup>, les noms des membres semblent être puisés dans un stock anthroponymique étranger. Est-ce celui de la comtesse *Mamadonna* ? Cela ne semble pas possible car nous ne les trouvons pas dans la famille de la comtesse : son père est *Godesteo Díaz* et sa mère *Teresa Muñiz*, ses frères *Diego* et *Munio*, et sa sœur *Gotina*; son neveu est *Felipe Muñoz*<sup>141</sup>. L'attribution des noms Pierre et Jean aux enfants issus de la seconde union peut être faite par rapport à la dévotion des parents pour saint Pierre et saint Jean (Baptiste), noms par ailleurs en vogue au XII<sup>ème</sup> siècle dans la société léonaise. Notons qu'entre les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, Pierre et Jean sont les noms néotestamentaires que l'on trouve dans toutes les couches sociales

<sup>140</sup> Voir le pouvoir économique de cette *Mamadonna* dans le chapitre II intitulé La place de la femme.

<sup>141</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n° 5, p. 59 et p. 71.

léonaises. Cela laisse à penser que le mode d'attribution s'adapte selon les besoins : il est évolutif.

Dans la descendance d'Alfonso Díaz<sup>142</sup> (père de *Munio Alfonso*), la transmission père/fils ou mère/fille est rare. C'est la transmission alternée qui est fréquemment utilisée. Cependant, nous remarquons que les descendants de *Munio Alfonso* ne respectent pas cette "tradition" qui est de donner à l'aîné le nom du grand-père paternel. Parmi les enfants issus de la descendance de *Munio Alfonso/Goto* (première union), c'est Elo qui perpétue cette tradition de la descendance d'Alfonso Díaz. Elle donne à son fils aîné le nom de son grand-père paternel (Alphonse) ; tandis que le frère aîné d'Elo, Alfonso Muñiz, attribue le nom Martin à son premier-né : c'est plutôt le second fils qui est nommé Munio. Quant aux descendants de la deuxième union (*Munio/Mamadonna*), ils optent pour un autre mode. Par exemple, leur fils aîné, Pierre, donne à sa fille le nom Marie. Cette dernière n'hérite donc pas du nom de sa grand-mère paternelle, *Mamadonna*.

L'on peut se demander si la différence dans la nomination des enfants issus des deux unions a une conséquence dans le partage de l'héritage familial. C'est possible car il semble que les enfants héritent à la mort de leurs parents : l'accès à l'héritage paternel et maternel se fait séparément en fonction du moment du décès de chaque conjoint. Toutefois, celui de Pierre et de Jean semble significatif grâce aux puissantes relations de leur mère *Mamadonna* et de sa famille<sup>143</sup>. Cependant, on sait que le titre comtal n'est pas lié au nom ni au rang qu'occupe la personne dans sa fratrie. L'aîné de *Munio Alfonso* nommé Alfonso Muñiz est le seul à "hériter" du titre comtal de son père et de son grand-père paternel dont il porte le nom. Mais à la génération suivante, Martin, fils d'Alfonso Muñiz, devient comte bien qu'il ne porte pas le nom de son grand-père paternel : titre qu'il reçoit en 1070<sup>144</sup>. On constate que, même s'ils (surtout Pedro Muñiz) reçoivent les faveurs des monarques léonais<sup>145</sup>, le titre comtal n'est pas octroyé aux descendants de la comtesse *Mamadonna*.

Ces quelques exemples pris parmi les familles comtales léonaises, et même castillanes, font découvrir un système anthroponymique et des modes de transmission du nom assez complexes : rien n'est fixé. Un système de transmission anthroponymique et des modes de transmission du nom, apparemment "stables", peuvent se défaire au profit d'un autre, selon l'enjeu de l'alliance

---

<sup>142</sup> Voir toute la lignée d'Alfonso Díaz dans P. MARTÍNEZ SOPENA, « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n° 5, p. 68-69.

<sup>143</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., op. cit., dans *Studia historica. Historia medieval*, n° 5, p. 60 : lire à la page 60 à la page 62 comment plusieurs descendants du comte *Munio Alfonso* héritent de leurs parents.

<sup>144</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., op. cit., dans *Studia historica. Historia medieval*, n° 5, p. 38.

<sup>145</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., op. cit., dans *Studia historica. Historia medieval*, n° 5, p. 38.

entre familles. Alors, peut-on affirmer qu'il existe une hiérarchie dans les noms familiaux ? Oui et non, car tout dépend de l'enjeu familial. Cependant, on remarque une influence fortement agnatique : les "règles" sont plus en faveur de la "protection" du nom masculin.

Voyons ce qui se passe dans d'autres régions occidentales. Parlant de la Catalogne, D. LETT signale ceci :

Dans les milieux aristocratiques, le choix du prénom de l'aîné est rarement laissé au hasard ou à l'Église, mais réservé au père ou grand-père paternel. Si, au IX<sup>e</sup> siècle, les comtes catalans distribuaient à leurs fils aînés un prénom puisé indifféremment dans les stocks matrilineaire et patrilinéaire, au XI<sup>e</sup> siècle, la mémoire de la branche maternelle tend à s'effacer. En revanche, pour les cadets, les comtes catalans conservent une onomastique cognatique<sup>146</sup>.

Cet exemple de la région catalane montre que, dans la Péninsule ibérique, le mode de la transmission directe ou bien l'alternance père/fils et grand-père/petit-fils n'obéit pas à des règles stables. Il est certain que, vu l'origine des noms des descendants, les familles comtales portent moins de noms "chrétiens". Dans les familles comtales de León, la règle observée par celles de la Catalogne ne semble pas être tout à fait la même. S'il est vrai que dans les familles comtales léonaises, le nom de l'aîné peut être (mais pas toujours) puisé des deux côtés de la parenté, les cadets ne conservent pas une onomastique cognatique. Cette affirmation est cependant à prendre avec réserve car il est difficile de généraliser. Le fait que le cadet ou le benjamin porte un nom cognatique (côté maternel) existe mais cela ne se fait pas automatiquement ni dans toutes les familles comtales léonaises. La règle, ou plutôt les règles, de la transmission du nom sont complexes.

➤ *Les familles royales léonaises : quelques exemples*

Les familles royales léonaises pratiquent plus le mode de transmission alternée : grands-parents paternels/petit-fils. Lorsque nous regardons les généalogies des souverains léonais, même si la coutume est d'hériter du nom des grands-parents paternel, le nom de l'aîné des princes n'est pas toujours hérité du nom du grand-père paternel (ou maternel). Alfonse III, roi de León (866-910), nomme son fils aîné Garcia (910-914) tandis que le second fils porte le nom *Ordonio* qui est le nom de son père (Ordonio I<sup>er</sup>, 850-866), voir la figure 8. La situation est toute autre avec Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de León (figure 10). Ce dernier attribue à son premier fils le nom de Sanche qui est le nom de son père (Sanche III de Navarre). Pourtant son deuxième fils porte le nom Alphonse : c'est le nom du père de sa femme *Sancia* de León (Alphonse V, 999-1028). Le fils

---

<sup>146</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 37.

ainé, portant le nom du grand-père paternel comme le veut la tradition, règnera sur la Navarre. Tandis que le second, Alphonse, hérite du nom du grand-père maternel et règnera sur le royaume de León qui n'est autre que le royaume de son grand-père maternel dont a hérité le nom (figure 10). Dans ce dernier exemple, il est bien clair que les noms donnés aux enfants sont liés à une fonction et à un lieu bien spécifique. Aussi, cet exemple met en exergue les enjeux des alliances matrimoniales. Alphonse VI n'hérite pas seulement de la fonction de son grand-père maternel mais, à travers son nom, il perpétue la lignée de sa mère, la reine Sancha, qui est devenue seule héritière de sa famille.

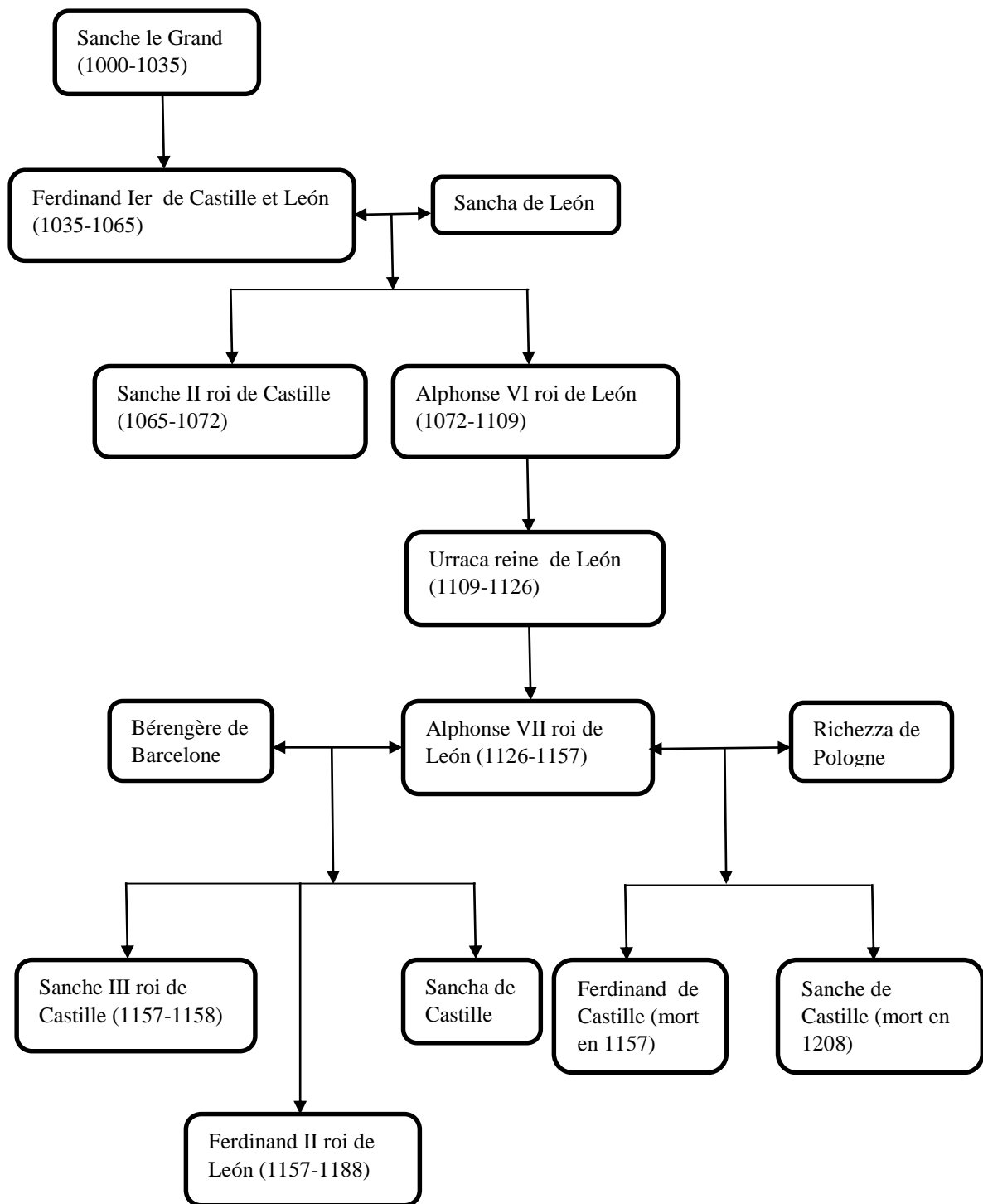
La reine Urraca de son union avec le comte Raymond de Bourgogne a un fils nommé Alphonse (le futur Alphonse VII l'Empereur), du nom de son père, qui succède à sa mère sur le trône de León (voir figure 10). Et pourtant, si l'« *Hyspanie imperator* » (l'Empereur de l'*Hispania*) apparaît dans certains actes comme le fils du comte Raymond<sup>147</sup>, il semble ne pas donner le nom de son père (Raymond) à ses fils. Sans doute parce que le nom Raymond ne leur permettra pas d'accéder aux trônes de Castille et de León. L'ainé (futur Sanche III) des fils d'Alphonse VII, prédestiné à régner sur la Castille, hérite du nom du frère aîné de son arrière-grand-père paternel (Sanche II). Quant au second fils (futur Ferdinand II), on lui attribue le nom de l'arrière-arrière-grand-père paternel (Ferdinand I<sup>er</sup>). Certains noms paraissent importants pour le monarque Alphonse VII car on les retrouve dans la descendance de ses deux mariages (voir figure 10).

Ces quelques exemples issus des familles royales léonaises démontrent que pour la survie de la lignée et aussi pour conserver le pouvoir royal, les souverains léonais et leurs descendants puisent les noms des princes héritiers habituellement du côté des grands-parents paternels. On fait appel aux grands-pères maternels lorsque la femme, issue d'une famille royale puissante, se retrouve seule et a le devoir de perpétuer la lignée ainsi que la mémoire de sa famille paternelle. Néanmoins, avec l'union du royaume de León et du comté de Castille, les monarques léonais donnent à chaque prince héritier les noms issus du stock anthroponymique des familles royales de chaque royaume sur lequel les princes héritiers doivent régner. C'est ce qu'on observe dans la descendance du roi Ferdinand I<sup>er</sup> (Figure 10).

---

<sup>147</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 44, acte n° 19 : « Adefonsus Hyspanie imperator Raymundi comitis et regine Urrace proles » ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 126, acte n° 1383.

Figure 10 : Généalogie simplifiée de la famille royale léonaise (XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle)



Dans les familles royales léonaises, c'est plutôt la transmission grands-parents/petits-fils qui semble requise. Ainsi cette pratique fait de celui qui porte le nom du grand-père (normalement celui du grand-père paternel) le principal héritier du trône mais la situation semble complexe. On a l'impression que tout nom porté par un prince léonais ne peut l'empêcher d'accéder au pouvoir et en même temps, dans certains cas, le nom prédestine le prince à la charge royale. Par

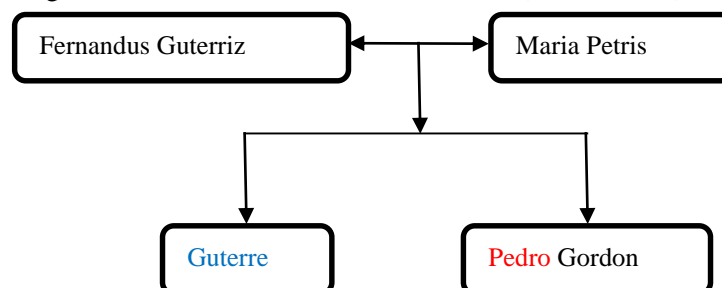
exemple, dans la figure 8 (un peu plus haut), à partir de la troisième génération, on observe dans la descendance du roi Alphonse III que, dans la même génération, frères et cousins se succèdent sur le trône selon les événements qui adviennent dans la vie politique et familiale.

Il est important de mentionner ceci : les noms des princes et des princesses sont davantage marqués du côté paternel. Les mariages avec d'autres familles royales non hispaniques ont laissé peu de marque sur les descendants des souverains léonais. Le nom Constance, par exemple, entre dans le stock anthroponymique de la famille royale léonaise, mais il est moins porté, durant notre période, par les princesses léonaises. Les plus portés par les femmes de la famille royale léonaise sont les noms *Sancia – Urraca* et *Elvira* qui sont le plus souvent les noms des grand-mères ou tantes paternelles. Par exemple : la religieuse Elvira, fille de Ramire II de León, porte le nom de sa grand-mère paternelle (Elvira Menendez). Les filles d'Alphonse VI de León, Urraque (reine), Elvira et Sancha ont les noms de leurs tantes (Urraque de Zamora, Elvira de Toro) et grand-mère (Sancha) paternelles. Comme dans le milieu masculin, l'exemple des filles d'Alfonse VI montre que le nom de la grand-mère paternelle n'est pas obligatoirement donné à la fille aînée. D'ailleurs, aucune fille (Christine, Thérèse et Sancha) de Bermude II, roi de León, ne porte le nom de leur grand-mère paternelle (Urraque), voire maternelle.

➤ *Dans le reste de la population*<sup>148</sup>

Dans une autre famille, apparemment non royale mais qui pourrait appartenir à la noblesse léonaise, on retrouve le même système de nomination que celui utilisé par la haute noblesse. Les modes de transmission du nom semblent être les mêmes. En effet, dans la famille d'un certain *Fernandus Guterriz*, le couple donne à son premier fils le *nomen proprium* du grand-père paternel (Guterre) et à son second fils, celui du grand-père maternel (Petro) plus un second (sur)nom (Gordon) qui n'est pas le nom du père (voir figure 11).

Figure 11 : Généalogie de la famille de *Fernandus Guterriz* (XII<sup>ème</sup> siècle)



<sup>148</sup> À savoir les familles non identifiables comme royales ou comtales.

On peut supposer que, traditionnellement, dans la famille de *Fernandus Guterriz*, le fils aîné hérite du nom du grand-père paternel. Peut-être les deux fils portent-ils les noms de leur grand-père paternel et maternel parce que la famille le veut ainsi ou parce que les enfants sont appelés à hériter des charges de part et d'autre des deux familles alliées. Cela reste peu sûr. Dans le testament de leur père (*Fernandus Guterriz*), *Pedro Gordon* prend aussi, avec d'autres personnes, part à l'héritage. Est-il prédestiné à une fonction dans la famille maternelle ? Le document n'en donne aucune information. Signalons que porter le nom d'un grand parent paternel ou maternel ne prédestine pas systématiquement l'individu à exercer la fonction du grand parent en question : l'exemple de Manrique, évêque de León est édifiant à ce sujet. Ou est-ce pour renfoncer l'alliance entre les deux familles (côté paternel et maternel) ? Cela est plus plausible car cela ressert les liens de parenté. D'après les exemples étudiés, dans la société léonaise, tout porte à croire que tout enfant de la famille (sans distinction de rang) peut hériter du nom du grand-père paternel, et celui du côté maternel.

Les documents indiquent que la transmission grands-parents/petits-fils, faite des deux côtés de la parenté (paternel et maternel) semble être assez courante dans les familles léonaises. Cela permet de penser que la société léonaise a pour coutume de donner aux enfants les noms des grands-parents (paternel et maternel). D'autres exemples présents dans les documents viennent étayer cette conclusion. En voici quelques-uns :

- *Flavius* le fils d'une certaine *Christina Flavi*<sup>149</sup> (1175) porte le nom du père de sa mère.
- Aucun des enfants du couple *Petri Arnaldi/Iusta Martini*<sup>150</sup> (6/2/1136) ne porte le nom de leur grand-père paternel. Le fils aîné porte un nom (*Pelagio*) qui n'est pas celui du grand-père paternel (*Arnaldus*) ; seul le quatrième garçon hérite du nom de son grand-père maternel (*Martino*).
- Quant à *Christine Flaini*<sup>151</sup> (21/5/1141), elle donne à son fils (*Flaino Petri*) le nom de son père (*Flaini Fafila*). Ce dernier lui-même ne semble transmettre à aucun de ses six garçons le nom de son père (*Fafila*).

La transmission des noms des grands-parents maternels à leurs petits-enfants met plus en lumière l'importance des alliances matrimoniales dans la société léonaise. Elle révèle également que la femme apporte en plus de la dot son patrimoine anthroponymique. La transmission semble être, d'une part, un moyen permettant la consolidation des liens entre les familles et

---

<sup>149</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 142, acte n° 112.

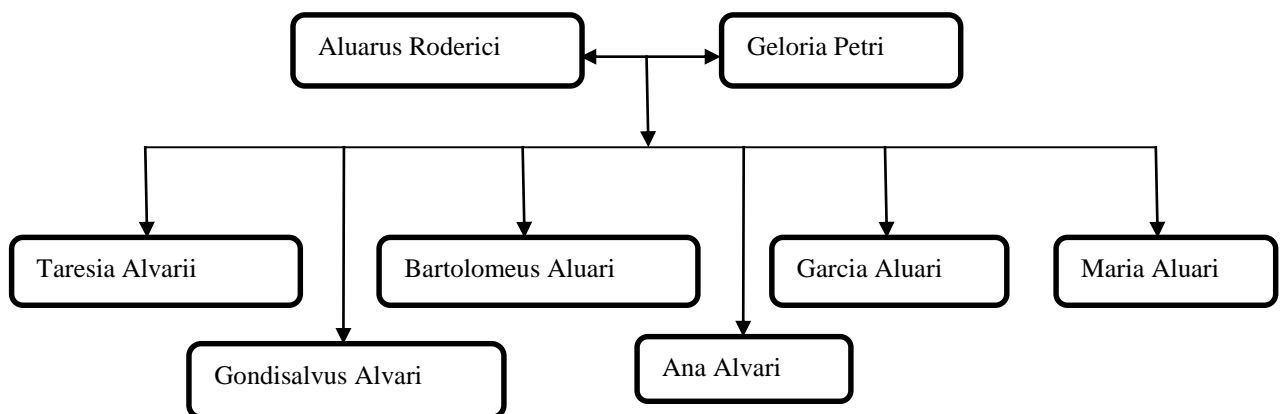
<sup>150</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 175, acte n° 1413.

<sup>151</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 59, acte n° 35 et FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 426, acte n° 1571.



d'autre part, un atout pour ne pas perdre l'héritage ou le diminuer. En cela, nous pensons qu'une certaine liberté semble laissée aux parents mais au fond, la réalité s'avère assez complexe : la liberté ne paraît pas totale car il faut tenir compte des alliances. Nous constatons aussi que la transmission du nom du grand-père à l'un des enfants ne semble pas obligatoire dans le "reste" de la population léonaise. C'est la situation que nous offre la famille d'*Aluarus Roderici* : aucun des garçons n'a hérité du nom d'un grand-père tant paternel (Rodrigue) que maternel (Pierre), voir figure 12.

Figure 12 : Généalogie de la famille d'*Aluarus Roderici* (17/12/1173)



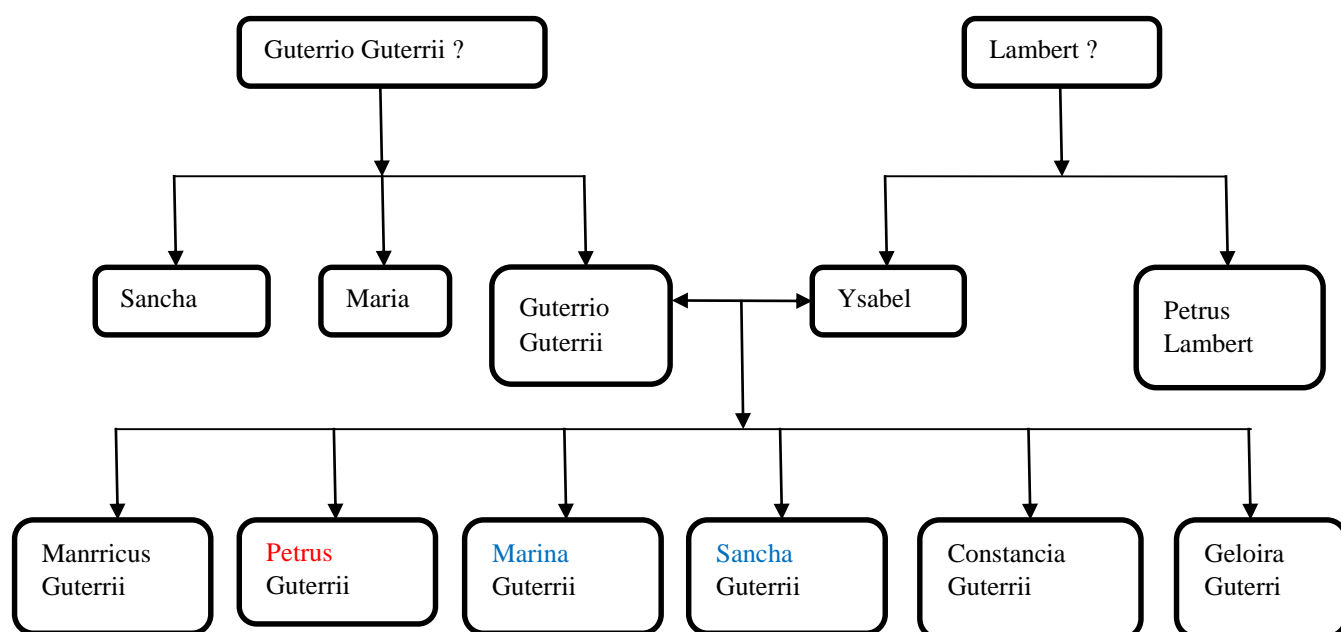
Un constat qui, pour nous, semble intéressant à la suite de ces quelques exemples : le fils aîné ou cadet ou mieux encore, tout enfant de la famille peut recevoir en héritage le nom du grand-père paternel ou maternel. Partant de cette observation, pour nous, les "règles" de mode de la transmission du nom à l'enfant se jouent selon les objectifs de chaque famille et ces objectifs ou besoins passent par les mariages. Tout semble être un problème d'intérêt tant dans la noblesse que dans les autres couches sociales. En fait, ce sont des pratiques (la transmission directe père/fils ou mère/fille ou encore l'alternance grands-parents/petit-fils) qui se transmettent de manière routinière, à tel point qu'elles deviennent comme des règles établies dans la société, pour toutes tacites et sans fondement légal qu'elles soient. Pour certaines familles, nobles ou non nobles, il est important de forger la mémoire de la famille autour d'un nom en suivant (ou pas) un ordre; pour d'autres, cela semble moins important.

b. *Oncle/neveu et tante/nièce*

Le rôle dévolu aux oncles et aux tantes dans la "distribution" du nom aux enfants ne paraît pas négligeable face aux autres formes de transmission déjà citées. Lorsque les généalogies nous permettent d'aller au-delà de la troisième génération, nous nous rendons compte que certains enfants reçoivent le nom de leur oncle ou de leur tante, du côté paternel et/ou maternel. Nous enregistrons 18 cas dont 9 pour les oncles et 9 pour les tantes dans les 151 généalogies restituées. Il est plus plausible que dans chaque famille (noble et non noble, libre et non libre) occidentale en général, et en particulier dans celle de León, au moins un enfant d'une fratrie ait hérité du nom de baptême d'un oncle ou d'une tante soit du côté paternel, soit du côté maternel. Cela montre l'influence des frères et sœurs des parents (père et mère) dans le choix du nom de l'enfant. Ils semblent avoir leur mot à dire.

À l'instar des autres formes de transmission, nos argumentations sur la manière d'attribuer le nom de l'oncle/de la tante à l'enfant se feront à partir des généalogies restituées afin de mieux observer le phénomène. Le premier constat sur lequel nous voulons commencer cette analyse, c'est le choix des noms des oncles et des tantes des deux côtés de la parenté. Cette observation est bien visible dans la famille de *Petrus Lambert*, chanoine de la cathédrale de León, et dans les familles des *Guterrii*<sup>152</sup> (familles alliées aux Lambert par alliance matrimoniale), voir figure 13.

Figure 13 : Généalogie simplifiée des familles *Guterrii* et Lambert (XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle)



<sup>152</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental de la catedral de León*, t. VI, p. 482-483, acte n° 1960. Les généalogies « complètes » des deux familles se trouvent dans la partie des annexes de notre travail.

Les deux premières filles du couple *Guterrio Guterrii/Ysabel Lambert* semblent porter les noms de leurs tantes paternelles (Sancha et Maria) ; tandis que leur second fils a le nom (Petrus) du frère de la mère qui est prêtre et chanoine de León<sup>153</sup> (voir figure 13). Est-il alors prédestiné au sacerdoce ministériel comme son oncle maternel ? Cela nous semble peu probable car le nom Pierre n'est pas un nom spécifique aux clercs. La société ne semble pas appliquer la pratique de la continuité de profession à travers le nom comme cela est le cas dans d'autres sociétés occidentales. Il suffit d'observer l'exemple de l'évêque *Ouecco Nunniz* (928-950) de León et de son petit neveu *Nunnius Muniz* (1007-1026) également évêque de la même ville (figure 7). Aussi, sur les trente-quatre (34) évêques de León que nous comptons de 860 à 1230, bien que certains noms reviennent plusieurs fois<sup>154</sup>, il n'y a aucun nom spécifiquement destiné à la charge épiscopale : tous portent les mêmes noms que le reste de la population. *Petrus Guterrii* hérite du nom de son oncle maternel tout simplement parce que le nom Pierre fait partie du bien familial de sa mère. N'oublions pas également que c'est un nom en vogue pendant cette période (XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle) : cela peut influencer le choix du nom.

Un autre point paraît intéressant dans le mode de transmission du nom dans la famille Lambert : les filles Lambert, bien que n'étant pas mariées à des hommes d'une même famille (apparemment), transmettent à leurs filles les mêmes noms de baptême. Nous pouvons remarquer que dans le milieu féminin deux noms (des noms en vogue, à l'instar des noms Maria et Marina, durant les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles chez les femmes) reviennent dans la descendance de chacune des sœurs du chanoine Pierre Lambert : Sancha et Elvira (Geloira). Chacune des sœurs (Ysabel et Urraca) du chanoine a des filles appelées Sancha et Geloira.

Concernant la fille de *dona* Élisabeth Lambert nommée Sancha, il est possible qu'elle ait hérité du nom de sa tante maternelle Sancha *Guterrii*. Par contre, le nom Geloira est supposé ne pas faire partie de la famille Lambert ni des familles alliées, en tout cas, il semble ne pas figurer dans celle de *Guterrio Guterrii* l'époux d'Élisabeth Lambert, voir figure 14. Plus intéressant encore : *dona* Urraque Lambert n'hésite pas à redonner le nom Geloira à sa première fille (Geloira Petri) issue de son second mariage avec *Petrus Roderici de Roçola* ; alors que de sa première union matrimoniale avec un certain *Gutier*, sa seconde fille (Geloira Gueterrii) porte déjà le même nom (figure 14). Cette dernière est-elle décédée ? Ou le nom *Geloira* se trouve-t-il également dans le stock de noms de la famille du second époux de *dona* Urraque ? Il est possible que la première fille (Geloira) de *dona* Urraque soit morte. Mais il est aussi probable

---

<sup>153</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 481, acte n° 1960.

<sup>154</sup> Nous avons Frunimius (2), Pelagius (3), Froila (2), Sisenandus (2), Rodericus (2), Arias (2), Petrus (3).

est que le nom *Geloira* fasse partie du stock anthroponymique familial des deux époux de *dona Urraque*. Le fait qu'il ait dans une même fratrie deux enfants (vivants) ayant le même nom semble être possible. Il n'y a là rien de surprenant puisqu'on observe ce cas dans plusieurs familles léonaises. En voici deux exemples :

- Dans l'acte daté du 23 juin 1193, le premier fils et le quatrième fils d'un certain *Nichola* portent le même nom de baptême (Rodrigue) : ***Rodericus Nicolai, una cum fratribus nostris, uidelicet, Gundisalus Nicholai et Sancius Nicholai, Rodericus Nicholai, clerici, Guilielmus Nicholai, Gomez Nicholai***<sup>155</sup>. Le second nommé Rodrigue est un clerc.
- Dans une autre famille, l'on trouve deux frères nommés Martin : *ego Martinus Petri de Sanctus Thoma cum germanis meis, Martinus Petri, Pelagius Petri, Dominicus Petri*<sup>156</sup>.

Une chose est sûre : aucun des frères ayant le même nom ne semble être décédé. Ce qui laisse penser qu'un même nom peut être donné à des enfants de la même fratrie. Cependant, aucune information ne permet d'expliquer le pourquoi de cette pratique. Par exemple : pourquoi ces noms (Rodrigue dans la famille Nicholai et Martin pour la famille Petri) et pas d'autres ?

Il faut dire aussi que dans le cas des deux filles nommées *Geloira* de *dona Urraca*, il est plausible que le fait d'être de différents pères a facilité la reprise du même nom une seconde fois<sup>157</sup>. Toutefois, leur répétition (*Sancia* et *Geloira*) révèle qu'ils doivent être des noms patrimoines dans la branche féminine de la famille de *Gutier* (le premier mari) et de celle *Petrus Roderici de Roçola* (le second mari), voir figure 14. L'insistance montre l'attachement de ces familles à leur patrimoine anthroponymique (en tout cas des deux familles Gueterrii) et leur souhait de les perpétuer. Quant à la famille Lambert, son apport anthroponymique paraît être les noms spécifiques aux Français : Lambert – *Barnabas* – *Vilielma* (féminin de *Vilielmus*, Guillaume) – *Stefania* – *Constancia*, voir figures 13 et 14. D'ailleurs leur patronyme (Lambert) trahit l'origine française de la famille : sans doute des Français installés à León.

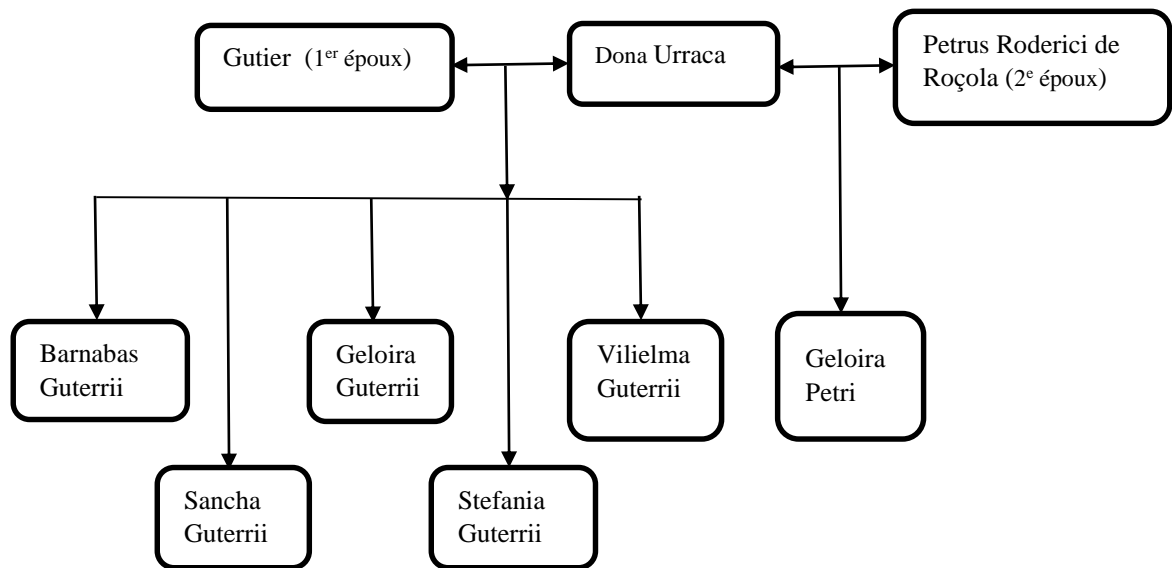
---

<sup>155</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 41, acte n° 1703.

<sup>156</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 466, acte n° 1595.

<sup>157</sup> CHEYNET J.-C. « L'anthroponymie aristocratique à Byzance », In : *L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 282 : « Un certain Jean Doukas perdit son fils Nicéphore, puis peu après son épouse. Il se remaria et eut un autre fils appelé à son tour Nicéphore. Le fait que ces enfants soient nés de deux mères différentes a peut-être facilité la reprise du nom ».

Figure 14 : Généalogie simplifiée de la famille de *dona Urraca Lambert*

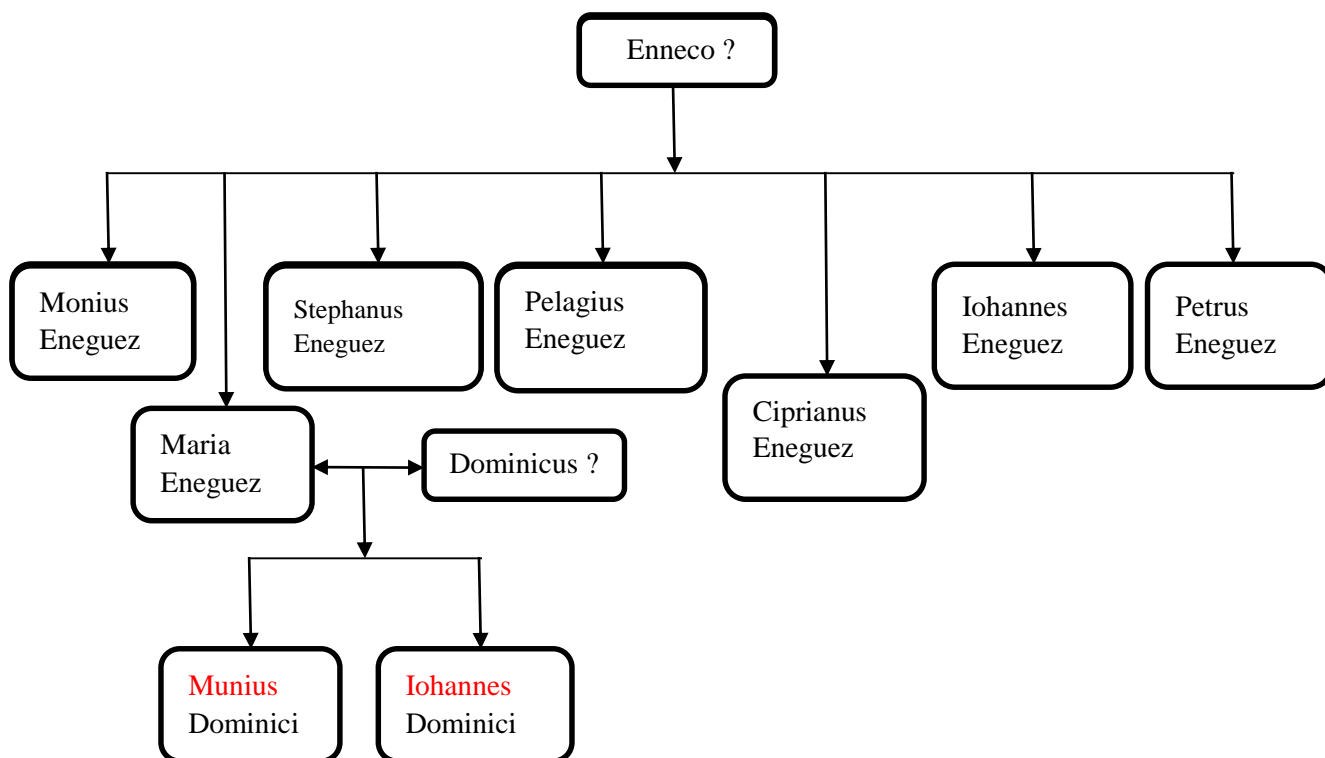


Les différents noms féminins faisant partie du stock anthroponymique révèlent que la famille Lambert doit faire partie de la noblesse. Et elle semble s'être alliée par les mariages de ses filles (Ysabel et Urraca) à d'autres familles (2) de la noblesse léonaise (celle de *Guterrii* et celle de *Petrus Roderici de Roçola*) qui possèdent un stock de noms très similaire. La filiation de la famille Lambert à la noblesse léonaise pourrait expliquer l'omniprésence des noms *Sancia* et *Geloira*. Toutefois, nous déplorons le manque d'informations supplémentaires nécessaires pouvant aider à la reconstitution plus complète de la famille Lambert et de ses familles alliées (les autres membres des familles, les titres socio-professionnels). Cela aurait été plus intéressant pour notre étude sur le mode de transmission car nous pensons que l'insuffisance d'information affaiblit l'analyse profonde des familles Lambert, *Guterrii* et *Roderici de Roçola*. L'absence d'informations cache une partie de la réalité dans la façon de transmettre le nom dans les familles citées ci-dessus. Les noms *Gutier* et *Roderici* sont des noms courants portés par les Léonais. Il est de ce fait difficile de les attribuer à une famille.

Quant à notre second exemple, on constate que la transmission du nom de l'oncle ou/et la tante peut aussi se faire d'un seul côté : maternel ou paternel. En tout cas, c'est ce que montre la généalogie de la famille *Eneguez/Eneguez*<sup>158</sup> (figure 15). Les noms des enfants de *Maria Eneguez* semblent être pris uniquement du côté maternel (la troisième génération de la figure 15).

<sup>158</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 347 et 378, actes n° 1523 et 1539.

Figure 15 : Généalogie de la famille d'Enneco (XII<sup>ème</sup> siècle)



En effet, les deux fils de *Maria Enequez* (*Munius* et *Iohannes*) portent les noms de deux des frères de leur mère : *Munius Enequez* (l'aîné) et *Iohannes Enequez* (le 5<sup>ème</sup> garçon). Le premier fils porte le même nom que l'aîné de ses oncles maternels. S'agirait-il d'un nom donné pour répondre à un besoin particulier ? Le nom *Munius* est-il transmis aux premiers garçons de la famille *Enequez* ? Est-il destiné à hériter quelque chose du côté maternel ? Il aurait été intéressant d'étudier les noms des enfants des frères de *Maria Enequez*, mais hélas, aucun membre de cette famille n'apparaît dans notre corpus après 1167. Toutefois, on sait que le 22 octobre 1167, *Stephanus Enequez* accompagné de ses frères (sans l'aîné *Munius*) et de ses petits-fils, fait une donation à un certain *Fernandus Bartolomei*. Aucun nom des petits-fils de Stéphane<sup>159</sup> n'est mentionné par le scribe dans le document si ce n'est que l'expression « *nepotibus meis* » (mes petits-enfants). Cette expression révèle que *Maria Enequez* n'est pas ou mieux ne devient sans doute pas la seule héritière des *Enequez*. La branche masculine des *Enequez* a une descendance. Cependant, nous pensons que le choix du nom de l'aîné et de celui du quatrième oncle maternel ne semble pas fortuit ; toutefois, nous ne disposons pas d'éléments

<sup>159</sup> Pour notre travail, nous avons choisi de prendre l'origine grecque du nom Étienne : Stéphane. Étienne est un nom issu du grec *stephanos* qui signifie « couronné ».

pour trouver les raisons de ce choix. L'absence du nom des membres de la famille de l'époux<sup>160</sup> de *Maria Eneguez* est aussi un handicap pour notre étude : cela rend notre analyse incomplète. Concernant la France médiévale, nous savons que les oncles et tantes ont une place privilégiée dans la formation de leurs neveux et nièces. Cette influence se détériore vers le XIII<sup>ème</sup> siècle, cependant le milieu aristocratique reste longtemps attaché à cette pratique<sup>161</sup>. Mais est-ce pour autant que leurs neveux et nièces ont-ils toujours porté leurs noms ? Non. Par contre, nous pensons que les enfants portent les noms des autres membres de la famille tout simplement parce que pendant cette période, les parents choisissent d'abord le nom dans le stock familial. De manière générale, il semble que toutes les sociétés suivent souvent les mêmes règles quand il s'agit de transmettre un nom à un nouveau-né : le nom est pris dans la famille. En plus des autres exemples cités dans certaines régions occidentales, nous pouvons conclure la partie sur les modes de transmission avec celui de Byzance :

À l'époque protobyzantine, plusieurs systèmes étaient en concurrence. Un fils pouvait porter le nom de son père. L'exemple le plus fameux est celui de l'empereur Héraclius, homonyme de son père, l'exarque de Carthage. À l'époque médiobyzantine, cette pratique fut abandonnée. Suivant l'autre méthode, déjà en usage à la haute époque, mais devenue exclusive ensuite, l'aîné des garçons reprenait le prénom du grand-père paternel et le second celui du grand-père maternel, et les autres garçons ceux de leurs oncles... Beaucoup plus tard, la dynastie des Comnènes dont nous connaissons bien les membres permet, grâce à sa prolificité, de comprendre les règles de la dévolution des noms de baptême. Ce bel ordonnancement pouvait être interrompu par la mort d'enfants en bas âge. Dans quelques cas exceptionnels, le prénom du fils aîné mort prématurément a été repris pour un puîné. Le prestige de la belle-famille jouait éventuellement : le fils aîné d'Anne Comnène et de Nicéphore Bryennios, s'appelait Alexis comme son grand-père maternel. À l'inverse, une mère d'origine étrangère ne transmettait pas les prénoms de sa souche d'origine<sup>162</sup>.

La transmission au sein des familles n'est pas chose acquise, elle est en perpétuel mouvement. Elle s'adapte aux périodes et aux changements au sein de la famille, mais également aux changements sociaux. On peut observer ces changements lorsqu'il y a des "accidents" (mort de l'héritier, pas de descendance directe, etc.) qui surviennent au cours de la vie ; les familles adaptent également leur système de transmission selon les changements sociaux ainsi que des alliances. Quel que soit le milieu social, le nom est transmis pour faire vivre une lignée, une mémoire et pour cela des choix s'imposent. Nous déplorons par ailleurs l'absence, dans le corpus étudié, d'exemple impliquant le nom d'un père, d'un grand-père, d'un oncle féminisé

---

<sup>160</sup> Le nom *Dominicus* est mis dans la généalogie restituée grâce au *nomen paternum* des enfants de *Maria Eneguez*.

<sup>161</sup> CARRON R., *Enfant et parenté dans la France médiévale X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, p. 6-10.

<sup>162</sup> CHEYNET J.-C. « L'anthroponymie aristocratique à Byzance », In : *L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 282.

pour être attribué à une fille. Le constat est le même pour l'homme : masculinisation d'un nom féminin pour être attribué à un garçon. Et pourtant c'est une pratique (la féminisation ou la masculinisation du nom) qui a eu cours en Occident.

## **B. Les formes II et III : une affirmation du lignage agnatique**

Le système de dénomination complémentaire (la forme II) et celui à deux éléments (la forme III) comprennent plusieurs modèles. Ainsi dans la forme II, on trouve des modèles tels que : Nom + *filius/proles*, Nom + autres relations familiale, Nom + fonction, etc. Dans celle à deux éléments, l'on trouve les modèles tels que : Nom + patronyme, Nom + fonction, Nom + surnom (sobriquet), Nom + nom de lieu, etc. De manière générale, leur utilisation permet d'obtenir des informations (lien de famille, métier et fonction exercé(e), le titre politique, etc.) sur l'individu. Cependant, malgré les différents modèles, les deux formes anthroponymiques (II et III) mettent plus en lumière l'affirmation de la lignée agnatique.

### **1. Le père à l'honneur**

La désignation complémentaire est une "nouvelle" forme anthroponymique dont l'objectif est de réduire les homonymies et de donner des informations sur le porteur du nom. En effet, le type II du système anthroponymique semble apparaître très tôt dans les sociétés humaines, en tout cas bien avant le Moyen Âge. Au cours de l'an mil, peut-être un peu plus tôt pour certaines régions occidentales, l'on peut constater que l'enfant est le plus souvent nommé par rapport à son père : X *filius/proles* Y. L'individu est présenté comme le fils d'untel. Ce type de désignation (la référence au père) anthroponymique va s'imposer également lorsqu'apparaît la forme du nom double (la forme III) car cette dernière n'est que la contraction du type II. Dans les systèmes anthroponymiques II et III, l'image du père est fortement présente dans toute la société léonaise. En effet, il est peu fréquent dans les documents choisis de voir un individu désigné par rapport aux autres liens de parenté (mère, frères et sœurs, etc.).

Dans le système du type II, le premier élément complémentaire à apparaître est la fonction, mieux la dignité claustrale. Cela se justifie du fait qu'à cette époque (IX<sup>ème</sup> siècle), les clercs et les moines sont plus présents dans les actes. Ils sont les principaux témoins et c'est encore eux qui confirment les documents. En général, de 860 à 1230, c'est le modèle *Nomen proprium* + fonction<sup>163</sup> qui domine largement sur les liens familiaux (*filius/uxor/germana/etc.*). Ils

---

<sup>163</sup> Sous le vocable "fonction", nous mettons les termes tels que la fonction, le métier, les dignités claustrales et cléricales, les titres politiques.



représentent respectivement 56,76% et 24,85% contre 18,39% pour les autres désignations complémentaires (cognomen et autres). Cependant, lorsqu'il s'agit d'étudier les relations familiales dans la forme II, la référence au père est largement dominante (voir tableau 2). Quant au système à deux éléments (la forme II), entre IX<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle, nos calculs révèlent que dans le milieu masculin léonais, 84% des hommes portent un *nomen paternum* contre 16% ayant comme deuxième élément un nom autre que celui du père. Dans le milieu féminin, du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle, 99% de femmes sont désignées avec un patronyme contre 1% comme deuxième élément autre que le *nomen paternum*. En général, dans les deux milieux, le *nomen paternum* est dominant même si au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, l'on constate la montée progressive d'éléments autres que le nom du père dans la forme double, voir tableau 1.

Tableau 1 : Prédominance du *nomen paternum* dans la forme double : 1000-1230

Années	Pour 100 personnes (hommes et femmes)			
	Nomen paternum		Autres	
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
1000-1023	96	96	4	4
1050-1069	100	100	0	0
1100-1113	98	98	2	2
1150-1155	87	87	13	13
1200-1203	72	72	28	28

La société léonaise (et hispanique) est une société masculinisée même si les noms donnés aux enfants sont pris de part et d'autre de la parenté (père et mère). Cela semble montrer que le pouvoir familial repose normalement sur le père. Dans notre corpus documentaire, la norme semble être la suivante : *Teodila, filius Petri, ts. (signum) – Aldroittus, filius Petri, ts. (signum) – Leuegildus, filius Furtunionis (signum) – Eruigius, filius Vuilieni (signum) – Tructinus, filius Attani (signum)*<sup>164</sup> ; il peut aussi être présenté par ses parents<sup>165</sup> : *Ego Silbia, una cum filia mea Froilla*<sup>166</sup> - *Ego Pedro Flaginiz, una cum filiis meis nominibus Fafila Petriz et Fredenandus Petriz et Didacus Petriz et Scemena Petriz*<sup>167</sup> - *ego domnus Lupus, una cum uxore mea Maria Martini et filio meo Petrus Lupi*<sup>168</sup>.

Avec la dominance de la forme double, certaines personnes se présentent avec une double filiation paternelle : c'est-à-dire malgré la mention du patronyme, elles font un deuxième

<sup>164</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 16, acte n° 7.

<sup>165</sup> Ce modèle n'est pas compté dans nos calculs : tableau 2.

<sup>166</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 68, acte n° 947.

<sup>167</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. Cit., t. IV, p. 276, acte n° 1083.

<sup>168</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 152, acte n° 118.

recours à leur père en employant le terme *filius/filia/proles*. Par exemples, nous pouvons voir cette double filiation avec : *domnus Rodericus Gonzalui, filius dmonus Gonzalus Gomez*<sup>169</sup> - *ego Aprilis Roderici, filius Roderici Aprilis*<sup>170</sup> - *Iusta Pelagii, filia domnus Pelagius presbitero*<sup>171</sup> - *ego Toda Nunniz filia Nunus Menendi*<sup>172</sup>. Cette forme de dénomination est comme un "nouveau" système anthroponymique (nom + patronyme + *filius* + nom + patronyme) qui naît au sein même de la forme double. La première apparition semble se faire dans le milieu royal léonais en 1124 avec la princesse Elvira, fille du roi Alphonse VII : *Ego Gelvira Adefonsis filia gloriosissimi regis Adefonsi totius Ispanie imperatoris*<sup>173</sup>. Après, suivront des hommes et femmes se présentant ainsi : *Toda Nunniz filia Nunus Menendi*<sup>174</sup>, (domnus) *Aprilis Roderici filius Rodericus Aprilis*<sup>175</sup>. Selon nos données, cette forme anthroponymique paraît n'être portée que par les nobles ou des personnes de familles aisées de León. En effet, en dehors de la princesse Elvira, la plupart des personnes ainsi nommées, portent le titre de *domnus* ou ce sont leurs pères qui le portent : *domnus Rodericus Gonzalui filius domnus Gonzaluo Gomez*<sup>176</sup>. Cette insistance des gens de la "noblesse" par rapport à la filiation paternelle qui commence à partir du XII<sup>ème</sup> siècle consiste à relever sans doute l'importance de la lignée agnatique ou le souhait de l'individu de montrer sa légitimité comme fils/fille. Aussi, l'on remarque que, bien que la première apparition semble se faire dans le milieu féminin léonais, c'est plutôt dans celui de l'homme que le "nouveau" système de dénomination est le plus fréquent. Entre 1100-1230, il est porté par douze (12) hommes contre quatre femmes (4). Cependant, dans notre documentation, il est peu abondant par rapport à la filiation simple (X *filis/filia* Y), voir le tableau 2.

---

<sup>169</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 341, acte n° 1868.

<sup>170</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 410, acte n° 1916.

<sup>171</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 232, acte n° 201.

<sup>172</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 245, acte n° 215.

<sup>173</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 123, acte n° 1381.

<sup>174</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 245, acte n° 215.

<sup>175</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 376, acte n° 1893.

<sup>176</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 341, acte n° 1868.

Tableau 2 : Forme II : individu se présentant par rapport à son père ou sa mère

Années	Nom + filius/filia		Nom + patronyme + filius/fila	
	Père	Mère	Père	Mère
860-899	6	1	0	0
900-999	41	0	0	0
1000-1099	17	0	0	0
1100-1199	21	1	5	0
1200-1230	23	2	11	2
<b>Total</b>	108	4	16	2

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, la femme occidentale en général et la Léonaise en particulier peut transmettre les noms des membres de sa famille à ses enfants. Le nom fait partie du patrimoine que la femme mariée apporte dans la famille de son mari. Cependant, l'enfant porte très rarement comme deuxième élément du système double le nom de la mère. Et ce, même si l'enfant porte un nom du côté maternel le prédestinant à occuper une fonction dans la famille maternelle. Son deuxième nom est celui de son père (le patronyme) et non celui de sa mère. Dans notre documentation, plusieurs exemples montrent ce fait. Par exemple, c'est le cas du roi Alphonse VII de León (1126-1157) qui porte le nom de son grand-père maternel (Alphonse VI (1065-1109), roi de León) car il doit hériter du royaume de León. Dans les actes, il se présente comme le fils de Raymond (de Bourgogne, comte) : *Adefonsus Raymundi comitis*, 1126<sup>177</sup>. Nous n'avons pas trouvé dans notre documentation le roi Alphonse VII se présenter uniquement comme fils de la reine Urraque. Par contre, il apparaît de temps en temps dans les actes comme *filius Raimundi* accompagné d'une référence filiale également à sa mère *Urraca* reine de León, *regine Urrace proles*, 1126. Il est à souligner que lorsque l'individu est présenté ou se présente avec les noms de ses deux parents dans les documents, le nom du père est bien souvent le premier mentionné avant celui de la mère quel que soit le titre politique ou la fonction qu'occupe cette personne : *Urraca proles Fredenandi et Sancia regina*, 1076 – *Sancia regina comitis Reimundi et Urrace regine regia proles*, 1150.

Nous n'avons pas rencontré un schéma contraire à celui-ci : lorsque les noms des deux parents (le père et la mère) sont cités dans la présentation de l'individu, celui du père vient avant celui de sa mère. Le fait de mentionner le nom du père avant celui de la mère est un signe révélateur de la suprématie de l'homme dans la société léonaise, voire hispanique. L'omniprésence du père dans le système anthroponymique de sa descendance dévoile le pouvoir du père dans la structure familiale léonaise. Aussi, dans les différents modes de transmission du nom (transmission directe, l'alternance grands-parents-petits ou oncle/neveu, tante/nièce), l'on voit

<sup>177</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 126, acte n° 1383.

clairement que les noms-patrimoines de la famille se transmettent normalement du côté agnatique. Le plus souvent, c'est autour des noms masculins, surtout du côté agnatique, que se construisent la conscience de la lignée, l'histoire de la famille et des familles alliées.

## 2. La référence à la mère

La femme est présente dans la vie économique léonaise. Elle participe également au choix du nom à l'enfant. En effet, les modes de transmission indiquent que dans les familles léonaises, les noms des enfants sont pris dans le stock anthroponymique paternel et maternel. Nous avons vu que le don du nom du grand-père paternel ou maternel ne suit pas toujours un ordre établi car dépendant des enjeux familiaux. Avec l'utilisation des termes *proles* et *filius/filia*, l'on se rend compte que les liens familiaux sont dominés par la référence au père. Cependant, les actes contiennent des cas d'exception. En effet, il y a plusieurs cas où l'on fait référence à la mère avec l'utilisation des mots *proles* ou *filius*. À cet effet, voici quelques exemples :

- Le plus souvent, lorsque la référence est faite par rapport à la mère, c'est que l'enfant accompagne sa mère dans une donation, une vente ou un achat : *ego Iusta cum filias meis Eilo et Çete tiui Monio et uxor tua Eilo, sicut uindimus, ereditatem in teretorio Alier*<sup>178</sup>.

- Lorsque l'achat, la vente ou la donation est faite en couple.

*Ego Pelagius Martini et uxor mea Maria Petri cum filiis nostris, Sol scilicet, et Michael, et Ysidoro, uobis Iohanni Michaelis ecclesie Sancte Marie canonico, facimus kartam uendicionis de quadam nostra uinea quam habuimus ex nostra comparacione, et iacet in Monte Frigido que sic determinatur*<sup>179</sup>.

- Le commanditaire de l'acte se présente comme fils/fille d'Y et de X :

*Ego enim Geluira, proles regis Fredenandi et et Santia regina, cum germana mea Urra, habuimus quoddam monasterium in honore Sancti Uincentii consecratum ex donatione et testamento parentum nostrorum, quia locus regalis erat et hereditas*<sup>180</sup>.

- Le scribe conclut la rédaction en situant la période pendant laquelle s'est faite la transaction : *Regnante Adefonso, filio Fredenandi et Santia, I<sup>o</sup> anno regni eius in Legione*<sup>181</sup> (pendant la 1<sup>ère</sup> année de règne d'Alphonse, fils de Ferdinand et de Sancha, à León).

---

<sup>178</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 376, acte n° 1147

<sup>179</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 249, acte n° 1458.

<sup>180</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 474-475, acte n° 1207.

<sup>181</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 361, acte n° 1136.

La souscription avec les noms du père et de la mère ou avec celui de la mère est assez rare. Signalons qu'il existe une nuance dans la manière de présenter l'enfant en relation avec sa mère. Dans les documents choisis, il est rare, voire tableau 2, qu'une personne se présente comme étant l'enfant d'une femme. Par exemple : *Petro, filio de Ermesinda* et *Bartolomeus filius Marie confirmat*<sup>182</sup>, *Domnus Iohanis filius de Mioro*<sup>183</sup>. Ces exemples semblent indiquer que la personne revendique sa filiation maternelle plutôt que celle du père qui est le système en vigueur ou du moins la pratique fréquente. Dans notre corpus, lorsque le lien familial de l'enfant est fait par rapport à la mère, le plus souvent c'est la mère (ou le couple) qui présente ses enfants : *ego Marina Pelaiz, una cum duabus filiabus meis Fronildi et Xemena*<sup>184</sup> (moi Marina Pelaiz ainsi que mes deux filles Fronilde et Chimène). À l'instar de la mère, le père aussi présente sa descendance dans l'acte : *Froila, cognomento Hauiue Gutiniz...una cum filia mea, nomine Zita*<sup>185</sup>.

Quant à la forme double, elle est dominée par la référence au père : de 1000-1230, 99% des femmes léonaises ont un patronyme contre 1% ne portant de *nomen patronem*. Néanmoins, nous remarquons quelques cas exceptionnels où l'individu semble porter des matronymes. Nous n'avons trouvé que deux cas où les individus portent comme second élément du nom double des matronymes : *Petrus Passarella*<sup>186</sup> (1182) et *Joan Rosa*<sup>187</sup> (1203). Sont-ils des *nomina materna* ou est-ce une simple juxtaposition de deux *nomina propria* ? Même s'il s'agit d'une juxtaposition, il est étonnant qu'un homme porte un (sur)nom féminisé. Ces hommes (Pierre et Jean) portent comme deuxième élément de la forme double, des noms provenant des louanges poétiques et de la beauté physique faites aux femmes. Il s'avère que l'utilisation du matronyme laisse penser que la famille maternelle est plus prestigieuse que celle du père<sup>188</sup>.

Il arrive aussi que certaines personnes souscrivent en mentionnant, en plus de leur *nomen paternum*, le nom et le patronyme de leur mère : *Petrus Martin, filius Marine Abreguez*<sup>189</sup>. Cette manière de se désigner implique la volonté de l'individu de montrer sa double filiation : paternelle et maternelle. Concernant l'exemple de *Petrus Martin*, il est aussi possible qu'il

---

<sup>182</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 39, acte n° 14 et p. 257, acte n° 227.

<sup>183</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 251, acte n° 221.

<sup>184</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 454, acte n° 1195.

<sup>185</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 223, acte n° 76.

<sup>186</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 528, acte n° 1631 Ce *Petrus* apparaît également dans le document n° 1666 (t. V, p. 583) avec le même surnom *Parassella*.

<sup>187</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, 150, acte n° 1774.

<sup>188</sup> GUYOTJEANNIN O., « Les filles, les femmes, le lignage. In: L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 395.

<sup>189</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 222, acte n° 1847.

souscrive avec la double filiation pour se distinguer d'un autre *Petrus Martin* qui confirme l'acte dans la même colonne que lui. Sauf erreur de notre part, dans notre corpus et dans le milieu masculin, c'est le seul cas que nous trouvons dans les souscriptions. Quant au milieu féminin léonais, une femme va jusqu'à faire une triple filiation familiale. En effet, en plus de son *nomen partenum* et d'être fille d'Eugénie d'Oterolo, Marina *Bartolomei* se présente en plus comme épouse de *Dominicus Pelagii* : *ego Marina Bartolomei, filia domna Eugenie de Oterolo, una cum uiro, Dominico Pelagii*<sup>190</sup> (1226). Ainsi, malgré la rareté de la référence à la mère, nous pensons que les exemples de Pierre Martin et de Marina préfigurent le système anthroponymique espagnol actuel : un système de dénomination où l'enfant porte le patronyme et le matronyme.

## II. LE "NOM DE FAMILLE" OU L'HÉRÉDITÉ DU SECOND ÉLÉMENT DE LA FORME DOUBLE

La forme à deux éléments apparaît dès la seconde moitié du IX<sup>ème</sup> siècle. Le deuxième élément du système double est le plus souvent le nom du père (patronyme) mais ne se transmet pas de génération en génération. En effet, le nom du père attribué à l'enfant comme deuxième élément de la forme double change d'une génération à une autre car le *nomen paternum* n'est pas encore le nom de famille. Ce changement rend malaisée l'identification des descendants du même aïeul et donc de la même lignée. Par exemple, nous rencontrons dans les documents deux familles descendantes de *Flaín* : *Ego Petrus **Flaginiz**, una cum filiis meis nominibus Fafila **Petriz** et Fredenandus **Petriz** et Didacus **Petriz** et Scemena **Petriz***<sup>191</sup> - *Tota et filiis meis Fernando **Flainiz** et Martino **Flainiz***<sup>192</sup>. Cependant, n'étaient-ce les recherches effectuées par d'autres chercheurs sur les liens de parenté, rien ne permettrait d'attester le lien de parenté existant entre les deux familles : elles (les deux familles) sont de la famille des Flaínez<sup>193</sup> (voir figure 16).

---

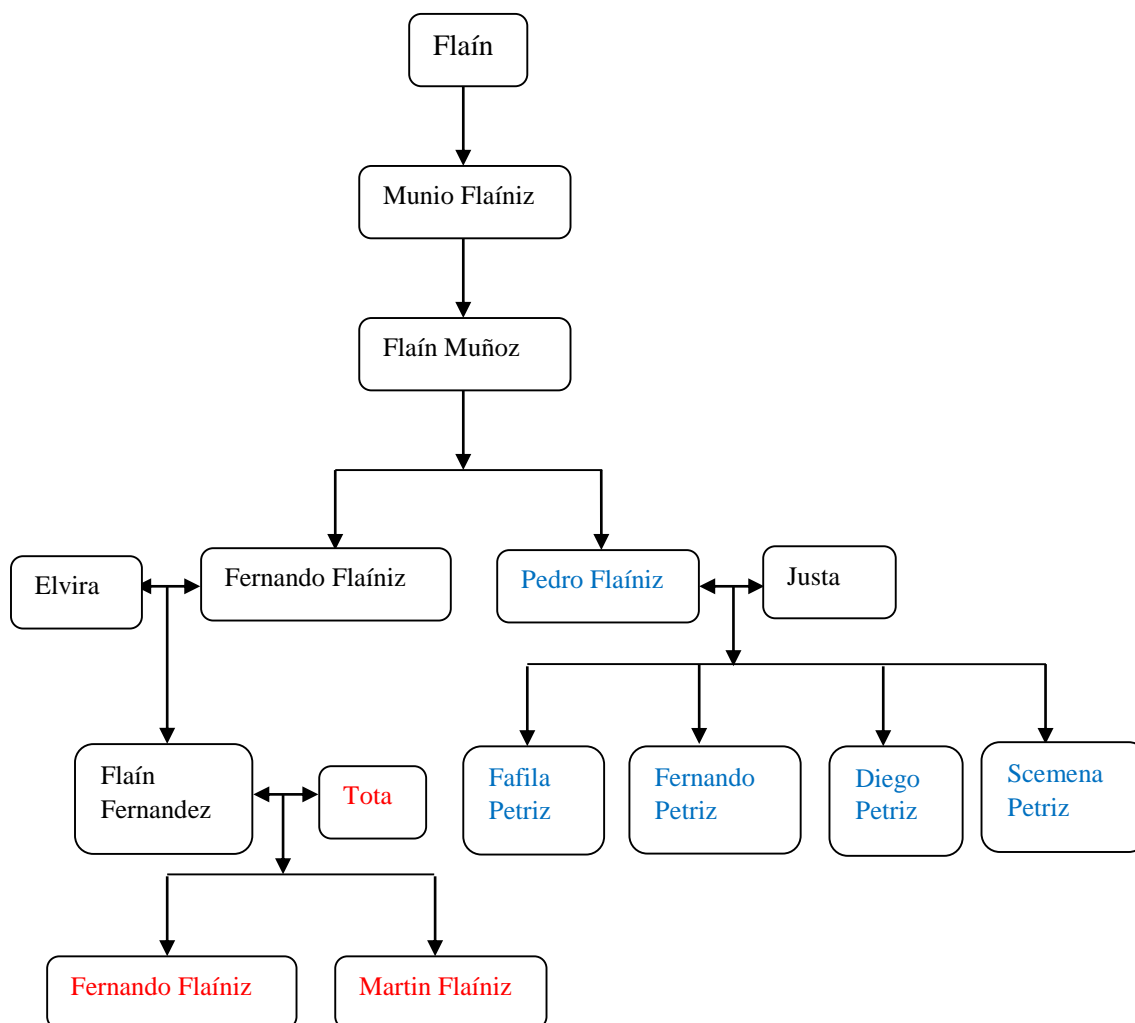
<sup>190</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 448, acte n° 1939.

<sup>191</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 276, acte n° 1083.

<sup>192</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 360-361, acte n° 1136.

<sup>193</sup> Les noms en bleu sont ceux qui apparaissent dans l'acte n° 1083 et ceux en rouge apparaissent dans le document n° 1136. Voir la généalogie "complète" dans M. PÉREZ, Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI), in *Estudios de Historia de España*, n° 16, p. 87.

Figure 16 : Généalogie simplifiée des *Flaínez* (X<sup>ème</sup> – XI<sup>ème</sup> siècle)



En effet, pour notre période d'étude, d'une génération à une autre, le patronyme n'est jamais le même et cela amène à des confusions de personnes : deux familles différentes n'ayant apparemment aucune relation de parenté peuvent se retrouver avec le même patronyme, voir également un peu plus haut les figures 5 et 6 (les deux familles Dominici). Ainsi, malgré la forte utilisation du nom double au XII<sup>ème</sup> siècle, le problème de confusion persiste à tel point que l'on a recours encore à la désignation complémentaire dans le nom double pour mieux différencier les individus dans les documents. Voici un exemple que nous avons trouvé dans un acte daté de 1163<sup>194</sup> dans lesquels se trouvent trois individus nommés *Domenico Sancho el Nigro...Domenico Sancho saetero... Dominico Sancho del Muro*. Ce sont, sans doute, des personnes de différentes familles, portant les mêmes *nomina propria* et *nomina paterna* que l'on ne peut distinguer que par leur sobriquet. Les documents léonais fourmillent de tels

<sup>194</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII.*, p. 102, acte n° 73.

exemples et identifier les témoins reste un réel problème lorsqu'aucun élément ne permet de les distinguer.

Toutefois, vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom double, surtout sous la forme *nomen proprium* + *nomen paternum*, domine largement le paysage anthroponymique léonais et ce, pendant les siècles à suivre. Cependant, au moment où le système de dénomination double domine largement sur les autres systèmes, on constate l'apparition du nom de famille tel que nous le connaissons de nos jours, se transmettant de génération en génération. Cela conduit naturellement à s'interroger sur la/les cause(s) de l'apparition du nom de famille et sur le milieu social où ce changement se produit. Cette nouvelle pratique répondrait-elle au changement de la structure familiale, à une modification dans la conception de la famille? Si oui, comment? Les noms de famille sont-ils transmis de génération en génération comme le veut la "règle"? L'apparition des noms de famille se fait dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle et comme le second élément de la forme double, il peut être un *nomen paternum* ou un sobriquet ou encore un nom de lieu.

### **A. Le *nomen paternum* comme "nom de famille"**

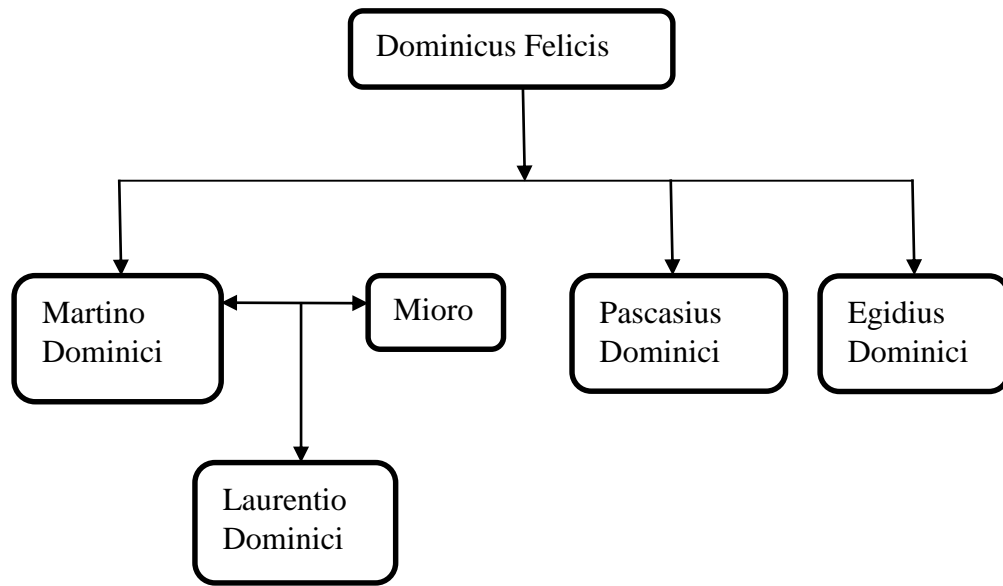
La règle en vigueur, ou du moins la plus courante, de la transmission dans la Péninsule ibérique, est que chaque descendant hérite du nom de son père. Ainsi, les descendants d'une même lignée n'ont pas le même patronyme. Cependant, avec l'apparition du nom de famille, le nom d'un père ou d'un grand-père paternel est donné de génération en génération. À León, le nom de famille avec le nom du père sous sa forme actuelle (notre système anthroponymique aujourd'hui) apparaît dans les actes diplomatiques pour la première fois vers la fin de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, spécifiquement en 1192. En effet, à cette date, le document révèle que Martin *Dominici* donne à son fils Laurent son propre patronyme<sup>195</sup> (voir figure 17 ci-dessous).

---

<sup>195</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p.27, acte n° 1694.



Figure 17 : Généalogie de la famille de *Dominicus Felicis* (XII<sup>ème</sup> siècle)



Dans le cas de la descendance de *Dominicus Felicis*, la figure 17 montre que le nom de famille apparaît à la troisième génération : *Laurentio Dominici*. Précédemment, les deux générations antérieures portent des patronymes différents. Le père, *Martin Dominici*, donne à son fils son *nomen paternum* (*Dominici*). Ainsi, le nom Dominique, surnom de la deuxième génération, devient le nom de famille pour la troisième génération.

Pourtant, nous remarquons que le nom Dominique ne semble être donné à aucun enfant de la famille (comme nom propre). Nous nous posons la question : est-ce le père qui donne son patronyme à son fils où est-ce le notaire qui en prend l'initiative ? Apparemment, dans les souscriptions, il semble que *Laurentio* ait hérité du patronyme (*Dominici*) de son père, puisque nous pouvons lire à la fin de l'acte que les commanditaires écrivent eux-mêmes leurs noms et confirment le document : *Ego...Mioro cum uiro meo, Matrinus, et cum filio meo, Laurentio Dominici, et ego Pascacius Dominici et frater noster, Egidius Dominici (...) roboramus et confirmamus et signum facimus*<sup>196</sup>. Cependant, rien ne montre que Laurent à son tour ait transmis le nom *Dominici* à sa descendance. La famille semble ne plus apparaître dans les documents. Si elle y est, c'est que soit ses membres ont changé de patronyme soit la prédominance du nom Dominique ne permet pas de les distinguer d'autres personnes ayant le même nom. On pourrait également se demander si les frères de *Martin Dominici* ont eux aussi transmis le même patronyme à leurs enfants, ou si *Laurentio Dominici* l'a fait pour ses enfants. L'absence des autres membres de la famille ne permet pas de le dire. Toutefois, concernant la

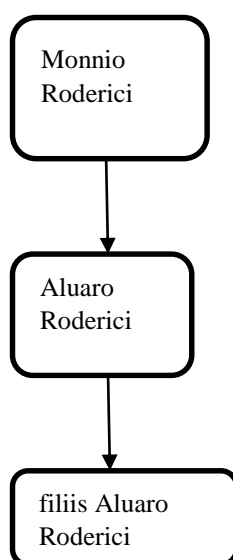
<sup>196</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 28, acte n° 1694.

situation sociale, la famille de *Dominicus Felicis* semble être aisée : c'est une famille de vigneron. Elle paraît posséder une grande surface de vigne parce qu'elle ne vend que la moitié de celle appelée *illo plano super pratellum*.

À la suite de la famille de *Dominici Felicis*, dans les années suivantes, deux autres familles semblent porter un nom de famille. C'est le cas en 1197 de la famille *Roderici*. En fait, seul un membre de la famille est présenté ainsi : *Petrus Roderici filius Iohannis Roderici*<sup>197</sup>. Cette présentation révèle que le fils a hérité du patronyme de son père. Cependant, qu'en est-il des autres membres de la famille ? Portent-ils aussi le même patronyme, *Roderici* ? C'est une autre question qui reste sans réponse puisque nous ne connaissons ni les frères et sœurs ni les autres membres de cette famille. Néanmoins, nous savons, grâce à la note de J. M. FERNÁNDEZ CATÓN<sup>198</sup>, que ce *Petrus Roderici* fait partie des personnes présentes lors de la remise des propriétés (des terres) de la part de *Gundisaluus Fernandi*, qui les avait injustement prises, à l'évêque de León *domno Manrico*. Nous ne savons rien de sa situation sociale. Toutefois, sa présence à cet événement nous fait penser qu'il doit être une personne importante de la société léonaise, possiblement un noble.

L'autre famille qui semble avoir un nom de famille est celle de *Monnio Roderici*. Dans cet exemple-ci, le nom *Roderici* paraît être le nom de famille. La figure 18 montre qu'il est porté comme patronyme sur deux générations successives.

Figure 18 : Généalogie de la famille de *Monnio Roderici* (1197)



<sup>197</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 89-90, acte n° 1734.

<sup>198</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 89, acte n° 1734 : « 3ª col., cuyas personas corresponden también a las que estuvieron presentes en el acto de entrega de las heredades ».

Néanmoins, rien ne dit que les enfants d'*Aluaro Roderici* l'ont porté. En effet, lorsqu'ils apparaissent dans l'acte daté d'octobre 1202 avec leur grand-père, ils sont nommés ainsi : *Ego Monnio Roderici una cum [nepo]tibus meis, filiis Aluaro Roderici*<sup>199</sup>. Leurs noms ne sont pas mentionnés mais ils sont identifiés comme étant des *filiis Aluaro Roderici* (des fils d'*Aluaro Roderici*) et petits-enfants de *Monnio Roderici*. Ils souscrivent également avec la même expression. Nous nous demandons si l'expression *filiis Aluaro Roderici* ne vient pas du copiste. En effet, nous trouvons en 1173 un certain *domnus Aluarus Roderici* dont l'épouse se nomme *domna Geloira Petri* et qui a pour enfants *Taresia Alvari, Gondisalvus Alvari, Bartolomeus Alvari, Ana Alvari, Garcia Alvari* et *Maria Alvari*<sup>200</sup>. S'agit-il des petits-enfants de *Monnio Roderici*<sup>201</sup> qui apparaissent avec ce dernier en 1202 ? Cela peut être possible si nous nous fions à leur *nomen paternum*. Mais nous savons que, pour notre période d'étude, plusieurs personnes sans lien de parenté peuvent porter le même patronyme. Toutefois, si les enfants qui apparaissent en 1173 avec les parents s'avèrent être les petits enfants de *Monnio Roderici*, ils ne portent pas de nom de famille *Roderici*, mais plutôt un *nomen paternum* (Alvari) qui n'est autre que le nom de leur père (Aluaro) mis au génitif.

Concernant l'expression *filiis Aluaro Roderici* utilisée en 1202, nous pensons que le copiste n'a pas jugé bon de les renommer puisqu'ils sont déjà apparus une première fois en 1173 avec leur parent (père et mère). Aussi, notons qu'*Aluaro Roderici* paraît être une personne connue de León car il occupe un poste assez important à la cour royale de Ferdinand II (1157-1188) : il est le majordome du roi. *Aluaro Roderici* est donc d'un niveau social aisé, voire noble, et sa famille semble être connue dans la société léonaise.

L'analyse du port de nom de famille dans la famille de *Monnio Roderici* montre que les individus sont désignés dans les actes selon les objectifs visés par le scribe ou le commanditaire. Le plus intéressant dans cette analyse, c'est que les documents de l'an 1173 et celui de l'an 1202 dévoilent l'instabilité du nom de famille. Ainsi, lorsque la généalogie le permet, l'on se rend compte que les individus reviennent à l'utilisation du modèle *nomen proprium + nomen paternum*. Faut-il dans ce cas parler de nom de famille ?

En somme, la/les raison(s) de l'apparition du nom de famille reste(nt) complexe et les documents ne sont pas assez explicites sur ce fait car les noms des individus y sont inscrits selon les circonstances. Par exemple, pourquoi *Monnio Roderici* transmet-il le même *nomen*

---

<sup>199</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 213, acte n° 178.

<sup>200</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 132, acte n° 102.

<sup>201</sup> Il semble qu'*Aluarus Roderici* est un majordome car dans la même année (1173), un certain *Aluarus Roderici maiordomnus domni regis* fait partie de ceux qui confirment l'acte. J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 441, acte n° 1578.

*paternum* à son fils (Alvaro Roderici) et ce dernier à son tour ne le donne-t-il pas à ses descendants ? Les exemples montrent que les individus font certainement partie de la noblesse léonaise. Une fois de plus, le milieu de la noblesse est le premier à connaître la « révolution » anthroponymique. Mais peut-on vraiment appeler cela un changement puisqu'apparemment les structures familiales semblent rester les mêmes ? Par la suite, force est de constater que le "nom de famille" change à la génération suivante. Pouvons-nous expliquer l'apparition du « nom de famille » par des « fantaisies » du scribe ? Ou encore le port du même patronyme par le père et le fils est-il un besoin du moment ? Par ailleurs, qu'en est-il pour les autres régions hispaniques et occidentales ?

Pour cette dernière question, le nom de famille semble apparaître plus tardivement en France par rapport à León car il n'est attesté qu'à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle. P. BECK donne trois exemples pour la Bourgogne : « Lambert Sonoille, filius Odoni Sonoille (1222) – Dominicus Quinouridet, filius Dominici Quinouridet (1261) – Albericus Cornutus et frater Odo Cornutus (1262) »<sup>202</sup>. Concernant l'Italie, il semble que les noms de famille apparaissent vers 1200<sup>203</sup>. L'apparition du nom de famille est à mettre en relation avec le développement de l'acte écrit, lorsque les scribes ont besoin d'éviter les confusions entre les personnes homonymes<sup>204</sup>. Par conséquent, le nom de famille répondrait à un besoin de la société : celui de différencier les homonymes qui pullulent dans les actes médiévaux. C'est probable. Cependant, pour León, nous pensons que le problème de distinction des individus n'est pas la cause majeure de l'apparition du nom de famille. Dans les documents, les scribes et les notaires utilisent des désignations complémentaires pour désigner les homonymes dans un même acte. Ainsi, on rencontre des expressions telles que *alio* (un autre) et *alter* (un autre, second) pour distinguer dans le même acte des personnes portant les mêmes noms : *Dominigo ic testis (signum). Dominigo preses manu mea confirmat (signum). Et alio Dominigo ic testis (signum)*<sup>205</sup> – *Guter Petriz maiordomus conf. Alter Guter Petriz conf*<sup>206</sup>.

La recherche sur l'apparition du nom de famille, dans l'ensemble, semble n'avoir pas été assez étudiée par les chercheurs pour notre période d'étude. Le système anthroponymique le plus exploité est la forme double et pour le moment, personne ne s'est encore penché sur la période

---

<sup>202</sup> BECK P., « La transmission du nom et du surnom en Bourgogne au Moyen Âge (Xe – XVe siècles) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 126.

<sup>203</sup> HUBERT É., « Évolution générale de l'anthroponymie masculine à Rome du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », In *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 106, n<sup>o</sup>2, p. 574.

<sup>204</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 35.

<sup>205</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 5, acte n<sup>o</sup> 897.

<sup>206</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 118, acte n<sup>o</sup> 1378.

où le patronyme se stabilise pour devenir un nom de famille qui se transmet à tous les membres de la famille de génération en génération. Sans doute que cette stabilisation s'est fait plus tard, voire à l'époque moderne. Néanmoins, malgré ce manque, et même si cela ne semble pas se faire de manière consciente, le peu d'exemples rencontrés révèlent que dans les derniers siècles du Moyen Âge commence à se former le patronyme qui est en fait notre système de dénomination actuel.

## B. Le toponyme comme "nom de famille"

La toponymie apparaît dans l'anthroponymie avec l'utilisation du système de dénomination à désignations complémentaires : *Iusto de Naua Frigida*<sup>207</sup> - *Ennigus abba de Onia...Maria de Ontis abbatissa*<sup>208</sup> - *Abril de Legion*<sup>209</sup>. Les noms des hommes (rare dans le milieu féminin) sont suivis de plus en plus de toponymes qui indique leur lieu d'origine, d'habitation, de travail. La toponymie est de plus en plus fréquente dans l'anthroponymie léonaise après l'an mil. Notons que certains toponymes sont même portés comme *nomina propria* : *Nauarro Salamantinus episcopus*<sup>210</sup> - *Domnus Gallecus*<sup>211</sup>. Cette invasion de l'anthroponymie par la toponymie pose question. On est amené à se demander si le toponyme est utilisé comme un nom de famille ou s'il s'agit d'un simple élément complémentaire. Sans l'apparition de plusieurs membres de la famille pour reconstituer une généalogie, il est difficile d'affirmer que le toponyme fonctionne comme un nom de famille ou non ou encore comme un deuxième élément dans le système anthropomique double. En effet, certaines personnes ont pour second élément de la forme double des noms de domaine, de lieu. Nous en trouvons plusieurs exemples dans notre corpus : *Iohannes Gallegus...Fernandus Espinar*<sup>212</sup> - *Domnus Stephanus Nauarrus*<sup>213</sup>. Mais certains exemples montrent que les toponymes portés comme deuxième élément du nom double ne sont dans la grande majorité pas transmis à la descendance (voir figure 19<sup>214</sup>).

---

<sup>207</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. III, p. 164, acte n° 629.

<sup>208</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 28, acte n° 6 et p. 42, acte n° 16.

<sup>209</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 238, acte n° 1451.

<sup>210</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 293, acte n° 1492.

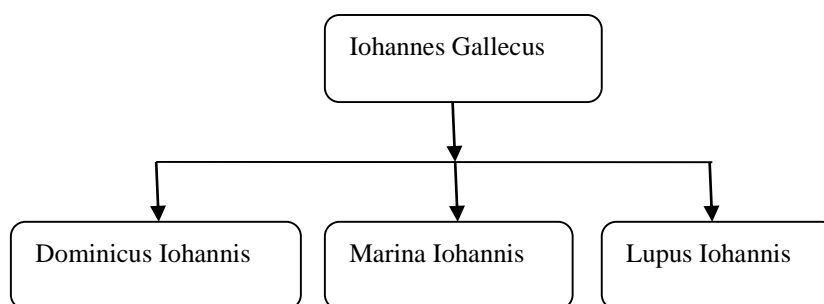
<sup>211</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 71, acte n° 1721.

<sup>212</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 160, acte n° 125 et p. 195, acte n° 158.

<sup>213</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 29, acte n° 1695.

<sup>214</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 216, acte n° 1814.

Figure 19 : Généalogie d'*Iohannes Gallecus* (XIII<sup>ème</sup> siècle)

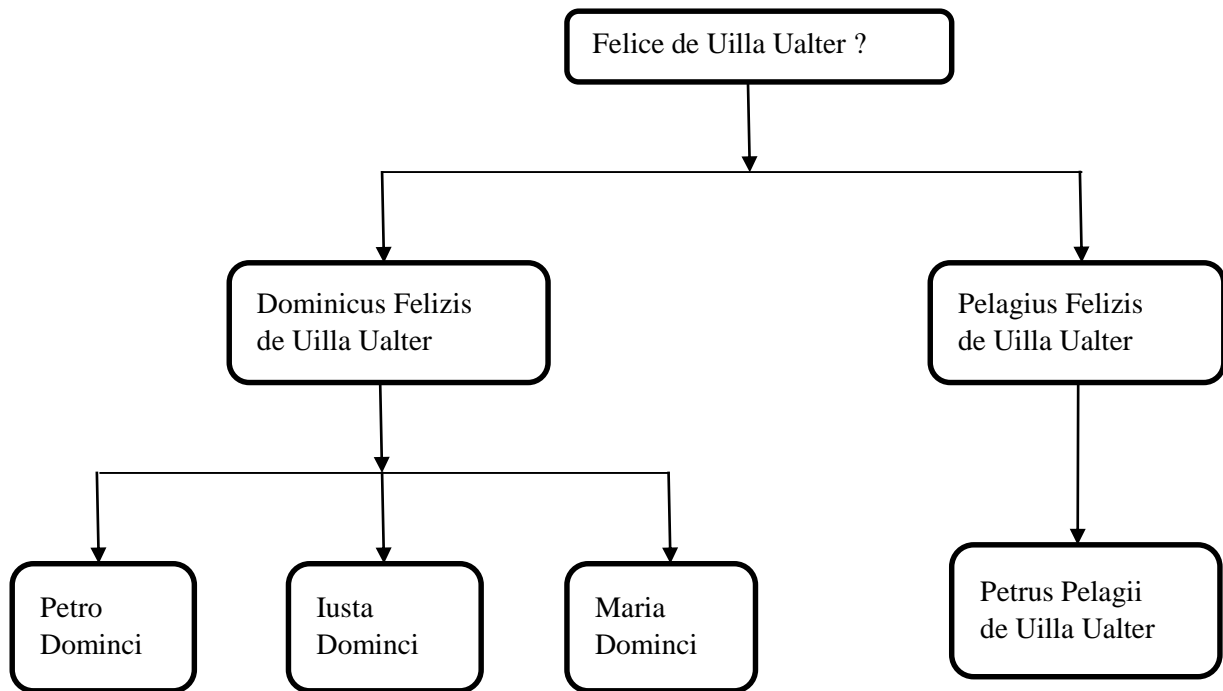


L'utilisation du système anthroponymique complexe (la forme IV) révèle que les hommes commencent de plus en plus à utiliser des toponymes dans la nomination surtout à partir du XII<sup>ème</sup> siècle. Les gens semblent s'enraciner davantage dans leur domaine (la terre), se désignent et s'identifient (ou sont identifiés) par rapport à leurs terres. Est-ce une influence du système féodal par lequel est régie la société médiévale en général et celle de León en particulier ? Cela est possible car posséder une terre est important dans le système féodal.

Cependant, dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle, le toponyme semble devenu héréditaire dans certaines familles léonaises. En effet, la première apparition du toponyme comme nom de famille dans notre documentation est celle d'un certain *Felix d'Uilla Ualter* <sup>215</sup> et de sa descendance en 1149 : sans doute une famille de la noblesse léonaise. Tout en observant la généalogie, il paraît clairement que ce n'est pas le *nomen paternum* qui fait office de nom de famille, puisqu'il change d'une génération à l'autre. C'est plutôt le nom de lieu, *Uilla Ualter*, qui est transmis aux enfants sur deux générations. Le nom du domaine paraît donc faire partie de l'héritage que le père transmet à son enfant, voir figure 20.

<sup>215</sup> Le point d'interrogation « ? » est mis devant le nom d'une personne dans l'arbre généalogique pour dire qu'il est reconstitué par nous car il n'est pas mentionné dans l'acte. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le surnom (le *nomen paternum*) porté par les descendants pour restituer le nom manquant.

Figure 20 : Généalogie de la famille de Felice d'Uilla Ualter (XII<sup>ème</sup> siècle)



L'exemple ci-dessus permet plusieurs observations. Le premier constat est que le fils aîné, *Dominicus Felizis*, ne semble pas donner à ses enfants le toponyme de leur famille mais il leur transmet tout simplement son nom : ce qui est normal pour cette période. Or, le frère cadet, *Pelagius Felizis*, transmet, en plus de son surnom, le nom du domaine familial à son fils, *Petrus Pelagii*. La différence dans la nomination des descendants de la troisième génération ne signifie pas qu'il en est ainsi dans la vie courante. Nous pensons que le nom de famille *Uilla Ualter*, dans le cas des enfants de *Dominicus Felizis*, pourrait être sous-entendu dans l'acte. En effet, ils accompagnent leur père dans la vente d'un domaine et sans doute le père a-t-il voulu que le scribe les nomme simplement avec une anthroponymie double (*nomen proprium + nomen paternum*). L'essentiel est qu'ils soient présentés comme des fils de *Dominicus Felizis* : *Dominicus Felizis de Uilla Ualter una cum filiis meis, Pedro Dominici, Iusta Dominici, Maria Dominici*<sup>216</sup>. Quant au frère cadet (*Pelagius*) et son fils (*Petrus*), ils sont seulement des témoins dans l'acte. Ils portent le nom *Uilla Ualter* sans doute pour montrer le lien de parenté existant entre eux avec Dominique et ses enfants.

On peut aussi observer que le *nomen paternum* change à la troisième génération ; aucun des deux fils de *Felice* (Dominique et Pélage) ne transmet à leurs descendants le nom de leur père comme surnom. Cela révèle sans doute que dans cette famille, le patronyme est moins

<sup>216</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 252, acte n° 1460.

important : c'est plutôt le nom du domaine qui importe. En effet, le changement de patronyme de la deuxième génération à la troisième pourrait justifier cela. Le nom de la terre est le patrimoine de la famille et en même temps celui autour duquel se forme la lignée de cette famille ainsi sa mémoire. Nous pensons que le toponyme *Uilla Ualter* est le lieu d'enracinement de ladite famille. Nous avons sans doute affaire à une famille de seigneurs propriétaires d'une terre qui décide de porter le nom de leur lieu d'habitation pour faire valoir leur droit et leur succession. L'exemple de la famille *Uilla Ualter* semble similaire à celui des *domini castri* en Italie :

Les familles aristocratiques n'adoptent pas le patronyme au même rythme. Dans les cités du latium ou dans celle de Rieti, les milites commencent à fixer leur nom de famille à partir du dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle alors que les *domini castri* (chatelains), plus conservateurs, demeurent attachés durant tout le XII<sup>e</sup> siècle au vieux système des *nomina paterna* suivis du nom du *castrum* qui signifie d'avantage la continuité du lignage que le patronyme simple<sup>217</sup>.

À l'instar de la famille *Uilla Ualter*, nous rencontrons une autre famille dans laquelle le nom de lieu est transmis aux enfants : il s'agit de la famille *Gallegui*. Le mot *Gallegui* provient du nom « Gallecus » venant du mot latin « gallaecu » et signifie « les habitants de la Galice »<sup>218</sup>. Par ailleurs, le toponyme *Gallegui* renvoie à un lieu d'origine alors que celui de *Uilla Ualter* renvoie à un lieu d'habitation. Il est probable qu'à l'origine le nom *Gallecus* soit un sobriquet donné à une personne venue de la Galice et installée à León. Mais, au fil des années, ce sobriquet devient un *nomen proprium*. Dans les documents léonais, certaines personnes ont pour second nom Gallego (a) : Gundisalus *Gallecus*<sup>219</sup> – Marina *Galleca*<sup>220</sup>; d'autres le portent comme *nomen proprium* : *domnus Gallecus*, 1195. Il devient un nom propre et comme nom propre, il peut être transmis par un père à son fils selon la règle de transmission du nom. En tout cas c'est ce qui semble se produire dans la famille de Pélage *Gallegui* (voir figure 21). Ce dernier apparaît trois fois dans les documents choisis : en 1181, 1189, 1202.

---

<sup>217</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 35.

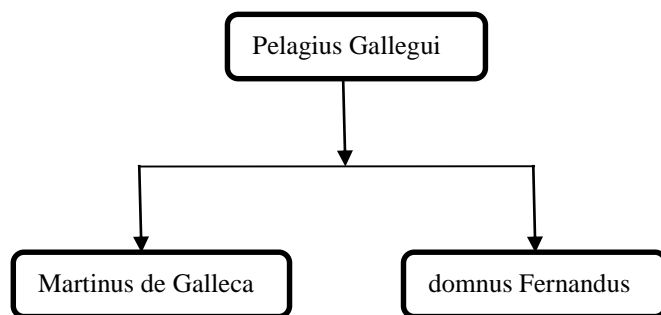
<sup>218</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 231.

<sup>219</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 71, acte n° 1721.

<sup>220</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 352, acte n° 1876. On constate que pour la femme le nom *Gallecus* est féminisé : *Galleca*. Sans doute que le nom la ramène à ses origines : son lieu de provenance que l'on peut traduire Marina la Galicienne.



Figure 21 : Généalogie de la famille de *Pelagius Gallegui* (XII<sup>ème</sup> - XIII<sup>ème</sup> siècle)



Dans la généalogie restituée (voir figure 21), le second fils de *Pelagius Gallegui*, *Fernandus*, ne possède pas de nom de famille. Dans l'acte, il a préféré se présenter comme étant le « frère de » : *domnus Fernandus germanus Martini Galleci*<sup>221</sup>. Mais cela semble sous-entendre que les deux frères portent le même *nomen paternum*. Il en est ainsi pour son frère, *Martinus*, qui se fait désigner comme fils de : *Martinus filius Pelagii Gallegui*<sup>222</sup>. Nous avons l'impression que souvent le *nomen paternum* n'est pas aussi important qu'il en a l'air. Mais c'est plutôt le lien familial qui importe et cela se traduit par les mots *filius*, *soror*, *iermanus/a*, *mater*, etc.

Les documents montrent que les descendants de Pélage *Gallegui* semblent avoir hérités du surnom paternel. En tout cas, en ce qui concerne Martin, cela s'avère être certain. Il apparaît plusieurs fois dans les actes avec le surnom de son père : *Martinus de la Galleca*<sup>223</sup>. D'ailleurs, entre 1189-1202, plusieurs individus, qui semblent être des membres de la famille *Gallegui*, apparaissent dans les documents : tous portent également le surnom *Gallecus* et souscrivent presque toujours dans les mêmes documents. À cet effet, en janvier 1202, *Martinus filius Pelagius Gallegui* souscrit dans l'acte daté de cette année avec un individu nommé *Petrus Gallecus*<sup>224</sup>. Puis en juillet 1202, Martin souscrit à côté d'un *Iohannes Gallecus* qui est *presbiter*<sup>225</sup> (prêtre). Sachant que dans les souscriptions, ce sont le plus souvent des gens de la même famille qui souscrivent, l'on peut supposer que Jean pourrait être de la même famille que Martin et Ferdinand, sans doute leur frère. Cela montrerait bien que le toponyme *Gallecus/Gallegui* est bien transmis aux enfants par leur père Pélage. Concernant leur situation sociale, le titre politique (Domnus) de Ferdinand et la fonction de Pierre<sup>226</sup> montre qu'ils

<sup>221</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 235, acte n° 203.

<sup>222</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 137, acte n° 1765.

<sup>223</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 5, acte n° 1679 et p. 144, acte n° 1770.

<sup>224</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 137, acte n° 1765.

<sup>225</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 144, acte n° 1770.

<sup>226</sup> Pierre *Gallecus* apparaît plusieurs fois (l'an 1193,1197) avec d'autres personnes ayant pour fonction *uillicantibus* (administrateurs de fermes).

viennent de famille aisée.

En ce qui concerne le troisième exemple de notre travail de recherche, il s'agit du nom de famille *del Pin*. C'est un nom qui fait son apparition à partir de la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. On le rencontre dans la documentation léonaise sous plusieurs variations orthographiques : *Pinel* (1151), *de Pin* (1187), *de Pinni* (1222), *de Pinu* (1222). Le toponyme *del Pin* est-il un nom de lieu français? Il est tentant d'affirmer qu'il s'agit de Français installés à León, car, sur la liste des noms français dressée par Ruiz de la Peña Solar, se trouve en 1212 un *Guillén Delpin*<sup>227</sup>. Ce dernier est, sans aucun doute, le même individu qui apparaît cinq fois comme témoin dans notre corpus documentaire et qui est l'époux d'une certaine *Giralde*<sup>228</sup>. Il n'est pas étonnant de trouver dans les actes hispaniques des noms de personnes pyrénéennes car le XII<sup>ème</sup> siècle est l'époque de l'expansion économique péninsulaire<sup>229</sup>. On note dans les villes hispaniques, comme León, l'installation de personnes dont le sobriquet (*Giraldus de Mont Mirac*, *Iohannes Breton*) rappelle leur lieu d'origine. Aussi, le nom du quartier laisse penser que des étrangers ont habité le lieu : c'est le cas du lieu nommé *Villafranca*<sup>230</sup> à León.

Vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, plusieurs individus portant le même toponyme, *del Pin*, apparaissent dans les documents léonais : *Petrus del Pino* (1186), *Guillelmus del Pino* (1200), *Guillelmus del Pino* (1200), *Micael del Pin* (1208), *Arnaldus del Pin* (1209), *Perre del Pin* (1225). Ils se retrouvent presque toujours dans les mêmes actes : Sont-ils de la même famille ? Cela est probable. Ou est-ce parce qu'ils proviennent de la même région? Cela est également possible car pour la plupart d'entre eux, les documents léonais ne donnent aucune information sur les liens qui les unissent. Les seuls dont le lien filial a été établi dans les actes sont *Petrus del Pin* et *Guiliemus del Pin*. En effet, en 1229, *Guiliemus del Pin* est présenté comme étant le fils de *Petrus del Pin* : *Guilelmus del Pin, filius Petri del Pin*<sup>231</sup>. Toutefois, même si les noms (de baptême) portés par la plupart des individus portant le surnom *del Pin* semblent être des noms spécifiques aux Pyrénéens (*Guillaume*, *Arnaud*), nous ne pouvons affirmer avec certitude que tous sont des Français. Dans bien des cas, surtout pour cette période médiévale, le nom à lui

---

<sup>227</sup> RUIZ de la PEÑA SOLAR J. I., « La antroponimia como indicador de fenomenos de movilidad geografica : el ejemplo de las colonizaciones francas en el Oviedo medieval (1100-1230) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA, *Antroponimia y sociedad : sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p.151. Sur la liste établie par Ruiz selon les périodes, nous retrouvons plusieurs individus qui interviennent dans les actes léonais.

<sup>228</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 221, acte n° 188 : «...Uilielmus de Pino et uxor uestra Domna Giralda... ».

<sup>229</sup> RACINE P., « À propos du système anthroponymique placentin (XII<sup>e</sup> siècle) », in *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 106, n°2, p. 457.

<sup>230</sup> Le nom de ce quartier est attesté pour la première fois dans les documents en 1147 : « Ego Robertus Pelagiz et uxor mea Pedronella tibi Petrus Bruno et uxor tua Maria Stefaniz ...facimus de una kasa quam habemus in Uilla Franca... Et in Uilla Franca, uillici Gauaron et Giralt Dastorga. » ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. V, p. 240.

<sup>231</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 481, acte n° 1959.

seul ne permet pas de connaître l'origine d'une personne. Nous présumons qu'il s'agit de personnes provenant de part et d'autre des Pyrénées. Il est sûr qu'ils habitent le royaume de León, voire dans la ville, car l'un d'entre eux, Michel, avec sa femme, achètent des maisons et d'autres biens en l'an 1208 :

*Ego Michael Thome, una cum uxor mea Mioro et cum filius meo Iohannes Michaelis vobis Uilielmus de Pino et uxor uestra domna Giralda facimus cartam uenditionis in perpetuum ualituram de quibusdam domibus nostris cum suo currale quas habemus in Legione*<sup>232</sup>.

D'autres semblent être des vigneron. En effet, on trouve un nommé Pierre dont la vigne porte le nom : *Uinea Petrus de Pino*<sup>233</sup>. L'apparition fréquente de ces personnes à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, le type d'actes dans lesquels ils apparaissent et les rôles qu'ils jouent, révèlent qu'elles semblent prendre une part importante à la vie économique de León. Ce sont des gens que l'on pourrait classer dans la couche sociale de personnes riches et peut être nobles.

Concernant le toponyme *del Pin*, le fait qu'il soit transmis par Pierre à son fils Guillaume, nous fait dire qu'il devient un nom de famille donc héréditaire. Toutefois, étant donnée l'instabilité persistante du nom de famille, il paraît audacieux d'affirmer que les autres personnes le portent en tant que tel (nom de famille). Ces cas particuliers révèlent aussi que les toponymes utilisés comme des noms de famille ne traduisent pas toujours l'enracinement d'une famille dans un domaine mais qu'ils peuvent aussi traduire le lieu de provenance des individus : des personnes non originaires de leur lieu d'habitation actuelle.

Pour nous, il est clair que le toponyme « del Pin » ne lie pas les individus à un domaine familial mais plutôt à un lieu de provenance qui devient un nom de famille comme l'exemple précédant avec la famille *Pelaguis Gallegui*. Ces toponymes (Gallegui, del Pin) devenus héréditaires racontent une histoire et illustrent le phénomène de l'immigration. Ils mettent en exergue l'histoire de personnes immigrées à/en León. L'étranger est bien souvent identifié à son lieu de provenance (Giral de Astorga<sup>234</sup>, Petrus de Ualencia<sup>235</sup>) et parfois même les autochtones (Petrus de Leon<sup>236</sup>, Iohannes de Leon...Martin de Leon<sup>237</sup>) afin d'éviter des confusions de personnes.

En somme, de manière générale, le XII<sup>ème</sup> siècle est la période au cours de laquelle le nom de lieu est porté comme nom de famille. Cependant, pour la plupart des familles présentes dans

---

<sup>232</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 221, acte n° 188.

<sup>233</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 45, acte n° 1706.

<sup>234</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 268, acte n° 1474.

<sup>235</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 156, acte n° 121.

<sup>236</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 330, acte n° 1514.

<sup>237</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 347, acte n° 1872 et p. 395, acte n° 1905.

nos documents, les généalogies sont lapidaires et ne permettent pas mieux analyser l'hérédité du toponyme. On peut voir cela encore avec une autre famille dont le toponyme est le nom de famille : *Arias Munionis de Uiego et suus germanus Fernandus Munionis de Uiego*<sup>238</sup> (*Arias Munionis de Uiego* et son (propre) frère *Fernandus Munionis de Uiego*). Aucune autre information n'est donnée sur ces deux frères.

Le XII<sup>ème</sup> siècle est également le moment où l'essor du toponyme dans le système anthroponymique révèle la place grandissante de la terre dans la société léonaise : l'homme est lié à la terre soit par la naissance, soit par le travail ou le pouvoir. Les noms de lieu se transmettent et deviennent des noms de famille tout simplement parce que la terre fait partie de l'héritage que les parents donnent à leurs enfants. A. DAUZAT l'exprime bien lorsqu'il affirme que « ces noms sont devenus rapidement un titre de fierté pour les nobles, et leur hérédité allait de soi, puisque les fiefs étaient héréditaires dans le régime féodal »<sup>239</sup>. Ainsi donc l'apparition du nom de famille sous la forme toponymique n'est-elle que la conséquence du lien entre l'homme et la terre, qu'il soit noble ou non. À ce sujet, J. CLERGET renchérit à partir d'une affirmation d'A. DAUZAT en disant :

Sous l'angle de lieu, se font jour trois vigoureuses racines : la terre, la maison et la famille. Il existe une intimité de rapport entre l'homme et la terre, le domaine et la maison, le site et la famille. Le nom de la famille, attaché à la maison, cadrait avec le régime féodal qui fixait l'homme à la terre : une terre, une famille, un nom<sup>240</sup>.

*A contrario*, pour les personnes non nobles, le nom de lieu n'est pas lié à l'héritage d'un domaine, d'une terre ou ne traduit pas l'enracinement d'une famille sur une terre ou une maison, mais il est plutôt le résultat de la stabilisation d'une pratique : le rappel de leur lieu de provenance (porté comme sobriquet). Pour partager la vision de J. CLERGET, nous osons dire qu'ici il s'agit un rapport d'intimité entre l'homme et son lieu d'origine, d'habitation ou de travail<sup>241</sup>. Par rapport aux autres formes de noms de familles, le toponyme comme nom de famille est le plus fréquent. Nous constatons que la plupart des personnes portant un toponyme comme un nom de famille font partie de manière générale de la couche sociale aisée de León. Essentiellement, le toponyme comme nom de famille est encore pour cette période une affaire de la noblesse. Mais le toponyme comme deuxième élément du système anthroponymique double est l'affaire de tous : nobles et non nobles. Il est à noter également que, dans notre recherche, nous attribuons le plus souvent l'usage de toponyme à l'idée de déplacement et à

---

<sup>238</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 89, acte n° 1734.

<sup>239</sup> DAUZAT A., Les noms de familles en France : traité d'anthroponymie française, p. 130-131.

<sup>240</sup> CLERGET J., « Propos », dans J. CLERGET (éd.), *Le nom et la nomination : source, sens et pouvoirs*, p. 29.

<sup>241</sup> Voir cette relation dans l'acte n° 1848 de 1215 dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. VI, p. 265-310.

celle d'attachement à la terre. Cela est dû au fait que, selon notre corpus documentaire, il n'est pas facile d'étudier la nature de l'attachement toponymique (exercice d'une autorité de type public ou d'un pouvoir, propriété de la terre sous forme d'alleu, simple résidence, dépendance à l'égard du seigneur du lieu, etc.).

### C. Le sobriquet comme "nom de famille"

Avec l'utilisation du système à désignation complémentaire, voire la forme double, une chose est assez marquante lorsque l'on étudie l'anthroponymie médiévale en général : c'est le foisonnement de sobriquets de toutes origines. Par exemple, dans un acte daté de janvier 1217<sup>242</sup>, on constate que la plupart des sobriquets portés par les témoins indiquent leur fonction : *Domnus Dominicus pintor* (peintre/artiste), *Petrus Petri cambiador* (échangeur), *Iohannes Fernandi ferrarius* (forgeron), *Domnicus Pelagii zapatero* (cordonnier). Ainsi, qu'ils soient élogieux ou non, le port de sobriquet ne s'avère pas déranger les gens et nous le voyons bien dans les documents léonais. Mais, au fur et à mesure, ces surnoms se fixent. Ils deviennent des noms propres (**Ferrarius**, 1165 - **Cabeza**<sup>243</sup> Albus, 1174) et deuxième élément du nom double : Fernando **Faber**<sup>244</sup>, 1114 – Petrus **Cabrera**<sup>245</sup>, 1165 - Martinus **Coldor**<sup>246</sup>, Isidorius **Calvus**<sup>247</sup> et Pelagius **Cabeza**, 1174 – Mauricus **Cocus**<sup>248</sup>, 1175.

Cependant, au cours de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, comme pour le nom de lieu, on trouve des cas où le sobriquet du père est hérité par le fils. Ainsi, vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, précisément en 1186, apparaît un individu nommé comme étant *Fernandus Pelagii filius Pelagio Retundo*<sup>249</sup>. Mais à sa deuxième apparition en 1194, il est appelé *Fernadus Pelagii redondo*<sup>250</sup>. Le mot *redondo* n'est autre que le surnom de son père. Est-ce le père qui lui transmet son sobriquet ou le fils lui-même se l'attribue ? Ou encore, est-ce le rédacteur ? Le fils l'a-t-il hérité de ses contemporains au cours de sa vie à cause de son physique (rond) qui ressemble à celui de son père ? Selon nous, il se peut que dans l'acte de l'an 1186, l'essentiel ait été de

---

<sup>242</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 235, acte n° 203.

<sup>243</sup> Il signifie : la tête.

<sup>244</sup> *Faber* est un mot latin qui « désigne l'ouvrier qui façonne le métal », F. DELACOURT, *Le grand livre des noms de familles. Origine, histoire et signification de plus de 2500 patronymes*, p. 53.

<sup>245</sup> Il signifie : producteur de chèvre.

<sup>246</sup> Le nom *Coldor* renverrait-il au mot espagnol « Colador » qui signifie une passoire ?

<sup>247</sup> Il signifie : chauve, sans cheveux.

<sup>248</sup> Il semblerait renvoyer au nom d'un oiseau, le coucou dont le nom scientifique est le *Cuculus*. Mais sous ce vocable pourrait se cacher également une dénonciation d'adultère : un homme cöcu.

<sup>249</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 577, acte n° 1662.

<sup>250</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 49, acte n° 1709.

montrer le lien qui unit le fils à son père d'où l'utilisation du terme *filius*. Tandis que dans le document de 1194, il n'est plus besoin de montrer cette filiation : le port du sobriquet *redondo* le renvoie à son père et le différencie des autres personnes portant le même patronyme (*Pelagii*) que lui. Nous pensons que si cet individu utilise le sobriquet de son père pour légitimer sa filiation alors qu'il porte déjà le patronyme, c'est que le sobriquet *Retundo* est le nom par lequel son père est connu dans la société. Ou encore, en héritant de son père, il a aussi hérité du sobriquet. Concernant le problème du changement de dénomination d'un acte à un autre, J. Berthet affirme : « c'est que le nom est vivant ; il se laisse modifier suivant les nécessités du moment »<sup>251</sup>. Cela pourrait être sans doute le cas de *Fernandus Pelagii* et de toutes les personnes changeant de dénomination d'un acte à un autre.

Nous ne savons rien sur les origines sociales de ce *Fernandus Pelagii* mais il se pourrait qu'il fasse partie de la noblesse léonaise. Il apparaît dans les actes de donations faites à la cathédrale sainte Marie de León et est toujours sur la liste de ceux qui confirment le document<sup>252</sup>. Or, le plus souvent dans les actes léonais, la colonne de ceux qui confirment est avant celle des témoins. Cette manière de procéder est une façon de classer les individus selon leur groupe social : les témoins semblent occuper une place sociale moins importante que ceux qui confirment l'acte. Cela pourrait laisser à penser qu'il doit être de « bonne famille ».

Dans notre corpus, les exemples du port de sobriquet sont multiples. Cependant, le manque d'informations suffisantes ne permet pas de tirer des conclusions ou de connaître les liens familiaux unissant les individus. Par exemple, dans un document daté de mars 1162, nous trouvons trois hommes qui de par leur surnom semblent être des frères : *Iohannes Cocus conf.* – *Petrus Froile Cocus conf.* – *Domnus Martinus Cocus conf.*<sup>253</sup>. Ils confirment l'acte successivement l'un après l'autre. Tout laisse à penser qu'ils ont hérités le sobriquet du père.

Signalons que l'hérédité de sobriquet ne se pratique pas seulement à León. Elle s'avère être déjà utilisée un siècle plutôt dans certaines régions européennes. Ainsi, dans les archives de San Prospero de Reggio Emilia, *Wibertus* fils d'*Atto Biaque* hérite du sobriquet de son père des années plus tard : *Wibertus Biaque*. Plusieurs individus apparaissent pendant les siècles suivants héritant des sobriquets de leurs pères dans la même documentation<sup>254</sup>. L'hérédité de sobriquet permet de comprendre une fois de plus que la nomination d'un individu est encore un choix libre et reste souple pendant le Moyen Âge. Tout peut changer à la génération suivante.

---

<sup>251</sup> BERTHET J., « II. L'anthroponymie. », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, p. 80.

<sup>252</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V., p. 49 et t. VI, p. 577, acte n° 1662.

<sup>253</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 451, acte n° 1586.

<sup>254</sup> GUYOJEANNIN O., « L'onomastique émilienne (XI<sup>e</sup>, milieu XIII<sup>e</sup> siècle). Le cas de Reggio Emilia d'après le fond de San Prospero », in *Mélanges de l'École française de Rome*, p. 435.

Concernant le *cognomen*, l'on voit dans les documents léonais qu'il se substitue parfois au *nomen proprium* dans les souscriptions. Il arrive qu'un individu soit désigné dans le corps du texte ainsi *Quirita cognomento Emulmutarra*f et souscrit seulement avec son *cognomen* : *Emulmutarra*<sup>255</sup>. Ainsi, le *cognomen* semble être également utilisé comme *nomen proprium*, et seul il paraît suffire à valider un acte. Dans la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, on constate qu'il devient héréditaire dans certaines familles léonaises. En effet, l'on trouve les membres d'une famille, apparaissant dans la documentation entre 1161-1209, avoir pour nom de famille un *cognomen* : *Rauia/Ravia*. Il s'agit d'une famille (*Rauia*), qui par les actions de ses membres, paraît être importante dans le lieu appelé *Noceda*. Le premier membre de la famille à apparaître dans la documentation léonaise est Martin. Ce dernier porte le nom *Rauia* comme un *cognomen* : *Martinus Petri, cognomento Rauia*<sup>256</sup>. Mais les années suivantes, 1173 et 1209, le *cognomen Rauia* sert de deuxième élément pour désigner la même personne : Martin. Ce dernier n'apparaît plus avec son patronyme, *Petri*, mais avec son *nomen proprium* + son *cognomen*. Et le 5 août 1209, lorsque ses nièces Thérèse *Gundissalui* et Marina *Gundissalui* apparaissent dans une affaire de compromis sur un héritage dans la *villa de Noceda* entre elles et le monastère *San Isidoro* de León, *Martinus* et son frère *Gundisaluo* sont nommés ainsi dans le document : *Martinus Rauia...Gundisaluo Rauia*<sup>257</sup>. Le *nomen paternum*, *Petri*, a été évincé par le *cognomen*. Les deux frères portent le même *cognomen* devenu leur nom de famille. On se demande si le mot *Rauia* était le *cognomen* porté par leur père Pierre ? Sinon comment expliquer autrement le fait que les deux frères le portent ? *A contrario*, les documents révèlent que le *cognomen* ne semble pas être transmis à la génération suivante : les filles (Thérèse et Marina) de *Gundisaluo Rauia* ne le portent pas (voir figure 22). Elles se présentent seulement comme filles de *Gundisaluo* et ont pour patronyme le nom de leur père. Le *cognomen Rauia* est-il sous-entendu ? Ne connaissant pas la descendance de *Martinus Rauia*, il est risqué de tirer des conclusions. Toutefois, en mai 1214, une *Maria Ruuia* apparaît avec son époux et d'autres personnes pour une vente. Est-elle une descendante de *Martinus Rauia* ? Même si, pour notre période d'étude, l'orthographe des noms est changeante, rien dans le texte ne permet de relier *Maria Ruuia* à la famille *Rauia de Noceda* et d'affirmer que le *cognomen* est attribué aux générations suivantes.

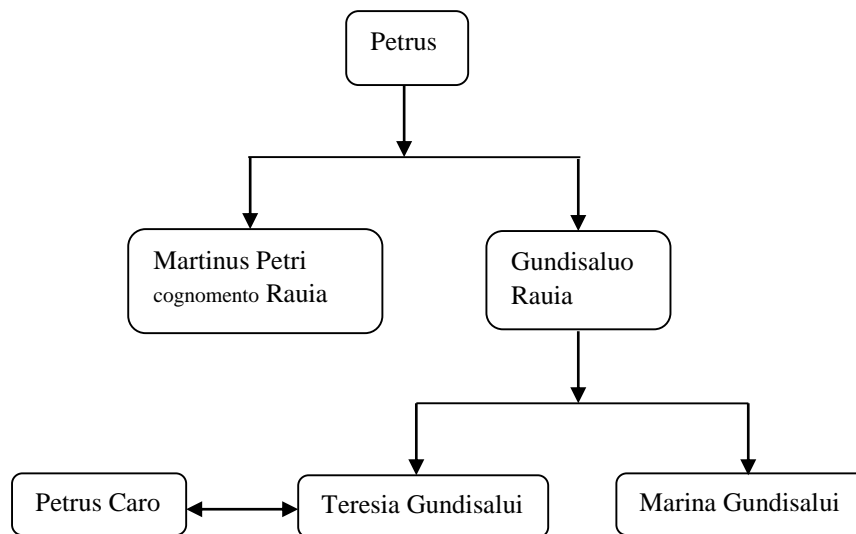
---

<sup>255</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 112, acte n° 65.

<sup>256</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., op. cit., p. 96, acte n° 69.

<sup>257</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., op. cit., p. 239, acte n° 207.

Figure 22 : Généalogie de la famille de *Petrus* (Rauia ?) [XII<sup>ème</sup>- XIII<sup>ème</sup> siècle]



Afin de conclure ce premier chapitre de la première partie, nous voulons partir de la phrase suivante de F. MAZEL : « Avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle, rares sont les grandes familles pour lesquelles on dispose d'informations suffisamment nombreuses pour étudier leurs pratiques anthroponymiques. Leurs origines sont plus délicates à saisir et leurs premiers ancêtres connus apparaissent plus tardivement<sup>258</sup> ». Selon les modes de transmission du nom, tout laisse à penser que la conscience lignagère semble se faire assez tôt dans la société léonaise et est fortement agnatique. Le nom se révèle comme un trésor familial qui est à conserver et transmettre aux générations futures. Et comme le dit P. BECK, « L'anthroponymie, sous quelque forme qu'elle prenne, simple ou complétée, à deux éléments ou plus, est un patrimoine qui se gère en famille, s'hérite et se transmet »<sup>259</sup>. Le nom est un bien familial, cependant la transmission n'est pas statique. Les exemples pris dans toutes les couches sociales léonaises l'illustrent clairement. En général, le nom révèle l'appartenance de l'individu à la famille, à la lignée. La mémoire de la famille se fait autour d'un ou plusieurs noms qui sont de véritables patrimoines familiaux. Le choix du nom ne semble pas être le résultat du hasard. Le nom est sélectionné dans le stock onomastique paternel comme maternel mais la figure paternelle s'avère être plus présente. Le milieu comtal léonais, par exemple, montre que ce sont les noms de parents prestigieux, ayant occupé des postes politiques ou des fonctions importantes qui sont mis en avant. Mais on

<sup>258</sup> MAZEL F., « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu X<sup>e</sup>-fin XII<sup>e</sup> siècle) », In *Provence historique*, p. 149.

<sup>259</sup> BECK P., « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (Xe-XVe siècles) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 365.



constate également que l'héritier du nom prestigieux n'est pas nécessairement amené à exercer la fonction de l'homonyme ni d'en porter le titre politique.

Il est à mentionner que bien souvent, les noms-patrimoines portés par les enfants dans la société léonaise paraissent être le plus souvent les noms des membres vivants<sup>260</sup> de leurs familles même si, en remontant les généalogies, ces noms ont été déjà portés par des parents défunts (les arrière-grands-parents). C'est le cas de Ferdinand, fils du comte Ansur Diaz, à qui on attribue le nom de son oncle paternel (le comte Fernando Diaz) qui n'est autre que celui de son arrière-grand-père paternel. Quand à Fernando Flainez (armiger regis), fils du comte *Flainius Fernandez*, il hérite du nom de son grand-père paternel (le comte Fernando Flainez) qui est le même porté par son arrière-arrière-grand-père paternel (le comte Fernando Flainez). Ainsi, à travers ces exemples, nous abondons dans le sens de L. LELEU :

La dénomination sert tout à la fois à désigner et à intégrer. Le nom est sélectionné parmi un stock onomastique appartenant à la famille, « trésor » renvoyant à des ancêtres, maternels comme paternels, les ayant portés et présentés ainsi comme modèles à leurs descendants homonymes qui en deviennent en quelque sorte une nouvelle incarnation... Le nom véhicule ainsi de façon exemplaire l'idée d'une continuité familiale<sup>261</sup>.

Toutefois, comme cela a été mentionné, le nom n'est pas forcément synonyme de continuité de fonction ou de titre social. Contrairement à León, on observe une continuité socio-professionnelle dans d'autres régions occidentales au cours du XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle. Sur ce fait, nous avons un exemple dans l'Italie centro-septentrionale, XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle : Anselme le Péripatéticien [...] prit le nom de son oncle maternel et continua la carrière ecclésiastique. Il était presque de règle dans une famille qu'un neveu porte le même nom que son oncle, paternel ou maternel qui, dans la génération précédente, avait été ecclésiastique<sup>262</sup>. *A contrario*, on peut voir dans les familles léonaises, à travers l'exemple de l'évêque *Ouecco* et de son arrière petit neveu l'évêque *Nunnius*, que cela se fait à travers les liens de parenté et non par le nom.

Le fait de recevoir un nom puisé dans le bien familial l'insère, l'incorpore, non seulement à sa famille biologique mais à tout un ensemble de réseaux d'alliances et de parenté. Si les parents prennent donc le soin de sélectionner les noms, c'est pour que l'enfant ne soit pas écarté de l'héritage, du pouvoir (surtout dans la noblesse et la continuité de certaines fonctions). C'est

---

<sup>260</sup> Chez les sayas islandaises des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, les mêmes prénoms se répètent mais cela se fait en sautant une génération, « car on évite par superstition d'utiliser les prénoms des membres de la famille encore vivants », LETT Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, Ve-XVe siècle*, p. 38. Certes dans l'attribution du nom de l'enfant à León nous trouvons des sauts de générations mais cela ne semble pas être le fait de superstition car le père qui donne son nom de baptême à son fils est bien vivant lorsqu'il le fait.

<sup>261</sup> LELEU L., « « La famille aristocratique et ses ancêtres en Germanie ottonienne ». Revendication et dissimulation des liens de parenté », dans *Hypothèses*, p. 27.

<sup>262</sup> BECK P., « L'anthroponymie et parenté », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, P. 368.

aussi pour que des liens se tissent dans le cercle des familles. À P. BECK de dire : « Pour l'espace français et les Péninsules de la Méditerranée occidentale, le constat paraît évident : nommer les individus est une affaire de famille. La désignation sert au moins aussi bien à marquer l'appartenance d'une personne à un groupe qu'à l'individualiser »<sup>263</sup>. Cependant, le grand enjeu est celui de penser à la continuité de la mémoire familiale, surtout la branche agnatique. Ce « faire mémoire » d'une personne se voit bien sur les épitaphes funéraires : tout est bien mis en œuvre pour que le défunt ne soit pas oublié du monde des vivants et que sa mémoire se perpétue de génération en génération. C'est également ainsi que le nom d'un parent donné à un enfant fait vivre la mémoire du parent chez celui qui le reçoit.

Quant aux noms de famille, leur apparition se fait au cours du XII<sup>ème</sup> siècle dans la société léonaise. L'apparition de nom de famille est-elle à prendre comme commencement de la stabilité de la conscience lignagère autour d'un nom ou d'un lieu ? Ou est-ce une fois de plus la branche d'une famille qui décide de se démarquer de la règle traditionnelle du *nomen paternum* en changeant la manière de dénomination ? Toutes les hypothèses semblent envisageables. Toutefois, signalons que leur apparition n'apporte pas de nouveaux noms et ne paraît pas changer la structure des familles léonaises. Dans l'ensemble, les noms de famille ne sont pas encore fixés jusqu'en 1230, « mais un grand pas est fait au cours du siècle dans la naissance du système anthroponymique moderne »<sup>264</sup>. Car il faudra encore attendre plusieurs siècles pour que le nom de famille tel que nous le connaissons aujourd'hui se stabilise. Le stade est encore embryonnaire et comme la forme anthroponymique double, le nom de famille semble apparaître dans la noblesse qui reste attachée au *nomen paternum*. Mais, contrairement à la forme à deux éléments, les noms de famille apparaissent dans des documents non royaux<sup>265</sup>.

---

<sup>263</sup> BECK P., « L'anthroponymie et parenté », dans M. BOURIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 365.

<sup>264</sup> RACINE P., « À propos du système anthroponymique placentin (XII<sup>e</sup> siècle) », in *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 106, n°2, p. 457.

<sup>265</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle », dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, pp. 82-83.



## CHAPITRE 2 : LA PLACE DE LA FEMME

Dans les documents léonais, on constate que dès le IX<sup>ème</sup> siècle, la femme est présente dans les affaires économiques même si le monde des "affaires" est assez masculinisé. La femme participe, seule ou accompagnée, à la vie économique, politique et religieuse de la société léonaise. Ainsi remarquons-nous dans plusieurs documents que, de temps en temps, les noms des femmes passent inaperçus : c'est-à-dire que le rédacteur fait allusion à la femme d'un individu ou d'un autre sans mentionner le nom de celle-ci. Cette manière de faire passer le nom de la femme sous silence est plus fréquente lorsque le commanditaire de l'acte est un groupe d'hommes accompagnés de leurs épouses : *Donnitus et Gabinus et Spasandus et Ziti et uxores nostras*<sup>266</sup> – *Gestrimirus et Habuhala et Iucefe et Abdelmelce et uxores nostras*<sup>267</sup>. Cependant, comme dans toutes les règles, il y a des exceptions. Il arrive que seul le nom de l'époux soit mentionné : *domnus Betegon et uxor eius*<sup>268</sup>. Mais cela est rare, car bien souvent, quand il s'agit d'un couple, le nom de l'épouse est indiqué à la suite de son mari.

De manière générale, les femmes apparaissent peu nombreuses dans les documents médiévaux occidentaux. Concernant León, selon nos données, les hommes présents dans les documents de 860 à 1230 représentent 93,27% contre 6,73% de femmes. Malgré leur faible pourcentage, la présence dans femmes se fait sentir pourtant dans les affaires économiques puisqu'elles posent les mêmes actes que les hommes : ventes – achats – donations. On les voit confirmer des actes sans qu'un homme (mari, père ou fils) ne soit à leurs côtés.

Avec l'utilisation du système double, la fille et le garçon portent au même titre le nom paternel. Le fait de poser les mêmes actes que l'homme, d'avoir le même patronyme que l'homme, fait-il de la femme léonaise une personne indépendante ? Selon nos données, la femme mariée, bien que portant un patronyme, est le plus souvent présentée dans les actes comme : épouse de... Dans le système anthroponymique simple à deux éléments, on se rend compte que c'est le nom du père qui est employé dans toute l'Europe occidentale. Cela montre que la dénomination n'est donc pas neutre, elle traduit bien la supériorité du masculin sur le féminin. Toutes ces pratiques donnent l'impression que la femme, quel que soit son âge, reste sous la tutelle de l'homme. Alors, quelle est l'influence de la femme dans l'attribution du nom à l'enfant ? Y a-t-il une

---

<sup>266</sup> SÁEZ E., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. I, p. 233, acte n° 158.

<sup>267</sup> SÁEZ, op. cit., p. 327, acte n° 235.

<sup>268</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de san Isidoro de León. Documentos de los s. X-XIII*, p. 234, acte n° 203.

limite dans l'apport anthroponymique de la femme ? La dénomination permet-elle de voir l'influence féminine dans la société léonaise ?

## **I. LES ALLIANCES MATRIMONIALES**

L'analyse des modes de transmission du nom révèle que le nom de tout membre de la famille peut être donné à l'enfant. Cependant, à León, ce sont les noms des parents, des grands-parents ou des oncles et des tantes qui sont le plus souvent attribués aux enfants. Pour cela, les unions entre les différentes familles, en général, permettent d'enrichir le stock anthroponymique de chacune des familles puisque le nom peut être pris du côté paternel et maternel. Cette sous-partie met en exergue le rôle des alliances matrimoniales dans le don du nom, en particulier le côté maternel, et l'influence familiale dans l'appellation de la femme.

### **A. Le mariage et le poids du nom-héritage**

Chaque famille possède un stock anthroponymique dans lequel certains noms sont transmis aux enfants de génération en génération ou par saut de génération. Ce sont le plus souvent des noms porteurs de l'histoire familiale. Il est donc intéressant de connaître le type de noms que la femme apporte dans la famille de son époux. L'apport anthroponymique de la femme dans le mariage permettra également de faire une analyse sur la présence des noms arabisés dans les familles apparemment chrétiennes.

#### **1. L'apport anthroponymique de la femme**

Le mariage est un acte important dans toutes les sociétés humaines. Dans celles dites antiques, par exemple « En Grèce, comme à Rome, il était considéré comme le socle de la famille. D'ailleurs, seuls les enfants nés en son sein étaient considérés comme légitimes et héritaient du nom et du patrimoine de leur père »<sup>269</sup>. Le mariage ne relie pas seulement deux personnes mais il signifie également l'union de deux familles. Au Moyen Âge, on ne marie pas sa fille ou son fils à n'importe quelle personne, tant dans la noblesse que dans le reste du peuple. Le mariage est aussi à cette époque l'affaire des parents plus que celle de la fille ou du fils à marier. Ce sont les parents qui négocient les conditions (matérielles et financières) de la future union car « tout

---

<sup>269</sup> BOËTON M., LAMOUREUX M. et LEGRAND CH., « Le mariage, une institution millénaire », dans *La Croix* du 11/1/2013 (en ligne).

mariage comporte des transactions patrimoniales »<sup>270</sup>. En effet, « au moment où se forme le couple, des biens sont échangés entre les familles de l'homme et de la femme ou directement entre ces derniers »<sup>271</sup>. Il s'agit du douaire et de la dot. Notre corpus de textes analysés est loin de pouvoir répondre à toutes les questions sur les alliances matrimoniales dans la société léonaise. Toutefois, quelques actes permettent d'avoir un aperçu sur la pratique de transactions de bien entre époux et épouse<sup>272</sup>.

Au Moyen Âge, le mariage doit son importance au fait qu'il permet à deux familles de se réunir et de tisser des relations d'amitié, et surtout économiques et politiques (particulièrement dans l'aristocratie) et ce, quelle que soit la région : « Pour le vicomte Foulques, le mariage avec Odile n'était pas sans intérêt, car, compte tenu des biens qu'elle apporte au ménage, la position des vicomtes se trouve renforcée dans le sud-est du diocèse d'Aix... »<sup>273</sup>. La recherche de « bonnes » familles pour sceller les alliances matrimoniales est donc capitale pour tout parent. Sur ce fait, concernant la France à l'époque carolingienne, M. LEREAU souligne que :

Trouver une bonne alliance, voilà qui est capital à l'époque carolingienne. Le mariage est la méthode la plus sûre à la fois de réconciliation d'anciens ennemis, faire naître ou confirmer une amitié, permettre une ascension sociale. Ainsi, pour choisir son épouse, on tient compte non seulement de sa dot, de ses biens et de son héritage, mais aussi du nom qu'elle porte... »<sup>274</sup>.

D'ailleurs, le souci des familles de trouver de bons partis dans les alliances matrimoniales semble être plus élevé dans la noblesse et davantage du côté des hommes. Par exemple, en Aquitaine septentrionale des IX<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles : « Doter son épouse ou sa fille, tenir son rang ou se hisser à celui qu'imposent le statut et la richesse de la fiancée comptent parmi les préoccupations de la majorité des mâles de bonne famille... »<sup>275</sup>. Le mariage est l'affaire des familles chez les nobles comme chez les non nobles ; car, dans la grande majorité, comme cela a été déjà mentionné, on célèbre l'accord entre les pères ou les responsables de deux familles.

---

<sup>270</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 101 ; E. MAGNOU-NORTIER, « Réalité juridique et sociale du couple d'après les sources du Bas Languedoc avant 1100 », dans M. ROUCHE, *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise ?*, p. 169-172 ; M. AURELL, *Les noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, p. 113.

<sup>271</sup> BAROIN A., « Le couple en droit au haut Moyen Âge : autour de l'affectio maritalis et des relations patrimoniales », *Médiévales* [En ligne], 65 | automne 2013, p. 100.

<sup>272</sup> Nous y reviendrons un peu plus loin.

<sup>273</sup> MAGNANI SOARES-CHRISTEN E., « Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XII<sup>e</sup> siècle) », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le Haut Moyen Âge*, p. 143. Nous vous invitons à lire l'ouvrage *Dots et douaires dans le Haut Moyen Âge* (2002) afin de mieux percevoir les unions maritales au temps médiéval en Europe : les convergences et les divergences entre les régions. Nous verrons un peu plus bas pourquoi deux princesses léonaises épousent deux comtes de la Bourgogne.

<sup>274</sup> LEREAU M., *L'entourage féminin de Charlemagne : statut, implications et célébration*, p. 35.

<sup>275</sup> DEPREUX Ph., « La dotation de l'épouse en Aquitaine septentrionale du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, p. 219.

Ce sont les intérêts de deux familles qui sont en jeu, surtout chez les nobles qui veulent conserver leur prestige (pouvoir) et leur patrimoine financier. Le mariage permet de consolider ou de créer des alliances, d'augmenter le patrimoine et d'élargir le cercle de parenté. Dans ce jeu d'intérêt entre familles à travers le mariage, la femme joue un rôle très important : elle est le pont, le lien entre les deux familles. Surtout, lorsqu'on sait que « Dans le royaume d'Asturies-León, où les filles héritent de leurs parents au même titre que leurs frères, leur apport (économique) pouvait être considérable »<sup>276</sup> dans la famille de leur époux.

Ces intérêts poussent donc les nobles à célébrer des unions pour la plupart endogamiques : voir la figure 23 montrant des unions matrimoniales entre trois familles comtales castillo-léonaises. Le but des mariages endogamiques est d'empêcher l'éparpillement du patrimoine ou de s'unir entre grandes familles tout en cherchant à accroître les biens, parmi lesquels le nom. En effet, dans ces unions entre familles, le nom joue un rôle important. La femme quittant sa famille biologique part dans sa nouvelle famille avec des biens. L'analyse des modes de transmission montre que la femme donne à ses enfants des noms provenant de sa propre famille. Plusieurs exemples révèlent cet apport car c'est une pratique présente dans toute l'Europe médiévale.

De ce fait, la transmission semble dépendre des besoins de la famille et des rapports de puissances existant entre les deux familles. Les généalogies restituées révèlent que d'une famille à une autre, le mode de transmission diffère. Les exemples montrent que les femmes léonaises donnent parfois à leurs enfants les noms des membres de leurs familles sans souci du rang de l'enfant dans la fratrie. Par exemple, le nom de parents du côté maternel n'est pas obligatoirement réservé à l'aîné, ou au second fils ou encore au cadet du couple. Tout enfant, quel que soit le rang qu'il occupe dans la fratrie, peut hériter du nom de la famille maternelle. En voici un exemple dans la généalogie simplifiée de trois familles comtales Castillo-léonaises<sup>277</sup> : les Flaínez, les Beni Gómez et les Alfonso Díaz<sup>278</sup> (voir figure 23) entre les X<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles. Selon la figure 23, l'union matrimoniale entre ces trois familles comtales dévoile qu'à la quatrième et cinquième génération, les premiers enfants (garçons), portent les noms de la famille maternelle.

---

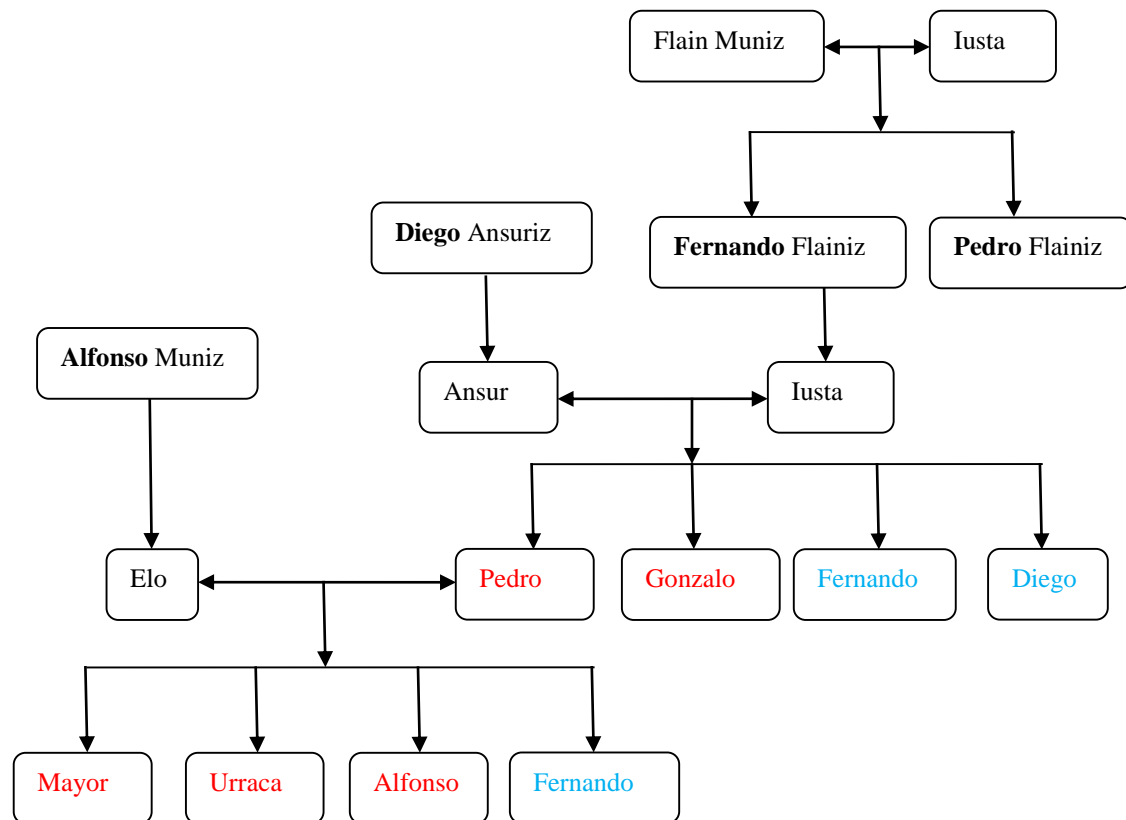
<sup>276</sup> TO FIGUERAS L., « Les structures familiales de la paysannerie dans l'Occident méditerranéen », dans P. BONNAISIE et P. TOUBERT, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, p. 209.

<sup>277</sup> Voir toute la généalogie des trois familles dans P. MARTÍNEZ SOPENA, « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, p. 68-69 et dans M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, p. 85.

<sup>278</sup> Les noms en violet sont les noms présents dans le stock anthroponymique de côté de la femme et de l'homme. Ceux en rouge sont censés venir uniquement de la famille de la femme.

- À la quatrième génération : le premier fils, *Pedro*, porte le nom de l'oncle de sa mère et le second fils, *Gonzalo*<sup>279</sup>, hérite du nom du mari de la sœur du grand-père de sa mère. Quant aux deux autres fils du couple *Ansur/Iusta*, *Fernando* et *Diego*, leurs noms proviennent du stock anthroponymique paternel.
- À la cinquième génération : les noms des trois premiers enfants du couple *Pedro/Elo* proviennent du stock anthroponymique familial de la mère<sup>280</sup>.

Figure 23 : Union entre trois familles comtales Castillo-léonaises (X<sup>e</sup>me –XI<sup>e</sup>me siècles)



Ainsi, la figure 23 montre que la transmission du nom aux enfants de la fratrie est bilatérale dans ces familles et il n'y a pas de raison de penser qu'il en va autrement dans le reste de la société léonaise. Le nom tient une place prépondérante dans les alliances matrimoniales et dans les familles médiévales car il renforce les liens. Nous pensons qu'en dehors de l'aspect économique, les mariages de gens de la même couche sociale se pratiquent davantage dans la population (surtout chez les nobles) pour conserver les noms liés à l'histoire de la famille. Certains noms sont liés à une famille et par eux l'on peut faire l'histoire de toute une lignée et

<sup>279</sup> Voir dans M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) », in *Estudios de Historia de España*, vol. XVI, 2014, p. 85.

<sup>280</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, p. 68-69.



même voir les alliances tissées entre différentes familles à travers les mariages (voir figure 23). Ce fait s'observe clairement dans les familles comtales des *Fláinez* et des *Beni Gómez* : les noms *Diego*, *Fernando*, *Gómez* et *Munio* renferment en eux l'identité des familles puisqu'ils deviennent les noms par lesquels on reconnaît les membres des familles. Ce sont le plus souvent des noms portés par les aïeuls. Les noms-héritages transmis de génération en génération dans les familles marquent ces dernières. Ces noms donnent une identité propre à chaque famille. Dans les documents, on trouve des familles que les chercheurs nomment les « Nunniz », les « Flainiz » et les « Alfonsiz » tout simplement parce que ce sont des noms fréquemment donnés aux garçons de ces familles. Ils deviennent en quelque sorte leur « nom de famille ».

Signalons que, dans la documentation, sans avoir recours à la restitution de généalogies sur plusieurs générations, les *nomina propria* pris dans le stock de noms de la famille maternelle et attribués aux enfants sont assez fréquents à León. Ce sont des noms provenant le plus souvent des membres les plus proches (parents, frères et sœurs) de la femme. Ainsi, le fils de *Christina Flavi* se nomme *Flavius* comme son grand-père maternel<sup>281</sup>. Le second fils de *dona Ysabel Lambert, Petrus Guterrii*, porte le nom de son oncle maternel, *Petrus Lambert*<sup>282</sup>. Cependant, l'exemple le plus fréquent dans notre corpus paraît être la transmission du nom du grand-père maternel. Mais que ce soit les noms des grands-parents ou ceux des autres membres de la famille (frères et sœurs, oncles et tantes), la femme transmet à ses enfants les noms (héritages) de sa famille. C'est ce qui ressort de la généalogie simplifiée des familles *Fláinez*, *Beni Gómez* et *d'Alfonso Díaz* (voir figure 23).

En dehors des familles comtales, l'apport anthroponymique de la femme peut se voir dans les autres familles. Ainsi, dans la descendance d'un nommé *Petrus Arnaldi*, le nom du grand-père maternel n'est donné qu'au quatrième garçon (Martino Petri), voir figure 24. Nous constatons qu'aucun des fils du couple *Petus Arnaldi/Iusta Martini*<sup>283</sup> ne paraît porter le nom du grand-père paternel. La documentation ne permet pas d'affirmer que les enfants portent les noms d'autres membres de la famille paternelle, ou de celle de l'époux. Cependant, comme cela semble être la règle dans la société léonaise, l'on peut supposer que les enfants portent sans doute des noms pris dans les stocks de noms des deux familles.

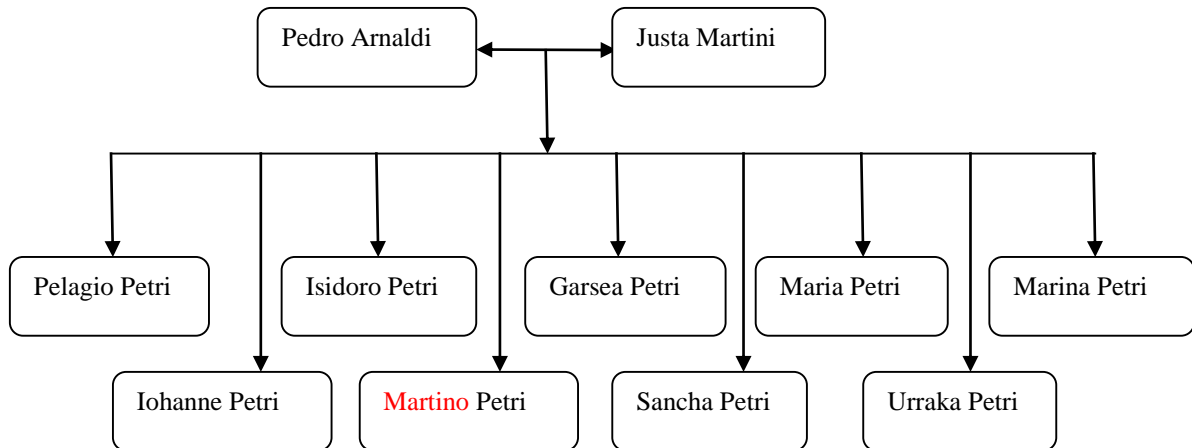
---

<sup>281</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 142, acte n° 112.

<sup>282</sup> FERNANDEZ CATÓN José M., op. cit., t. VI, p. 482, acte n° 1960.

<sup>283</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 175, acte n° 1413.

Figure 24 : Descendance de *Petrus Arnaldi* (XII<sup>ème</sup> siècle)



Les exemples révèlent que, le plus souvent, ce sont les noms masculins de la famille maternelle qui sont majoritairement donnés aux enfants. Cela peut s'expliquer par le fait que l'on se trouve dans une société agnatique. D'ailleurs, dans l'attribution du second nom (dans le système à deux éléments), c'est le nom du père qui est donné d'office. C'est le nom de l'homme qui donne une marque à la famille et la lignée est le plus souvent identifiée par rapport au père. On remarque également que, dans la société médiévale, à part des incidents (mort des hommes de la famille, la fille seule et héritière), la survie de la lignée se fait en principe du côté de l'homme. L'apport anthroponymique de la femme dans la famille de son mari se pratique dans toutes les familles occidentales : la pratique est assez courante dans les familles royales hispaniques<sup>284</sup> mais également dans les familles non nobles. En voici quelques exemples concernant le milieu serf de la Galice<sup>285</sup>. Dans la descendance *Vincentius pistor (alio)*, un des fils de *Sancha Pelaz* se nomme *Pelagius (Beida)* comme son grand-père maternel. Quant à *Osinda Iohannes* (cousine germaine de *Sancha Pelaz*), elle donne à son aîné le nom de son père : *Iohannes Petriz*. Dans celle d'*Ermolfus (pistor)*, *Sancha Vermuiz* donne à sa première fille le nom de son arrière grand-mère *Aragunta Petriz* et à sa seconde fille, le nom de sa tante paternelle, *Ermesenda Petriz*. Ensuite dans la descendance de *Ciprianus (de quoquina)*, *Segundia* donne à son troisième fils, *Petrus Scorzo*, le nom de son frère *Petrus Pelaiz*.

C'est une pratique que l'on rencontre aussi dans les familles françaises. Par exemple, les alliances matrimoniales permettent aux familles royales et comtales (chez les Mérovingiens, les

<sup>284</sup> Le souverain de la Castille Alphonse VIII (1158-1214) par son mariage avec Aliénor Plantagenêt (fille du roi Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine) engendre des enfants qui portent des noms venants de la famille de son épouse : Aliénor et Henri.

<sup>285</sup> En voici trois exemples dans M. I. CARZOLIO « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1. *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 197, 201 et 203.

Carolingiens) de puiser des noms dans la famille de l'épouse. Pépin II (634/640-714) porte le nom de son grand-père maternel (Pépin de Landen) et il exerce la même fonction que lui : maire du palais d'Austrasie. Le nom hérité de son grand-père maternel l'a, sans doute, prédestiné à la fonction de maire de palais. Le nom est de ce fait un moyen de relier la famille des deux côtés (paternel et maternel). Il lie doublement l'individu. De ce fait, le nom peut souvent apporter des éclaircissements sur le milieu social du/des parent(s). C'est le cas du nom Thierry porté par le fils aîné (Thierry Ier, 511-534) de Clovis (481-511) : « le nom donné à son fils, Thierry, reliait ce dernier à la fois à la lignée de sa mère et de son père, ce qui laisse supposer que l'origine de la première épouse de Clovis était illustre »<sup>286</sup>. Quant aux Capétiens, les noms Charles et Louis font partie de leur stock de noms grâce aux mariages qu'ils célèbrent avec des descendants de Charlemagne<sup>287</sup>. Chez les vicomtes de Lodève (dans le Languedoc), autour de l'an mil, apparaissent de nouveaux noms méridionaux illustres, introduit par les femmes : Ermengaud et Eudes comme chez les comtes de Toulouse ; alors que « jusque-là les dirigeants lodévois s'appelaient *Ilduin*, *Leutard*, *Augier* ou *Arman* »<sup>288</sup>.

Dans la lignée des comtes de Toulouse<sup>289</sup>, l'on remarque l'arrivée du nom Alphonse dans le stock anthroponymique dans le courant du XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle grâce aux mariages contractés entre deux filles du roi Alphonse VI (1072-1109) de León avec deux comtes toulousains (Raymond et Henri), voir figure 25.

---

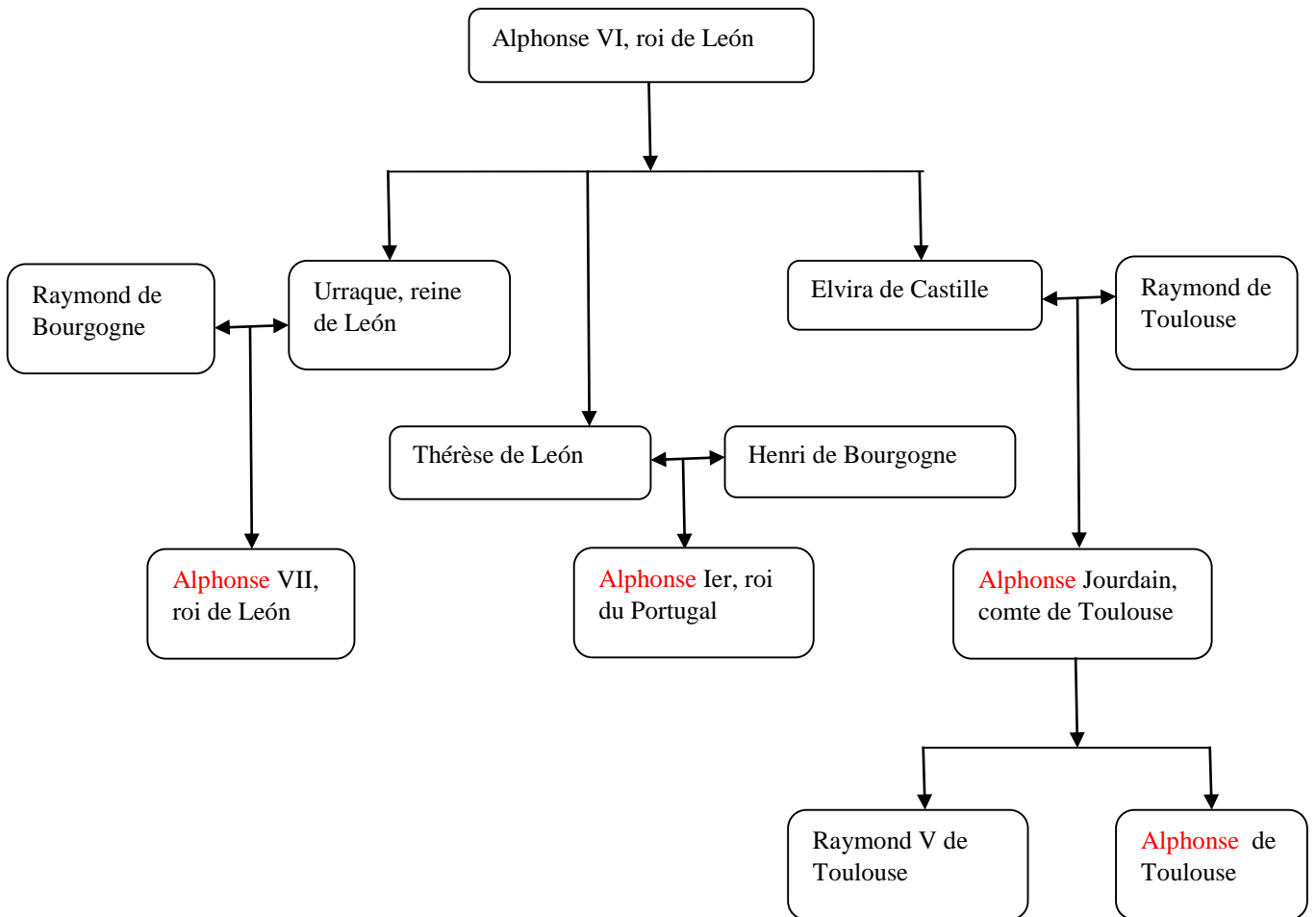
<sup>286</sup> BAROIN A., « Le couple en droit au haut Moyen Âge : autour de l'*affectio maritalis* et des relations patrimoniales », *Médiévales* [En ligne], p. 96.

<sup>287</sup> LEBEL P., *Les noms de personnes*, 6e édition, p. 47-48.

<sup>288</sup> AMADO CL., « Donation maritale et dot parentale. Pratiques aristocratiques languedociennes aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, p. 160.

<sup>289</sup> Les noms couramment portés dans la famille des comtes de Toulouse sont Ponce, Raymond et Guillaume.

Figure 25 : Généalogie simplifiée de la descendance de la branche féminine du roi Alphonse VI de León (XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle)



Par cet apport anthroponymique, les familles sont liées économiquement mais surtout politiquement. D'ailleurs, Alphonse Jourdain, comte de Toulouse et cousin maternel de l'empereur Alphonse VII (1109-1157), « est à l'origine de la paix avec la Navarre (1140) et le mariage entre le roi navarrais García IV et Urrique, fille illégitime de l'empereur »<sup>290</sup>. Ce mariage révèle que, par les liens matrimoniaux, la femme demeure un "moyen" important de sceller des alliances politiques ou de les resserrer. Le rôle joué par Alphonse Jourdain montre l'importance du lien de parenté.

En Angleterre, par exemple, un fils et une fille de Baudouin de Flandre portent les noms de leur arrière-grand-père (Adelof) et grand-mère (Ealhswith) maternels. Margaret, épouse de Malcolm III (1058-1093), roi d'Écosse, « donne à ses fils les noms lignagers (Edgar et Edward), mais après l'extinction de la famille en ligne directe masculine »<sup>291</sup>. Cependant, en Angleterre comme

<sup>290</sup> KLINDA E., « Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ? », in *e-Spania*, p. 7.

<sup>291</sup> LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VIe – XIe siècle) », dans *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, p. 204.

en France, il existe des nuances dans la transmission du nom du côté maternel. Tandis que, chez les Carolingiens, les noms de la branche maternelle sont transmis généralement aux enfants illégitimes, en Angleterre, en dehors de la famille royale, les parents transmettent plutôt aux filles les noms de la lignée maternelle<sup>292</sup>. Cela s'avère ne pas être le cas dans la société léonaise et ce, même dans les familles royales. Par exemple, Thérèse, fille illégitime d'Alphonse VI (999-1028) roi de León et mère du futur Alphonse I<sup>er</sup> (1140-1185) du Portugal, porte un nom qui est également attribué à des princesses légitimes et des reines léonaises. Lorsque que les généalogies le permettent, on observe que la société européenne en général et la société léonaise en particulier, reflète bien l'importance de la relation de parenté. Le plus souvent, le mariage est une ouverture qui favorise la relation car par lui, le nom est puisé dans les deux familles (père et mère). Toutefois, ce mode de transmission n'est pas fortuit et les différents exemples étudiés un peu plus haut le montrent.

Dans certaines familles, on observe que la mère ne transmet pas seulement quelques noms puisés dans le stock anthroponymique de sa famille. Elle peut par ailleurs transmettre un titre politique, une fonction/un métier, un pouvoir par le biais du nom d'un membre de sa famille. En effet, il arrive que les noms-patrimoines prédestinent l'enfant à telle ou telle charge ou fonction. Ils deviennent en quelque sorte des noms-programmes : dès la naissance, de par le nom, l'avenir de l'enfant semble déjà tracé par les parents (la famille). L'exemple le plus visible dans notre documentation est celui du nom Alphonse dans la famille royale léonaise<sup>293</sup>. Trois filles (Urraque, Thérèse et Elvira) du roi Alphonse VI de León, mariées à des comtes Français, donnent à leurs fils le nom de leur père (voir figure 25). Devenue reine du Royaume de León, Urraque ne transmet pas seulement le nom de son père Alphonse à son fils, qui se fera appeler Alphonse VII *imperator*, elle lui transmet aussi le pouvoir royal. Il est prédestiné à monter sur le trône de son grand-père maternel. Cependant, le futur roi Alphonse VII n'hérite pas seulement du nom et du trône de son grand-père maternel. Il se présente comme un guerrier et chef militaire « tel que pouvait l'être son grand-père Alphonse VI, modèle référentiel chevaleresque et royal incontesté »<sup>294</sup>. On pourrait dire que le nom a façonné le fils de la reine Urraque à l'image de son grand-père maternel à tel point qu'il est comme lui. L'on ose dire

---

<sup>292</sup> LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VIe – XIe siècle) », dans *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, p. 204.

<sup>293</sup> Nous n'osons pas sur ce fait prendre en exemple les familles comtales car le titre comtale est donné par le souverain. Père, comte, ne transmet son titre à ses fils même si ces derniers ont des noms héritages de la famille. Tout dépend des faveurs du roi envers ses sujets. Le nom Ferdinand dans les familles Flaínez et Beni Gómez est le plus souvent porté par les majordomes et les comtes (surtout). Pourtant, le quatrième fils du couple *Ansur Díaz* et *Iusta Fernandez*, *Fernando Ansuriz*, n'est ni majordome ni comte. Pourtant ses trois (Pedro, Gonzalo et Diego) frères ont le titre comtal comme leur père.

<sup>294</sup> KLINDA E., « Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ? », in *e-Spania*, p. 7.

qu'il est un "deuxième" Alphonse VI. Il reçoit le nom de son grand-père maternel « avec la mission d'en assurer la continuité »<sup>295</sup>. Par manque de branche masculine, la reine Urraque a le devoir de perpétuer le nom de son père dans la lignée de la famille et d'en assurer le pouvoir. Il est possible que ce soit dans la même optique que ses sœurs Thérèse et Elvira donnent le nom Alphonse à leurs fils. Ils restent des "pièces de remplacement" sans doute au cas où le fils d'Urraque décèderait. Cet acharnement des trois filles du roi Alphonse VI à donner le nom de leur père à leurs fils, montre leur volonté de faire vivre sa mémoire, d'« assurer la continuité » de la lignée comme l'a fait en Angleterre Margaret, épouse de Malcolm III.

Le nom Alphonse, son insertion dans le stock anthroponymique des familles comtales de Bourgogne et de Toulouse, est un signe visible des alliances (surtout politiques) entre les comtes du royaume Franc et celui de León. En effet, c'est dans le but de remercier les comtes de Bourgogne et de Toulouse venus l'aider dans la lutte contre les Maures qu'Alphonse VI donne la main de ses filles (Urraque et Thérèse) aux chefs de l'expédition (Henri et Raymond). De part cet échange, le nom Alphonse est non seulement incorporé dans le stock de noms des deux familles comtales françaises, mais ce nom prédestine celui qui le porte à une charge, à un statut. De ce fait, la présence du nom Alphonse dans les "maisons" de Bourgogne et de Toulouse est porteuse d'histoire. Comme le souligne M. PÉREZ, l'anthroponymie apparaît donc comme un élément important d'identification du groupe de parents et d'expression de la mémoire familiale<sup>296</sup>.

Sur le devoir de la branche féminine de transmettre les noms masculins pour faire vivre leur lignée lorsqu'il n'y a pas d'héritier mâle, E. KRAWUTSCHKE et G. BEECH écrivent ceci à propos du Poitou :

L'enfant hérite du nom masculin du côté maternel dans le cas où la femme est seule héritière (soit enfant unique, ou a perdu ses frères). Les parents de la femme exigent l'emploi de leurs noms puisque leur petit-fils né de cette union devient leur héritier.

L'exemple d'un certain Kadelo, d'origine inconnue, qui marie une femme, unique héritière dont les enfants portent le nom du père et du frère de la femme<sup>297</sup>.

C'est à peu près ce que nous trouvons dans l'histoire juive lorsque les filles d'un certain *Çelophehad* réclament l'héritage de leur père à Moïse pour que le nom du père ne disparaisse pas du clan : « Notre père est mort dans le désert [...] Pourquoi le nom de notre père disparaît-

---

<sup>295</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval Ve - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 18.

<sup>296</sup> PÉREZ M., « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, p. 93.

<sup>297</sup> KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XIe-XIIe siècles) : l'importance des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 151.

il de son clan ? Puisqu'il n'a pas eu de fils, donne-nous un domaine au milieu des frères de notre père »<sup>298</sup>. Elles réclament le droit à l'héritage des filles mais à travers cette demande c'est le nom paternel qu'elles veulent perpétuer pour ne pas qu'il tombe dans l'oubli. La disparition du nom après la mort de celui qui l'a porté est une mort totale de ce dernier. C'est la raison d'être des épitaphes funéraires : le nom du défunt est gravé sur la pierre tombale afin qu'il ne tombe pas dans l'oubli.

Le nom comme transmetteur de charge ou de statut du côté maternel est présent dans toute la société occidentale et dans toutes les classes sociales. En France, à la fin du VI<sup>ème</sup> siècle, l'évêque *Berthramnus* du Mans reçoit le nom de son oncle maternel (évêque de Bordeaux) qui semblerait le préparer à la carrière ecclésiastique<sup>299</sup>. Cependant, il y a des exemples où la femme peut transmettre un pouvoir, un statut politique, un métier sans que le nom n'intervienne. En effet, il arrive que, par la mère ou par l'épouse, un enfant ou l'époux hérite d'une fonction sans qu'il ne porte le nom du membre de la famille maternelle qui l'exerçait. Selon notre corpus, nous observons cette pratique dans plusieurs familles léonaises qui sont généralement de la haute noblesse. Ainsi, avant d'être le roi de León, Ferdinand (I<sup>er</sup>), hérite en 1029 du comté de Castille après le décès de son oncle maternel García Sanchez (1017-1029). Puis par le mariage, les droits d'héritage de sa femme Sancha de León font de lui le souverain de León de 1037 à 1065 à la mort de son beau-frère Bermude III (1028-1037). L'union entre la princesse Sancha de León et le comte Ferdinand de Castille<sup>300</sup> est importante car elle réunit le royaume de León et le comté de Castille. Sur le plan de l'anthroponymie, l'on observe non seulement l'incorporation du nom Ferdinand dans le stock de noms de la famille royale léonaise mais également un usage de plus en plus fréquent de ce nom (Ferdinand) dans la population léonaise à tel point que ce nom est compté parmi les noms leaders entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. La transmission du pouvoir par la femme existe dans tout l'Occident médiéval. Cela se voit assez tôt dans l'exemple de la reine *Théodelinde*, veuve du roi *Authari* (584-590), qui épouse en troisième noces *Agilulf*, duc de Turin. Ce dernier devient, par sa femme, le roi des Lombards<sup>301</sup> de l'an 591 à l'an 616. Toujours par le biais des alliances matrimoniales, Manrique succède à

---

<sup>298</sup> Nombres, 27, 3-4. La suite de l'histoire révèle que les filles en Israël eurent droit à l'héritage de leurs pères à l'absence de frères.

<sup>299</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, p. 230.

<sup>300</sup> Il arrive que la voie normale à suivre pour accéder un statut social grâce au mariage ne soit pas respectée. L'on voit dans l'histoire carolingienne, que par le rapt, « le comte Baudoin de Flandre épouse Judith (fille de Louis le Chauve) pour s'intégrer rapidement aux plus hauts sphères aristocratiques » ; D. LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 88.

<sup>301</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 20.

son oncle, sans doute maternel<sup>302</sup>, Jean Albertino, évêque de León (1139-1181), sur le siège épiscopal léonais de 1181 à 1205.

Les exemples cités semblent être des cas courants dans la société médiévale surtout dans les familles de la noblesse léonaise. À cet effet, M. PÉREZ signale que l'aristocratie léonaise médiévale se présente comme un ensemble à la parenté peu définie, dans lequel les biens, le pouvoir et le prestige social se transmettent assez indistinctement à travers les filiations dérivées de l'homme et de la femme<sup>303</sup>. Cela montre que l'enfant peut hériter du côté maternel par les liens du sang et pas forcément par le nom. Le nom ne prédestine pas toujours l'enfant à une fonction pratiquée par la famille ou un membre de la famille (paternelle ou maternelle).

Signalons que même si la transmission du nom du côté maternel existe dans toutes les sociétés et dans toutes les couches sociales, les enjeux semblent plus importants dans les familles nobles; car dans cette classe sociale, les enjeux sont le plus souvent politiques et économiques. Il ne suffit pas de transmettre le nom à l'enfant mais le nom doit faire de l'héritier ce qu'a été (ou qu'est) la "propriété" du nom reçu (exemple avec le nom Alphonse). C'est dire qu'hériter d'un nom dans certaines circonstances (les différents exemples cités un peu plus haut) est une mission que le bénéficiaire doit mener à bien. Dans d'autres cas, le nom hérité déteint sur l'enfant jusqu'à incarner en lui la personne dont il porte le nom. Mais, cela ne semble pas être une "règle" intransgressable. Certains événements de la vie (la mort, le fait d'être un enfant unique) peuvent changer le destin de l'individu.

Dans la pratique du nom transmis du côté maternel, selon les généalogies, les noms masculins s'avèrent être les plus importants et les plus donnés. C'est par les noms masculins que se fait la mémoire familiale et surtout la continuité de la lignée. Le pouvoir détenu par la femme est ambigu ou du moins a ses limites. Pourtant, cela ne semble pas avoir une connotation négative puisque la femme peut donner à l'homme un statut politique et/ou une fonction. De plus certaines femmes ont occupé des fonctions traditionnellement masculines, telle que la reine Urraque de León de 1109-1126. Le côté masculin prédomine puisque l'homme est le chef de la famille et l'image de la famille se construit autour de la figure masculine. Pour cela, c'est le nom de l'homme qui est donné comme nom de famille. Toutefois, l'homme et la femme ont besoin du consentement de l'un ou de l'autre pour certaines translations. Ce qui montre leur complémentarité ou leur collaboration. Quant à la femme, elle paraît être importante dans les

---

<sup>302</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. XXI. Dans l'acte n° 1541, testament de *domnus Albertinus*, ce dernier présente Manrique comme étant son neveu : « ...Manrricus cantor, nepos meus ».

<sup>303</sup> PÉREZ M., « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, vol. XVI, 2014, p. 79.



relations politiques, économiques. À travers le mariage, elle est "utilisée" pour faire le "pont" entre les protagonistes, entre les familles pour en faire des alliés et surtout pour accroître le pouvoir politique et économique de sa famille. Ce qui fait dire à l'anthropologue Cl. LÉVI-STRAUSS : « le mariage instaure une sorte de solidarité entre clans potentiellement ennemis et concourt ainsi à pacifier la société »<sup>304</sup>.

## 2. Le port de noms arabisés : une influence des unions matrimoniales ?

Les X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles sont les périodes où l'on trouve un certain nombre de noms d'origine arabe dans les documents léonais. À première vue, on est tenté d'affirmer que les noms arabisés sont présents dans toutes les couches sociales de la population léonaise. Les noms d'origine arabe sont portés tant par les laïcs que par les ecclésiastiques. Par exemple, on peut voir dans les souscriptions de l'acte daté du 14 juillet 967, des clercs et moines portant des noms arabisés alors que tous les évêques ont des noms d'origine latino-germanique : *Rudesindus, gratia Dei episcopus...Dominicus, gratia Dei episcopus...Teodemundus, gratia Dei episcopus... Hilal abba...Habib presbiter...Halil presbiter...Mutarraf diaconus...Zuleiman diaconus*<sup>305</sup>. Dans les documents choisis, nous ne trouvons pas d'évêque portant un nom d'origine arabe. Cependant, on sait que dans la langue arabe, Recemundo, évêque de Grenade et auteur du *Calendrier de Cordoue*, est nommé Rabi Ibn Zaid. Le fait de voir des membres du clergé, des religieux et des fidèles laïcs désignés par des noms issus d'une anthroponymie étrangère, laisse penser que sans doute les noms arabisés ont été incorporés dans le stock onomastique ibérique. Certes, il est probable que la présence des noms d'origine arabe sur la terre léonaise soit due à la migration forcée ou volontaire de mozarabes et à la présence de musulmans à León. Cependant, il est également probable que le mariage entre chrétiens (autochtones et mozarabe) et musulmans (convertis ou non convertis) ait été un facteur de la présence de noms d'origine arabe dans le stock onomastique léonais.

En effet, notre corpus met en évidence l'existence d'unions entre chrétien(ne)s et musulman(e)s : que ce soit dans la noblesse ou dans le reste de la population, les documents font plusieurs fois référence à ces mariages. En voici quelques exemples : nous avons une femme appelée *Iusta* épouse d'un homme nommé *Mahemute*<sup>306</sup> dont les parents, *Froilla* et *Karadona*, semblent être des chrétiens. Il y a une *Scemena* (Chimène) femme de *Habibi* et *Filiabona* épouse d'un nommé

---

<sup>304</sup> BOËTON M., LAMOUREUX M. et LEGRAND CH., « Le mariage, une institution millénaire », dans *La Croix* du 11/1/2013, [en ligne].

<sup>305</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, p. 189, t. II, acte n° 403.

<sup>306</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 211, acte n° 139. Mohamed est le nom du prophète de l'Islam.

*Salit*<sup>307</sup>. Malheureusement, les noms des ascendants et/ou des descendants ne sont mentionnés dans les documents pour aucun de ces couples. Toutefois, il est probable, en suivant la règle de transmission, que le nom de l'enfant soit pris du côté paternel et maternel, que le parent portant le nom d'origine arabe ait pu donner à un de ses enfants un nom arabisé venant de sa famille. Ainsi observe-t-on dans les documents l'apparition de certaines familles apparemment chrétiennes dont le stock onomastique comprend des noms d'origine latino-germanique et arabe. Par exemple, dans une donation faite à l'évêque de León, *Gonzalo* (951-966), l'on remarque que certains membres de la famille de l'évêque de Ségovie, *Ilderredo*, portent des noms arabisés<sup>308</sup>. Dans un autre document, un nommé *Sisebute* réalise une vente avec des membres de sa famille portant des noms arabisés : sa femme *Zuheila* et sa sœur *Cita*<sup>309</sup>. Dans une autre famille, l'on constate que presque tous les garçons portent des noms arabisés tandis que les filles des noms d'origine latine : *Mellique Arrianiz – Citi Arrianiz – Amor Arrianiz – Coresci Arrianiz – Gamil Arrianiz – Iuste Arrianiz – Infante Arrianiz*<sup>310</sup>. Au vu de ces exemples, l'on peut émettre l'hypothèse que le mariage a été un des facteurs<sup>311</sup> dans le port des noms arabisés dans les familles léonaises. Cependant, dans notre cas, les généalogies n'atteignant pas la troisième génération, cela ne permet pas de tirer des conclusions avec certitude. Par exemple, dans quelle branche familiale sont puisés les noms arabisés ?

Dans les autres régions du Nord de la Péninsule ibérique, l'on peut constater également l'incorporation de noms d'origine arabe dans le stock anthroponymique faite à partir d'alliance matrimoniales. Dans la haute noblesse galicienne, la femme du frère de l'évêque Rosendo, *Froila*, se nomme *Sarracina*<sup>312</sup>. Est-elle chrétienne du Nord ou a-t-elle des origines mozarabes ou musulmanes ? Il n'y a aucune information sur ses origines. Par contre dans une autre famille de la haute noblesse ibérique, les *Banu Qasi* (de l'arabe Banū Qasī = fils de Cassius), les noms arabisés sont plutôt le signe de sa conversion à la religion musulmane. La présence des noms d'origine latino-germanique, après sa conversion (la famille Banu Qasi), rappelle sans doute à la fois son origine ibérique et chrétienne (Fortún, Urraque) et ses alliances matrimoniales avec

<sup>307</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 211, acte n° 139 et p. 279, acte n° 195.

<sup>308</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., p. 113, t. II, acte 333 : *Ilderredus, ac si indignus episcopus, una cum consanguineis meis Abraham presbiter, et Ballelle, Zuleyman, Scenne, Ruderigo, Argimiro, Aluaro presbiter et Gratosia.*

<sup>309</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago de León*, p. 139, acte n° 5 : *Sisegutus, et uxor mea Zuheila...et ...mea germana Cita.*

<sup>310</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 240, acte n° 89.

<sup>311</sup> C. REGLERO de la FUENTE, « Onomástica arabizante y migraciones en el reino de León (siglo IX-X) », M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA. *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*. p. 102 : L'hypothèse la plus probable pour expliquer la présence de cette onomastique arabizante sur les terres de León-Astorga-Zamora (...) est la migration, volontaire ou forcée, de populations portant de tels noms.

<sup>312</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección Diplomática del monasterio de Celanova*, t. I, p. 124-127.

des chrétiens/chrétiennes (Lubb, Oneca, Oria, Ordoño, Ramire), voire ses alliances matrimoniales avec la famille royale léonaise. La généalogie simplifiée des descendants du comte *Cassius* entre les VIII<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles fait voir les alliances matrimoniales entre musulman(e)s et chrétien(ne)s, voir figure 26 :

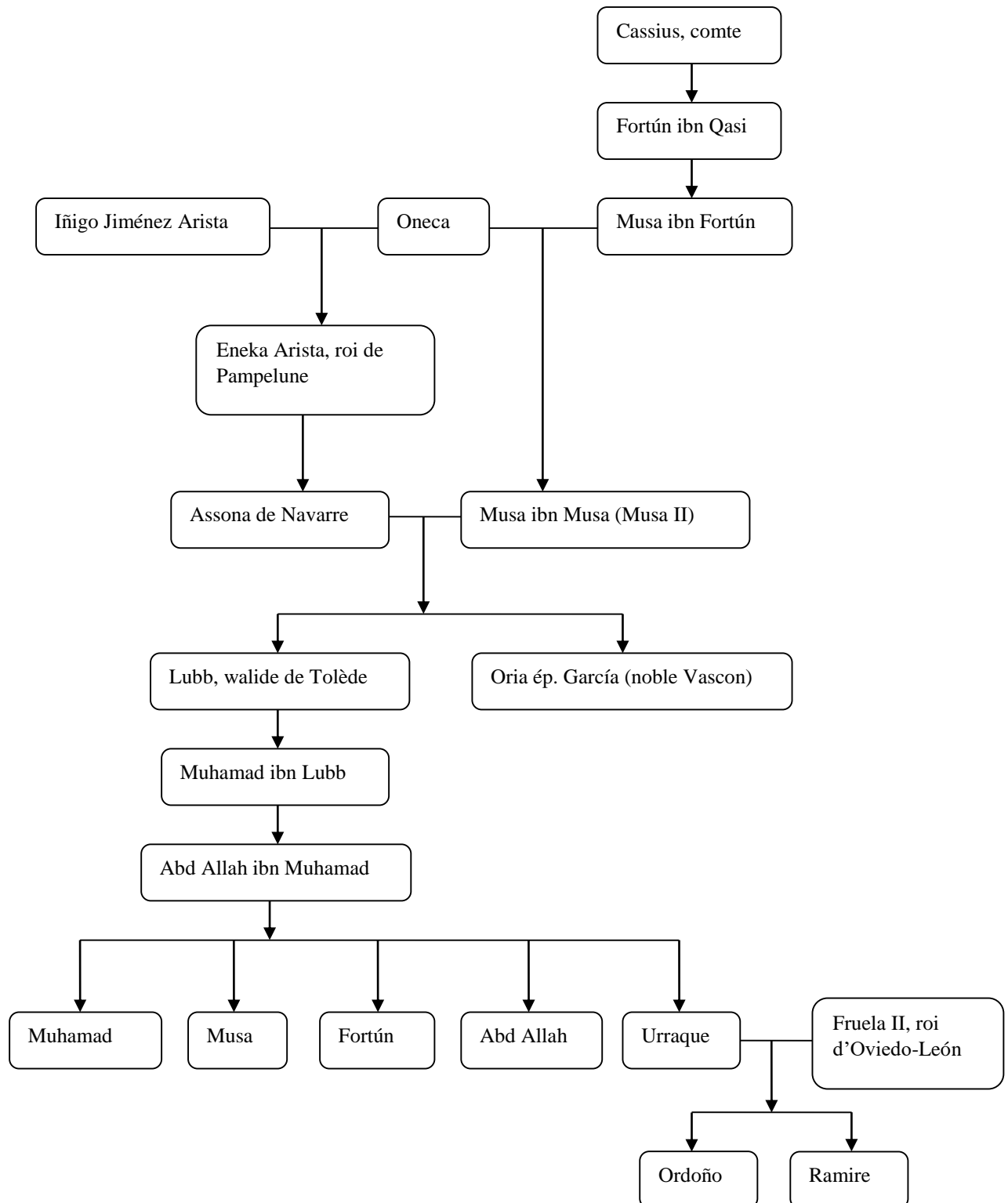
- Musa ibn Musa épouse sa nièce Assona, fille de son demi-frère Eneka Arista, roi de Pampelune.
- Oria (Houria<sup>313</sup> ?), fille de Musa ibn Musa, épouse un noble Vascon, García. Ce dernier, dans la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle appelle son beau-père dans une crise qui l'oppose à Ordoño I<sup>er</sup> (850-866), roi des Asturies<sup>314</sup>.
- Urraque de Tolède épouse le roi Fruela II d'Oviedo-León (924-925)

---

<sup>313</sup> Il est probable que le nom *Oria* corresponde au nom arabe Houia/Hourya qui signifie « jeunes filles du paradis » et non pas celui (le nom Oria) d'origine latine.

<sup>314</sup> RUCQUOI A., *Histoire médiévale de la Péninsule ibérique*, p. 169.

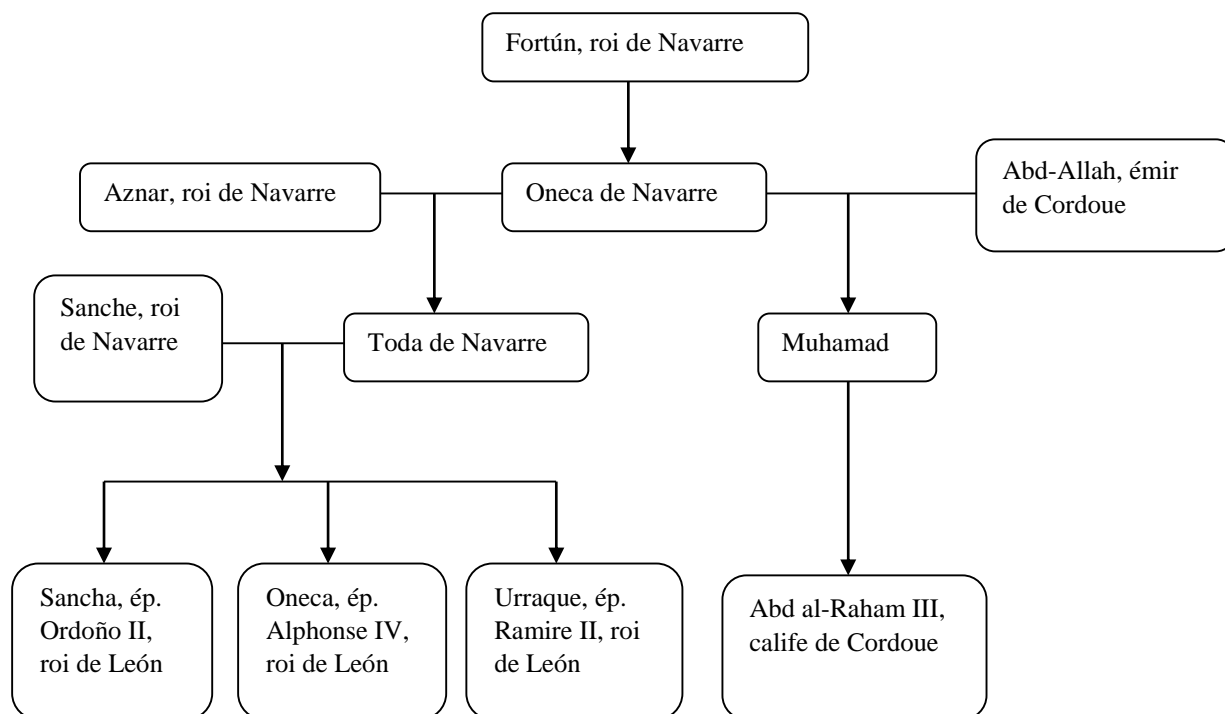
Figure 26 : Alliance de famille musulmane, les Ben Qasi, avec la famille royale léonaise (VIII<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècle)



En dehors du roi *Fruela II*, plusieurs femmes des familles royales de León ont des liens de parenté avec les califes de Cordoue. Ce sont, par exemple, les cas des reines *Sancha de Navarre* (épouse du roi *Ordoño II* (914-924) de León), *Oneca de Navarre* (épouse du roi *Alphonse IV*

(925-93) de León) et Urraque de Navarre (épouse du roi Ramire II (930-950) de León) apparentées de par leur grand-mère, la reine *Iñiga Fortúnez*, aux califes de Cordoue<sup>315</sup>, voir figure 27.

Figure 27 : Autres alliances de la famille royale léonaise avec les califes de Cordoue (IX<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècle)



Les alliances avec des familles musulmanes se pratiquent dans toutes les familles royales des royaumes chrétiens. Ainsi, la princesse<sup>316</sup> Abda (née Urracca), fille du roi Sanche II (970-994) de Navarre, eut un fils avec al-Mansur du nom d'Abd al-Rahmân surnommé petit Sanche (Sanchuello). Les exemples cités et les figures 26 et 27 montrent que, en plus de l'effet de mode, la présence de noms d'origine arabe est aussi due aux alliances matrimoniales entre chrétien(ne)s et musulman(e)s. Cela peut donc expliquer le fait qu'*Ilderero*, évêque de Ségovie, ait pour *consanguineis* des personnes portant des noms d'origine arabe : *Ballelle* et *Zuleiman* qui sont probablement des chrétiens. Toutefois, il convient de signaler que malgré les liens de parenté avec des familles musulmanes de Cordoue, les familles de l'aristocratie léonaise, en particulier les familles royales ne semblent pas attribuer les noms d'origine arabe à leur descendance, sans doute pour des raisons d'héritage. En effet, dans les familles royales du Nord

<sup>315</sup> RUCQUOI A., op. cit., p. 176-177 : voir les alliances matrimoniales entre les nobles, les royauté du Nord avec le califat de Cordoue.

<sup>316</sup> Nous n'avons pas cité la princesse Thérèse, fille du roi Bermude II (982-999) de León, qui fut également épouse d'al-Mansur à partir de 993 car ils ne semblent pas avoir eu d'enfants.

de la Péninsule ibérique, le nom est lié à une charge. Les princes portent le plus souvent des noms spécifiques à la Péninsule ibérique : ce qui fait que le stock anthroponymique de chaque famille royale de différents royaumes chrétiens se ressemble.

Il est à signaler que notre corpus ne permet pas de conclure avec certitude que le port de noms arabisés est en partie une influence du mariage. Dans notre documentation, la plupart des couples chrétien(ne)/musulman(e) est mentionnée sans les noms de leurs ascendants et de leurs descendants : cela ne permet pas de connaître le mode de nomination des enfants. Toutefois, on peut se poser cette question : en plus d'être une mode, le port des noms de califes de Cordoue par les chrétiens léonais (autochtones et mozarabes) n'est-il pas une conséquence de ces unions politiques plutôt qu'une influence des califes sur les populations chrétiennes (voir chapitre I de la troisième partie) ?

## **B. La femme et les liens familiaux**

À l'instar des autres régions européennes, dans le système anthroponymique, la femme reste longtemps désignée comme fille, épouse, mère ou sœur d'untel. Avec l'apparition de la forme double, comme le garçon, la fille est désignée avec un *nomen proprium* + un *nomen paternum*. Cette sous-partie s'intéresse à la nomination de la femme mariée et de la religieuse à travers les évolutions anthroponymiques. À cet effet, les unions matrimoniales ont-elles une influence sur la manière de donner la femme mariée dans les documents? Avec le système anthroponymique à deux éléments, peut-on parler d'influence familiale chez les religieuses?

### **1. La femme et le « poids » du patronyme**

Dans la Péninsule ibérique, la fille hérite des biens des parents au même titre que le garçon et particulièrement « Dans le royaume de León, garçons et filles participent à égalité aux héritages »<sup>317</sup>. Le fait d'avoir part à l'héritage des parents au même titre que l'homme semble révéler que, la femme hispanique en général et celle de León en particulier, jouit d'une indépendance vis-à-vis du genre masculin. Elle est héritière et paraît pouvoir disposer de ses biens. À travers la désignation complémentaire (la forme II), la femme est désignée par ses relations familiales au même titre que l'homme. Lorsqu'apparaît la forme de dénomination dite double, les filles portent, comme les garçons, le *nomen paternum*, même si pour León, il faut attendre plus d'un siècle avant que la première femme apparaisse dans un document avec le

---

<sup>317</sup> TO FIGUERAS L., TO FIGUERAS L., « Les structures familiales de la paysannerie dans l'Occident méditerranéen », dans P. BONNAISIE et P. TOUBERT, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, p. 219.

nom du père<sup>318</sup> en plus de son nom de baptême. Avec le système anthroponymique à deux éléments, lorsqu'une famille apparaît dans les actes, le plus souvent garçons et filles portent tous le surnom du père : *domnus Aluarus Roderici et uxor mea domna Geloira Petri simul cum filiis nostris scilicet Taresai Alvari, Gondisalvus Alvari, Bartolomeus Aluari, Ana Alvari, Garcia Aluari, Maria Aluri*<sup>319</sup>. Si le nom double est tardif chez les femmes dans les documents médiévaux de manière générale, la Péninsule ibérique est l'une des régions occidentales où la forme double est autant présente dans le milieu féminin que masculin après l'an mil. Ce qui fait dire à L. TO FIGUERAS que la forme anthroponymique à deux éléments est une preuve supplémentaire de la « position de force de la femme au sein des familles aristocratiques » : une situation contraire à celle de l'Occident méditerranéen<sup>320</sup>. L'utilisation du *nomen paternum* est en quelque sorte « un droit des femmes nobles sur l'héritage paternel dans le Midi de la France, en Catalogne et dans d'autres régions de l'Espagne »<sup>321</sup>. Pourtant, généralement en Occident médiéval, malgré l'utilisation de la dénomination double, la femme possède moins de liberté par rapport à l'homme. Il est vrai que si la fille hérite, au même titre que le garçon, du *nomen paternum*, cela ne donne pas pour autant une pleine liberté à la fille ou à la femme dans la société léonaise, voire hispanique et européenne.

En effet, même porteuse d'un patronyme, la femme mariée continue à être, dans la majorité des cas, à l'instar de la jeune fille, désignée comme la fille/la sœur/l'épouse/la veuve et/ou la mère de telle personne : *Abamor...mea iermana, Omalkazeme Sentriga*<sup>322</sup> - *Marina Pelaiez, una pariter cum filias meas Fronilde et Scemena*<sup>323</sup> - *Maria Petri, filia Petrus Barualdi*<sup>324</sup> - *Toda Nunniz filia Nunus Menendi una cum filiabus meis Stephania Gundisalui et Urraca Gundisalui*<sup>325</sup>. La forme double à partir du XII<sup>ème</sup> siècle est de plus en plus portée par les femmes. Selon nos calculs, sur 207 femmes portant des noms doubles de 1100 à 1230, 32,85% sont désignées sans référence aux liens familiaux contre 67,15% mentionnées avec des relations de famille, surtout comme épouses. Ces résultats révèlent l'influence de la famille, surtout du mariage sur la dénomination féminine malgré le port du nom à deux éléments. Nous pensons

<sup>318</sup> Selon notre corpus, c'est en 990 qu'un document mentionne une femme avec un nom double (Geluire Aznariz) alors que le premier homme à porter un *nomen paternum* est attesté depuis 870 (Sarracenus Gondesindi).

<sup>319</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 132, acte n° 102.

<sup>320</sup> TO FIGUERA L., TO FIGUERAS L., « Les structures familiales de la paysannerie dans l'Occident méditerranéen », dans P. BONNAISIE et P. TOUBERT, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, p. 219.

<sup>321</sup> LESTREMAU A., LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VI<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup> siècle) », dans *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, p. 208.

<sup>322</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 149, acte n° 15.

<sup>323</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 374, acte n° 1146.

<sup>324</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 308, acte n° 1503.

<sup>325</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., op. cit., p. 245-246, acte n° 215.

que le besoin de nommer la femme en relation à sa famille, surtout son époux, peut être le signe de la part des scribes et des notaires, voire de l'intéressée, de marquer ou de montrer l'alliance unissant la famille de la femme et celle de l'homme. Cette forme de désignation permet de rendre visible et de comprendre les liens de parenté existant entre telle famille/personne et telle famille/personne.

Ainsi, la femme léonaise n'échappe pas aux liens qui la relient à sa famille biologique mais surtout à la nouvelle famille dans laquelle elle entre par le biais du mariage. Avec l'apparition et l'utilisation fréquente du *nomen paternum*, entre 1100-1230, la femme léonaise portant déjà le nom de son père, apparaît davantage épouse que fille ou mère. Mais, quand elle est épouse et présentée comme *uxor de* dans les documents, la femme léonaise ne perd pas son *nomen paternum*. Par exemple, de 1100 à 1230, sur 180 couples :

- 65,02% de femmes portent le nom de leur père avec les modèles anthroponymiques tels que : *Martinus Coma mulier mea Maria Petri*<sup>326</sup> ou *Maria Cipriani, una cum marito meo Martino Assicha*<sup>327</sup>.
- 32,79% sont désignées avec un système simple, c'est-à-dire sans le *nomen paternum*, tel que : *Pedro Pelagii et uxor uestra domna Iohanne*<sup>328</sup> ou *Dominicus Nunni et uxor mea Bruna...domna Vida, mulier de Uellite Citiz*<sup>329</sup>.

On constate que la femme désignée d'un système simple, *uxor + nomen proprium*, apparaissant avec son époux dans un document peut réapparaître dans un autre acte accompagnée de son mari avec son patronyme. Par exemple, c'est le cas d'*Amadona* qui porte un nom simple dans un document daté de l'an 1163 et dans un autre, toujours aux côtés de son mari, elle est nommée par un système double<sup>330</sup>. Par contre, le contraire n'est visible nulle part dans les documents :

- 2,19% n'ont ni le nom ni leur patronyme mentionné c'est-à-dire le nom et le patronyme de la femme ne figurent pas dans le document : *domnus Betegon et uxor eius*<sup>331</sup>.

Dans les documents léonais, ce sont dans les souscriptions que la femme peut être nommée sans être le plus souvent appelée mère ou épouse de. En effet, lorsqu'elle est témoin et ne fait pas partie des acteurs de l'acte, elle n'a pas besoin de souscrire en faisant suivre son nom d'une

---

<sup>326</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 329, acte n° 1514.

<sup>327</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 287, acte n° 1489.

<sup>328</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. ocit., p. 234, acte n° 203.

<sup>329</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. ocit., p. 55, acte n° 31.

<sup>330</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. ocit., p. 101, acte n° 73, *Blasius Eneconii et uxor mea Amadona*, et p. 113, acte n° 84, *Velasus Ennego una cum uxor mea Amadonna Domingo*. L'orthographe du nom de l'époux change mais il s'agit de la même personne, du même nom et du même couple venant de l'église sainte Marie de la Vega de Salamanca.

<sup>331</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. ocit., p. 234, acte n° 203.



désignation complémentaire faisant référence à la famille (*filia, uxor, mater de*). Cela montre que comme témoin, sa qualité de femme/mère/fille de n'a pas besoin d'être mentionné. Toutefois, avec l'emploi fréquent du système double à partir du XII<sup>ème</sup> siècle dans le milieu féminin, la femme témoin fait bien souvent suivre son nom de son patronyme. Dans certains cas, il est possible que la référence familiale soit sous-entendue. Comment se manifeste-t-elle ? Pour certaines femmes-témoins, leurs titres politiques, *comitissa* et *domna*, même sans le nom de l'époux, semblent dévoiler leur statut de femmes mariées : des femmes de comtes et de seigneurs.

Quant aux documents commandités par les religieuses, l'on trouve très peu de moniales et de femmes laïques qui témoignent. Le seul acte émis par une abbesse du monastère sainte Marie de Carbajal, *Maria Petri*, où nous constatons une participation massive d'une vingtaine de femmes (22/45) est daté du 17 avril 1163<sup>332</sup> : elles (nonnes et laïques) représentent 48,89% de l'ensemble des témoins. Le second est daté du 2 mars 1224, commandité par l'abbesse *Aldoncia* du monastère de Gradefes<sup>333</sup>. Toutefois, dans ce dernier, la participation féminine reste faible, car, sur quatre-vingt-cinq (85) témoins, les femmes ne représentent que 10,59% des individus qui souscrivent. En réalité, les religieuses semblent participer assez massivement à la validation des documents. Mais souvent, le scribe ou le notaire ne se donne pas la peine de mentionner tous les noms. Ils écrivent sans doute les noms des religieuses les "plus importantes" et pour le reste, ils mettent simplement : *Et omnes conuentus confirmaruunt - Et ceteres consorores conf.* (et d'autres sœurs confirment). Est-ce parce que les documents sont des résumés des actes originaux effectués par un cartulariste ? Cela est possible. Toutefois, cette pratique semble se faire également dans les documents originaux. D'ailleurs, dans l'acte du 17 avril 1163, nous remarquons que dix femmes ont souscrit sans que leurs noms ne soient mentionnés : *Et ceteres consorores conf. et signa faciunt* (diez signa)<sup>334</sup>. Cette manière de faire des scribes et des notaires diminue, pour nos calculs, le nombre des femmes témoins mais également ne permet pas de connaître les noms des religieuses qui seraient d'une importance pour notre travail. Déjà assez minoritaire dans la documentation, la pratique des rédacteurs d'actes vient réduire encore le stock de noms féminins : cela fait qu'une partie de l'anthroponymie des nonnes, voire des femmes en général, reste inconnue.

---

<sup>332</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 343, acte n° 1521.

<sup>333</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 413, acte n° 1917.

<sup>334</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 343, acte n°1521. L'auteur dit qu'il s'agit d'un « parchemin origine, 490X220 mm, d'écriture caroline, bien conservé », p. 342.

Au vu de tout cela, comment peut-on percevoir un signe de l'indépendance de la femme dans les documents léonais à travers l'anthroponymie ? Y a-t-il une forme anthroponymique qui met en exergue la liberté de la femme ? Comment dans les actes, peut-on voir la femme libre ? Une chose paraît certaine : la forme anthroponymique double n'est pas signe de liberté sociale et/ou économique de la femme. Bien avant l'avènement du nom à deux éléments, la femme léonaise souscrivait déjà dans les actes publics et privés. Ce qui révèle déjà le pouvoir féminin. Les systèmes de dénomination ne paraissent pas vraiment être un signe de l'indépendance de la femme médiévale même si la fille porte le *nomen paternum* au même titre que le garçon. Le port du nom à deux éléments n'est qu'une conséquence des mutations sociales survenant dans la société léonaise, voire occidentale. L'avènement du nom double dans le milieu féminin n'empêche pas que la femme, surtout celle qui est mariée, soit identifiée et reconnue par rapport à ses liens conjugaux. Cela est vrai également pour les titres politiques qu'elle porte.

## 2. « Au cloître et dans le monde »

Comme cela l'a été déjà mentionné, les femmes sont présentées dans les souscriptions avec ou sans leurs titres socio-professionnels. À partir de 982, les rédacteurs écrivent le nom des femmes dans les actes, hormis les moniales qui portent, en plus de leurs titres claustraux, le titre *domna*. La grande majorité des femmes-témoins présentes dans les souscriptions, entre 860-1230, est désignée par une anthroponymie simple. L'utilisation de la forme double pour la femme dans les souscriptions, commence au XI<sup>ème</sup> siècle<sup>335</sup>, plus précisément dans l'acte daté du 8 décembre 1014 des archives du monastère de Santiago. Cependant, c'est à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, surtout à partir de la deuxième moitié de ce même siècle, que le nom à deux éléments s'emploie davantage dans le milieu féminin. À ce moment, nous trouvons même des femmes des familles royales qui souscrivent avec le système anthroponymique à deux éléments. Par exemple, l'on peut voir qu'en 1116, toutes les princesses qui confirment l'acte de donation de l'évêque de León, *Didacus*, portent des noms doubles : *Regina domna Urraca, conf. – Filius eius, rex domnus Adefonsus, conf. – Soror illius Santia Raimundi, conf. – Soror regine, Santia Adefonsi, conf. – Soror eiusdem Eluira Adefonsi conf<sup>336</sup>*. Dans un document de l'an 1187, l'épouse du roi Ferdinand II (1157-1188) est présentée « regina domna Vrraca Lupi<sup>337</sup> ». Alors

<sup>335</sup> Selon nos données, la première apparition de nom double pour la femme dans les souscriptions se fait en 1014 : « Matre Uita, Domini ancilla, conf. », M. del Pilar YAÑEZ CIFUENTES, *El monasterio de Santiago de León*, p. 226, acte n° 77. Cette *Matre* est la seule dans le document à être appelée par un nom double mais également la seule à ne pas porter le titre *domna*. Est-ce une simple coïncidence ? Ou le fait d'être désignée par la forme double suffit pour ne pas mentionner en plus le titre social *domna* ?

<sup>336</sup> YAÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 256, acte n° 103.

<sup>337</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., t. V, p. 596, acte n° 1675.

qu'elles étaient jusque-là présentées seulement comme « filia/prolis regis, soror regis, regina... » : c'est-à-dire désignées qu'avec le système anthroponymique complémentaire mettant en lumière leur filiation à la famille royale.

En effet, la forme simple, utilisée jusqu'à l'an mil par toutes les femmes qui souscrivent, quel que soit leur statut social, est évincée par la forme double. Entre 1014-1230, les formes simples ne représentent que 40% des femmes dans les souscriptions (voir tableau 3<sup>338</sup>). Selon nos données, 64,04% des femmes présentes dans les souscriptions de 1100 à 1230, hormis les femmes commanditaires et celles accompagnées par leurs époux et enfants, portent un *nomen proprium* + un *nomen paternum*. Dans un acte daté du 17 avril 1163, sur vingt femmes présentes dans les souscriptions, 19/21 sont désignées par un nom à deux éléments<sup>339</sup>. Ce qui ne semble pas étonnant car les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles sont les périodes où le nom à deux éléments connaît le plus grand succès dans le milieu féminin léonais.

Toutefois, on trouve dans encore les souscriptions des femmes nommées avec une forme anthroponymique simple. Le tableau 3 montre que la forme simple représente entre 1014-1230 un pourcentage assez important : 40%. Cela s'explique par le fait que, le plus souvent, les femmes-témoins et celles qui confirment les actes sont les reines et les princesses, qui portent rarement le nom à deux éléments. Leur filiation aux familles royales fait d'elles des personnes connues du royaume de León, voire de toute la Péninsule ibérique. Quant aux autres femmes-témoins, il est plausible qu'elles soient également des personnes influentes de la société léonaise : le titre *domna* avec lequel elles sont désignées révèle leur appartenance à la noblesse. Elles semblent être généralement des veuves retirées dans un monastère car elles sont souvent désignées comme des *ancilla Dei*, *Christi ancilla*, *Uirginis Dei*, *Domini ancilla*.

Tableau 3 : Le nombre et le pourcentage des femmes souscrivant de 1014 à 1230 dans les actes léonais

	1014-1230	Pourcentage (%)
<b>Formes simples</b>	36	40
<b>Formes complexes</b>	54	60
<b>Total</b>	90	100

En général, en dehors du patronyme en vogue à partir de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle (surtout au XII<sup>ème</sup> siècle), les nonnes et celles nommées *Christi ancilla* – *ancilla Dei* – *Uirginis Dei* (dignités claustrales portées le plus souvent pas les veuves devenues "religieuses") font

<sup>338</sup> La même femme est comptée autant de fois qu'elle apparaît d'un autre acte à un autre avec de différentes formes anthroponymiques. Exemple, *Santia regina Adefonsi principis filia* est comptée une fois dans la forme simple. Lorsqu'elle apparaît dans un autre acte comme *Santia Adefonsi*, elle est comptée une fois dans la forme complexe.

<sup>339</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 343, acte n° 1521. Voir également dans le tome VI, le document n° 1917, p. 413 ; le constat est le même : 6/3 portent un nom double.

rarement suivre leurs noms de liens familiaux (fille, sœur, mère de...). On a l'impression que devenue religieuse, la femme manifeste dans son nom sa rupture avec sa famille. Toutefois, la situation semble être complexe. Concernant la veuve devenue religieuse ou portant des dignités claustrales, nous remarquons que la rupture avec la famille ne semble pas faite définitivement : tout dépend de l'action qu'elle pose. Lorsqu'elle est donatrice, le nom de l'époux, et parfois ceux des enfants, est mentionné dans le corps du document. Une nuance est à relever : elles mentionnent leurs parents et/ou leurs époux dans le corps du texte mais ne se présentent pas avec les formules telles que *X ancilla Dei filia* ou *X ancilla Dei uxor* de Y. Lorsqu'elle est témoin ou souscrit, seuls son nom + sa dignité claustrale, et parfois son titre politique (comitissa, domna), sont mentionnés. La mention des liens familiaux de la femme *ancilla Dei* peut s'expliquer du fait que les donations sont faites le plus souvent pour le salut des âmes des parents, de l'époux et de soi-même. Dans ce cas, il y a besoin de citer les noms des personnes pour lesquelles l'acte de donation se pose. Par exemple, c'est le cas avec Elvira, une *Christi ancilla*, faisant une donation pour le salut de son âme, de ses parents et son mari. Dans le corps du texte, elle fait mention le nom de ses parents et de son époux mais souscrit seulement avec sa dignité claustrale<sup>340</sup> sans faire appel aux relations familiales. Cela est sans doute dû au fait qu'en tant que témoin, la relation n'est pas importante. Il en est de même pour la reine Thérèse qui se présente dans les documents comme une *Christi ancilla* avec ou sans le titre *regina*. Mais lorsque son fils Ramire III, roi de León (966-984), fait une donation avec son consentement en 978, il (le roi) la présente ainsi *ienetrix (genetrix) mea, domna Tarasia, regina et Christi ancilla*<sup>341</sup>. Lorsque la *Deo vota, Christi ancilla* n'est pas actrice, il semble que les relations familiales ne soient pas nécessaires. Toutefois, il est difficile de certifier que les veuves ou les femmes portant ces dignités claustrales sont des religieuses vivant dans des monastères ou des laïques portant ces dignités claustrales par piété.

Quant à celles qui semblent être des nonnes, donc vivant dans des monastères, il est rare qu'elles mentionnent les noms des membres de leurs familles dans les documents. Et ce, même lorsqu'elles font des donations pour elles et pour celles des membres de leurs familles : les noms de ces derniers ne sont pas mentionnés. Par exemple, en 1002, abbesse *Sinduara* fait une donation pour le salut de son âme et celles de ses parents. Il est seulement mentionné « *propter*

---

<sup>340</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 76-78, acte n° 952 : *Ego exigua famula Dei Geluira, Christi ancilla et deodicata, Froilani comitis filia...Domino reddam propter remedium anime mee et de genitoribus meis Fafila Fredenandiz comite et domna Adosinda comitissa et uir meus Monio Gomiz...Geluira Christi ancilla...manibus meis raborau et signum feci et confirmo(signum).*

<sup>341</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, p. 264, acte n° 461.

*remedium anime mee, uel parentum meorum* »<sup>342</sup>. En général, les documents font rarement mention des noms des membres des familles des clercs, des moines et des moniales. Ils (les clercs, les moniales et les religieux) emploient rarement les termes *filius/filia* et *proles* pour se présenter. Cependant, l'on rencontre quelques exceptions<sup>343</sup>. En effet, l'on constate que la religieuse Elvira, fille du roi Ramire II de León (930-950), est présentée ou souscrit toujours ainsi *Gelaira Deo uota prolis regis*<sup>344</sup> alors que les autres nonnes ne mentionnent pas être fille d'untel. Ce n'est qu'avec l'utilisation plus fréquente du *nomen paternum* à partir du XII<sup>ème</sup> siècle que l'on peut connaître les noms des pères de certaines moniales. Par exemple, de 1100 à 1230, sur dix-sept (17) nonnes, il y a cinq (5) désignées avec *nomen proprium* + dignité claustrale et douze (12) nommées d'un *nomen proprium* + d'un *nomen paternum* + dignité claustrale. Ces calculs donnent l'impression que la dignité claustrale ne semble plus suffire pour désigner la femme consacrée. Ainsi sous l'influence des changements sociaux, la dénomination de la consacrée ne semble plus montrer une rupture avec sa famille biologique. Dans l'administration, même si la pratique est tardive, la religieuse est sujette également aux évolutions du système anthroponymique. En effet, provenant d'une famille et insérée dans une société, la religieuse connaît l'influence des changements anthroponymiques.

## II. LA GESTION DU PATRIMOINE ET L'ANTHROPONYMIE

La documentation montre des hommes et des femmes qui en famille, en couple, en fratrie ou en groupe gèrent des biens familiaux. Dans cette gestion des biens, malgré une présence numériquement faible, la femme léonaise paraît active. Elle accompagne, se fait accompagner ou agit toute seule. Cette sous-partie montrera la femme comme collaboratrice de l'homme dans la gestion des biens familiaux et de ceux qu'elle a reçus de sa famille (ses parents). La présence de la femme dans la documentation permettra d'évoquer la pratique du douaire et de la dot afin d'avoir un aperçu. Cela permettra d'analyser la place de la femme dans la gestion du patrimoine. Nous analyserons en dernier lieu la manière de nommer la femme dans la gestion des biens par rapport à l'homme.

---

<sup>342</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 196, acte n° 56.

<sup>343</sup> Dans un acte de donation de l'abbesse Flora pour le salut de son âme et de celles de ses parents, l'on constate que les noms de plusieurs membres de sa famille sont cités : M. del PILAR YÁÑEZ CIFUENTES, op. cit., p. 238, acte n° 88 ; voir également J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. VI, p. 484, acte n° 1961 concernant l'usufruit de l'abbesse Pétronille.

<sup>344</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 148, acte n° 14 ; SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, p. 189, acte n° 403.

## A. La pratique du douaire et de la dot

Certains auteurs pensent que le recours aux surnoms est dû à l'acquisition de l'indépendance matérielle des femmes aux alentours de l'an mil, à savoir la liberté pour la femme mariée de disposer de ses biens comme elle l'entend. Dans notre corpus, on constate la participation active de la femme aux affaires politiques, religieuses et économiques dans la société léonaise. En général, dans les documents médiévaux, ce sont les hommes qui souscrivent afin de valider la transaction entre le commanditaire et le bénéficiaire. Les femmes sont mentionnées à côté de leurs maris, accompagnant ces derniers. C'est ainsi qu'à partir du IX<sup>ème</sup> siècle, nous observons de plus en plus l'apparition des femmes dans les documents léonais. On les voit :

- soit accompagnant leurs époux (et avec leurs enfants) dans une transaction : «...Assure, et uxor mea, Speciosa a tibi Balderede, terra nostra propria que abemus in loco predicto, in Ualle de Uimen, per suis terminis determinata... »; « Ego, Cidon, et uxor mea, Serena, uobis, Arias et Uxor uestra, Flora, (...), nostra deuesa propria, quem abemus in territorio Legionensis, in loco predicto, ubi Fontectada, et ubi dicent Uilla de Maizara... »<sup>345</sup>; « ...Xabe Uelaz, una cum uxore mea Maria Xapiz et filiis nostris (...) cartulam et testamentum facimus huic ecclesie sancte Marie Legionensis et eidem episcopo domno Pedro et omnibus clericis... »<sup>346</sup>.
- soit se faisant accompagner de leurs enfants et/ou leurs époux : « Maria Uermudiz, una pariter cum filiis meis Pedro et Belliti, uobis (...) pater meus domnus Pelagius episcopus... »<sup>347</sup>.
- Soit toutes seules dans des affaires économiques : « ...Maria Cidiz tibi frater meus Migael Citiz kartam donationis fatio de tota mea hereditate ut habeas possideas tu et filiis tuis et nepotis tuis et facias ex illam totam uolluntatem tuam in uita et post mortem »<sup>348</sup>.
- Soit faisant un don, une vente ou un achat en famille : « Nos omnes filii Flaini Fafile, Maria Flaini, Gondisaluus Flaini, Pelagius Flaini (...) et Christini Flaini tibi Pedro Arie facimus kartam uenditionis de duas nineas quas habemus ex patre nostro in territorio legionensi... »<sup>349</sup>.

<sup>345</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 136, acte n° 2 et p. 151, acte n° 18.

<sup>346</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 641, acte n° 1316.

<sup>347</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 484, acte n° 1214.

<sup>348</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 27, acte n° 1337.

<sup>349</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 59, acte n° 35.

Se faire accompagner ou accompagner son époux dans les transactions est le modèle le plus fréquent que nous rencontrons de l'an 860 à l'an 1230 (tableau 4). La "règle" au temps médiéval est que la femme soit accompagnée par un ou des membre(s) de sa famille ou qu'elle accompagne un ou des membre(s) de sa famille dans les affaires économiques<sup>350</sup>. Les affaires semblent alors se régler en famille. Cependant, la femme léonaise (veuve ou non) peut aussi gérer seule les affaires familiales. À ce sujet, en parlant des femmes de la Bretagne, W. DAVIES écrit ceci : « dans leur statut d'épouses, les femmes pouvaient également semble-t-il, agir seules »<sup>351</sup>. On peut se demander alors ce que la femme léonaise gère en couple et ce qu'elle gère toute seule.

Le mariage donne lieu à un échange de biens entre les époux sous la forme d'un douaire, d'une donation de biens faite par le mari à sa femme, et d'une dot, biens versés par « le père de la femme ou la femme elle-même »<sup>352</sup>. Même si la grande majorité de notre corpus ne montre pas de manière explicite la pratique du douaire ni celle de la dot, quelques documents permettent d'apercevoir cette pratique dans la société léonaise.

## 1. Le douaire

Notre corpus de textes analysés est loin de pouvoir répondre à toutes les questions sur les alliances matrimoniales dans la société léonaise. Toutefois, quelques actes permettent d'avoir un aperçu sur la pratique de la donation du mari à sa femme. En effet, le douaire est bien pratiqué dans la société léonaise. Dans un document daté du 6 mai 1166, *Petrus Didaci*, surnommé *Inatio*, donne comme douaire à son femme, *Sancha Pelagii*, des maisons qu'il possède dans la ville de León<sup>353</sup> :

Ego Petrus Didaci cognomine Inatio uobis Sancia Pelagiz uxori mee fatio kartam **arrarum**, et titulum dotis et donationis. Scilicet do uobis illas meas casas ab integro qua semi ab auunculo meo Ordonio Porrina, et a mulier sua Maria Ordonii. Et sunt iste case in Legionensi ciuitate, infra calelias que uadunt una ad forum, et alteram ad ecclesiam Sancte Marie Regule, et infra currale Sancte Leocadie...

Concernant le douaire, L. TO FIGUERAS dit qu' « en général dans l'aristocratie du royaume de León, très attachée à la tradition wisigothique, on donne à l'épouse une dot indirecte ou

---

<sup>350</sup> « Le plus souvent, pour traiter une affaire, la femme se présente devant le notaire accompagnée d'un homme et très souvent même de plusieurs, voisins ou parents, et agit sur le conseil de ceux-ci » ; BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 492.

<sup>351</sup> DAVIES W., « Wynebwerth et enepuert : l'entretien des épouses dans la Bretagne du IX<sup>e</sup> siècle », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, p. 411.

<sup>352</sup> GAUDEMET J., *Le mariage en Occident*, p. 35.

<sup>353</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 373, acte n° 1536.

douaire qui reçoit le nom d'*arras* ainsi qu'une deuxième donation *pro donas*, composée en particulier de biens meubles »<sup>354</sup>. La donation de *Petrus Didaci* semble répondre à cela. Il s'agit bel et bien de l'*arras* qu'il donne à sa femme *Sancha Pelagii*. En plus de l'*arras*, il fait dans le même document une *donatio*. Il semble s'agir d'un deuxième douaire que Pierre fait à sa femme. En effet, « les mots *dos* ou *donatio* renvoyant toujours à la *dos ex marito* »<sup>355</sup>. Même si, dans l'acte, aucun des deux (*Petrus* et *Sancha*), voire les témoins, ne porte de titre social, la présence du mot *arrarum* et surtout les dons qu'il fait à sa femme permettent de savoir que le couple est sans doute de la noblesse ou issu de milieu aisé.

Bien que cela ne soit guère visible dans nos documents, on peut l'apercevoir à travers les actions posées par les femmes nobles, surtout les veuves. En effet, les donations, les ventes montrent qu'elles gèrent le douaire donné par l'époux et que celui-ci semble être décédé<sup>356</sup>. À León, les ventes, les achats et les donations gérés par les femmes sont le plus souvent des terres. Les exemples qui suivent mettent en exergue la gestion du patrimoine par des femmes, surtout celles de la noblesse. Ainsi, l'une des donations de la comtesse *Mamadona* met bien en lumière la gestion des biens qui lui ont été assignés par ses deux unions matrimoniales. Dans l'acte daté du 28 septembre 1066, la comtesse donne au siège de León et à son évêque *Pelagio* des biens qui semblent être les douaires donnés par son premier mari, *Nepzano Osoriz*, et son second époux, *Munnio Adefonso* :

In ipsius nomine, ego cliens ac pusilla nomine domna Mamadona uobis ...sue et patri meo Pelagio episcopo seu etiam uel clerici qui ibidem sunt permanentes quam et qui hic permanserint et uitam monasticam deduxerint...Idcirco offero per huius testamenti uigorem possidendum esse supra taxatum, id sunt, uillas pernominate uilla quos uocitant Pilella in Ualle Matrigale ab omni integritate per suis terminis demargata et abuit illa de uiro suo Nepzano Osoriz et migratus est ante me et laxauit mihi una filia et mortua est post obitum patris sui hereditauit me sicut lex docet. Item concedo quarta portione de alia uilla quos uocitant Fonte Foiole cum omnes habitantes in ea uel qui uenerint ad habitandum ad uestram concurrant iussionem, et habui illa de uiro meo Munnio Adefonso, ganauit illa in sua uita post morte de sua mulier domna Goto...<sup>357</sup>

---

<sup>354</sup> TO FIGUERAS L., TO FIGUERAS L., « Les structures familiales de la paysannerie dans l'Occident méditerranéen », dans P. BONNAISIE et P. TOUBERT, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, p. 207-208.

<sup>355</sup> MAGNANI SOARES-CHRISTEN E., « Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (X<sup>e</sup>-début du XII<sup>e</sup> siècle) », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le Haut Moyen Âge*, p. 169.

<sup>356</sup> TO FIGUERAS L., « Les structures familiales de la paysannerie dans l'Occident méditerranéen », dans P. BONNAISIE et P. TOUBERT, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, p. 206 : « ...un pourcentage important de ventes et de dons de terres sont faits par des femmes, souvent accompagnées de leurs enfants, qui sont souvent des veuves et parfois le disent explicitement, car elles sont en train de gérer un douaire provenant de leur mari décédé ».

<sup>357</sup> RUIZ ASENSIO J. M., op. cit., t. IV, p. 370-372, acte n° 1144.



La comtesse *Mamadonna* gère en toute liberté non seulement un bien qu'elle a reçu de son défunt mari, *Nepzano Osoriz*, mais également le patrimoine acquis par son second époux, *Munnio Adefonso*, suite à la première union maritale de ce dernier (Munnio Afonso) avec *domna Goto* (première épouse de Munnio) décédée. Elle fait seule toutes ces transactions sans la présence d'un membre de sa famille. Nous voyons que, dans le même document, elle fait une autre donation à l'église sainte Marie qui provient d'un don qu'elle avait fait auparavant à une de ses servantes nommée *Maria Luce*. Ces exemples révèlent que la comtesse semble bénéficier d'une assez grande liberté pour gérer le patrimoine familial. Est-ce parce que ce sont des donations pour le salut de son âme ? Cela est sans doute probable. Le fait de gérer en toute liberté les biens familiaux confirme le dire de M. AURELL : « le douaire, la comtesse en dispose en liberté. Sans aucun contrôle théorique de la part de son mari, la femme utilise les biens dont elle a hérités de ses pères et mères »<sup>358</sup>. L'exemple de la comtesse *Mumadona* semble révéler qu'elle dispose de « tous » les biens de la famille même de ceux acquis par son second époux d'un premier mariage. Son second mari, *Munnio Adefonso*, est-il décédé ? Oui, la comtesse *Mumadona* est veuve pour la deuxième fois au moment où elle fait la donation. Le comte *Munnio Adefonso*, son second époux, est décédé vers 1051<sup>359</sup>. De ce fait, étant une veuve non remariée, la loi l'autorise semble-t-il à gérer ses biens en toute "liberté". Cette loi sur le droit familial prend ses racines dans le livre de Nombres en la Bible. En effet, suite à la demande des filles de *Çelophehad*, la société juive prendra des lois permettant à la femme d'hériter de son père en l'absence de descendance masculine (Nb 27, 1-11 et 36, 1-12). À sujet, voici ce que dit M. AURELL pour les femmes de l'aristocratie catalane :

Le veuvage met la comtesse à la tête du pays et du domaine qu'elle régissait avec son mari. À condition qu'elle ne se marie pas et à titre strictement viager, elle use de son douaire (...). La comtesse catalane de l'an mil jouit indéniablement d'un ensemble patrimonial remarquable. On ne peut pas dire, cependant, que sa sphère d'autonomie dans la gestion de ces biens soit très large. La comtesse ne connaît pas l'« indépendance matérielle », réservée à la citadine et à la paysanne, issues de catégories moins favorisées. Dans le milieu princier, voire dans l'aristocratie tout entière (...) : le besoin de préserver un patrimoine intact et d'en accroître l'étendue est le gage de la conservation du pouvoir usurpé à la royauté lointaine<sup>360</sup>.

Il n'en est pas de même pour une comtesse veuve remariée ou d'une comtesse dont le mari est vivant. « Du vivant du comte, la comtesse participe à la gestion du patrimoine (...) à l'inverse

<sup>358</sup> AURELL M., *Les noces du comte : mariage et pouvoir en Catalogne (785 – 1213)*, p. 131.

<sup>359</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, p. 38.

<sup>360</sup> AURELL M., « Le douaire des comtesses catalanes de l'an Mil », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, p. 182.

son mari garde un certain droit de regard sur ses biens. C'est ensemble que le couple procède à des transactions et à des aliénations »<sup>361</sup>. Ainsi dans le cas de la comtesse catalane Almodis, conseillère de son mari et participant aux décisions mais qui « n'est en réalité que l'usufruitière de ses terres et n'en jouit pas en pleine propriété. (...) Du vivant de l'épouse, c'est le mari qui gère le douaire mais il ne peut l'aliéner qu'avec l'autorisation de sa compagne »<sup>362</sup>.

Le cas de la comtesse *Mumadomna*, disposant des biens de son premier mariage alors qu'elle en a contracté un second, révèle qu'il existe des exceptions à la règle. La femme de la noblesse, devenue veuve et remariée, peut garder le patrimoine de sa première union. Cependant, la gestion du douaire issu du premier mariage de la femme revient au second mari. La pratique est la même dans plusieurs pays occidentaux. En voici deux exemples :

Au milieu du X<sup>e</sup> siècle, après la mort de son premier époux, le duc Giselbert de Lotharingie, Gerberge de Saxe, fille d'Henri Ier de Germanie, se remarie avec Louis IV d'Outre-Mer en emportant son douaire (...). Mais le droit de conserver l'apport du premier époux est loin d'être partout la règle. Même lorsqu'elle le garde, la femme a besoin de l'accord de son second mari pour l'aliéner, car elle reste relativement sous tutelle. En 997, un dénommé Gui vend au Mont-Saint-Michel les deux tiers d'une église qui constitue le douaire que sa femme Rainburge tenait de son premier mari<sup>363</sup>.

Il est vrai que la veuve semble avoir la liberté de gérer les biens familiaux toute seule. Cependant, la situation semble complexe car l'autonomie financière de la femme semble avoir des limites. Toujours dans notre corpus, on trouve des exemples où la veuve ne peut faire de vente, ni de donation, ni d'achat sans la présence d'un membre de sa famille. C'est le cas de *Maria Petriz*, veuve de *Petrus Iohannis*, qui avec son beau-frère, *Dominicus Iohannis* vend trois vignes semble-t-il sur l'ordre du défunt (*Petrus Iohannis*). En plus de cela, la veuve vend dans le même document l'*arras*, le douaire, qu'elle a reçu de son époux :

Ego Dominicus Iohannis et Maria Petriz cognata euis uobis archidiacono domno Pedro Godestei cartulam uenditionis facimus de tribus quibusdam nostris uineolis, quas habemus inter alias uestras uineolas...Dominicus Iohannis habui eas de fratre meo Pedro Iohannis, qui dedit eas mihi ad mortem suam cum aliis suis rebus, ut soluerem inde debita sua. Et ego Maria Petriz habui eas de meis **arris**, et modo unanimiter uendimus eas uobis pro VIII moaabitinos, et in roboratione unam terracam de uino<sup>364</sup>.

Sauf erreur de notre part, les ventes semblent faites pour apurer les dettes du défunt. Dans ce cas particulier, l'on constate que le douaire donné à l'épouse pour sa survie à la mort de l'époux

---

<sup>361</sup> AURELL M., « Le douaire des comtesses catalanes de l'an Mil », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, p. 182.

<sup>362</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 102.

<sup>363</sup> LETT D., op. cit., p. 90.

<sup>364</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 233-234, acte n° 1449.

sert à payer la dette de ce dernier. Et cela se fait en présence du frère de l'époux défunt. La veuve ne semble pas jouir d'une totale liberté financière. La vente de l'*arras* de l'époux défunt voudrait signifier que *Maria Petriz* dispose-t-elle d'autres biens pouvant subvenir à sa vie de veuve ? Cela est possible. Ou cette vente révèle-t-elle qu'il n'y a pas eu de descendants dans l'union maritale ? De ce fait, il semble que la donation maritale peut avoir des clauses. En effet, il semble que celle donnée à la comtesse *Mumadonna Godesteiz* par son second époux, *Munnio Adefonso*, stipule que les biens livrés doivent être transférés au monastère de Sahagun si leur union ne donne pas de descendance<sup>365</sup>.

Ces différents exemples montrent la complexité de l'autonomie (financière) de la femme et du douaire. Elle semble détenir un pouvoir économique et pourtant reste toujours sous la tutelle masculine car cela y va de la survie politique et financière de la famille. Il n'est donc pas étonnant que l'endogamie soit très élevée dans la noblesse et que les unions soient faites par intérêts. Les liens de parentés tissés entre les familles de la noblesse font que la "règle" semble être le plus souvent la même pour toute l'aristocratie hispanique et voire occidentale. Les documents permettent également de savoir que le contenu du douaire semble être le même partout en Europe : des terres, des maisons, des vignes, etc.

## 2. La dot et l'*heredate*

Il faut dire que ce ne sont pas seulement des biens assignés par leur époux, (biens donnés pour leur assurer un minimum vital au cas où l'époux viendrait à mourir ou que la femme soit répudiée), qui sont gérés par les femmes léonaises (nobles et non nobles) en général. Ces dernières paraissent aussi administrer les biens hérités de leur famille, bien souvent de leurs parents, père et mère surtout et parfois des grands-parents. Dans la majorité des ventes, des achats et des donations faits par les femmes (même par les hommes), on trouve souvent le mot *heredate* révélant que le bien a été hérité d'un parent. Le mot *heredate* est-il aussi égal à la dot, ou en tant qu'héritière au même titre que le garçon, s'agit-il d'un autre héritage reçu par la femme de la part de sa famille ? Ou bien, le mot *heredate* renvoie-t-il à la fois à la dot et l'héritage donné par les parents à la femme ? Il est difficile de donner une réponse avec certitude. Dans les documents, nous n'avons pas trouvé de mot renvoyant à la dot ni d'acte de donation d'un père à sa fille pour ses noces. C'est plutôt le mot *heredate* qui est fréquemment utilisé dans les actes. Toutefois, la dot reste une donation (matérielle) du père. Il est probable que les différentes transactions faites par la femme Léonaise seule ou accompagnée, en

---

<sup>365</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, p. 49.

précisant qu'elle l'a hérité de ses parents ou que cela appartenait à ses parents, puissent concerner la dot reçue de ses épousailles. Cependant, on ne peut pas nier qu'ils puissent être aussi des héritages. Les exemples sont foisonnants dans notre corpus :

- Le 15 décembre 1001, Marie vend à Froilan, évêque de León, une terre qui appartenait à ses parents<sup>366</sup>.
- Le 29 juin 1140, *Sancha Guterriz* vend pour « XX<sup>ti</sup> morabitanos » à « Froila magistro Mansellano » l'héritage reçu de ses parents qu'elle possède dans la villa de « Santa Eulalia »<sup>367</sup> en León.

Dans certains cas, il est seulement mentionné qu'il s'agit d'un *heredate*. Par exemple, le 3 novembre 1134, *Maria Petriz*, malade, fait une donation à son *magistro Fafila Fernandiz* d'un héritage qu'elle possède en *Uillella*<sup>368</sup> près de León. Il est probable qu'il s'agisse de la même qui fait une vente à Nicolas *Iohannes* d'un héritage dans la *uilla* surnommée *Soto* le 28 mars 1135<sup>369</sup>. Dans ces deux documents, elle ne précise pas de qui lui vient l'héritage. Toutefois, il est possible qu'il lui vienne de ses parents car l'héritage de la femme vient le plus souvent de ses parents<sup>370</sup>. Il semble qu'en Catalogne, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, lorsque « l'aîné devient le légataire universel (...), la dot apparaîtra (...) comme une sorte d'héritage par anticipation »<sup>371</sup>. Au vu des actes que nous avons, il est probable que la situation soit identique pour León même si les documents ne le disent pas clairement.

Dans l'étude de la dot et de l'*heredate*, nous faisons deux constats qui paraissent étonnants. Le 3 juin 1112, *Maria Cidiz* fait don de tout son héritage à son frère *Michel Cidiz*. Donation qui reviendra aux enfants et aux petits-enfants de ce dernier à sa mort : *ego Maria Cidiz tibi frater meus Michael Cidiz kartam donationis fatio de tota mea hereditate ut habeas et possideas tu et filiis tuis et nepotis tuis et facias ex illam totam uolluntatem tuam in uita et post mortem*<sup>372</sup>. Est-elle une veuve sans enfants ou une femme non mariée ? Ou entre-t-elle dans les ordres ou est-elle gravement malade ? Le document ne donne aucune information à ce sujet. Aussi, Maria ne semble plus apparaître dans les documents choisis. Or, le cas le plus fréquent, dans notre corpus,

---

<sup>366</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. III, p. 133, acte n° 608 : « Ecce me Maria uobis pontiuce domno Froylani episcopo...terra quem aueo i territorio Asturiense...Et fuit ipsa terra de genitoribus meis Furtunio et Teodilo ».

<sup>367</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 199, acte n° 1429 : « ...ego Sancia Guterriz ipsa hereditate de parte meo patre et de mea matre, uendo tibi Froila magistro Masellano quantum mihi ibi pertinet, terras, uineas, solares... ».

<sup>368</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 170, acte n° 1410.

<sup>369</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 53-54, acte n° 29.

<sup>370</sup> AURELL M., « Le douaire des comtesses catalanes de l'an Mil », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, lire la sous-partie « Dot et héritage : don du père », p. 124-131

<sup>371</sup> AURELL M., op. cit., p. 127.

<sup>372</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 27, acte n° 1337.

c'est la donation ou la vente (en couple, en groupe ou seul) de la totalité d'un héritage se trouvant dans un lieu : c'est donc une part de l'ensemble de l'héritage qui est donné ou qui est vendu. À ce sujet, l'on a pour exemples :

- *Marina Iohannis* et sa fille, *Maria Dominici*, vendent au prêtre *Didaco* tout l'héritage qu'il possède en *Corieses*<sup>373</sup> (Cureses).
- Pierre Isidori vend à *don Didacus*, prêtre à *Corieses*, tout l'héritage qu'il possède en ce lieu<sup>374</sup> (Corieses).
- Marina Lupi et son époux, Jean Petri, vendent à Pierre Gundisalui tout leur héritage qu'ils ont à *Montelios*<sup>375</sup> (Montejos).

Ensuite, le 27 février 1156, l'on remarque que la dot ou l'héritage de la femme peut être géré en famille. L'*heredate* ou la dot ne semble pas être géré uniquement que par la femme. Le cas de *Maria Cipriani* semble assez particulier. En effet, cette dernière vend une vigne ayant appartenu à ses parents avec l'accord de son mari (Martin Assicha) et des enfants issus de cette union ; mais également avec l'accord de deux autres enfants issus de sa première union matrimoniale avec un nommé *Petrus Michaelis* :

Ego Maria Cipriani, una cum marito meo Martino Assicha, et filiis nostris, et cum aliis filiis meis quos habui ex alio uiro Pedro Michaelis nomine, scilicet Bartolomeo Petri et Lupo Petri, facimus kartam uenditionis de quadam nostra uinea quam uobis accidit ex parte parentum meorum, tibi Fernando Martini Sancte Marie canonico<sup>376</sup>.

Le premier mari est probablement décédé. *Maria Cipriani* fait donc la vente en union avec son second époux et ses enfants issus de ses deux mariages. S'agit-il un bien familial reçu lors de son premier mariage pour qu'elle ait, en plus du consentement du second époux et de leurs enfants, celui de la descendance issue de sa première union ? On peut penser sans doute que la vigne n'appartient pas à elle seule : il s'agit d'un bien familial. L'expression « *nostra uinea* » semble le justifier. Cela s'avère être une forme de communauté de bien.

Signalons que l'analyse des documents révèle que le mot *heredate* ne renvoie pas seulement aux biens reçus des parents. En effet, certains héritages gérés par la femme sont des biens qu'elle a acquis avec son époux. Plusieurs documents révèlent que l'épouse sans doute veuve

---

<sup>373</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 235-236, acte n° 204 : *Ego Marina Iohannis simul cum filia mea Maria Dominici uobis domnus Didacus, presbiter de Corieses, facimus cartam uenditionis de tota nostra hereditate quam habemus in Corieses...*

<sup>374</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 234, acte n° 202 : *Ego Petrus Isidori uobis domnus Didacus fatio cartam uenditionis de tota mea hereditate quam habeo in Corieses que fuit Dominicus Longo.*

<sup>375</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 240, acte n° 209 : *Ego Marina Lupi una cum uiro meo Iohannes Petri vobis Pedro Gundisalui facimus cartam uenditionis in perpetuum ualiturum de tota nostram hereditem quam habemus uel habere debemus in Montelios...*

<sup>376</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 287, acte n° 1489.

administre seule ou accompagnée d'un membre de la famille les biens qu'elle a acquis avec son mari. Le plus souvent, le notaire, le scribe ou la femme précise cela dans l'acte. En voici deux exemples : le 19 février 1132, Urraque *Uistrariz* et ses filles (Thérèse, Marie et Sancha) vendent à l'archidiacre Arias une vigne qu'elle (Urraque) et son mari, Pierre Martiniz, avait antérieurement acheté à Rodrigue, fils de Bermude Ferraz :

*Ego Vrraka Uistrariz, cum filiabus meis, Tarasia, Maria, et Sancia, uobis archidiacono domno Arias...unam uineam quam habeo in Legione in loco nominato iusta Lacuna de Caluos, quam comparauí cum uiro Pedro Martiniz, de Roderico filio de Uermudo Ferraz*<sup>377</sup>.

Quant à Marina Arias, seule, elle vend à don Rodrigue (évêque de León) le quart de l'héritage qu'elle a reçu avec son époux à Martin Christofori<sup>378</sup> : *Ego Marine Arie...uobis domno Roderico, Legionensi episcopo, ad opus hospitalis Sancti Sepulcri totam quartam partem hereditatis quam ego et uir meus emimus de Martino Christofori...*

Ces exemples montrent que la femme veuve seule ou accompagnée peut donc disposer de la totalité ou d'une partie d'un bien qu'elle a acquis avec son mari.

Après l'étude sur le douaire et la dot, nous pouvons dire que, dans la société hispanique en général et dans celle de León en particulier, la femme (surtout la veuve), peut souvent gérer le patrimoine familial : celui reçu de sa famille biologique (dot), celui reçu de son époux dans le cadre du mariage (douaire) et celui acquis avec son époux. Toutefois, comme cela l'a été déjà mentionné, c'est en couple que se fait le plus souvent la gestion du patrimoine familial. La situation semble être la même en Catalogne :

La femme mariée conserve un pouvoir exclusif sur ses biens : elle en dispose pour les vendre, les donner, les mettre en gage, sans en référer à son époux, mais par contre, en vertu de son douaire, celle-ci détient une option sur l'ensemble des biens de son mari, dont un dixième doit lui revenir. Pour cela, elle assiste obligatoirement à toutes les opérations immobilières que réalise son époux...<sup>379</sup>.

---

<sup>377</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 154, acte n° 1401.

<sup>378</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 345, acte n° 1871.

<sup>379</sup> BONNASSIE P., *La Catalogne au milieu du X<sup>ème</sup> siècle à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Croissance et mutation d'une société*, t. I, p. 274-275.

## B. La femme dans les affaires juridiques et économiques

Dans notre corpus, malgré leur nombre inférieur à celui de l'homme, la femme Léonaise semble être assez tôt présente dans les documents. On la voit participer à la vie économique de la famille mais aussi à celle de la vie politique et religieuse selon le statut qu'elle occupe. Certaines semblent détenir un véritable pouvoir à travers les actes qu'elles posent : elles semblent être à la tête de la gestion du domaine familiale, en particulier la comtesse. Aussi, leur présence dans les souscriptions s'avère être révélatrice de l'importance de la place féminine dans la société léonaise en dépit du fait que la femme soit liée à sa famille, surtout à son mari, à travers le système de dénomination. Cette relation conjugale rend nécessaire dans bien des cas de mettre en relation les titres qu'elle porte avec celui de l'époux.

### 1. La femme dans les souscriptions

La femme léonaise est active dans la société et cette implication commence tôt. En effet, dans les documents léonais, vers la fin du IX<sup>ème</sup> siècle, certaines femmes témoignent et d'autres confirment les actes. Selon nos données, la première attestation de femme seule confirmant un acte dans les documents léonais se fait en 870 : *Recosinda confirmans manu mea...Aderosa confirmans manu mea*<sup>380</sup>, et comme témoin, en 897 *Costancia testis*<sup>381</sup>. Ces premières apparitions se font dans des documents de donation. À la suite de ces femmes apparaîtront d'autres, nobles et non nobles, confirmant et témoignant dans des actes de toutes natures. Néanmoins, selon nos calculs, il y a plus de femmes léonaises confirmant les documents que témoignant (voir tableau 4). Le fait de confirmer les actes montre qu'il s'agit sans doute, hormis celles des familles royales, de femmes de milieux aisés. Certaines semblent être lettrées car elles confirment l'acte de leur propre main : *confirmans manu mea feci*. Concernant les commanditaires (hommes et femmes) des documents, il semble que bien souvent, l'on a affaire à des personnes (laïcs) lettrées, qui savent lire et écrire, car elles souscrivent presque toujours à la fin de l'acte en mentionnant qu'elles attestent le document de leurs propres mains. En voici quelques exemples : *Gonterode et filia Auria, in hanc scriptura testamenti, manus nostras*

---

<sup>380</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 9-10, acte n° 4. Nous pensons que, même si leur statut social n'est pas mentionné dans le document, ces femmes (Recosinda et Aderosa) doivent être du milieu aisé léonais. Il est peu probable que ce soient des femmes servies bien que l'acte est une donation d'un certain *servus Flacianus* à son seigneur *domno Nunno*. La position qu'elles occupent (1<sup>ère</sup> colonne) dans les souscriptions laisse penser qu'elles appartiennent à la noblesse.

<sup>381</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 22, acte n° 11.

*roborauimus (signos)*<sup>382</sup> - *Ego, Fernandus et uxor mea, Maria, in hanc kartula testamenti, manus nostras proprias roborauimus (signo)*<sup>383</sup>.

Selon le tableau 4<sup>384</sup>, peu de femmes souscrivent dans les documents et surtout dans les actes royaux et épiscopaux. Cela peut s'expliquer par le fait que dans ces types de documents, ce sont le plus souvent les femmes des familles royales et celles de la haute noblesse (comitissa, domna) qui sont prises comme témoins et les confirment. Certaines ne portent pas de titres sociaux, mais la place qu'elles occupent dans les souscriptions laisse penser qu'elles proviennent de familles d'élites. Par exemple, dans l'acte daté du 26 juin 917, une donation de *Frunimius*, évêque de León, au prêtre *Quiriacus*, les cinq femmes (Regina, Iusta, Massoria, Spetiosa, Margarita) présentées avec un nom unique confirmant le document viennent après les membres du clergé<sup>385</sup>.

Tableau 4 : Nombre de femmes intervenant dans les souscriptions de 860 à 1230

	Actes royaux		Actes épiscopaux		Autres actes	
	Témoin	Confirmant	Témoin	Confirmant	Témoin	Confirmant
<b>Effectif</b>	0	42	5	11	30	94

Le fait de trouver dans les actes la femme témoin ou confirmant dès le IX<sup>ème</sup> siècle semble être un signe d'une certaine liberté de la femme, mieux de sa participation dans les affaires commerciales, politique, religieuses et même juridiques de la société léonaise. Les femmes léonaises s'avèrent être associées assez tôt aux affaires ce qui n'est pas le cas chez les femmes italiennes :

Dans l'acte privé italien de première génération, soit jusque dans les premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle, les femmes sont certes assez souvent auteurs d'actes et les couples plus systématiquement cités, mais le stéréotype des désignations ne laisse pas filtrer grande information, car les femmes sont exclues des listes de témoins...<sup>386</sup>.

Cela révèle que, d'une société à une autre, la femme ne jouit pas de la même liberté. Le milieu féminin léonais semble jouir d'une liberté plus large qu'en Italie, en tout cas avant le début du XIII<sup>ème</sup> siècle. De manière générale, le nombre de femmes témoignant et confirmant n'est pas élevé dans les documents léonais. Selon nos calculs, sur 566 femmes présentes dans les documents, il y a 27,74%<sup>387</sup> de Léonaises qui confirment et témoignent. Le pourcentage des

<sup>382</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 168, acte n° 32.

<sup>383</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 176, acte n° 39.

<sup>384</sup> Dans ce tableau, la même femme est comptée à chaque fois qu'elle souscrit dans un autre document.

<sup>385</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 72, acte n° 43.

<sup>386</sup> GUYOTJEANNIN O., « Les filles, les femmes, le lignage. In: L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 384.

<sup>387</sup> Nous n'avons pas pris en compte les femmes (accompagnant, accompagnées ou seules) qui sont les commanditaires et qui souscrivent.



femmes souscrivant dans les actes est limité par rapport à celui des hommes léonais témoins, qui est plus de 55% du total des hommes présents dans la documentation. Toutefois, les femmes léonaises souscrivent plus que celles de Gênes (Italie). Concernant les femmes de Gênes, A. BIROLINI affirme ceci : « Très peu de témoins...deux cas où la femme est témoin d'un acte. Ce rôle ne concerne donc que 1,6% d'entre elles, ce qui est insignifiant. C'est donc aux hommes que revient massivement cette tâche...la fonction du témoin n'a pas perdu son caractère public »<sup>388</sup>.

Nous tenons à signaler également que dans les documents léonais, les femmes souscrivent dans tous les types de documents. On les trouve davantage comme témoins ou confirmant dans les documents où elles-mêmes sont les commanditaires, surtout dans les actes de ventes ou de donations, et dans les actes commandités par des abbesses<sup>389</sup>. S'agit-il d'une solidarité féminine ? Cela est probable sans doute car il y a peu de femmes dans les actes dont les commanditaires sont des hommes, voire un couple. Néanmoins, dans les documents royaux et épiscopaux, ce sont le plus souvent les femmes des familles royales et princières qui sont témoins : *Soror illius Santia Raimundi, conf.* – *Soror regine, Santia Adefonsi, conf.* – *Soror eiusdem Eluira Adefonsi, conf.*<sup>390</sup>. On peut cependant trouver des femmes qui semblent être de la noblesse mais ni des reines et ni des princesses, être des témoins dans les documents épiscopaux (Regina ts.- Iusta ts.- Massoria ts.- Spetiosa ts. – Margarita ts.)<sup>391</sup>. Sauf erreur de notre part, il est rare de rencontrer des religieuses témoignant ou confirmant les actes épiscopaux. Dans un seul acte épiscopal nous avons trouvé deux femmes qui semblent être des religieuses. Elles souscrivent juste après les abbés et avant des clercs et d'autres abbés. Il s'agit d'une certaine *Salomona* et de sa sœur *Haballa* qui semblent être des chrétiennes d'origine juive : *Salomona in hoc testamento confirmans (signum)* – *Haballa soror eius confirmans (signum)*<sup>392</sup>. Le fait qu'elles souscrivent avec des *signa* révèlent qu'elles sont sans doute des nobles.

Notons également qu'il est rare de voir la femme-témoin souscrire en se présentant comme X fille/femme/mère d'Y. Elles (ou les rédacteurs) préfèrent être présentées avec un nom unique ou faire précéder leur nom de leur statut socio-professionnel. Mais en toute chose il existe des

---

<sup>388</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 490.

<sup>389</sup> Voir deux exemples dans J. M. FERNANDEZ CATÓN, *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 343, acte n° 1521 et t. VI, p. 413, acte n° 1917. Il faut noter que toutes ne sont pas des moniales ou des dames (veuves) vivant dans le monastère.

<sup>390</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 256, acte n° 103.

<sup>391</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 72, acte n° 43.

<sup>392</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 131, acte n° 76.

exceptions. Voici quelques exemples dans les actes où la femme-témoin souscrit avec son nom en le faisant suivre d'un lien familial ou la souscription se fait en groupe, en famille. Ils semblent être les seuls cas dans notre corpus :

- ...*Raimundius comes conf. Vrraka uxor eius conf*<sup>393</sup>
- *Maria Iohannis cum filiis suis conf. – Columba Pelaiç et filius eius conf*<sup>394</sup>
- *Maria Petri cum aliis fratribus et sororibus suis confirmant*<sup>395</sup>

Ces cas exceptionnels dévoilent qu'en dehors des commanditaires, les souscriptions peuvent se faire en famille ou en groupe.

## 2. La femme dans la vie économique

Les actes mettent en exergue des femmes accompagnant ou accompagnées dans des donations, des achats et des ventes. Ainsi, la participation des femmes dans les affaires économiques (seules ou accompagnées) peut-elle être considérée comme un signe de l'autonomie féminine ? Même si le nombre des hommes dans les documents est plus élevé que celui des femmes, leur contribution au côté de leur époux semble décrire une collaboration. Ce qui nous paraît important, c'est l'apparition de la femme seule effectuant des transactions, car de manière ordinaire, dans la documentation léonaise et même occidentale médiévale, la femme est celle qui accompagne ou celle qui est accompagnée.

Dès le début du X<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1230, des femmes (nonnes et laïques) apparaissent dans les actes comme commanditaires : elles sont seules, non accompagnées d'enfants et/ou de maris/d'autres membres de la famille, dans des affaires économiques. La plupart d'entre elles se présentent avec leurs noms (de baptême), assorti (ou non) d'un patronyme. La première apparition d'une femme seule est en l'an 959. Il s'agit d'une *conuersa* (convertie) faisant une donation au monastère de Santiago pour le salut de son âme : *Facio Iusta, conuersa, prompto animo integroque consilio, kartula testamenti, sicuti et facio, propter remedium anime mee*<sup>396</sup>. Après cette dernière, dans le courant de la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle, suivront plusieurs femmes, religieuses et laïques donnant, achetant ou vendant des biens : *Ego Eldesenda uobis Godesteo Menendizi et uxor uestra Legegundia*<sup>397</sup> - *Ego Maria Petriz in infirmitate mea, uobis magistro meo domno Fafila Fernandiz facio kartulam donationis de una hereditate quam habeo*

---

<sup>393</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 617, acte n° 1298.

<sup>394</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 102, acte n° 1372 et p. 122, acte n° 1381.

<sup>395</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 191, acte n° 154.

<sup>396</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 147, acte n° 13.

<sup>397</sup> SÁEZ E. y SÁEZ SANCHEZ C., op. cit., t. II, p. 140, acte n° 355.

*in Uillella...*<sup>398</sup>. La suite révèle qu'aux siècles suivants la participation de la femme seule aux activités économiques est de plus en plus visible.

La femme seule effectue plutôt des ventes et des donations (les plus nombreuses), même si le nombre est inférieur à celui des hommes. Les donations sont en majorité faites aux institutions religieuses<sup>399</sup> (monastères, collégiale, cathédrale) pour le salut de l'âme ou la rémission des péchés (ceux de l'individu ou de ses parents) ou bien des *fueros*<sup>400</sup> (charte de franchise). Concernant les donations aux institutions religieuses, cette pratique a cours dans la plupart des régions européennes. Par exemple, en 868, Hériric, un noble, offre une villa au Saint-Sauveur de Prüm pour le salut de son âme, celles de ses parents et de ses frères<sup>401</sup>. Il semble qu'en Italie, l'aristocratie était encouragée à faire des donations au monastère féminin Sant'Agatha al Monte en échange de prières et de la protection. Dans les grands monastères royaux, les moines priaient pour le repos des âmes de ceux qui faisaient des donations à leur saint patron<sup>402</sup>.

En effet, on sent le besoin des gens (hommes et femmes), surtout de la femme d'œuvrer pour le salut des âmes des membres de sa famille. Cela ne différencie pas la femme de l'homme puisque plusieurs d'entre eux font également des dons pour le repos de leur âme et de celles de leurs parents défunts. C'est un souci que l'on trouve chez tous les chrétiens. Le besoin des chrétiens de s'assurer la prière des moines pour le repos des âmes des membres de leurs familles et pour eux-mêmes a permis aux monastères médiévaux de bénéficier de nombreux legs (maisons, terrains) et d'exemptions de la part des autorités. Il n'est donc pas étonnant d'observer plus de donations du côté des laïcs que de celui des religieux et des clercs.

Les donations et les ventes montrent que la femme seule semble pouvoir jouir de ses biens. Cependant, il arrive que pour certaines transactions, elle demande l'accord des membres de sa famille. C'est ce que nous observons dans quelques documents où la femme réalise une vente, une donation ou un achat avec le consentement de sa famille. Ainsi, c'est avec le consentement de ses enfants que la comtesse Thérèse vend à Pierre, l'évêque de León (1087-1112), l'héritage qu'elle possède à *Campos* : *ancilla ancillarum Dei comitissa domna Tarasia una cum consensu*

---

<sup>398</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 170, acte n° 1410.

<sup>399</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 147, acte n° 13 : « ego, Iusta conuersa, katula testamenti uel certa confirmationis pro remedium anime mee, in monasterium... » ; p. 193, acte n° 53 : « Ego, exigua famula tua Iustesenda, cognomento Uellita... uobis interuenientibus apud clementissimum iudicem, meorum merear peccaminum remissionem. ». SÁEZ E. y SÁEZ SANCHEZ C., op. cit., t. II, p. 169-170, acte n° 384 : « ego infanta domna Sancia, pro peccatos meos et pro peccatos de totos meos parentes, ut faciam testamentum donationis ad illam ecclesiam Matre Sancta Maria de Leon de tota hereditas que pertinet ad quotu. »

<sup>400</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 351, acte n° 1131 : « ego Santia regina Legionensis do uobis hominibus de Val de Salze bonos foros, propter amorem Dei et pro redemptionem animee mee et parentum meorum et animabus illorum ».

<sup>401</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société*, p. 132.

<sup>402</sup> LE JAN R., *La société du haut Moyen Âge VIe-IXe siècle*, p. 68.

*filiarum mearum, uobis domno Petro, ecclesie Legionensis episcopo, et clericis ipsius sedis facimus cartulam comutationis de hereditate nostra propria quam habemus in Campos*<sup>403</sup>.

Selon notre documentation, les femmes laïques semblent s'investir davantage dans les affaires commerciales que les religieuses (voir tableau 5). On pourrait se demander si la participation active des laïques est due à leur vie hors du cloître ? Cela est possible. Hors du cloître, les femmes laïques sont plus disposées à avoir plus facilement des contacts avec le monde des affaires. Cependant, pour nous, la participation active de la laïque aux économies vient d'ailleurs.

Tableau 5 : Le nom des différentes femmes seules apparaissant pour des transactions du X<sup>ème</sup> siècle en 1230

	Moniales			laïques		
	ventes	achats	donations	ventes	achats	donations
X <sup>e</sup> siècle	0	2	8	5	2	4
XI <sup>e</sup> siècle	3	2	7	4	5	16
XII <sup>e</sup> siècle	1	0	0	7	1	33
XIII <sup>e</sup> siècle	1	0	1	8	1	2

En effet, le tableau 5 montre que les nonnes effectuent peu de ventes par rapport aux femmes laïques. De plus, le nombre des moniales participant aux transactions diminue à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Ce constat est dû au fait que les noms de la plupart des religieuses de notre corpus proviennent des documents du monastère de Santiago de León. Or, après l'an mil, les documents dudit monastère sont peu nombreux<sup>404</sup>. Mais cela paraît normal puisque de manière générale, les religieux sont censés recevoir des dons des "gens du monde" afin que ces derniers puissent bénéficier de leurs prières.

« L'acte de donner est l'une des pratiques les plus constantes et les plus répandues au Moyen Âge »<sup>405</sup>. Entre les IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, les actes de donations des chrétiens aux institutions religieuses sont nombreux. En général, dans les documents religieux, il n'est pas étonnant que le nombre de donations soit élevé que les autres types de documents. La donation aux monastères et aux institutions religieuses fait partie des exercices de piété du chrétien. Les femmes laïques font plus de donations entre le XI<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle. C'est également à cette période que l'on note une quantité importante de dons de la part de reines et de princesses

<sup>403</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 544-545, acte n°1254.

<sup>404</sup> Les raisons de ce manque ont été données dans notre introduction générale. Mais vous pouvez consulter l'article de C. LAGUNAS, « Abadesas, sorores y presbiteros en el monasterio duplice de Santiago de León, siglos X-XI », In *Hispania*, LI/3, núm.179 (1991), pp. 803-833.

<sup>405</sup> MAGNANI E., « Le don au moyen âge. Pratique sociale et représentations perspectives de recherche », dans *Revue du MAUSS*, p. 309.

léonaises, surtout de la reine *Urraca* (1109-1126) dans la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. De 1109 à 1122, selon notre corpus, elle fait dix-sept donations.

Concernant les achats, sauf erreur de notre part, dans les documents, dix-huit (18) sont effectués par une dizaine de femmes, toutes de statuts différents (moniales, veuves, mariées), voir tableau 4. Elles achètent sans être accompagnées d'un membre de la famille ou sans avoir le consentement d'un membre de la famille. Voici quelques exemples d'achats qui se font dans des contextes différents les uns des autres. Incidemment, les documents attestent que les achats se font en argent et/ou en nature ou encore le prix peut ne pas être indiqué dans l'acte de vente.

- Le 5 mars [950], *domna Paterna* achète quelques vergers à *Braolio* et *Amelio* au prix de « LXV kaisus et mantaica, et II<sup>os</sup> sestarios de sicera et quartario I de Ceuaría »<sup>406</sup>.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 1005, l'abbesse *Senduara* achète pour « solidos XXX<sup>a</sup> V<sup>a</sup> » la moitié d'une propriété appartenant à Julien et sa femme *Riquilo*, surnommée *Uita* pour « solidos XXX<sup>a</sup> V<sup>a</sup> »<sup>407</sup>.
- Le 15 avril 1013, *domna Elo* achète une vigne à Maria et ses fils pour « V solidos »<sup>408</sup>.
- Le dimanche 20 mai 1067<sup>409</sup>, *Marina Pelaiez* et ses enfants (Fronilde et Chimène) vendent à sa mère *Coreiscia* l'héritage qu'elle a reçu de son père *Pelaio Ordoniz*. Le prix n'est pas mentionné dans l'acte. Il est écrit seulement qu'il s'agit de plusieurs *villae*. Le texte nous apprend également que *Coreiscia* est une veuve.

Dans ce cas précis, la vente d'un bien hérité de sa mère est originale et la séparation des biens au sein du couple reste forte. Toutefois, l'on ne sait rien de la situation conjugale de *Marina Pelaiez*. Est-elle veuve ou non mariée pour disposer de ses biens ?

- Le 11 juin 1163, *Maria Ineguez* achète à son frère *Monio Eneguez* plusieurs portions de terres au prix de « decem morabetinos »<sup>410</sup>.

Ces deux derniers exemples montrent qu'il peut y avoir des ventes et des achats entre des membres de la même fratrie, de la même famille. C'est sans doute pour empêcher le morcèlement du patrimoine familial; surtout s'il s'agit de terres, biens qu'il faut à tout prix garder dans la famille.

---

<sup>406</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 299, acte n° 213.

<sup>407</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 202, acte n° 61.

<sup>408</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 220-221, acte n° 73.

<sup>409</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 374-375, acte n° 1146.

<sup>410</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 347, acte n° 1523.

- *Iohanne Gartiaze*, avec ses frères et d'autres membres de sa famille vendent à une femme nommée *Maria* une vigne qu'avait achetée leur père *Gartia*. *Maria* achète la vigne à « solidus X de argentum, pane et uino »<sup>411</sup>.
- *Domna Maria* achète un verger à *Mioro* se trouvant dans le faubourg du Léon, le quartier nommé *Sanctus Lazarus*, au prix de « XX morabitanis »<sup>412</sup>.

Les exemples montrent que ces achats sont en majorité des terres, des *villae*, des vignes, des vergers. Il est normal de voir une nonne ou une femme mariée acheter des terres, sans doute pour augmenter les biens du monastère ou de la famille. En tout cas, tous ces exemples signalent la participation active de la femme aux affaires économiques. On peut y voir aussi le souci ou le désir de la femme d'augmenter le patrimoine de la famille. Cependant, comme pour les donations, le nombre de femmes achetant est inférieur à celui de l'homme, voir tableau 6<sup>413</sup>.

Selon nos données, l'âge d'or de l'achat féminin est le XI<sup>ème</sup> siècle (10 achats) et celui des ventes, le XII<sup>ème</sup> siècle (10 ventes). Aussi, il est à noter que les religieuses réalisent peu de ventes. Par exemple, au XI<sup>ème</sup> sur dix (10) achats, six (6) sont fait par les nonnes, surtout les abbesses, et au XII<sup>ème</sup> siècle, une seule religieuse vend. Nous pouvons supposer que l'agrandissement du patrimoine est réalisé davantage par l'homme (tableau 6). La gestion du patrimoine en couple, qui fait appel à la collaboration de la femme, se positionne au second plan.

Tableau 6 : Le nombre des vendeurs, des acheteurs et des donateurs de 860 à 1230 dans les documents

	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>	<b>Donations</b> <sup>414</sup>
Homme seul	48	215	368
Femme seule	29	18	109
Homme et enfants	22	4	33
Femme et enfants	28	1	15
Couple	85	100	106
Couple avec enfants	34	2	23
Groupe d'hommes	26	7	12
Groupe de femmes	2	1	2
Autres cas <sup>415</sup>	71	19	364
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>367</b>	<b>1032</b>

<sup>411</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 341, acte n° 1125.

<sup>412</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 459, acte n° 1947.

<sup>413</sup> Pour la réalisation de ce tableau, nous avons écarté les actes de procès, les pactes, les plaides, les litiges, les fondations, les décrets.

<sup>414</sup> Les donateurs et les receveurs sont compris Sous le vocable « donations ».

<sup>415</sup> Le vocable « autres cas » regroupe une vente/un achat/une donation mené par plusieurs couples, des religieux, une institution, frères et sœurs, couple(s) et amis, etc.

Le nombre de femmes seules effectuant un achat est inférieur à celui des hommes seuls ou des couples avec enfant(s)/sans enfant(s), voir tableau 6. Sur 367 achats de 860 à 1230, on ne compte que 4,9% d'achats réalisés par une femme seule. Lorsqu'elle est accompagnée par ses enfants (Femme + enfant(s)), le pourcentage est de 0,27%. Ces exemples attestent que, dans la société léonaise, toute femme (mariée – veuve – moniale) a la possibilité de faire des achats.

Le fait de trouver dans les documents des femmes mariée ou veuves faisant seules des achats montre que la femme possède une certaine autonomie économique dans la communauté léonaise. Mais il n'en est pas de même dans tout l'Occident et dans toutes les couches sociales.

Dans son article sur les structures familiales de la paysannerie, L. TO FIGUERAS affirme que :

Il est rare de voir des femmes toutes seules acheter de la terre et cela n'arrive probablement jamais tant qu'elles ne sont pas veuves. En tout cas dans le milieu paysan mais aussi parmi l'aristocratie, il est normal de rencontrer des couples qui achètent pour agrandir leur patrimoine<sup>416</sup>.

Concernant la société génoise, en général, la femme semble avoir plus de pouvoir dans les affaires commerciales que dans celle de León. En effet, parlant de l'implication de la femme génoise dans les affaires économiques, A. BIROLINI dit ceci :

D'autres mentions du rôle des femmes peuvent être relevées, et notamment leur participation à la vie commerciale de la cité (achat et vente de marchandises, prêt d'argent, réception et remise de dépôts, association avec un autre commerçant) bien que ce domaine soit réservé, semble-t-il, à la haute société génoise<sup>417</sup>.

De manière générale des règles semblent établies par la société médiévale quant à l'implication de la femme dans la vie économique. Mais ces exemples dévoilent que les règles peuvent être transgressées ou peuvent changer au profit de la femme. Les achats, les ventes et les donations pourraient être une preuve de l'ascension sociale de la femme dans un monde masculinisé. Apparemment, elles (les femmes léonaises) proviennent toutes de la noblesse ou de familles aisées. Certaines sont de la haute noblesse léonaise : c'est le cas de l'abbesse Flora surnommée *Deodada* et de la comtesse *Mamadona*, épouse de *Munnio Adefondi*. D'autres de familles aisées sans être nobles telles que *Maria Ineguez*, *Marina Pelaiez*.

Dans les affaires économiques, les cas les plus courants sont : l'homme seul ou le couple achetant une terre ou d'autres mobiliers (voir le tableau 6). Selon nos calculs, l'homme seul fait plus d'achat que le couple (215 pour l'homme seul, soit 59,07% contre 100 pour le couple qui représente 27,47%). Le plus fréquent pour la femme léonaise, pour notre période d'étude, est

---

<sup>416</sup> TO FIGUERAS L., op. cit., p. 209.

<sup>417</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 492.

plutôt d'apparaître avec son époux. C'est le cas le plus courant et normal. Cependant il est rare de voir un couple faire un achat avec ses enfants: seulement deux exemples de 860 à 1230. Selon nos données, de 860 à 1230, de manière générale, les hommes (homme seul + homme et enfants + groupe d'homme) représentent 61,56% de l'ensemble des achats contre 27,79% pour les familles restreintes (couples sans enfant + couples avec enfants) et 5,45% pour la femme (femme seule + femme et enfants + groupe de femmes). L'achat semble être réservé à l'homme ou au couple (mari et femme). Les exemples, dans la société léonaise, révèlent que la liberté de la femme a des limites : elle ne peut se permettre de faire toute seule certaines affaires. Ou est-ce une manière de montrer la complémentarité du couple : la femme comme collaboratrice de l'homme ? Une chose est sûre : la femme participe aux côtés de son conjoint à l'achat, même si elle ne peut le faire seule. Nous pensons que la collaboration économique entre la femme et l'homme dans le couple se traduit par la désignation de la femme par rapport à son époux et ce, malgré l'existence de son patronyme.

### C. Les titres politiques féminisés

Dans les documents léonais, en tout cas ceux que nous avons choisi pour notre travail recherche, les femmes apparaissent assez peu avec des titres socio-professionnels. Les titres les plus fréquents sont ceux des moniales (abbatissa, ancilla Dei, etc.) et celui de reine (regina), pour les épouses des rois (Berta regina, Agnes regina) ou pour les femmes qui accèdent au pouvoir royal (Urraca regina). Les titres socio-professionnels sont assez masculinisés : la plupart des fonctions, des métiers et des titres présents dans la documentation est celle des hommes. On pourrait oser en conclure que que la femme en général et celle de León en particulier n'a pas de profession. Le système anthroponymique met plus en exergue les titres religieux et politiques de la femme. Ainsi, en nous référant à cela, nous voyons que les femmes léonaises portent le plus souvent les titres de leurs époux. En effet, les deux titres les plus fréquents dans les documents sont *comitissa* et *domna*. Sont-ils des titres honorifiques ou associent-ils la femme à la gestion du patrimoine et des affaires (politiques) du mari ? À ces interrogations, l'on peut répondre par un oui mais des nuances existent.

Concernant notre corpus, les titres *domna* et *comitissa* apparaissent pour la première fois dans un acte privé, celui daté du dimanche 8 août 980 : *domna Dulce...domna Tota comitissa*<sup>418</sup>. Mais il est possible qu'avant l'an 980, les femmes portent déjà ces titres. Car en 980, le nom d'une

---

<sup>418</sup> SÁEZ E. y SÁEZ SANCHEZ C., op. cit., t. II, p. 282, acte n° 478.



femme nommée *Dulce*, grand-mère de *Kandela* et *Gunteroda*, est mentionnée dans l'acte de vente de ses petites-filles sous le titre *domna*. Cette *domna Dulce* semble déjà décédée. Cependant, nous pensons qu'elle a dû porter le titre de son vivant pour que cela soit mentionné dans l'acte de vente de ses petites-filles. De ce fait, l'on pourrait affirmer qu'avant l'an 980, la femme portait déjà le titre *domna* dans la société léonaise.

Le plus souvent, dans les actes, les deux titres (*domna* et *comitissa*) semblent être liés à l'alliance matrimoniale comme celui de *regina*<sup>419</sup>. Dans les documents, nous voyons que la femme d'un *domnus* (seigneur) est une *domna* et celle d'un *comes* (comte) est une *comitissa*. Parlant du royaume Franc, R. LE JAN affirme qu'« il est évident que le titre *comitissa* est calqué sur le titre *regina* porté par l'épouse du roi depuis l'époque mérovingienne »<sup>420</sup>, V<sup>ème</sup>-VIII<sup>ème</sup> siècle. Les titres politiques sont donc un privilège accordé aux femmes, aux épouses des rois et des comtes. Pourtant, en Catalogne, « à partir des années 950, les scribes considèrent que, à l'instar de leur mari, c'est par « la grâce de Dieu » et non pas la volonté du roi, que les femmes sont devenues comtesses »<sup>421</sup>. Cette affirmation des scribes pourrait être justifiée par la place importante que les comtesses catalanes occupent auprès de leurs maris et même dans la vie sociale. Elles participent aux affaires politiques, religieuses et économiques de leur époux<sup>422</sup>. Le titre politique permet à la femme d'être une collaboratrice de son mari.

Dans notre corpus, les exemples sont multiples pour attester que c'est effectivement le titre du mari qui est donné à la femme. Voici deux exemples : ...*de genitoribus meis Fafila Fredenandiz comite et domna Adosinda comitissa*<sup>423</sup> - Dans la famille du comte *Ansur Didaz*, on remarque que le père porte le titre de comte ainsi que ces deux fils ; de ce fait, leurs épouses sont nommées comtesses, voir figure 28<sup>424</sup>.

---

<sup>419</sup> Celui de *regina* (reine) est le plus souvent donné à l'épouse du roi. Dans notre corpus, celle qui a vraiment exercé le pouvoir de roi est la reine *Urraca*. Quant aux autres reines, elles portent le titre de leur mari. Mais il n'empêche qu'elles participent aux charges publiques de leurs époux. On les voit seules ou accompagnant leurs conjoints pour des donations : *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. III, les documents n° 763 (Adefonsus rex et Gyloira regina) ; *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, document n° 21 (Adefonsus hispanie imperator coniuge mea regina domna Beringaria) – n° 56 (Adefonsus Yspanie imperator uxore imperatrice domna Rica).

<sup>420</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, p. 26.

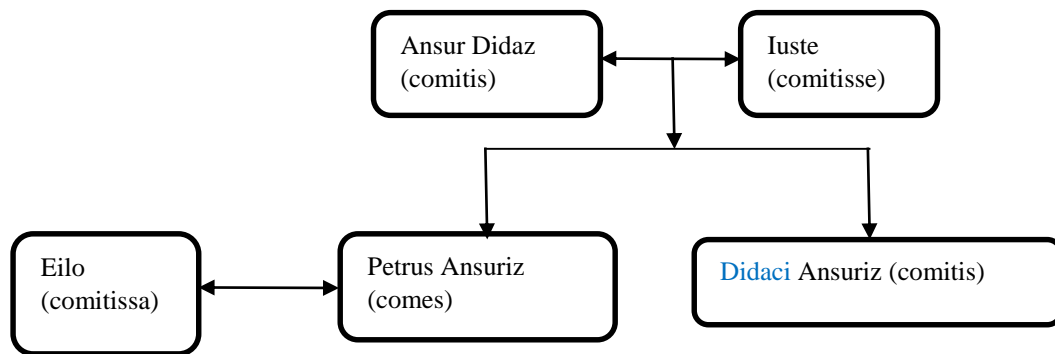
<sup>421</sup> AURELL M., *Les noces du comte : mariage et pouvoir en Catalogne (785 – 1213)*, p. 151-152.

<sup>422</sup> AURELL M., op. cit., p. 175-176 : « Dans le conflit entre le pouvoir vicomtal, incarné par son mari, et le pouvoir épiscopal, détenu par son cousin, Garsenda (...) alla jusqu'à dérober les reliques des martyrs Juste et Pastor que l'archevêque Guifred avait transférées en dehors de Narbonne ; elle les rapporta à la cathédrale que son mari, allié du chapitre, contrôlait (...) ».

<sup>423</sup> RUIZ ASENSIO J. M., op. cit., t. IV, p. 77, t. IV, acte n° 952.

<sup>424</sup> RUIZ ASENSIO, op. cit., t. IV, p. 558-559, acte n° 1262.

Figure 28 : Généalogie simplifiée du comte Ansur Didaz (XI<sup>ème</sup> siècle)



Les femmes qui intègrent une famille comtale par les liens du mariage portent le titre de *comitissa* si l'époux est un comte. Cela ne semble pas être le cas pour les filles non mariées de la famille. Elles ne portent pas le titre de *comitissa* tant qu'elles ne sont pas mariées à des comtes. Cela montre le lien existant entre le titre politique et l'alliance matrimoniale. Il est vrai que la plupart des épouses (*Iusta* et *Elo*) de la famille viennent elles aussi de familles comtales mais elles n'ont le titre de comtesse que lorsqu'elles sont unies à des comtes d'autres familles<sup>425</sup>. Le mariage est donc un moyen permettant la transmission de titres politiques, de pouvoir. La femme est non seulement élevée à la dignité de son conjoint mais désormais le titre politique lui donner le pouvoir de participer étroitement aux affaires publiques de ou avec son époux. Signalons qu'il est rare qu'à l'apparition d'un couple dans notre documentation, l'homme soit sans titre politique et que ce soit la femme qui le porte : *Muzala uxor mea domna Agilo*, 974. Dans ces cas, le titre de l'homme semble sous-entendu ou l'époux semble être mieux connu de la société. C'est ce que nous observons dans l'acte daté du 29 mars 1085 : *Petrus Ansuriz*, fils du comte *Ansur Didaz* et de la comtesse *Iusta*, apparaît dans un acte de vente avec son épouse *Elo*. Cette dernière porte les deux titres *comitissa domna* tandis que son mari n'est désigné par aucun titre. Cela ne paraît pas poser de problème car *Petrus Ansuriz* est un personnage bien connu de la société léonaise. Il fait partie de deux familles comtales<sup>426</sup> du royaume de León. De par son père *Ansur Didaz*, il appartient aux *Beni Gómez* et de par sa mère *Iusta*, il est le neveu des *Fláinez*. À l'instar de sa famille et de sa parenté, il évolue dans l'entourage des souverains castillo-léonaises. C'est une personne qui le plus souvent confirme les actes royaux. Dans les

<sup>425</sup> Voir l'article de M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, 16 (2014) et celui de P. MARTÍNEZ SOPENA, « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, 1983.

<sup>426</sup> Pour mieux connaître lire l'article de M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » in *Estudios de Historia de España*, 16 (2014).

documents léonais, nous pouvons suivre les différentes étapes de sa vie, surtout à travers les fonctions qu'il a occupées :

- En 1067, il est présenté dans un acte royal commandité par le monarque Alfonse VI de León (1065-1109) comme *maiordomnus regis*<sup>427</sup> (majordome royal).
- En 1072, dans un autre document du roi Alfonse VI, *Petrus Ansuriz* porte le titre de *comes*<sup>428</sup> (comte).

Signalons que, dans la documentation léonaise, le modèle le plus fréquent est le suivant :

- soit les deux, l'époux et son épouse, sont désignés sans titre : *Donateus uxore sua Egilo*, 898.
- soit les deux ont le(s) même(s) titre(s) : *Domno Fredenando Didaz rex coniunge eius regina domna Sancha*, 1047.

*Domna* et *comitissa* s'avèrent être des titres attribués aux femmes mariées, surtout celui de *comitissa*. En effet, dans les documents, toutes les femmes portant le titre de comtesse sont des épouses de comtes et celles nommées *domna* paraissent être des épouses de seigneurs. Toutefois, concernant le titre *domna*, on constate des nuances. Il peut être un signe de respect pour une femme de la noblesse sans qu'elle n'ait nécessairement contracté une alliance matrimoniale. Ainsi trouvons-nous dans les actes plusieurs religieuses, sans doute de familles nobles, porter ce titre : *abbatissa domna Aldonçia Lupi conf. Prioresa domna Maria Roderici conf... Domna Sancia Meobia, sacristana, conf*<sup>429</sup>. Par contre, ces dernières (les religieuses) ne portent jamais le nom de comtesse, sauf dans le cas où une comtesse entre dans un monastère après le décès de son époux pour y vivre et décide de garder son titre politique. Nous observons cela avec les femmes portant les titres *ancilla Dei, Christi Dei, famula Dei* : *Mumadona, dicta comitissa et Christi ancilla, uiro meus comite Munio Adefonso et frater suis Guterre Adefonso*, 1071. Dans ce cas, la femme n'est pas obligatoirement une nonne, c'est juste l'expression du désir de passer le reste de la vie dans une communauté de religieuse<sup>430</sup>. Ainsi, la nomination de la « religieuse » avec le titre de *comitissa* permet de savoir qu'il s'agit d'une veuve : la manière de nommer une personne est révélatrice. Les exemples ci-dessus dévoilent que le titre *domna*, selon les circonstances, n'a pas le même sens. Dans le cas de la religieuse, il est un titre honorifique et il va de même pour les princesses non mariées en raison de leur rang social.

---

<sup>427</sup> RUIZ ASENSIO J. M., op. cit., t. IV, p. 381, acte n° 1150.

<sup>428</sup> RUIZ ASENSIO J. M., op. cit., t. IV, p. 427, acte n° 1182.

<sup>429</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 413, acte n° 1917.

<sup>430</sup> Les termes *ancilla Dei, Famula Dei, Christi Dei* présentent ces femmes comme des « servantes de Dieu », mais rien ne permet de confirmer qu'elles aient effectivement embrassé la vie religieuse. Ils semblent être plus des termes montrant la piété de ces femmes.

Quant au titre de *comitissa* est attribué à la femme par rapport à son époux : c'est donc une femme mariée, celle du comte, qui le porte. *Domna* et *comitissa* sont également des titres employés dans les autres régions européennes. Sur ce fait, D. LETT déclare que le terme *comitissa* apparaît à la fin du IX<sup>ème</sup> siècle dans les nécrologies et les actes diplomatiques. Le titre *comitissa* « se substitue à celui de *coniux* (conjoint) d'untel ou *uxor* (époux) d'untel, attestant la fréquence de l'association de la femme du comte à la conduite des affaires »<sup>431</sup>. R. LE JAN va dans le même sens que D. LETT en ces termes :

Ces titres expriment non seulement l'association plus grande de l'épouse au pouvoir de son mari, mais aussi un changement dans le mode de représentation de la famille, dont témoignent également les entrées par couples dans les livres mémoriaux, les donations conjointes, les consentements de l'épouse aux donations du mari et les fondations monastiques conjointes en Germanie<sup>432</sup>.

Néanmoins, dans les documents diplomatiques léonais, le mot *comitissa* ne remplace pas les termes *coniux* et *uxor*. Malgré son titre de comtesse, lorsque la femme apparaît avec son époux dans un document, elle est toujours appelée *coniux* ou *uxor* d'untel. Mais lorsqu'elle est témoin ou lorsqu'elle confirme un acte, il est rare que le nom de son mari soit mentionné : ainsi le titre permet de savoir qu'il s'agit d'une femme mariée. Toutefois la comtesse, seule ou accompagnée, semble être à la fois une personne qui a une autorité et une collaboratrice du comte (l'époux). Nous le voyons dans les documents à travers les actes posés par la comtesse *Mumadona* et d'autres. Le pouvoir des comtesses paraît se faire sentir non seulement dans le Nord de la Péninsule ibérique mais également dans l'Occident chrétien. Elles n'exercent pas seulement un pouvoir économique mais aussi politique. Tout au long des X<sup>ème</sup> et des XI<sup>ème</sup> siècles, la comtesse paraît étroitement associée aux décisions et à l'activité politique de son mari. Elle est habituellement mentionnée dans ses actes, qu'elle souscrit immédiatement à sa suite.

En 1016, tandis que les princes chrétiens combattent (...), Ermessende de Carcassonne part avec son mari Ramon Borrell et son ost pour une expédition militaire en Hispania (...) Legarda, Ermessende et Almodis étaient des comtesses à part entière : elles apparaissaient comme les conseillères attitrées du comte, leur mari. Elles exerçaient une partie importante de son pouvoir de décision<sup>433</sup>.

De plus, elles exercent aussi un pouvoir religieux :

---

<sup>431</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 12.

<sup>432</sup> LE JAN R., « De la France du Nord à l'Empire. Réflexions sur les structures de parenté au tournant de l'An Mil », dans M. LAUWERS et L. RIPART, *Pouvoirs, l'Église et société dans les royaumes de France, Germanie et Bourgogne aux Xe et XIe siècles (888-vers 1110)*, p. 85 :

<sup>433</sup> AURELL M., *Les noces du comte : mariage et pouvoir en Catalogne (785 – 1213)*, p. 151-153.

Les comtesses des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles apparaissent en effet comme des *domnae*, consentant avec leurs époux aux donations de leurs vassaux, assurant le relais entre leur mari et leur famille de procréation, menant parfois leur propre politique monastique, comme Emma, sœur d'Eudes I<sup>er</sup> et comtesse de Poitiers, qui s'intéresse de près au monastère de Bourgueil, situé dans la principauté de Blois<sup>434</sup>.

Concernant León, signalons que, selon nos données, le terme *mulier* (épouse/femme) n'est pas utilisé pour les femmes ayant le titre de comtesse ni pour celles portant le titre de *regina*. Il est employé pour celles qui se nomment *domna* et surtout pour celles apparaissant dans les actes sans titre politique. S'agit-il d'une différenciation sociale ? Il est possible que non, car certaines femmes désignées comme *mulier* font partie de la noblesse léonaise. En effet, quelques femmes de la haute noblesse léonaise sont indiquées dans les actes comme *mulier*. C'est l'exemple d'une certaine *Goto*, première épouse du comte *Munnio Adefonso*, second époux de la comtesse *Mamadona*<sup>435</sup>. De manière générale, en partant des différents exemples des documents choisis, nous pensons que la femme léonaise qui ne porte pas le titre de comtesse est déjà associée à son mari ou à sa famille dans la gestion de ses biens. En effet, elle est héritière au même titre que l'homme et le patrimoine qu'elle apporte dans son foyer a du poids. Il est possible, selon nous, que l'important patrimoine de la femme (surtout celle de la noblesse) lui vaut le respect de la famille de son époux. Il est probable aussi que ce privilège (être héritière) accordé à la femme dans la société hispanique et plus encore dans celle de León, lui permette d'être déjà associée et de collaborer aux affaires publiques de la famille.

Aussi, on peut voir l'influence des femmes devenues reines ou régentes de princes en bas âge et l'implication de femmes dans la politique des royaumes en l'Occident. À León, nous pouvons citer la reine Urraque (1109-1126), fille du roi Alphonse VI (1065-1109) et mère du roi Alphonse VII (1126-1157), qui va jusqu'à s'identifier comme « *Ispanorum regina* »<sup>436</sup> (reine des Hispaniques). Sancha, à la mort de son frère Bermude III (1026-1037), roi de León, donne le titre de roi de León à son mari Ferdinand en 1037 car elle devient la seule héritière du royaume léonais ; ce qui fait de Ferdinand le roi de León et de Castille. Cependant, avant les femmes royales léonaises, on peut observer cette influence féminine dans les sociétés barbares vers la fin du VI<sup>ème</sup> siècle<sup>437</sup>. Toutefois, c'est une autonomie, en dehors des femmes reines, n'est

---

<sup>434</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, p. 29.

<sup>435</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 77, acte n° 952.

<sup>436</sup> Dans certains actes (les donations), elle prend le titre d'*Yspanie regine* (reine d'Hispanie) plus couramment à partir de 1109, *Ispanorum regina* (reine des Hispaniques) en 1116 (*Colección documental del Archivo de la catedral de León*, acte n° 1354). Elle ne se situe pas seulement comme reine de León, mais reine de toute la Péninsule ibérique (les royaumes du Nord et ceux du sud musulman). Ce qui montre l'influence politique de cette reine sur ses sujets et même par rapport aux autres souverains hispaniques, voire occidentaux.

<sup>437</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 11-12 : « ...en 590, la reine Théodelinde, veuve du roi des Lombards Authari, donne le titre de roi à Agilulf en l'épousant, puis, après le décès

pas sans réserves. L'anthroponymie de manière générale ne met pas en lumière l'autonomie grandissante de la femme dans la société léonaise, hispanique et européenne. Et si cette présence familiale de la femme est une manière de montrer cette dernière comme un moyen important dans la structure familiale ?

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire que dans la Péninsule ibérique, le nom est vu comme un bien classé dans le patrimoine des familles. En cela, les alliances matrimoniales s'avèrent être un moyen permettant au nom de passer d'une famille à une autre. Dans les familles occidentales en général et dans celles de León en particulier, les enfants héritent des noms du côté paternel et maternel. Ainsi, la mère, en donnant à ses enfants les noms du stock anthroponymique familial, transmet parfois un pouvoir, un statut politique, une fonction à l'enfant. C'est ce que nous avons pu observer dans les familles royales léonaises avec le nom Alphonse et dans certaines familles castillo-léonaises, les *Fláinez*, les *Beni Gómez* et dans la descendance d'Alphonse Díaz. Le constat s'avère être identique dans les autres régions occidentales.

Cependant, sans le nom, la femme léonaise peut aussi, par le biais du lien sanguin, donner un pouvoir et/ou un statut politique à son enfant. Toutefois, il est à signaler que la transmission du pouvoir, du statut politique, se fait souvent du côté maternel lorsque la branche masculine n'existe plus. Dans la transmission faite du côté maternel, il semble que les noms masculins soient les plus importants car ils permettent de perpétuer la lignée de la famille maternelle : les noms des grands-parents, surtout des pères et des oncles maternels sont plus couramment donnés dans la société léonaise. Néanmoins, même si, dans le choix du nom aux enfants, la contribution maternelle est moins importante que celle du père<sup>438</sup>, la femme ne transmet pas n'importe quel nom de sa famille à son enfant. Le plus souvent, ce sont les noms marqueurs de l'histoire de sa famille qui sont transmis. Une famille n'utilisera un nom étranger que si elle a des liens avec l'autre famille ou pour une dévotion, dans le cas des noms de saints. Ainsi, la prise du nom dans le cercle familial fait comprendre que le port de noms d'origine arabe n'est pas seulement une mode mais il est également un signe visible des alliances matrimoniales. Toutefois, en dépit de l'existence d'unions entre les familles musulmanes et celles de la royauté léonaise, cette dernière n'attribue à ses princes que des noms spécifiques à son territoire.

---

de ce dernier en 616, gouverne le royaume lombard pour son fils Adaloald jusqu'à sa mort, en 625... À la fin du VIe siècle la virulente rivalité qui oppose Frédégonde, épouse du roi de Neustrie Chilpéric (561-584), à Brunhaut, reine d'Austrasie, montre à tel point les reines jouent un rôle politique majeur dans les royaumes barbares ».

<sup>438</sup> Le constat est pareil en Poitou (France) : KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XIe-XIIe siècles) : l'importance des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p 147.

Le nom est donc très important pour l'étude de la famille et de ses cercles de parenté. Il permet également à la femme d'avoir un certain pouvoir puisqu'elle est une sorte d'ambassadrice des noms de sa famille dans celle de son époux. Le fait d'être un canal par lequel la lignée de la famille peut continuer à vivre et à s'étendre, donne un rôle non négligeable à la femme. Toutefois le pouvoir féminin reste inférieur à celui de l'homme et ce même si, par elle, l'homme peut accéder à un statut social supérieur. Comme l'a si bien relevé A. BIROLINI dans son étude sur l'anthroponymie génoise : « Même si une place importante semble être laissée à l'initiative féminine, la femme apparaît tout de même comme touchée par un certain nombre d'incapacités. Sa participation à la vie économique se vit de façon subordonnée »<sup>439</sup>.

Cette étude a permis également de constater que, avec la dominance du système anthroponymique double, la femme mariée, bien qu'étant présentée comme *uxor*, reste attachée à son patronyme. Ainsi, pour la femme, le nom double met en lumière l'union entre deux familles. Quant aux religieuses, avant la domination du *nomen proprium + nomen paternum*, leur système anthroponymique révèle une rupture avec leur famille biologique : *nomen proprium + dignité claustrale*. Mais après l'an mil, dans les documents, la dignité claustrale ne paraît plus suffire à désigner les nonnes. Elles sont de plus en plus nommées par un patronyme en plus de leur titre religieux. Cela montre non seulement le poids de l'image du père mais il révèle également que les religieuses ne sont pas soustraites des changements de sociétés : elles sont au cloître mais vivent dans une société. Concernant celles nommées *ancilla Dei*, c'est-à-dire les veuves devenues « religieuses », leur relation familiale est complexe : tout dépend de l'acte qu'elle pose.

Notre étude sur les alliances montre que la société occidentale en général et celle de León en particulier, est fortement masculinisée. Néanmoins, on peut cependant voir un début d'émancipation de la femme, puisqu'elle se présente comme une collaboratrice dans la gestion des biens familiaux. Certaines actions (ventes, achats) permettent de croire que la société semble lui donner la possibilité de prendre des initiatives dans des actions jusque-là assez masculinisées. Le fait aussi que la femme ne soit pas écartée de l'héritage familial révèle une certaine autonomie féminine. Elle peut exercer le pouvoir, dans tout les sens du terme, comme l'homme. Le cas de la reine Urraque, qui va jusqu'à se nommer dans sa charge comme « *Ispanorum regina* »<sup>440</sup> (reine de tous les hispaniques), est un exemple visible du pouvoir féminin. Il est également un signe que la femme peut accéder à la charge suprême de

---

<sup>439</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, 492.

<sup>440</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 62, acte n° 1345.

l'organisation sociale. Aussi, les titres politiques *domna* et *comitissa* sont le signe de la collaboration étroite dans le couple. Toutefois, celui de *domna* peut être donné à la femme (la religieuse et l'infante) non mariée à titre honorifique.





## **DEUXIÈME PARTIE : NOM ET SOCIÉTÉ**

Le nom fait entrer une personne dans la société car il permet l'identification de cet individu. Cette seconde partie de notre travail a pour objectif l'étude de l'évolution du système anthroponymique léonais. Elle permettra de comparer le rythme de l'évolution du système anthroponymique entre les sources épigraphiques et les sources diplomatiques. À quel rythme se font ces évolutions dans les couches sociales? Nous comparerons nos recherches anthroponymiques avec celles portant sur d'autres régions européennes (France et Italie) afin de voir si le paysage anthroponymique de León diffère des leurs. Ensuite, nous étudierons le nom comme un marqueur dans la société.



# CHAPITRE 1 : L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME ANTHROPONYMIQUE

Les travaux sur l'anthroponymie médiévale attestent que, dans toute l'Europe occidentale, on assiste à des changements dans la manière de nommer une personne. L'évolution du système anthroponymique, commune à toute l'Europe, survient au cours de l'an mil. Cependant, les modalités introduisent une foisonnante diversité entre régions<sup>441</sup>. Le système gentilice romain disparaît pour laisser place au système de dénomination reposant sur le nom unique. Ce dernier demeure le mode exclusif de désignation des individus en Europe occidentale jusqu'au XI<sup>ème</sup> siècle. À partir du XI<sup>ème</sup> siècle, il est concurrencé et progressivement remplacé par une nouvelle dénomination appelée la forme à deux éléments. M. Zimmermann affirme qu'« aucune zone n'y échappe, mais la rapidité et l'ampleur de la transformation varient d'une région à l'autre »<sup>442</sup>. En effet, la dénomination à deux éléments prédomine dans la plupart des régions européennes au cours du XII<sup>ème</sup> siècle. Son apparition, suite aux changements sociaux intervenus dans la société médiévale, met en lumière la filiation du côté paternel ; sans doute pour légitimer l'appartenance du côté agnatique et affirmer son droit au patrimoine familial. Ainsi, les mutations qui s'opèrent dans les sociétés occidentales médiévales ont un impact sur le système de dénomination. Ensuite, c'est le tour du système à plus de deux éléments dont le type le plus usuel est de faire suivre le nom du père d'un toponyme. Comme celui de l'Occident chrétien, le système anthroponymique léonais connaît une évolution en plusieurs étapes dont deux se détachent clairement selon les bornes chronologiques de notre recherche. Ainsi, de 860 à la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, nous notons la prédominance des formes simples (nom unique et nom + désignation complémentaire) et de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle à 1230, nous assistons au triomphe des formes complexes (le nom à deux éléments et le nom à plus de deux éléments), en particulier celle du système à deux éléments. Les questions qui se posent sont : quel est l'apport de l'évolution du système anthroponymique dans l'étude du nom ? Les scribes et les notaires ont pour fonction la rédaction des actes. Avec l'évolution du système anthroponymique, sont-ce eux qui font et défont la dénomination des individus dans les documents ou faut-il voir du côté des témoins ? L'évolution anthroponymique change-t-elle la

---

<sup>441</sup> Voir les travaux de M. BOURIN et les autres dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne* de manière générale et pour la Péninsule Ibérique, P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.) *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*.

<sup>442</sup> M. Zimmermann, Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (X<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle), dans P. Martínez Sopena (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 351

manière de nommer un individu selon son milieu, sa fonction ? L'avant l'an mil est également une période dominée par les noms germaniques avant de connaître la christianisation du stock anthroponymique avec des noms testamentaires et de saints. L'évolution anthroponymique du système de dénomination après l'an mil a-t-elle une conséquence sur le stock de noms ?

## I. LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ANTHROPONYMIQUES

Pour le calcul des différentes formes anthroponymiques, M. BOURIN, J.-M. MARTIN<sup>443</sup> et B. CHEVALIER<sup>444</sup>, nous proposons quatre types de système anthroponymique sur lesquels nous allons nous appuyer pour notre étude (voir le tableau 7 ci-dessous) :

Tableau 7 : Les différentes désignations anthroponymiques

I.	<b>Nom unique :</b>	
I a.	Nom de lignage porté comme nom unique	
I b.	Nom unique tiré d'une caractéristique professionnelle : <i>Rex – Regina</i>	
I c.	Nom Sobriquet porté comme nom unique : <i>Senior - Gratiosa</i>	
I d.	Nom unique tiré d'un nom de lieu : <i>Lombarda</i>	
I e.	Autres types de nom unique : <i>Dia – Mex</i>	
II.	<b>Nom + désignation complémentaire :</b>	
II a.	La désignation complémentaire est d'ordre familial.	- X filius/filia/prolis Y - Autres relations familiales
II b.	La désignation complémentaire est d'ordre professionnel ou social (on regroupe dans cette catégorie les indications de fonction et de titre) : <i>Gomez comes – Petrus capellanus – Cixila episcopus – comitissa Stephania – Albertinus mercator - etc.</i>	
II c.	La désignation complémentaire est un nom de lieu : <i>Maria de Ontis – Dominicus de Silos.</i>	
II d.	Le nom est suivi de <i>qui dicitur, qui vocatur, cognomento</i> : <i>Felicia cognomento Monnoia – Petrus dictus Garcio.</i>	
II e.	Divers	
III.	<b>Forme anthroponymique à deux éléments :</b>	
III a.	Nom personnel + le nom du père sans filius/filia/proles : <i>Martinus Giraldi</i>	
III b.	Nom personnel + nom de lieu : <i>Petrus Delpin – Pelagius Galegui.</i>	
III c.	Nom personnel + nom de profession ou titre social : <i>Iohannes Rex</i>	
III d.	Nom personnel + sobriquet : <i>Mauricus Cocu – Pelagius Cabeza</i>	
III e.	Divers	
IV.	<b>Forme anthroponymique complexe :</b>	
IV a.	Surnom en forme de nom et indication de lieu : <i>Michael Cidiz de Legione</i>	
IV b.	Sobriquet et indication de lieu : <i>Martinus Moro de Teiladielo</i>	
IV c.	Divers : <i>Iohannes Petrus Adefonsi</i>	

<sup>443</sup> MARTIN J. M., « Introduction », in *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, p. 320-322.

<sup>444</sup> M. Bourin et B. Chevalier, « L'enquête : buts et méthodes », dans M. Bourin, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, p. 126 ; voir *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, p. 11-12.

## A. Les formes simples

Dans notre travail, les systèmes anthroponymiques simples regroupent le nom unique et le nom à désignation complémentaire (I et II). Du IX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, les documents léonais consultés (diplomatique, épigraphique, littéraire) montrent que les formes anthroponymiques I et II sont les plus fréquentes. Les systèmes de dénomination simple prédominent sur toutes les formes du système anthroponymique. Ils demeurent exclusivement les modes de désignation des individus, quel que soit leur statut social et politique, dans les documents léonais. Cependant, à partir de l'an mil, les formes simples sont concurrencées par d'autres formes anthroponymiques, surtout par le nom à deux éléments (la forme III). Mais, de manière générale, le nom unique et le nom + désignation complémentaire restent présents dans les documents occidentaux en général et dans ceux de León en particulier au-delà du XIII<sup>ème</sup> siècle. La persistance des formes simples dans les documents montre l'attachement de la population à ce mode de désignation. On est amené à se demander ce qui pourrait expliquer cette longue survie.

### 1. Le nom unique (forme I)

Lorsqu'une personne est décrite par un seul et unique nom (sans aucune désignation complémentaire), on parle alors de dénomination unique. Par exemple, il s'appelle Martin ou Salomon. Aucun élément ne permet de savoir de quel Martin ou Salomon il s'agit. Dans l'histoire de l'anthroponymie médiévale de l'Occident chrétien, le nom unique ou nom seul apparaît « avec la christianisation de l'Empire »<sup>445</sup>. Tout d'abord, il y a le passage des *tria nomina* (praenomen, nomen gentilice, cognomen) au nom unique qui se fait au VI<sup>ème</sup> siècle avec la chute de l'empire romain. Le système gentilice romain (les *tria nomina*) s'efface pour laisser la place au système de dénomination reposant sur le nom unique.

Selon B. MERDRIGNAC, le retour au nom unique correspond sans doute à l'influence germanique qui s'impose à partir du V<sup>ème</sup> siècle<sup>446</sup>. Chez les Gaulois, avant la domination romaine, ceux-ci sont porteurs d'un seul nom dérivé d'un nom animal ou d'une autre chose. Ensuite l'anthroponymie romaine substitue celle dite gauloise<sup>447</sup>. En a-t-il été de même pour la Péninsule ibérique ? Ses habitants ont-ils porté un nom unique avant l'arrivée des Romains et

---

<sup>445</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », In *Annales du Midi*, p. 289.

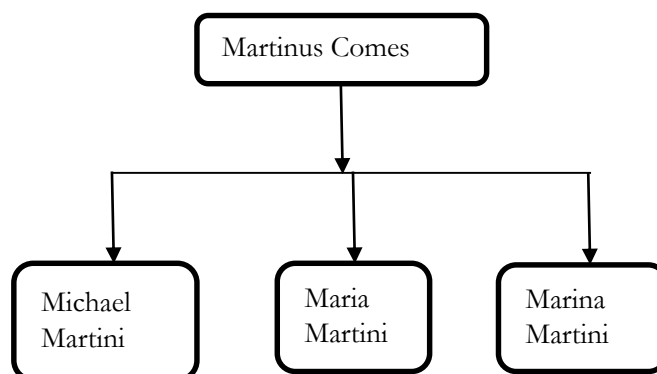
<sup>446</sup> MERDRIGNAC B. et CHÉDEVILLE A., *Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge*, p. 189.

<sup>447</sup> MERDRIGNAC B. et CHÉDEVILLE A., op. cit., p. 187-189.

sont-ils retournés au nom unique au temps des Wisigoths ? Il nous paraît probable que la Péninsule Ibérique ait eu recours aux *tria nomina* avant de revenir au nom unique par le simple fait qu'elle a été aussi sous domination romaine. Cependant, les études faites sur la Péninsule ibérique mettent plus en relief la domination des formes simples et le passage aux formes complexes.

En effet, dans les premiers siècles du Moyen Âge, le nom unique domine partout en Occident. Chaque individu porte un seul nom et la transmission du nom à l'enfant se fait de plusieurs manières. Les procédés les plus répandus, pour la transmission du nom, sont la répétition par croisement et alternance, ou les variations jouant sur la bipartition des noms germaniques ou romans, de telle manière qu'un élément du nom du père ou/et de la mère au moins se retrouve dans le nom de l'enfant<sup>448</sup>. Ce dernier procédé, même s'il a existé, paraît se pratiquer rarement dans la société léonaise pendant notre période d'étude. La documentation ne nous donne que deux exemples. En effet, dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle, un père semble avoir donné une partie de son « prénom » à son fils : *Ego Ermildi...meo patre, nomine Ermorigo*<sup>449</sup>. Le père, *Ermorigo*, apparaît déjà en 927 avec son épouse Maria : « Ermorigo, uxore tua Maria ». Nous pouvons constater que seul le père a transmis à son fils un lexème de son nom. Dans les généalogies restituées, une autre famille, celle d'un certain *Martinus Comes*, semble avoir gardé ce mode de transmission. Cependant, ce n'est pas une partie du nom du père ou de la mère qui est transmis mais plutôt une lettre. Les noms des enfants commencent tous par la même lettre initiale que celui du père : « M », voir figure 29<sup>450</sup>. Est-ce fait de manière consciente ou peut-on mettre cela sur le compte du hasard ?

Figure 29 : Généalogie de la famille de Martinus Comes (XII<sup>ème</sup> siècle)



<sup>448</sup> Nous reviendrons sur ces procédés dans la sous-partie : la transmission du nom.

<sup>449</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago de León*, p. 146, acte n° 12.

<sup>450</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 99, acte n° 1742.

Cette transmission de la première lettre du nom du père aux enfants peut être faite de façon volontaire. Plusieurs hypothèses peuvent être émises. Il se peut également que la même lettre initiale dont sont porteurs le père et ses enfants, soit le fait du hasard car Martin, Michel, Marie et Marine sont des noms en vogue dans la société léonaise pendant de XII<sup>ème</sup> siècle. Ou les enfants de Martin ont peut-être hérité des noms des membres de leur famille comme le veut la règle de la transmission du nom. Ou encore leurs parents ont pu leurs attribuer des noms de saints à qui ils vouent une dévotion. Ainsi, le hasard a peut-être permis que les noms des enfants *Martini* commencent par la lettre M.

L'attribution d'un lexème parental aux enfants est attestée également dans la documentation du *Tumbo* du monastère de Celanova. À Celanova, c'est dans le milieu serf que nous trouvons cette pratique. En effet, au X<sup>ème</sup> siècle<sup>451</sup>, dans le milieu servile de Celanova, nous constatons que cette forme est présente dans deux familles malgré l'utilisation de la forme anthroponymique à deux éléments : ...*Ermegundia Guntiz genuit **Gunza** Aluitiz... **Gunza** genuit **Guntina** Anseriz ; Ermegundia Guntiz (pistor) genuit **Gunza** Aluitiz et Aluitu Carneiro...**Gunza** Aluitiz genuit **Guntina** Anseriz et Maria Anseriz...*<sup>452</sup>. Les exemples de ces deux familles serves du monastère de Celanova révèlent que le lexème semble se transmettre du côté maternel. Seuls les noms des filles, les aînées, sont concernés. Il est possible que le statut de serf, à travers le lexème, se transmette de mère en fille dans la famille d'*Ermegundia Guntiz* et de *Gunza Aluitiz*.

Le fait d'avoir peu d'exemples semblerait signifier que la transmission d'un lexème parental a dû être pratiquée les siècles antérieurs en Galice et à León. Cependant, elle est sans doute en train de disparaître dans la société léonaise pendant notre période. Le nouveau mode de transmission observé entre les IX<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles est celui de la transmission du nom entier. Toutefois, notons que dans le stock anthroponymique de León se trouvent plusieurs noms qui semblent être des noms bipartis formés à partir des suffixes *Gildus* et *Godus*. Mais, pour notre période d'étude, ils sont devenus des noms entiers et stables. Ils ne sont pas la combinaison d'une partie du nom du père ou de la mère pour en faire de nouveaux noms.

Le nom unique est présent dans la documentation léonaise jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle. Mais dès 860-899, il est concurrencé par la forme II (voir figure 30). L'usage d'un seul nom pour désigner

---

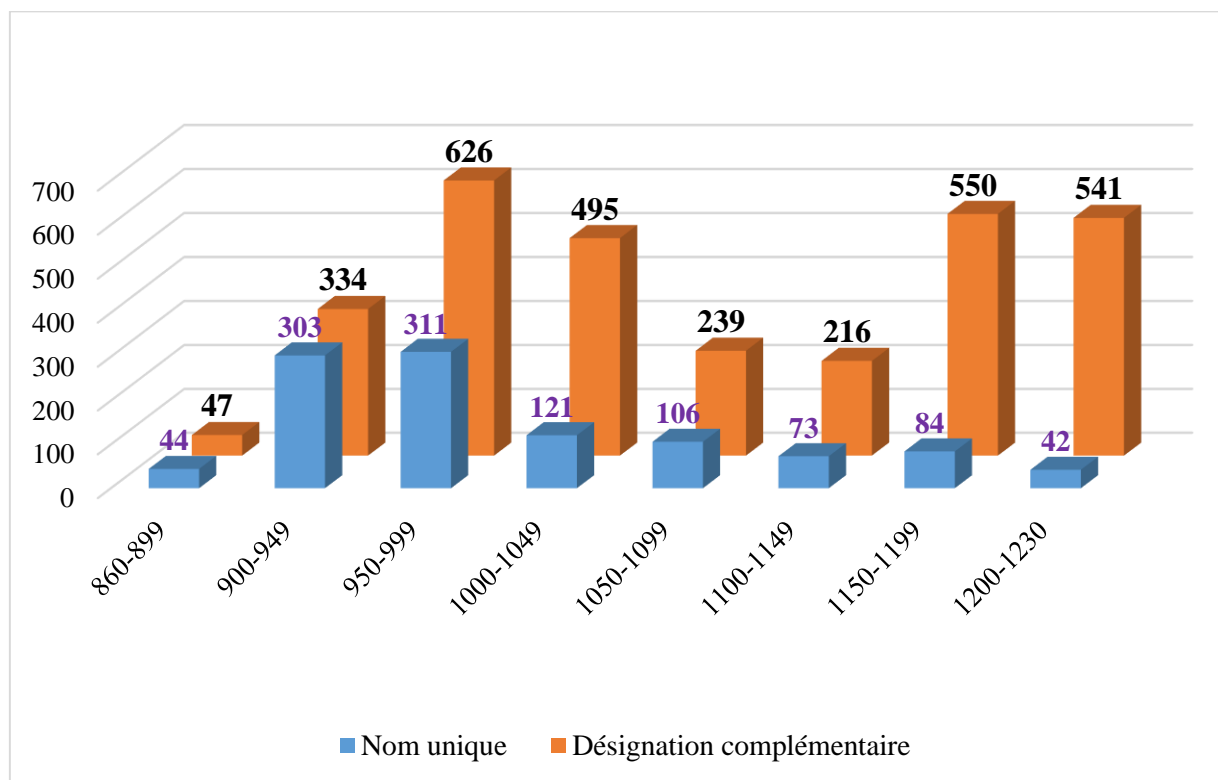
<sup>451</sup> En France, du IX<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, la transmission des lexèmes reste le modèle dominant dans les campagnes parce que la structure familiale est fondée sur la famille conjugale simple. Voir P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. VI. *Le nom : histoire et statistiques. Quelles méthodes quantitatives pour une étude de l'anthroponymie médiévale ?*, p. 21.

<sup>452</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección Diplomática del monasterio de Celanova*, t. II, pages 169-174



une personne semble assez tôt être abandonné au profit de la forme anthroponymique à désignation complémentaire.

Figure 30 : Les formes anthroponymiques simples de León de 860-1230



En effet, la figure 30 illustre qu'à León, il y a un délaissement du nom unique (type I) au profit de la désignation complémentaire (type II) à partir de la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle. Les chiffres révèlent qu'entre 860 et 899, le type II présente une légère avance sur le type I. Il est probable que la prédominance du nom unique soit antérieure au début de la seconde moitié du IX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, il faut attendre le début du X<sup>ème</sup> siècle et les décennies suivantes pour que l'écart entre le type I et le type II se creuse de manière visible. Il n'en demeure pas moins que le nom unique coexiste avec les autres formes anthroponymiques les plus usuelles, dans tous les types de documents mais à une fréquence réduite.

Dans chaque acte, quel que soit le siècle, on note la présence systématique d'un ou plusieurs individus portant un seul nom. Le port du nom unique ne facilite pas la distinction du milieu social pour les personnes concernées. Aussi d'un acte à un autre, il n'est pas facile de savoir s'il s'agit du même témoin. L'emploi du nom unique a été une difficulté pour nous dans le comptage des personnes. Il est facile de compter la même personne plusieurs fois ou de ne pas la compter pensant l'avoir déjà fait. En revanche, nous remarquons qu'au XI<sup>ème</sup> siècle, et surtout aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, les individus ainsi nommés sont presque toujours les témoins. Par exemple :

(1 col.) : Fernandus Roderici confirmat. Aluarus Roderici confirmant. Guterius Roderici confirmat. Petrus Roderici confirmat.

(2 col.) : Comes Adefonsus confirmat. Froila Raimiriz confirmat. Nunnus Menendiz. Didacus Fernandiz confirmat.

(3 col.) : qui presentes fuerunt : Petrus testis. Martinus testis. Pelagius testis.

(signo). Michael notuit (signo)<sup>453</sup>.

Les témoins voient leurs noms le plus souvent énumérés dans la dernière colonne des souscriptions des actes. Cette position semblerait attribuer aux témoins une importance moindre par rapport à ceux qui confirment l'acte. De ce fait, la différence dans la dénomination est-elle péjorative ? Il est possible que cela réponde à un simple choix. Il se peut qu'avec le triomphe du nom double, la norme soit de mentionner les témoins avec un nom unique. L'utilisation du nom unique pour les témoins peut se justifier également du fait qu'ils ne sont que de simples présents. Ceux qui souscrivent dans les documents peuvent être des personnes de passage mais, bien souvent elles sont proches (des parents, des amis, des employés, etc.) des commanditaires ou des bénéficiaires. Par exemple, les personnes citées dans la première et deuxième colonne dans l'exemple ci-dessus sont les mêmes, exceptés le comte Alphonse et Froila Ramiriz, que on retrouve dans un acte de donation du roi Ferdinand II au monastère *San Isidoro*<sup>454</sup>. La différence dans la manière de nommer les témoins et ceux qui confirment le document ne semblent pas être péjorative. Il faut noter que le nom unique est utilisé pour l'homme comme pour la femme.

En effet, l'analyse de la forme I révèle que les femmes répondent également à ce type de désignation. Cependant, cela est rare car la forme de nomination de la femme est par excellence le nom + une désignation complémentaire. Selon nos calculs, la forme I n'atteint pas les 10% de l'ensemble du système anthroponymique simple de la femme dans la société léonaise. Entre 860-1230, sur 473 femmes désignées par les formes anthroponymiques simples, il n'y a que 8,46% portant un seul nom. Le plus souvent, les femmes répondant à un nom unique sont celles qui sont des témoins ou qui confirment les actes. Il est difficile d'identifier le milieu social d'une personne du Moyen Âge par son seul nom. Cependant, l'utilisation de ces termes *confirmans manu mea*<sup>455</sup> fait à penser qu'elles semblent être d'un milieu social aisé. Car au Moyen Âge, il est assez rare qu'une femme sache lire et écrire si ce n'est celle faisant partie des élites. Ce sont en général des femmes de milieu noble ou de famille aisée. Dans un acte daté du

---

<sup>453</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 127, acte n° 96.

<sup>454</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 126, acte n° 95.

<sup>455</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 9-10, acte n° 4.

26 juin 917, une donation de *Frunimius* II (évêque de León) à un certain *Quiriacus presbiter*, les cinq femmes témoins dans le document portent des noms uniques. La position qu'elles occupent dans les souscriptions montre qu'elles sont des femmes issues de milieu aisé. Elles souscrivent après les clercs à la suite de la reine *Geloira* : *Regina testis. Iusta testis. Massoria testis. Spetiosa testis. Margarita testis*<sup>456</sup>. Elles semblent être de l'entourage de la reine *Geloira*, épouse du roi *Ordonio* II (914-924).

Notre étude précédemment réalisée sur l'anthroponymie de Celanova faisait apparaître la même conclusion. En général, les femmes sont peu désignées dans les actes par un seul nom. Dans l'ensemble, la femme médiévale, qu'elle occupe un haut statut social ou politique (reine – comtesse – etc.) ou non, est rarement présentée avec un nom unique. La femme est plus souvent désignée par rapport aux liens familiaux c'est-à-dire comme *uxor, mater, filia*, etc. Toutefois, ces quelques exemples de femmes désignées avec le nom unique, si rares soient-ils, révèlent que le nom unique n'est pas exclusivement réservé au milieu masculin.

Dans certaines régions du Nord de la Péninsule ibérique, la situation paraît contraire à celle de León. De façon générale, le nom unique maintient son hégémonie durant les premières décennies du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>457</sup>, voire au-delà. En voici quelques exemples :

- Dans la documentation de Vic et de Girona du X<sup>ème</sup> siècle, le nom seul dépasse 89%<sup>458</sup> et dans celles des comtés catalans, il reste majoritaire jusqu'à la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle : au X<sup>ème</sup> siècle, il représente 89% des systèmes anthroponymiques<sup>459</sup>.
- Le constat est le même dans le *Tumbo* du monastère de Sobrado (Galice) : le nom unique atteint presque 100% en 900 et chute aux environs de 20% en 1150<sup>460</sup>.
- La région de Celanova (le *Tumbo* du monastère de Celanova) présente un cas similaire à celui de León. Selon le travail que nous avons mené en Master sur le système anthroponymique de Celanova, entre 842 et 900, le nom unique n'atteint pas les 40%, alors que le nom + la désignation complémentaire représente plus de 50% pour la même période.

---

<sup>456</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 72, acte 43.

<sup>457</sup> Voir dans l'ouvrage *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII* coord. P. MARTÍNEZ SOPENA (1995), le cas de la Galice (p. 31 et 57), de Bierzo (p. 87), de la Gascogne à l'Èbre (p. 211), de Burgos (p. 236), etc.

<sup>458</sup> TO FIGUERAS L., « Anthroponymie et pratiques successorales (À propos de la Catalogne, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT., *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, 423.

<sup>459</sup> TO FIGUERAS L., « Antroponimia de los condados catalanes (Barcelona, Girona y Osona, siglos X – XII) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 374.

<sup>460</sup> PORTELA E. et PALLARES M. C., « Le sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Siglos IX a XIII », dans P. MARTINEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 31.

León est l'une des rares régions où le nom unique perd sa suprématie dans la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle. Si la conclusion générale sur l'anthroponymie hispanique médiévale affirme la prédominance du nom unique à León<sup>461</sup>, les données relevées dans cette étude semblent confirmer le contraire : peut-être que le terme "nom unique" employé renferme la forme I et II. En revanche, il est indiscutable qu'à León, entre les IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles, le paysage anthroponymique soit dominé par les formes anthroponymiques simples.

De manière générale, à travers ces quelques exemples, nous pouvons affirmer que le système à nom unique connaît un déclin dès la seconde moitié du IX<sup>ème</sup> siècle. Sa régression est causée par l'apparition d'autres formes anthroponymiques, en particulier la désignation complémentaire qui paraît être un système de désignation mieux approprié selon les modes de transmission en vigueur (répétition – alternance). Son déclin est une conséquence des évolutions que connaît la société. Désormais, avec l'augmentation de la démographie et l'appauvrissement du stock anthroponymique, les homonymes sont de plus en plus fréquents. Il faut trouver une nouvelle manière de nommer pour faire la distinction entre les individus portant le même nom afin de mieux gérer la population. D'une région à une autre, le rythme de la décadence du système anthroponymique à nom unique n'est pas le même et ne se fait pas à la même période. Cependant, la dénomination à nom unique persiste dans les documents médiévaux en général et dans ceux de León en particulier. La disparition du le nom unique n'est pas brutale, mais elle se fait de manière progressive.

## 2. Le nom + désignations complémentaires (forme II)

Le système à désignation complémentaire ou la forme anthroponymique II est un complément qui vient s'ajouter au nom unique pour donner des renseignements sur la personne dont il s'agit. Ces informations sont importantes car elles permettent dans bien des cas d'éviter de confondre les individus portant un même nom. Son utilisation semble ouvrir une nouvelle ère de désignation. Le type II semble être présent dans les différentes sociétés bien avant le Moyen Âge. Toutefois, à quel moment disparaît-il ou réapparaît-il dans la société occidentale ? Il nous est difficile de répondre à cette question. Néanmoins, en nous référant à l'un des livres saints, la Bible, nous remarquons que cette pratique existait déjà dans les temps antiques. Le Nouveau Testament fait état de personnes portant différents surnoms : « le fils de Timée (Bartimée)... Fils de David, Jésus<sup>462</sup> », « Barnabé et Saül...ramenant avec eux Jean, surnommé Marc...Simon

---

<sup>461</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, conclusiones, p. 397.

<sup>462</sup> Mc., 10, 46-48, version Bible de Jérusalem

appelé Niger<sup>463</sup> » ou « ...Jude, surnommé Barsabbas<sup>464</sup> » ou « Jacques fils d'Alphée, Simon appelé le zélote, Judas fils de Jacques et Judas Iscariot<sup>465</sup> » ou encore «Celui-là n'est-ce pas le charpentier, le fils de Marie ?<sup>466</sup>».

Dans les cartulaires et les chartes léonais, le nom + désignation complémentaire se trouve, comme le nom unique, présent dans l'ensemble des documents jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle. Il semble que le recours à cette forme anthroponymique réponde au souci de mieux distinguer les individus afin de remédier aux problèmes d'homonymie.

Les désignations complémentaires sont de toutes sortes et donnent une vision de ce qu'était la réalité des gens du Moyen Âge :

- des indications de titre : *Veremudus rex – dominus Petrus – Martinus Prior – Flora abbatissa – Froila comite* – etc.
- des métiers/fonctions : *Petrus faber – Fulco magister – Petrus ferrarius – Lupus carpentarius – Sancia portaria* - etc.
- des noms lieux (toponymie) : *Maria de Ontis – Manoi de Zamora – Pelagius de Fenar – Pelagius de Ualle* – etc.
- des sobriquets : *Nicholaus baccallarius – Petrus captiuus – Maior carnera* - etc.
- des surnoms (cognomina) : *Ellena cognomento Cita – Martino cognomento Zuleyman – Petrus dictus Infantinus notarius* - etc.
- des relations familiales : *Nunnilo filia Iuliani – Geloira prolis Garseani – Sancia soror regine – Mandalena uxore Uegio – Sancia et Geluira filias de rex Adefonso et de master nostra Elisabet* - etc.

Tous ces éléments complétant le nom propre permettent de pouvoir mieux distinguer les personnes portant un même nom. De plus, cette "nouvelle" désignation s'avère être un excellent outil d'informations sur les individus, sur l'histoire de la population et même sur celle de toutes sociétés. La désignation complémentaire permet en effet de découvrir et de connaître les métiers et fonctions existant déjà au Moyen Âge. Selon nos calculs, il y a plus d'une trentaine de métiers exercés dans la ville et dans la région léonaise. La désignation complémentaire met en lumière la vie économique, politique, religieuse et militaire de la région léonaise. La ville de León semble assez moderne à travers les métiers et les fonctions qui y sont exercés. On trouve plusieurs fois des individus (laïcs) portant le titre de « *scolarum magister* », sans doute que la

---

<sup>463</sup> Act. 12, 25...13, 1, op. cit.

<sup>464</sup> Act., 15,22, op. cit.

<sup>465</sup> Luc, 6,15-16, op. cit.

<sup>466</sup> Mc. 6, 3, op. cit.

ville ou la région abrite un ou plusieurs établissement(s) d'éducation. Grâce aux informations données dans la forme II, nous pouvons dire que León paraît être également une ville industrielle et artisanale. Cela se voit avec des métiers tels que : *ferrarius – carpentarius – pellitarius – aurifice*. León est un territoire où les activités artisanales et commerciales sont en pleine croissance. Par ailleurs, la présence de différents grades militaires (*cellararius – decanus – armiger – alferes – miles – etc.*) montre que c'est une ville fortifiée. Cela peut s'expliquer par son statut de capitale du royaume et la nécessité de lutter contre ses ennemis.

Nous constatons également, grâce à l'utilisation de désignation complémentaire, une implication de plus en plus massive de laïcs<sup>467</sup> comme témoins et confirmant dans les actes à la fin de la seconde moitié du X<sup>ème</sup> siècle. Alors qu'auparavant, les membres du clergé et les religieux étaient presque les seuls à souscrire dans les documents. Aussi, la présence de certains sobriquets montre que la région léonaise a été un lieu abritant des personnes venues d'ailleurs. En dehors des noms sémitiques (signes visibles de migration et de contact entre le Nord et le Sud) et des toponymes, nous trouvons dans un acte un *Bellite* (Quintilaz) époux de *Scemena* présenté comme un fugitif<sup>468</sup>. Ainsi le nom + la désignation complémentaire permet-il de savoir que la terre léonaise a été une terre d'accueil pour les réfugiés<sup>469</sup> venus certainement des royaumes du Sud de la Péninsule ibérique.

La région léonaise, et plus spécifiquement la ville de León paraît être vraiment une plaque incontournable au Moyen Âge. En effet, hormis les personnes venant des régions avoisinantes (les autres royaumes du Nord et du Sud de la Péninsule), la toponymie et certains qualificatifs permettent de constater que certains individus viennent des pays limitrophes comme la France (Giraldus de Monmirach<sup>470</sup>), l'Angleterre (Petrus *ingles*<sup>471</sup>), etc. Tous ces exemples cités révèlent la capitale léonaise, voire la région, comme un territoire attractif où se sont côtoyés plusieurs peuples, cultures et religions. C'est une ville et une région "cosmopolite".

Comme nous l'avons précisé précédemment, nos calculs montrent que le système anthroponymique à désignation complémentaire est déjà en concurrence avec le nom unique. Il

---

<sup>467</sup> À partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle, on observe dans les documents léonais que les rédacteurs prennent le soin de noter devant les noms des témoins le mot *laicus* ; sans doute pour faire plus de précision sur les individus en présence.

Le constat est le même dans le milieu des scribes et notaires au cours du même siècle. Les rédacteurs sont de plus en plus des laïcs et on y trouve même un comte qui se présente comme *notarius* : *Petrus comes, notarius* – 1172. Ce comte (Pierre) notaire semble être *Petrus Iohannis, notarius* en 1171. Il se présente en 1173 et 1174 comme un « dominus regis notarius » - « notarius regis » sans son titre comtal.

<sup>468</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental de la catedral de León*, t. IV, p. 284, acte n° 1088 : « ...uno refugane et presit eum cum sua mulier, et nomen eius Bellite et sua mulier Scemena... »

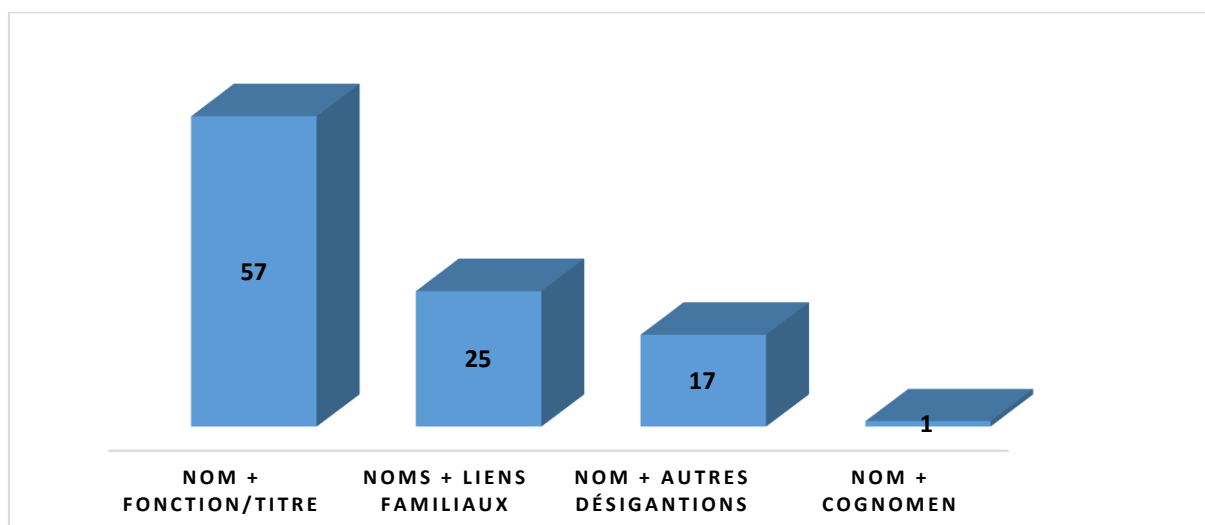
<sup>469</sup> Ces réfugiés sont sans doute pour la plupart les mozarabes venus du sud de la Péninsule. Aussi le nom *Bellite*, même s'il est considéré comme un nom chrétien, est d'origine arabe.

<sup>470</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental de la catedral de León*, t. VI, p. 71, acte n° 1721.

<sup>471</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 222, acte n° 188.

a dû se faire assez tôt oralement avant d'être mis plus tard par écrit dans les documents. L'analyse du système anthroponymique nom + désignation complémentaire peut être divisé en plusieurs catégories (voir tableau 7 et figure 31) mais de manière générale pour León, la population utilise plus fréquemment le modèle : nom + fonction/titre<sup>472</sup>. Cette catégorie représente 57% de l'ensemble du type II et est suivie du modèle nom + relations familiales qui représente 25% (voir figure 31).

Figure 31 : Représentation des différents modèles du système à désignation complémentaires : 860-1230 (en pourcentage)



Notons qu'avant la seconde moitié de l'an mil, ce sont les titres cléricaux et claustraux qui étaient les désignations complémentaires les plus fréquentes dans les documents. Ce sont plutôt les liens familiaux qui priment lorsque les individus apparaissent en famille. Au sein du modèle nom + liens familiaux, les termes *filius/filia/proles* occupent plus de 80% par rapport les autres des relations familiales. Quant aux *cognomina*, ils ont une présence faible, 1%.

L'étude de la forme II montre que, pour le même système anthroponymique, les réalités diffèrent dans le milieu masculin et le milieu féminin. En effet, selon nos calculs, nous constatons que la réalité dans le milieu féminin est contraire à celle des hommes, voir figures 32 et 33.

<sup>472</sup> Nous mettons sous le vocable fonction/titre, toutes les personnes dont le nom est suivi d'un nom de métier ou fonction (maior domus, faber, etc.) et de titre (comite, rex, reigna, abbatissa, etc.). Nous avons mis les deux vocables (fonction et titre) car certains titres semblent être aussi des fonctions telles : les titres ecclésiastiques, la fonction royale.

Figure 32 : Pourcentage des différents modèles de désignations complémentaires masculins : 860-1230

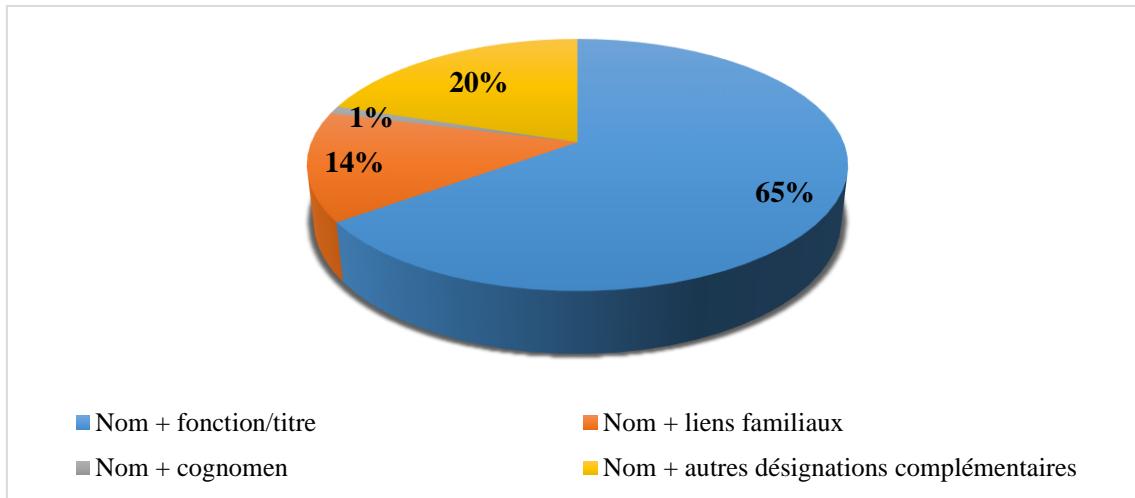
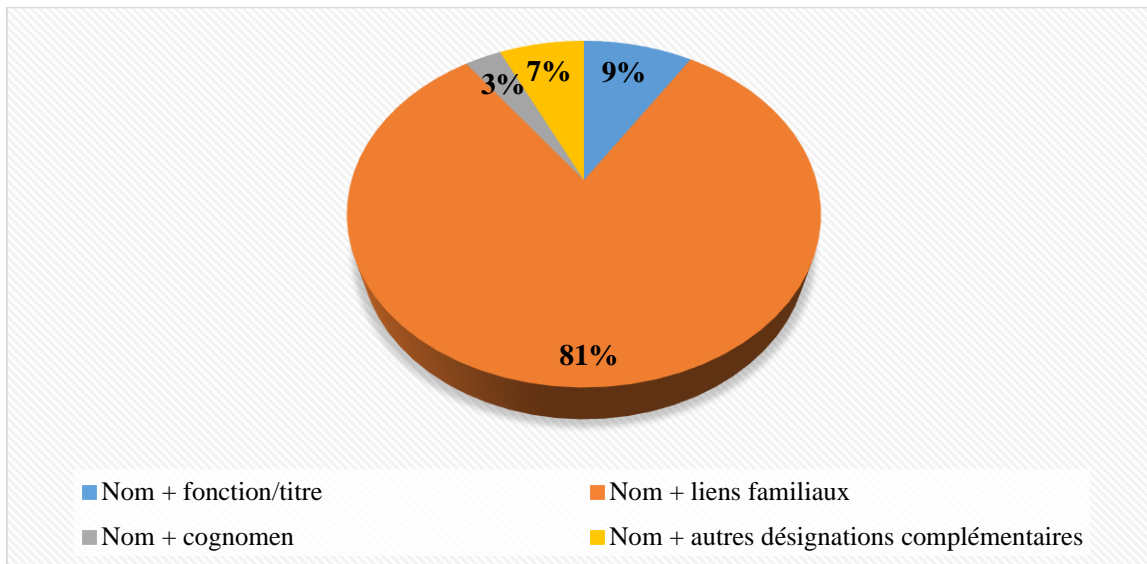


Figure 33 : Pourcentage des différents modèles de désignations complémentaires féminins : 860-1230



Comme l'indiquent les figures 32 et 33, dans la société léonaise c'est surtout l'homme qui est plus présenté dans les documents avec des indications professionnelles et sociales. Ces dernières représentent 65% de l'ensemble de la forme II dans le milieu masculin. Le nom de l'homme est le plus souvent suivi d'une fonction ou d'un métier ou encore d'un titre politique ou religieux. À travers les différents systèmes de dénomination, nous voyons que la désignation complémentaire reste essentiellement de type socio-professionnel à León dans le milieu masculin. Les fonctions et les métiers les plus fréquemment rencontrés dans les documents léonais de 860 à 1230 sont : *maiordomus* (50 personnes) – *miles/milite* (37 personnes) – *magister* (34 personnes) – *iudex* (21 personnes) – *alferez* (11 personnes). En dehors de ces professions dominantes, la liste des professions renferme plusieurs autres métiers/fonctions tels



que *carpentarius*, *pintor*, *aurifex*, *medicus*, *mercator*, etc. La présence de titres socio-professionnels est un aspect positif pour l'étude de la société et permet de connaître les différent(e)s métiers/fonctions et les titres qui existent dans le royaume de León à cette époque. En effet, les titres et les fonctions/métiers révèlent que nous nous trouvons dans une société hiérarchisée et féodale. Hormis les différents titres des clercs et des moines (*canonicus*, *episcopus*, *decanus*, *abba*, etc.), ce sont les titres féodaux qui sont les plus fréquents : *domnus - comes* et, à partir de 1149 apparaît le titre *vassalus*<sup>473</sup> *regis*. Notons que nous ne pouvons étudier ces titres socio-professionnels qu'après l'an mil car avant cette année, ce sont les titres cléricaux et claustraux qui dominent.

Le fait d'associer au nom un nom de métier semble se développer davantage en Catalogne après l'an mil et représenter un choix de certains individus qui préfèrent doubler leur nom de l'énoncé de leur profession<sup>474</sup> : cas semblable à celui de León. Par contre à Rome, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, ce sont les relations familiales qui paraissent fréquentes<sup>475</sup>.

En revanche, la femme léonaise est plus généralement nommée en référence à ses liens familiaux (épouse, mère, fille, sœur, grand-mère), voir figure 33. La référence à la famille représente 81% du total de la forme II dans le milieu féminin. L'appellation de la femme avec indication socio-professionnelle est faible : 9%. Il est donc rare de voir le nom de la femme être suivi du nom d'une fonction ou d'un métier. Dans la majorité des cas, lorsque le nom de la femme est précédé ou suivi d'une désignation sociale, c'est celui de son époux : ...*ego comes*

---

<sup>473</sup> Le mot « *vassalus* », selon nos documents, n'apparaît dans les documents léonais qu'à la fin de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle ; alors que selon le *dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge* (s/d d'A. VAUCHEZ, 1997), il est attesté dans le monde médiéval au cours du VII<sup>ème</sup> siècle (p. 1570). C'est un mot d'origine celte : *gwass* qui signifie serviteur. Le 30 décembre 1149, le roi Alphonse VII de León (1105-1157) fait une donation (un privilège) à un certain Abril qu'il qualifie de *meo fideli uassali* (mon fidèle vassal), M. E. MARTÍN LÓPEZ, *Patrimonio cultural de San Isidoro. Documentos de los s. X-XIII*, p. 76, acte n° 49. Le document est le signe de ses loyaux services au roi Alphonse VII de León. Est-ce à dire qu'avant cette date, le royaume de León n'a pas de vassaux ? Cela nous semble peu probable. Il est possible que le mot vassal soit utilisé selon la nécessité qui se présente et qu'il ait existé en *Hispania* avant l'an 1149. Dans les documents médiévaux, un seul individu peut apparaître avec plusieurs titres. Ainsi, dans les documents léonais, cet Abril est nommé plusieurs fois sans le titre « *uassallus* » : *Abril de Legione* en 1146 (n° 1451) et 1148 (n° 1454), *Aprilis confirmo* (1147). Une chose semble sûre c'est que cette personne travaille pour le roi Alphonse VII, car nous observons que ceux qui confirment les actes royaux sont presque toujours des individus de l'entourage du souverain. En effet, *Abril* apparaît le plus souvent dans les actes royaux dans lesquels intervient le roi Alphonse VII de León.

Notons aussi qu'à partir de 1149, le terme *uassalus/vassalus* est de plus en plus utilisé et il n'apparaît que dans les actes royaux. Chose étonnante : le mot vassal est seulement utilisé dans les documents dans lesquels interviennent le roi Alphonse VII (1105-1157) et son petit-fils le roi Alphonse IX (1171-1230) de León. Nous présumons que ces derniers ont dû privilégier davantage le « système de relations sociales fondé sur les liens personnels et privés » pour asseoir leur pouvoir dans une période de guerre interne et externe (voir un résumé des liens de la vassalité dans le *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, p. 1570-1571). Dans le document n°1875, daté du 25 février 1219, qui est un pacte entre le roi de León, Alphonse IX et Rodrigue, évêque de la même ville, figurent parmi les témoins dix comtes vassaux. Si l'on s'en tient à l'ensemble de notre documentation, le royaume de León compte quatorze comtes vassaux.

<sup>474</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (X<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècle), dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristiano en el siglos IX a XIII*, P. 360.

<sup>475</sup> BECK P., « L'anthroponymie et parenté » dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 370.

domnus *Nuno et coniux mea* comitissa domna *Taresia*<sup>476</sup>. D'ailleurs, *domna* et *comitissa* sont les deux titres politiques couramment portés par les femmes dans les documents léonais. Néanmoins, on voit certaines exceptions. Il y a une poignée de femmes qui exercent le pouvoir, la reine Urraque (1108-1126), ou une fonction, *comatre* (sage-femme) *Uelita*<sup>477</sup>. En général, la femme occidentale au Moyen Âge s'occupe plus de la vie de famille (une vie intérieure). Le faible taux de présence de femmes dans les chartes et cartulaires en est une preuve.

Concernant les sources épigraphiques léonaises, en particulier les pierres tombales, rares sont celles sur lesquelles le défunt est désigné autrement qu'avec une désignation complémentaire de 860 à 1230. Le système de désignation complémentaire représente presque 79% de la masse des systèmes anthroponymiques de 860-1230. Sur les épitaphes funéraires, même au-delà du XII<sup>ème</sup> siècle, la forme anthroponymique II reste la plus fréquente. Deux modèles de désignation complémentaire sont presque toujours utilisés : nom + fonction + relation familiale ou nom + métier + relation familiale. En effet, dans la forme à désignation complémentaire (II), le défunt est plus souvent désigné par la profession qu'il a exercée, le titre politique qu'il a occupé dans la société et par les références familiales. Le système anthroponymique utilisé sur les épitaphes funéraires est également socio-professionnel comme dans les chartes et les cartulaires. A contrario, nous observons l'absence de *cognomen* (X cognomento Y). Est-ce parce qu'il s'agit, pour la plupart, d'épitaphes de membres des familles royales (rois, reines, princes et princesses) et de hauts dignitaires ecclésiastiques, évêques, chanoines ? Cela est plausible. D'ailleurs, notons que dans les sources diplomatiques, nous n'avons pas trouvé des membres de familles royales et des évêques avec des *cognomina*.

L'étude sur le système à désignation complémentaire montre que ce dernier est un outil permettant d'obtenir de nombreux renseignements tant sur l'individu que sur la société léonaise. Le nom suivi d'une désignation complémentaire permet de connaître l'organisation du royaume léonais et les activités économiques qui sont exercées. Il permet d'observer aussi que, le plus souvent, ceux qui souscrivent sont des personnes proches (au niveau politique, religieux et familial) du commanditaire de l'acte. Toutefois, malgré l'emploi d'éléments complémentaires, dû à l'expansion de la population qui crée des homonymes et entraîne une situation ingérable dans la vie quotidienne, les confusions demeurent. Le recours à d'autres formes anthroponymiques s'impose. À l'instar du système à nom unique, on assiste peu à peu au déclin

---

<sup>476</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental de la catedral de León*, t. V, p. 404, acte n° 1555. Dans cet exemple, nous voyons que la titulature de la femme (*comitissa domna*) est donnée dans le même ordre que celle de son époux (*comes domnus*).

<sup>477</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental de la catedral de León*, p. 430, acte n° 1184.

progressif du type II dans les documents léonais à partir de la deuxième moitié de l'an mil (voir figure 34).

## B. Les formes plusieurs éléments

De manière générale, le système anthroponymique à deux éléments (la forme III) et celui à plus de deux éléments (la forme IV) apparaissent en Occident chrétien entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles. Le nom double met en relief le pouvoir paternel dans les familles médiévales et montre que la structure de la famille et la conscience lignagère se font le plus souvent autour de l'image masculine. Tandis que le système à plus de deux éléments met en évidence l'enracinement des familles dans un domaine, dans une terre dont elles portent le nom. Les deux nouvelles formes anthroponymiques (III et IV) résultent de l'évolution du nom + la désignation complémentaire.

### 1. Le nom à deux éléments (forme III)

La forme anthroponymique à deux éléments ou nom double est une évolution du nom à désignation complémentaire. La présence du système à désignation complémentaire montre bien que le passage du nom unique au nom double ne s'est pas fait de manière brusque, il y a eu une période de transition. Par exemple, *Sarracinus prolis Siloniz* (1012) devient dans le système double *Sarracinus Siloniz* (1012). On pourrait donc parler d'une abréviation des termes *filius*, *proles* ou *cognomento*. La forme double supprime donc les mots *filius*, *proles* et *cognomento* pour les remplacer par la lettre -z à la fin du nom du père.

Dans la Péninsule ibérique, la filiation entre l'enfant et son père (ou la mère, pratique rarissime) est souvent exprimée par la désinence au génitif en -is qui subit une évolution phonétique puis orthographique et devient le plus souvent -iz, -oz ou -ez. E. GUINOT RODRÍGUEZ précise que ces suffixes ou ces variations orthographiques en -es, -is et os peuvent être considérés comme typiques des Aragonais, des Navarrais et des Castellans<sup>478</sup>. En Angleterre, la terminaison existe et elle est marquée par la lettre "s", comme dans *Peter Martins*. L'expression de la filiation dans l'anthroponyme n'est pas propre à la Péninsule ibérique, elle est une pratique universelle : *Fitzgerald* (fils de Gerald), *Bensaïd* (fils de Saïd), *Williamson* (fils de William),

---

<sup>478</sup> GUINOT RODRÍGUEZ E., « La antroponimia como indicador de la repoblación en el sur de la Corona de Aragón (siglo XIII) », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA, *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté*, p. 209 et P. MARTÍNEZ SOPENA, « Los Francos en la España de los siglos XII y XIII. El testimonio de las listas de vecinos », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA, *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté*, p. 184.

Kargayan (fils du corbeau), O'Brien (petit-fils de Brian), Maksimovic (fils de Maxime)<sup>479</sup>. On peut voir que, quelle que soit la région, c'est le nom paternel qui est mis en évidence.

Le système à deux éléments apparaît dans la société européenne grâce aux changements sociaux (mutations féodales) qui s'opèrent en Occident. Ces changements se traduisent entre autres par l'imposition de nouvelles seigneuries et la privatisation de pouvoirs de la part de la nouvelle couche sociale de guerriers aux dépens de la vieille aristocratie comtale et des communautés paysannes. Ce mouvement de transformation sociale a une conséquence sur les pratiques successorales car les familles aristocratiques cherchent alors à maîtriser la transmission des droits et des pouvoirs dans le cadre restreint de la famille. La succession a désormais un bien plus grand intérêt pour l'aristocratie. Étudiant les pratiques successorales en Catalogne, L. TO FIGUERAS signale que, dans ce contexte, ce n'est pas au hasard qu'un nombre croissant d'aristocrates essaient de souligner par leur nom leur filiation aux droits successoraux parfois tout récemment acquis<sup>480</sup>. Dans ce cas, l'apparition du nom à deux éléments n'a pas pour premier objectif de mieux distinguer un individu mais elle est strictement liée au droit successoral.

L'apparition du premier nom double dans les documents léonais, selon les actes choisis, se fait dès la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle, plus précisément en 870. Cette première apparition se rencontre dans un document privé, une donation du *servus Flacianus* à son *domnus Nunnus*. L'apparition se fait dans le milieu masculin avec un nommé *Sarracenus Gondesindi*<sup>481</sup>. Il semble que ce dernier soit un mozarabe selon J. FERNÁNDEZ CONDE<sup>482</sup>, sans doute à cause de son *nomen proprium* : *Sarrecenus*, nom venant du mot latin *Saraceni* désignant au Moyen Âge les populations musulmanes de l'Orient, de l'Afrique et de l'Espagne. Cependant, dans notre corpus, rien ne permet de connaître le statut social ni le lieu de provenance de *Sarrecenus Gondesindi*. Le *nomen paternum* (Gondesindi : nom germanique) de *Sarrecenus* semble montrer que ce dernier est sans doute un descendant d'une famille chrétienne de la Péninsule ibérique : il se peut qu'il soit un chrétien du Nord plutôt qu'un mozarabe.

---

<sup>479</sup> CHAREILLE.P., *Genèse de l'anthroponymie médiévale. T. VI. Le nom : histoire et statistiques. Quelles méthodes quantitatives pour étude de l'anthroponymie médiévale ?*, p. 19.

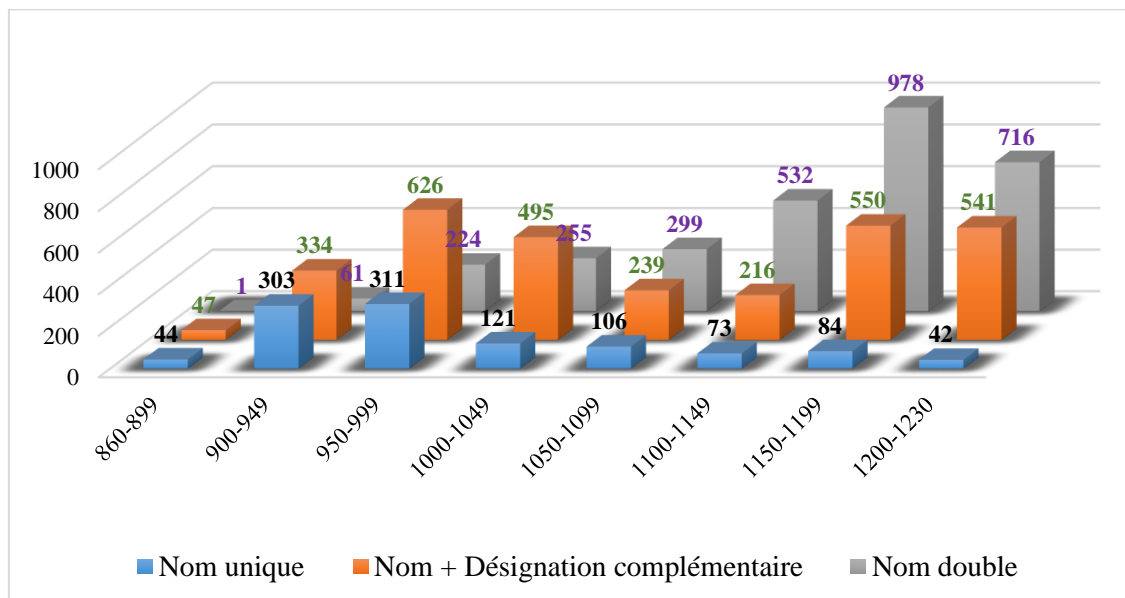
<sup>480</sup> TO FIGUERAS L., « Anthroponymie et pratiques successorales (À propos de de la Catalogne, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle), dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 427.

<sup>481</sup> SÁEZ E., *Colección documental de la catedral de León*, t. I, p. 10, acte n° 4. Ce *Sarracenus Gondesindi* est une personne dont nous ne savons rien sur ces origines, sa condition sociale et qui semble apparaître qu'une seule fois dans notre corpus.

<sup>482</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 841.

Si le système à deux éléments est très tôt attesté dans la documentation léonaise, il disparaît la même année (870) pour réapparaître au cours de la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle. La réapparition de la forme à deux éléments se fait dans tous les types de documents. La virgillance est de mise cependant car à cette période, il y a plusieurs documents falsifiés. C'est le cas du document royal daté de 916<sup>483</sup> : une donation d'Ordoño II. Dans ce document, sur 52 témoins, 14 hommes sont désignés par un *nomen proprium* + un *nomen patermun*. Or la liste de ce document correspond à un autre document royal, celui d'Ordoño III, daté de 955<sup>484</sup> et qui est également un faux. Une chose est certaine : c'est que l'on constate la réapparition du nom double dans les actes au cours du X<sup>ème</sup> siècle. Cependant, il faut attendre plus d'un siècle, c'est-à-dire la période entre 1050-1099, pour que le système anthroponymique à deux éléments l'emporte sur les formes simples (voir figure 34).

Figure 34 : Évolution du nom double par rapport aux formes simples à Léon : 860-1230



Selon la figure 34, l'évolution du système anthroponymique léonais peut être divisée en deux grandes parties. La première est la période allant de 860 à 1049 dominée par les formes simples, surtout par le type nom + désignation complémentaire qui occupe 52,76% de l'ensemble du système anthroponymique contre 27,36% pour le nom unique et 19,88% pour le système double. La seconde est celle partant de 1050 à 1230 où le nom double se place en tête du classement et représente 61,02%. À partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom à double élément évolue assez rapidement dans la société léonaise.

<sup>483</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 61-62, acte n° 39.

<sup>484</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., p. 49-5, acte n° 287.

À son apparition et en suivant son évolution, le système à deux éléments montre une grande différence par rapport à la désignation complémentaire. En effet, le premier type de nom double qui apparaît pour la première fois est : Nom + *nomen paternum*, qui est la contraction de la forme *X filius/filia de Y*, autant dans le milieu masculin, *Sarracenus Gondesindi*, que dans le milieu féminin, *Gelaira Aznariz*, 990<sup>485</sup>. Ainsi, dès son apparition au cours de la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle, le système anthroponymique à deux éléments est dominé par le patronyme. Le recours au toponyme, au sobriquet, à la fonction ou autre est peu fréquent dans le système double. Selon nos données, le *nomen paternum* représente 84% des différents modèles de la forme double chez les hommes de 860 à 1230 et 99% chez les femmes de León de 990 à 1230. Cependant, à partir du milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, même s'il est toujours majoritaire, plus de 50%, le *nomen paternum* va connaître un "déclin" progressif (voir tableau 8). En effet, le tableau 8 montre qu'à partir de l'an 1150, les autres modèles du système anthroponymique à deux éléments commencent à croître tandis que le patronyme connaît une régression.

Tableau 8 : Évolution des différents modèles de la forme double pour 100 personnes de 1000 à 1230

	Pour 100 personnes			
	Nomen paternum		Autres "paterna"	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
1000-1023	96	96	4	4
1050-1069	100	100	0	0
1100-1113	98	98	2	2
1150-1155	87	87	13	13
1200-1203	72	72	28	28

La régression du nom du père est due au fait que les gens commencent à porter de plus en plus de toponymes faisant office de "patronyme". P. MARTÍNEZ SOPENA<sup>486</sup> souligne que, chez les laïcs, les noms doubles qui ont pour second élément un locatif, une référence professionnelle ou un sobriquet représentent 8% des noms à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle et 30% un siècle plus tard dans l'évêché de León ; dans la vallée de l'Ebre aragonais, ils atteignent 13% avant 1200. Dans le *Tumbo* du monastère de Samos (monastère galicien), le *nomen paternum* représente, à partir de 1100, 94% du deuxième élément du nom double<sup>487</sup>. Quant à Celanova, dès le X<sup>ème</sup> siècle, le

<sup>485</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago de León*, p. 176, acte n° 40.

<sup>486</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle », dans M. Bourin, J.-M.- Martin et F. Menant, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 71.

<sup>487</sup> GONZÁLEZ VÁZQUEZ M. et PÉREZ RODRÍGUEZ F. J., « El sistema antropónimo en Galicia. Tumbo del monasterio de Samos. Siglos VIII al XII », dans P. Martínez Sopena, *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 60.

nom du père dans le système double est de 95,07%<sup>488</sup>. Le patronyme domine en général dans le système anthroponymique de la Péninsule ibérique.

Ainsi, le système anthroponymique à deux éléments met plus en valeur la branche agnatique (le père) : filles et garçons de la même fratrie portent comme deuxième élément anthroponymique le nom du père mis au génitif le plus souvent. Néanmoins, nous remarquons quelques cas exceptionnels où l'individu semble porter le surnom de la mère. En voici quelques exemples : *Petrus Passarella* (1182)<sup>489</sup> et *Joan Rosa* (1203)<sup>490</sup>. Sont-ils des *nomina materna* ou est-ce une simple juxtaposition de deux *nomina propria* ? Notons qu'en 1219, un certain *Domnus Rosiella* confirme un acte de vente. Apparemment, le nom *Rosiella* paraît être un nom féminin. Ces individus portent comme deuxième élément de la forme double, des noms provenant des louanges poétiques et de la beauté physique faites aux femmes. L'appellation des femmes par ces genres de surnoms, est un phénomène qui apparaît dans presque toute l'Europe chrétienne au X<sup>ème</sup> siècle : « toutes les régions en offrent des exemples »<sup>491</sup>. Il pourrait s'agir de noms de leurs génitrices car, dans les documents, nous trouvons des individus nommés tels : *Petro, filio de Ermesinda* (1110) et *Bartolomeus filius Marie confirmat* (1230)<sup>492</sup>. Ces exemples sont également rares dans les documents léonais. Pourtant, il est courant de porter le nom de sa mère à Rome et chez certains notables des premières communes lombardes. C'est dans le milieu serf bolonais que la proportion des références maternelles est élevée à cause, semble-t-il, de la transmission du statut servile<sup>493</sup>.

Dans l'anthroponymie génoise, on trouve des exemples de surnoms faisant référence à la mère : « Bartholomeus Camilla, Guilielmus de Bonafemina, Robaldus Oliva, Anselmus de Fantina »<sup>494</sup>. Dans son étude sur *Famille et parenté en l'Occident médiéval*, D. LETT rapporte que l'utilisation de matronyme est un cas exceptionnel. Le matronyme « signale souvent une rupture, un accident : une « fille-mère », une naissance illégitime »<sup>495</sup>. Il peut aussi montrer « en

---

<sup>488</sup> Tiré de notre travail de Master sur l'anthroponymie de Celanova.

<sup>489</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. V, p. 528, acte n° 1631 Ce Petrus apparaît également dans le document n° 1666 (t. V, p. 583) avec le même surnom *Parassella*.

<sup>490</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. VI, 150, acte n° 1774.

<sup>491</sup> M. BOURIN et P. CHAREILLE, « Conclusion : 'Insignis femina, virilis femina' » dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. II-2. Persistances du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, p.220 ; P. BONNASSIE, *La Catalogne au milieu du X<sup>ème</sup> siècle à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Croissance et mutation d'une société*, t. I, p. 277.

<sup>492</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patriomonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los s. X-XIII*, p. 39, acte n° 14 et p. 257, acte n° 227.

<sup>493</sup> MENANT F., « Une source pour l'étude de l'anthroponymie servile : le Liber Paradisus (Bologne, 1257) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V – 2, p. 97.

<sup>494</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, tome 107, n° 2, 487.

<sup>495</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, p. 35.

quelque sorte l'événement historique et familial (absence d'héritier mâle, passation de la couronne par les femmes)<sup>496</sup>. Est-ce le cas de *Petrus Passarella* et *Joan Rosa* ? Cela peut être plausible. De manière générale, dans la société léonaise, les autres types de « patronymes » sont le plus souvent les noms de lieu. Le système double léonais est fortement agnatique. Selon nos calculs, chez les femmes, le deuxième élément de la forme double autre que le surnom du père est minime (1%) par rapport aux hommes (16%). Cependant, à l'instar de l'ensemble du monde chrétien, ce sont des *nomina paterna* changeant d'une génération à une autre. Le changement du patronyme peut causer de la confusion d'un individu à un autre, d'une famille à une autre dans notre corpus.

Apparue pour la première fois dans un acte privé, la forme double semble se répandre assez rapidement dans tous les types de documents ainsi que dans la société léonaise. Au X<sup>ème</sup> siècle, le nom à deux éléments se trouve dans tous les types de documents (privés, royaux, ecclésiastiques), voir tableau 9.

Tableau 9 : Nombre d'actes contenant des noms doubles ou sans noms doubles par siècle à León

Siècles	Actes royaux		Actes privés		Actes religieux		Total
	Avec nom double	Sans nom double	Avec nom double	Sans nom double	Avec nom double	Sans nom double	
X <sup>e</sup> siècle	21	6	25	95	17	12	176
XI <sup>e</sup> siècle	28	1	77	25	54	7	192
XII <sup>e</sup> siècle	150	2	216	2	99	6	475
XIII <sup>e</sup> siècle	23	12	102	0	51	5	193
<b>Total</b>	222	21	420	122	221	30	1036

Le tableau 9 révèle qu'au X<sup>ème</sup> siècle, les actes privés contiennent plus souvent des noms doubles. Cependant, ce sont dans les documents émanant de la chancellerie royale que le nombre de personnes portant le système à deux éléments est le plus nombreux. À partir du X<sup>ème</sup> siècle, nous trouvons très peu d'actes royaux dans lesquels le système anthroponymique double est absent. Ce sont bien souvent des documents dans lesquels il n'y a pas de souscriptions et dans lesquels seul le nom du souverain est mentionné<sup>497</sup>. Si le tableau 9 montre que dans les documents privés se trouve plus souvent la forme double, c'est parce que ce type de document (les actes privés) est plus fréquent dans notre corpus.

<sup>496</sup> ZONABEND F., « Le Nom de personne », In *L'Homme*, tome 20 n°4, p. 10.

<sup>497</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultura de san Isidoro de León. Documentos de los s. X-XIII*, p. 240, acte n° 208.



En ce qui concerne le rythme avec lequel évolue la forme double, nous pouvons dire que, dans les documents, il est plus rapide chez les hommes que chez les femmes. De l'an 916 jusqu'à la fin de la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, le nombre de femmes portant un nom double ne dépasse pas deux femmes. Alors que pour la même période, il y a 270 hommes portant un nom à deux éléments. Les femmes restent longtemps désignées avec le système anthroponymique à désignation complémentaire. Pourtant, il est à constater que la donne change au XII<sup>ème</sup> siècle. En effet, entre 1100-1230, 68% des femmes sont désignées avec un nom + un *nomen paternum* contre 31% des femmes portant un nom + une désignation complémentaire et 1% des femmes désignées par un nom unique. Concernant l'évolution du système à deux éléments dans le milieu féminin dans toute la région ibérique, la région portugaise semble être une exception.

... la simultanéité de l'évolution des systèmes masculin et féminin est immédiatement mise en évidence. La « révolution anthroponymique » féminine, en effet, s'y produit en même temps que chez les hommes : dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle trois femmes sur quatre portent un nom à deux éléments et la tendance ne s'interrompt jamais par la suite<sup>498</sup>.

Toutefois, on constate une similitude avec l'anthroponymie léonaise : le nom à deux éléments, en général, prend son envol à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle dans les deux régions péninsulaires. La situation est contraire à Gênes (Italie). Entre 1193-1222, 8,5% seulement de femmes ont un *nomen paternum*. L'explication donnée par A. BIROLINI, c'est qu' « en fait, il apparaît que le lien de parenté est très souvent signalé ; le surnom est donc sous-entendu, à travers le parent servant de référent. C'est pourquoi il ne figure que rarement dans la dénomination de la personne »<sup>499</sup>.

Dans les documents léonais, les liens conjugaux (*uxor*) et parentaux (*filia*), types de désignation fréquent pour le genre féminin, sont jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle assez présents dans le mode de désignation de la femme léonaise mariée ou célibataire. En effet, malgré le port et la domination du système anthroponymique double, la femme laïque<sup>500</sup> est encore désignée comme épouse, fille, sœur d'untel, voir tableau 10.

---

<sup>498</sup> DURAND R., « Le système anthroponymique portugais (région du Bas-Douro) du Xe au XIIIe siècle », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 108.

<sup>499</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2, p. 481.

<sup>500</sup> Il est rare que la nonne apparaisse dans un document avec une relation familiale.

Tableau 10 : Les femmes laïques désignées par le système double avec ou sans liens familiaux : de 1100 à 1230

Femmes laïques						
Années	Uxor	Fréquence (%)	Autres liens familiaux	Fréquence (%)	Sans liens familiaux	Fréquence (%)
1100-1149	40	45,98	20	22,99	27	31,03
1150-1199	44	47,31	26	27,96	23	24,73
1200-1230	28	42,42	25	37,88	13	19,7

Ainsi, quel que soit le système anthroponymique utilisé pour présenter la femme dans les documents, elle est presque toujours nommée par rapport à une relation familiale.

En considérant les autres régions européennes, l'apparition du nom à deux éléments s'avère plus précoce à León. La région léonaise est l'une des premières régions occidentales, peut-être la première région hispanique, où le système à deux éléments est assez tôt attesté. En effet, dans les autres parties septentrionales de la Péninsule ibérique et les autres régions occidentales, la forme III apparaît plus tardivement. Par exemple, en Gascogne, c'est au X<sup>ème</sup> siècle et à Coimbra, le nom double apparaît en 950<sup>501</sup>, sauf à Celanova<sup>502</sup> (en Galice) où la première attestation du type III se fait à peu près à la même époque que León : en 886. Quant à la France, de manière générale, la forme double apparaît entre le X<sup>ème</sup> et le XI<sup>ème</sup> siècle<sup>503</sup>. Certaines régions comme le Languedoc, restent jusqu'au XI<sup>ème</sup> siècle fidèles à l'anthroponymie simple<sup>504</sup>. Néanmoins, dans la plupart des territoires de la Péninsule ibérique et ceux des autres territoires occidentaux, le nom à deux éléments prédomine après le XI<sup>ème</sup> siècle. Il est présent dans toutes les couches sociales. M. BOURIN souligne que, dans la France méridionale, pour la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, l'anthroponymie à deux éléments représente plus de 90%, au Portugal 80%, en Berry, en Bourgogne et en Vendômois 70% et 57% en Picardie<sup>505</sup>.

Le paysage anthroponymique italien est un peu semblable à celui de l'ensemble de l'Europe chrétienne mais avec des nuances et des contrastes<sup>506</sup>. Par exemple, dans l'anthroponymie

<sup>501</sup> LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, Ve-XVe siècle*, p. 34. Pour les autres régions nordiques de la Péninsule ibérique, consulter l'ouvrage *Anthroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII* (1995).

<sup>502</sup> Selon notre travail en Master, le premier nom à deux éléments apparaît dans le *Tumbo* de Celanova en 886 (E. SÁEZ y E. SÁEZ, *Colección Diplomática del monasterio de Celanova*, t. I, p. 66) une quinzaine d'année après celui de León.

<sup>503</sup> Voir *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, 1990.

<sup>504</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts d'une « révolution anthroponymique » en Catalogne », dans P. MARTÍNEZ SOPENA, *Anthroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 369.

<sup>505</sup> BOURIN M., « Bilan de l'enquête : de la Picardie au Portugal, l'apparition du système anthroponymique à deux éléments et ses nuances régionales », dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, p. 234.

<sup>506</sup> Voir dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien. 2* (Actes de la table ronde de Milan, 21-22 avril 1994, réunis par Jean-Marie MARTIN et François MENANT), in *Mélange de l'École française de Rome, Moyen Âge*, tome 107, n° 2, 1995.

masculine génoise, bien que le nom à deux éléments semble apparaître entre 1070-1080, « le système à deux éléments est déjà en place au début du XII<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, même dans notre période la plus ancienne (1103-1132), plus de 60% des individus portent un surnom »<sup>507</sup>. A contrario, dans les villes de Paternò et de Catane, les formes simples prédominent encore de l'an 1100 à l'an 1220, tandis que les formes complexes (III et IV) restent minoritaires<sup>508</sup>. Quant à Bologne, le nom double apparaît assez tôt à la même période (au cours du IX<sup>ème</sup> siècle) que León et Celanova. En somme, le système anthroponymique à deux éléments est en général présent en Europe après l'an mil mais son évolution varie d'une région à une autre.

## 2. Le nom à trois éléments ou plus (forme IV)

Dans ce système d'identification (le nom complexe), une nouveauté s'introduit : l'anthroponymie à double élément s'enrichit d'un troisième élément ou plus qui vient compléter le patronyme. Comme dans la forme II, la désignation complémentaire au patronyme, dans le système anthroponymique à trois éléments, traduit soit une localisation, la référence à un lieu ordinairement introduit par la préposition "de" ou sans, soit un sobriquet, soit un nom propre. La forme IV est la dernière à apparaître dans le système anthroponymique occidental. En général, son apparition en Europe se fait dans le cours des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles comme la forme III. Cependant, le système anthroponymie complexe connaît une croissance lente. Dans notre corpus, il est attesté dans les actes un peu plus de deux siècles après le système anthroponymique à deux éléments, plus précisément en 1012 : *Iuliano Centiz dicto Secca*<sup>509</sup>. Son évolution dans la population léonaise reste assez lente par rapport au nom double, voir tableau 11 et figure 35.

---

<sup>507</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 493 et p. 477-478.

<sup>508</sup> GANGEMI M. L., « L'evoluzione antroponomica a Catania e Paternò attraverso le pergamene di San Nicolò l'Arena », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 405.

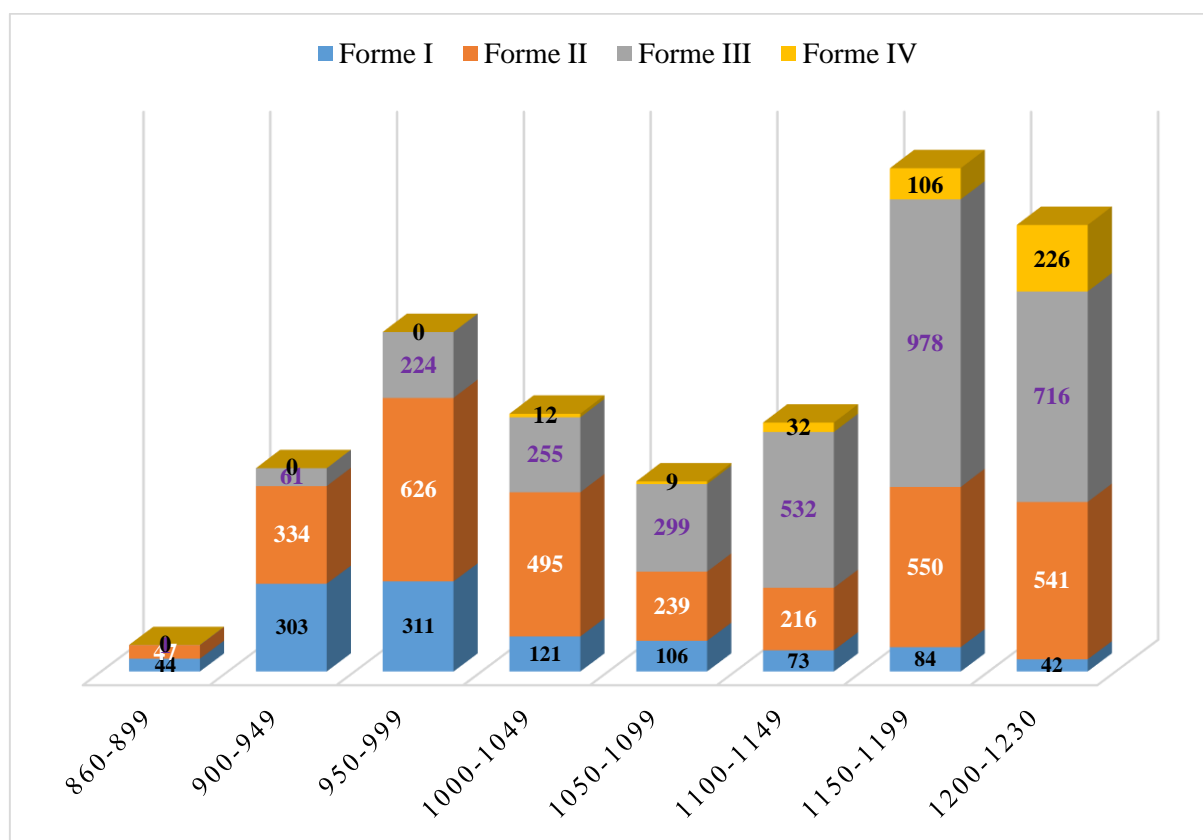
<sup>509</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago de León*, p. 219, acte n° 72.

Tableau 11 : Évolution de la forme IV par rapport aux autres formes anthroponymiques pour 100 personnes de 1050 à 1201

Années	Pour 100 personnes			
	Forme I	Forme II	Forme III	Forme IV
1050-1054	16	42	42	0
1080-1091	19	34	47	0
1100-1110	8	24	67	1
1150-1151	11	24	64	1
1180-1181	8	28	62	2
1200-1201	10	29	55	6

En général, des quatre différentes formes anthroponymiques, la forme IV ne commence à être répandue dans la société masculine léonaise qu'à la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle (voir figure 35). Selon nos données, le nom complexe passe de 0,97% entre l'an 860-1099 à environ 9% entre l'an 1100-1230. Le modèle de nom complexe le plus fréquent dans les documents léonais est le *nomen proprium* + *nomen paternum* + (de) toponyme. Ce modèle représente 84,62% de l'ensemble de la forme IV.

Figure 35 : Évolution des différentes formes anthroponymiques de León : 860 – 1230



Dans la domination du modèle nom + patronyme + (de) toponyme, une chose importante est à noter. Nous remarquons un phénomène assez intéressant pendant la période 1100-1230 : c'est

l'apparition passablement fréquente de la toponymie dans l'anthroponymie léonaise. Les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, plus précisément de 1150 à 1230, sont marqués par la forte utilisation de la toponymie dans les systèmes anthroponymiques II et IV. Les noms de personnes sont de plus en plus suivis des noms de lieux qui sont pour la plupart des lieux de provenance, d'habitation, de travail. On pense parfois abusivement que le système anthroponymique avec toponyme est attribué à la noblesse. Dans les documents léonais, toutes les personnes qui en sont porteuses ne proviennent pas obligatoirement de la noblesse léonaise. Toute personne peut porter un nom comprenant un toponyme. On les utilise pour les nobles et les non nobles, les laïcs et les clercs : *comes Fernandus de Gallecia confirmat... Comes Poncius de Cabreira confirmat*<sup>510</sup>, *Petrus Roderici de Roçola*<sup>511</sup>, *Martinus de Çimanes, presbiter*<sup>512</sup> - *Iohannes de Omanina clericus confirmat*<sup>513</sup>. Sans connaître l'histoire d'une personne, de quelle famille elle provient, il est difficile de faire la distinction entre un noble et un roturier portant un nom de lieu dans les chartes ou les cartulaires. Le nom d'une personne suivi d'un toponyme peut se trouver dans tous les types d'actes. Toutefois dans les documents soumis à notre recherche, nous trouvons ces formes anthroponymiques (II et IV) dans les actes qui émanent de la chancellerie royale, de l'évêché ou de monastères<sup>514</sup> et dans les actes dans lesquels un groupe de personnes fait une donation/une vente à un individu ou une institution.

Quant au milieu féminin, signalons que le nom à plus de deux éléments est rare. Selon notre corpus, la première attestation se fait à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, plus précisément en 1073 : *Oruellido Nunniz cognomento Ermesinda*<sup>515</sup>. Le modèle *nomen proprium* + *nomen paternum* + *cognomen* est le plus fréquent de la forme IV dans le milieu féminin léonais : *Sol Pelaiiz, cognomento Fronili* (1078)<sup>516</sup> - *Eugenia Petriz, cognomento domna Maior* (1079)<sup>517</sup>. Selon nos calculs, il n'y a pas plus d'une dizaine de femmes, de 1012 à 1230, désignées par la forme IV. Elles sont, par ailleurs, toutes des laïques. Cela nous amène à dire que le nom complexe est fortement masculinisé. Dans ce système anthroponymique, les hommes représentent 99%.

---

<sup>510</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de san Isidoro. Documentos de los S. X-XIII*, p. 56, acte n° 32.

<sup>511</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental de la catedral de León*, t. VI, p. 483, acte n° 1960.

<sup>512</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 200, acte n° 1806.

<sup>513</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 235, acte n° 203.

<sup>514</sup> Il faut observer que, dans l'acte daté de 1215 qui est une déclaration des différents témoins, l'abbé de Sahagún prend le soin de faire suivre le nom de chaque témoin de son état (laïc, clerc) et de son lieu d'habitation ou/et d'origine. Ces deux critères (statut de la personne, le nom de lieu) montre le souci de mieux présenter les témoins et de les distinguer. Voir J. M ; FERNÁNDEZ CATÓN, *Colección documental de la catedral de León*, t. VI, p. 264-310, acte n° 1849.

<sup>515</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección de la catedral de León*, t. IV, p. 433, acte n° 1186.

<sup>516</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 477, acte n° 1209.

<sup>517</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 482, acte n° 1213.

Quant aux moniales, elles sont rarement présentées avec un toponyme les renvoyant à une provenance d'origine<sup>518</sup>. D'ailleurs, aucune ne porte de nom complexe malgré qu'elle soit porteuse de *cognomen* dans les formes II et III. Il faut dire que pour la plupart des religieuses, le nom du lieu qu'elles portent est celui du lieu de l'implantation de leur abbaye où elles exercent leur fonction de responsables : *domina Eldonza abbatissa Sancti Pelagii de Oveto*<sup>519</sup> - *Maria Petri abbatissa monasterii Sancte Marie de Carualiar*<sup>520</sup>.

En général, l'utilisation de la toponymie dans l'anthroponymie dans les documents est davantage réservée aux hommes ; sans doute qu'ils se déplacent le plus durant cette période. Avec la montée de la toponymie dans l'anthroponymie léonaise entre le XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle, nous pouvons dire avec M. ZIMMERMANN qu'« après l'enracinement généalogique, c'est l'enracinement géographique qui investit à son tour l'onomastique »<sup>521</sup>. Les gens sont de plus en plus identifiés ou s'identifient à leurs domaines et à leurs terres. Il est également probable que le port de plus en plus de toponymes soit lié à l'ampleur du phénomène de la migration qui semble s'intensifier avec les pèlerinages. La région léonaise et la capitale León, avec le développement du culte de saint Jacques, attirent de nombreuses personnes : pèlerins, commerçants, artisans, etc. La capitale est un passage obligatoire pour aller à Compostelle. L'utilisation de la toponymie dans l'anthroponymie est donc un signe de l'exode des individus et de contact entre les peuples.

Le paysage de la forme complexe à León semble être le même dans les autres régions hispaniques mais avec quelques nuances. D'une part, dans certaines régions, le type IV dépasse les 10% entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Selon P. MARTINEZ SOPENA<sup>522</sup>, en Navarre, entre 1101 et 1130, le système de désignation représente 34% des formes anthroponymiques masculines et en Rioja, il est de 34%. En Catalogne, il atteint 5% et s'accroît jusqu'à 12,5% entre 1126 et 1150 puis chute entre 1176 et 1200 (1,4%). P. MARTINEZ SOPENA signale aussi que dans le royaume de León, la Castille, l'anthroponymie complexe est rare avant le milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, mais qu'elle a tendance à se développer à la fin de ce siècle. D'autre part, dans les autres régions ibériques, il n'atteint pas les 10% jusqu'à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>518</sup> Nous n'avons qu'un seul exemple dans la forme II : *Maria de Ontis abbatissa confirmat*, M. E. MARTÍN LÓPEZ, *Patrimonio cultural de san Isidoro de León. Documentos de los s. X-XIII*, p. 43, acte n° 16. Sauf erreur de notre part, c'est le seul cas rencontré dans toute notre documentation.

<sup>519</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 137, acte n° 107.

<sup>520</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 342, acte n° 1521.

<sup>521</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne, dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 366.

<sup>522</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle », dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 71

Ainsi dans la région de Samos, jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, les noms complexes sont pratiquement inexistantes, moins de 1%<sup>523</sup> du total. À Bierzo, jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle, l'anthroponymie complexe représente 1%<sup>524</sup> et à Sobrado, elle atteint 4% à la même période<sup>525</sup>. Quant aux régions françaises, la situation est même que dans celles du Nord de la Péninsule ibérique. Dans les régions de Vierzon et Nevers<sup>526</sup>, la forme IV est absente jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Contrairement à ces régions françaises, dans d'autres telles que le Languedoc occidental, M. MOUSNIER<sup>527</sup> montre que la forme complexe est assez bien représentée dans le système anthroponymique de 1026 à 1300 avec quelques nuances d'une période à une autre et selon le type d'hommes. Pour les hommes dépendants, le nom complexe représente entre 13,7% et 7% de 1120 à 1300 et pour les hommes libres, la fourchette se situe entre 10,60% et 7% de 1120 à 1249.

Ainsi, les exemples montrent que l'incorporation de la toponymie dans l'anthroponymie est commune à toute l'Europe. En général, le nom complexe marque fortement le milieu masculin. Malgré de fortes divergences, dans l'ensemble, l'évolution du système anthroponymique à plus de deux éléments est lente. Aussi, le système anthroponymique s'enrichit avec l'emploi de toponyme entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles. L'utilisation du nom complexe révèle l'importance de la terre : l'homme va jusqu'à s'identifier à sa terre.

### **C. L'impact du système anthroponymique à nom double dans les différentes couches sociales**

Le système anthroponymique évolue en général selon les réalités des différentes populations. Ainsi d'un système à nom unique, on passe à un système à deux éléments au cours de l'an mil. Mais l'apparition de la forme à deux éléments se fait assez tôt à León, et à Celanova, par rapport aux autres régions occidentales. Dans la Péninsule ibérique, le système double semble être déjà

---

<sup>523</sup> GONZÁLEZ VÁZQUEZ M. et PÉREZ RODRÍGUEZ F. J., « El sistema antropónimo en Galicia. Tumbo del monasterio de Samos. Siglos VIII al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 55-60.

<sup>524</sup> RODRÍGUEZ GONZÁLEZ M. C., « El sistema antropónimo en el Bierzo. Tumbo de S. Pedro de Montes. Siglos IX al XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 83.

<sup>525</sup> PORTELA E. et PALLARE M. C., « El sistema antropónimo en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Siglos IX a XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 28.

<sup>526</sup> MICHAUD F., « Le système anthroponymique en Berry et Nivernais d'après les cartulaires de Vierzon et de St-Cyr de Nevers (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. I, p. 95 et p.103-110.

<sup>527</sup> MOUSNIER M., « Dépendants du Languedoc occidental (milieu XI<sup>e</sup> – fin XIII<sup>e</sup> siècle) : aspects anthroponymiques », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V – 2, p. 72-73.

employé dans toutes les couches sociales et les différents types de documents au cours XI<sup>ème</sup> siècle. Dans notre corpus, la première attestation se fait dans un document privé où le nom double, *nomen proprium* + *nomen paternum*, est porté par une personne censée être un mozarabe dont on n'a aucune information sur le statut social. Toutefois, même si, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, toute personne peut apparaître dans un document léonais avec un nom double, les différents systèmes de dénomination évoluent-ils au même rythme d'un milieu social à un autre, voire d'un secteur à un autre ?

Ainsi, pour cette sous-partie, partions-nous de la manière de nommer les gens dans les documents pour émettre quelques hypothèses et conclusions pouvant montrer l'évolution d'un système anthroponymique au sein d'un secteur, d'une couche sociale. Cependant, nous ne nous attarderons pas sur la forme de désignation utilisée pour les souverains et les membres de leur famille. Car, que ce soit dans les documents diplomatiques ou dans les documents littéraires ou encore dans les sources épigraphiques, ils sont désignés par la forme anthroponymique à désignation complémentaire. En effet, il est rare de voir dans nos sources, un monarque ou les membres de la famille royale apparaissant avec un système de dénomination à deux éléments ou plus (type III et IV). Cependant, puisqu'à toute règle, il y a des exceptions, on remarque qu'il arrive que les membres de la famille royale soient présentés avec la forme III. De ce fait, en l'an 1116, dans un document, toutes les femmes de la famille royale sont présentées par un système anthroponymique III sauf la reine : *Urraka Hispanie regina...Fillius eius rex domnus Adefonsus conf. (signum).- Soror illius Sancia Raimundi conf. (signum)- Soror regine Sancia Adefonsi conf.- soror eiusdem Geloira Adefonsi conf.*<sup>528</sup>

Pour notre travail, nous avons également choisi de commencer cette sous-partie à partir de l'an mil car, avant le début du XI<sup>ème</sup> siècle, les titres socio-professionnels sont rarement visibles dans notre corpus, à l'exception des titres cléricaux et claustraux. Par exemple, on ne peut pas affirmer avec certitude que *Garsea Gomez*, témoin de l'acte royal du roi *Uremundus* II de León, en 996<sup>529</sup> et témoin de l'acte de donation de l'évêque de León, Froila, en 1002<sup>530</sup>, est bien le comte *Garsea Gomez de Saldaña* mort après 1017. D'ailleurs, ce n'est qu'à partir de 1091 qu'un *Petrus* apparaît avec le titre *come Saldania* puis suivront d'autres personnes portant le même titre : *Didacus Muniz de Saldania*<sup>531</sup>. Il est, sans doute, probable qu'ils soient tous des

---

<sup>528</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 56, acte n° 1351. La même Sancha Raimondi apparaît dans un autre document en 1135 encore avec un nom double ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 173, acte n° 1412.

<sup>529</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. III, p. 90, acte n° 574.

<sup>530</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. III, p. 165, acte n° 629.

<sup>531</sup> FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 269, acte n° 1475. Son titre comtal est sous-entendu, seul le nom du lieu est mentionné, comme celui de *Poncius de Minerua* qui apparaît dans le même document.



descendants du comte *Didacus Munniz*, premier comte de Saldaña de la famille de *Banu Gomez*, mort vers 951. D'ailleurs, celui apparaissant en 1152 porte le nom de son aïeul (Didacus Muniz).

Partant du XI<sup>ème</sup> siècle, nous pouvons mieux percevoir l'impact des différentes formes anthroponymiques sur chaque couche sociale et chaque secteur. Concernant l'utilisation du nom à deux éléments, de manière générale en Europe occidentale, le milieu des femmes et celui des clercs s'avère en retard par rapport à l'homme laïc. Il ne sera donc pas question d'aborder notre travail directement sous cet angle. Nous étudierons cependant l'évolution du système anthroponymique en partant des titres socio-professionnels les plus fréquents. Le calcul des occurrences se fera ainsi : une personne portant un titre socio-professionnel sera comptée autant de fois qu'elle apparaît avec d'autres formes anthroponymiques.

## 1. Dans le milieu laïc

En survolant la documentation léonaise, on peut dire que le milieu laïc est truffé de noms à deux éléments à partir du XI<sup>ème</sup> siècle par rapport à celui des clercs et des moines. Les études anthroponymiques menées dans le milieu clérical en Occident révèlent, à l'unanimité, quelle que soit la région européenne, que les formes III et IV évoluent lentement chez les hommes d'Église. Cependant, concernant la région léonaise, lorsqu'on regarde de près, et surtout selon les fonctions/métiers ou les titres politiques, on se rend compte qu'il y a des nuances et des contrastes dans l'évolution des systèmes de désignation III et IV selon les secteurs. Pour cela, nous nous pencherons sur certains métiers et titres politiques, surtout les plus fréquents, pour mieux cerner l'évolution des systèmes anthroponymiques d'un secteur à un autre.

### a. *Chez les hommes laïcs*

L'étude du système anthroponymique révèle que les premières évolutions du système de dénomination à deux éléments se font dans le milieu laïc, surtout chez les nobles avant de se répandre dans toutes les couches sociales. Cependant, la situation semble complexe et ambiguë lorsque nous étudions l'évolution du système anthroponymique d'un milieu à un autre et parfois même dans le même milieu.

#### - *Les hommes de l'entourage du souverain*

C'est un fait établi que le système à double dénomination apparaît et évolue en premier lieu dans le milieu de la noblesse. Cela suppose que les gens de l'entourage du roi sont plus porteurs de ce nouveau système anthroponymique. Ainsi, nous cherchons à travers notre étude à

observer si le métier, la fonction ou le titre politique n'agissent pas sur la manière de désigner un noble, surtout un proche du monarque. Pour cette analyse, nous avons choisi les fonctions et titres politiques les plus courants dans la documentation léonaise tels que les comtes, les majordomes, les juges, les écuyers, les chevaliers.

Les documents montrent que la première personne à apparaître avec le titre de *comes* (comte) et porteuse d'un *nomen proprium* + d'un *nomen paternum* est *Menendus Gundisaluz*<sup>532</sup>, à la fin du X<sup>ème</sup> siècle (999). Après cette date (999), le XI<sup>ème</sup> siècle s'avère être une période où le nom double trouve un écho favorable dans le milieu comtal. Dans l'acte daté du 1<sup>er</sup> octobre 1047, les dix personnes ayant le titre de *comes* sont toutes porteuses d'un surnom paternel. Ce qui semble corroborer l'affirmation de P. MARTINEZ SOPENA : « l'utilisation de *nomina paterna* correspond aux secteurs dominants de la société laïque, à l'aristocratie »<sup>533</sup>. Selon nos calculs, au XI<sup>ème</sup> siècle, 79,55% des comtes sont présentés dans les actes avec un patronyme alors que 20,45% portent un nom suivi du titre *comes*. Cependant, contre toute attente, la donne change aux siècles suivants. Les données dévoilent que de 1100 à 1230, les comtes reprennent l'ancien système de dénomination qui est le nom propre + désignation complémentaire. Ainsi, au XII<sup>ème</sup> siècle, l'occurrence du système anthroponymique à désignation complémentaire s'élève à 52,63% contre 47,37% pour le nom double. A contrario, de 1200 à 1230, presque tous les comtes (3/4) apparaissent avec le système anthroponymique de désignation complémentaire.

Le retour à l'ancien système anthroponymique est étonnant, surtout à une époque où la forme double prédomine largement sur les autres formes anthroponymiques dans la Péninsule ibérique. Le retour à la forme II pourrait être justifié par le fait que les comtes sont des personnes bien connues du royaume de León, voire au-delà. D'ailleurs, comme cela l'a été mentionné un peu plus haut, certains comtes préfèrent apparaître dans les documents avec leur nom propre suivi de leur titre politique. Cependant, le manque de patronyme est une difficulté pour notre travail, surtout lorsqu'il y a plusieurs comtes portant le même nom. Par exemple, *Petrus Adefonsi comes* (1148) est-il *Petrus comes in Asturiensi provincia* (1155) ? *Rudericus Martini comes*<sup>534</sup> (1131) est-il la même personne nommée *domnus Rudericus comes de Asturias* ou *Rudericus comes de Sarria* ou encore *Rudericus comes de Traua* apparaissant dans un acte en 1122<sup>535</sup> ?

---

<sup>532</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. III, p. 111, acte n° 589.

<sup>533</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « La antroponimia leonesa. Un estudio del Archivo Catedral de León (876-1200) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit. p. 171.

<sup>534</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 50, acte n° 24.

<sup>535</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 98, acte n° 1370.

L'étude sur les systèmes anthroponymiques révèle que, malgré l'apparition de nouvelles formes de désignation, surtout le nom double, la nature du document n'influence pas la manière de nommer les comtes. On trouve des comtes désignés par le système simple tant dans les documents royaux que dans d'autres documents. Cependant, aucune explication ne semble justifier pourquoi entre 1200-1230 les comtes sont désignés majoritairement par la forme II.

- *Les autres personnes de l'entourage du roi*<sup>536</sup>

Dans cette sous-partie, nous évoquons les personnes qui occupent la fonction de *maiordomnus*, d'*iudex*, d'*armiger*, de *miles*, de *decanus* et de *maiorinus*. Soulignons que, dans cette catégorie, la plupart des personnes sont des gens qui semblent venir des familles de la noblesse Castilloléonaise<sup>537</sup>. Dans ces différents secteurs de métiers, le nom à deux éléments domine largement entre l'an 1100 et 1230. Il représente 73,08% de l'ensemble du reste de l'entourage royal. Dans le milieu de l'armée, il est rare de voir dans les documents un *armiger* (regis) ou un *miles* portant une forme simple pendant la période allant de 1100 à 1230. Surtout dans la corporation des *armiger*, de l'an 1000 à 1230, sur 12 personnes, il n'y a que 2 qui portent un nom + le nom de son métier. Dans le cas des *miles*, on constate une nuance dans la manière de nommer. En effet, nous constatons que les chevaliers sont présentés dans les actes sous une forme simple (II) lorsqu'ils portent le titre de *domnus* (seigneur) : sur 4 exemples, trois (3) correspondent à une anthroponymie à désignation complémentaire contre un désigné avec la forme III. En revanche, lorsque le titre *domnus* est absent, le *miles* est mentionné avec une forme à deux éléments. Par exemple, dans l'acte du 20 décembre 1197, le chevalier Ferdinand est présenté ainsi : *Domnus Fernandus miles*<sup>538</sup> ; tandis que dans celui du 8 novembre 1199, dépourvu du titre *domnus*, il est désigné par un nom double : *Fernandus Pelagii miles*<sup>539</sup>. Quant à ceux portant le titre de *decanus*, exerçant le métier des armes, ils sont désignés davantage par le système à désignation complémentaire. Sur 12 individus, on en trouve 58,33% désignés avec le système anthroponymique II contre 41,67% portant des patronymes.

Concernant les majordomes, de l'an mil à l'an 1230, la forme anthroponymique la plus usuelle est le nom double. Nous comptons neuf majordomes désignés par le nom à dénomination complémentaire, vingt-sept avec un nom double et trois dotés d'un système anthroponymique

---

<sup>536</sup> Il convient de signaler que dans cette sous-partie, tous les prêtres exerçant la fonction de *maiordomnus*, *iudex* ont été écartés car ils ont été comptés parmi les clercs.

<sup>537</sup> Dans les familles comtales des Flaínez, plusieurs membres sont des « maiordomus » et des « Armiger regis », voir les généalogies dans M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, p. 85.

<sup>538</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., p. 89, t. VI, acte n° 1734.

<sup>539</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., p. 116, t. VI, acte n° 1751.

complexe. Mais, l'analyse révèle qu'à partir de l'an mil, les majordomes apparaissant avec le titre de *maiordomus regis/regina* sont plus nommés par la forme III ; tandis que l'on trouve la forme II chez ceux désignés simplement *maiordomus*.

La désignation d'un individu de manière générale dans les sources (diplomatiques et littéraires) est complexe : plusieurs aspects restent obscurs. On ne saurait expliquer les motivations qui poussent les individus à se présenter, ou les scribes à présenter les gens, de façons différentes d'un acte à un autre. Au XII<sup>ème</sup> siècle, en *Hispania* et en particulier à León, le système double domine largement. Pourtant, on trouve des gens de la noblesse mentionnés dans les actes avec les formes simples. Certaines personnes de la noblesse semblent répondre à l'anthroponymie simple tout au long de leur vie publique dans les documents. C'est l'exemple de Ponce de Minerve et de Ponce de Cabrera, tous deux magnats du roi Alphonse VII (1065-1109) de León. Tous deux sont des étrangers installés à León : le premier est originaire du Languedoc et le second est un Catalan. Par exemple dans notre corpus, lorsque Ponce de Cabrera apparaît pour la première fois en 1130, il porte le patronyme de Garaldus<sup>540</sup> (Giraldus). Mais dans toutes ses autres apparitions, devenu comte, il ne porte plus de patronyme. Son *nomen propria* suivi du nom du lieu de sa provenance paraît suffisant pour le distinguer des autres individus nommés *Poncius*. Cela répond sans doute au fait que l'usage de nom domainial est habituel. Dans le cas des deux Ponce, ils sont mieux connus de la population léonaise et de la postérité par le nom de leurs lieux d'origine.

Tout laisse à penser que, même si le nom double est la forme anthroponymique en vigueur dans la Péninsule ibérique des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, pour certaines personnalités de la noblesse, le titre politique, la fonction et leur lieu de provenance ou d'habitation restent les moyens par lesquels elles sont mieux connues. Pour cela, elles préfèrent garder les formes simples au détriment des formes complexes dans les documents. Le passage d'une forme anthroponymique à une autre révèle également la souplesse dans la désignation dans les documents léonais médiévaux. Le nom double, même s'il est en vigueur, n'est pas obligatoire dans les documents. Cependant, dans le courant de l'an mil à l'an 1230, notre corpus montre que les personnes de l'entourage royal apparaissent le plus souvent avec un système anthroponymique à deux éléments.

- *Les artisans, les commerçants et les paysans*

---

<sup>540</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., p. 147, t. V, acte n° 1396.

De manière générale, on se rend compte que, quel que soit le métier, les individus ont tous des *nomina paterna*. Mais le rythme des systèmes anthroponymiques semble ne pas être le même d'un secteur à un autre. Dans le milieu des charpentiers (*carpentarius*), des pelletiers (*Pelliterius*), des cordonniers (*zapatero*), des marchands/commerçants (*mercator*) et des peintres (*pintor*), le nom double paraît ne pas être encore à la mode. En effet, de l'an 1100 à 1230, sur vingt-quatre (24) personnes exerçant ces métiers, 70,83% sont mentionnés dans les documents avec le système anthroponymique à désignation complémentaire (nom + nom du métier) contre 29,17% portant des noms doubles. Alors que pour la même période (1100-1230), pour les personnes exerçant la fonction de juge (*iudex*), la forme II et double sont presque égalitaires. On trouve six (6) personnes sur onze (11) qui portent des noms à deux éléments contre cinq qui répondent à un nom simple. C'est un secteur où le système anthroponymique à nom double semble être attesté tardivement, car, selon nos données, la première apparition du nom à deux éléments est datée de 1156 : *Didacus Adefonsi iudex conf*<sup>541</sup>. Concernant ceux exerçant la fonction de *uillicantibus* (fermier, régisseur d'une propriété rurale), il est rare de rencontrer la forme II. C'est une fonction qui semble apparaître tardivement dans les documents léonais. La première attestation se fait en l'an 1149 : *Dominico Froile et Regmundo uillicantibus in Legion*<sup>542</sup>. Pour vingt-un *uillicantibus*, de l'an 1149 à 1230, 85,71% portent des patronymes et 14,29% un système à désignation complémentaire.

L'analyse du milieu masculin laïc léonais révèle qu'à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, la forme anthroponymique III est employée dans tous les secteurs : l'artisan comme le comte peut être présenté avec un nom + un patronyme. Cependant, on observe que selon le métier ou la fonction exercé(e) ou encore le titre politique porté par l'individu la désignation de la personne peut changer. Il se peut que cela dépende de l'objectif visé par les scribes ou les intéressés eux-mêmes. On constate que dans certains secteurs, l'apparition du nom double est tardive. Le rythme de l'évolution des systèmes anthroponymiques n'est pas le même. Il existe des nuances, qui ne semblent cependant pas avoir une connotation péjorative.

#### b. *Chez les femmes laïques*

Le milieu féminin est connu comme restant attaché assez longtemps à la forme anthroponymique de désignation complémentaire (type II). En général dans les documents léonais, en dehors des moniales qui apparaissent avec leurs différentes dignités claustrales, le

---

<sup>541</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 289, acte n° 1490.

<sup>542</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 250, acte n° 1459.

nom de la femme est rarement suivi d'un nom de métier ou de fonction ou un titre politique. Seuls cinq (5) métiers/fonctions semblent être tenus par les femmes léonaises :

- *Uelita comatre* (sage-femme), 1073
- *Domna Sancia portaria* (portière), 1224
- *Sol Fernandi collectaria* (receveuse du fisc), 1224
- *Domna Sancia Mieobia sacristana*, (sacristaine), 1224
- *Maria Guterri camararia* (dame servant une princesse ou femme de chambre), 1224

Toutefois, il est fort plausible que trois des femmes citées soient des religieuses à cause des fonctions qu'elles occupent : *portaria* – *collectaria* - *sacristana*. Les quatre dernières femmes apparaissent dans un acte de vente entre l'abbesse *Aldoncia Lupi* du monastère de Gradefes et un certain *domnus Martinus* : ce qui fait penser qu'elles font partie du monastère.

Quant aux titres politiques, ceux fréquemment utilisés pour les femmes sont *domna* et *comitissa*. Il est rare que la femme d'un comte, qu'elle soit seule ou accompagnée, porte une autre forme anthroponymique à part celle du type : nom + titre politique ou bien le titre politique est précédé de leur nom. Selon nos données, plus de 90% des comtesses sont présentées dans les actes avec la forme II. En effet, sur un effectif de 59 femmes portant le titre de *comitissa* ou/et *domna* de 1000 à 1230, quatre (4) seulement sont citées avec un nom double. Cela n'a rien d'étonnant puisque, dans le corpus et selon les études réalisées, le système à désignation complémentaire reste longtemps la dénomination préférentielle de la femme dans les documents officiels même si dans la réalité, elle porte un *nomen paternum*. Cependant, cela paraît curieux puisqu'entre 1100-1230, selon nos données, la femme laïque léonaise est de plus en plus désignée par la forme double. Par exemple, entre 1200-1230, sur 114 femmes laïques<sup>543</sup> : quatre (4) portent un nom unique, soit 3,15%, quarante-et-une (41) sont désignées par un système anthroponymique à désignation complémentaire, soit 35,96%, et soixante neuf (69) portent un *nomen proprium* + un *nomen paternum*, soit 60,53%.

Il est possible que, à l'instar des femmes des familles royales, les femmes portant les titres sociaux de leur époux soient bien connues de la population, sans doute à cause de la situation sociale et politique de leur époux. Elles ne semblent donc pas faire objet de confusion pour leurs contemporains dans les documents du moment où leur statut est mentionné. Aussi, jouissant du titre politique de leur conjoint, elles posent des actions publiques avec ou sans leurs maris<sup>544</sup>. Une autre analyse peut être faite également : le patronyme, bien qu'il soit en vigueur

---

<sup>543</sup> Nous n'avons pas pris en compte les femmes des familles royales.

<sup>544</sup> Voir la femme dans la vie économique dans le chapitre II de la première partie de notre travail.

entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, ne semble pas être obligatoire dans la désignation d'un individu. *A contrario*, pour les autres femmes laïques censées ne pas avoir les titres de *comitissa* et de *domna*, on est confronté à une toute autre réalité (voir tableau 12).

Tableau 12 : L'évolution des types anthroponymiques chez les femmes ne portant pas le titre de *comitissa* et de *domna*

	1000-1099		1100-1199		1200-1230	
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
<b>Types I et II</b>	111	89,01	0	0	0	0
<b>Types III et IV</b>	15	11,9	174	100	68	100
<b>Total</b>	140	100	174	100	68	100

Apparemment, selon le tableau 12, après le XI<sup>ème</sup> siècle, les femmes laïques normalement dépourvues de titres politiques sont davantage présentées dans les documents avec le système à deux éléments et non avec les systèmes anthroponymiques simples. Notons par ailleurs que les femmes portent peu souvent, voire rarement, la forme anthroponymique complexe : nom + surnom du père + autres désignations. Celles qui sont ainsi nommées n'atteignent pas le nombre de cinq. C'est le système à deux éléments (surtout *nomen proprium* + *nomen paternum*) qui domine largement. Il est également assez rare que le deuxième élément de la forme III soit autre que le surnom paternel.

Le constat que nous faisons à travers cette analyse est le suivant : les femmes de la (haute) noblesse ne semblent pas avoir besoin de leurs patronymes dans les documents pour se faire connaître. Leur situation matrimoniale précède leur renommée. Ainsi, jusqu'au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, dans les documents léonais, selon notre corpus, les *comitissae* et les *domnae* sont nommées presque toujours sous la forme II. Le *nomen paternum* ne semble donc pas obligatoire pour elles. Ce n'est pas le cas pour les femmes sans titre politique dans les documents. Il est plausible que si les scribes prennent le soin de citer ou de faire suivre leur nom de baptême de celui de leur père, c'est pour éviter une confusion avec d'autres femmes qui pourraient porter les mêmes noms.

Cependant, en Galice, on peut voir, dans le milieu serf du monastère de Celanova, une différence dans la nomination de la femme mariée portant un *nomen paternum*. En effet, l'inventaire fait par les moines de Celanova en 977 montre que les femmes serves sont presque toutes porteuses de la dénomination double : *Gudina Guistelaz(...)* *Maria Mironz(...)* *Marina Uimariz*. En revanche, elles sont rarement désignées par leurs liens conjugaux tels qu'*uxor*,

*mulier*<sup>545</sup>, comme si ces liens avaient peu d'importance par rapport à ceux qui les unissent à leurs familles biologiques, surtout à leur père. Dans les conclusions sur les études anthroponymiques des serfs, M. BOURIN et P. CHAREILLE soulignent que :

Il n'est pas facile de deviner à travers les pratiques anthroponymiques des particularités discriminantes du statut servile. Tout au plus, les femmes galiciennes serves ne semblent désignées que par leur filiation paternelle et non par leur lien conjugal, à la différence des libres qui sont souvent désignées par les deux ; comme si la cellule conjugale que les serves constituent avec leurs époux demeure un lien moins important que l'origine paternelle<sup>546</sup>.

Concernant la manière de désigner les femmes serves de la Galice, nous pensons que ces nuances de l'anthroponymie servile ne répondent pas à une barrière mais plutôt à une volonté de contrôle de la part des seigneurs.

En somme, de façon générale, on peut dire qu'au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, la désignation de la femme laïque léonaise évolue : la femme répond fréquemment à un nom + un patronyme. Cependant, celle de la haute noblesse paraît rester le plus souvent attachée davantage au titre politique reçu par le biais du mariage qu'au patronyme comme si le lien conjugal semble important que le lien paternel. Toutefois, avec ou sans *nomen paternum*, la femme léonaise est toujours montrée surtout comme l'épouse ou comme la mère d'un tel ou d'un tel.

## 2. Dans le milieu clérical et monial

À l'instar du milieu féminin en général, celui des hommes et femmes d'Église est reconnu dans les études anthroponymiques médiévales comme étant un milieu où les nouvelles formes de désignation (III et IV) apparaissent tardivement et connaissent une évolution lente. De manière générale, jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle, en Occident, la forme anthroponymique prédominante chez les clercs et les moines est la forme II (nom + la dignité ecclésiastique/claustrale). Ce constat vient sans doute du fait que, dans le milieu religieux, les titres cléricaux (episcopus, presbiter, diaconus) et claustraux (abba(tissa), frater, monacus, prior) semblent être plus importants que le lien à la famille biologique. Cependant, comme les laïcs, il arrive que les consacrés et les clercs apparaissent sans titre claustral/clérical. Par exemple, *domna Flora*

---

<sup>545</sup> Il existe des cas exceptions où la femme serve est désignée par le lien paternel et conjugal. Par exemple, dans la descendance de Vincentius pistor : « *Marina Pelaiz genuit filios quos habet de Petrus Ossa ... Gelvira Pelaiz mulier que fuit de Pelagius Menia...* », E.SÁEZ et C. SAEZ, *Colección Diplomática del monasterio de Celanova*, p. 170. Mais ce sont des cas peu fréquents.

<sup>546</sup> BOURIN M. et CHAREILLE P., « Conclusion : nuances serviles de l'anthroponymie médiévale », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. V-2. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants du Moyen Âge (Le « nouveau servage »)*, p. 207.



*cognomento domna Deodata* (l'an 1017) n'est autre que *Flora abbatissa*<sup>547</sup>. Aussi, en dépouillant la documentation léonaise à partir de l'an mil, on se rend compte qu'au sein des hommes et femmes d'Église, certains titres cléricaux et claustraux semblent plus favorables à une forme de désignation anthroponymiques que d'autres. Qu'est-ce qui explique cette distinction ? S'agit-il de discrimination ? Un système anthroponymique est-il attribué à un clerc ou un religieux selon son titre ?

a. *Chez les clercs et les moines*<sup>548</sup>

À l'instar du milieu laïc (hommes), nous avons choisi d'analyser le milieu des clercs et des religieux en les séparant selon leurs dignités ecclésiastiques et claustrales afin de voir s'il existe des nuances ou non.

- *Les responsables de diocèses et ceux des abbayes*

De manière générale, les *nomina propria* des évêques sont suivis du nom du lieu où ils exercent leur charge épiscopale (nom propre + nom du diocèse). Il arrive que le nom de lieu ou/et leur dignité ecclésiastique soit omis. Dans ces cas, il est difficile de faire la distinction entre un clerc et un laïc. Ainsi, il est possible que dans nos calculs, certains clercs et moines aient été comptés parmi les laïcs. Apparemment, dans les documents, la forme double apparaît dans le milieu des prélats au début du X<sup>ème</sup> siècle : *Frunimius Olemundi*<sup>549</sup> (928), il s'agit de l'évêque de *Frunimius* II de León. Mais le milieu épiscopal semble peu favorable au port des nouvelles formes anthroponymiques en vogue entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles. Les prélats sont presque toujours désignés avec l'ancien système anthroponymique : nom + une désignation complémentaire (X, évêque de tel lieu), voir tableau 13.

Tableau 13 : Systèmes anthroponymiques des évêques de 1000 à 1230

	1000-1099		1100-1199		1200-1230	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
<b>Nom simple</b>	35	100	61	92,42	10	71,43
<b>Nom double</b>	0	0	5	7,58	4	28,57
<b>Total</b>	35	100	66	100	14	100

<sup>547</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. Pilar, op. cit., p. 228, acte n° 80 et p. 239, acte n° 88.

<sup>548</sup> Les clercs et les moines sont mis ensemble car une personne peut être un frère-prêtre.

<sup>549</sup> SÁEZ E., op. cit., p. 131, acte n° 76. *Frunimius* a été évêque de León. Il paraît être l'évêque *Frunimius* II qui accède à la charge épiscopale en 928. Mais peu de temps après, il a été destitué de sa charge épiscopale et reclus en campagne car sa famille est tombée en disgrâce.

C'est une exception en l'an 928 lorsque l'évêque *Frunimius* est présenté avec la forme anthroponymique double. En effet, sans doute avant l'an 928 et après cette année jusqu'à la fin de l'an mil, les responsables des diocèses répondent à 100% à un système de désignation simple, voir le tableau 13 pour le XI<sup>ème</sup> siècle. Il faut attendre, selon notre corpus, plus d'un siècle et demi pour que le nom double réapparaisse dans le milieu épiscopal, précisément en 1133. En l'an 1200, tous les archevêques souscrivant dans l'acte d'achat de l'évêque de León, *domno Manrico*, sont porteurs de *nomen paternum* ; exceptés l'archevêque de Compostelle et de ceux ayant le titre d'*episcopus* :

Petrus Compostellanus archiepiscopus conf.- Luppus Astoricensis episcopus conf.-  
Iohannes Ouetensis episcopus conf.- Martinus Zamorensis episcopus conf.- Gudidisalus  
Salamantinus episcopus conf.- Martinus Ciuitatis episcopus conf.- ...**Didacus Garsie  
archiepiscopus** conf.- **Rodericus Aluari archiepiscopus** conf.- **Petrus Cipriani  
archiepiscopus** conf.- **Iohannes Petri archiepiscopus** conf...<sup>550</sup>

Dans ce document daté du 28 janvier 1200, certes les archevêques (sauf celui de Compostelle) sont présentés avec un système anthroponymique à deux éléments. Cependant, le lieu de leur diocèse n'est pas mentionné. Par contre, pour ceux portant le titre *episcopus* et répondant par la forme II, le nom du lieu où ils exercent leurs charges épiscopales est inscrit. Le constat est le même pour l'archevêque de Compostelle, Pierre, désigné par le système anthroponymique II. Cela ne veut pas dire qu'un clerc ayant pour dignité ecclésiastique *episcopus* ne peut pas porter un nom double : *Petrus Anaiz Legionensis episcopus confirmat*<sup>551</sup> – *Pedro Christiano Astoriensis sede episcopo*<sup>552</sup>. Nous pensons que la différence observée dans la manière de nommer les évêques semble se faire par les intéressés eux-mêmes. Aussi, doté d'un *nomen paternum*, le nom d'un archevêque peut être suivi du nom du lieu où il exerce sa charge. En l'an 1173, dans un document, l'évêque de Compostelle est désigné ainsi : *Petrus Suarii Dei gracia Compostellane sedis archiepiscopus conf*<sup>553</sup>. La désignation des prélats avec le surnom de leur père se fait surtout dans les actes de donation. Est-ce à dire que la nature du document influence la manière de nommer ? Cela est peu certain. Toutefois, elle (la forme double) reste peu fréquente sur la période 1100-1230.

La domination de la forme anthroponymique simple est certainement due au fait que les évêques sont des personnes assez connues des fidèles laïcs lorsque le nom du lieu suivi. Même si au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, plusieurs prélats sont nommés Pierre et Jean, ce sont des personnes

<sup>550</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 123, acte n° 1756.

<sup>551</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 56, acte n° 32.

<sup>552</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 274, acte n° 1480.

<sup>553</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 441, acte n° 1578.

populaires car ils occupent des fonctions religieuses mais aussi politiques. Plusieurs sont également désignés comme *domnus* : *domnus Nunnus episcopus*<sup>554</sup>. Concernant la Catalogne, P. FREEDMAN signale que les liens entre les comtes et les évêques, entre autorité ecclésiastique et autorité politique, étaient si étroits qu'il est difficile de les distinguer. La même personne fait fonction de comte et d'évêque ou bien un comte nomme son propre fils comme évêque<sup>555</sup>. Signalons toutefois que dans les documents léonais, nous n'avons pas rencontré d'évêques portant le titre de *comes* (comte) : ils ont plutôt le titre *dominus* (seigneur). Plus importantes sont la mention de leur titre épiscopal et le nom du lieu où ils exercent leur charge car c'est ce qui permet de reconnaître les clercs et les moines. Par exemple, aux alentours de la dernière décennie du XII<sup>ème</sup> siècle, l'archidiacre *Pélagius Trazan* apparaît plusieurs fois dans des documents sans aucun titre ni aucune autre information permettant de connaître son statut de clerc (chanoine et archidiacre). Ce n'est qu'en l'an 1200, qu'il apparaît avec le titre *archidiaconus* (archidiacre) ce qui nous a permis de le compter dans le groupe des clercs. Il est possible aussi qu'avant 1200, *Pelagius Trazan* ne soit pas encore appelé à la charge d'archidiacre. En effet, il est chanoine depuis 1182, devient archidiacre de 1200 à 1206 et meurt en 1210.

Concernant les abbés et les prieurs des monastères, il est à noter que comme les responsables de diocèse, ceux-ci sont peu présentés avec un *nomen paternum*. *A contrario*, par rapport aux prélats, le patronyme est attesté tardivement chez les abbés. En effet, ce n'est qu'en 1109 qu'apparaît un abbé avec un nom double, *Pelagius Michaeliz abba Sanctus Pelagius*<sup>556</sup> et pour les prieurs, en 1111 : *Petrus Feliciz prior et conf*<sup>557</sup>. Selon nos calculs le nom double est rarissime chez les abbés par rapport aux prieurs (voir tableau 14).

Tableau 14 : Les formes II et III chez les abbés et les prieurs

	Abba		Prior	
	Forme II	Forme III	Forme II	Forme III
<b>1100-1230</b>	32	4	19	13

Le succès total du nom double au XII<sup>ème</sup> siècle dans la Péninsule ibérique en général et à León en particulier n'a pas l'influence sur le milieu des responsables de diocèses et d'abbayes. Ainsi,

<sup>554</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. III, p. 430, acte n° 829.

<sup>555</sup> FREEDMAN P., « L'influence wisigothique sur l'Église catalane », dans J. Fontaine et C. PELLISTRANDI, *L'Europe héritière de l'Espagne wisigothique*, p. 73.

Dans le *Tombo* du monastère de Celanova, certains abbés ont le titre de duc ou de comte mais les noms de leurs comtés ne sont pas indiqués dans l'acte : J. ANDRADE, *O Tombo de Celanova*, t. II, p. 749.

<sup>556</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 6, acte n° 1327.

<sup>557</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 24, acte n° 1335.

les analyses révèlent, grosso modo, qu'ils commencent à porter des *nomina paterna* dans les documents un peu plus "fréquemment" au début du XIII<sup>ème</sup> siècle.

- *Les autres ecclésiastiques*

Il n'est pas toujours aisé dans les documents léonais de séparer le moine (*frater, monachus*) - du prêtre (*presbiter*) - du chanoine (*canonius*) – du confesseur (*confessor*). Dans un acte, une seule et même personne peut endosser plusieurs dignités cléricales et/ou claustrales : *Uitalis frater, presbiter et confessor*<sup>558</sup> – *Gomicius archipresbiter et canonicus*<sup>559</sup>. Ou bien la même personne peut changer de titre ecclésiastique d'un acte à un autre. Pour cela, nous avons décidé de les étudier tous ensemble afin de ne pas léser un titre religieux par rapport à un autre. Comme tous les autres milieux sociaux, le milieu clérical et monial semble suivre les changements de la société mais plus tardivement et lentement. Dans le nouveau système anthroponymique, le surnom paternel (patronyme) paraît ne pas concerner les prêtres et les moines. Ils restent le plus souvent fidèles à l'ancien système. Cependant, il est plausible que dans le décompte des laïcs portant les nouvelles formes anthroponymiques se trouvent des ecclésiastiques non identifiables en raison de l'absence de titres religieux.

Selon nos données, le nom double apparaît plutôt chez les autres ecclésiastiques par rapport aux abbés et prieurs mais, plus tard par rapport aux prélats. En effet, c'est en 1002 que la forme double apparaît pour la première fois dans les autres ecclésiastiques. L'on remarque que les premiers à porter des patronymes sont des diacres : *Tellus Maurelliz diaconus, Nunnus Muniz diaconus, Iohannes Gutiniz diaconus*<sup>560</sup>. De l'an mil à l'an 1230, le système anthroponymique des clercs et des religieux connaît une évolution par rapport au port du *nomen paternum*. En effet, sur 100 hommes d'Église, 91,26% sont nommés avec le type II contre 8,74% portant le type III entre 1000-1049. Pourtant, à partir du même nombre d'hommes, de 1200 à 1230, 52,88% sont porteurs du système à désignation complémentaire contre 47,12% pour le nom à deux éléments. Par ailleurs, pris à part, la situation est inversée chez les clercs portant le titre *canonicus*.

De ce fait, dans les documents de 1091<sup>561</sup> à 1230, les clercs et les moines portant le titre *canonicus* sont rarement présentés avec la forme anthroponymique II par rapport aux autres ecclésiastiques. Pendant la même période (1091-1230), sur 93 chanoines, 65,59% ont un *nomen*

---

<sup>558</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 184, acte n° 46.

<sup>559</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E, op. cit., p. 38, acte n° 13.

<sup>560</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. III, p. 165, acte n° 629.

<sup>561</sup> Année à laquelle apparaît pour la première fois le mot *canonicus* dans notre corpus : *Vimara abba canonicus*, J. M. RUIZ ASECIO, op.cit., t. IV, p. 556, acte n° 1260.

*paternum* (forme III) alors que 34,41% portent la forme II. Cela fait penser à l'anthroponymie du clergé romain qui à partir de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle se laisse imprégner par les formes III et IV, « surtout parmi le clergé des grandes églises de Rome »<sup>562</sup>. Le constat semble être identique pour León car les chanoines se trouvent dans les grandes institutions léonaises telles que la cathédrale et la collégiale *San Isidoro*.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que les diacres, les prêtres et les moines sont de plus en plus désignés avec le nom à deux éléments. Toutefois, le milieu clérical et religieux reste sous l'influence du système anthroponymique à désignation complémentaire. Cependant, la forme II, même si elle prédomine dans le milieu des clercs et moines, connaît une régression progressive. La forme double connaît une progression lente mais effective. Celle-ci reste encore minoritaire au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, mais tend vers les 50%. Par contre, dans le milieu clérical génois, l'utilisation des formes simples connaît encore un taux élevé : 75% à 95% des clercs se désignent par le système du nom unique ou de la désignation complémentaire du XII<sup>ème</sup> à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>563</sup>.

#### b. *Chez les religieuses*

L'étude s'avère plus difficile dans le milieu des moniales, car dans les documents, le plus souvent, c'est le nom de la responsable du couvent qui est mentionné. Les noms des autres membres du monastère sont généralement ignorés par la plume du scribe : *Felice abbatisse et sororibus tuis*<sup>564</sup>. C'est donc environ un tiers de la masse anthroponymique des nonnes dont il sera question dans notre travail. Par contre, celles nommées *Christi ancilla – ancilla Dei – confessa – conuersa* sont fréquemment citées c'est-à-dire que leurs noms sont mentionnés dans les documents. Sont-elles vraiment des moniales ou vivent-elles dans une partie du monastère après la perte de leur époux ? Faut-il les compter dans le groupe des religieuses ? Ces titres religieux semblent ambigus<sup>565</sup> car toutes les *ancillae Dei* ne paraissent pas être forcément des moniales. Portent-elles des titres claustraux par rapport à leur piété ? Cela semble probable pour certaines. Cependant, afin de limiter les erreurs de notre part, nous avons décidé de les compter toutes.

---

<sup>562</sup> LAZARD S., « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien. 2 (Actes de la table ronde de Milan, 21-22 avril 1994, réunis par Jean-Marie Martin et François Menant), in *Mélange de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 1195, In : *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 29-30, p. 287.

<sup>563</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 480.

<sup>564</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 143, acte n° 9.

<sup>565</sup> HENRIET P., « *Deo votas*. L'Infantado et la fonction des infantas dans la Castille et le León des Xe-XIIe siècles », in P. HENRIET et A.-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX-XVe siècles)*, p. 195-196.

Le paysage du système anthroponymique des religieuses est comparable à celui des femmes en général : c'est-à-dire prédominé par la forme II. Entre 1000-1099, toutes portent des noms simples à l'exception de deux : *Matre Uita, Domini ancilla* (1014) - *Uita Scemeniz abbatissa*<sup>566</sup> (1039). Mais au début du XII<sup>ème</sup> siècle, les religieuses sont de plus en plus nombreuses à porter des *nomina paterna*. On voit des abbesses, des prieures et d'autres membres de la communauté être mentionnées dans les documents avec des noms doubles. Toutes semblent faire le choix de faire suivre leur nom (de baptême) de celui de leur père. On assiste au triomphe du système anthroponymique à deux éléments entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Ainsi, de 11,11% entre 1000-1099, le nom double dans le milieu monial passe à 63,64% entre 1100-1199 et à 75% entre 1200-1230 (voir tableau 15).

Tableau 15 : Représentation des religieuses selon les formes anthroponymiques

	1000-1099		1100-1199		1200-1230	
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
<b>Types I et II</b>	16	88,89	4	36,36	2	25
<b>Types III et IV</b>	2	11,11	7	63,64	6	75
<b>Total</b>	18	100	11	100	8	100

Le système double prédomine à partir du XII<sup>ème</sup> siècle dans le milieu des nonnes. Les dignités claustrales ne semblent plus suffire à la dénomination des moniales. Les liens familiaux qui jusque-là étaient rarissimes dans la forme II deviennent prédominants dans le nom double. Entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, l'utilisation du *nomen paternum* peut laisser supposer qu'il ne semble pas avoir de coupure entre la moniale et sa famille biologique. Cela semble peu probable. Il est plausible qu'elles soient sous l'influence des changements sociaux. Deux hypothèses peuvent justifier le changement dans la manière de nommer les religieuses dans les documents.

La première hypothèse, c'est la christianisation du stock anthroponymique avec la domination du nom *Maria* dans le milieu féminin en général et chez les moniales en particulier. En effet, on note le port de plus en plus fréquent du nom *Maria* dans le milieu des religieuses. Le nom de Marie qui semblait absent du stock de noms des moniales, est de plus en plus utilisé entre 1000-1230. On peut donc penser, qu'en plus de la dignité claustrale, le patronyme est utilisé pour éviter les confusions. Toute cloîtrées qu'elles soient, elles n'échappent pas aux exigences administratives. La seconde, c'est le port du surnom paternel. Le système anthroponymique à deux éléments n'épargne personne, même celles dans le cloître. Ainsi, le port plus fréquent du

<sup>566</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 226, acte n° 77 et p. 250, acte n° 98.

nom Marie et la domination du *nomen paternum* entre 1100-1230 dévoilent que les événements ou la mode du moment agissent sur tous les milieux sociaux et tous les secteurs. Les religieuses ne sont pas en marge de la société puisqu'elles proviennent de familles humaines. L'exemple des nonnes est donc contraire aux *domnae* et *comitissae* mais aussi des clercs et des moines.

## II. LE STOCK DE NOMS

Le stock anthroponymique de la société léonaise est assez riche. Il présente des noms d'origines diverses : germanique (Ranimirus, Fernandus) - latine (Tia, Benedictus) - grecque (Tarasia - Olimpius) - arabe/musulman (Zuleiman, Abdella, Omar) - hébraïque (Aboha, Abozaque, Gape). Certains noms proviennent d'une aire géographique : Gallecus (domnus Gallecus, 1195), Francus (Martin Franco, 1113 – domnus France maiordomus, 1190), Pica (Romanus Pica, 1216), Lombarde (Petrus Lonbardel, 1129 – domna Lombarda, 1212), Breton (Petrus Breton de Maiorica, 1219 – Fernandus Breton, 1222), Aleman (domna Alemanda, 1167- Michael Aleman, 1174), etc. D'autres sont des noms de dynastie : Almorauede (1208). D'autres encore d'un(e) fonction/métier et un titre politique ou de dignité cléricale et claustrale : *Rex*<sup>567</sup> (Iohannes Rex, 1165), *Moine* (Moine Albertuz, 1229), *Regina* (Regina, 917), *Capellanus* (Capellanus presbiter, 1187), *Ferrarius* (Ferrarius, 1165 - Sebastianus Ferrarii iudex, 1178), *Bispo* (Petrus Bispo, 1168), etc. On trouve des aspects physiques de l'individu qui, précédemment sobriquets, deviennent des noms propres ou faisant office de "patronyme": *Cabeza* (Pelagius Cabez...Cabeza Albus, 1174), *Caluus* (Isidorus Caluus, 1174 – Caluo Monazino, 1217), *Blancus* (Blancus, 1195 – Reinaldus Blancus, 1206), *Longo* (Michael Longo...Rodericus Longo, 1194), etc. Il en va de même pour les noms de mois devenus noms propres : *Dicember* (Reccemirus filius December, 935 – Dicember diaconus, 959), *Februario* (domnus Februarius, 1210), *Abril* (Abril de Legione, 1146 - Fernandus Aprilis, 1167 – don Abril iudex, 1227), etc. Certains sont des noms composés ayant une signification religieuse : *Sanicolaus* (1166) - *Dios lo Garde*, 1222. Et d'autres dont l'origine nous est inconnue : *Eize* (1077) - *Sgueyon* (1220).

Le nom de toute chose peut devenir un nom propre, un nom de baptême. Le plus souvent, ce sont des sobriquets qui au fur et à mesure deviennent des *nomina propria* (même des noms de baptême) et des "nomina paterna". À regarder le stock anthroponymique, il reflète l'histoire du royaume léonais, voir celle de toute la Péninsule ibérique, créée par les contacts avec d'autres

---

<sup>567</sup> Dans notre corpus, *rex* semble être toujours utilisée comme second nom (de baptême) ou *nomen paternum*.

peuples. Comme l'affirme J. GARCIA MARTINEZ, « L'anthroponymie hispanique reflète l'influence faite par toutes les cultures : préromane, gréco-latine, chrétienne, judaïque, germanique et arabe »<sup>568</sup>. La situation est identique dans toutes les régions hispaniques septentrionales. P. MARTINEZ SOPENA signale que le panorama des royaumes chrétiens hispaniques avant le XI<sup>ème</sup> siècle présente une diversité remarquable<sup>569</sup>. Avant l'an 1000, une grande partie des territoires de la Catalogne à l'Atlantique réunit un stock de noms aux origines diverses (préromains, latins, germaniques, biblio-chrétiens, et arabes) qui coexistent dans des proportions variables à l'intérieur de chaque région. Toute cette diversité permet au stock de noms de s'enrichir. Pour León, tout au long de notre étude, nous assistons au renouvellement du stock anthroponymique à travers l'apparition de nouveaux noms.

Cependant, si le stock de noms est assez foisonnant jusqu'à la fin du X<sup>ème</sup> siècle, il connaît une régression aux siècles suivants malgré l'apparition de nouveaux noms. En effet, de 872 noms entre 860 à 1049, le stock anthroponymique passe à 433 noms dans la période de 1050-1230. Le stock anthroponymique a perdu presque la moitié de l'ensemble des noms. Quatre faits majeurs pourraient expliquer l'appauvrissement du stock. Le premier c'est que certains noms n'apparaissent qu'une seule fois : Camteza et Apazi (897) – Larga et Casta (1000). Ils sont en effet des noms rares. Ensuite, d'autres apparaissent pendant une période et semblent disparaître quelques années plus tard. C'est l'exemple du nom Marinus<sup>570</sup> qui disparaît du stock anthroponymique masculin après l'an 1079 alors que dans celui des femmes, son féminin (Marina) connaît une évolution dans la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. Puis, parmi les « nouveaux »<sup>571</sup> noms qui apparaissent entre 1059-1230, sauf erreur de notre part, aucun ne connaît de succès auprès de la population léonaise. La plupart n'est pas porté par plus d'une dizaine de personnes. Les « nouveaux » noms représentent plus de la moitié du stock anthroponymique de la période 1050-1230 : 62,12%, voir tableau 16.

Tableau 16 : Le poids des "nouveaux" noms dans le stock anthroponymique

Années	Anciens noms		« Nouveaux » noms	
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
1050-1230	164	37,88	269	62,12

<sup>568</sup> GARCÍA MARTÍNEZ J., *El significado de los pueblos de León*, p. 291.

<sup>569</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle », dans M. BOURIN, J.-M.- MARTIN et F. MÉNANT, *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, pp. 66

<sup>570</sup> Il apparaît que deux fois dans la documentation de 860 à 1230 porté par deux témoins : en 948 et en 1079. Il n'y a que dans le milieu féminin qu'il connaît un succès

<sup>571</sup> Il s'agit de noms qui apparemment ne se trouvent pas le stock anthroponymique de 860 à 1049. Le terme « anciens » renvoie aux noms déjà présents dans le palmarès anthroponymique entre 860-1049.



Au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, on constate l'apparition d'un plus grand nombre de « nouveaux » noms. Surtout dans la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. Ils représentent 26,10% du total. C'est également à la même période (le XII<sup>ème</sup> siècle) que le nombre de certains noms de biblique<sup>572</sup> et de saints<sup>573</sup> portés par les Léonais double. La quatrième hypothèse, c'est la christianisation. La focalisation de la population sur une poignée de noms, bibliques et saints, réduit le port des autres noms.

Dans l'ensemble, le stock anthroponymique de León compte 1154 différents noms dont 931 noms pour 7841 hommes et 223 noms pour 566 femmes. Environ 81% de la masse anthroponymique est masculine et 19% est féminine. Dans l'ensemble, le stock de noms est largement composé de noms d'origine germanique. Selon nos calculs, de 860 à 1230, les noms germaniques (43,50%) occupent presque la moitié de l'ensemble du stock anthroponymique, voir tableau 17.

Tableau 17 : Les différents types de noms de 860 à 1230

<b>Stock de noms de 860 à 1230</b>		
<b>Type de noms</b>	<b>Effectif</b>	<b>Fréquence (%)</b>
Germanique	502	43,5
Latin	334	28,94
Arabisés	119	10,31
Saints	85	7,37
Biblique	50	4,33
Inconnu	48	4,16
Grec	9	0,78
Juif	7	0,61
<b>Total</b>	<b>1154</b>	<b>100</b>

Toutefois, même s'ils (les noms germaniques) restent dominants, le nombre de noms d'origine germanique connaît une diminution à partir de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, voir tableau 17. La situation semble à peu près semblable pour ceux d'origine latine. Le stock anthroponymique léonais comprend peu de noms grecs, 0,78%, et de noms hébraïques ou juifs<sup>574</sup>, 0,61%. Quant aux noms testamentaires, ils sont de 4,33%, et les noms de saints, 7,37%. Ils sont minoritaires par rapport aux latino-germaniques et aux noms arabisés, ils connaissent le succès à partir de l'an mil. En effet, malgré leur minorité, l'après l'an mil révèle la christianisation des noms de la population léonaise. Moins d'une dizaine de noms bibliques et

<sup>572</sup> Pierre, Jean et Marie.

<sup>573</sup> Dominique, Martin et Marina.

<sup>574</sup> Il s'agit de noms portés par les juifs et qui ne se trouvent pas dans la Bible. Précisons également que plusieurs noms d'origine germanique (Gil – Bernardus), latine (Felicía – Bricius), grecque (Ciprianus – Eulalie) et juive (Maria – Michael) ont été comptabilisés dans les noms de saints et les noms testamentaires.

de noms de saints (3 chez les femmes et 6 chez les hommes)<sup>575</sup> permet de désigner plus de la moitié de la population entre 1000-1230. Quant aux noms arabisés, pris dans l'ensemble de 860 à 1230, ils paraissent assez visibles dans la population. Ils représentent 10,31%. Néanmoins, les données révèlent qu'au courant de l'an mil, précisément à partir la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, le nombre des noms arabisés a fortement chuté. Les noms arabisés semblent être en voie de disparition. Entre 1050-1230, leur nombre chute en dessous de 10, voir tableau 18.

Tableau 18 : Répartition du stock de noms selon leur origine entre 860-1230

Années	Types de noms								
	Testamentaires		Germanique	Latin	Arabisé	Grec	Juif	Saint	Inconnu
	Ancien	Nouveau							
860-899	3	5	45	23	4	1	0	7	3
900-949	11	8	166	97	49	4	1	31	13
950-999	11	12	211	132	77	2	3	30	19
1000-1049	10	11	101	65	16	3	2	32	3
1050-1099	6	8	61	37	6	2	0	24	2
1100-1149	3	10	63	35	4	1	1	34	1
1150-1199	10	18	84	62	5	1	0	38	4
1200-1230	6	24	58	51	4	1	1	43	8

Concernant les noms testamentaires en général, ils gardent une certaine constance. De 860 à 1230, le nombre de noms testamentaires se situe entre une valeur minimale estimée à 8 et une valeur maximale qui est de 30. Au final, assez riche car contenant des noms d'origines diverses, le stock anthroponymique contient actuellement peu de noms. Il n'y a que 1154 noms pour plus de 8000 personnes (hommes et femmes). De ce fait, on peut bien comprendre le problème des homonymies, de diminutif de nom ou de sobriquet ou encore de nom de mois qui devient un *nomen proprium*, un nom de baptême. L'étude du stock anthroponymique par genre montre des similitudes et des divergences. En effet, d'un genre à un autre, les réalités ne semblent pas être tout à fait les mêmes.

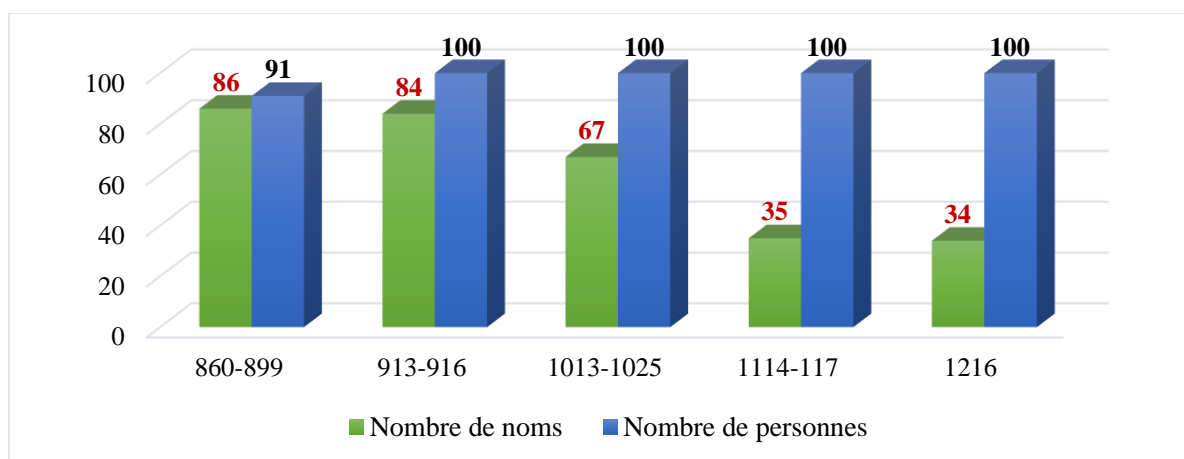
## A. Le stock de noms masculins

Le stock de noms masculins est composé de noms d'origines diverses. Il compte 931 différents noms de 860 à 1230 pour 7841 hommes. Selon nos données avant la seconde moitié de l'an mil, on y trouve 703 noms ; tandis qu'entre 1050-1230, le stock de noms diminue fortement. Il

<sup>575</sup> Pierre – Jean – Dominique – Martin – Pélage – Michel pour les hommes et Marie – Marina – Juste pour les femmes.

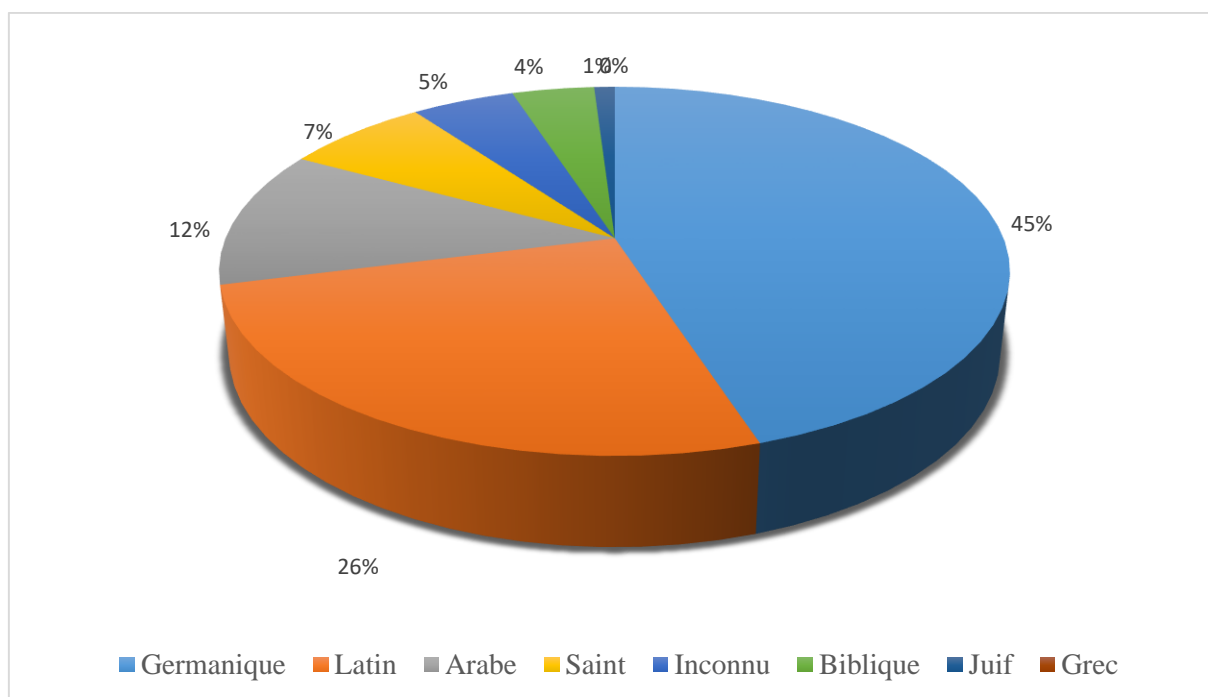
n'y a guère plus que 350 noms. Le stock anthroponymique perd presque la moitié de son contenu entre 1050 et 1230. Par conséquent, on assiste à l'appauvrissement du stock anthroponymique. En effet, d'après nos calculs, le stock de noms est de 84 noms pour 100 personnes entre 913-916. Il passe à 34 noms pour le même nombre de personnes en 1216 (voir figure 36). Il n'y a pas assez de noms pour désigner les personnes d'où le problème des homonymes. Même l'emploi des sobriquets et des *nomina paterna* ne semble pas résoudre le problème d'homonymie. D'ailleurs, ce sont les mêmes noms de baptême qui servent de *nomina paterna*.

Figure 36 : Diminution du stock de noms masculins (100 hommes) par siècle



Après la première moitié de l'an mil, le stock de noms dans le milieu masculin régresse. Pourtant, à cette même période, selon nos calculs, 218 "nouveaux" noms masculins font leur apparition dans le paysage anthroponymique. Le XII<sup>ème</sup> siècle seulement concentre 42,20% des "nouveaux" noms de la période 1050-1230. Mais comme cela l'a été dit un peu plus haut, les "nouveaux" noms n'ont pas de succès. Seul un petit groupe de noms est en vogue et sert à désigner presque deux tiers de la population masculine. Le paysage anthroponymique masculin ressemble presque au paysage du stock de noms léonais en général. En effet, les noms dominants sont ceux d'origine germanique. Selon nos données, ils sont au nombre de 417, soit 44,79% du stock anthroponymique de 860 à 1230. En dehors des noms germaniques, ce sont ceux d'origine latine et arabe qui dominent respectivement comme le montre la figure 37.

Figure 37 : Pourcentage de différents noms masculins entre 860-1230



Comme l'ensemble du paysage anthroponymique léonais, voire hispanique et européen, les noms d'origine germanique dominent le stock noms masculins mais connaissent une baisse à la fin du X<sup>ème</sup> siècle, voir tableau 19. Il en va de même pour les autres types de noms à l'exception des noms de saints qui oscillent entre 20 et 33. Quant aux noms testamentaires, en particulier néotestamentaires, ils connaissent une augmentation à partir de l'an 1150. Le pic d'emploi des noms arabisés se fait dans la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle. Le début du XI<sup>ème</sup> siècle voit le déclin progressif des noms arabisés.

Tableau 19 : Répartition des différents types de noms masculins de 860 à 1230

Années	Types de noms								
	Testamentaires		Germanique	Latin	Arabisé	Grec	Juif	Saint	Inconnu
	Ancien	Nouveau							
860-899	3	4	43	21	2	1	0	7	3
900-949	11	5	152	82	46	4	1	23	13
950-999	11	7	170	99	72	1	3	24	19
1000-1049	9	5	70	40	16	1	2	25	3
1050-1099	7	4	48	23	6	1	0	20	2
1100-1149	2	5	52	23	4	0	1	26	1
1150-1199	7	13	78	50	5	0	0	29	4
1200-1230	5	16	52	41	4	0	1	32	8

À partir du début du X<sup>ème</sup> siècle, surtout de la seconde moitié du X<sup>ème</sup> siècle à la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, les noms testamentaires (Jean et Pierre), les noms théophores (Dominique) et les noms de saints (Pélage) concurrencent les noms latino-germaniques (Froila, Munnus,

Garcias, etc.). On observe que pendant le X<sup>ème</sup> siècle, le nom Jean est en tête des noms bibliques avant d'être évincé par Pierre au début du XI<sup>ème</sup> siècle, tableau 20. On peut également observer que la concurrence des noms néotestamentaires, surtout Pierre et Jean, avec les noms non "chrétiens" commence dès la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle (voir tableau 20<sup>576</sup>).

Tableau 20 : Les dix noms masculins dominants de 900 à 1049

Noms	Années			Total
	900-949	950-999	1000-1049	
Petrus	5	8	21	34
Iohannes	6	14	10	30
Dominicus	1	5	22	28
Froila	6	17	4	27
Munnus	3	5	14	22
Garcias	3	12	5	20
Gundisalus	5	9	6	20
Nunus	4	9	6	19
Didacus	3	9	7	19
Gutier	3	6	4	13

En général, de 860 à 1230, dans le milieu masculin, la concentration du stock de noms se fait autour d'une vingtaine de noms. Le tableau 20 montre que les noms dominants latino-germaniques sont des noms fréquents dans la Péninsule ibérique et dans la noblesse. Pendant la période 900-1049, parmi les dix premiers noms masculins en vogue, on en compte sept latino-germaniques. Par contre, entre 1050-1230, le stock des dix premiers dominants est fortement christianisé. On compte un nom vétérotestamentaires, deux noms néotestamentaires, cinq noms de saints et deux noms germaniques spécifiques à la Péninsule ibérique<sup>577</sup>, voir tableau 21.

Tableau 21 : Les dix noms masculins dominants de 1050-1230

Noms	Années				Total
	1050-1099	1100-1149	1150-1199	1200-1230	
Petrus	46	110	196	159	511
Dominicus	16	35	103	152	306
Iohannes	11	35	114	145	305
Martinus	15	57	104	96	272
Pelagius	26	44	78	37	185
Fernandus	16	17	60	44	137
Michael	7	16	43	57	123
Rodericus	8	15	45	52	120
Didacus	17	21	20	18	76
Isidorus	1	2	35	25	63

<sup>576</sup> Voir le tableau complet des noms masculins dominants de 860 à 1230 dans les annexes.

<sup>577</sup> Les noms Pélage et Rodrigue sont comptés dans les noms de saints.

En effet, de manière générale, d'un stock anthroponymique assez ample, le stock de noms masculins se réduit considérablement. Il se concentre sur une poignée de noms, entre le XII<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle, pour désigner plus de la moitié de la population masculine. Le stock de noms masculins est fortement christianisé après l'an mil. Il est dominé par quelques noms testamentaires, surtout Pierre et Jean, et des noms de saints, surtout Dominique et Martin, qui servent à nommer des milliers d'hommes. La population masculine léonaise affiche une préférence pour les noms *Petrus* (19,67%), *Iohannes* (12,10%), *Martinus* (10,21%), *Dominicus* (10,04%) de 860 à 1230<sup>578</sup>. À partir du XII<sup>ème</sup> siècle, les individus nommés par ces noms bibliques et de saints sont tellement nombreux qu'il n'est pas facile de les distinguer dans les documents. Par exemple, *Dominicus Dominci*, apparaissant avec plusieurs membres de sa famille en 1207, appartient-il à la même famille que *Dominicus Dominici* mentionné avec quelques membres de sa famille dans un document le 7 janvier 1177<sup>579</sup> ? Dans un autre document daté du 22 juin 1109, nous trouvons parmi les quarante huit témoins, douze hommes nommés Pierre<sup>580</sup> : leur identification est rendue possible grâce aux noms de lieu, aux patronymes, aux fonctions et aux titres politiques.

Dans la montée des noms bibliques, le succès du nom *Michael* au cours du XII<sup>ème</sup> siècle semble être un cas spécifique à la région léonaise. Dans les autres régions hispaniques, cela n'est pas le cas. C'est également le seul nom vétérotestamentaire qui connaît le succès. Il occupe le 7<sup>ème</sup> rang entre 1100-1230. Ce qui nous paraît intéressant, c'est que la christianisation ne se fait pas seulement avec les saints universels tels que Dominique et Martin. Si on s'en tient au tableau 14, les noms de certains saints hispaniques occupent des rangs non négligeables. Entre 1050-1230, les noms Pélage, Rodrigue et Isidore occupent respectivement la 5<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup><sup>581</sup> place dans le classement des noms masculins en vogue à cette période. Mais aux côtés des noms bibliques et des noms de saints en vogue, on remarque également le succès d'autres noms. Le plus impressionnant est la montée du nom Ferdinand, nom royal. Ce dernier entre en concurrence avec les noms des saints à la même période (1050-1230) alors qu'il était minoritaire, presque inexistant, avant cette période. Cependant, malgré le succès des noms cités le stock de nom ne cesse de s'appauvrir et de se christianiser.

<sup>578</sup> Les calculs de pourcentage des 5 noms dominants sont faits par rapport aux 20 noms masculins dominants de 860 à 1230, voir dans les annexes.

<sup>579</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 180, acte n° 1793 et t. V, p. 469, acte n° 1597. Voir les généalogies complètes dans les annexes.

<sup>580</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 6-7, acte n° 1328.

<sup>581</sup> Le nom d'Isidore se hisse au 9<sup>ème</sup> rang : 1100-1230.

L'appauvrissement du stock anthroponymique, le "déclin" des noms germaniques et la christianisation du stock de noms après l'an mil dans le milieu masculin ne sont pas des cas propres à León. Le phénomène est attesté à la même période dans presque toutes les régions de l'Europe chrétienne. Les travaux anthroponymiques sur certaines régions hispaniques et européennes le révèlent. Cependant, il existe des nuances entre les régions. Aussi, les noms testamentaires et les noms de saints prédominants sont à peu près les mêmes partout en Occident. Par exemple, le succès des noms néotestamentaires, Pierre et Jean, en Europe, est tel que P. CHAREILLE précise qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle, plus d'un Européen sur quatre s'appelle Jean ou Pierre<sup>582</sup>. Concernant certaines régions du Nord de la Péninsule ibérique, en plus de Pierre et Jean, il faut ajouter les noms Dominique, Martin et Pélage. Cependant, pour d'autres comme la région navarraise, exception est faite. Les noms en vogue ne sont pas des noms "chrétiens" mais plutôt des noms spécifiques à la Péninsule ibérique : *Garcia, Sancius, Enneco, Lupus* et *Eximinius* dominant<sup>583</sup>. À Sobrado, l'anthroponymie germanique domine jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle et baisse fortement (environ 36%) face aux noms "chrétiens" (environ 44%). Les noms fréquents sont *Pedro, Juan, Pelayo, Martín* et *Domingo*<sup>584</sup>. Le constat est le même à Samos. Ainsi, pendant les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, on observe une augmentation progressive des noms de saints : les noms fréquents sont *Petrus, Pelagius* et *Iohannes*<sup>585</sup>. Quant à Bierzo, le stock de noms "chrétiens" est de plus de 50% et les noms germaniques atteignent à peine 22%. Les noms fréquents sont *Pedro, Pelayo* et *Juan*<sup>586</sup>.

Concernant la France du Midi et la France du Nord, avant 1050, ils représentent entre 70 et 85%. En Bourgogne, l'anthroponymie est largement dominée par les noms germaniques et ce, du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle, avant d'être concurrencée par les noms testamentaires au cours des siècles postérieurs<sup>587</sup>. M. BOURIN signale que « partout cette proportion des noms germaniques décline, et la raison de ce déclin est identique partout : c'est le développement du répertoire des

---

<sup>582</sup> P. CHAREILLE, *Le nom : histoire et statistiques. Quelles méthodes quantitatives pour une étude de l'anthroponymie médiévale*, page 26

<sup>583</sup> P. MARTÍNEZ SOPENA, L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle, dans M. BOURIN, J.-M.- MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 70

<sup>584</sup> PORTELA E. et PALLARES M. C., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Siglos IX a XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord), *Antroponimia y sociedad. Sistema de identificación hispano-cristianos en los siglos IX – XII*, pp. 37 – 38.

<sup>585</sup> GONZÁLEZ VÁZQUEZ M. et Pérez Rodríguez F. J., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Samos. Siglos VIII al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), Sopena, *Antroponimia y sociedad. Sistema de identificación hispano-cristianos en los siglos IX – XII*, p. 63.

<sup>586</sup> RODRÍGUEZ GONZÁLEZ M. C. et DURANY CASTRILLO M., El sistema antroponimico en el Bierzo. Tumbo de S. Pedro de Montes. Siglos IX al XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistema de identificación hispano-cristianos en los siglos IX – XII*, pp. 91-92.

<sup>587</sup> BECK P., « Anthroponymie et désignation des femmes en Bourgogne au Moyen -Âge (X<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècle), dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiéval de l'anthroponymie moderne*. t. II-2. *Persistances du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, p.98.

noms à caractère religieux qui renouvelle l'équilibre de la dénomination »<sup>588</sup>. Quant à Plaisance (Italie), c'est le contraire qui semble se produire. Les noms germaniques croissent au cours du XII<sup>ème</sup> siècle et paraissent se stabiliser vers la fin du même siècle. Ils représentent 55,5% de 1100 à 1130, puis 69,5% de 1161 à 1170<sup>589</sup>. Dans les villes de Paternò et Catane, dans la région de la Sicile (Italie), c'est plutôt le nom *Guillelmus*, *Iohannes*, *Petrus* (pour les hommes) et Béatrice (pour les femmes) qui sont en vogue<sup>590</sup>.

## B. Le stock de noms féminins

Le milieu féminin, comme celui des hommes, présente un stock anthroponymique contenant des noms d'origines diverses : latine (Honorifica, Agnes, Petronilla) - germanique (Beringaria, Tota, Vilielma) – arabe/musulman (Haballa, Omalkazeme, Zuheila) - grecques (Eulalie, Margarita) – hébraïque (Maria, Ana, Susana).

On y trouve aussi des noms d'origine latine tirés des fonctions/titres (Regina), des noms liés à l'aspect physique et moral (Gratiosa, Bona, Flora, Dulcia), et des noms renvoyant à une aire géographique (Alemandan, Lombarda). Le stock de noms féminins de León contient au total 223 noms pour plus de 566 femmes de 860 à 1230. Selon nos données, à l'inverse du milieu masculin, le stock anthroponymique féminin de l'an 860 à l'an 1230 est dominé par les noms latins, voir tableau 22.

Tableau 22 : Nombre et pourcentage des types de noms féminins : 860-1230

Types de noms	Effectif	Fréquence (%)
Germanique	85	38,12
Latin	112	50,22
Arabisé	10	4,48
Bible	9	4,04
Grec	7	3,14
Total	223	100

Selon le tableau 22, de 860 à 1230, le stock de noms des femmes est latinisé. Les noms d'origine latine représentent 50,22% du stock anthroponymique tandis que ceux d'origine germanique représentent 38,12%. Cela est différent du stock anthroponymique placentin (Italie) au XII<sup>ème</sup>

<sup>588</sup> BOURIN M., « France su Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques ? », dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 186.

<sup>589</sup> RACINE P., « À propos du système anthroponymique placentin (XIIe siècle) », in *Mélange de l'École française de Rome*, t. 106, n° 2, pp. 449-451.

<sup>590</sup> GANGEMI M. L., « L'evoluzione antroponomica a Catania e Paternò attraverso le pergamene di San Nicolò l'Arena », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 412-413.



siècle où on note une prédominance germanique<sup>591</sup>. Concernant les noms arabisés, ils ont presque que le même pourcent que les noms bibliques. Cependant, il est à signaler que dès le début du XI<sup>ème</sup> siècle la population féminine léonaise semble ne plus porter de noms arabisés (voir tableau 23) ; ce qui est contraire au milieu masculin léonais (tableau 19).

Tableau 23 : Répartition des différents noms féminins selon les périodes

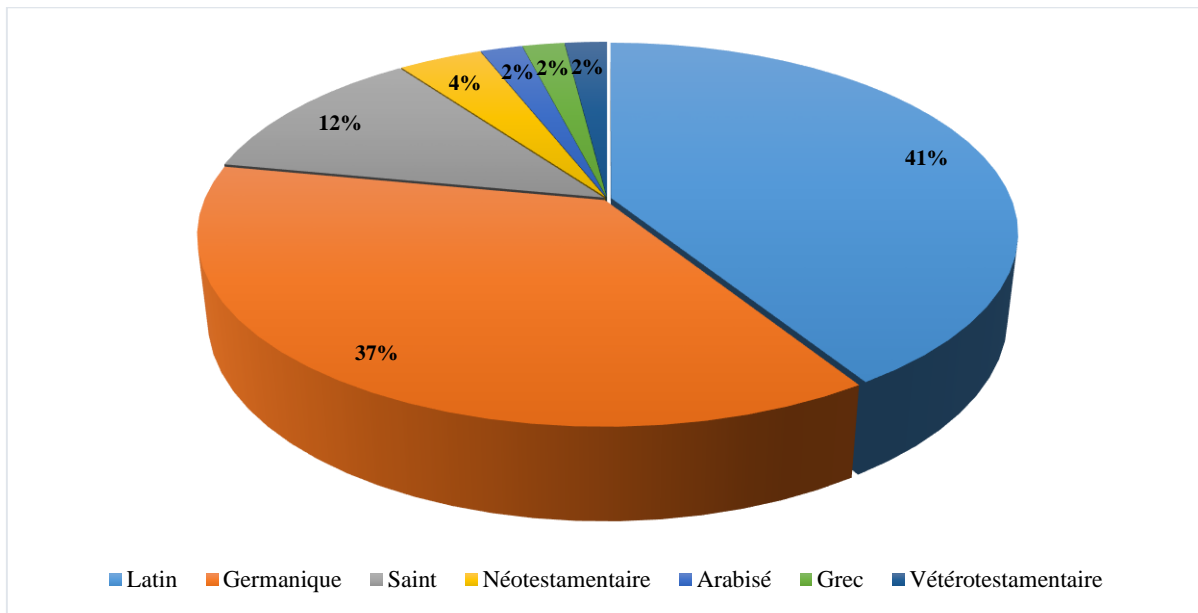
Années	Types de noms							
	Testamentaires		Germanique	Latin	Arabe	Grec	Juif	sainte
	Ancien	Nouveau						
860-899	0	0	2	3	2	0	0	0
900-949	1	0	15	17	3	0	0	8
950-999	0	2	42	34	5	1	0	6
1000-1049	2	2	31	27	0	3	0	8
1050-1099	1	1	13	16	0	1	0	5
1100-1149	0	2	11	12	0	1	0	8
1150-1199	1	1	7	12	0	1	0	9
1200-1230	0	5	6	10	0	1	0	11

En général, le stock de noms féminins léonais reste peu perméable aux noms bibliques et arabisés comme le montre le tableau 23. Concernant les noms juifs, chez les femmes, on remarque l'absence de noms juifs (0%) non testamentaires. Selon les documents choisis, les femmes, voire les juives, portent plutôt des noms testamentaires ou latino-germaniques. C'est par exemple le cas d'*Eilo* cognomento *Uita*, épouse de *Saluatore* cognomento *Hauiuue Aluiniz*<sup>592</sup>. Contrairement aux femmes, on trouve chez les hommes des noms juifs, portés que par les juifs eux-mêmes, tels que *Abhia* – *Abola* – *Abozaque* – *Gape* – *Iabia*. La présence de ces noms permet d'avoir une idée de l'anthroponymie juive masculine non testamentaire. Quant aux noms de saints, les données révèlent qu'ils occupent le 3<sup>ème</sup> rang dans le stock anthroponymique féminin de 860 à 1230 à la suite des noms germaniques (voir figure 38).

<sup>591</sup> RACINE P., « À propos du système anthroponymique placentin (XII<sup>e</sup> siècle) » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, t. 106, n° 2, p. 452.

<sup>592</sup> RUIZ ASENSIO J. M., op. cit., t. IV, p. 4, acte n° 897.

Figure 38 : Pourcentage de différents types de noms féminins : 860-1230



Si les noms de saints atteignent 12% dans la masse anthroponymique féminine c'est parce qu'en plus des noms de saintes telles Eulalie, Natalie, Marina, on trouve plusieurs noms de saints féminisés. Ils sont au nombre de neuf. Ce sont par exemple : *Antonia* (Antonius) – *Serena* (Serenius) – *Martina* (Martinus) – *Dominica* (Dominicus) – etc. Alors qu'à Bari, déjà au IX<sup>ème</sup> siècle, les noms de saints portés par les femmes atteignaient les 30% et cela augmente au siècle suivant<sup>593</sup>. Les noms testamentaires sont peu nombreux dans le stock de noms féminins à León. De 860 à 1230, il ne compte que sept noms bibliques. Ce sont les noms : Madeleine, Marie, Marthe, Susanne, Ana, Razel (Rachel ?) et Elisabeth. L'anthroponymie biblique des femmes léonaises représente de grandes figures féminines dans l'histoire du judaïsme et du christianisme ; c'est donc un choix qui semble ne pas se faire au hasard. Les noms des femmes du Nouveau Testament sont les noms de femmes proches du Christ. Pourtant, seul le nom de la mère du Christ, Marie, connaît réel un succès. Le nom Marie reste en tête du panorama de noms dominants féminins du X<sup>ème</sup> siècle à 1230, comme cela est le cas dans presque toute l'Europe occidentale. Par contre, on trouve dans le stock anthroponymique biblique des hommes des noms de personnages peu habituels et dont la vie a peu marqué le christianisme : *Pinhas*<sup>594</sup> (1166) et *Reuelli*<sup>595</sup>.

<sup>593</sup> LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, t. 1, n° 45, p. 212.

<sup>594</sup> *Pinhas* est un descendant d'Aaron, le frère de Moïse. Exode 6, 25 : « Éléazar, fils d'Aaron, épousa l'une des filles de Putiel, qui lui enfanta Pinhas ».

<sup>595</sup> C'est un nom porté par deux personnes dans l'Ancien Testament :

- Un descendant d'Ésaü : « ...Basmat, la fille d'Ismaël enfanta Réuel... », Genèse, 36, 4.

Cependant, à l'instar des hommes, le stock de noms féminins connaît le phénomène de l'appauvrissement. En effet, le stock anthroponymique des femmes léonaises passe de 169 noms entre 860-1049 à 83 noms entre 1050-1230. Il y a perte d'un peu plus de la moitié de la masse nominale. Malgré le grand nombre (51 "nouveaux" noms, soit 61,45% du stock anthroponymique), les "nouveaux" noms ne semblent pas avoir d'impact sur la population féminine de 1050 à 1230 comme cela l'est dans le milieu des hommes. Notons qu'en dehors des noms testamentaires féminins, les noms portés par les femmes léonaises sont ceux de vierges saintes, locales et étrangères, qui pour la plupart ont subi le martyr. Ce sont les noms des martyres de l'Église primitive telles que : Cécile, Béatrice, Reine et Pétronille. Mais seules deux saintes locales, Iusta et Marina, trouvent la faveur auprès des femmes. Ainsi, la christianisation du stock anthroponymique féminin se fait autour de trois noms de saints dominants du X<sup>ème</sup> siècle en 1230. Le nom Maria représente 32,33%, celui de Marina 11,54% et Justa 9,01% du total des noms féminins en vogue. Mais Marie et Marina servent à nommer presque la moitié des femmes léonaises : 46,85% des femmes du XI<sup>ème</sup> siècle à 1230 se nomment Marie ou Marina<sup>596</sup>.

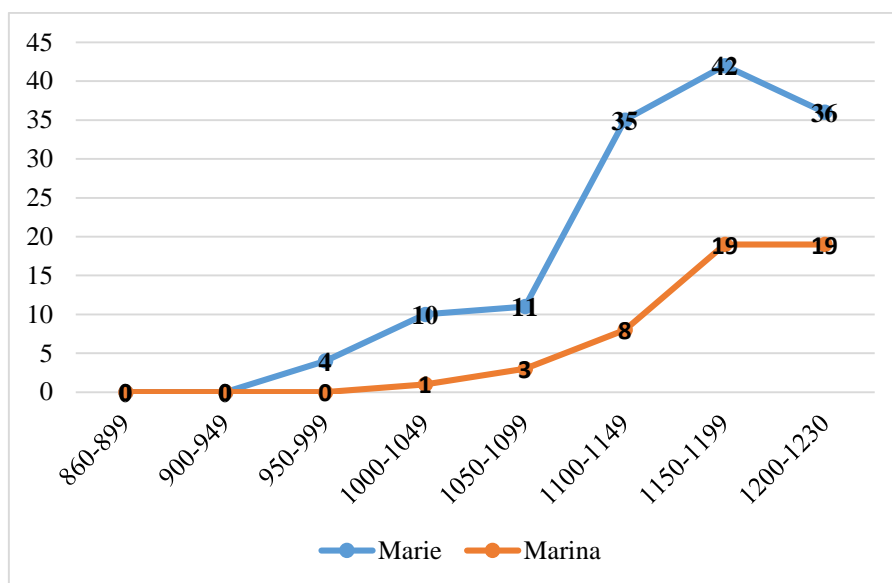
Apparu dans la seconde moitié du X<sup>ème</sup> siècle, le nom Marie connaît le succès à partir du XI<sup>ème</sup> siècle et domine pendant les siècles suivants. Durant la période 1200-1230, sur cent (100) femmes, 31% se nomment Marie et 17% sont appelées Marina. De 860 à 1230, Maria désigne presque un tiers, 140 sur 433 femmes, de l'ensemble des femmes portant les 15 noms féminins dominants. Le nom *Iusta*, porté par sept femmes, qui occupe la première place, suivi du nom *Auria*, porté par cinq femmes, perd sa place au XI<sup>ème</sup> siècle au profit du nom Marie. *Iusta* est classé désormais 3<sup>ème</sup> parmi les noms féminins dominants entre 1100-1230. Le second nom leader féminin est Marina. Ce dernier apparaît pour la première fois entre 1000-1049 mais son succès commence à partir du XII<sup>ème</sup> siècle. De l'an 1100 à l'an 1230, il occupe la 2<sup>ème</sup> place du palmarès des noms dominants féminins. Il semble évoluer parallèlement au nom *Maria* (voir figure 39).

---

- Le beau-père de Moïse : « Elles revinrent auprès de Réuel, leur père,..., « Un Égyptien (Moïse) nous a tirées des mains des bergers... », Exode 2, 18-19

<sup>596</sup> Les calculs sont faits en fonctions des 15 noms féminins dominants de 860 à 1230, voir dans les annexes.

Figure 39 : Évolution de Marie et de Marina de 860 à 1230



De ce fait, nous pouvons observer que le nom *Marina* semble connaître le succès grâce au nom *Maria* : les deux courbes ont à peu près la même allure. En effet, en nous appuyant sur les actes dépouillés, nous avons l'impression qu'ils sont parfois pris l'un pour l'autre, même s'ils sont d'étymologies différentes<sup>597</sup>. Ils n'ont pas été portés par la même sainte : Marie est le "prénom" de la Vierge, mère de Jésus et Marina est porté par une sainte hispanique<sup>598</sup>. Nous remarquons que, dans les documents, une femme qui se nomme *Maria* peut dans le même document s'appeler *Marina*. C'est le cas d'une femme nommée *Maria de Roderos*, épouse de *Dominicus de Paredes*, qui n'est d'autre que *Marina de Roderos* dans le même acte daté du 6 février 1217<sup>599</sup>. Est-ce une erreur du scribe ou l'un des deux noms est-il pris pour l'autre ? Ou est-ce à dire que dans la vie courante, les gens ne font pas de différence entre ces deux noms ? Difficile de répondre avec certitude. C'est le seul cas dont nous disposons, il serait osé de conclure avec certitude. Toutefois, dans les généalogies réalisées, on trouve dans les familles les noms *Maria* et *Marina* donnés à des filles d'un même couple.

Nous supposons qu'ayant une forte dévotion mariale, les familles se sont plutôt focalisées sur le lexème des deux noms, ***Mari***, plutôt que sur leur étymologie. Pendant longtemps, dans le système germanique, les parents ont transmis une partie de leur nom aux enfants, il se peut que cela soit le cas avec les noms Marie et Marine qui ont la même racine. Dans la plupart des

<sup>597</sup> Marie est un nom d'origine hébraïque et Marina est un nom d'origine latine provenant du nom masculin Marin (homme de mer) dont l'équivalent grec est Pélage.

<sup>598</sup> VINCENT-CASSY C., *Les saintes et martyres dans l'Espagne du XVIIe : culte et image*, p. 509.

<sup>599</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 330. Dans l'acte, cette femme est tantôt nommée Maria ou Marina. Finalement, il est difficile de connaître lequel des deux noms est son nom propre.

familles, nous avons remarqué que très souvent la mère ou/et la tante porte l'un de deux noms et lorsqu'il y a deux filles, l'une s'appelle Marie et l'autre Marine (voir dans la partie : transmission mère/fille). Sur cent cinquante généalogies que nous avons reconstituées, le couple Marie/Marine se trouve dans soixante cinq familles : soit 43,33% du total des généalogies. La racine *Mari*, commune aux deux noms peut être à l'origine de l'évolution du nom Marina. Il est plus probable que le succès des trois premiers noms féminins dominants, Marie, Marina et Juste, entre les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, soit dû au développement de leurs cultes dans la Péninsule ibérique. Les trois saintes, Marie, Marina et Juste jouissent d'un culte populaire, surtout pour les deux premières entre l'an 1100-1200, et le port de leurs noms a davantage une connotation religieuse.

Cependant, la domination du nom Marie n'est pas totale en Péninsule ibérique et en Europe. D'une région à une autre, le paysage n'est pas totalement le même. Ainsi, nous pouvons observer qu'en Asturies, bien que son apparition soit tardive (1050), le nom *Maria* atteint 18% de 1100 à 1200 devant *Controdo*, *Elvira* et *Sancia* qui vacillent entre 3 et 9%<sup>600</sup>. Quant à la Gascogne et à l'Èbre, à la même période, il connaît une chute en 1150 (2 personnes), mais reste prépondérant entre 1100 et 1125 puis de 1175 à 1200, contre *Godo* et *Guntada*<sup>601</sup>. À Burgos et ses environs, le constat paraît être le même que dans les régions précédentes, mais en nombre plus faible : autour de 1 à 9 personnes de 950 à 1175, avec une absence en 1150 et remonte à vingt neuf personnes en 1200<sup>602</sup>. À Sobrado (Galice), il faut attendre le XIII<sup>ème</sup> siècle pour que trois femmes sur cinq portent le nom *Maria*<sup>603</sup>. Dans la région de Grenoble (France), le constat est contraire de 1101 à 1132, Marie apparaît une seule fois. La population féminine est plus attirée, de 901 à 1132, par le nom *Hermengarda*<sup>604</sup>. Dans le duché de Naples, en Italie, du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle, Marie est à la tête du palmarès des noms féminins<sup>605</sup>. Quant à Naples, « dès le

---

<sup>600</sup> SUÁREZ BELTRÁN S., Notas al sistema antroponimica astiriano en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 132.

<sup>601</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantábrico el Ebro en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 215.

<sup>602</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia de Burgos y su alfoz en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 240.

<sup>603</sup> PORTELA E. et PALLARES M. C., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Siglos IX a XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p.41

<sup>604</sup> PASCAUD N., « Anthroponymie et désignation des femmes dans les cartulaires de Grenoble », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. II-2. Persistance du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, p.104.

<sup>605</sup> VILLANI M., « L'onomastica femminile nel ducato di Napoli : l'esempio di Maria », In, *Mélanges de l'École française de Rome*, p. 43-44.

X<sup>ème</sup> siècle, sous l'influence byzantine, entre un quart et un tiers des femmes portent déjà le nom Marie»<sup>606</sup>.

Une autre chose est à noter concernant la christianisation, c'est la féminisation des noms masculins leaders des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Notons que la féminisation des noms masculin (Sancius – Sancia, Vilielmus – Vilielma, Scemenus – Secmena, etc.) a existé dans les siècles antérieurs. Mais ce qui est intéressant, pour les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, c'est la féminisation des noms en vogue dans le milieu des hommes, Pierre, Jean, Dominique et Stéphane. La féminisation des noms leaders masculins permet au stock anthroponymique féminin de se doter de nouveaux noms tels que *Perona*, *Stephania*, *Domenga*, et *Iohanne*. Mais à l'exception du nom *Stephania*<sup>607</sup> porté par une dizaine de femmes de 1100 à 1230, les autres restent rares et ne sont pas portés par plus de trois femmes léonaises : *Dominica* (trois femmes de 1013 à 1209) – *Iohanna* (deux femmes de 1217 à 1219). Par contre à Gênes, sur les trois noms féminins dominants (*Iohanna*, *Iacoba* et *Maria*), « deux (*Iohanna* et *Iacoba*) ne sont que la féminisation de deux noms d'apôtres particulièrement utilisés à l'époque »<sup>608</sup>, entre les XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. En France, le nom de Jeanne (*Iohanna*) est parmi le plus répandus au XII<sup>ème</sup> siècle. Il y a la féminisation de plusieurs noms masculins bibliques (Hélie, Jérémie, Simon, Joseph, Jacques, Pierre, Stéphane) en France entre les IX<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles<sup>609</sup> tandis qu'à León, cette pratique (la féminisation des noms testamentaires) est peu fréquente selon nos données. Il est à noter également que le stock de noms féminins de León, à l'exception de noms *Maria*, *Iusta* et *Marina* du XI<sup>ème</sup> siècle en l'an 1230, est assez marqué par les noms de femmes de familles royales, voire de la noblesse léonaise et hispanique : *Sancha*, *Elvira* et *Urraque*. Nous reviendrons sur ce constat un peu plus loin dans la partie : le nom marqueur social.

En somme, le stock de noms à León est assez varié car les noms sont d'origines diverses avec des similitudes et des divergences d'un milieu à un autre. Chaque période voit l'apparition de "nouveaux" noms : noms entiers ou noms formés à partir de la racine d'un autre nom ou encore le diminutif d'un nom devenu un nom entier. D'autres noms sont empruntés à la toponymie, aux stocks de noms étrangers, arabes et juifs. Avant le début de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, le stock anthroponymique est assez

---

<sup>606</sup> LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VIe-XIe siècle), in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, t. 1, n° 45, p. 212.

<sup>607</sup> *Stephania* fait partie des noms féminins dominants à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, voir dans les annexes.

<sup>608</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-âge*, t. 107, n° 2, p. 470. *Iohannes* et *Iacobus* font partie des noms masculins en vogue à Gênes, p. 470-471.

<sup>609</sup> PRINET M. et JULLIAN C., « Questions d'anthroponymie. Noms de baptême tirés de l'écriture sainte, employés en France, sous des formes féminisées, du IXe au XIIIe siècle », in *Revue des Études Anciennes*, t. 21, n° 1, p. 36-40.

riche, avec une introduction assez importante de "nouveaux" noms. Malgré cela, on constate un appauvrissement du stock de noms à partir du XI<sup>ème</sup> siècle. Cet appauvrissement semble être causé par la concentration du système anthroponymique sur quelques noms tels que les noms de grands saints universels, locaux et de noms bibliques : c'est le temps de la christianisation du stock anthroponymique léonais.

Ces faits ne sont pas propres à la région léonaise, mais communs à tout l'Occident chrétien : « ...très forte concentration sur quelques noms, toujours à peu près les mêmes dans tout l'Occident, et très grand éparpillement pour une minorité »<sup>610</sup>. Le stock de noms de León ne se démarque pas de ceux des régions occidentales chrétiennes. À peu près partout, les noms dominants sont les mêmes et on note leur évolution de manière générale entre le XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, on constate un impact assez important de l'anthroponymie de la noblesse léonaise sur le reste de la population. Surtout le nom Ferdinand qui semble ne connaître le succès que dans la région léonaise de 1050 à 1230 et les noms féminins de l'aristocratie hispanique en général : Sancha, Elvira et Urraque.

En somme, dans toute l'Europe chrétienne, on constate une évolution du système anthroponymique. Les espaces occidentaux prédominés par les formes simples (I et II) voient leurs systèmes anthroponymiques évoluer entre les XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles, au profil de nouvelles formes anthroponymiques : nom à deux éléments (III) et nom à plus deux éléments (IV). Cependant, toutes les régions européennes ne présentent pas le même paysage. Pour certaines, l'apparition des nouvelles formes anthroponymiques est précoce et pour d'autres, elle est tardive. Selon nos données, les formes simples dominant largement le paysage anthroponymique léonais jusqu'à la fin de la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Le constat est le même dans presque toutes les régions occidentales. Cependant, à León, dans les formes simples (I et II), c'est surtout le système à désignation complémentaire (II) qui est fréquent entre le IX<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Le nom unique reste minoritaire dans les documents léonais, mais il demeure présent dans les documents jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle. Selon nos calculs, c'est une forme (I) plus fréquente dans le milieu masculin que dans le milieu féminin. La forme II est une source de renseignements sur la vie quotidienne et l'organisation de territoire, du royaume léonais. Son utilisation permet l'étude du nom mais aide aussi à reconstituer une partie l'histoire des régions : histoire politique, religieuse, économique, etc.

---

<sup>610</sup> MENANT F., « Les sociétés européennes au Moyen Âge : modèle d'interprétation, pratiques, langages ». Séances 9 – 21 janvier 2011. Le nom, document d'histoire sociale ou : L'anthroponymie comme outil de classement social, p. 5.

Le nom + désignation complémentaire reste le système anthroponymique par excellence des souverains et des membres de leur famille dans les documents. Cependant, même si la forme II permet la découverte d'une quarantaine de métiers, la référence aux fonctions, aux titres sociaux, est peu importante par rapport à la référence familiale. Cela est un handicap pour nous dans l'étude du nom au plan social. Il est difficile de connaître le milieu social de deux tiers des individus, surtout avant la fin de la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. De plus, la référence aux métiers/fonctions et titres politiques est fortement masculinisée.

Dans la désignation complémentaire, une chose semble opposer les clercs et les moines aux femmes. En effet, ces dernières sont plus souvent désignées par rapport aux liens familiaux (épouse ou fille de) tandis que le système de dénomination des clercs et des moines semble rejeter l'attachement à la cellule familiale. Ce qui importe c'est leur statut de consacrés. Cela révèle leur renoncement à la famille biologique et leur entrée dans la famille religieuse. Ainsi, nos calculs montrent que dans le milieu des clercs et des moines, jusqu'en 1230, la forme II reste généralement le système anthroponymique de référence. Dans le modèle nom + désignations complémentaires, ce sont les liens familiaux, plus de 60%, qui prédominent par rapport aux autres désignations complémentaires (sobriquets, nom de lieu et autres). Lorsqu'apparaît la forme à deux éléments (forme III) vers la fin du IX<sup>ème</sup> siècle, nous assistons à la confirmation de la prédominance des relations familiales, surtout du lien père/fils/fille.

Le système anthroponymique III est le triomphe du nom paternel. Il met bien en relief la conscience de lignée se formant autour du côté agnatique. Selon nos données plus de 80% des *nomina paterna* sont le surnom du père<sup>611</sup>. « Quand des frères et des sœurs sont nommés, ils portent tous le même patronyme »<sup>612</sup>. Il est rare de voir dans les documents des personnes ayant des matronymes. C'est sans doute que, par l'adoption de ce nouveau système anthroponymique, on accorde de plus en plus d'importance à la famille<sup>613</sup>. C'est le début de la conscience lignagère et, dans la société léonaise, c'est la lignée paternelle qui se perpétue.

C'est dans le milieu laïc que l'augmentation du nom double progresse régulièrement et connaît un succès total à partir de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Chez les clercs et les moines, en général, la forme dominante reste la forme II de 876 à 1230. Cependant, il y a une progression lente du nom double. Mais elle n'atteint pas les 50%. L'analyse révèle que des nuances existent.

---

<sup>611</sup> Il est assez rare qu'une femme léonaise ait pour second élément un surnom autre que celui du père. Par contre cela est un peu plus fréquent chez les hommes.

<sup>612</sup> DURAND R., « Le système anthroponymique portugais (région du Bas-Douro) du Xe au XIIIe siècle », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 105.

<sup>613</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 480.



Par exemple, les membres du clergé portant le titre de *canonicus* (chanoine) sont rarement présentés dans les documents de 1093 à 1230 avec des formes simples ; aussi, les diacres et les prêtres sont plus désignés, à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, par la forme double que les évêques.

Quant aux femmes, le nom à deux éléments apparaît dans leur milieu plus d'un siècle après celui du milieu masculin. Il est à observer que, bien souvent, celles portant les titres politiques (comitissa – domna), voire de la haute noblesse, sont presque couramment nommées avec la forme II entre l'an 1000 et l'an 1230. Par contre, à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, c'est le nom double qui prédomine chez les "autres femmes" laïques censées ne pas avoir de titres politiques dans les documents. Néanmoins, les liens familiaux ne disparaissent pas : *Maria Petri filia Petrus Barualdi*, 1157. Le milieu des religieuses est semblable à celui des "autres femmes" laïques. Le nom à deux éléments ne devient fréquent qu'à partir du XII<sup>ème</sup> siècle. Le patronyme représente entre 1100 et 1230, plus de 90% dans la forme III féminine. À partir de 1050 jusqu'en 1230, le nom double domine largement sur les autres formes anthroponymiques ; tandis que dans certaines régions occidentales, telles que Gênes (au Nord-ouest de l'Italie), la suprématie du nom à deux éléments se fait à partie du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>614</sup>. Au Portugal, le système anthroponymique masculin et féminin évoluent simultanément au même moment : la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>615</sup>. C'est un cas exceptionnel.

On constate que dans la région léonaise, l'utilisation du nom à deux éléments est assez précoce par rapport autres régions de l'Occident chrétien, à l'exception de la région de Celanova (dans la région de la Galice) et de la Bologne où la forme III est attestée dès le IX<sup>ème</sup> siècle comme à León. Est-ce à dire que, dans ces régions, les changements sociaux survenant aux alentours de l'an mil en Occident s'opèrent tôt ? Cela ne semble pas certain. Car, concernant la région léonaise, on remarque qu'il faut attendre un siècle avant que la forme double ne connaisse le succès et qu'elle prédomine sur les autres formes anthroponymiques. *A contrario*, les villes italiennes telles que Paternò et Catane semblent être les rares régions occidentales où jusqu'en 1220 les formes simples prédominent.

Dans l'évolution du système anthroponymique, les XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles sont le moment où on assiste à l'« envahissement » de l'anthroponymie par la toponymie. Le modèle le plus fréquent est le « de » suivi du nom de lieu. Il met davantage en lumière les lieux de provenance et d'habitation des individus. Il est accessible à toute personne et sans indice, il est donc difficile

---

<sup>614</sup> BIROLINI A., po. Cit., In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2, p. 477.

<sup>615</sup> DURAND R., « Le système anthroponymique portugais (région du Bas-Douro) du Xe au XIIIe siècle », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 108.

de faire la différence entre un noble et le "reste du peuple". L'arrivée de la toponymie permet ainsi d'observer le déplacement des individus d'un lieu vers un autre. Mais elle montre également l'enracinement des hommes à leurs domaines, à leurs terres. L'évolution du système anthroponymique est à un atout dans l'étude du nom car elle est un moyen de connaître l'évolution/les évolutions sociale(s) : car le nom seul ne donne pas toutes les informations liées à la société, à l'histoire en général. Ainsi, León n'a pas une (forme) anthroponymique spécifique. Les systèmes de dénomination léonais sont "calqués" sur ceux de l'Occident chrétien. Cependant, comme toutes les autres régions occidentales, la région léonaise a des particularités anthroponymiques qui lui sont propres.

Quant au stock de noms, il est composé de noms de plusieurs origines. Cependant, le nombre de noms est peu par rapport au nombre d'hommes et de femmes. En général, il est dominé par les noms germaniques suivis des ceux d'origine latine. Chez les femmes, on se rend compte que ce sont plutôt les noms d'origine latine qui prédominent. Au XI<sup>ème</sup> siècle, on remarque la christianisation du stock anthroponymique tandis que, pendant la même période, les noms arabes et les noms juifs ont presque disparus. La christianisation se fait, dans chaque milieu, autour d'une poignée de noms testamentaires et de noms de saints : Pierre – Jean – Marie – Dominique – Martin - Michel – Pélage - Marina et Juste. La prédominance des noms tels que Pierre – Jean et Marie, commun à toute l'Europe chrétienne fait penser qu'il y a eu un travail fait en amont par l'Église, en tout cas par ses ministres. Nous constatons aussi à travers le stock de noms, une "emprise" de la classe élite sur le reste de la population. Les noms de certains souverains (Ferdinand) et princesses/reines (Sancha – Urraque – Elvira) font partie des noms prédominants derrière les noms "chrétiens". Le succès du nom Sancha est être commun à presque toute la Péninsule ibérique et celui de Ferdinand paraît évoluer seulement dans la région léonaise. À partir du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, le nom deviendra habituel chez les Léonais. Il (le nom Ferdinand) est l'expression visible de l'union matrimoniale et de la fusion entre le royaume de León et la Castille.



## CHAPITRE 2 : NOM COMME MARQUEUR POLITIQUE ET SOCIAL

L'étude onomastique en général, et celle de l'anthroponymie en particulier, a permis aux chercheurs de pouvoir analyser et comprendre certains problèmes de la société<sup>616</sup>. Le nom est et demeure toujours cette chose à laquelle l'homme est attaché et qui occupe une place de marque dans la vie de tous les peuples. Souvenons-nous que la première action du premier homme (Adam), dans le récit de la Genèse, a été de nommer toute chose sous et sur la terre (Gn 2. 20). Depuis lors, selon les peuples, la nomination, surtout du nouveau-né, suit un rituel bien établi dans lequel la famille est la principale actrice. Le choix d'un nom spécifique et sa transmission à un enfant, fait que ce dernier (l'enfant) est marqué par ce nom qui le définit, l'identifie. Le nom fait de lui une personne unique et le classe dans la société. Le nom est donc un marqueur qui est indélébile même lorsqu'il est changé au cours de la vie : nous le verrons avec les *cognomina*. Cependant, selon les besoins de famille et de la société, l'attribution du nom suit un objectif particulier.

En effet, la manière d'attribuer un nom à un enfant peut donner des informations sur la tribu, le clan, voire l'organisation de la société. Le nom ne se donne pas au hasard : il traduit l'identité de l'individu. Dans chaque famille, il existe des noms faisant partie du patrimoine que les parents transmettent à leur descendance et ce, de génération en génération. Dans les documents léonais, c'est l'exemple des noms *Nunnus* et *Munus* qui, étant attribués de génération en génération, deviennent des noms héritages (patrimoine) dans une branche des descendants du roi Ordoño I<sup>er</sup> (850-866) : famille dont fait partie Ouecco, l'évêque de León. La répétition de ces noms fait que la famille est appelée « la familia de los Nuñez<sup>617</sup> » par les historiens. Les noms *Nunnus* (surtout) et *Munus* deviennent les marqueurs d'identité de cette famille : en quelque sorte leur "nom de famille". La conscience lignagère se fait autour de ces noms. Les noms *Nunnus* et *Munus* peuvent être donnés à l'aîné ou au cadet. Par contre dans une autre famille, les *Dominici* certains noms, Dominique, Pierre et Marie, sont donnés suivant un ordre bien défini de génération en génération. Ils sont tous des noms faisant partie du patrimoine à hériter et la mémoire familiale semble se faire autour de ces noms. Les noms-héritages sont en quelque sorte des marqueurs d'identité de ces familles.

---

<sup>616</sup> Voir notre introduction générale les travaux de philologues, des généticiens, des sociologues et autres disciplines réalisés à partir du nom.

<sup>617</sup> QUINJANO G. del SER, « Movilidad y promoción del grupo eclesiástico y su vinculación con la aristocracia : la diócesis de León en el período asturleonés », in *Hispania*, p. 1062.

Dans ce chapitre de notre travail, nous voulons simplement montrer le nom comme un marqueur politique et social. Nous verrons quelles sont les couches sociales concernées et pourquoi ? Pour étudier le nom comme marqueur politique et social, nous avons choisi de mener notre travail sur quelques noms<sup>618</sup>. Nous ferons d'abord une étude des noms hispaniques, surtout ceux dits royaux. L'étude des noms des familles royales permettra de voir jusqu'où s'est étendue l'emprise des souverains/des reines et des princes/des princesses sur leur peuple.

Ensuite, nous étudierons le nom comme marqueur social. Il s'agira de voir quels sont les types de noms étrangers qui peuvent être considérés comme des noms marqueurs dans la société léonaise. Comment peut-on expliquer leur spécificité de marqueurs sociaux ? D'où proviennent la plupart des noms : des seigneurs, des rois, des princes ou d'autres personnes telles que des saints ou encore des alliances politiques ou matrimoniales ? En dernier lieu, nous ferons le point sur les *cognomina* fréquemment utilisés entre le IX<sup>ème</sup> siècle et la première partie du XI<sup>ème</sup> siècle par les laïcs, les clercs et les moines/moniales. En effet, le *cognomen* s'avère intéressant pour notre étude sur le nom comme un marqueur social. Comment le *cognomen* marque-t-il l'individu et comment ce dernier (l'individu) est-il lié à son *cognomen* ? L'utilisation de *cognomen* semble également dévoiler des liens familiaux.

## I. NOM MARQUEUR POLITIQUE ET D'IDENTITÉ

Le nom donné à l'enfant ou à un adulte laisse une marque. Cependant, il arrive également que le nom soit marqué par la personne qui la porte car il renvoie aux exploits militaires, aux fonctions, aux actions politiques, religieuses et sociales posées par cet individu. L'étude anthroponymique révèle que les noms de certaines autorités restent fortement présents dans la population léonaise. Il s'agit de connaître les noms marqueurs ainsi que le milieu dans lequel ils exercent leur influence.

### A. Noms masculins royaux

Le peuple originaire de la Péninsule ibérique, surtout celui du Nord, a des noms qui lui sont spécifiques. Ce sont des noms tels que : *Guterrus* – *Sancius* – *Pelagius* – *Nunnus* – *Garcia* – *Vimara* – etc. Certains sont pour la plupart d'origine germanique et d'autres d'origines

---

<sup>618</sup> Ce choix se justifie par le fait qu'il existe une multitude de noms et il est impossible pour nous de pouvoir les étudier tous. Nous n'avons pas pris les noms leaders tels que Pierre – Jean – Marie – Marina – Dominique – Pélage car ils semblent être présents dans toutes les couches sociales.

inconnues. Parmi ces multiples noms, certains gagnent la faveur de la population (Rodericus – Fernandus – Sanche – etc.) tandis que d'autres sont moins présents ou ont tendance à disparaître (Placemire, Manfridus, Aruildus, etc.) du stock anthroponymique. Les noms d'origine germanique sont foisonnants dans la société léonaise. En général, on remarque que les noms les plus usuels sont ceux portés par les familles royales de toute la Péninsule ibérique. Ce sont les noms Ordoño, Ferdinand, Sanche, Alphonse, García, Bermude. En effet, dans le stock de noms de León de 860 à 1230, dès que l'on enlève les noms testamentaires et les noms de saints en vogue tels que Pierre, Jean, Marie, Dominique, Martin, Pélage, Justa et Marina, les autres noms dominants sont ceux des rois/reines et des princes/princesses. Doivent-ils leur succès au fait qu'ils sont des noms royaux ou est-ce parce qu'ils sont des noms courants et spécifiques au peuple ibérique ?

### 1. Noms du « passé » léonais

Avant d'être la capitale de royaume, León faisait partie du royaume wisigoth puis de celui des Asturies. La forte présence de certains noms de souverains wisigoths montre que le peuple léonais perpétue la mémoire de son histoire. Leur succès dans la population léonaise se fait après l'an mil. Comment expliquer ce fait? Est-ce parce qu'ils sont également des noms de saints hispaniques?

#### *a. Les noms des rois wisigoths : le cas du nom Rodrigue*

L'invasion musulmane en 711 met fin à l'« Espagne » wisigothique et au royaume wisigoth de la péninsule ibérique. Nous assistons dès lors à l'apparition d'une "nouvelle" royauté qui prend le nom de royaume des Asturies, puis de royaume asturo-léonais et enfin de royaume castillo-léonais. Les nouveaux souverains, bien que ne portant pas le titre de rois wisigoths mais celui de *rex*, ne cessent de se réclamer comme de dignes héritiers du royaume wisigoth à partir de la fin du IX<sup>ème</sup> siècle. Et pourtant, aucun nom des monarques wisigoths ne semble être porté par leurs descendants. Après l'an 711 apparaît à une nouvelle dynastie royale dans les Asturies qui se différencie de l'ancienne par les noms. En effet, l'anthroponymie des monarques asturiens et léonais est tout autre que celle connue avant l'invasion musulmane. Les monarques asturo-léonais et castillo-léonais portent des noms qui ne se trouvent pas dans le stock de noms royaux à l'époque wisigothique : Alphonse, Bermude, Ramiro, García, Ordoño, Sanche, Froila - Ferdinand. Ce sont des noms que l'on trouve dans le stock anthroponymique de toutes les familles des souverains chrétiens du Nord de la Péninsule ibérique.

L'absence de noms des monarques wisigoths (Rocarède – Sisnandus – Egila) est également perçue dans le reste de la population léonaise. En effet, le nombre de personnes les portant ne dépasse pas la dizaine de 860 à 1230. Selon nos données, le nom *Sisnandus* apparaît plus dans le milieu du clergé : sur sept personnes nommées *Sisnandus*, cinq sont des clercs (deux évêques, un diacre et deux prêtres) et les deux autres individus sont des laïcs. Apparemment, tous ceux portant le nom *Sesnandus* dans notre corpus semblent appartenir à la noblesse léonaise. Notons que, si à León, la mémoire du passé wisigothique paraît ne pas se faire à travers les noms wisigoths, à Celanova, le constat est tout autre. La population de Celanova s'avère être marquée par son passé suève à travers le nom Miro : nom porté par un des rois du royaume suève de la Galice du IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècle. Il (le nom Miro) est présent dans l'aristocratie hispanique, chez les hommes libres et les serfs<sup>619</sup>. Toutefois, le nom Miro est plus utilisé dans la formation des noms bipartis : Herme (gildus) + Miro = *Hermemiro* ou encore Tructe (sindus) + Miro = *Tructemiri*.

Seul Rodrigue, nom ayant été porté par le dernier roi wisigoth, connaît un succès à partir du XII<sup>ème</sup> siècle et fait partie des dix premiers noms masculins dominants de León entre 1100-1230. Pour la même période, le constat est le même en Galice<sup>620</sup>. À León, c'est un nom que nous rencontrons dans tous les secteurs sociaux mais qui semble être plus populaire dans le reste du peuple que chez les nobles. Comment expliquer ce succès ? Le nom Rodrigue fait-il référence au roi Rodrigue (710-711) ? Mais si le nom Rodrigue est donné en mémoire du monarque wisigoth, pourquoi faut-il attendre jusqu'au début du XII<sup>ème</sup> siècle pour que ce nom fasse partie des noms dominants ? Qu'est-ce qui motive le succès du nom Rodrigue dans la conscience populaire ?

Rodrigue est un nom d'origine germanique qui signifie « puissante victoire ou puissante gloire<sup>621</sup> ». Le succès spectaculaire du nom Rodrigue se fait à partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle. Est-ce en mémoire du roi Rodrigue que le nom est porté ? Cela semble peu probable puisque le roi Rodrigue est vu comme celui par lequel le "péché" est entré dans la Péninsule ibérique. Il ne s'avère donc pas être lié à la mémoire du roi wisigoth Rodrigue, ni au fait qu'il soit un nom spécifique à la Péninsule ibérique. Alors, à quoi doit-on le succès du nom Rodrigue ? Selon nous, deux hypothèses peuvent expliquer le succès du nom Rodrigue à partir du XII<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>619</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. V-1. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants du Moyen Âge (VIIIe – XIIIe siècle)*, p. 178. L. TO FIGUERAS, M. BOURIN et P. CHAREILLE, « De la montagne à la mer. Anthroponymie et migration dans les comtés catalans aux IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA, *Anthroponymie et migration dans la chrétienté médiévale*, pp. 136-138.

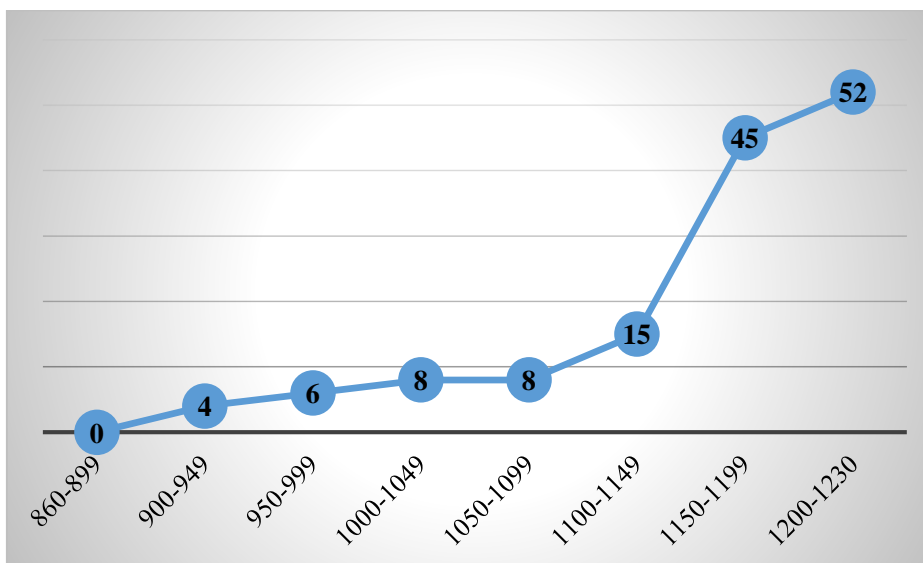
<sup>620</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 394.

<sup>621</sup> Idem.

Il semble être dans un premier temps une influence du culte rendu à un saint hispanique nommé Rodrigue ayant subi le martyre à Cordoue. Ce dernier subit le martyre à Cordoue en 857 sous l'occupation musulmane, avec un certain Salomon. Tous les deux sont fêtés dans les calendriers hispaniques le 12 mars<sup>622</sup>.

Le nom Rodrigue connaît un succès considérable au cours du XII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à 1230 dans l'anthroponymie léonaise : de 15 personnes entre 1100-1149, le nombre passe à 45 de 1150-1199 puis à 52 entre 1200-1230 (voir figure 40 ci-dessous). Ainsi, il se positionne parmi les dix noms leaders de 1100-1230 à León. Absent de la liste des noms masculins léonais dans la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle, le nom Rodrigue connaît une croissance continue aux siècles suivants. À l'instar de la plupart des noms, c'est un nom que l'on trouve dans la noblesse (Rodericus Martini comes, 1131), dans le clergé (domnus Rodericus Calagarrensis episcopus, 1170). Dans le milieu des hommes d'Église de León, c'est un nom assez rare mais il semble être présent dans toutes les couches sociales<sup>623</sup>.

Figure 40 : Évolution de la répartition du nom Rodrigue de 860-1230



Nos données révèlent que le nom Rodrigue apparaît dans le stock de noms masculins dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle ; puis, le nombre de personnes nommées ainsi ne cesse de croître de siècle en siècle, voir figure 40. À tel point qu'entre 1200-1230, il est davantage porté que les noms Pélage et Ferdinand : 52 hommes contre respectivement 37 et 44. Pour la même période 1200-1230, il occupe le 6<sup>ème</sup> rang des noms leaders masculins. Mais de 1100 à 1230, il est classé 8<sup>ème</sup> de l'ensemble des dix noms les plus dominants à León. Quant aux autres régions de la

<sup>622</sup> VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, p. 147. Ils sont fêtés le même jour que le pape saint Grégoire : sans doute s'agit-il du pape Grégoire 1<sup>er</sup> appelé « le Grand ».

<sup>623</sup> Voir le nom des serfs dans le *Tumbo* du monastère de Celanova : sans doute une influence seigneuriale.



Péninsule ibérique, au XII<sup>ème</sup> siècle, le nom Rodrigue est présent sur presque toutes les listes des noms dominants. Par exemple, en Castille, le pourcentage des hommes nommés Rodrigue dans la période entre 1100-1200 varie entre 5 et 18<sup>624</sup>. Dans les *Tumbo* de Samos et de Sobrado (en Galice), le nom Rodrigue fait partie des dix noms masculins les plus fréquents<sup>625</sup>.

L'histoire religieuse de la Péninsule ibérique révèle que les chrétiens ont une dévotion à un saint nommé Rodrigue. Il est possible qu'avec le développement du culte des saints, le nom Rodrigue ait trouvé faveur auprès de la population à cause de la bravoure du saint prêtre. Le culte du saint a peut-être permis le port du nom. Cependant, selon nos données, jusqu'à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom Rodrigue est peu fréquent dans la population masculine léonaise. Aussi, nous n'avons pas écho du culte populaire de saint Rodrigue à León. Il est probable que le succès du nom Rodrigue soit plutôt à voir du côté du grand guerrier hispanique surnommé le Cid et dont le nom n'est autre que Rodrigue Díaz de Vivar (deuxième hypothèse).

En effet, parmi les personnes porteuses de ce nom (Rodrigue), la plus grande figure reste celle de Rodrigo Díaz de Vivar (1043-1099), surnommé le *Cid*. Homme valeureux de la Péninsule ibérique, il est un chevalier de Burgos banni de la Castille par le roi Alfonse VI en 1081. Il devient un ami et un allié du roi mauresque de Saragosse, d'où son surnom de Cid, pour le compte duquel il combat les armées chrétiennes du roi d'Aragon et du comté de Barcelone. Rappelé par le roi Alfonse VI après la défaite de Zallaca (1086), il conquiert Valence (1094) où il règne jusqu'à sa mort. Il laisse les musulmans pratiquer leur religion bien qu'il transforme la mosquée en cathédrale et choisit un moine clunisien français comme évêque. Le *Cid* est traditionnellement connu comme une figure de proue de la Reconquête<sup>626</sup>. Il semble que son mariage avec Chimène (Xemena), jeune femme d'une famille de l'aristocratie, a été célébré à la collégiale *san Isidoro* de León en l'an 1074 ou 1075<sup>627</sup>. C'est donc une personne connue de la population léonaise.

Selon nos données, l'anthroponymie léonaise révèle que le nom Rodrigue est de plus en plus porté au lendemain du décès du *Cid*, c'est-à-dire après 1099. Est-ce une coïncidence ? Selon nous, il est sans doute probable que les exploits militaires du *Cid* ont eu une influence sur la population hispanique en général et sur celle de León en particulier. Il semble que pendant la

---

<sup>624</sup> GARCÍA de Cortázar J. A., Díez Herrera C. y Peña Bocos E., « Antroponimia y sociedad del Cantabro al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 219 ; Voir pour les autres régions dans la même œuvre.

<sup>625</sup> BOULLÓN AGRELO I. A., op. cit., p. 394-401.

<sup>626</sup> HÜSLER A., *L'Espagne médiévale, chrétiens, juifs et musulmans*, p.34.

<sup>627</sup> HENRIET P., « La véritable histoire du Cid », dans *L'Histoire*, p. 80. Voir aussi dans ce même article la vie du Cid, ses origines (sa famille) et sa réputation militaire, p. 78-80.

période entre 1081-1086, Rodrigo Díaz de Vivar acquiert une réputation de « guerrier invincible »<sup>628</sup>. Le qualificatif « invincible » a dû marquer la mémoire de la population et faire de Rodrigo Díaz une personne "extraordinaire". Aussi, le fait que sa vie (ses conquêtes guerrières) soit racontée puis mise par écrit entre le XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle dans la plus vieille chanson de geste de la littérature hispanique, *El cantar de mio Cid*, a permis qu'il soit mieux connu de la population léonaise. Ainsi, le nom Rodrigue paraît être porté en mémoire du grand guerrier « invincible » : Rodrigo Díaz de Vilar surnommé le *Cid*, plutôt qu'en celle du roi. Le culte de saint Rodrigue (le prêtre saint) est instauré dans la Péninsule ibérique a dû contribuer mais le fait marquant semble être la personne du *Cid*. Nous présumons que sans les exploits du *Cid*, le nom Rodrigue serait "effacé" de la mémoire collective du peuple péninsulaire comme le sont la grande majorité des noms ayant été portés par les souverains wisigoths. Le nom Rodrigue montre l'influence d'un seigneur sur la population léonaise plus que celle d'un saint. Concernant le nom Rodrigue, il est possible d'affirmer avec certitude que son succès dans la population léonais n'est pas lié à la mémoire du roi Rodrigue. Cependant, pour le nom Pélage, il est difficile de conclure avec certitude : est-il porté en la mémoire du roi Pélage ou celle de saint Pélage de Cordoue ou encore en l'honneur des deux personnes ?

#### b. *Le nom Pélage*

Le nom Pélage, d'origine grecque signifiant *homme de la mer*<sup>629</sup>, fait partie des noms populaires et spécifiques de la Péninsule ibérique. Il est presque présent dans le palmarès des noms masculins dominants de toutes les régions hispaniques des XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. Pélage est le nom d'un roi et également celui d'un saint de la Péninsule ibérique. Ainsi, en donnant le nom Pélage aux enfants, les familles font-elles allusion au roi ou au saint Pélage ? Il est difficile de le dire car il est probable que le nom soit porté en mémoire des deux Pélages. C'est donc un nom qui a deux connotations : une connotation politique liée à la figure du premier roi des Asturies et une connotation religieuse liée à saint Pélage qui subit le martyre à Cordoue en l'an 925. L'un lutte par les armes contre l'occupation musulmane et l'autre meurt en martyr pour sa foi à Cordoue. Ils sont tous deux des modèles pour les chrétiens.

En donnant ce prénom à leurs enfants, il se peut que les parents les mettent sous la protection de ces deux défenseurs de la Péninsule ibérique. Par contre, le nom Pélage semble être totalement absent dans les familles royales asturo-léonaises et de Castille-León : sauf erreur de

---

<sup>628</sup> HENRIET P., « La véritable histoire du Cid », dans *L'Histoire*, p. 80.

<sup>629</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 351.

notre part, aucun enfant des souverains léonais n'a porté le nom de Pélage pendant la période 860-1230. Pour nous, l'absence du nom du père de la reconquête et fondateur des royaumes chrétiens sur la liste anthroponymique des monarques asturo-léonais dévoile un changement dynastique. En effet, à la mort de Favila (737-739), le fils du roi Pélage, son beau-frère Alphonse<sup>630</sup>, époux de Ermesinde (sœur du roi Favila et fille du roi Pélage), devenu roi des Asturies, semble n'avoir pas transmis à sa descendance les noms de la lignée de sa femme, surtout celui de Pélage. Ce manquement est sans doute la cause de "l'effacement" du nom Pélage de la liste des noms royaux. En tout cas, parmi les souverains qui se succèdent sur le trône Asturo-léonais, dans la période générale de 739 à 1230, le nom Pélage n'est porté par aucun. C'est plutôt le nom du genre du roi Pélage, Alphonse, qui devient un des noms-programmes dans la lignée des rois léonais. Le port du nom Alphonse par un prince léonais prédestine ce dernier à monter un jour sur le trône. Les princesses léonaises, en cas de disparition des princes héritiers sans enfants, transmettront ce nom à l'un de leurs fils pour sauvegarder le trône. On peut observer cela dans la descendance du roi Alphonse VI de León : trois de ses filles, Urraque épouse de Raymond de Bourgogne, Elvira épouse de Raymond de Toulouse et Thérèse épouse d'Henri de Bourgogne, attribuent le nom Alphonse à un de leurs fils.

Le nom Pélage semble avoir disparu du stock anthroponymique des familles royales léonaises mais n'est pas absent dans celle de la noblesse : *Pelagius Fredenandiz comes*<sup>631</sup> – *Pelagius Ciaiz maiorinus regis*<sup>632</sup> – *Pelagius maiordomnus*<sup>633</sup>. Il semble que *Sesnandus* et *Pelagius* sont des noms utilisés exclusivement par l'aristocratie asturo-léonaise et galicienne<sup>634</sup>. Il est également l'un des noms spécifiques aux serfs de la Galice. M. I. CARZOLIO affirme que cela peut être le signe de l'influence de l'évêque Pélage Rodríguez, mais rien n'indique qu'il ait pu générer l'adhésion qui conduit à la pérennité du nom (Pélage) depuis des générations<sup>635</sup>. Sa présence importante chez les serfs peut être mise en rapport avec le fait qu'il est aussi un nom de saint. Il faut dire que dans le milieu servile, les noms "chrétiens" (noms testamentaires et noms de saints) sont fréquemment donnés aux enfants.

---

<sup>630</sup> Il s'agit du roi Alphonse I<sup>er</sup> des Asturies genre du roi Pélage : J. PEREZ de URBEL y A.GONZÁLEZ RUIZ-ZORRILLA, *Historia silense*, p. 14.

<sup>631</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 172, acte n° 1007.

<sup>632</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. Cit., t. V, p. 24, acte n° 1335.

<sup>633</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., op. cit., p. 209, acte n° 173.

<sup>634</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1. *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIIe siècle)*, p. 178.

<sup>635</sup> Idem.

Selon nos données, le nom du père fondateur des royaumes chrétiens hispaniques est présent dans toutes les couches sociales mais plus couramment porté par les laïcs que par les clercs. De l'an 1000 à l'an 1230, sur un effectif de 201 personnes répondant au nom *Pelagius*, 169 sont des laïcs et 32 sont des clercs et des moines : soit respectivement 84,08% contre 15,92%. Comme pour la plupart des noms en vogue, le nom Pélage connaît le succès au cours du XI<sup>ème</sup> siècle et pendant les XII<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles son succès est plus important. Ce qui nous fait penser que le culte du saint Pélage dont les reliques furent amenées à León pendant la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle, « soit en 966 ou 967<sup>636</sup> », a aidé au port de plus en plus de ce nom (Pélage) par la population chrétienne masculine. Toutefois, il est probable que son succès dans la population léonaise ne soit pas seulement politique (roi Pélage), il est également religieuse (saint Pélage) : c'est un nom marqueur politico-religieux. Nous y reviendrons un peu plus loin.

## 2. Noms de souverains léonais : le cas du nom Ferdinand

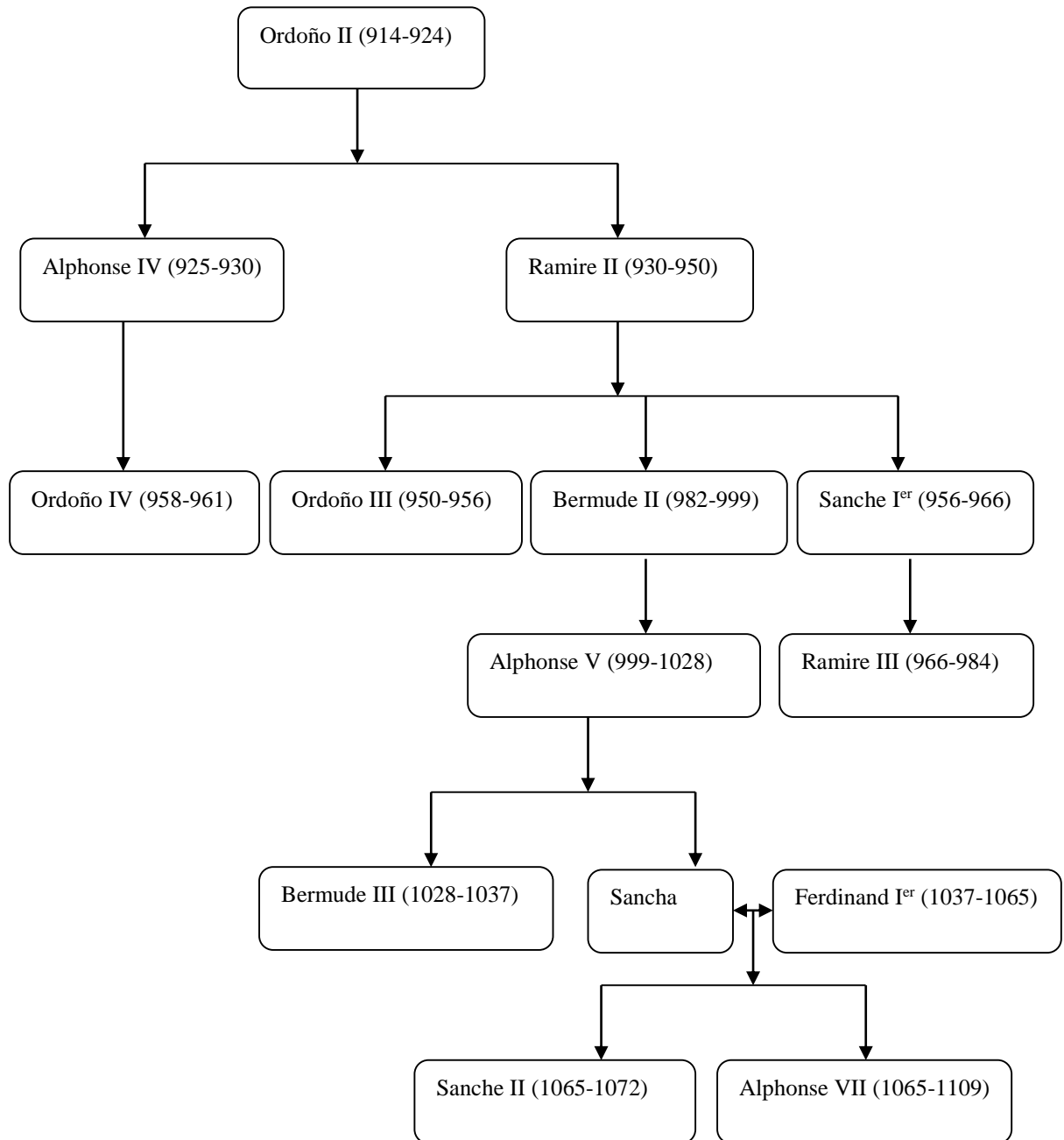
Les hommes des familles royales léonaises portent des noms spécifiques à la Péninsule ibérique. Par exemple, dans un acte de donation où apparaissent le roi Alphonse III (866-910) avec sa femme et ses enfants, on peut constater que les noms des membres de la famille royale sont ceux que l'on rencontre fréquemment dans la population léonaise masculine, voire dans celle de toutes les régions des royaumes chrétiens : *Ego Adefonsus res, filius Ordonii regis...cum cuniuge mea Xemena regina...et filiis nostris Garsea, Ordonio, Gundissaluo, ouetano archidiacono, Froyla, Ranimiro*<sup>637</sup>. Il est donc possible d'affirmer que les familles royales ibériques en général puisent dans le même stock anthroponymique que le peuple. Cependant, parmi les noms spécifiques au peuple ibérique portés par les hommes des familles royales certains sont courant, surtout les souverains, que d'autres. Il faut dire que les noms les plus usuels pour les rois et princes (Ordoño, Bermude, Alphonse, García, Ramire, Sanche) léonais se rencontrent dans toutes les couches sociales léonaises. Cela est en majorité dû à la transmission alternée : le premier fils royal hérite presque toujours le nom du grand-père paternel. Celui qui n'est pas l'aîné hérite du nom des autres membres de la famille proche : oncles paternels/maternels et grand-père maternel (voir figure 41).

---

<sup>636</sup> HENRIET P., « *Deo votas. L'infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles* », dans P. HENRIET et A-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, p. 190.

<sup>637</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 32, acte n° 20.

Figure 41 : Généalogie simplifiée des descendants d'Ordoño II, roi de León



En Galice, les noms traditionnellement donnés aux hommes des familles royales sont attestés dans le milieu serf dans les *Tumbo* des monastères de Celanova, Sobrado et Samos<sup>638</sup> mais ne sont pas des noms spécifiques aux serfs. En général, nous trouvons les noms royaux dans tous les secteurs sociaux. Entre l'an 950-999, le nom royal Ferdinand (11 hommes) rentre en

<sup>638</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'antroponymie moderne, t. V-1. Intégration et exclusion sociale: lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 196-213.

concurrence avec le nom Froila<sup>639</sup> (17 hommes). À partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom Ferdinand est le plus attribué aux Léonais par rapport aux autres noms royaux.

- *Le nom Ferdinand*

Ferdinand est un nom d'origine germanique provenant des termes « fried » (paix) et « nanh » (audace) qui signifie « celui qui a l'audace d'instaurer la paix ». Avant le XI<sup>ème</sup> siècle, le nom Ferdinand ne fait pas partir du stock de noms des familles royales de León. Cependant, il est présent dans le stock anthroponymique léonais mais il est rare avant la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle ; puis à partir de l'an 950, il devient un peu plus fréquent. Il (le nom Ferdinand) fait son apparition dans la liste des noms royaux léonais par le mariage de l'héritière du royaume de León, Sancha fille du roi Alphonse V (999-1028), avec Ferdinand, qui deviendra Ferdinand I<sup>er</sup> roi (1035-1065), fils du roi Sanche III de Navarre (990-1035). À partir de cette union, le nom Ferdinand est incorporé dans le stock onomastique des familles royales léonaises. À la suite de Ferdinand I<sup>er</sup>, le nom est donné à l'un de ses arrière-arrières petit-fils : Ferdinand II (1157-1188), roi de León, fils d'Alphonse VII (1126-1157). Le nom Ferdinand est porté par plusieurs souverains<sup>640</sup> après l'union définitive du royaume de León et celui de Castille en l'an 1230.

Selon les documents choisis, la première apparition du nom Ferdinand se fait en l'an 873<sup>641</sup> dans le milieu clérical mais semble avoir plus du succès dans le milieu laïc léonais : entre 873-999, sur treize hommes appelés Ferdinand, il y a un prêtre, un moine et 11 laïcs, dont un est notaire et écuyer royal<sup>642</sup>. Cependant, comme les autres noms royaux, il est présent dans toutes les couches sociales. Par exemple, on le trouve chez les laïcs (Fernandus Roderici époux de Marine Dominici, 1138 – Fernandus frère d'Iacobus Petri, 1217), les clercs (Fernandus Petris, presbiter regis (prêtre rattaché au service du roi), 1109 - Fernandus évêque d'Ourense, 1213) et les religieux (Fernandus frater, 996 – Fernandus, abba comme et Damiani, 1035) ; chez les hommes nobles (Fernandus comes de Gallecia, 1138 – Fernandus Ponci alferiz (fils de Ponce de Cabreria), 1162) les non nobles (Fernandus monacus cellararius (moine sommelier<sup>643</sup>), 1184 - Fernandus collo<sup>644</sup>, 1201). Dans le milieu servile galicien, il est attesté vers la fin du X<sup>ème</sup> siècle,

---

<sup>639</sup> Après le roi Froila II (924-925) de León, aucun monarque léonais ne porte ce nom. Absence qui peut s'expliquer par le fait que les descendants de ce souverain (Froila II) ne montent pas sur le trône. Il en est de même pour le nom Ramire qui disparaît des noms des monarques léonais après le règne de Ramire III (966-984).

<sup>640</sup> Avec la canonisation de Ferdinand III (1230-1252), roi de Castille-León, le 4 février 1671 par le pape Clément X (1670-1676), le nom devient un nom de saint au XVII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>641</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 12, acte n° 5 : *Fredenandus presbiter testis*.

<sup>642</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 178, acte n° 41 : *Fernandus Munniz, notuit qui et armiger regis conf.*

<sup>643</sup> Une personne qui à la charge de la table et des vivres dans une communauté.

<sup>644</sup> Collo provient du latin collus provenant du mot collum qui signifie cou long et mince : Gaffiot, p. 343.

particulièrement en 980<sup>645</sup>. L'exemple de la Galice montre qu'avant le port du nom Ferdinand par les souverains léonais, il est déjà utilisé dans tous les milieux.

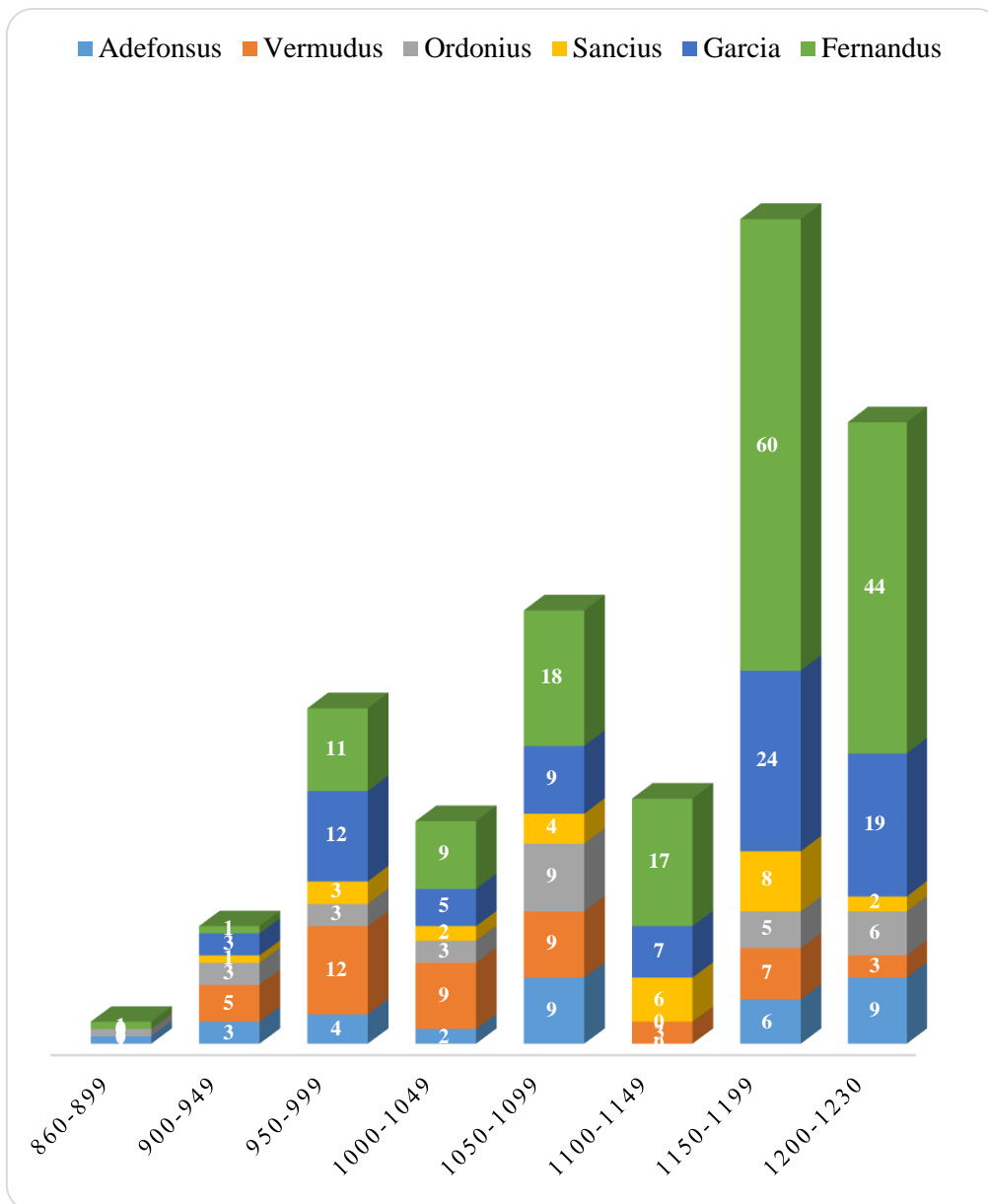
Nos calculs (voir figure 42), indiquent que, dans la population léonaise, le nom Ferdinand connaît un pic entre 950-999 : porté par onze hommes (clercs, moines et laïcs). La présence du nom est-elle une influence seigneuriale ? Il nous est difficile de donner une explication au premier pic du nom Ferdinand entre 950-999 ; car, aucun des hommes nommés ainsi avant le XI<sup>ème</sup> siècle ne semble pas avoir de titre politique, à l'exception des dignités cléricales (Fredenandus presbiter, 992) et claustrales (Fredenandus frater, 996). Il ne semble pas non plus probable qu'il s'agit d'une influence du côté des hommes d'église. D'ailleurs, aucun évêque du X<sup>ème</sup> siècle rencontré dans les documents ne se nomme Ferdinand. Mais, une chose est sûre c'est que le nom est présent dans la société masculine léonaise avant l'arrivée de Ferdinand I<sup>er</sup> sur le trône de León.

Après l'an mil, le nom Ferdinand connaît un essor spectaculaire avec un nouveau pic entre 1150-1199 : soixante hommes (voir figure 42). L'essor spectaculaire commence dans les années suivant l'avènement de l'alliance entre le royaume de León, de Navarre et Castille. Ce deuxième pic du nom Ferdinand laisse-t-il penser à une influence politique ?

---

<sup>645</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. V-1. Intégration et exclusion sociale: lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 196.

Figure 42 : Le succès du nom Ferdinand par rapport aux noms royaux de 860 à 1230



En effet, Le succès du nom Ferdinand, à partir de l’an 1050, montre l’impact des alliances politiques (passant par le biais du mariage de Sancha de León avec Ferdinand de Castille) entre le royaume de León et la Castille. L’essor du nom Ferdinand montre bien que le nom de ce monarque (Ferdinand I<sup>er</sup>) a eu une influence assez grande sur la population par rapport aux noms usuellement utilisés par les monarques léonais (figure 42). La notoriété du roi Ferdinand semble être grande dans le royaume léonais par rapport aux souverains originaires des dynasties régnantes de León, si on se réfère au graphique 41. Parmi les noms des monarques léonais (Alphonse, Ordoño, Sanche, Bermude) fréquemment portés par les hommes le seul nom qui “concurrence” Ferdinand est celui de García. Dans les autres royaumes chrétiens, la Navarre et



la Castille, dont est originaire la famille (père et mère) du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, ce nom (Ferdinand) n'a pas le même succès qu'à León<sup>646</sup>. Nous pensons que l'influence du nom Ferdinand sur la population masculine léonaise peut être mise en relation avec les actions politiques et religieuses.

D'abord, il réunit deux dynasties par son mariage avec Sancha de León et il est le premier monarque de la première union entre le comté de Castille et le royaume de León. Son avènement sur le trône léonais ouvre davantage le royaume au monde extérieur, surtout avec la France. Sa politique de la reconquête a permis la translation des restes de saint Isidore à León en 1063 et l'érection au sein de la collégiale d'un panthéon royal. Ces deux actions (translation des reliques de saint Isidore et celles de sainte Iusta, la collégiale devenue panthéon royale) ont dû le rendre plus populaire et plus aimé de la population léonaise. Cela peut se voir dans la biographie faite sur le roi Ferdinand I<sup>er</sup> dans *Historia silense* où est mentionné également la translation des reliques de saint Isidore. Il s'avère être également un homme pieux car il était présent aux offices (prières) de nuit<sup>647</sup>. Toutes ces actions politiques et religieuses l'ont sûrement amené à avoir les faveurs et l'estime du peuple léonais à tel point que cela a rejailli dans l'attribution du nom de ce roi à leurs enfants du royaume<sup>648</sup>. Après la mort du roi Ferdinand I<sup>er</sup> en 1065, le nom connaît le succès car le peuple léonais fait la mémoire du monarque à travers son nom.

De manière générale, Ferdinand est un nom que l'on trouve tant chez les nobles que chez les non nobles, les clercs, les moines et les laïcs dans la Péninsule ibérique. L'anthroponymie dévoile l'impact que laissent les relations entre les familles alliées mais surtout l'influence des royaumes de la Navarre et de la Castille sur celui de León. De ce fait, nous pouvons affirmer que le nom (ou l'anthroponymie) est un moyen qui permet de comprendre, de connaître les relations existant entre les sociétés. Toutefois, malgré son essor à León au XI<sup>ème</sup> et surtout à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, le nom Ferdinand n'est présent que dans milieu masculin : il ne semble pas être féminisé. À croire qu'il a eu de l'influence seulement sur le milieu masculin.

---

<sup>646</sup> Voir l'ouvrage de P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995.

<sup>647</sup> PEREZ de URBEL J. y GONZÁLEZ RUIZ-ZORRILLA A., *Historia silense*, p. 41-49.

<sup>648</sup> Il semblerait que longtemps en Espagne, un enfant dans la fratrie devait porter le nom du roi régnant. Toutefois, nous n'avons pas d'informations solides (ouvrages) sur cette pratique pour attester cette affirmation. Les généalogies des différentes familles ne mettent pas en lumière la pratique : ce qui révèle que cela ne devait pas être obligatoire. Il se peut que, si la pratique de donner le nom du roi à un des enfants de la fratrie ait existé, cela se soit pratiqué à une période assez ultérieure à notre période d'étude.

## B. Noms royaux féminins

À l'instar du milieu masculin, dans le milieu féminin du XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle, les noms portés par les femmes des familles royales léonaises sont spécifiques à la Péninsule ibérique : Sancha, Urraque, Elvira, Thérèse, etc. En effet, les noms des reines et princesses léonaises ont les mêmes noms que toutes les femmes des autres familles royales hispaniques. Le constat paraît être le même pour les femmes de la noblesse, surtout celles qui, dans les actes, portent le titre de *comitissa*. Leurs noms sont à 85,71% latino-germaniques entre le XII<sup>ème</sup> siècle et 1230. Pour la même période, les noms ayant été portés par une reine ou une princesse léonaise représentent 64,29% des femmes nobles. Les plus usuels par ordre de fréquence sont : Sancha, Urraque et Elvira auxquels s'ajoute Thérèse<sup>649</sup> (nom de princesses léonaises fréquent entre 1150-1199). Cette influence des noms des femmes des familles royales, telles que les reines Sancha épouse du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, Thérèse mère d'Alphonse I<sup>er</sup> du Portugal et Urraque de León, dans le milieu des comtesses est due aux alliances matrimoniales. Cela s'explique par le fait que dans nos documents, les femmes portant le titre de *comitissa* sont les filles issues de familles qui ont des liens, le plus souvent des liens matrimoniaux, avec les familles des monarques hispaniques et les familles comtales de la Péninsule ibérique. Voici trois exemples illustrés par les figures 43, 44 et 45 :

---

<sup>649</sup> Le nom Thérèse semble être incorporé dans le stock anthroponymique des femmes des familles royales léonaises par le biais des alliances matrimoniales : nous verrons cela un peu plus loin.

Figure 43 : Généalogie simplifiée des descendants du roi Ordoño Ier (850-866) d'Oviedo-León de 850 à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle

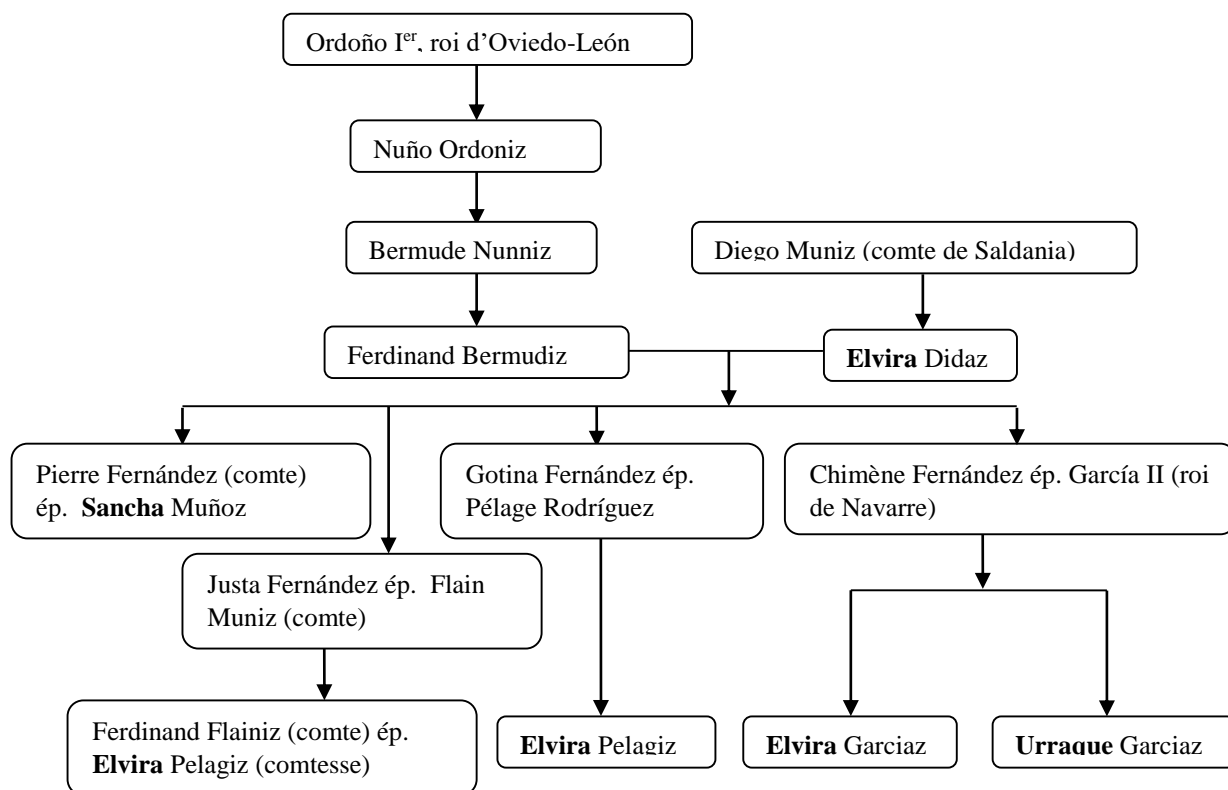


Figure 44 : Généalogie simplifiée de Ramire II (930-950), roi de León à Ramire III (966-984), roi du même royaume

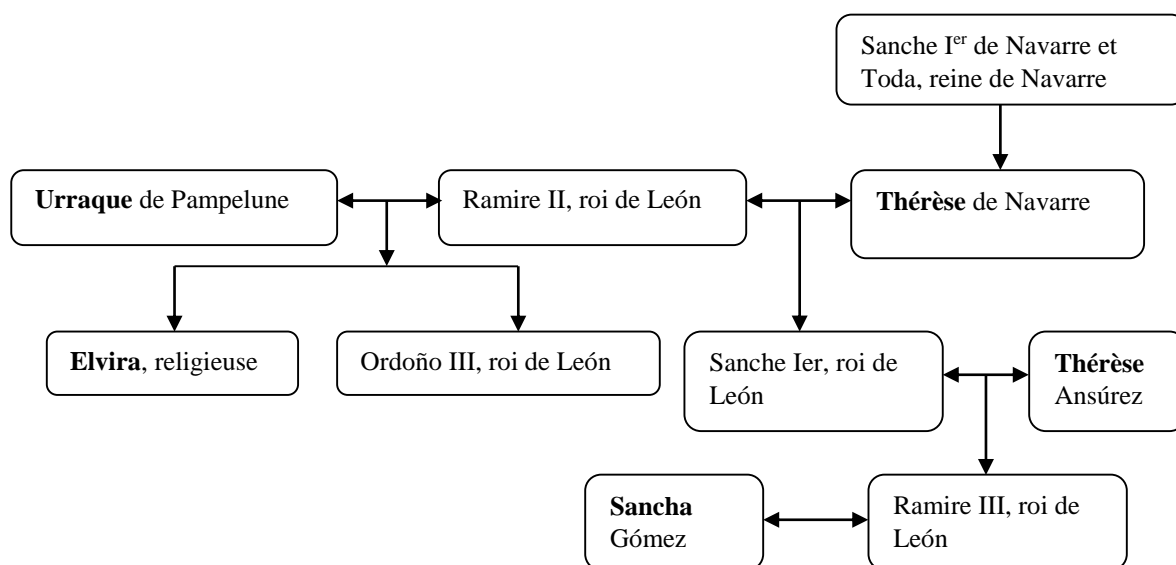
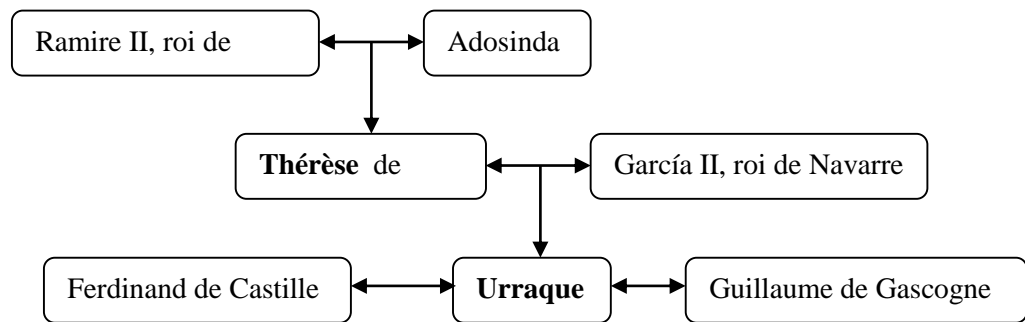


Figure 45 : Autre union matrimoniale du souverain Ramire II de León avec une certaine Adosinda



Toutefois, en dehors des femmes de la noblesse léonaise, les noms des femmes des familles royales léonaises sont également portés par les femmes non nobles de la Péninsule ibérique. C'est le cas du nom Elvira (Geloira) qui fait partie des cinq noms spécifiques des femmes serves de la Galice<sup>650</sup>. Le nom Sancha y est présent mais il est peu fréquent. Cependant, de toutes les listes de noms féminins dominants de la Péninsule ibérique, Sancha fait presque partie du palmarès à partir du XII<sup>ème</sup> siècle (voir le chapitre I de la partie III). La présence des noms des reines et des princesses hispaniques dans toutes les couches sociales marque-t-elle l'influence de ces femmes des familles royales sur la population féminine ou sont-ils justes des noms courants du milieu féminin ibérique ? Ou encore est-ce l'influence de cultes de saintes ? Les premiers deux cas sont envisageables. Car plusieurs femmes, exerçant la fonction de reine ou ayant le titre de *regina* par rapport à leur époux, ont porté ces noms. Bien qu'étant des noms spécifiques au peuple ibérique, le rôle politique et religieux joué par les infantes<sup>651</sup>, sœurs et filles des monarques léonais, a pu avoir de l'influence sur la population. Quand aux cultes de saintes, pour notre période d'étude, il ne semble pas avoir de saintes nommées Sancha<sup>652</sup>, Thérèse, Urraque et Elvira.

Notons que l'influence des noms des femmes de familles royales n'est pas propre à León ni à la Péninsule ibérique. Dans les autres régions européennes, on remarque également l'influence des femmes de familles royales sur la population. Par exemple, dans la région de Grenoble

<sup>650</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Les siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. V-1. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, p. 179.

<sup>651</sup> Voir l'article de P. HENRIET, « *Deo votas. L'infantado* et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2000, 394 p., pp. 189-203.

<sup>652</sup> Il semble qu'il y a des bienheureuses Sancha et Thérèse, toutes deux filles du roi Sanche 1<sup>er</sup> du Portugal (1185-1212), béatifiées le 13 décembre 1705 par le pape Clément XI (1700-1721). Nous pensons que leur succès doit être postérieur à notre période d'étude.

Il semble également que Justa Fernandez (1016-1064), épouse du comte Flain Muniz (voir la figure 42), est nommée sainte Sancha mais nous n'avons pas trouvé de documents pour étayer cela.

(France), la situation est semblable à celle du milieu féminin de León entre le X<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle. En effet, la population féminine de cette région (Grenoble) est plus attirée, de 901 à 1132, par le nom *Hermengarda*. L'influence de ce nom est sans doute due au fait que deux reines du royaume de Bourgogne dont dépend la cité de Grenoble l'ont porté : l'une vécut au X<sup>ème</sup> et l'autre au XI<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, contrairement à León et aux autres régions de la Péninsule ibérique où les noms des femmes royales se trouvent dans toutes les couches sociales, le nom *Hermengarda* est porté par les femmes nobles plutôt que par les roturières<sup>653</sup>.

## II. NOM MARQUEUR SOCIAL

Les analyses du stock anthroponymique révèlent qu'apparemment tout le monde puise à la même source. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'onomastique léonaise pour comprendre qu'elle est marquée par les contacts eus avec d'autres peuples : ce qui fait du nom non seulement un moyen visible de ce brassage culturel mais aussi un outil pour l'étude des alliances politiques, matrimoniales et religieuses. L'étude des noms a permis d'observer qu'il est difficile de faire la distinction entre les adeptes des trois religions monothéistes si on s'appuie uniquement sur le nom seul. Toutefois, même si dans la société léonaise tout nom peut être porté par tous, certains semblent être favorisés ou caractérisent un milieu social. En effet, certains noms semblent n'être utilisés que par une certaine couche sociale. En réalité, il s'agit d'une minorité à tel point que leur influence peut passer inaperçue. Ce sont des noms apparaissant suite à des alliances politico-matrimoniales (Constance, Stéphanie, Thérèse) ou grâce à la pratique du surnom devenant un nom (Roy, Sol) ou encore avec la montée des noms bibliques et de saintes (Christine).

### A. Chez les hommes : le cas du nom Roy

Dans le milieu masculin léonais, généralement, il semble que tous les noms, quelle que soit leur origine, sont portés par tout homme de toute couche sociale. Mais il arrive que certains noms soient plus fréquents chez les nobles que dans le reste de la population ou vice versa. Cependant, Cela ne paraît pas être le cas avec le nom *Roy*. Il s'avère être attribué aux hommes d'un certain milieu. Notre intérêt pour le nom *Roy* n'est pas le fait qu'il est un nouveau nom mais plutôt

---

<sup>653</sup> PASCAUD N., « Anthroponymie et désignation des femmes dans les cartulaires de Grenoble », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. II-2. Persistance du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, p.104.

parce qu'il semble apparaître et être utilisé dans un milieu particulier : celui de la noblesse laïque. En effet, le nom *Roy* apparaît au XII<sup>ème</sup> siècle. Comme la plupart des noms de cette époque, IX<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle, le nom *Roy* n'a pas d'orthographe fixe : *Roy*<sup>654</sup> - *Roi*<sup>655</sup>. À la même période, l'on trouve dans la documentation des personnes se nommant : *Rex*<sup>656</sup> - *Re*<sup>657</sup>. S'agit-il du même nom, *Roy*, ou de noms distincts ?

À première vue et en nous basant sur l'influence des langues vernaculaires, nous sommes tentés de dire que *Roy* est un nom d'origine latine venant des mots *rex*, *regis*. Il est à l'origine est un sobriquet<sup>658</sup> donné aux fils naturels du roi ou plus probablement aux serviteurs de leurs propriétés<sup>659</sup>. Dans certaines régions pyrénéennes, il semble décrire les attitudes, les qualités d'une personne liée à la royauté :

Roy servait autrefois à identifier les huissiers et les hommes qui d'une façon générale, avaient pour fonction de représenter le roi. Si humble qu'ait été leur tâche, ces hommes reçurent d'abord le surnom de « Le Roy », rappelant qu'ils vivaient dans la dépendance du roi. [...] Ce nom a le sens de mesure d'ordre, de règle, de rang et de limite<sup>660</sup>.

En Picardie, le patronyme *Leroy* a été utilisé comme sobriquet pour une personne qui prend les manières d'un roi ou bien au vainqueur d'un jeu populaire<sup>661</sup>. Quant à la Wallonie et à Bruxelles<sup>662</sup>, il apparaît aussi comme un surnom avant d'être transmis comme nom de famille. Cependant, dans notre cas, le nom *Roy/Roi* est une forme apocopée du nom Rodrigue et n'a rien n'avoir avec les noms *Rex*, *Re*, voire avec *Royo*<sup>663</sup>. Il s'agit de noms bien distincts.

Le nom *Roy* s'avère être attribuer uniquement dans le milieu laïc et particulièrement dans la noblesse Léonaise et castillane. En effet, toutes les personnes qui portent le nom *Roi* semblent être de la noblesse. Le texte révèle qu'ils sont les, *catorce caballeros naturales del rey*, quatorze chevaliers naturels de chacun des deux souverains. Leur présence à un traité de paix entre deux souverains, Alphonse IX de León et Alphonse VIII de Castille, le montre. Cette remarque se

---

<sup>654</sup> MARTÍN LÓPEZ, op. cit., p. 165 : « Roy Pelaiz », acte n° 129.

<sup>655</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 171 : « Roi Diaz », acte n° 1786.

<sup>656</sup> MARTÍN LÓPEZ, op. cit., p. 111 : « Iohannes Rex », acte n° 82.

<sup>657</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 248 : « Petrus Re de Outero ».

<sup>658</sup> VROONEN E., *Encyclopédie des noms des personnes*, p. 166 : « La plupart de ces noms (Rey, Principe, Infante, Duque...) ne correspondent pas à un titre qui a été réellement porté, mais ont été à l'origine des sobriquets d'allure ou d'aspect.

<sup>659</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 389.

<sup>660</sup> DUCHESNE L., *Ancêtre et familles en Nouvelle-France*, vol 1, p. 30.

<sup>661</sup> Voir le livre de J. F. LEBLOND et Y BROHARD, *vie et traditions populaires en Picardie : Oisi, Somme, Aisne*, 1994.

<sup>662</sup> GERMAIN J. et HERBILLON J., *Dictionnaire des noms de famille en Wallonie et à Bruxelles*, p. 869.

<sup>663</sup> SÁEZ E., op. cit., t. 1, p. 201, acte n° 130 : « Lopo Royo ». *Royo* est un sobriquet qui signifie « rouge ».

voit dans l'acte de 1206<sup>664</sup> où les personnes ayant le nom Roy comme *nomen proprium* ou comme *nomen paternum* sont des gens de l'entourage du roi de León et de celui de la Castille :

...del rey de Castilla, Albar Nunez, **Roi Diaz**, **Gonzaluo Roiz**, **Pedro Roiz**, Munio Ruiz, Rodrigo Rodriguez, Bertran Johannis, Ferran Iohannis, Nunno Pedrez, Gomez Pedrez, Alfonso Telliz, Suer Telliz, Guillen Gonzaluez et Martin Monniz.

...del rey de León : Gonzaluo Iohannis, Arias Pedrez, Nunno Nunnez, **Roi Gonzaluez**, Pelai Suredina, Ordon Aluariz, Pedro Pelaiz, Sebastian Guterriz, **Roi Pedrez**, Ferran Gonzaluez, Ferran Ferrandez, Pedro Oarez, **Roi Ferrandez**, Ferran Pedrez neto<sup>665</sup>.

Ils sont tous des laïcs. En plus de faire partie des chevaliers du roi de Castille, *Gondisaluo Roiz* exerce aussi la fonction de *regis maiordomus*<sup>666</sup>, majordome royal. Il est certain qu'ils (les personnes nommées Roy) proviennent de familles puissantes de Castille et de León. On peut affirmer qu'à León tandis que le nom Rodrigue est présent dans toutes les couches sociales de la population, sa forme apocopée (Roy/Roi) est plutôt attestée dans la noblesse. Son apparition au XII<sup>ème</sup> siècle se fait au moment où le nom Rodrigue connaît du succès dans la population léonaise.

Par contre, d'après les travaux de Líbano Zumalacárregui<sup>667</sup>, le nom *Roy* est uniquement attesté dans le milieu clérical et est plus présent dans celui de la province d'Alava : dix clercs. Il fait aussi partie des vingt *nomina paterna* les plus fréquents de cette province. Alors qu'à León, il n'en fait pas partie et n'est porté par aucun membre du clergé des IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Contrairement à la province d'Alava, dans le royaume castillo-léonais, *Roy* est un nom peu fréquent comme patronyme et totalement absent de l'anthroponymie cléricale. Toutefois, il n'est pas dit que les clercs répondant au nom *Roy* dans la province d'Alava ne sont pas de familles nobles. Mais il est intéressant de savoir que dans une région, le nom Roy est utilisé dans le milieu laïc et dans une autre, dans le milieu clérical. Une fois de plus, l'étude des noms propres montre que d'un endroit à un autre, les réalités ne sont pas les mêmes.

## B. Chez les femmes

Le stock anthroponymique féminin se résume à partir du XI<sup>ème</sup> siècle à l'an 1230 aux noms Maria, Marina et Iusta. Ce trio représente 57,55% contre 42,55% des autres noms féminins de 1050 à 1230 sur un total de 318 femmes laïques. Pour cette même période, le nom Maria seul

<sup>664</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 171-174, acte n° 1786.

<sup>665</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 171, acte n° 1786.

<sup>666</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 174, acte n° 1786.

<sup>667</sup> LÍBANO ZUMALACÁRREGUI A. M., « La anthroponimia en Alava, Guipúzcoa y Vizcaya en los siglos X al XIII », P. MARTÍNEZ SOPENA P. (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 274 et p. 277.

occupe 34,91% de l'ensemble des femmes laïques portant les autres noms féminins. Cependant, contrairement aux femmes laïques, il est à signaler l' « absence » du nom *Marina* chez les moniales<sup>668</sup>. Une seule nonne est nommée ainsi dans l'acte du 7 janvier 1194 : *Marina Petri qui fuit priorissa confirmat*<sup>669</sup>. Maria, Marina et Iusta sont toutefois des noms que l'on rencontre dans toutes les couches de la société féminine léonaise. Dans les actes léonais, certains noms féminins semblent être attribués pour un groupe de femmes de statut particulier. L'apparition de ces noms, pour la plupart se fait entre les XI<sup>ème</sup> – XII<sup>ème</sup> siècles. Ils paraissent ne pas être portés par des saint(e)s ou de grands personnages de León et/ou de la Péninsule ibérique. On a l'impression qu'ils ne sont pas liés à une histoire particulière d'où notre étonnement dans le fait qu'ils marquent un secteur particulier dans le milieu des femmes léonaises.

## 1. Les noms de princesses léonaises

Le mariage n'est pas seulement un apport financier (terres – argent) ou une consolidation de pouvoir. Il est aussi un apport anthroponymique permettant le renforcement des liens noués entre les familles. Dans le milieu féminin léonais, on remarque l'incorporation de plusieurs noms étrangers dans le stock onomastique des familles et spécialement dans celui des familles royales. En effet, la réalisation de généalogies de plusieurs descendance des monarques léonais permet d'observer cet échange et cet apport anthroponymique entre les familles. Traditionnellement, les femmes des familles royales portent le plus souvent les noms Sancha, Elvira, Urraque. Bien souvent l'apparition d'autres noms exprime une nouvelle alliance faite avec une famille ibérique ou étrangère, ou encore une dévotion particulière à un(e) saint(e). C'est le cas des noms Constance, Stéphanie et Thérèse qui semblent être incorporés dans le stock anthroponymique féminin royal par le biais des alliances matrimoniales. Les trois noms sont rarement donnés aux princesses léonaises. Cependant, ils semblent marquer une partie de la population léonaise.

### a. *Le nom Constance*

Le nom Constance est introduit dans le stock onomastique des femmes des familles royales léonaises par le biais des alliances matrimoniales du roi Alphonse VI de León et Constance de Bourgogne (voir figure 46). Il est être un nom exclusivement porté par les femmes de la

---

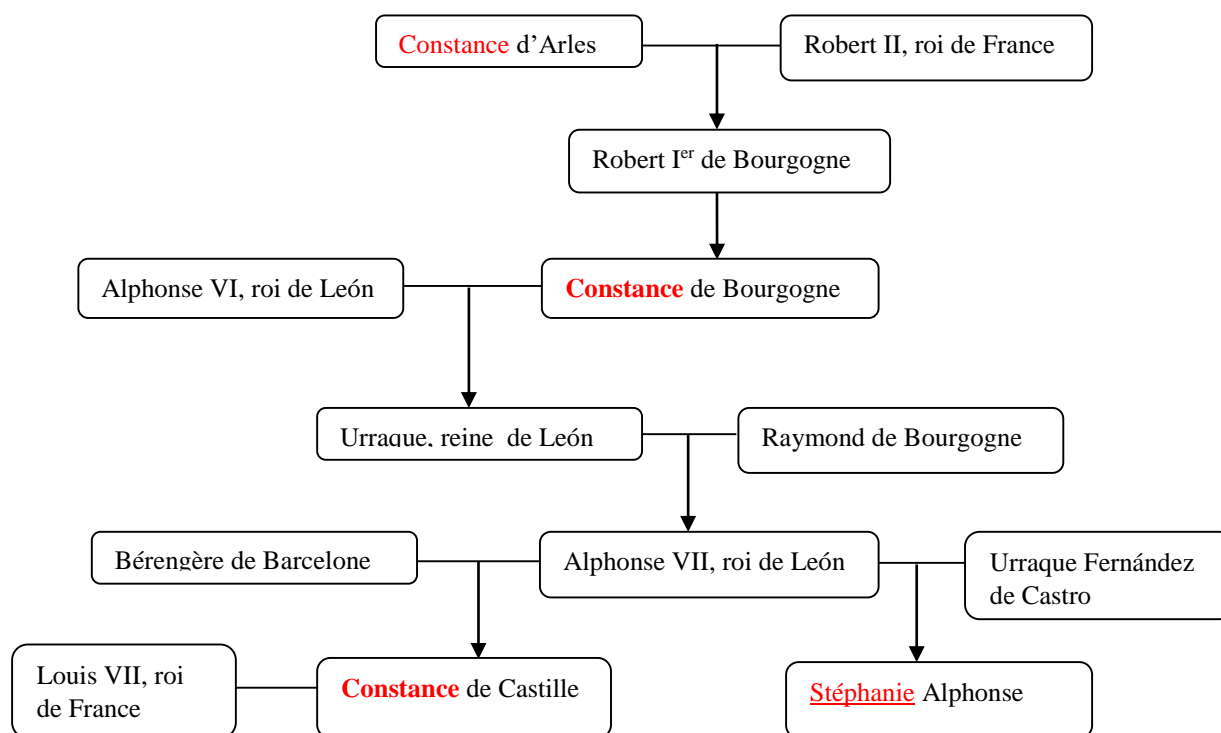
<sup>668</sup> Il faut noter que même si le nom *Marina* est rare dans le milieu des religieuses, le nom *Maria* ne connaît pas un fort engouement dans le même milieu : quatre (4) moniales sont nommées Marie de 1000 à 1230.

<sup>669</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 191, acte n° 154.



noblesse léonaise. Dans la documentation choisie, nous avons Constance<sup>670</sup>, reine et épouse d'Alfonse VI (1065-1109), roi de León, puis Constance<sup>671</sup> fille du roi Alphonse VII (1126-1157) de León et épouse du roi de France Louis VII (1137-1180), ensuite Constance *Guterrii* nièce du chanoine léonais Ferdinand *Guterrii*<sup>672</sup> et de Pierre Lambert<sup>673</sup>, un chanoine de la cathédrale de León. Ce dernier, Pierre Lambert, semble avoir des origines françaises par le port du *nomen paternum* Lambert. Cela confirme-t-il que le nom Constance est-il une influence française ? Dans notre corpus, le nom Constance apparaît pour la première fois dans un acte de donation daté du 11 février 897 : *Constancia ic testis* (signum)<sup>674</sup>. Le document ne donne aucune information sur cette femme, *Constancia*. Est-elle d'origine française ou hispanique ? Difficile de le dire. Elle n'apparaît qu'une seule fois comme témoin. Toutefois, le fait qu'elle atteste l'acte de donation avec un *signum* révèle qu'elle est sans doute de la noblesse ou d'une famille aisée car pour notre période d'étude (IX<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècles), les femmes sachant lire et écrire proviennent de milieu social aisé.

Figure 46 : Généalogie simplifiée de la descendance de Constance d'Arles, reine de France (XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle)



<sup>670</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 549, acte n° 1256 : *Ego Adefonsus gratia Dei imperator (...) Ego uero Constancia regina...*

<sup>671</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 268, acte n° 1474 : *Constancia regina imperatoris filia conf.* ; ou t. V, p. 292, acte n° 1492 : *Constancia...francorum regina.*

<sup>672</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 234, acte n° 1826.

<sup>673</sup> FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. VI, p. 482, acte n° 1960 : *...Dona Ysabel, soror mei (Petrus Lambert), cum filiis suis, scilicet, Manrricus Guterrii... Constancia Guterrii...*

<sup>674</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 22, acte n° 11.

La figure 46 montre que le port du nom Constance par les princesses léonaises est une influence française. Elle le porte en mémoire de leur aïeule Constance d'Arles.

Dans notre documentation, toutes les femmes nommées Constance semblent être de milieu social noble. Porté par des reines, le nom Constance ne s'est pas répandu dans le milieu féminin non noble. On peut oser dire que dans notre corpus être nommé ainsi signifie appartenir à la noblesse léonaise. Est-ce parce qu'il est un nom étranger que Constance n'a pas d'influence sur toute la population féminine léonaise ? Cela peut être possible. En effet, nous remarquons que les noms de reines étrangères ayant épousé les souverains léonais n'ont pas d'impact sur les femmes léonaises. C'est le cas des trois épouses françaises du roi Alphonse VI (1065-1109) de León qui sont également les co-épouses de la reine Constance de Bourgogne. Il s'agit des reines<sup>675</sup> : Agnès de Poitiers, Berthe de Bourgogne et Béatrice d'Aquitaine.

Le nom Constance est peu porté dans la population féminine léonaise. Pour notre période d'étude, il est uniquement attribué qu'aux femmes de la noblesse. Alors que dans l'anthroponymie nobiliaire du comté de Pallars entre 1050-1100, Constance fait partie de trois premiers noms féminins fréquents : il est porté par 5% de femmes<sup>676</sup>. Mais, il n'est totalement absent de 1100 à 1220. Toutefois, l'auteur n'étudiant que l'anthroponymie nobiliaire, on ne peut savoir si le nom est également présent dans les autres couches sociales. Néanmoins, cela est la preuve que Constance est un nom lié à la noblesse.

Constance B. BOUCHARD fait le même constat que nous avec le nom Constance dans son étude sur les familles nobles de la France médiévale. Elle montre comment à travers les alliances matrimoniales le nom de Constance de Arles se retrouve dans les « grandes » lignées et jusqu'en celles de la Péninsule ibérique à travers le mariage du roi Alfonse VI de León (1072-1109) avec Constance fille du duc Robert de Bourgogne<sup>677</sup> : voir la généalogie simplifiée de la descendance de Constance d'Arles, reine de France (1003-1032) jusqu'à Constance de Castille, reine de France, 1154-1160 (figure 46). La généalogie révèle que le port du nom Constance par des princesses et les femmes de la noblesse léonaises est le signe visible des alliances

---

<sup>675</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 467, acte n° 1200 : *Agnes regina manu mea confirmat* ; p. 608, acte n° 1293 : *Ego Adefonsus...Hispanie imperator, una cum conuige mea Berta regina* ; P. 654, acte n° 1325 : *regis domnus Adefonsus et Beatrice regina*.

<sup>676</sup> MARTÍNEZ i TEIXIDÓ L., « La antroponimia nobiliaria del condado de Pallars en los siglos XI y XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 341.

<sup>677</sup> BOUCHARD C. B., *Those of my blood. Constructing noble families in Medieval Francia*, p. 127. Voir le chapitre 7 de cet ouvrage sur la migration des noms de femmes dans la haute noblesse qui traite de l'influence, à l'exception de Constance, de noms féminins tels que Béatrice, Hadwidis, Mathilda et Gerberge dans les grandes familles de la noblesse.

matrimoniales et politiques entre les familles royales léonaises et des puissantes familles françaises ayant des ascendants royaux, les Capétiens. Le nom Constance est la preuve de l'apport anthroponymique de la femme dans la famille de son époux. Il permet aussi de retracer l'histoire des familles à travers les alliances. La présence du nom Constance amène à faire mémoire, au-delà des princesses léonaises, de celle qui fut reine de France dans la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle : Constance d'Arles.

### *b. Le nom Stéphanie*

La féminisation des noms masculins est une pratique se faisant dans tout l'Occident médiéval. Ainsi, vers la fin de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, on note la féminisation de noms testamentaires et de saints en vogue des XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles dans la société léonaise. Par exemple, dans la documentation, le nom Pétronille est la féminisation de Pierre. Le nom est rencontré sous plusieurs orthographes : *Pedronella* femme *Robertus*<sup>678</sup> – *Peronella* fille *Pelagius Castan* et de *Lombarda*<sup>679</sup> – la nonne *domna Perona* sœur de *Petrus* Lambert chanoine de León<sup>680</sup>.

Concernant le nom Pétronille, s'agit-il d'une influence du culte de la sainte vierge et martyre romaine du premier siècle nommée ainsi ou de la féminisation du nom Pierre en vogue à cette période ? Certes, il a pour racine le nom *Petrus*, toutefois, il est plausible qu'il soit porté en mémoire de sainte Pétronille. Une chose est sûre : la population léonaise semble connaître la sainte Pétronille car elle est fêtée dans les calendriers liturgiques léonais le 31 mai<sup>681</sup>. Aussi, il est probable que les femmes nommées Pétronille soient des personnes venant d'ultra-Pyrénées (sans doute de la France) car les membres de leurs familles (époux, frère et parent) ont des noms provenant de cette région européenne. Au XII<sup>ème</sup> siècle, le nom Pétronille apparaît, par le biais du mariage (influence française), dans l'onomastique royal aragonais : la reine Pétronille d'Aragon (1157-1164), fille du roi Ramire II d'Aragon (1134-1137) et d'Agnès de Poitier. On peut supposer que l'utilisation du nom Pétronille est une influence française.

Plusieurs autres femmes apparaissent portant les noms féminisés de *Dominicus* et *Iohannes* : *Dominica* épouse de *Pedrus Pardus*<sup>682</sup>, *Dominica Petri* épouse de *Vilielmus Giliberti*<sup>683</sup>,

---

<sup>678</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 240, acte n° 1453.

<sup>679</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 229, acte n° 1823.

<sup>680</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 482, acte n° 1960.

<sup>681</sup> LÓPEZ SANTOS L., *Calendarios liturgicos leoneses*, in *Revista del Centro de Estudios e Investigación de « San Isidoro »*, n° 19, p. 129 ; VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 121, p. 15.

<sup>682</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 412, acte n° 1559.

<sup>683</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 208, acte n° 1809.

*Dominica Ysidori* épouse de *Pedrus Martini*<sup>684</sup> - *Iohanna Petri* épouse de *Giraldo Andree*<sup>685</sup>(1222).

Ce fait permet au stock de noms féminins de s'enrichir de nouveaux noms, mais ils sont assez peu portés par les femmes. Néanmoins, la féminisation de ces noms masculins peut traduire deux faits : l'appauvrissement du stock de noms féminins d'où le besoin de féminiser certains noms masculins ; ou, cela peut être aussi le début de l'influence des noms masculins en vogue dans le milieu des femmes. Peut-être est-ce une simple coïncidence : toutes les femmes portant les noms masculins en vogue féminisés sont des femmes laïques. De ce fait, le cas du nom Stéphanie traduit-il une influence masculine ou une révélation des alliances matrimoniales ? Ou encore est-ce une influence française ?

À l'instar du nom Constance, il est également à signaler l'apparition du nom masculin féminisé Stéphanie<sup>686</sup> dans le stock anthroponymique des femmes de familles royales : *Infantissa domna Stephania soror regis confirmat*<sup>687</sup>. Nous savons de cette infante Stéphanie qu'elle est la fille illégitime du roi Alphonse VII de León (1109-1157) avec Urraque Fernández de Castro (veuve du comte Rodrigo Martínez), voir figure 46. Elle épouse un homme venant de la même maison que sa mère : Fernando Rodríguez de Castro. Pour notre période d'étude, elle semble être la seule princesse à avoir porté ce nom. On la voit apparaître pour la première en 1129 dans un document royal. Avec quelques membres de sa famille, la princesse nommée *comitissa domna Stefania*<sup>688</sup>, ils confirment l'acte dont les commanditaires sont son père, *Adefonsus...imperator Yspania*, et sa femme, *regina domna Berengaria*. L'*infanta Estefania* a dû hériter de sa grand-mère maternelle qui se nomme Stéphanie Armengol. C'est donc un nom incorporé dans le stock anthroponymique de la famille royale léonaise par le biais d'alliance matrimoniale.

Notons que le nom est attesté pour la première fois en l'an 1122 dans un acte où apparaît une Stéphanie épouse d'Albertin<sup>689</sup>. Le couple semble avoir une bonne situation financière car elle et son mari achètent une vigne auprès des chanoines de *San Isidoro*. L'apparition du nom se fait à une période, les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, où son masculin connaît le succès chez les hommes léonais. Est-ce une influence masculine traduisant la dévotion au premier martyr

---

<sup>684</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 396, acte n° 1906.

<sup>685</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 401, acte n° 1910.

<sup>686</sup> Stéphanie est le féminin du nom Stephanus, d'origine grecque, qui n'est autre que le nom du premier martyr (Étienne) pour sa foi (Act. 7, 55-60). Dans les documents léonais, pour les hommes, nous le trouvons sous deux orthographes : *Stephanus* (la forme latine) et *Estebano* (forme espagnole).

<sup>687</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 100, acte n° 72.

<sup>688</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 136, acte n° 1386 : *Sancia Raymundi soror regis conf.* (signum) – *Geloira Adefonsi, matertera regis conf.* (signum) – *Comitissa domna Stefania conf* (signum) – *Urraca Uermudiz conf* (signum).

<sup>689</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 101, acte n° 1372 : *Albertinus et uxor uestra Stephania*.

chrétien Étienne ? Ou sa présence est-elle due à l'arrivée des ultra-Pyrénéens ? Nous ne pouvons pas écarter l'hypothèse que le nom soit porté en l'honneur de saint Stéphane. Vu que la première apparition se fasse dans une famille qui semble être d'origine française, il est aussi probable que le nom soit une influence pyrénéenne. La plupart des femmes nommées Stéphanie ont des membres de famille dont les noms sont pyrénéens (Albertin, Gérald, Pierre Lambert).

Nous remarquons également que le nom est uniquement présent dans le milieu laïc. Le nom Stéphanie semble être porté par les femmes de la noblesse et celles de familles aisées. Certaines portent les titres politiques *domna* et *comitissa*. Lorsqu'elles ne portent pas de titre renvoyant à la noblesse, leur filiation montre qu'elles sont de statut social noble. Ce sont :

- *domna Stephanie* épouse de *domno Albertino*, 1122
- *domna Stefania comitissa*, 1129
- *domna Stephania* épouse de *Rodericus Pelagii*, [1165-1185] et sœur de *Gueraldus* chanoine de sainte Marie, 1180
- *domna Stephania* épouse de *Michael Pelagii*, 1222
- *Stefania Gueterrii* fille de *dona Vrraca*, [1222-1229]
- *domna Stefania* épouse de *Bartolomeo*, 1226

Pour d'autres, leur situation financière fait penser à des femmes dont les familles sont :

- de (petits) propriétaires terrains : Pélage *Facundi* et sa femme Stéphanie et d'autres couples vendent à don Pierre *Seguini* plusieurs vignes et portions en terre de *Santa Leocadia*<sup>690</sup>.
- de familles aisées sans doute non nobles : C'est le cas de Stéphanie et sa cousine Bénédicte qui cèdent en usufruit à vie une maison à León à Pierre *Martini* et à son épouse Dominique *Ysidori*<sup>691</sup>. De *Toda Nunniz* avec ses enfants Stéphanie *Gundisalui* et Urraque *Gundisalui* qui font une donation à la collégiale *San Isidoro* pour son âme et son anniversaire annuel<sup>692</sup>.

L'apparition du nom Stéphanie uniquement dans le milieu des femmes laïques est entonnant car son masculin, Stéphane est porté dans toutes les couches sociales. Dans le milieu laïc, il est présent chez les non nobles, *Stephanus carpentero*<sup>693</sup> et chez les nobles : *domnus Stefanus de*

---

<sup>690</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 277, acte n° 1482 : ...*Pelagius Facundi et uxor mea Stephania uendimus uobis similiter totam nostram porcionem quam ibi habemus pro duobus solidis merguliensium...*

<sup>691</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 396, acte n° 1906 : ...*ego Stefania, insimul cum sobrina mea, Benedicta, vobis Pedro Martini et uxori uestra, Dominicia Ysidori, facimus cartam donationis in tota uita uestra.*

<sup>692</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 254, acte n° 215 : ...*ego Toda Nunniz (...) cum filiabum mei, Stephania Gundisalui filia et Urraca Gundisalui Deo dicatis do et presencialiter trado Deo et Beto Ysidoro cuius sanctissimum corpus requiescit in ciuitate Legionensi totum ab integro quod habeo uel habere debeo in Uilla dictur Vegas...et cum omnibus que ibi ad me pertinet pro anime mee et pro aniuersario meo annuatim celebrando.*

<sup>693</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 212, acte n° 176.

*Buxarach*<sup>694</sup>. Dans le milieu clérical et religieux : *Stephanus diaconus*<sup>695</sup>, *Stephanus Zamorensis episcopus*<sup>696</sup>, *Stephanus abba*<sup>697</sup>.

Par contre, ils (Stéphane et Stéphanie) semblent être rares dans les populations des autres régions nordiques de la Péninsule. Les études anthroponymiques faites dans les autres régions hispaniques ne mentionnent pas les noms Stéphane et Stéphanie sur leurs listes onomastiques<sup>698</sup>. Aussi, ils sont tous deux absents des noms portés par les serfs et serves de la Galice<sup>699</sup>. Selon nous, le port du nom Stéphanie à León a deux connotations : il traduit une influence de saint Stéphane sur la population féminine et une influence pyrénéenne due aux contacts entre peuples.

### c. *Le nom Thérèse*

Comme Stéphanie, Thérèse est un nom que l'on retrouve dans le stock onomastique des femmes des familles royales léonaises par l'intermédiaire des alliances matrimoniales. Cela semble commencer par l'union du roi Ramire II (930-950) de León avec la princesse Thérèse Florentine, sœur du roi García II (925-970) de Navarre et mère du future Sanche I<sup>er</sup> (956-966) roi de León. Durant, les X<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles, plusieurs princesses léonaises portent le nom Thérèse. Ce sont l'infante Thérèse, reine de Navarre (945-957) et épouses de García II de Navarre, fille de Ramire II (930-950) et d'Adosinda – Thérèse, fille du roi Bermude II (982-999) et épouse d'Almonzor vizir de Cordoue - et Thérèse, fille illégitime d'Alphonse VI (999-1028) de León, épouse d'Henri de Bourgogne<sup>700</sup> et mère du future Alphonse I<sup>er</sup> (1140-1185) du Portugal, voir figure 47. Cependant, dans notre corpus, celle qui fait plusieurs donations au cours dans la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle est l'épouse de Sanche I<sup>er</sup> de León : la reine Thérèse Ansúrez, mère du future Ramire III (966-984) de León. Ces nombreuses apparitions<sup>701</sup>

---

<sup>694</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 238, acte n° 206.

<sup>695</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 155, acte n° 20.

<sup>696</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 89, acte n° 61.

<sup>697</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, p. 5, acte n° 260.

<sup>698</sup> Voir MARTÍNEZ SOPENA P. (coord) et autres, *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, 1995.

<sup>699</sup> CARZOLIO M. I., op. cit., dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. V-1. Intégration et exclusion sociale: lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 196-213.

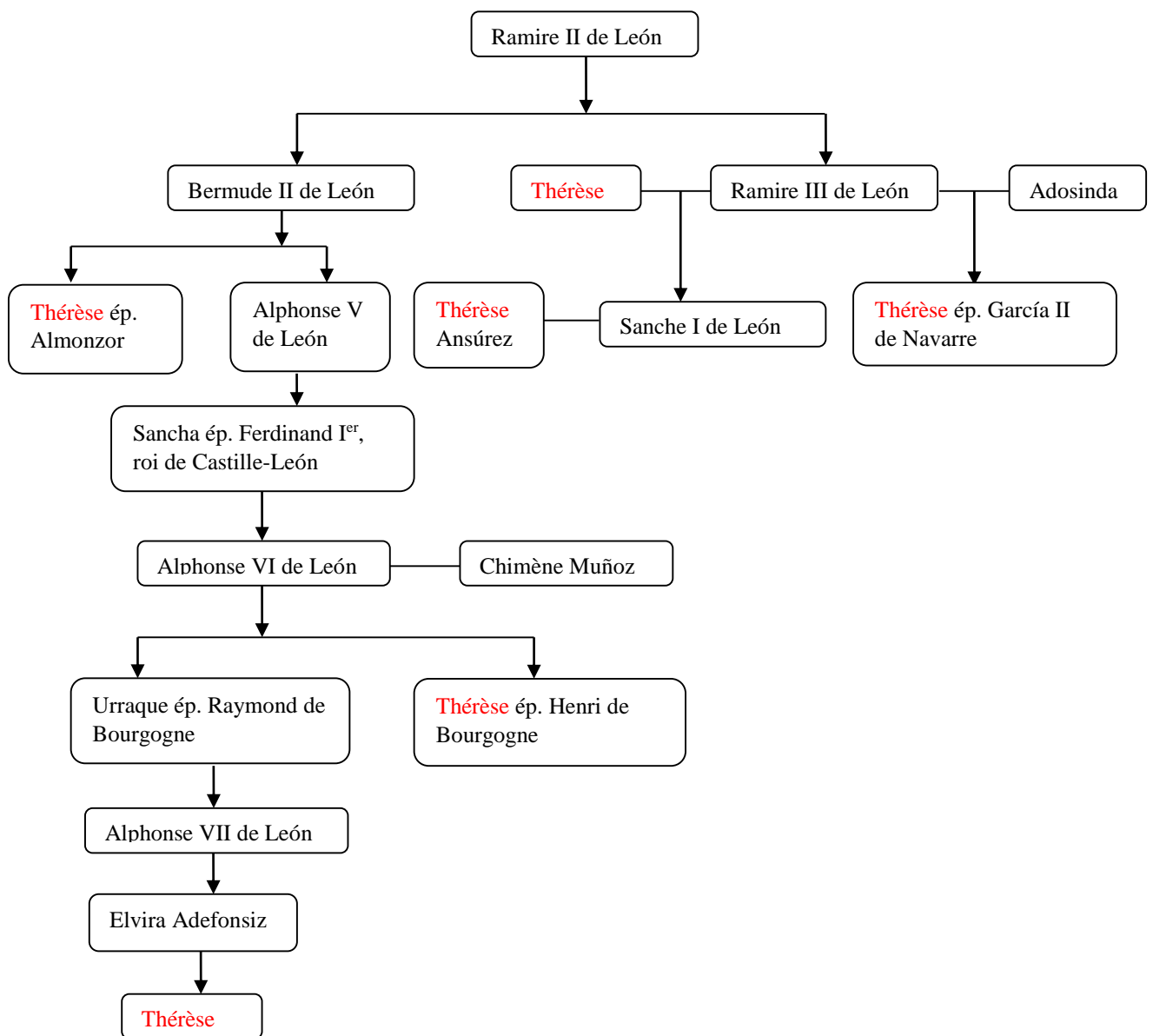
<sup>700</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. VI, p. 614, acte n° 1295 : *Tarasi regis filia et Enrrici consulis uxor conf.*

<sup>701</sup> Elle apparaît huit fois de 975 à 1014 dans notre corpus et se présente comme une « regina et Deo uoto », « Christi ancilla », « regina et Christi ancilla », « domna regina » ; sauf en 978, où son fils (Ramire) relève les liens familiaux existant entre lui et sa mère : « Ranimirus, nutu diuino rex, una cum consessum domina et ienetrix mea, domna Tarasia, regina et Christi ancilla », E. SÁEZ y C. SÁEZ, *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 264, acte n° 461.

sont simplement dues au fait qu'à partir de l'an 970, elle est la régente du royaume car son fils Ramire III est mineur.

La figure 47 montre que, par le biais du mariage, Thérèse devient un nom attribué aux princesses léonaises. Toutefois, il n'est pas donné au même rythme que les noms Urraque, Sancha et Elvira. Ces trois derniers sont plus fréquemment attribués aux femmes des familles royales en général dans les royaumes chrétiens de la Péninsule ibérique.

Figure 47 : Généalogie simplifiée de la descendance du roi Ramire II (930-950) de León, X<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle



La liste faite sur les femmes dénommées Thérèse révèle que le nom est utilisé dans la noblesse. Elles (les femmes nommées Thérèse) sont soit :

- des descendantes des monarques castillo-léonais : *Tarasia regis filia*<sup>702</sup> – *Ego infans Geloira nobilissimi Adefonsi regis filia una cum filiis meis Garsia, Didacus, et Tarasia*<sup>703</sup>.
- des femmes ayant épousés des monarques Castillo-léonais, voir figure 47.
- font partie de familles comtales ou seigneuriales : *comitissa domna Tarasia*<sup>704</sup> - *comes Froila Ramiri...cum filia mea, Tarasia Froile*<sup>705</sup> - *domnus Aluarus Roderici et uxor mea domna Geloira Petri simul cum filiis nostris scilicet Taresia Alvari, Gondisalvus Alvari*<sup>706</sup> - *Terasia Gundissalvi et Marina...generationem filiarum Gundisalvi Rauia*<sup>707</sup>.

Il arrive que le nom Thérèse ne soit pas suivi d'un titre ou d'une relation famille. Cependant, le type du document dans lequel apparaît la personne nommée Thérèse fait supposer qu'il s'agit d'une femme d'un milieu social aisé. Ainsi, dans le cas du dernier exemple cité, le document dit qu'il y a un compromis sur un héritage dans la *villa de Noceda* entre le monastère de *San Isidoro* et Thérèse *Gundissalvi*, épouse de Pierre *Caro*, et sa sœur Marina. Tout ce que l'on sait sur ces deux femmes, dans l'acte, c'est qu'elles sont les filles de *Gundisalus Rauia* et ont pour oncle Martin. Ce dernier n'est autre que Martin *Petri* surnommé *Rauia* qui apparaît plusieurs (2 fois) dans la documentation de la collégiale de *San Isidoro*. La première fois, il fait une donation de ce qu'il possède à *Noceda, Robledo, Posada de la Vega de Congosto* et *Columbrianos* au monastère de *San Isidoro*<sup>708</sup>. La seconde fois, il confirme un acte de concorde entre l'abbé de *San Isidoro*, *don Martin*, et le conseil de *Noceda*<sup>709</sup>. La famille *Rauia* doit être une famille importante du lieu appelé *Noceda*. Il est probable que Thérèse *Gundissalvi* et sa sœur Marina soient des femmes de la noblesse.

Il est plausible que le nom Thérèse soit porté en mémoire des reines et des princesses léonaises nommées ainsi. Cependant, il nous est impossible d'affirmer avec certitude en l'honneur de quelle Thérèse des familles royales léonaises le nom est attribué aux filles. Toutefois, il est certain qu'il est un nom utilisé dans la noblesse léonaise. En dehors de la population féminine

---

<sup>702</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 614, acte n° 1295.

<sup>703</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 166, acte n° 1407.

<sup>704</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 545, acte n° 1254.

<sup>705</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 8, acte n° 1681.

<sup>706</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 132, acte n° 102.

<sup>707</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 239, acte n° 207.

<sup>708</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 70, acte n° 69.

<sup>709</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 144, acte n° 113.



léonaise, nous trouvons le nom Thérèse sur les listes des régions de Liébana<sup>710</sup>, de Burgos et ses environs<sup>711</sup>. Cependant, il n'est pas mentionné dans les travaux sur l'anthroponymie de Liébana et Burgos que le nom Thérèse apparaît dans une couche sociale spécifique. Mais, il semble absent dans les autres régions ibériques nordiques des IX<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. Il est aussi à signaler que c'est un nom qui semble absent de la liste des noms des serves de la Galice.

d. *Le nom Christine*

D'origine hébraïque (Messie) provenant du mot latin *christus* (christ), Christine est un nom théophore. Il est un nom qui s'avère être donné aux filles en l'honneur du Christ. Il est dans notre cas d'étude comme le nom *Salbador*<sup>712</sup> (Sauveur), *Christiano*<sup>713</sup> (Christian) renvoyant au Seigneur, au Christ. Le nom Christine est absent du stock anthroponymique féminin jusqu'à la fin de la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Sa première attestation sur la liste de noms des femmes léonaises se fait en 1084 : *Dominici Feliciz uxoris sue Christine Ueremudiz*<sup>714</sup>. Il est attribué aux filles entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles mais est absent à partir début du XIII<sup>ème</sup> siècle, entre l'an 1200-1230. Le nom Christine est peu fréquent dans la population féminine. On ne compte que quatre femmes qui sont :

- *Christina Flaini* qui, avec son époux *Petrus Dominici*, font une vente à *domno Didaco*, évêque de León, le 17 mai 1129. Cette Christine semble être la même qui, le 21 mai 1141, fait une vente avec ses frères et sœurs à un certain *Pedro Arias*<sup>715</sup>. Il est plausible qu'elle soit également la même *Christini Flainis* qui, avec son fils *Flaino*, reçoivent une donation de l'évêque de León, Jean Albert, le 15 janvier 1172<sup>716</sup>.
- *Christina*, le 10 février 1156, avec sa mère *Maria Outiz* et ses frères font une vente *Pedro Goterri* de l'église sainte Marie de León<sup>717</sup>.

<sup>710</sup> MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia Lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 195.

<sup>711</sup> GARCÍA de Cortázar J., DÍEZ HERRERA C. y PEÑA BOCOS E., « Antroponimia de Burgos y su alfoz en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 240 et 242.

<sup>712</sup> Nom se trouvant dans le stock de noms masculin de León dès la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle (916).

<sup>713</sup> Nom qui apparaît dans la documentation à partir de l'an 1153.

<sup>714</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. IV, p. 517-518, acte n° 1236.

<sup>715</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 59, acte n° 35 : *Nos omnes filii Flaini Fafile, Maria Flaini, Gondisaluus Flaini, Pelagius Flaini, Suarius Flaini, Veremudus Flaini, Maior Flaini, Fernando Flaini, Petrus Flaini et Christini Flaini, tibi Pedro Arie...*

<sup>716</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 426-427, acte n° 1571.

<sup>717</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 285, acte n° 1488 : *Ego Maria Outiz et filius mei, scilicet Petrus Francus, et Iohannes, et Paternus, et Christina...*

- *Christina Flavi* et son fils *Flavius Petri* font une donation au monastère de saint Isidore le 11 avril 1175<sup>718</sup>.
- *Domna Christina*, son mari Pélage *Roderici* et leurs enfants, ainsi que d'autres personnes, font une vente le 29 avril 1196 à *domno Manrico*, évêque de León<sup>719</sup>.

Le nom Christine semble n'être porté que par des femmes laïques et probablement par celles de la noblesse léonaise. Cependant, le plus important est d'expliquer l'arrivée du nom Christine dans le stock anthroponymique féminin au cours du XII<sup>ème</sup> siècle. S'agit-il une influence française ? Ou est-ce une influence du culte d'une sainte ou celle des alliances matrimoniales ? Dans le milieu des femmes royales léonaises, une princesse a porté le nom Christine. En effet, la généalogie des familles royales de León montre qu'une infante est appelée par ce nom entre le X<sup>ème</sup> - XI<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit de la princesse Cristina Bermúdez (982-1051/1067), épouse d'Ordoño Ramírez, fils de Ramire III (966-984), roi de León et fille de Bermude II (984-999), roi de León et de sa première épouse *Velasquita Ramírez*. De cette reine *Velasquita*, les origines familiales sont incertaines dont il nous est impossible d'affirmer avec certitude que le nom Christine provienne du stock anthroponymique de sa famille. Toutefois, aucune autre princesse léonaise, de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle en 1230 ni avant Cristina Bermúdez, ne semble avoir porté le nom de Christine. Notons également que la princesse Christine n'apparaît pas non plus dans notre corpus.

Concernant l'apparition du nom Christine chez les femmes de la noblesse léonaise, on peut se demander si ce nom est porté par les femmes en mémoire de l'infante Cristina. Cela peut être plausible puisque, dans notre corpus, la première apparition du nom Christine se fait une trentaine d'année après le décès de la princesse. Toutefois, il nous semble que les raisons sont à chercher ailleurs. Selon nous, l'apparition du nom Christine peut être justifiée par deux hypothèses. En effet, il est plus probable qu'il soit porté (un peu plus fréquent au cours du XII<sup>ème</sup> siècle) tout simplement parce qu'il est le nom d'une sainte et un nom théophore. Premièrement, n'oublions pas que le XII<sup>ème</sup> siècle est une période où les noms "chrétiens" (noms testamentaires et noms de saints) sont à la mode dans la population occidentale en général et dans celle de León en particulier. Il se peut donc que les parents aient choisi de donner le nom en l'honneur de sainte Christine. De ce fait, dans les calendriers liturgiques léonais est mentionné le 24 juillet la fête une certaine vierge nommée Christine<sup>720</sup> : il s'agit sans doute de sainte Christine de Tyr, une martyre des premiers siècles du christianisme. Secondairement, le nom Christine peut être

<sup>718</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., op. cit., p. 142, acte n° 112.

<sup>719</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 1726, acte n° 1726.

<sup>720</sup> VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, p. 131.

également donné aux filles en l'honneur du Christ comme le nom *Salvador* l'est dans le milieu masculin. D'ailleurs, dans le milieu masculin, il existe plusieurs noms faisant mémoire du Christ : Christophe<sup>721</sup> et Pascal<sup>722</sup>. Sans doute que le nom féminine Christine est une réponse du milieu féminin léonais au port de noms théophores faisant mémoire du Christ. Les deux hypothèses (mémoire en sainte Christine de Tyr et nom donné en l'honneur du Christ) semblent plus probables. Le nom Christine n'est donc pas une influence française.

En somme, nous pouvons affirmer qu'en général les noms traditionnellement donnés aux reines et princesses léonaises, voire dans tous les royaumes chrétiens ibériques, Sancha, Urraque et Elvira, sont présents dans toutes les couches sociales. Par contre, ceux apparaissant dans le stock de noms royaux féminins par le biais des alliances matrimoniales, n'étant pas spécifiques à la Péninsule ibérique et à la royauté léonaise, tels que Constance, Stéphanie Thérèse et Christine, semblent n'être présents que dans le milieu de la noblesse léonaise ou de familles non nobles mais aisées.

## 2. Autres influences : le cas du nom Sol

Dans le courant de la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle apparaît le nom *Sol* qui, malgré sa nouveauté, se fait une place parmi les dix premiers noms dominants dans le milieu féminin léonais. En effet, il est attesté pour la première fois en 1078 dans un acte de donation où une femme *Sol Pelaiz* surnommée *Fronilli* et sa famille (son mari, Pedro Moniz, et ses enfants Monio et Auro) font une donation à Pélage, évêque de León. Parmi les noms féminins dominants de 1050 à 1230, il occupe le même rang que le nom Urraque : le 6<sup>ème</sup> rang. Le succès du nom *Sol* est à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle est étonnant car il n'est ni un nom de sainte ni un nom porté par une personnalité de la Péninsule ibérique. Quelle est l'étymologie de ce nom et pourquoi connaît-il le succès ?

Dans les travaux de BOULLON AGRELO<sup>723</sup> apparaît le nom *Sola* dont l'origine reste ambiguë : latine ou celtique ? Ce nom, *Sola*, viendrait du mot *solea* qui signifie sandale. *Sol* proviendrait-il de ce nom *Solea* ? Il serait difficile de penser qu'une femme ait pu être surnommée « sandale » puisque le but des surnoms féminins est de louer la beauté physique et morale de la femme. Il

---

<sup>721</sup> Christophe signifie littéralement « celui qui porte le Christ ». Il peut être porté en mémoire au Christ ou à saint Christophe. Dans notre corpus, le nom apparaît la première fois en l'an 870 : « Christoforus testis (signum) feci », E. SÁEZ, op. cit., t. I, p. 10, acte n° 4.

<sup>722</sup> Il vient de l'hébreu « pesah » signifie « le passage ». Le nom Pascal fait allusion à la résurrection du Christ. Il est attesté la première fois dans les documents choisis en 985 : *Uerudus et Pasqual* ; E. SÁEZ y C. SÁEZ, op. cit., t. II, p. 251, acte n° 501.

<sup>723</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 419.

est vrai qu'il y a des surnoms, devenu *nomina propria* puis *nomina paterna*, peu valorisants mais nous les rencontrons le plus souvent dans le milieu masculin : **Cocu** (domnus Maurice Cocus, Iohannes Coqus, Petrus Cocus, 1175), **Malo** (Nunio Malo, 1163), etc. Quant à Th. MORLET, elle affirme que *Sol* est un nom topographique qui signifie « aire où l'on battait les céréales »<sup>724</sup>. Cependant, la définition reste assez ambiguë car pour J. GERMAIN et J. HERBILLON : le terme *sol* au sens de l' « aire de battre le blé », typique du Midi, est peu probable, mais il semblerait provenir du mot « sou » ?<sup>725</sup> Le nom de personne *Sol*, employé dans l'anthroponymie léonaise, renvoie-t-il à la terre ou à l'argent (sou) ? Selon nous, il ne renvoie ni à la terre et non pas à l'argent.

Il est vrai que le León, à l'époque de notre recherche, est une région agricole. Dans les cartulaires abondent les noms de plusieurs *villae* dont certains portent les noms de leurs propriétaires : *Uilla de Zeite*, *Uilla que dicent Arca Uoita*, *Uilla Franca* (1147), *Uilla Ualter*<sup>726</sup>, etc. Néanmoins, en ce qui concerne León, il n'est pas plausible que le nom *Sol* ait un lien avec la terre ni avec l'argent. Cependant, il est sûr qu'à l'origine le nom *Sol* était un sobriquet, comme le nom *Rex*, qui a fini par devenir un *nomen proprium*.

Nous pensons plutôt que le nom vient du mot latin « solis » qui signifie « soleil ». C'est donc le mot *solis* traduit en espagnol qui donne le nom *Sol*. Il est probable que la définition donnée par Th. MORLET est spécifique à la France et surtout à Gaillac, dans le Midi-Pyrénées. Cependant, son utilisation dans l'anthroponymie féminine léonaise est plus à considérer sur le plan de la beauté. En effet, le fait que le nom soit porté uniquement par les femmes léonaises dans nos données est une preuve que le nom *Sol* magnifie la beauté physique féminine. À l'origine *Sol* devait être un sobriquet utilisé par les hommes pour louer les femmes ayant une beauté éclatante, éblouissante comme le soleil. La beauté de ces femmes serait une lumière pour leurs contemporains qui ont voulu faire leur louange en les comparant à l'astre de lumière qui illumine la terre. Ce sobriquet a fini par se stabiliser comme nom propre dans le milieu féminin. En ce qui concerne la glorification de la beauté féminine, les documents léonais ne manquent pas d'exemples. Plusieurs noms féminins renvoient souvent à la louange de la beauté de la femme : soit de la beauté physique (**Sabella** mère de **Felicia**<sup>727</sup> ; **Gratiosa**<sup>728</sup>), soit à la beauté

---

<sup>724</sup> MORLET M.-Th., « Le consier de Guilhem Bonet, bourgeois de Gaillac. Étude philologique et onomastique », dans P.-H. BILLY et J. CHAURAND, *Onomastique et histoire. Onomastique littéraire*, p. 293.

<sup>725</sup> GERMAIN J. et HERBILLON J., *Dictionnaire des noms de famille en Wallonie et à Bruxelles*, p. 922.

<sup>726</sup> Ce nom de domaine devient un nom de famille que nous verrons dans une autre partie.

<sup>727</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago de León*, p. 202, acte n° 61.

<sup>728</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, p. 113, acte n° 333.

morale (domna **Bona** fille de Christoualo<sup>729</sup> ; Aroia...cognomento **Florida**<sup>730</sup>), soit à la louange non dénuée parfois de poésie (**Flora** épouse d'Arias<sup>731</sup>) ni de tendresse (domna **Dulce**<sup>732</sup>). Ainsi, le nom *Sol* vient s'ajouter à la liste des noms/surnoms célébrant la beauté féminine.

Il faut noter que vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, le préfixe « mia/mie » vient se fixer au nom *Sol*.

Par exemple :

- *Miesol* sœur de *Petrus Maiorica* et de *Martino Maiorica* (fin XII<sup>ème</sup> siècle)<sup>733</sup>.
- *Miasol filia de Petrus Nazarenus* (1214)<sup>734</sup>. Cette dernière est retrouvée dix ans plus tard comme une sous-prieure (une religieuse) dans un acte de vente comme témoin : *Sol Petri subprioresa* (1224)<sup>735</sup>.

Ce qui donne l'impression d'avoir un nouveau nom (un nom biparti). Toutefois, il ne s'agit pas de nouveaux noms, c'est le même nom. *Miasol*, fille *Petrus Nazarenus*, devenue nonne, se présente simplement comme *Sol Petri*. L'adjectif possessif *Mia* a-t-il été enlevé lors de son entrée dans les ordres ? Cela est plausible. L'emploi du possessif *Mia* ou *Mi* qui signifie « mon » en espagnol, semble exprimer l'affection, sans doute parentale, que l'on porte à la femme/la fille. Mais aussi, d'une part, il exprime la possession. Le possessif vient embellir la louange de la beauté physique qui se fait à travers le nom *Sol*. D'autre part, le préfixe collé au nom pourrait montrer que ce sont des enfants dont la naissance est désirée. Car appeler un enfant "mon soleil" dévoile combien l'enfant est cher à ses parents, combien il a été désiré.

Dès son apparition, le nom *Sol* est plus présent dans le milieu féminin laïc et dans une classe sociale que nous pensons être celle de la noblesse. Sur dix-neuf femmes appelées *Sol*, seules deux sont des nonnes : *Sol Pelaiz subprioresa* (1224) et *Sol Didaci armaria*<sup>736</sup> (1163). La charge de sous-prieure qu'occupe cette *Sol Pelaiz* laisse penser qu'elle doit être de famille noble car au Moyen Âge, la majorité des responsables dans les monastères est issue des familles aisées. Quant à *Sol Didaci*, elle semble occuper la fonction de bibliothécaire (*armaria*). C'est donc une

---

<sup>729</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 235, acte n° 86.

<sup>730</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 167, acte n° 32. Le *cognomen Florida* vient du latin *Floridus* qui signifie fleuri, couvert de fleur, brillant, éclatant (F. GAFIOT, *Dictionnaire illustré latin-français*, p. 675).

<sup>731</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 150. Le « prénom » *Flora* signifie fleur. C'est le nom de la déesse des fleurs (F. GAFIOT, *Dictionnaire illustré latin-français*, p. 674). Il est le surnom d'une des abbesses du monastère Santiago de León : « *Deodata cognomento domna Flora* ».

<sup>732</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, p. 282, acte n°1434. Le nom *Dulce* vient du latin *dulcis* qui veut dire doux, agréable (F. GAFIOT, *Dictionnaire illustré latin-français*, p. 563) ; voir d'autres noms dérivés dans A. I. BOULLÓN AGRELO, *Antroponimia medieval galega (ss. VII-XII)*, p. 191.

<sup>733</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit, t. VI, pp. 121-122, acte n° 1862.

<sup>734</sup> MARTÍN LÓPEZ, op. cit., pp. 228-229, acte n° 197.

<sup>735</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 411-414, acte n°1917.

<sup>736</sup> Il est possible que le mot *armaria* signifie bibliothécaire. Dans les documents choisis, nous trouvons deux femmes exerçant la fonction d'*armaria* : *Eldonza Petri* (1174) et *Sol Didaci*. Cette fonction (*armaria*) n'apparaît que dans les actes émis par les religieux. La présence de ces deux femmes dans la colonne de souscription des moniales fait penser qu'il s'agit de religieuses.

femme qui sait lire et écrire. Pour temps médiéval, les femmes sachant lire et écrire proviennent le plus souvent de la noblesse ou de familles aisées.

Par ailleurs, parmi les femmes laïques nommées *Sol* dans les documents, une est présentée avec le terme *proles* : *Sol proles Pelagii*, 1092 (Sol fille de Pélage). Il semble que le terme « prolis/proles » soit utilisé pour les femmes de noble condition car les femmes de cette couche sociale restent attachées à la forme complémentaire<sup>737</sup>. Il est probable que cette *Sol proles Pelagii* soit de la noblesse. Il est sans doute certain qu'il s'agit de *Sol Pelagii*, épouse de *Pedrus Moniz*, dont le surnom est *Fronilli* (1078). Les termes *proles* et *subprioresa* peuvent faire supposer que ce nouveau nom, *Sol*, est spécifique au milieu des femmes nobles.

Apparemment, *Sol* n'est pas le nom d'une sainte et pas non plus porté par une personne ayant eu de l'influence sur la population léonaise. C'est juste un surnom devenu un nom qui s'avère être plus utilisé par les femmes nobles. Son utilisation dans le milieu noble est un constat car nous n'avons pas d'informations permettant de justifier cela. Cependant, son exemple révèle que, sans être porté par un(e) saint(e) ou une personnalité, un nom peut marquer un milieu particulier.

### 3. *Les surnoms (le cognomen) comme marqueur social*

Selon le dictionnaire Gaffiot, le *cognomen* est un surnom ajouté à la gens chez les Romains. Il permet, en faisant la généalogie d'une famille (au sens assez large), de remonter à l'aïeul ou au chef de famille (au sens large). Cependant, le sens du *cognomen* tel que nous le découvrons dans les documents médiévaux et dans ceux de León ne semble pas avoir le même sens. En effet, dans ces documents, le surnom semble être d'abord un « nom ajouté au nom de baptême d'une personne, pour la distinguer par un caractère particulier, une circonstance »<sup>738</sup> et qui n'est ni un patronyme ni un nom de famille mais qui souvent le devient. Ainsi, le *cognomen* est un « nom » que l'individu acquiert au cours de la vie et qui, le plus souvent, révèle un aspect de sa personne. Parfois, le *cognomen* est également, dans notre corpus, le nom reçu à la naissance mais que l'on "change" en se convertissant à une religion ou en entamant la vie religieuse ou la vie cléricale.

L'histoire révèle que l'utilisation de *cognomen* date déjà des sociétés antiques : l'existence des surnoms remonterait, semble-t-il, bien avant la naissance de Jésus-Christ<sup>739</sup>. En effet, dans la

---

<sup>737</sup> SUÁREZ BELTRÁN S., « Notas al sistema antroponimico asturiano en los siglos X al XII, dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 126.

<sup>738</sup> Dictionnaire petit Robert 1, p. 1897.

<sup>739</sup> FABRE P., *Les noms de personnes en France*, p. 23.

Bible, plusieurs individus apparaissent avec des *cognomina* qui définissent une partie de leur personnalité (Simon appelé Niger<sup>740</sup> ; Simon, appelé le zélote<sup>741</sup>) ou montre un changement dans leur vie ou encore une (nouvelle) mission: « ...Et l'on ne t'appellera plus Abram, mais ton nom sera Abraham, car je te fais père d'une multitude de nations »<sup>742</sup>, « Tu es Simon, fils de Jean ; tu t'appelleras Céphas, ce qui veut dire Pierre »<sup>743</sup> - « Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église... »<sup>744</sup>.

Dans l'Europe chrétienne en général, avec l'emploi du système à désignation complémentaire il arrive quelquefois que deux noms soient notés. Ils sont juxtaposés, soit réunis par les termes *qui vacatur ou sive* (*Godemarus qui vocant Bellaco, Sindulfus sive Landelinus*) ou *cognomento* (*Johannes cognomento Hendalecius*). Ce modèle anthroponymique est attesté dès 893 en Catalogne : « Vualamiro que vocant Mascarone »<sup>745</sup>. Selon notre corpus, la première attestation est en 908 avec une femme nommée *Gaudiosa cognomento Goia*<sup>746</sup>. Dans le cas des actes léonais choisis, les *cognomina* se trouvent dans tous les types de documents mais leur utilisation est rare. De façon générale, on trouve le *cognomen* dans le système anthroponymique à désignation complémentaire et de celui à plus de deux éléments.

D'après notre corpus, le modèle nom + *cognomen* est visible dans la documentation léonaise entre 950-1049. Il connaît une augmentation progressive de 950 à 1049. Son pic se fait entre l'an 1000-1049 puis le modèle nom + *cognomen* regresse après cela (voir figure 48). Les calculs effectués concernant la forme II montrent que le modèle *Y cognomento X* est minime. Il représente à peine 1% de l'ensemble du système de dénomination complémentaire de 860 à 1230. Les désignations complémentaires les plus usuelles sont les titres, les fonctions ou les métiers et les relations familiales (voir le Chapitre I de la Partie II).

---

<sup>740</sup> Act. 12, 25...13, 1. Ce Simon semble être un africain. Le surnom *Niger* renvoie à la couleur de sa peau. Dans les documents léonais, on rencontre des personnes qui portent ce surnom qui semble faire office de *nomen paternum* : *Ueremudo Nigro – Adefonsus Niger de Portugallie – Gimdisalus Niger*.

<sup>741</sup> Luc, 6,15. Le surnom de Simon, Zélote, renvoie un parti politico-religieux : c'est un mouvement politico-religieux à l'intérieur du Judaïsme qui incitait le peuple Juif à se rebeller contre l'Empire romain, afin d'expulser l'occupant Romain par la force des armes hors d'Israël.

<sup>742</sup> Gn 17, 5.

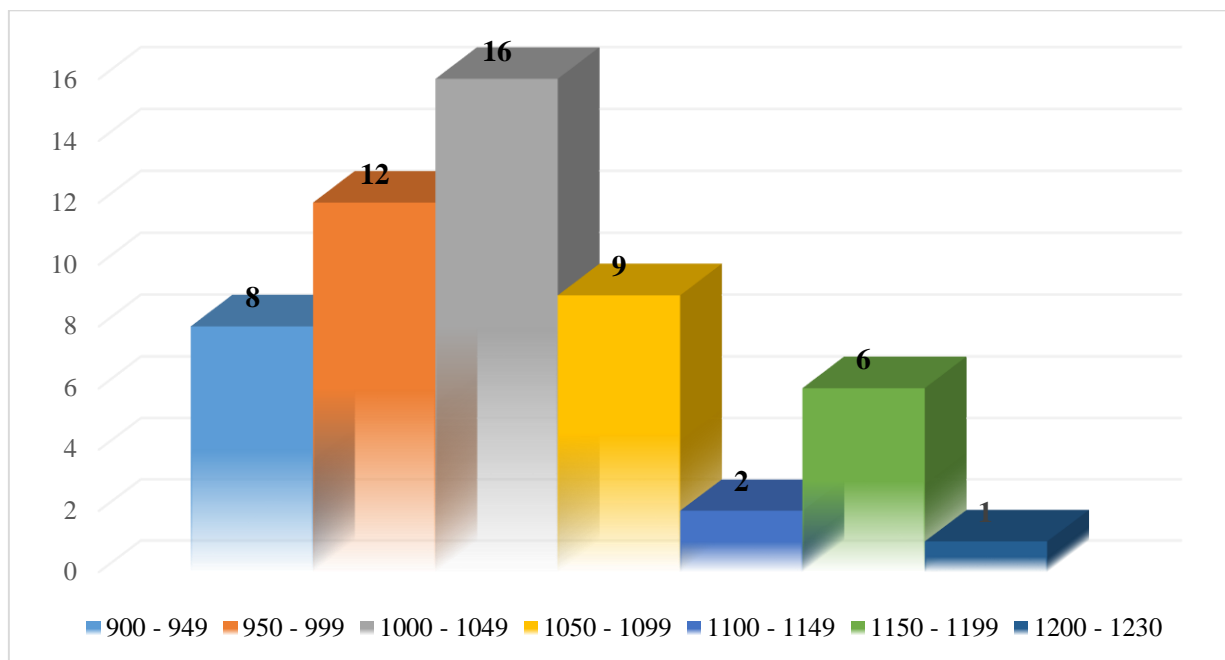
<sup>743</sup> Jn 1, 42.

<sup>744</sup> Mt 16, 18.

<sup>745</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (Xe-XIIe siècle), dans P. Martínez Sopena (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 358 ; P. FABRE, *Les noms de personnes en France*, p. 40.

<sup>746</sup> SÁEZ E., *Colección documental de la catedral de León*, t. I, p. 37, acte n° 22.

Figure 48 : La répartition du *cognomen* de 900 à 1230



Le *cognomen* paraît présent dans tous les secteurs de la société léonaise. Il est présents tant chez les laïcs (Bronildi, cognomento Uelasquida<sup>747</sup> - Martinus Petri, cognomento Rauia<sup>748</sup>) que chez les moines (Pelagius cognomento Zuleiman frater<sup>749</sup> - Fredenandus, abba, cognomento Uellite<sup>750</sup>) et chez les clercs (Iohannes presbitero, cognomento Uellite<sup>751</sup> - Iohannes diaconus cognomento Uita<sup>752</sup>). Sur un effectif de 7841 hommes entre 860-1230, 38 (4 clercs, 3 moines et 31 laïcs) ont des *cognomina*, soit 0,48% contre 7803 ne portant pas de *cognomina*, soit 99,52%. Dans le milieu féminin, sur 566 femmes, 17 (6 religieuses et 11 laïques) ont des *cognomina* (3%) contre 549 ne l'ayant pas (97%). Cet écart, entre le nombre d'homme et celui des femmes, est peut-être dû au fait qu'il y a plus d'hommes intervenant dans les documents que de femmes. On trouve les *cognomina* dans tous les types de documents, cependant, selon nos données, ils sont rares dans les actes royaux, tandis qu'ils sont assez courants dans les actes privés. La figure 49 montre que les laïcs, les moines et les clercs sont porteurs de surnoms. Cependant, d'après notre corpus, les *cognomina* sont plus fréquents dans le milieu laïc que dans le milieu clérical et religieux.

<sup>747</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 216, acte n° 143.

<sup>748</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 96, acte n° 69.

<sup>749</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. III, p. 45, acte n° 543.

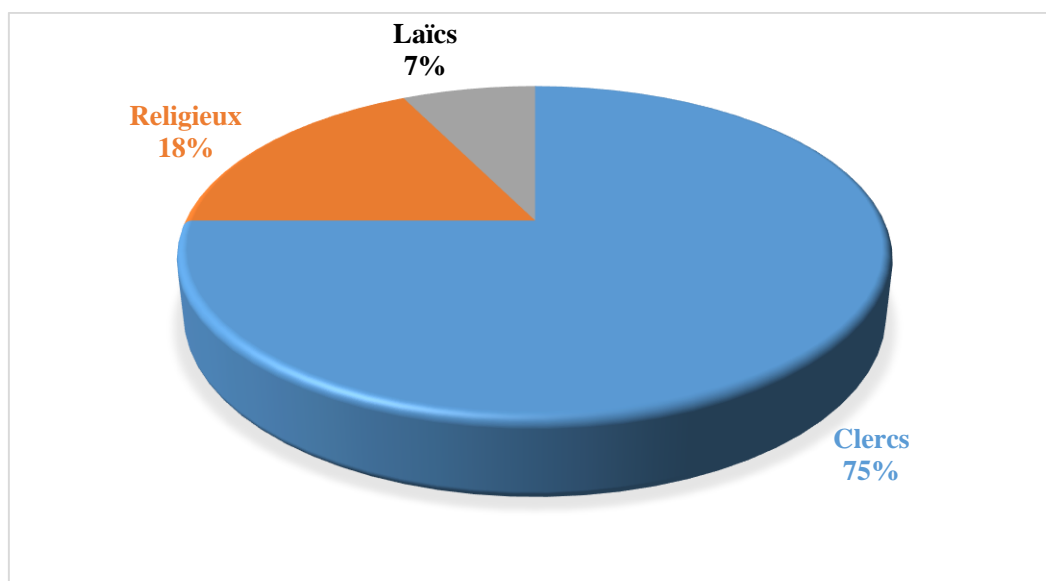
<sup>750</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 204, acte n° 63.

<sup>751</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 197, acte n° 57.

<sup>752</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. III, p. 333, acte n° 756.



Figure 49 : Pourcentage du *cognomen* dans les différents secteurs de 900 à 1230



Dans le milieu laïc, à l'exception de deux notaires (Pelagius Eriquiz cognomento Bodan, 1097 et Petrus dictus Infantinus, 1159), il est à observer que la majorité des laïcs portant des *cognomina* ne portent pas de titres ou de fonctions dans les actes. Le port de *cognomen* existe dans toutes les couches sociales de la Péninsule<sup>753</sup> ibérique et voire de l'Occident<sup>754</sup>. Néanmoins, les membres des familles royales, princières et comtales ne paraissent pas avoir de *cognomen* dans les documents diplomatiques ni sur les épitaphes funéraires consultées. D'ailleurs, sur les épitaphes funéraires, il n'y a aucune mention du *cognomen* du défunt, en tout cas, pas entre les IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Pour distinguer une personne d'une autre par un caractère particulier, le surnom paraît être un moyen de marqueur social. De même que le nom propre n'est jamais donné au hasard à l'enfant, ainsi en est-il du *cognomen* : il traduit plutôt un aspect de la vie de cette personne. Le port de *cognomina*, dans la société médiévale léonaise, semble dévoiler le phénomène de conversion, d'immigration, etc.

Le nom est une chose que l'on acquiert à la naissance. Il (le nom) le fait exister et le fait entrer dans une famille. Cependant, il arrive au cours de la vie, qu'une personne décide de changer le nom reçu à la naissance : c'est le cas des clercs et des religieux lorsqu'ils entament la vie cléricale ou religieuse. Le changement de nom pour les clercs et les religieux est avant tout vu comme un "nouveau" baptême, une nouvelle naissance. Cette pratique tire sa source de la Bible qui renferme plusieurs exemples. Jésus déclare que le baptême est une nouvelle naissance par

<sup>753</sup> Pour la Catalogne voir l'article de M. ZIMMERMANN, « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (Xe-XIIe siècles) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XII*, p. 358-359.

<sup>754</sup> FABRE P., *Les noms de personnes en France*, p. 40.

laquelle l'on entre dans le royaume de Dieu : « Personne, déclare-t-il à Nicodème, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jn 3, 5). Ainsi, comme le baptême, l'entrée en religion est une nouvelle naissance. Elle interpelle celui qui fait ce pas à un arrachement et une renonciation au monde du péché pour entrer dans la vie d'enfant de Dieu. Cela s'exprime par le changement de nom qui montre que la personne est une personne nouvelle : cette explication est valable pour les non consacrés qui se convertissent au christianisme.

Plusieurs clercs, moines et moniales apparaissent dans les actes avec des *cognonima*, sauf les évêques. Ainsi, nous nous demandons si les *cognomina* des clercs et des religieux dans notre corpus expriment des cas de conversion ou d'entrée dans les Ordres. On a par exemple : *Fredenandus abba cognomento Uellite*<sup>755</sup> – *Iohannes presbitero, cognomento Uellite*<sup>756</sup> - *domna Deodata cognomento domna Flora*<sup>757</sup>, *Petrus canonicus...dictus Garcio* (1156). Ces exemples permettent de confirmer l'hypothèse du changement de nom en embrassant la vie religieuse et cléricale. En effet, la généalogie de la famille d'Arias révèle que l'abbesse du monastère Santiago, Flora, de León a hérité du nom de sa grand-mère paternelle<sup>758</sup> : Flora. Dans le document daté de 1014, l'abbesse Flora est nommée comme *domna Deodata ...cognomento domna Flora*. Cela signifie que cette dernière a probablement changé de nom en devenant religieuse en adoptant un nom signifiant directement ce changement d'état : *Deodata*, « donnée à Dieu ». Toutefois, malgré le changement de nom, à l'exception de l'acte du 8 décembre 1014 et celui de 1017, elle apparaît dans les documents avec son nom de naissance : Flora. L'exemple de l'abbesse Flora révèle que les moines/moniales et les prêtres peuvent changer de nom lorsqu'ils embrassent une nouvelle vie. *Domna Flora, cuius nomen est domna Deodata*<sup>759</sup> apparaît dans les actes tantôt avec son nom propre (Flora) plus son *cognomen* (Deodata), tantôt avec le nom attribué à sa naissance sans son *cognomen*. Toutefois, elle n'apparaît jamais dans un document avec son nom de religion (Deodata) sans que ce dernier ne soit précédé de son nom de baptême et de son nom de naissance : Flora. Cela peut laisser supposer que le nom reçu à la naissance est le plus important ou qu'elle soit plus connue par ses contemporains par le nom que lui a donné sa famille biologique.

---

<sup>755</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago en León*, p. 205, acte n° 63.

<sup>756</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *op. cit.*, p. 197, acte n° 57.

<sup>757</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *op. cit.*, p. 225, acte n° 77.

<sup>758</sup> LAGUNAS C., « Abadesas, sorores y presbiteros en el monasterio duplice de Santiago de León, siglos X-XI », In *Hispania*, p. 826.

<sup>759</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *op. cit.*, p. 228, acte n° 80.

Cependant dans certains cas, il est difficile de distinguer le *nomen proprium* du *cognomen* et vice versa car les deux noms sont en même temps nom propre et *cognomen*. Dans certains cas, le nom de naissance devient le *cognomen* ou c'est le *cognomen* qui fait office de nom de naissance : c'est le cas du prêtre *Xab*. Il se nomme *Xab*<sup>760</sup>*presbiter cuius nomen Sebastiano* dans le corps de l'acte et dans les souscriptions, il se fait appeler *Sebastianio, presbiter, cognomento Xab*<sup>761</sup>. Lequel des deux noms *Xab* et *Sébastieno* est le *cognomen* ? Difficile de le dire. Surtout lorsqu'à chaque apparition, ce prêtre *Xab* ou Sébastien change son système de dénomination :

- dans un autre acte daté du 13 février 1023, il est nommé : *Sauastiano, presbiter, cognomento Xab*<sup>762</sup> ;
- puis dans un autre acte de la même année (1023), il se fait nommer *Xab presbiter*<sup>763</sup>.

Toutefois, nous pensons que Sébastien, (nom d'origine grecque : Σεβαστός (sebastós) signifiant « vénéré » équivalent du latin Augustus<sup>764</sup>), semble être son nom de clerc : c'est-à-dire son d'entrée dans les Ordres. Cette affirmation se justifie par le fait que lorsqu'un clerc, un moine ou une nonne change de nom, le plus souvent le nom de religion est un nom biblique, de saint ou théophore : comme celui de l'abbesse Flora surnommée *Deodata*. Il a donc changé de nom et le nom Sébastien est un nom lié à ce changement de la vie qu'embrasse ce *Xab*. Par ailleurs, il est possible que prêtre *Xabe* soit d'origine sémitique (arabe ou juive) ou même qu'il soit un chrétien venu du Sud de la Péninsule ibérique, un mozarabe. En effet, nous trouvons des clercs et des moines dans les documents avec des noms sémitiques et ne portant pas des surnoms ni des noms testamentaires ni des noms de saints. Leurs noms arabisés reçus sans doute à la naissance font office de noms (de baptême) et même de religion : *Abdie abba – Aliazi presbiter – Melic presbiter*<sup>765</sup>. Ce qui révèle que le changement de nom n'est pas une exigence. Le choix paraît se faire en toute liberté.

La remarque que nous faisons, et cela est valable pour les laïcs, les clercs et les religieux qui portent un *cognomen* peuvent parfois apparaître dans d'autres documents ou dans le même acte avec le nom de baptême seul et/ou le *cognomen*. Les exemples sont multiples dans notre corpus. C'est le cas d'un moine nommé en 1065 *Domini seruus Quiriacus confesus et frater Quiriaco*

---

<sup>760</sup> Nom qui se rencontre dans les documents sous plusieurs orthographes : Skappa, Xab(e), Scab(e), Escapa. Il semble être d'origine sémitique (arabe ou juif) car porté par les mozarabes, les musulmans et les juifs, voir F. J. FERNÁNDEZ CONDE, «Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León», dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 879-885.

<sup>761</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago de León*, p. 231-232, acte n° 82.

<sup>762</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 236, acte n° 87.

<sup>763</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 240, acte n° 88.

<sup>764</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 409.

<sup>765</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 139-140, acte n° 83.

dans le texte, puis dans les souscriptions, il se présente comme étant *Frater Uiii, cognomento Quiriacus*<sup>766</sup>. Il s'agit donc d'un moine prêtre. La difficulté à laquelle nous sommes confrontés est la confusion des personnes. Lorsque le changement de désignation se fait dans un même document, il est plus facile de connaître qu'il s'agit de la même personne. Cependant, lorsque dans un autre acte, nous rencontrons un autre clerc se nommant *Uiii* sans le surnom, il est difficile de savoir s'il s'agit de la même personne ou non. On trouve également un autre moine se fait appelé : « Bellito monaco quod nuncupant Uilifredi »<sup>767</sup> (Bellito moine qu'on appelle Uilifredi). Cela paraît signifier que le surnom de ce moine semble lui être attribué par ses contemporains (peut-être les autres moines ou d'autres personnes) : ce n'est donc pas lui qui a choisi un nom de profession. Néanmoins, il est probable que le nom *Uilifredi* n'est pas donné au hasard : il peut exprimer un aspect de la vie du moine Bellito. Dans le *Tombo* du monastère de Celanova, on trouve un acte mentionnant qu'une personne a changé son nom quand elle est rentrée dans la cléricature : *Sendinus qui de bautismo Sereniamus dicor hac series testamenti a me facta licet indignus presbiter et confessor confirmat (signum)*<sup>768</sup>. Lorsque les documents ne le (changement de nom en rentrant dans les Ordres) mentionnent pas et que l'on n'a aucune connaissance sur les membres de la famille du porteur de *cognomen*, il n'est pas certain que le surnom soit lié à l'entrée en religion ou dans la cléricature. Nous disons cela car, le *cognomen* peut ne pas être obligatoirement leur nom de religion. Il peut être un surnom qu'ils se sont attribués eux-mêmes ou que la société leur a donné.

Une chose paraît certaine : ces exemples dévoilent que, bien qu'ayant changé de vie, les clercs et les religieux conservent les noms reçus à la naissance, qui est également leur nom de baptême, malgré l'attribution d'un nom nouveau lié à leur confession. Le nouveau nom n'efface pas leur passé mais nous pouvons dire que les deux aident dans l'identification de l'individu. Le *cognomen* reçu au cours de la vie paraît avoir la même importance que le nom attribué à la naissance.

Concernant les laïcs, est-ce possible d'affirmer que le *cognomen* est un indicateur de changement de vie ? S'agit-il de conversion au christianisme ou est-ce un surnom pris en cours de vie ? Les documents ne donnent aucune information sur ce fait. Cependant, les deux cas semblent envisageables. Nous sommes tentés de penser que les individus qui portent des noms latins ou germaniques et ont un *cognomen* latin ou germanique, ont dû avoir le *cognomen* peut-

---

<sup>766</sup> RUIZ ASECIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 361-362, acte n° 1137.

<sup>767</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. III, p. 164, acte n° 629.

<sup>768</sup> ANDRADE J., *O Tombo de Celanova*, t. II, p. 782-784.

être au cours de leur vie : *Eugenia cognomento domna Maior* (1079) – *Auro cognomento Ermesinda* (1092). Les documents révèlent que le *cognomen* ne traduit pas toujours une conversion. Il arrive qu’il traduise leur qualité physique ou morale d’une personne : *Pelagius Eriquiz cognomento Bodan, regis notarius*<sup>769</sup> – *Marina Iohannis que dicitur Roxa*<sup>770</sup> (1194). Certains *cognomina* semblent renvoyer à une conversion : *Recemirus cognomento Abolfetha*<sup>771</sup> - *Pedro cognomento Mahomate testis. Ciprianus cognomento Iunez*<sup>772</sup>. Dans ces cas, le *cognomen* ne montre pas seulement qu’il y a eu une conversion, il renvoie également à l’origine religieuse et/ou ethnique de l’individu.

Parlant de la Galice, Carlos A. GONZALEZ PAZ affirme que les individus qui conservent leurs noms musulmans sont ceux qui ne se sont pas convertis au christianisme<sup>773</sup>. Cependant, dans notre cas d’étude, il serait osé de tenir une telle affirmation car il n’est pas avéré que les personnes ayant des noms d’origine arabe soient forcément des musulmans. Les noms arabisés sont portés par les chrétiens et les musulmans : sans les qualificatifs *mauro, ismaelite*, il est impossible d’affirmer qu’ils sont des musulmans. Les documents, entre les X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, regorgent de plusieurs exemples. En voici quelques-uns où les laïcs, les clercs et les religieux ont *nomina propria* arabes : *Abemuza presbiter* (943) – *Sabal Petriz* (1008) - *Zuleiman* fils de *Legione* et époux d’*Arilo* (1014) – *Zeyti abba* (1038). Dans les souscriptions de l’acte daté du 28 décembre 1023, l’on remarque que dans la famille d’*Arrianus* (aucune information sur ce dernier) presque tous les garçons portent des noms arabisés tandis que toutes les filles ont des noms d’origine latine comme leur père : *Cidi Arrianiz, Mellique Arrianiz, Amor Arrianiz, Coreisci Arrianiz, Gamil Arrianiz, Iuste Arrianiz* et *Infante Arrianiz*<sup>774</sup>. Par le nom du père (*Arrianus*), il semble qu’il s’agit d’une famille chrétienne. Au vue des différents exemples, nous partageons l’idée de C. AILLET qui dit que les noms arabisés ne s’appliquent pas forcément aux musulmans, ni aux convertis<sup>775</sup> et « au cours du X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle, on recense plusieurs cas

---

<sup>769</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 614, acte n° 1295. Le *Cognomen* est sans doute d’origine latine venant soit du nom de personne *Bolanus*, soit de l’adjectif *Bolanus* signifiant une personne venant de l’ancienne ville du Latium (région du centre de l’Italie dont fait partie Rome) : Bola (Graffiot, p. 222)

<sup>770</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 192, acte n° 155. Nom d’origine latine, *Roxa* est la féminisation du nom *Roxo* venant du terme *russus* qui signifie rouge ou roux ; A. I. BOULLÓN AGRELO, op. cit., p. 393.

<sup>771</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 175, acte n° 108.

<sup>772</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 202, acte n° 130.

<sup>773</sup> GONZÁLEZ PAZ C. A., « Sarracenos, moros, mudéjares y moriscos en la Galicia medieval » dans *Cuadrenos de Estudios Gallegos*, p. 284 : « Musulmanes no conversos asentados en territorio galaico que conservan su nombre musulmán : Mahamud, Zahid, Zahim, Seahit, Zahaton, Iausar, Fetta, Rahama, Kerita, Aissima... ».

<sup>774</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 240, acte n° 88.

<sup>775</sup> AILLET C., *Les mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe-XIIIe siècle)*, p. 245.

de clercs qui émigrent hors des territoires islamiques »<sup>776</sup>. Il peut être erroné de dire qu'untel est arabe/musulman et qu'untel ne l'est pas. La preuve est la confusion existante entre la communauté musulmane et celle des mozarabes<sup>777</sup>.

Toutefois, il est à constater que chez les laïcs, à l'instar des clercs et des religieux, le *cognomen* paraît avoir la même valeur que le *nomen proprium* (le nom attribué à la naissance). De fait, lorsque les personnes laïques portant des *cognomina* font partie des acteurs de l'acte (vendeur, donateur, acheteur ou receveur), nous observons que le plus souvent la manière dont ils se présentent dans le corps du texte est différente dans les souscriptions. Ils souscrivent souvent avec leurs *cognomina*. Nous avons par exemple dans un document daté 967, un couple qui se présente ainsi : *Stephano, cognomento Zidi*<sup>778</sup>, et *Alegaster, cognomento Zita* dans le corps du texte ; tandis que dans les souscriptions, nous n'avons que les *cognomina Zidi* et *Zita*. Cependant, la personne peut souscrire sans son *cognomen*. C'est le cas en 1036 d'*Ellena, cumnomento Cita* dans le corps du texte et *Elena* dans les souscriptions. Dans un autre document, une certaine *Oruellido Nunniz cognomento Ermesinda* signe à la fin de son acte de donation : *Ego Ermesinda Nunniz in hoc testamentum manu mea*<sup>779</sup>. Son surnom devient donc son nom propre dans les souscriptions.

Ces exemples révèlent que tout paraît dépendre du rédacteur de l'acte ou de l'intéressé. Peut-être que s'étant déjà présenté au début du document avec le *nomen proprium* + le surnom, il (le scribe ou l'acteur) ne sent pas le besoin de se/le présenter avec le nom et le surnom. À travers les changements de désignation, nous pouvons dire que le *cognomen* ne semble pas être une dénomination secondaire qui a moins d'importance par rapport au nom propre de la personne. Le fait de souscrire avec les *cognomina*, nous amène à penser qu'ils (les *cognomina*) sont reconnus juridiquement. On peut oser affirmer que les *cognomina* sont égaux aux *nomina propria*. Le jeu entre le nom propre et le *cognomen* montre qu'il ne semble pas exister de distance entre les deux. Le *cognomen* demeure un nom à part entière. Les différents exemples cités révèlent que les individus restent attachés à leurs *cognomina* : même si pour différentes raisons, on prend un nouveau nom, le nom donné à la naissance est omniprésent dans la

---

<sup>776</sup> AILLET C., « Recherche sur le christianisme arabisé (IXe – XIIe siècle). Les manuscrits hispaniques annotés en arabes », dans C. AILLET, M. PENELAS y P. ROISSE, *¿Existe una identidad mozárabe ? Historia, lengua y cultura de los cristianos de al-Andalus (IX-XII)*, p. 97.

<sup>777</sup> Nous aborderons le problème de la confusion entre la communauté musulmane et la communauté juive dans le chapitre I de la partie III de notre travail.

<sup>778</sup> *Zidi* est une variation orthographique du nom arabisé *Cid* qui signifie « seigneur ». Dans les documents léonais, le nom *Cid* apparaît sous différentes variations orthographiques : *Cid(i) – Ziti – Zidi – Citi*.

<sup>779</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 433, acte n° 1186.

présentation de la personne dans les documents. Concernant l'attachement d'une personne au nom reçu à la naissance après la conversion, R. LE JAN dit ceci :

Lorsque le baptême entraîne un changement de religion, l'adoption d'un nom chrétien marque l'intégration dans la communauté chrétienne, celle de fils de Dieu et le nouveau chrétien peut adopter un autre nom, comme Madelgaire, un noble du VII<sup>e</sup> siècle, qui prit le nom de Vincent en se convertissant, sans toutefois abandonner son ancien nom, ce qui s'est traduit par l'adoption d'un cognomen<sup>780</sup>.

Pour le clerc, le religieux comme pour le laïc, le nom reçu à la naissance reste une marque indélébile, un lien qu'il a et qu'il garde avec sa famille biologique. C'est le premier nom qui l'a inséré dans une famille, une lignée, une communauté, une société. Mais également, par lequel il est connu car sa première personnalité s'est forgée à partir du nom reçu à la naissance.

Pour conclure ce chapitre, signalons qu'un des principaux rôles du nom c'est de distinguer une chose d'une autre, de placer cette chose dans un milieu précis. Le nom porté par un individu fait de ce dernier une personne unique en son genre que l'on peut classer dans une famille, un clan, une société. En un mot, le nom est un marqueur d'identité : on peut dire le nom fait l'homme et l'homme fait le nom. L'étude des noms royaux de León révèle l'influence des noms de certains souverains sur la population qu'ils gouvernent. Le port du nom Pélage est un marqueur politique (en mémoire du roi Pélage) et religieux (mémoire faite à saint Pélage). Celui de Rodrigue révèle plutôt l'influence de l'élite : celle de Rodrigo Díaz surnommé le *Cid*. Le nom de Ferdinand I<sup>er</sup> se démarque de tous les autres noms des rois léonais. L'influence du nom royal Ferdinand se fait sentir dans toutes les couches sociales, surtout à partir du XII<sup>ème</sup> siècle. L'essor du nom Ferdinand est sans doute dû aux actions politiques et religieuses du roi Ferdinand I<sup>er</sup>. L'habileté et le génie politique de ce monarque, d'origine castillane, ainsi que sa piété lui ont permis de gagner la faveur et l'estime du peuple léonais.

Mais aussi, l'essor du nom Ferdinand permet de voir la puissance des alliances matrimoniales dans une société. En effet, plusieurs unions matrimoniales ont permis l'introduction de nouveaux noms dans les familles alliées. Nous pouvons citer du côté des femmes, l'arrivée du nom *Constancia* dans le stock anthroponymique des femmes de la famille royale léonaise grâce au mariage d'Alphonse VI (1072-1109) et de Constance de Bourgogne. Puis celui de Stéphanie par le biais de l'union illégitime du roi Alphonse VII (1109-1157) avec Urraca Fernández de Castro. Constance et Stéphanie sont des noms qui semblent n'évoluer que dans le milieu de la noblesse féminine léonaise. Le nom Stéphanie semble être une influence française et celle de saint Stéphane (Étienne). En général, nous remarquons que les noms féminins étrangers

---

<sup>780</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, p. 236.

(Thérèse, Stéphanie, Christine) incorporés au stock anthroponymique des princesses, par le biais d'alliances matrimoniales ou par dévotion, sont peu fréquents dans la population féminine. Ils sont souvent portés par les femmes de la noblesse léonaise. Notons que les noms des reines étrangères (Agnès, Béatrice) n'ont pas d'influence sur la population, excepté le nom Constance qui est porté par plusieurs princesses léonaises et qui ne semble être utilisé que dans la noblesse. Comme le nom Stéphanie, le port du nom Constance est une influence française. Par contre, on observe que les noms traditionnellement donnés aux princesses et reines léonaises, Sancha, Urraque et Elvira, sont présents dans tous les milieux sociaux. Leur influence est due soit du fait que ce sont des noms spécifiques à la Péninsule ibérique, soit aux actions des infantes et les reines léonaises, voire hispaniques.

Quant aux nouveaux noms *Sol* et Christine qui apparaissent respectivement au cours du XI<sup>ème</sup> et au XII<sup>ème</sup> siècle, ils semblent évoluer davantage dans le milieu de la noblesse. Les femmes portant ces noms ont souvent le titre de *domna/de comitissa*, titres réservés aux femmes de la noblesse dans les documents hispaniques. Ou encore, les généalogies montrent qu'elles sont de noble ascendance. Il en est de même pour le nom masculin *Roy/Roi* (forme apocopée du nom Rodrigue) qui apparaît et connaît le "succès" dans la noblesse léonaise et castillane. Il semble être un nom strictement laïc, alors que dans la province d'Alava<sup>781</sup>, il évolue dans le milieu clérical et fait partie des *nomina paterna* dominants. Les noms *Sol*, Christine et *Roy* ne semblent pas avoir été porté par des figures emblématiques léonaises, voire hispaniques, et pourtant ils marquent un milieu spécifiques : la noblesse. Quant à celui de Christine, il semble être à la fois porté en l'honneur du Christ et de sainte Christine de Tyr.

Concernant le *cognomen*, il semble être utilisé pour marquer un changement dans la vie de l'individu qui le porte. Il est à signaler que malgré le changement de statut, les gens d'Église ayant changé de noms restent toujours attachés à leurs noms de baptême, qui sont les noms donnés à leur naissance, qu'à leurs noms de religion. La situation est pareille chez les laïcs. Sans doute parce que le nom de naissance est le "premier moi". C'est lui qui fait exister et forge la première personnalité de celui qui le reçoit. Le nom de naissance est celui qui le fait entrer dans la première communauté.

Une chose est certaine pour les clercs, les religieux comme pour les laïcs : à l'état civil, le nom propre et le *cognomen* s'avèrent avoir la même valeur puisque le témoin peut certifier l'acte avec son nom de naissance ou avec son *cognomen* ou encore avec les deux. Tout dépend de

---

<sup>781</sup> LÍBANO ZUMALACÁRREGUI A. M., « La anthroponimia en Alava, Guipúzcoa y Vizcaya en los siglos X al XIII », P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistema de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 274 et p. 277.



l'objectif visé et cela laisser à penser qu'il n'y a pas de rigueur dans la désignation puisque la nomination d'un individu change d'un document à un autre. Pour conclure ce chapitre, le nom est un marqueur social, politique et religieux mais il est aussi marqué par la société. Ce sont les événements qui amènent un nom ou des noms à se démarquer d'autres et à avoir un impact sur la population. Nous pensons que sans un fait, le nom ne peut être un marqueur.





## TROISIÈME PARTIE : NOM ET RELIGION

Cette dernière partie de notre travail est consacrée à la relation entre le nom et la religion. Nous nous trouvons dans une société multiculturelle et multiconfessionnelle, il sera donc question de traiter les problèmes liés au nom dans un tel contexte culturel et religieux. Cela permettra d'étudier la fonction religieuse du nom. Si les deux premières parties parlent des noms chrétiens de manière succincte, cette troisième partie traitera la question de la christianisation du stock. Comment s'est-elle faite et à quel rythme ? En effet, le succès des noms religieux a lieu aux alentours et surtout après la Réforme grégorienne. Il est donc important de savoir si la christianisation est un signe de l'implication de l'Église dans le choix du nom, même si de manière officielle, son ingérence se fait à partir du concile de Trente. Notre objectif sera de montrer que bien avant cet avènement religieux, l'Église a participé au choix du nom de l'enfant. Pour ces différentes parties, notre travail suivra un ordre chronologique progressif. Puis dans le second chapitre, nous aborderons le rôle du culte des saints dans la dénomination. La relation entre le culte des saints et le nom amènera à analyser l'influence des saints protecteurs du León (la ville et le royaume) et de l'*Hispania* puis celui des nouvelles dévotions sur l'anthroponymie léonaise.



# CHAPITRE I : LA SITUATION ANTHROPONYMIQUE

## DE 860 À 1230

La période allant du IX<sup>ème</sup> siècle au XIII<sup>ème</sup> siècle, et même au-delà, est une période assez mouvementée dans la vie politique, culturelle et religieuse du royaume de León. En effet, la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle est marquée par un fort courant d'immigration des chrétiens, communément appelés les mozarabes, et des juifs en provenance des territoires musulmans (al-Andalus), à la suite des persécutions de l'an 850. Cette migration est aussi liée à la politique de repeuplement des terres par les rois des royaumes du Nord. La cohabitation des musulmans, des juifs et des chrétiens marque les personnes qu'elle touche. En plus de la cohabitation entre les adeptes des trois religions monothéistes, les échanges commerciaux se faisant entre le monde musulman et le monde chrétien (la relation Nord-Sud) et les mariages laissent des "empreintes" au niveau anthroponymique.

Le XI<sup>ème</sup> siècle est pour le continent européen, en général, un tournant décisif, et pour la Péninsule ibérique, en particulier, une période où s'opèrent de profonds changements. En 1031, l'effondrement du califat de Cordoue ne laisse plus, face aux chrétiens, qu'un monde musulman divisé en royaumes rivaux, les Taïfas. Il y a également l'avènement de Ferdinand I<sup>er</sup> (1065-1109) au trône de Castille-León. Ce nouveau souverain favorise l'ouverture de la Péninsule ibérique vers les autres pays de l'Europe et en particulier la France, son voisin<sup>782</sup>. Ainsi, la Péninsule ibérique connaît par cette ouverture des influences venues des régions. Selon J. VEZIN<sup>783</sup>, les religieux clunisiens sont l'un des agents les plus actifs des transformations qui se manifestent notamment par l'abandon du rite wisigothique, vers 1080, au profit de la liturgie romaine et aussi par la substitution progressive de la minuscule wisigothique (écriture formée vers la fin du VI<sup>ème</sup> siècle ou le début du VII<sup>ème</sup> siècle) par la caroline<sup>784</sup>.

Tous ces événements, surtout l'arrivée des musulmans, des mozarabes, des Pyrénéens et le changement du rite liturgique, donnent lieu à une civilisation originale, sur le plan culturel, religieux, social, politique. L'on pourrait dire qu'ils donnent une marque "indélébile" à la

---

<sup>782</sup> RUCQUOI A., *Histoire médiévale de la Péninsule ibérique*, p. 195-199 ; RUCQUOI A., « La France dans l'historiographie médiévale castillane », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, p. 678.

<sup>783</sup> VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, p. 5.

<sup>784</sup> « L'usage de l'écriture française s'est établi progressivement par la force des choses ; elle est le résultat inévitable de la réforme liturgique qui exigea l'introduction en Espagne occidentale de nombreux livres d'office écrits en France, lesquels servirent à leur tour de modèle à des copies exécutées au sud des Pyrénées par les scribes dont la plupart étaient français », P. David, *Études historiques sur la Galice et le Portugal du VI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 437.

société hispanique médiévale, surtout à l'anthroponymie. En effet, le contact des différents peuples fait apparaître dans le stock onomastique léonais des noms spécifiques à ces différents peuples. Cette diversité de noms permet d'enrichir le stock anthroponymique et donne une note particulière à l'étude des noms : car le brassage culturel est alors visible par le biais du nom que porte chaque individu de la Péninsule ibérique en général et à León en particulier. Elle (cette diversité) est aussi une difficulté car désormais le nom seul ne renvoie pas à l'origine et à la religion d'une personne.

À travers ce chapitre, nous voulons étudier l'influence de l'anthroponymie de chaque confession dans la société léonaise. Comment l'anthroponymie laisse-t-elle apparaître chaque changement social, politique et religieux ? Si le système anthroponymique évolue selon les changements alors quels sont leurs impacts sur le nom ? Pour répondre à ces questions, notre chapitre est divisé en deux grandes périodes : l'avant et après l'an mil. L'avant l'an mil mettra en lumière un monde multiconfessionnel à travers la composition du stock anthroponymique. L'après l'an mil présente un monde chrétien par la montée et la domination de noms « chrétiens ». De ce fait, est-il possible d'attribuer à l'Église la christianisation du stock de noms ? Il serait intéressant de se pencher sur le pourquoi de ce changement anthroponymique. Quelles en sont les causes ? C'est également une période où on voit la montée de noms venus d'outre-Pyrénées, surtout de France. Néanmoins, il est à noter la disparition progressive des noms sémitiques, surtout des noms arabes ou arabisés qui ont été à la mode durant les IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles.

## **I. UN MONDE MULTICONFESSIONNEL**

Selon notre corpus, la période de la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle correspond à l'arrivée des premiers noms arabisés dans le stock anthroponymique péninsulaire et en particulier celui de León. La fin du XI<sup>ème</sup> siècle marque la christianisation du stock anthroponymique qui concorde avec la période de la substitution du rite wisigothique par le rite romain (la dernière décennie du XI<sup>ème</sup> siècle). C'est également une période, l'an mil, où la Péninsule ibérique en général et le royaume de León s'ouvrent aux autres régions occidentales. Cette ouverture est scellée par des alliances politiques et religieuses. Le contact avec d'autres peuples et d'autres cultures se fait ressentir dans l'onomastique. En effet, le stock anthroponymique, qui jusque dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle concentre plus de noms d'origine germanique, se laisse peu à peu pénétrer de noms d'autres origines. Ce sont pour la plupart des noms testamentaires, des noms de saints, des noms théophores et des noms latino-germaniques spécifiques autres régions

européennes telle que la France : c'est donc un paysage anthroponymique multiculturel que nous offre l'étude des noms. Peu à peu, l'on assiste à la croissance de certains noms. Ainsi, la focalisation de la population léonaise sur un groupe de noms entraîne l'appauvrissement du stock anthroponymique mais elle le (le stock de noms) christianise également. Il s'agit d'analyser les noms, plutôt les types de noms, ce qu'ils (les noms) nous dévoilent sur les événements et les changements qui surviennent à cette époque dans le royaume de León, voire dans la Péninsule ibérique. Nous voulons suivre la progression des noms bibliques (néotestamentaires et vétérotestamentaires) et des autres noms (de baptême) sauf ceux des saints<sup>785</sup>, des noms arabisés et des noms juifs dans le stock anthroponymique léonais. Cette analyse permettra de voir l'état des noms à cette époque afin de le comparer à celui de l'après changement de rite.

## **A. Les noms « chrétiens »**

Avant l'an mil, on remarque un foisonnement de noms « chrétiens ». Pour la plupart, il s'agit des noms d'origine latino-germanique qui n'ont pas de connotation religieuse. Ce qui permet d'avoir un stock anthroponymique assez varié car un nom de toute origine est un nom de baptême. Dans cette sous-partie, il s'agira d'analyser la répartition des noms testamentaires et les « autres noms »<sup>786</sup> dans la population léonaise avant le début du XII<sup>ème</sup> siècle (période de christianisation). Cette étude nous aidera à résoudre le problème de la christianisation du stock de nom.

### **1. Les noms testamentaires (bibliques)**

Tout au long de notre période de recherche, le stock anthroponymique léonais renferme plusieurs noms tirés de la Bible. Il met en relief les noms de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau Testament, partant des personnages les plus illustres aux moins connus. En effet, les noms bibliques sont présents dans le stock anthroponymique de León dès les premières années de notre étude. D'après les documents choisis, les premiers à apparaître sont deux noms du Nouveau Testament : Pierre et Paul<sup>787</sup> en 864, deux apôtres de Jésus qui sont les deux piliers de

---

<sup>785</sup> Les noms de saints seront analysés dans le chapitre suivant de ce travail.

<sup>786</sup> Les autres noms sont les noms qui ne sont ni bibliques, ni théophores, ni de saints.

<sup>787</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 8, acte n° 3.



l'Église. À leur suite, dans le courant de la fin du même siècle, apparaissent d'autres noms vétérotestamentaires et néotestamentaires.

a. *Les noms vétérotestamentaires*

Les documents choisis offrent toute une variété de noms vétérotestamentaires. Entre 860 et la fin de l'an mil, on ne compte que 17 noms masculins et 2 noms féminins bibliques. Mais la plupart d'entre eux disparaissent vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, voir tableau 24 dans le milieu masculin. Dans le milieu masculin, ce sont, pour la plupart, des noms de personnages emblématiques de l'histoire du judaïsme et du christianisme, mais de personnages moins connus. Voici quelques exemples :

- le père de la foi : lui dont Dieu change le nom *Abram* en Abraham, Gn 17, 2-8, à cause de l'alliance qu'il (Dieu) conclut avec lui. Il devient le père spirituel de tous les croyants (les Juifs, les Musulmans et les Chrétiens). Il est donc le patriarche des trois religions monothéistes.
- des rois : David, Salomon et Sédécias.
- des grands prophètes de l'Ancien Testament : Jérémie, Daniel, Élie, Moïse et Élisée.
- des personnes peu connues dans l'histoire du christianisme : Ashshur<sup>788</sup> (Assur), Réuel<sup>789</sup>.

---

<sup>788</sup> Selon la Bible, *Ashshur* est le fondateur de la ville de Ninive : « De ce pays sortir Ashshur et il bâtit Ninive... », Gn 10, 11.

<sup>789</sup> *Réouèl* (ami de Dieu) un nom porté par deux personnes dans l'Ancien Testament :

- Un descendant d'Ésaü : « ...Basmal, la fille d'Ismaël enfanta Réuel... », Genèse, 36, 4.
- Le beau-père de Moïse : « Elles revinrent auprès de Réuel, leur père,... », « Un Égyptien (Moïse) nous a tirées des mains des bergers... », Exode 2, 18-19

Tableau 24 : Les différents noms vétérotestamentaires masculin et le nombre d'hommes les portants

	860-899	900-949	950-999	1000-1049	1050-1099	1100-1149	1150-1199	1200-1230
Abraham	0	1	3	2	0	0	0	0
Esäü	0	1	0	0	0	0	0	0
Daniel	1	1	2	1	1	0	2	0
David	0	2	0	1	3	0	2	0
Elisée	0	1	0	0	0	0	0	0
Ezechiël	0	0	0	1	0	0	0	0
Elie	0	0	1	0	1	0	0	0
Michel	0	0	4	2	7	16	43	57
Moïse	0	0	1	0	0	0	0	0
Salomon	1	2	1	1	1	0	1	0
Zaccarie	1	0	2	0	0	0	0	0
Pinnas	0	0	0	0	0	0	1	0
Siméon	0	0	0	0	1	1	1	1
Abel	0	0	0	0	0	0	1	0
Samuel	0	1	0	0	0	0	0	0
Juda	0	0	0	0	0	1	0	0
Adam	0	0	0	0	0	0	3	3
Sédécias	0	2	1	0	0	0	0	0
Jérémy	0	1	2	0	0	0	0	0
Assur	0	1	2	2	0	0	0	0
Réuel	0	2	2	1	1	0	0	0

Le tableau 24 montre que les noms vétérotestamentaires sont peu attribués aux enfants entre 860-1099 : seul le nom Michel a plus de succès. En effet, le nom de l'archange Michel est à la tête des noms vétérotestamentaires (13 hommes), puis il est suivi des noms Abraham, Daniel, Salomon, David et Réuel occupant tous le deuxième rang (6 hommes) et du nom Assur (5 hommes) entre 860-1099 (voir tableau 24). Certains noms de l'Ancienne Alliance semblent avoir totalement disparu du stock anthroponymique biblique à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Ce sont les noms Moïse, Zacharie, Samuel, Sédécias, Ézéchiël et Ésaü. Excepté le nom Ézéchiël<sup>790</sup>, porté par un juif, les autres noms vétérotestamentaires masculins sont portés par des chrétiens et des juifs.

Concernant le milieu féminin léonais, l'on trouve peu de noms vétérotestamentaires. Le stock anthroponymique biblique ne comporte que deux noms vétérotestamentaires dans ce milieu. Ils ne sont pas attestés avant le début du XI<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, comme dans le milieu masculin, ce sont des noms de femmes bibliques importantes dans le judaïsme et dans le christianisme :

- Rachel, fille de Laban. Elle est la cousine germaine et la femme de Jacob ; elle est également la mère de Joseph (homme vendu par ses frères) et de Benjamin<sup>791</sup>.

<sup>790</sup> YÁÑEZ M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 204, acte n° 63 : *Ezequiela, ebreo*.

<sup>791</sup> Gn 29, 1-3, 35, 16-20 et 37, 2-36.

- Suzanne, jeune femme juive n'ayant pas succombé à la convoitise sexuelle de deux anciens malgré leurs menaces<sup>792</sup>. Elle est le signe de la femme juive vertueuse craignant le jugement de Dieu que celui des hommes.

On peut ajouter à la liste des noms vétérotestamentaires celui de *Salomona* qui est la féminisation du nom Salomon. Dans l'ensemble, entre 860-1099, l'on observe que les noms vétérotestamentaires sont également peu portés par les femmes léonaises : le port de chaque nom n'atteint pas 5 :

- Rachel (une seule femme en 1012) : *Razel* épouse *Munnio Roderiguez*.
- Susanne (4 femmes, entre 1013-1083) : *Susanna Christi ancilla*, 1013 – *Susanna* épouse de *Bellite Nandolfizi*, 1019 – *Susanna* épouse de *Domenco*, 1040 – *Susanna*, 1080.
- *Salomona* (3 femmes, de 928 à 1017) : *Salomona*, 928 – *Salomona*, 1014 – *Domna Salomona abbatissa et confessa*, 1017.

En nous référant aux travaux de J. FERNANDEZ CONDE sur la communauté juive et mozarabe, ce sont des noms (*Razel*, *Susanne* et *Salomona*) portés par des femmes juives<sup>793</sup> et d'origine juive converties au christianisme. L'on ne peut pas écarter l'hypothèse qu'ils soient portés également par des femmes chrétiennes.

En partant de l'analyse des noms vétérotestamentaires masculins et féminins, notons qu'à la fin de l'an mil, selon notre corpus documentaire, il y a plus de noms provenant de l'Ancien Testament chez les hommes léonais que chez les femmes de la dite ville. Aussi, dans l'ensemble (le milieu masculin et le milieu féminin), de 860 à 1230, nos données révèlent que les noms vétérotestamentaires sont peu portés par la population léonaise, excepté le nom Michel.

#### b. *Les noms néotestamentaires*

Comme cela l'a déjà été mentionné, les noms néotestamentaires sont les premiers à apparaître dans les documents choisis. Ils sont peu nombreux par rapport aux noms vétérotestamentaires. D'ailleurs, on n'en compte que 20 au total (17 noms masculins et 3 noms féminins) entre 860-1230. Ils sont pour la plupart les noms des disciples de Jésus (*Philippe*, *Thomas*, *Jacques*), des évangélistes (*Luc*, *Marc*), des personnes dont la vie a marqué l'histoire du christianisme (*Lazare*, *Paul*, *Stéphane*), des personnes de la famille de Sauveur (*Marie*, *Élisabeth*). Cependant, jusqu'à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, la plupart des noms du Nouveau Testament sont portés par la

---

<sup>792</sup> Dn 13, 1-64.

<sup>793</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 884.

population léonaise, à l'exception de Pierre, Jean et Stéphane chez les hommes et de Marie chez les femmes.

De ce fait, d'après le tableau 25, dans le milieu masculin, Jean est le premier à connaître le succès entre 900-999 : il passe respectivement de 6 hommes entre 950-999 à 14 hommes de 950 à 999. Tandis que Pierre, pour les mêmes périodes, ne compte respectivement que 5 et 8 hommes. Mais dès le début du XI<sup>ème</sup> siècle, la situation change : Pierre évince Jean et se positionne au premier rang des noms néotestamentaires sans que nous ne puissions donner une explication à ce changement (voir tableau 25). Quant au nom Stéphane, le nombre des personnes le portant est stationnaire de 900 à 1049 : 4 hommes.

Tableau 25 : Les différents noms néotestamentaires masculin et le nombre d'hommes les portant

Noms \ Années	Années							
	860-899	900-949	950-999	1000-1049	1050-1099	1100-1149	1150-1199	1200-1230
Pierre	1	5	8	21	46	110	196	159
Paul	1	0	0	0	0	0	1	1
Jean	0	6	14	10	11	35	114	145
Marc	1	1	1	0	0	0	1	0
Matthieu	0	2	0	0	0	0	1	3
Lazare	1	0	2	2	1	0	0	2
André	0	0	1	0	1	3	3	13
Stéphane	0	4	4	4	0	7	18	10
Thomas	0	1	0	0	0	0	4	3
Saul	0	0	1	0	0	0	0	0
Joseph	0	0	0	2	0	0	0	0
Luc	0	0	0	0	0	0	1	1
Nicolas	0	0	0	0	0	3	10	5
Barthélémy	0	0	0	0	0	0	8	8
Simon	0	1	0	0	0	1	1	1
Philippe	0	0	0	0	0	0	0	1

Si certains noms néotestamentaires (Paul, Thomas, Simon, Marc et Saul) semblent avoir disparu du stock anthroponymique biblique à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, une grande partie reste utilisée par les Léonais. Cependant, la préférence pour cette période (la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> et la fin du XI<sup>ème</sup> siècle) est le trio Pierre (81 hommes) et Jean (41 hommes) suivi du nom Stéphane (12 hommes). Il faut signaler que le nom du père adoptif de Jésus (Joseph) fait partie des noms donnés dans les trois religions monothéistes. Dans notre cas, le nom Joseph n'est porté que par des musulmans et des juifs. En effet, dans l'acte daté du 18 juillet 1018, on trouve deux *mauros* dont l'un est nommé *Iuzeph*<sup>794</sup> ; puis dans un autre daté du 1<sup>er</sup> juin 1022, il y a un *Iucefe*<sup>795</sup>, époux

<sup>794</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. III, p. 332, acte n° 756.

<sup>795</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago en León*, p. 234, acte n° 85.

d'*Iusta*, qui est un juif d'après les recherches de J. FERNANDEZ CONDE<sup>796</sup>. En dehors du nom Joseph, les autres noms néotestamentaires sont portés par des chrétiens, des juifs et des musulmans convertis.

Concernant le milieu des femmes léonaises, la situation est tout autre. Le stock de noms des femmes léonaises est assez pauvre en noms néotestamentaires comme cela l'est pour les noms vétérotestamentaires. Pour la période de 860 à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, il n'y a que trois noms féminins puisés dans le Nouveau Testament. Ce sont les noms Marie, Madeleine et Marthe. Ils sont tous des noms de femmes de l'entourage proche de Jésus : Marie sa mère, Madeleine une des nombreuses femmes qui le suivaient et la première à le voir après sa résurrection, et Marthe sœur de Lazare (et de Marie) celui-là même que Jésus a ressuscité quatre jours après sa mise au tombeau. Cependant, seul le nom de la mère du Sauveur est fréquent dans la population féminine léonaise. D'après nos calculs, il est à la tête des noms féminins leaders et est porté par 25 femmes de 860 à 1099. Le nom Madeleine n'est porté que par une seule femme<sup>797</sup> en 963 puis il disparaît totalement du stock anthroponymique. Il en est de même du nom Marthe paru en 1032 et qui disparaît la même année.

Ainsi, les noms bibliques sont minoritaires par rapport aux noms « autres » noms latino-germaniques, voire les noms arabisés. Entre l'an 860-1099, il n'y a que trente-cinq différents noms bibliques. Cependant, malgré leur minorité, il est possible de retracer l'histoire du judaïsme et du christianisme à travers les noms testamentaires présents dans les documents léonais puisqu'ils mettent en lumière de grands personnages bibliques. Notons aussi que dès le X<sup>ème</sup> siècle, la masse du stock anthroponymique biblique commence à se faire autour d'une poignée de noms (Pierre, Jean, Michel, Stéphane et Marie), surtout autour de Pierre et Jean chez les hommes et Marie chez les femmes. La montée de ces 5 noms bibliques se fait au détriment d'autres noms portés par de grandes figures emblématiques de la Bible telles que : Abraham, Moïse, Joseph, Paul.

## 2. Les « autres » noms

Nous mettons sous le vocable "autres noms", ceux qui ne sont ni des noms bibliques ni des noms de saint(e)s ni des noms théophores ni des noms d'origine arabe. Après l'analyse des noms bibliques, il est également intéressant de se pencher sur la répartition des « autres » noms

---

<sup>796</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., «Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León», dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 884.

<sup>797</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 146 : ...*Uegio uxori sua Mandalene...*

afin d'observer leur impact sur la population léonaise qui est un monde multiconfessionnel. Les IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles présentent un paysage anthroponymique foisonnant de noms d'origine germanique, grecque et latine. La majorité des noms renvoie le peuple léonais à ses origines germaniques et à son contact avec d'autres cultures, par exemple avec l'empire romain. En effet, plusieurs noms mettent en exergue les pratiques germaniques telles que les noms bipartis (noms composés) devenus pour notre période des noms entiers. Par exemple, le nom *Mirus* ajouté à d'autres préfixes de certains noms pour former des nouveaux noms : *Theodemirus* (Theodegildus + Mirus) – *Sindemirus* (Sendus + Mirus) - *Godemirus* (Godo + Mirus). Ou les noms formés avec le mot *gaudus/godo* : *Godesindus* – *Godolfo* – *Gaudius* - *Gaudiosa*. Quant aux noms tels que *Cesarius*, *Claudius*, ils renvoient aux contacts de la région léonaise avec les Romains. Toutefois, hormis ces noms, l'on rencontre des noms spécifiques à la Péninsule ibérique : *Uimara*, *Arias*, *Ueremundus*, *Menendus*, etc.

Il a déjà été mentionné dans la partie II (nom et société) de notre travail que, le paysage anthroponymique léonais, voire de l'Europe, avant l'an mil est dominé par les noms d'origine latino-germanique (surtout les germaniques). En réalité, dans les documents léonais, ils restent dominants et ce malgré la montée des noms testamentaires et des noms de saints. Cependant, pris séparément, il est à observer que le paysage est contraire chez les femmes léonaises. Si le stock anthroponymique masculin léonais est prédominé par les noms germaniques (suivi des noms latins), dans le milieu féminin, c'est plutôt les noms latins qui sont les plus fréquents.

En effet, dans le milieu masculin léonais, le paysage anthroponymique de l'an 860 à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle révèle la domination des noms latino-germaniques. Ces noms latino-germaniques sont spécifiques à la Péninsule ibérique, voir le tableau 26. La plupart des noms présents dans le tableau 26 sont ceux portés par la noblesse et ceux couramment attribués aux membres des familles royales : *Froila*, *Garcia*, *Sancius*, *Adefonsus*, *Ueremudus*, *Ordonius*, *Fernandus*. S'agit-il de l'influence de la noblesse ou de la royauté sur la population ? Ou est-ce le fait qu'ils soient des noms spécifiques à León et à toute la Péninsule ibérique ? À la première question, nous pouvons répondre par un oui et par un non. Oui, parce que, du fait que ce sont des noms présents dans le stock anthroponymique de la noblesse et de la royauté, il est plausible que les familles les attribuent à leurs enfants en souvenir de leur seigneur ou de leur roi. D'ailleurs, il semble qu'il est de coutume dans la Péninsule ibérique de donner à un enfant le nom du roi. Cependant, les généalogies restituées ne nous ont pas permis d'observer cette pratique. Néanmoins, si cette pratique est vraiment appliquée dans les familles léonaises de notre époque de recherche, elle a dû contribuer à l'essor des noms des souverains léonais dans la population.

Il est aussi probable que ces noms soient dominants du fait que ce sont des noms spécifiques à la Péninsule.

Tableau 26 : Les noms autres noms latino-germaniques masculins dominants : 860-1099

<b>Années</b> <b>Noms</b>	860-899	900-949	950-999	1000-1049	1050-1099	<b>Total</b>
Froila	2	6	17	4	11	40
Munnus	0	3	5	14	14	36
Ueremudus	0	5	12	9	9	35
Fernandus	1	1	2	9	16	29
Garcia	0	3	12	5	9	29
Gundisalus	0	5	9	6	8	28
Nunnus	3	4	9	6	4	26
Gutier	1	3	6	4	4	18
Ordonius	1	3	2	3	9	18
Adefonsus	2	3	2	2	8	17
Ouecco	1	3	8	3	2	17
Arias	0	2	5	6	3	16
Xemenus	0	0	7	3	4	14
Sancius	0	2	4	3	5	14
Ramirus	1	2	3	0	2	8

Le milieu féminin diffère peu de celui des hommes, voir tableaux 26 et 27. Parmi les noms féminins dominants, la moitié est des noms de femme de familles royales de la Péninsule ibérique : Elvira, Chimène (Scemena), Urraque, Sancha, Thérèse. Mais ce sont également des noms courants et spécifiques à la Péninsule ibérique. Aussi, même si les noms *Auria* (lumière de Dieu), *Vita* (vie) et *Maior* (grand) sont considérés comme des noms d'origine latine, leur présence dévoile l'influence des noms faisant la louange de la beauté féminine (voir tableau 27). Ils montrent également la domination des noms d'origine latine dans le stock de noms féminins.

Tableau 27 : Les noms autres noms latino-germaniques féminins dominants : 860-1099

<b>Années</b> <b>Noms</b>	860-899	900-949	950-999	1000-1049	1050-1099	<b>Total</b>
Auria	0	0	5	9	1	15
Geloira	0	2	3	3	3	11
Xemena	0	1	1	1	6	9
Urraca	0	1	2	3	1	7
Uita	0	1	1	3	0	5
Sancia	0	0	1	1	2	4
Maior	0	0	0	1	3	4
Taresia	0	0	1	0	2	3
Flora	0	0	1	2	0	3

Tant chez les hommes que chez les femmes, les tableaux 26 et 27 montrent entre 860-1099 une domination de la royauté, de la noblesse en général, par le biais de l'anthroponymie sur la population léonaise. Toutefois, l'influence des noms de la noblesse révèle également l'attachement de la population léonaise, voire la population ibérique, à son identité, son l'histoire. Mais la situation change à partir du XII<sup>ème</sup> siècle.

## B. Les noms d'origine sémitique

Le stock de noms de la société léonaise est truffé de plusieurs noms étrangers. De l'invasion musulmane jusqu'à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, ce sont surtout des noms sémitiques (noms arabisés et noms juifs) qui font leur apparition. L'apparition de noms étrangers montre qu'il y'a une cohabitation ou/et des relations (les constats commerciaux, politiques...) entre les chrétiens et les musulmans et les juifs. Les documents léonais montrent leur participation active dans la vie religieuse et économique de la région léonaise. Ainsi, l'anthroponymie est un des moyens, à l'instar de l'architecture, qui permet d'observer ce brassage culturel, son évolution dans le temps et dans l'espace. Les échanges et la cohabitation des trois peuples en *Hispania* laissent des empreintes qui se voient surtout à travers les noms portés par la population, qu'elle soit chrétienne, musulmane ou judaïque. Cette situation fait qu'il est parfois difficile, dans bien des cas, de distinguer un chrétien d'un musulman ou d'un juif et vice versa.

Les adjectifs qualificatifs tels que *mauro*, *ebreo* et *sarracino*<sup>798</sup> sont peu employés dans les documents léonais, surtout dans les documents choisis. De ce fait, on peut se demander si la plupart des personnes portant des noms sémitiques ne sont pas plutôt des chrétiens que des musulmans et des juifs. La pratique d'attribution des noms étrangers semble montrer que les noms sémitiques sont incorporés dans le stock onomastique léonais. Selon D. OLIVER PEREZ, les « Espagnols » savent distinguer clairement les gens originaires du Proche Orient de ceux de l'Afrique du Nord. Aussi les Hispaniques ne désignent jamais les Africains par le mot « barbari » car cette expression est déjà assignée aux Goths ; mais par le vocable « mauri »<sup>799</sup>. Quant à M. I. CARZOLIO, elle affirme que l'adjectif *mauro* désigne la couleur de la peau (couleur brun foncé) mais aussi l'individu originaire de Mauritanie<sup>800</sup>. Il est donc probable que

---

<sup>798</sup> Dans notre corpus, *saracino* est toujours employé comme un nom de personne et non un adjectif qualificatif : ce n'est plus un adjectif mais un nom propre. Vous pouvez voir l'évolution étymologique du terme *sarracenus* dans l'article de D. OLIVER PÉREZ, « Sarraceno : etimología e historia », in *Al-Qantara*, vol. XV, fasc. 1, p. 102-113.

<sup>799</sup> OLIVER PÉREZ D., « Sarraceno : su etimología e historia », in *Al-Qantara*, vol. XV, fasc. 1, p. 112.

<sup>800</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p.147.



le vocable *maurus* présent dans les documents léonais désigne surtout des personnes berbères ou des descendants de Berbères.

## 1. Les noms d'origine arabe

Apparus au cours du IX<sup>ème</sup> siècle, les noms arabisés<sup>801</sup> connaissent le succès au siècle suivant auprès de la population chrétienne du Nord de la Péninsule ibérique en général et celle de León en particulier. Nous étudierons dans cette sous-partie la fréquence de la répartition des noms arabisés dans la population léonaise. Cette analyse permettra d'aborder la question de la présence d'une communauté musulmane à León.

### ➤ *noms arabisés et l'anthroponymie*

Le parcours rapide des documents de cette période (860-1099) révèle la présence importante de noms d'origine arabe. Il y a une centaine de différents noms arabisés. Nous en comptons 101 dont 93 noms masculins et 8 noms féminins. Ce sont par exemple les noms *Zuleyman*, *Muza*, *Melic*, *Abdelle*, *Mudarrafe*, *Omar*, *Mohamate*, etc. La première attestation de noms arabisés dans notre corps à l'an 874 est *Zahed*<sup>802</sup> (= *Zahid* signifie "détaché du monde"). Parmi les noms arabisés, certains renvoient aux noms du fondateur de l'Islam et à ceux de son entourage : *Mahamadi*, *Omar* (*Omar* : compagnon et beau-père de Mahomet et second calife<sup>803</sup>), *Abdella* (= *Abdoulaye* : prénom du père du prophète<sup>804</sup>), *Zayd* (nom du fils adoptif du prophète). D'autres, tels que *Abderahman*<sup>805</sup> (947), sont des noms théophores. D'autres encore ne sont ni théophores, ni liés aux fondateurs de l'Islam. Ce sont par exemple *Hilal*, *Harramel*, *Numara*. Aussi, pour certains d'entre eux, les variations orthographiques font qu'il est facile de prendre le même nom pour un autre nom. Voici quelques exemples : *Zeite* = *Zeyte*<sup>806</sup>, *Abzalde* = *Abcade*, *Aueiza* = *Abaiza*, *Auaiube* = *Aiube* = *Agube*<sup>807</sup>. D'autres noms arabes sont latinisés dans les documents léonais. Ce sont les noms comme: *Marwān* (*Maruanus*<sup>808</sup>, diachonus 917), *Hasan*

---

<sup>801</sup> Le thème « noms arabisés » regroupe les noms à consonance arabe et les noms arabisés : voir l'explication dans le chapitre II de la Partie II de notre travail.

<sup>802</sup> SÁEZ E., *Colección documental de la catedral de León*, t. I, p. 14, acte n° 6.

<sup>803</sup> HERZ L., *Dictionnaire étymologique des noms de famille français d'origine étrangère et régionale, avec l'étymologie de quelques noms étrangers célèbres*, p. 181.

<sup>804</sup> HERZ L., op. cit., p. 79.

<sup>805</sup> Ce nom veut dire « serviteur du Miséricordieux » (*abd al-Raham*); L. HERZ, op. cit., p. 80.

<sup>806</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *Colección documental de la catedral de León*, p. 138-139, acte n° 4.

<sup>807</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. XXVII.

<sup>808</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago de León*, p. 138, acte n° 3.

(Cesanus presbiter<sup>809</sup>, 948), *Ramal* (Ramellus abba<sup>810</sup>, 967), *Walīd* (frater Uellitus<sup>811</sup>, 1012), *Hilal* (Hilalis abba<sup>812</sup>).

Dans les études réalisées sur les noms arabisés dans les régions nordiques, il est à constater que, dans les régions de Galice et de Cantabrie, leur nombre est faible (surtout pour la Cantabrie qui reste moins perméable à cette forme anthroponymique) par rapport à celle de León (la région) qui a un fort taux<sup>813</sup>. Voir la répartition par région qui suit.

	IX <sup>ème</sup> siècle	900-950	950-1000	1000-1050
León	64,40%	82,40%	89,10%	84,10%
Galice	18,60%	14,80%	8,90%	13,80%
Cantabrie	16,90%	2,70%	1,50%	2,10%

Dans le royaume de León, par exemple, l'essor des noms arabisés sur les listes onomastiques entre 950 et 1000 est qualifié de « boom » par FERNANDEZ CONDE<sup>814</sup>, ce qui montre l'ampleur du phénomène de l'arabisation. Pour nous, si le royaume de León concentre un fort taux de noms arabisés, c'est parce qu'il devient un territoire important du Nord de la Péninsule ibérique. Il y a le fait qu'elle est l'une des zones de repeuplement de la région nordique par les mozarabes. En 914, la ville de León devient la nouvelle capitale des Asturies après Oviedo ; de ce fait, elle attire les gens venant dans la capitale pour différentes activités : commerciales, politiques, religieuses, etc. Selon nous, ces deux faits paraissent les plus plausibles car la région léonaise n'est pas restée longtemps sous la domination musulmane par rapport à d'autres régions telles que Huesca<sup>815</sup>. Parmi les trois institutions (la collégiale saint Isidore, la cathédrale de León et le monastère de Santiago) choisis pour notre travail, ce sont les documents du monastère de Santiago de León qui renferment plus de 60% de l'ensemble des noms arabisés. D'après nos données, c'est entre les X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, période qui correspond au califat de Cordoue, que les noms arabisés sont les plus fréquents dans les documents léonais. En effet, les X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles concentrent 92% (98/106) de la masse anthroponymique arabisée des documents choisis. On trouve des personnes portant les noms portés par les émirs de Cordoue tels que :

<sup>809</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit, p. 144, acte n° 9.

<sup>810</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental de la catedral de León*, t. II, p. 189, acte n° 403.

<sup>811</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 220, acte n° 72.

<sup>812</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, op. cit., p. 175, acte n° 38.

<sup>813</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, p. 772.

<sup>814</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., p. 794.

<sup>815</sup> En 719, Huesca est sous domination musulmane et n'est reconquise qu'en 1096 par Pierre I<sup>er</sup> d'Aragon.

- *Abdella*<sup>816</sup> (Abd Allâh signifie serviteur de Dieu) : ce nom est attesté pour la première fois dans notre corpus en l'an 943<sup>817</sup>.
- *Abderahman*<sup>818</sup> (Abd al-Rahmân signifie serviteur du Tolérant ou du Miséricordieux/serviteur de Dieu) apparaît pour la première dans les documents choisis en l'an 947<sup>819</sup>.

Signalons que la liste des noms arabisés de León est truffée de noms des califes omeyyades d'Orient et d'Occident. En effet, l'anthroponymie chrétienne puise dans l'onomastique des noms des califes, des grands noms de la dynastie omeyyade (Omar, al-Walîd, Abd al-Malik, Souleyman, al-Mundir...) et même de princes qui n'ont pas régné (al-Mutarraf, Yahya). Voici quelques exemples :

- *Umar* signifie « la vie » porté par des chrétiens : *Omar filius Teodemiri*<sup>820</sup>, *Adriano cognomento Omar*<sup>821</sup>, *Omar abba conf*<sup>822</sup>.
- *al-Mutarraf* signifie « le bienheureux ». Il semble être davantage porté par des chrétiens autochtones ou des mozarabes : *Teodomiro Mutarrufiz...Mutarraf presbiter*<sup>823</sup>, *Mutarraf diaconus conf. signum*<sup>824</sup>. Dans notre corpus, l'on trouve un homme supposé être un musulman dénommé ainsi : *Mudarrafe filius Abbadella*.

Le nom *Mutarraf* est associé avec un autre nom arabe pour donner un (sur)nom féminin : *Emulmutarraf*. Il est possible que le nom *Emulmutarraf* soit : *Emul*, qui n'est autre que le préfixe *Umm* = mère de, + *mutarraf*. Cela montre, sans doute, que le rédacteur de l'acte ne maîtrise pas la langue arabe. Le nom féminisé est porté par une religieuse dans notre documentation : ...*ancilla Christi, Quirita cognomento Emulmutarraf*<sup>825</sup>.

- *Yahyâ*<sup>826</sup> est la traduction du nom Jean en arabe. Dans le Coran, il ne s'agit pas du fils de Zébédée et apôtre de Jésus mais plutôt du précurseur : Jean-Baptiste. Ce nom est

<sup>816</sup> Le nom *Abdalla* a été porté par Abd Allah ben Muhamad l'émir omeyyade de Cordoue de 888 à 912.

<sup>817</sup> SÁEZ E., *Colección documental de la catedral de León*, t. I, p. 239, acte n° 162 : « *Abdella presbiter scripsit (signum)* ».

<sup>818</sup> Le nom *Abderahman* a été porté par Abd al-Rahamen 1<sup>er</sup> (756-788), fondateur de la dynastie de l'émirat de Cordoue et Abd al-Rahaman III (912-929), émire du califat de Cordoue.

<sup>819</sup> SÁEZ E., *Colección documental de la catedral de León*, t. I, p. 278, acte n° 194 : « *Abderahman is ts* ».

<sup>820</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 273, acte n° 191.

<sup>821</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 148, acte n° 14.

<sup>822</sup> RUIZ ASENSIO J. M., *Colección documental de la catedral de León*, p. 320, acte n° 1112.

<sup>823</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 72, acte n° 43 et p. 276, acte n° 192.

<sup>824</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental de la catedral de León*, t. II, p. 189, acte n° 403. Dans ce document, presque toutes les personnes ayant des noms arabisés sont des chrétiens (laïcs, clercs et moines) : **Munnio Aiubiz** conf. – **Hilal abba** conf. – **Habib presbiter** conf. (signum) – **Halil presbiter** conf. (signum) – **Zuleiman diaconus** conf. (signum) – Sarracenus Ibeniuba ts. – Abzaha ts. – **Froila Baiubiz** ts.

<sup>825</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 112, acte n° 65.

<sup>826</sup> Pour d'autres exemples de noms arabisés contractés voir C. AILLET, *Les Mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation dans la Péninsule ibérique (IX<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle)*, p. 272.

mentionné dans notre corpus sous la forme : *Abhia/Abiabia*. C'est la contraction du préfixe *Abū* et du nom *Yahya*. Il n'apparaît qu'une seule fois en l'an 987 : *Abhia, una cum uxor mea, Ostrildi*<sup>827</sup>. Il semble que cet *Abhia* est un mozarabe<sup>828</sup>.

- *Suleyman* est la traduction du nom biblique Salomon (qui a le cœur pur). Dans notre corpus, le *Suleyman* est courant entre le X<sup>ème</sup> et la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle sous cette forme : *Zuleiman*. Sa première apparition se fait en l'an 917 où il est associé au préfixe *ab* (fils de) : *Abzuleiman*<sup>829</sup>.

C'est un nom que l'on trouve dans toutes les couches sociales léonaises : clerc (*Zuleiman presbiter*), moine (*Zuleiman frater*), laïc (*Zuleiman filio Nuno*). Nous en trouvons un qui est au service de la reine Thérèse, fille de Ramire II de León et épouse de García II de Navarre, comme majordome<sup>830</sup>.

- al-Malik veut dire « le roi ». C'est un nom qui apparaît dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle<sup>831</sup> et semble disparaître dans la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Il apparaît sous plusieurs formes orthographiques et semble également présent dans toutes les couches léonaises : *Melic presbiter*, 948 – *Melleque*, 964 – *Mellite*, 1007 – *Mellique Arrianiz*, 1023.

Concernant l'influence anthroponymique des califes sur les chrétiens, notons que le constat paraît être le même dans toutes les régions hispaniques<sup>832</sup>. Le plus étonnant est la présence des noms de califes d'Orient, tel qu'*Omar*, dans le palmarès des noms arabisés alors qu'ils n'ont pas régné sur le Sud de la Péninsule ibérique. Dans notre documentation, les noms de califes les plus usuels de 860 à 1230 sont *Walīd* (le jeune) = *Bellite* (33 hommes), *Suleyman* (équivalent du nom Salomon) = *Zuleiman* (9 hommes) et *abd Allāh* (serviteur de Dieu) = *Abdella* (5 hommes).

À León, la population porte également un nom appartenant à la tribu du prophète : *Corasce* vient de l'arabe *Qurayš* qui signifie « petit requin ». Ce nom se présente dans les documents avec des orthographes variées : pour les hommes *Coresce*, *Coracse*, *Coraisce*, *Cresces* et pour

---

<sup>827</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 171, acte n° 35.

<sup>828</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 850.

<sup>829</sup> SÁEZ E., *Colección documental de la catedral de León*, t. I, p. 72, acte n° 43.

<sup>830</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *Colección documental de la catedral de León*, p. 185, acte n° 47: *Zuleiman, et fuit maiordomus regina domna Tarasia*.

<sup>831</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 112, acte n° 65: *Melic ts*.

<sup>832</sup> AILLET C., *Les Mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation dans la Péninsule ibérique (IX<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle)*, p.271.

les femmes : *Corexia*. Selon nos données, le nom *Corese* est attesté à partir de 950<sup>833</sup> et disparaît de la liste des noms arabisés après 1067.

Concernant la période de l'utilisation du nom *Corasce*, C. AILLET affirme qu'il apparaît à León à l'époque califale et persiste jusqu'à l'époque des Taïfas<sup>834</sup>. Nos données révèlent qu'il n'est présent que chez les laïcs. À propos du nom du prophète de l'Islam (Muhammad), les documents utilisés montrent qu'il est porté par un chrétien et un musulman converti. Ce sont *Mahamudi diaconus ts* (signum)<sup>835</sup> et *Pedro cognomento Mahomate ts* (signum)<sup>836</sup>. Pour C. AILLET, il est étonnant que des individus appartenant au christianisme portent un nom qui rappelle celui du prophète de l'Islam<sup>837</sup>. Toutefois, nous pensons que le port de ce nom (Muhammad) par les chrétiens pourrait être en mémoire des émirs de Cordoue (Muhammad Ier, 852-886 – Muhammad II, 1009 – Muhammad III, 1024-1025) plutôt qu'en celle du prophète de l'Islam. Quant aux noms Abraham (Ibrahīm) et Salomon (Suleyman), il est difficile d'affirmer s'ils renvoient aux personnages bibliques ou aux princes musulmans les ayant portés. Le phénomène de l'arabisation des noms est donc une mode que vivent les chrétiens de la Péninsule ibérique, un choix fait librement. C. AILLET, lui, signale que c'est à l'époque du califat de Cordoue que l'usage par les chrétiens du Nord d'un nom à consonance arabe est le plus courant. La présence d'anthroponymie arabisée est, plus probablement, due à l'immigration forcée ou volontaire des « peuples du Sud » vers les royaumes du Nord à partir du IX<sup>ème</sup> siècle. À ce sujet, C. REGLERO de la FUENTE signale que les noms arabisés ont été incorporés à l'onomastique hispanique par des familles non originaires d'al-Andalus : relations de parenté (concernant le mariage, voir le chapitre II de la première partie) ou simplement une mode<sup>838</sup>.

L'anthroponymie arabisée donne également l'impression que la société hispanique en général et en particulier celle de León est marquée par trois types de noms : les noms théophores (l'*ism* considéré comme le prénom dans lequel on trouve des noms simples (Marwan), des noms composés tels qu'*Abderahman*) et des surnoms honorifiques (les noms dont le préfixe est *Abu* : la kunya) et les autres noms arabisés<sup>839</sup>. Sur 106 différents noms arabisés que compte le stock

---

<sup>833</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 145, acte n° 10 : « Corese ts. ».

<sup>834</sup> AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIIe siècles)*, p. 272.

<sup>835</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 64, acte n° 40.

<sup>836</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 202, acte n° 130.

<sup>837</sup> AILLET C., op. cit., p. 272.

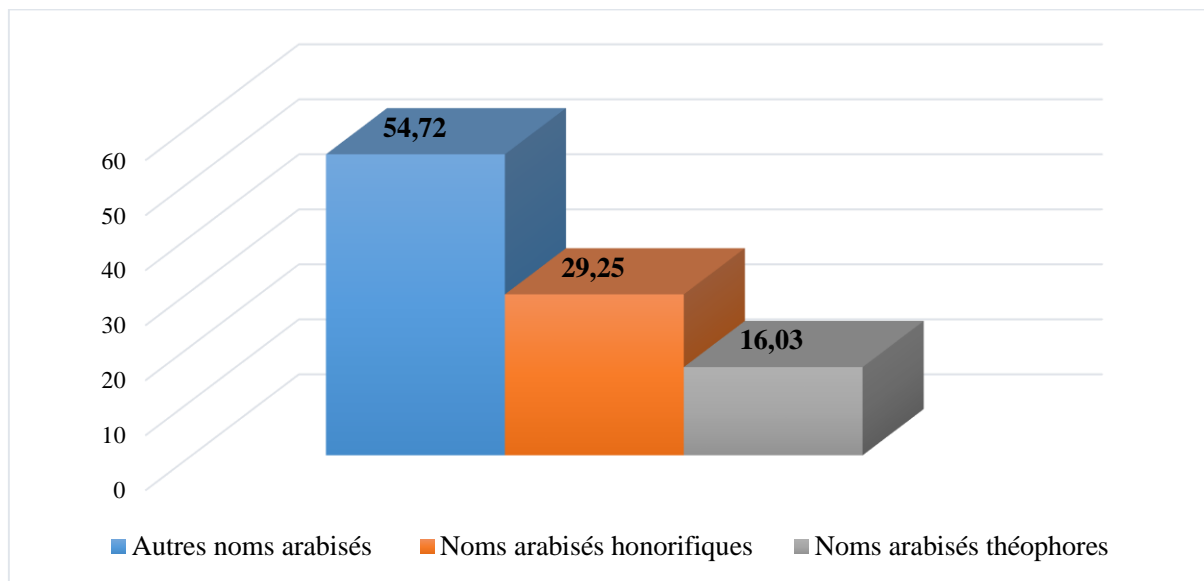
<sup>838</sup> REGLERO de la FUENTE C., « Onomástica arabizante y migraciones en el reino de León (siglo IX-X) », M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA, *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, p. 102.

<sup>839</sup> Ce terme regroupe les noms simples (Zuleiman, Muza, Mutarrafe, Gamar, etc.), les plus nombreux et les noms de filiation (Benzemal), qui sont rarissimes.

de noms de 860 à 1230, on compte 31 noms qui sont des surnoms honorifiques, 17 noms théophores et 58 noms que nous qualifions d' « autres noms arabisés »<sup>840</sup>, voir figure 50. Signalons que, la plupart des noms arabisés de notre documentation est composée des préfixes:

- **abd** (serviteur de) : *Abdimelke*<sup>841</sup> (abd+melek ? (Malik)), *Abdhelhaziz* (abd+al-Aziz)
- **Abū** (père de) : *Abemuza presbiter*<sup>842</sup> (abū+Muza), *Abolmundar*<sup>843</sup> (Abū+al-Mundar)
- et des noms dans lesquels se trouve le nom de Dieu<sup>844</sup> (Allāh) : *Haballa*<sup>845</sup> (abu+Allāh), *Ababdella*<sup>846</sup> (abd+Allāh).

Figure 50 : Le pourcentage des différents noms arabisés à León : 860-1230



Comme le montre la figure 49, les autres types de noms arabisés, surtout les noms simples, sont portés davantage par les Léonais. Cependant, parmi les noms arabisés, seuls deux marquent réellement toute la population léonaise, voire toute la Péninsule ibérique : ce sont les noms *Cid* (Sayyid) et *Vellite* (Walīd). Leur notoriété semble être attestée dans tous les royaumes chrétiens du Nord. Si l'on peut attribuer sans doute le succès du nom *Vellite* aux califes d'Orient, Al-

<sup>840</sup> Ce terme regroupe les noms simples (Zuleiman, Muza, Mutarrafe, Gamar, etc.), les plus nombreux et les noms de filiation (Benzemal), qui sont rarissimes.

<sup>841</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, p. 215, t. II, n° 422 : *Abdimelke presbiter*.

<sup>842</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 140, acte n° 5 : *Abemuza presbiter*.

<sup>843</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, p. 168, t. I, acte n° 102 : *Abolmundar Albiniz, conf.* (signim).

<sup>844</sup> Dans notre corpus, nous trouvons un autre nom de Dieu qui est *Habib* (bien-aimé) apparaissant à partir de la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle (Habib) et est féminisé en 992 : *Haiiua* épouse de *Donelle*.

<sup>845</sup> SÁEZ E., op. cit., p. 131, t. I, acte n° 76 : *Haballa* est un féminin. Elle apparaît dans les souscriptions avec sa sœur nommée *Salamona* (Salomone).

<sup>846</sup> SÁEZ E., op. cit., p. 239, t. I, acte n° 162 : *Ababdella presbiter scripsit* (signum).

Walīd Ier (668-715) et Al-Walīd II (707-744), il est difficile de savoir les raisons de l'essor du nom *Cid* (Sayyid).

En effet, parmi la multitude de noms arabisés, dans le milieu masculin, seulement deux sont plus usuels : *Cid* et *Bellite*. Tous deux sont à l'origine des surnoms arabes : *Cid(i)* ou *Citi/Ziti* vient du mot arabe *Sa'id* qui signifie "seigneur" et *Velliti* ou *Belliti* vient de l'arabe *walīd*, qui veut dire "jeune"<sup>847</sup>. Il est probable que les noms *Cid* et *Vellite* doivent leur popularité auprès de la population nordique en général, par le fait qu'ils semblent être considérés comme des noms "chrétiens". À ce sujet, A. I. BOULLON AGRELO<sup>848</sup> affirme que le nom *Bellite* est considéré comme un adjectif d'origine latine *bellitus* dérivé du mot *bellus* qui signifie « beau, belle ». Ce sont des noms (*Cid* et *Bellite*) présents tant chez les hommes d'Église que chez les laïcs. Ils apparaissent pour la première fois dans les documents choisis dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle et connaissent le succès à partir de la deuxième moitié du X<sup>ème</sup> siècle selon nos données (voir tableau 28).

Tableau 28 : Les noms arabisés dominants entre 860-1099

Années Noms	860-899	900-949	950-999	1000-1049	1050-1099	Total
Cid	0	2	5	31	20	58
Bellite	0	3	6	16	6	31
Sarracinus	0	2	5	4	1	12
Zuleiman	0	0	6	3	0	9
Maruane	0	4	2	0	1	7
Abaiub	0	5	2	2	0	9
Zeite	0	1	1	2	0	4
Habib	0	2	3	0	1	6

Ainsi le constat est le même que pour celui des noms testamentaires : une poignée de noms fait la masse des noms arabisés. Le succès des noms *Cid* et *Bellite* est constaté également dans les *cognomina* entre 900-1050. Cette période est dominée par des *cognomina* arabisés : sur 36 *cognomina*, 21 sont arabisés dont le couple *Cid/Bellite* qui représente 1/3 (7/21 individus). Le León n'est pas la seule région à être envahie par les noms *Cid* et *Bellite*. Les différentes études déjà réalisées par d'éminents chercheurs<sup>849</sup> montrent que ce sont les noms arabisés les plus

<sup>847</sup> D. Peterson, « Antroponymia vasca en la Castilla condal (siglo X) », dans M. Bourin et P. Martínez Sopena, *Antroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, p. 108.

<sup>848</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 154.

<sup>849</sup> PETERSON D., « Antroponimia vasca en la Castilla condal (siglo X) », dans M. Bourin et P. Martínez Sopena, *Antroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*. FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. Fernández Catón, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*. AILLET, C. « Entre chrétiens et musulmans : le monastère de Lorvão et les Marges du Mondego », dans *Mabillon*, n° 15 (t. 76).

répandus dans les régions nordiques de la Péninsule ibérique et les plus fréquents dans les documents médiévaux.

Quant aux femmes léonaises, dans notre corpus, il faut dire que nous rencontrons peu de noms arabisés dans leur milieu. Il n'y a que cinq noms : *Haballa*<sup>850</sup>, *Omalhazem*<sup>851</sup>, *Cabdamia*<sup>852</sup>, *Emulmatarraf*<sup>853</sup>, *Hamama*<sup>854</sup>. Cependant, ces noms apparaissent une seule fois dans les actes. Les trois autres noms féminins arabisés (Cita, Bellita et Sarracina) sont la féminisation des noms masculins dominants de l'époque (860-1099) : *Cid*, *Bellite* et *Sarracinus*. Entre 860-1099, sur 370 femmes, seules 24 portent des noms arabisés.

Selon nos calculs, en général, les noms arabisés sont plus nombreux que les noms testamentaires et les noms de saints dans le stock anthroponymique léonais entre l'an 860 et l'an 1099, voir figure 51. Cependant, peu d'individus en (les noms arabisés) sont porteurs. Dans le milieu féminin, pour la même période, il n'y a que 6,49% des femmes qui ont des *nomina propria* arabisés<sup>855</sup>. Quant au milieu masculin, 8,68% d'hommes portent des noms propres arabisés<sup>856</sup>. Dans l'ensemble, de 860 à 1099, le nombre d'hommes et de femmes dotés d'un *nomen proprium* arabisés n'atteint pas les 10% de toute la population léonaise (voir figure 52). Avant la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, les noms arabisés connaissent une croissance. Mais à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle commence leur décroissance. Pour 100 individus, le nombre de personnes portant des noms propres arabisés passe de 10 entre 913-916 à 20 de l'an 1013-1016, puis 11 entre 1050-1054 et 5 individus dans la période 1080-1091. La deuxième moitié de l'an mil voit le déclin des noms arabisés tandis qu'elle note le succès des noms chrétiens (surtout des noms bibliques et des noms de saints).

---

<sup>850</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I., P. 131, acte n° 76: *Salomoma in hoc testamento, soror euis Haballa*.

<sup>851</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *op. cit.*, p. 149, acte n° 15: *Omalkezeme Sentriga*.

<sup>852</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 176, acte n° 391: *Aiube et uxor tua Cabdamia*.

<sup>853</sup> SÁEZ E., *op. cit.*, t. I., P. 112, acte n° 65 : *Quirita cognomento Emulmatarraf*.

<sup>854</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del PILAR, *El monasterio de Santiago en León*, p. 165, acte n° 31: *Hamama abbatissa*.

<sup>855</sup> 24 femmes portent un nom arabisé contre 346 ayant des noms d'autres origines.

<sup>856</sup> 254 hommes arborent un nom arabisé contre 2673 portant d'autres types de noms.





Figure 51 : Le pourcentage des noms arabisés dans le stock anthroponymique de León (860-1099)

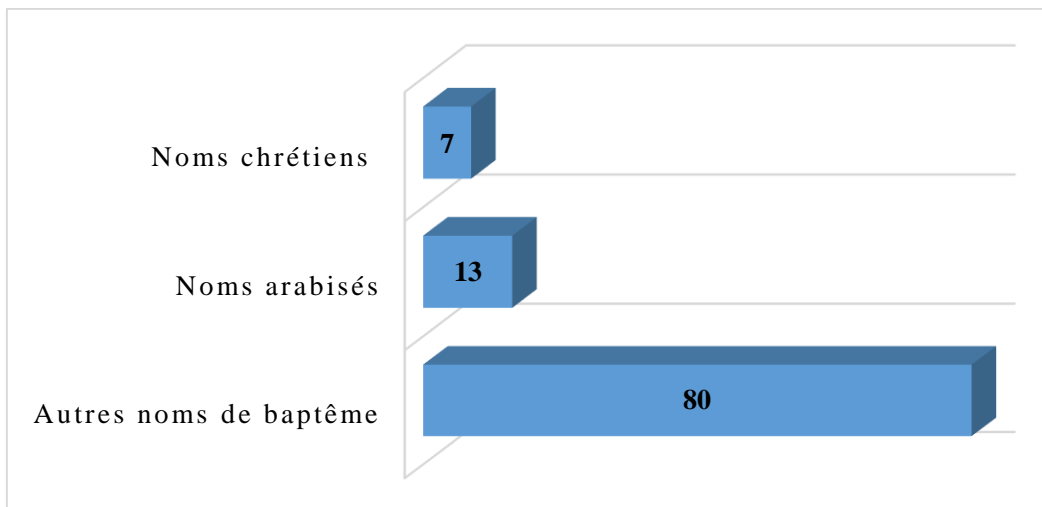
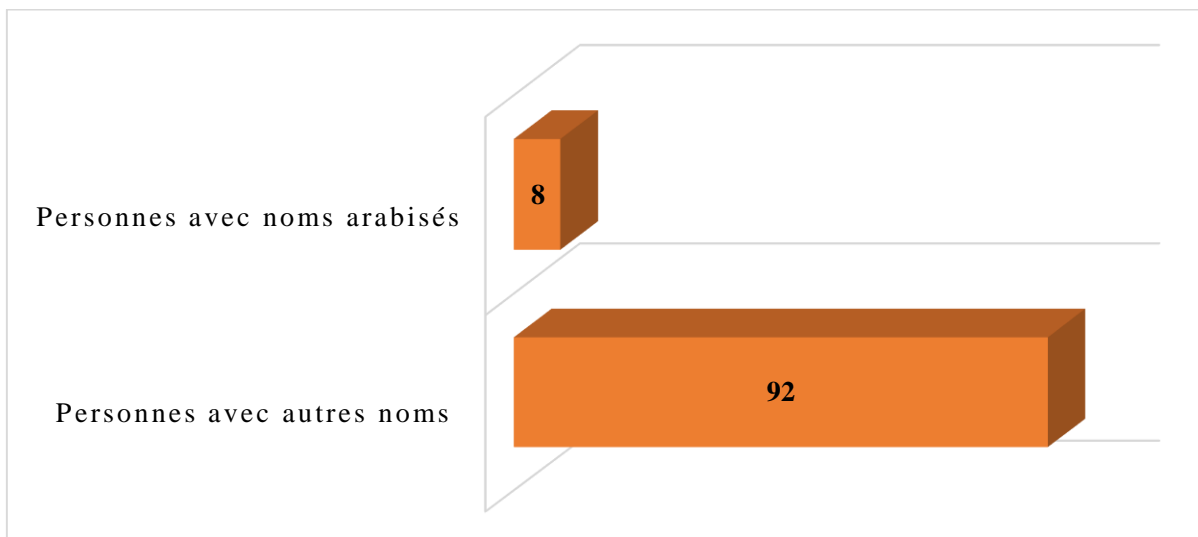


Figure 52 : Le pourcentage de personnes avec des nomina propria arabisés à León de 860-1099



Quant au Nord de la Galice (Sobrado, Santiago de Compostela), C. REGLERO de la FUENTE signale que, du IX<sup>ème</sup> siècle au X<sup>ème</sup> siècle, les noms arabisés dépassent légèrement 1% ; en Galice méridionale (Celanova et le Nord du Portugal), ils représentent environ 1,5% ; à Rioja (San Millán de la Cogolla) à peine 1%, bien que les noms « *Sarracinus* et *Maurellus* » représentent 3,5% des noms arabisés<sup>857</sup>.

Il est utile de noter que le brassage de cultures élargit le répertoire des noms, même s'il engendre quelques problèmes : le nom arabisé porté par une personne ne donne pas forcément des renseignements précis sur la religion de l'intéressé, car même des noms bibliques ayant leur

<sup>857</sup> REGLERO de la FUENTE C., « Onomástica arabizante y migraciones en el reino de León », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, p. 94.

équivalent en arabe sont portés tant par les chrétiens que par les musulmans<sup>858</sup> (Abraham, Salomon dans notre corpus). À part *Iuzeph* et *Numara* qui sont présentés comme *mauros* (sans doute des musulmans Arabes ou des Berbères) dans l'acte daté du 18 juillet 1018, il est difficile de dire avec certitude que les porteurs de noms d'origine arabe sans un qualificatif ni lien familial sont des chrétiens (autochtones et mozarabe) ou des musulmans (convertis ou non). À cet effet, nous constatons que, dans le système à deux éléments, la plupart des individus portant le modèle nom latino-germanique + patronyme arabisé (*Iusta Alfidiz*<sup>859</sup>) ou vice versa (*Uellite Didaci*<sup>860</sup>) semblent être plutôt des chrétiens (autochtones et mozarabes) que des musulmans. Le modèle nom arabisé + nom arabisé est rare. Aussi, lorsqu'une personne apparaît avec le modèle nom arabisé + nom arabisé, cette personne n'est pas forcément musulmane. Par exemple, *Cidi Abzeidizi* a pour frère *Eulalio Abzeidizi*<sup>861</sup> : ils semblent être des chrétiens. Même si parfois certains chrétiens utilisent le système anthroponymique sémitique<sup>862</sup> (*Auolfeta iben December...Sisebuto iben Petri*<sup>863</sup> - *Atan iben Froia*<sup>864</sup>), les noms révèlent qu'il y a soit une conversion ou qu'il s'agit de chrétiens qui calquent leur dénomination sur celles des Arabes et des Juifs. Alors, on se demande s'il existe une présence musulmane à León, voire une communauté musulmane.

➤ *la présence d'une communauté musulmane à León*

La grande majorité des individus portant un *nomen proprium* arabisé a un patronyme latin ou germanique : 86% de leurs patronymes sont latino-germaniques. Ce qui laisse à penser qu'il s'agit de chrétiens. Si des chrétiens sont venus du Sud de la Péninsule ibérique, communément appelés les mozarabes<sup>865</sup>, il paraît moins probable dans un premier temps qu'il ait existé une communauté arabe (musulmane) en tant que telle à León. Il s'agit plutôt d'une communauté mozarabe forte même si on remarque la présence d'un imam en 985 : *Ablael Gudesteoz*

<sup>858</sup> AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIIe siècles)*, p. 271.

<sup>859</sup> RUIZ ASENCIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 277, acte n° 1083. Le patronyme *Alfidiz* vient d'*Abū al-Fidā* (père du sacrifice).

<sup>860</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 175, acte n° 38.

<sup>861</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 234, acte n° 84.

<sup>862</sup> Le constat est le même chez les musulmans : *Abohalaf filius Mazula* [946], E. SÁEZ, op. cit., t. I, p. 273, acte n° 191.

<sup>863</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 72, acte n° 43.

<sup>864</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 106, acte n° 102.

<sup>865</sup> L'arrivée de ceux qui s'embent être des chrétiens d'al-Andalus à León ou dans la région léonaise paraît se faire assez tôt. Dans nos données, le premier nom arabisé apparaît en 874 : « Zahed ». Ce dernier semble être un laïc car presque tous les témoins de cet acte ont les noms propres suivis des termes « episcopus – presbiter – diaconus ».

*Imanis*<sup>866</sup>. Ce dernier, de par son titre *Imanis* (imam), semble être le responsable d'une communauté musulmane. Mais de quelle communauté musulmane s'agit-il ? Celle de León ou celle d'une autre ville ? Aucune autre information n'est donnée sur cet *Ablauel Gudesteoz*. Il n'apparaît qu'une seule fois dans notre corpus faisant partie des personnes confirmant une donation du roi Bermude II (981-998) et de sa femme, la reine *Velasquita*, au prêtre *Ero*. Est-il venu à León pour des affaires diplomatiques entre l'Andalousie et le royaume de León ? Son patronyme d'origine germanique, nous fait penser qu'*Ablauel* pourrait être un chrétien. En effet, dans les travaux de recherches de J. RODRIGUEZ FERNANDEZ sur la monarchie léonaise<sup>867</sup>, il s'agit d'un comte venu en *ex Spania* pendant le règne de Ramire III (966-981), roi de León. *Ablauel Gudesteoz* reçut du roi Ramire plusieurs domaines en Asturies et à León et il se maria avec une certaine Gunterode. Il tomba en disgrâce auprès du roi Bermude II, (sans doute après l'an 985), pour s'être mis au service du comte García Fernandez de Castille (970-995). Il est donc étonnant que dans notre corpus, il porte le titre d'*imanis*. S'est-il converti à l'Islam ? Pour certains chercheurs, la présence de musulmans dans le Nord de la péninsule ibérique et surtout dans le royaume de León semble peu certaine. Ce ne sont que des hypothèses qui sont émises. En effet, C. ESTEPA DIEZ suppose que les maures de León peuvent être des descendants d'esclaves. Pour C. ESTEPA DIEZ, le fait que les références documentaires ne soient pas très abondantes, il doit s'agir d'une communauté assez minoritaire<sup>868</sup>. Selon D. OLIVER PEREZ, il s'agirait d'une part, de descendants des premiers conquérants qui se sont unis à des femmes hispaniques, et d'autre part, d'anciens esclaves qui ont obtenu leur liberté ou encore des habitants d'Andalousie ou du Nord de l'Afrique qui pour des motifs divers ont cherché un refuge dans le Royaume du León.

Selon nous, il a existé une communauté arabe ou musulmane à León, voire dans la région léonaise. Sinon pourquoi certaines personnes proviennent-elles d'un lieu nommé *Villamoro/Uilla moro* ? Les gens ont donné au lieu le nom de ceux qui l'ont occupé pendant un certain temps. Dans notre corpus, les témoins venant de *villamoro*, de par leurs noms, ne paraissent pas être des musulmans : *Ysidorus Pelagii de Villamoro, Iohannes de Uillamoros*<sup>869</sup>. La toponymie nous informe donc que pendant un certain temps, sans doute les premières années de l'invasion musulmane, des *mauros* ont occupé un endroit qui finit par porter leur nom. Dans

---

<sup>866</sup> SÁEZ E. et SÁEZ SANCHEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 319, acte n° 507.

<sup>867</sup> RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « La Monarquía leonesa. De García I a Vermudo III (910-1037) », in *El reino de León en el alta edad. Bd.3. La monarquía astur-leonesa. De Pelayo a Alfonso VI (718-1109)*, 1995, p. 367.

<sup>868</sup> ESTEPA DÍEZ C., *Estructura social de la ciudad de León (siglos XI-XIII)*, p. 173- 176.

<sup>869</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 162, acte n° 1783 et p. 195, acte n° 1803.

les documents, il est de coutume que les terres, les plantations, les maisons portent les noms de leurs propriétaires : ...*in ualle de Hamete : de termino de Abomuza et...in termino de Uiniamine et termino de Oueco*<sup>870</sup> - *casa de Arias*<sup>871</sup>. Aussi, la présence des deux *mauros*, appelés *Numara* et *Iuzeph*, au XI<sup>ème</sup> siècle et d'un autre nommé *Falafe maurus*<sup>872</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle sont des exemples de la présence d'une communauté musulmane ou arabo-berbère. D'ailleurs au XI<sup>ème</sup> siècle, il semble que des *mauros* et des *mauras* étaient prévus aux chartes d'*arras* des mariées. Cependant, dans les documents choisis, leurs noms ne sont pas mentionnés. Il est seulement écrit dans les documents *mauros*, *mauras*. Ils semblent être des esclaves. Pour notre période d'étude, il est possible que la communauté musulmane soit minime et qu'elle ait dû sans doute se résumer aux esclaves capturés pendant les différentes batailles livrées par les souverains léonais et ceux donnés à la femme pour ses épousailles. En général, ils (les Arabes et les Berbères) ont été incorporés dans la communauté des mozarabes à tel point qu'il est difficile de les distinguer. Nous pensons que deux raisons permettent cette confusion : ce sont les unions matrimoniales et le nom.

Le stock de noms d'origine arabe offre un témoignage remarquable sur le rayonnement de la civilisation musulmane entre les X<sup>ème</sup>-XI<sup>ème</sup> siècles dans la Péninsule ibérique et spécialement à León. Au-delà de l'effet de mode, nous croyons qu'il s'agit d'une acculturation qui cependant n'a pas été complète. Selon C. AILLET, l'arabisation du nom chez les chrétiens d'Andalousie répond en effet à un phénomène d'acculturation et semble être une conséquence de l'imposition de la langue arabe à l'ensemble de la société<sup>873</sup>. Concernant les chrétiens du Nord de la Péninsule ibérique, nous pensons que cette acculturation résulte du vivre ensemble ou/et des relations (les contacts, des mariages) nouées entre le Nord et le Sud. Aussi, il est vrai que les noms arabisés ne laissent personne indifférent lorsqu'on parcourt les actes léonais des IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles. À ce sujet, J. GARCIA MARTINEZ affirme qu'aujourd'hui, il est choquant que des comtes, des prêtres et des abbés, voire des chrétiens, aient un nom arabe ; mais aux IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles, c'est une pratique habituelle<sup>874</sup>. Ce qui montre que les noms arabisés sont bien incorporés dans le stock anthroponymique hispanique. Le port de noms arabisés par tous montre que les trois religions monothéistes semblent laisser toute liberté à ses adeptes dans l'attribution du nom à l'enfant.

---

<sup>870</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 216, acte n° 216.

<sup>871</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 272.

<sup>872</sup> FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 35, acte n° 1342.

<sup>873</sup> AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIe siècles)*, p. 273.

<sup>874</sup> GARCÍA MARTÍNEZ J., *El significado de los pueblos de León*, p. 350.

## 2. Les noms d'origine hébraïque

La présence des juifs dans la Péninsule ibérique date sans doute de la destruction du temple de Jérusalem en l'an 70 par Titus. La communauté juive est une minorité religieuse qui a connu à l'époque wisigothique plusieurs persécutions de la part des rois wisigoths<sup>875</sup>. Dans les royaumes chrétiens du Nord, l'implantation de communautés juives s'accroît avec la politique de peuplement des monarques et les persécutions qui surviennent dans la deuxième moitié du IX<sup>ème</sup> siècle. La première apparition d'un hébreu dans notre documentation se fait en 897 avec un nommé *Apazi*. Le 21 mai 897, il (*Apazi*) achète à *Nunilo*, veuve d'un nommé Julien, et à son fils *Bonello*, une terre et un cours d'eau pour le siège de moulins dont l'on dit qu'ils sont situés *en territorio legionense, cerca de Castrum de Rege y sobre la ribera del Torío*. De ce premier hébreu dans les terres de León, il y a peu d'informations. Cet *Apazi* n'est connu que par le biais d'un diplôme daté du 22 avril 905, document délivré par le prêtre Lazar. Dans ce diplôme, il est mentionné que le nom habituel d'*Apazi* était *Habaz* ou *Nabaz* et qu'il était *quondam iudeus, postea uero christianus et monachus* (juif, il est devenu chrétien et moine)<sup>876</sup>.

Dans les documents choisis, en dehors des juifs, les noms spécifiques aux Hébreux tels que *Zaton*, *Aboha*, *Iabia*, *Azodone*, *Zecri*, *Feta*, *Haiiui* semblent être peu portés par les adeptes des autres religions (chrétiens et musulmans<sup>877</sup>). En plus des noms testamentaires (Salomon, David, Samuel, etc.), les juifs léonais portent de noms d'origine latino-germanique et de noms arabisés comme *Xabe*, *Vita*, *Marvan*, *Cid*, *Cete* (*Zete*), *Pelagio*, *Teodemiro*<sup>878</sup>. Quant aux femmes juives de León, à part les noms bibliques Suzanne et Salomona, elles semblent porter davantage des noms latino-germaniques que des noms d'origine hébraïque. Voici quelques exemples : *Sonna*<sup>879</sup> (*Sonna* épouse d'*Aruidio*<sup>880</sup>), *Vita*<sup>881</sup> (*domna Vita* épouse *Uita* ebreo<sup>882</sup>),

---

<sup>875</sup> RUCQUOI A., *Histoire médiévale de la Péninsule Ibérique*, p. 46-48.

<sup>876</sup> RODRÍGUEZ J., « Los judíos leoneses en la época martiniana », dans *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana Editorial, León, 1987, p. 75 ; MENACA M. (de), *Histoire politique des juifs de l'Espagne au Moyen Âge. L'Espagne de la Reconquête ou la religion et l'argent (VII<sup>ème</sup> – XII<sup>ème</sup> siècle)*, t. II, p. 96.

<sup>877</sup> *Abozaque* nom arabe (*Abū Zakariyyū*) porté par un juif : *Abozaque ebreo*, acte n° 579.

<sup>878</sup> Voir la liste des noms juifs dans J. RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ., *La judería de la ciudad de León*, p. 142-144 et la liste des noms mozarabes ou/et musulmans dans V. AGUILAR, « Onomástica de origen árabe en el reino de León (siglo X) », dans *Al-Qantara*, vol.15, fasc. 2, p. 356 ; FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 879-886.

<sup>879</sup> *Sonna* est un nom d'origine germanique formé à partir de la racine « son », A. I. BOULLÓN AGRELO, *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 419.

<sup>880</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 170, acte n° 34.

<sup>881</sup> *Vita* est un nom d'origine latine qui provient du mot « vida », BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 457.

<sup>882</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 306, acte n° 495.

*Xaba*<sup>883</sup> (*Xaba* mère de Fortes et de Iaquinta<sup>884</sup>) et *Iusta*<sup>885</sup> (*Iusta* femme de Iucar/Iuzar, 1019). Ainsi, le contact avec les chrétiens et les musulmans a amené les juifs à porter les noms des autres peuples. Comme les chrétiens, ils ont adopté la mode des X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles : celle du port de noms arabisés. Toutefois, les noms arabisés sont peu fréquents dans le milieu hébraïque de León par rapport à celui des chrétiens.

Le fait de puiser dans le même stock anthroponymique engendre la difficulté de distinction des différents peuples. En effet, il est bien souvent difficile de séparer les mozarabes, des musulmans et parfois même des chrétiens. Dans les travaux qui ont été réalisés, les deux communautés (mozarabe et musulmane) sont étudiées conjointement<sup>886</sup>. À ce propos, J. FERNANDEZ CONDE mentionne également cette difficulté majeure dans son étude sur ces communautés :

Parfois, il est difficile de savoir si une personne désignée avec un nom biblico-arabisé, est un arabe ou un juif... Dans la documentation du royaume de León, durant la période que nous analysons, beaucoup de personnages apparaissent avec une onomastique de tradition juive, parfois il est difficile de savoir s'il s'agit d'un nom proprement juif ou simplement juif et de racines sémites. En réalité, beaucoup de Juifs portaient aussi un nom arabe ou arabisé comme la population chrétienne<sup>887</sup>. (Notre traduction)

Nous pouvons constater cette difficulté avec l'individu nommé *Guodiuiia cognomento Hob*<sup>888</sup>. Ce dernier est compté parmi les musulmans et aussi parmi les juifs dans les travaux de J. FERNANDEZ CONDE<sup>889</sup>. L'on pourrait dire qu'il a une double origine : il est en même temps arabe et hébreu<sup>890</sup>. Finalement, de quelle communauté fait-il partie ? Est-ce un mozarabe ou un musulman converti ou encore un juif converti au christianisme ? Les membres de sa famille portent des noms latino-germaniques. En effet, ses filles se nomment *Argilo* et *Auria* et ses petites-filles sont appelées *Auria* et *Belako*. Il s'agit probablement d'un converti au christianisme car son *nomen proprium*, *Guodiuiia*, est d'origine germanique ; sans doute un nom

---

<sup>883</sup> Il apparaît sous plusieurs orthographes : *Xaba*, *Xapa*, *Scapa*, *Scaba*. Il semble qu'il est nom d'origine germanique provenant du mot goth « gaskapjian » qui signifie « formé, créé » : BOULLÓN AGRELO A. I., op. cit., p. 409.

<sup>884</sup> RUIZ ASECIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. III, p. 95, acte n° 579.

<sup>885</sup> Nom d'origine latine : BOULLÓN AGRELO A. I., op. cit., p. 279.

<sup>886</sup> Nous faisons allusion à l'étude de J. Fernández Conde sur la population juive, mozarabe et juive dans l'ouvrage *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII* édité par J. M. Fernández Catón.

<sup>887</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., «Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León», dans FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 777 et p. 809-810.

<sup>888</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 206, acte n° 64.

<sup>889</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., «Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León», dans FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. I, p. 861 et 883.

<sup>890</sup> ESTEPA DÍEZ C. souligne lui aussi la difficulté de différencier un juif d'un mozarabe dans son ouvrage *Estructura social de la ciudad de León (siglos XI-XIII)*, p. 163.

qu'il a pris après sa conversion. Son *cognomen*, *Hob*, doit renvoyer à ses origines ethniques ou religieuses. Cependant, il est difficile d'affirmer avec certitude ses origines : juive ou musulmane.

Dans notre corpus, si nous nous référons au terme « ebreo », le nombre des juifs semble être peu abondant. Pourtant, la ville de León concentre une forte communauté juive. En tout cas, c'est ce qu'affirme R. AYOUN :

L'immigration juive s'est manifestée d'une part dès le X<sup>ème</sup> siècle, avec l'instabilité permanente des régimes arabes ou berbères du sud de l'Espagne, d'autre part, avec la venue d'originaires du midi ou même du Nord de la France. Les Juifs sont nombreux à cette époque dans la ville de León, cette communauté serait devenue la plus importante de toutes si elle n'avait pas dû se transférer ailleurs à cause de la reconquête de Tolède. À León, les Juifs exercent le grand commerce des textiles et des pierres précieuses ; ils possèdent des biens fonciers. On a confiance en eux. En 1017-1020, il est simultanément demandé à deux Juifs et à deux Chrétiens d'évaluer des maisons bâties sur le terrain d'une personne étrangère<sup>891</sup>.

Il est à remarquer que, bien souvent, dans les actes, la présence des Hébreux se fait sentir, hormis le vocable *ebreo*, par des termes tels que : *censu Iudeorum, iudeorum censu*<sup>892</sup>. Bien que les noms des juifs ne soient pas donnés, ces mots permettent de savoir qu'il y a une communauté assez importante de juifs. Toutefois, nous regrettons le manque de noms. Ils auraient été un apport important dans notre étude anthroponymique sur les juifs de León.

Les documents choisis montrent que les Hébreux sont bien insérés dans le tissu social léonais. Par exemple, le 6 avril 984, un groupe de juifs achète un champ de vigne situé à *Alix* : *Ego Iuliano et Uxor sua Materna tibi Uita ebreo et uxor tua donna Uita et Abraham et uxor tua Iusta...uinea nostra propria, quos abemus in loco uocitando in Alixa*<sup>893</sup>. Pour certains, il est difficile de connaître leurs activités. Ils sont sans doute des agriculteurs ou des propriétaires terriens : ...*termino de Ezequiela, ebro*<sup>894</sup>. D'autres sont des artisans : *Feta aurifice*<sup>895</sup> (orfèvre) ; des ecclésiastiques et des moines : *Zecri diaconus*<sup>896</sup>, *Elias abbas*<sup>897</sup> et d'autres sont dans la fonction judiciaire : *Pelagio Hauiuz qui est iudice in Legione conf*<sup>898</sup>. Dans le *Tumbo* du monastère de Celanova, deux documents donnent des renseignements sur les deux principales

---

<sup>891</sup> AYOUN R., « En Espagne médiévale : un âge d'or juif », In *Histoire, économie et société*, P. 8.

<sup>892</sup>RUIZ ASECIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 451, acte n° 1193 et p. 563, acte n° 1265.

<sup>893</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 306, acte n° 495.

<sup>894</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, p. 204, acte n° 63.

<sup>895</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 146, acte n° 11.

<sup>896</sup> YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, op. cit., p. 144, acte n° 9.

<sup>897</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 320, acte n° 1112.

<sup>898</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 190, acte n° 1021.



activités économiques (le commerce et la viticulture) des hébreux sur les terres galiciennes<sup>899</sup>. Ces quelques exemples révèlent la participation active des juifs dans les terres Nordiques et C. DENJEAN donne un aperçu un peu général de la diaspora juive en Occident chrétien : « ...Ainsi les communautés juives sont-elles acceptées ; elles sont même fort bien implantées et intégrées par certains mécanismes économiques et politiques, dans la Péninsule Ibérique, en Provence et en Italie, sans pour cela perdre leur identité »<sup>900</sup>. Ces exemples montrent que les communautés juives sont bien enracinées dans leurs lieux d'accueil et participent de manière active à la vie sociale et culturelle, voire religieuse, de ces milieux. Par contre, l'anthroponymie ne met pas assez en lumière la visibilité de la population juive.

## II. UN MONDE CHRÉTIEN

Le début du XII<sup>ème</sup> siècle montre un net changement au niveau de l'anthroponymie léonaise. Davantage de personnes portent des noms bibliques et des noms de saints. Les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles enregistrent plusieurs noms testamentaires faisant leur apparition dans le stock anthroponymique léonais. L'on observe l'apparition de nouveaux noms bibliques (Philippe, Adam, Nicolas, Barthélémy) et la réapparition de noms tels que Thomas, Simon, Paul. C'est une période où le nombre de personnes désignées de noms testamentaires double, voire triple. Cela entraîne la confusion d'individus ayant les mêmes *nomina* malgré la domination du système anthroponymique à deux éléments. Cette confusion est due au fait que ce sont les mêmes noms dominants qui sont également à la tête de la liste des *nomina parentna*. Cependant, même si les noms bibliques sont de plus en plus fréquents, le choix de la population léonaise est davantage porté sur les noms du Nouveau Testament dont les plus fréquents demeurent Pierre, Jean et Marie ; et ce, depuis le X<sup>ème</sup> siècle. Seul Michel, nom vétérotestamentaire, fait l'exception car il connaît un essor spectaculaire à partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle par rapport aux autres noms de l'Ancien Testament. C'est également une période où l'on voit la montée de noms venus d'outre-Pyrénées, surtout de France. Néanmoins, il est à constater la disparition progressive des noms sémitiques, surtout des noms d'origine arabe qui ont été à la mode durant les IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles. Par contre, l'on remarque également le succès des noms spécifiques à la Péninsule. Nous avons vu que les noms bibliques et les noms de saints ont commencé à être davantage portés par les chrétiens léonais au cours du XI<sup>ème</sup> siècle et plus encore à partir

---

<sup>899</sup> ANDRADE J., *O Tombo de Celanova*, t. I, pp. 504-508, actes n° 350 et 351. Toutefois, les documents ne donnent pas les noms des hébreux exerçant ces activités économiques.

<sup>900</sup> DENJEAN C., « L'espace et la diaspora juive méridionale et ibérique (XIIe-XVe siècles) », In *Autrepart*, p. 38.

de la seconde moitié de ce siècle. De ce fait, est-il possible d'attribuer à l'Église la christianisation du stock de noms à l'absence de décision conciliaire ? Il serait intéressant de se pencher sur le pourquoi de ce changement anthroponymique. Quelles en sont les causes ?

## A. La suprématie des noms bibliques

Les années 1100-1230 mettent en exergue la domination des noms bibliques et des noms de saints. Elles montrent également l'arrivée de plusieurs nouveaux noms "chrétiens" dans le stock anthroponymique léonais. Ces nouveaux noms "chrétiens" peuvent être classés en trois catégories : ce sont pour la plupart des noms issus de la Bible (Juda) et des noms de saints (Léon) auxquels s'ajoutent des noms théophores (Christine, Christian). En effet, c'est le moment où malgré l'infériorité de leur nombre par rapport aux autres noms, les noms "chrétiens" sont davantage portés par la population léonaise. Cependant, concernant les noms testamentaires, il est à constater que d'un genre à un autre, la perméabilité des noms testamentaires n'est pas le même : le milieu féminin paraît être peu favorable à l'arrivée de nouveaux noms bibliques. La nouveauté est donc plus visible chez les hommes.

### 1. Dans le milieu masculin

À partir de l'an 1100, de nouveaux noms testamentaires apparaissent dans le milieu masculin. Ces apparitions permettent d'enrichir le stock de noms. Ces nouveaux noms sont : Christian (1116), Nicolas (1133), Barthélémy (1156), Adam (1166), Pinhas<sup>901</sup> (1166), Abel (1184), Simon<sup>902</sup> (1186), Jacques (1187), Philippe (1210), etc. De l'an 1100 à 1230, l'on compte plus d'une dizaine de noms bibliques mais les plus fréquents sont :

- Nicolas est porté par 17 hommes.
- Barthélémy est porté par 16 hommes
- Thomas est porté par 7 hommes
- Adam est porté par 6 hommes
- Simon est porté par 5 hommes
- Jacques est porté par 4 hommes

---

<sup>901</sup> *Pinhas* est un descendant d'Aaron, le frère de Moïse. Exode 6, 25 : « Éléazar, fils d'Aaron, épousa l'une des filles de Putiel, qui lui enfanta Pinhas ». *Pinhas* signifie « visage de piété ». Nom porté également par l'un des fils du prophète Éli (1S1, 3).

<sup>902</sup> Il est probable que sous le nom Simon se cachent plusieurs personnages bibliques : Simon surnommé Pierre (chef des apôtres), Simon surnommé le zélote ou le cananéen (l'un des douze apôtres), Simon de Cyrène, Simon le frère de Jésus. C'est un nom fréquent dans le milieu hébraïque antiques et surtout au temps de Jésus. Mais, il est plausible que l'utilisation du nom Simon à León renvoie plus aux deux apôtres : Pierre et le zélote.

Dans la population masculine léonaise des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, les noms testamentaires dominants sont ceux des apôtres Pierre et Jean<sup>903</sup>. Ils sont également à la tête de la liste des patronymes les plus fréquents de León. Dans le palmarès des 10 premiers noms dominants entre le XII<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle (voir tableau 29), ils désignent 38,86% des hommes : soit un peu plus d'un tiers de l'ensemble des hommes. Ce sont aussi presque les seuls noms testamentaires que nous rencontrons dans les grandes familles de la noblesse hispanique. À ce sujet, presque tous les comtes de cette période dans notre documentation ont pour nom testamentaire Pierre (surtout) ou Jean. Cela semble être une coïncidence mais le constat révèle l'essor des noms Pierre et Jean dans la société masculine léonaise. Le début du XII<sup>ème</sup> siècle est le moment où l'on observe, selon notre corpus, la montée spectaculaire des noms des apôtres Pierre et Jean. Dans l'anthroponymie léonaise, Pierre est à la tête du palmarès des noms leaders et ceci depuis le XI<sup>ème</sup> siècle. Il est secondé par Jean. Entre 1100-1230, les deux noms, Pierre et Jean, représentent respectivement 23,81% et 15,05% des dix premiers noms dominants. Aucun nom testamentaire ne semble les concurrencer : ce sont plutôt deux noms de saints, Dominique et Martin, qui concurrencent Pierre et Jean à partir de la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. Dominique, entre 1200-1230, se place au deuxième rang (rang qu'occupait le nom Jean avant la période 1200-1230) dans le classement des noms leaders : 152 hommes nommés Dominique contre 145 individus nommés Jean (voir tableau 29).

---

<sup>903</sup> Cela a été dit un peu plus loin : il faut voir dans le port du nom Jean, une dévotion faite à l'apôtre Jean – fils de Zébédée – et Jean le Baptiste. L'absence du qualificatif « baptiste », lorsque les individus portent ce Jean, fait que bien souvent on croit qu'il s'agit seulement de saint Jean, apôtre de Jésus.

Ce dernier semble avoir fait l'objet d'une fête dans les premiers siècles du christianisme, au moins en Orient et aussi en Occident (Italie, Espagne, Portugal, France, etc.). Nous vous invitons à consulter l'ouvrage d'E. RAZY, *Saint Jean-Baptiste : sa vie, son culte et sa légende artistique*, 1880, de la page 281 à la page 392.

Concernant l'Espagne, l'auteur nous informe que « le culte de saint Jean-Baptiste remonte à une haute antiquité. Les actes des disciples de saint Jacques, le glorieux patron de l'Ibérie, nous apprennent que « sur les ruines des idoles on éleva des autels à saint Jean-Baptiste », et ceux de saint Luperc (IV<sup>e</sup> siècle) parlent de la construction d'un temple en son honneur. Les *Annales de l'Hispania illustrata* confirment, de tous points, ces assertions. », p. 301. En 661, saint Jean-Baptiste guérit le roi wisigoth Receswinthe (653-672) d'une maladie de la pierre. Le roi voue une dévotion profonde au précurseur et lui construit une chapelle, p. 302.

Il semble qu'à la suite des souverains wisigoths, la dévotion à saint Jean-Baptiste a continué avec les rois chrétiens. Ramire 1<sup>er</sup> (1035-1063), roi d'Aragon, élève vers le milieu du XI<sup>ème</sup> siècle au-dessus des ossements de ses parents, un couvent sous l'invocation de saint Jean-Baptiste appelé San Juan de la Pená, p. 304.

Tableau 29 : Les 10 noms testamentaires et non testamentaires masculins dominants de 1100 à 1230 à León

<b>Noms</b> \ <b>Années</b>	1100-1149	1150-1199	1200-1230	<b>Total</b>
Petrus	110	196	159	465
Iohannes	35	114	145	294
Dominicus	35	103	152	290
Martinus	57	104	96	257
Pelagius	44	78	37	159
Fernandus	17	60	44	121
Michel	15	43	57	115
Rodericus	16	45	52	113
Isidorus	21	35	25	81
Gundisalus	13	24	21	58
Total	363	802	788	1953

Comme pour la période 860-1099, ce sont les mêmes noms néotestamentaires (Pierre, Jean et Stéphane) qui dominent entre 1100-1230. Le nom Stéphane connaît le succès entre 1100-1230. À cette période, il est porté par 35 hommes mais il ne fait pas partie de 10 premiers dominants de León. De manière générale, la situation ne change pas pour les noms bibliques : ce sont les noms Pierre, Jean, Stéphane et Michel qui prédominent les XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. Concernant l'écho favorable du nom Michel entre 1100-1230 dans la population masculine léonaise, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Au sujet de la prédominance des noms néotestamentaires (Pierre et Jean), la situation est la même dans toutes les autres régions européennes mais avec des nuances. Ainsi, dans les Asturies, pour la période allant de 1100 à 1200, Pierre représente 18% des noms masculins. Il est suivi par les noms Pélage, Jean, Martin<sup>904</sup>. La liste des noms leaders de Liébana est à peu près semblable à celle de León de 1100 à 1200. Les noms leaders sont Pierre, Jean, Martin, Pélage, Dominique et Gonzalo<sup>905</sup>. Quant au palmarès des noms dominants de la Navarre, il est purement latino-germanique et ne compte aucun nom testamentaire ni de saint : ce sont les noms tels que *Garcia, Sancius, Enneco, Lupus et Eximinus* qui dominent<sup>906</sup>. Dans la « Valle del Ebro », le palmarès est germano-chrétien et les cinq premiers noms sont Pierre, Jean, Sanche,

<sup>904</sup> SUÁREZ BELTRÁN S., « Notas al sistema antroponimico asturiano en el siglos X al XII », dans P. Martínez Sopena, *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 132.

<sup>905</sup> MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 193.

<sup>906</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., op. cit., p. 70. Nous n'avons pas mentionné *Munus* dans les noms leaders car il est absent du stock anthroponymique entre 1175 et 1200. Toutefois, il fait partie des sept noms les plus fréquents de 925 à 1150. Pierre, Jean, Martin, Munus, Pélage, Dominique et Gonzalo représentent, selon J. MONTENEGRO VALENTÍN, 29,38% du total des noms masculins de Liébana de 825 à 1200.

García et Dominique dont les rangs changent d'une période à une autre de 1125 à 1200<sup>907</sup>. Ces exemples révèlent que même si certains noms sont communs, chaque région hispanique a sa spécificité. Pour la plupart des régions hispaniques, le palmarès des noms à la mode est composé de noms chrétiens et de noms non chrétiens (surtout des noms de souverains). La Navarre semble être l'une des rares régions hispaniques "hostiles" aux noms testamentaires et aux noms de saints.

Dans les autres régions occidentales non hispaniques, ce sont toujours les mêmes noms testamentaires qui dominent. Concernant l'Italie, entre 1220 et 1250, c'est le couple Pierre-Jean qui désigne « la moitié des habitants du *castrum* sabin et un tiers des Romains »<sup>908</sup>. Dans la plupart des régions du Midi et du Nord de la France, le nom Pierre évolue avec les noms de puissants seigneurs comme Bernard et Guillaume au cours des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles<sup>909</sup>. Excepté en Vendômois où le nom Pierre est absent des noms fréquents. Quant aux régions de Jumièges et Lorraine, les noms testamentaires Pierre et Jean sont absents des noms leaders. De la liste des noms les plus fréquents de 1050 à 1190 dans les diverses régions françaises, le nom Jean semble absent, sauf dans la région de Noyers où il apparaît entre 1160-1190 et dans celle du Vendômois de 1100 à 1190 ; il est totalement absent à Grenoble<sup>910</sup>. Quant à Nice au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, Guillaume, Pierre et Jean arrivent en tête avec 40 % devant Pons, Raymond et Etienne<sup>911</sup>. Ces différentes études anthroponymiques révèlent que la situation est à peu près la même dans l'Occident chrétien avec des nuances et des spécificités selon les régions. À propos de la prédominance européenne du trio Pierre, Jean et Marie, P. BECK affirme qu'ils sont proposés par l'Église pour les baptêmes :

Dans le Nord de la péninsule ibérique, Pedro et, dans une moindre mesure Juan pour les hommes, Maria pour les femmes, s'imposent dans presque toutes les régions à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle ; dans la péninsule italienne, « la palme absolue revient partout et toujours à Jean » ; dans le domaine français, c'est « d'abord Pierre qui monte en flèche après 1050, acquiert la prépondérance au XII<sup>e</sup> pour atteindre son apogée vers la fin du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle. La percée de Jean se fait à partir des années 1250 : elle est

---

<sup>907</sup> LALIENA CORBERA C., « Los sistemas antroponimicos en Aragon durante los siglos XI y XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 325.

<sup>908</sup> HUBERT E., « Structures urbaines et système anthroponymique (À propos de l'Italie centro-septentrionale, Xe – XII<sup>e</sup> siècle) », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 342.

<sup>909</sup> BOURIN M., « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 188-190.

<sup>910</sup> BOURIN M., « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 198. Voir à cette page, la liste de tous les noms les plus fréquents de quelques régions françaises.

<sup>911</sup> MAUREL C., « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales », in *Revue de l'histoire des religions*, p. 397.

fulgurante et installe définitivement le nom en tête des choix jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean et Pierre figurent à titre d'exemple dans les formulaires de baptême dont les synodes du XIII<sup>e</sup> siècle multiplient les énoncés. Il peut s'agir d'un simple effet en retour d'usages déjà en vogue mais aussi d'une de ces incitations que l'Église n'a plus alors cessé d'adresser aux fidèles<sup>912</sup>.

Si les noms néotestamentaires s'avèrent être une proposition de l'Église, l'on comprend mieux que Pierre, Jean et Marie connaissent un succès commun dans toute l'Europe chrétienne aux XII<sup>e</sup><sup>me</sup> et XIII<sup>e</sup><sup>me</sup> siècles, et plus encore aux siècles suivants : ils sont en tête des listes de noms dominants de presque toutes les régions de l'Occident chrétien.

Concernant León, le trio Pierre-Jean-Marie désigne plus de la moitié des personnes porteuses de noms bibliques. Il passe de 69,34% en 860-1099 à 80,10% en 1100-1230 contre respectivement 30,66% et 19,90% pour les autres noms bibliques. La masse des noms testamentaires semble se résumer au trio Pierre–Jean–Marie. Ce trio désigne plus des deux tiers de l'ensemble des personnes ayant des noms bibliques de 860 à 1230. Nos calculs montrent que le succès spectaculaire des noms de saints en général et ceux proposés par l'Église en particulier pour le baptême se fait au lendemain de la Réforme grégorienne et également à un moment où les moines de Cluny ont une forte influence dans la Péninsule ibérique. Au sujet du succès des noms néotestamentaires E. KRAWUTSCHKE et G. BEECH supposent que « le succès des noms du Nouveau Testament a été noté un peu partout en Europe occidentale aux XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles, et semble s'expliquer par l'essor de l'Église et surtout de la papauté<sup>913</sup> dès l'époque de la Réforme grégorienne après les années 1070 »<sup>914</sup>. Cette affirmation semble être vraie pour l'anthroponymie léonaise. En effet, l'intervention de la papauté dans les affaires du royaume de León<sup>915</sup> a dû donner plus de courage au clergé local, avec la collaboration des moines de Cluny<sup>916</sup>, pour avoir un peu plus d'influence sur les chrétiens et voire à pouvoir “contrôler” le

---

<sup>912</sup> BECK P., « Le nom protecteur », In *Cahiers de recherches médiévales*, p. 5.

<sup>913</sup> Dans les archives de la cathédrale de León, les documents émanant de la chancellerie papale sont de plus en plus fréquent au début du XII<sup>e</sup><sup>me</sup> siècle. Ils montrent l'implication de la papauté de plus en plus dans les affaires religieuses et même politiques de la Péninsule ibérique. Les plus fréquents sont les « Litterae excutoriae » envoyés aux évêques, abbés, prêtres et diacres des différents diocèses du royaume de León.

Pour avoir un aperçu sur l'intervention des différents papes dans les royaumes chrétiens de la Péninsule ibérique, nous vous invitons à lire l'ouvrage d'A. FLICHE, *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours. La Réforme grégorienne et la Reconquête chrétienne (1057-1123)*, t. VIII, Bloud et Gay, Paris, 1940, surtout les pages 105 à 484.

<sup>914</sup> KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) : l'important des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 153.

<sup>915</sup> L'implication de la papauté dans les affaires péninsulaires ne va pas toujours sans difficultés. Exemple, alors que le comte de Besalu et Sanche Ramirez se soumettent au pape Grégoire VII, le roi Alphonse VI refuse de se soumettre ; M. PARISSÉ, « La Péninsule Ibérique », dans MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. Et L., VAUCHEZ A. et VENARD M., *Histoire du christianisme*, t. V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, p. 281.

<sup>916</sup> Un grand nombre d'ecclésiastiques étrangers, des clunisiens et d'ordres d'origines françaises, étaient à la tête des monastères, des paroisses et des diocèses. Ils ont dû aider à l'accomplissement des objectifs que s'est fixée la

choix des noms donnés aux enfants. Il est également possible que la formation du clergé autochtone décidée au concile Coyanza en 1050 ait joué un rôle dans le port des noms testamentaires et les noms de saints<sup>917</sup>.

## 2. Dans le milieu féminin : la suprématie du nom Marie

À l'instar de la période 1100-1230, la situation est la même dans le milieu féminin léonais des XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles : les noms testamentaires sont peu nombreux, voire rares. Entre l'an 1100 et 1230, on ne compte que quatre noms néotestamentaires mais aucun nom vétérotestamentaire. Ce sont Maria, Élisabeth, Stéphanie et Marthe. Cependant, la plupart ne connaît pas de succès auprès des Léonaises. Par exemple, celui d'Élisabeth ne connaît pas d'engouement de la part des femmes léonaises car il n'est porté que par 2 femmes de la noblesse de 1100 à 1230. Il s'agit de la reine Élisabeth (femme du roi Alphonse VI) et d'Élisabeth Lambert, sœur de Pierre Lambert (chanoine de la cathédrale de León), épouse d'un certain *Gueterrio Gueterrii* (1203). Le nom Élisabeth reste seulement dans le milieu de la noblesse tandis que celui de Marie est porté par les femmes toutes classes sociales. Quant au nom Stéphanie, qui n'est autre que la féminisation de nom masculin Stéphane, il est porté par 4 femmes entre 1100-1230. L'apparition du nom Stéphanie en 1129 correspond à la période où le nom du premier martyr chrétien commence à être porté un peu plus par les hommes de León. C'est donc dire que le nom Stéphanie semble subir l'influence du milieu masculin sur celui des femmes. Concernant Marthe, une seule femme répond à ce nom.

D'après nos données, seul le nom néotestamentaire Marie connaît un essor spectaculaire à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, voir tableau 30 ci-dessous. Il est à la tête de la liste des noms féminins dominants au début du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>918</sup>. Le nombre des femmes portant le nom de la mère du Seigneur double, voire triple, entre 1100 et 1230. Ce qui confirme l'affirmation du professeur P. MARTINEZ SOPENA : de 1101 à 1200, Maria occupe toujours le premier rang face à *Iusta* et *Marina*<sup>919</sup>.

---

papauté. Voir également l'ouvrage de MARTÍNEZ SOPENA P., « Los francos en la España de los siglos XII al XIII », dans J.-P. MOLÉNAT et P. MARTÍNEZ SOPENA, A. MALPICA CUELLO y otros, *Minorías y migraciones en la Historia*, p. 29-30.

<sup>917</sup> SANTIAGO-OTERO H., « La formación de los clérigos leoneses en el siglo XII », dans Santo Martino de León. *Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, p. 177-191.

<sup>918</sup> Au cours du X<sup>ème</sup> siècle, c'est le nom *Iusta* qui occupe le premier rang (porté par 7 femmes) tandis que Maria est à la troisième place (porté par 4 femmes).

<sup>919</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « La antropomía leonesa. Un estudio del Archivo Catedral de León (876-1200) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antropomía y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 179.

Tableau 30 : Les 5 noms féminins leaders de León : 1100-1230

Noms \ Années	Années			
	1100-1149	1150-1199	1200-1230	Total
Maria	37	42	36	115
Marina	8	19	19	46
Sancha	5	10	9	24
Iusta	8	11	4	23
Elvira	4	7	9	20
Total	62	89	77	228

Le nom Marie est fréquent dans la population féminine léonaise du XIII<sup>ème</sup> siècle. Par exemple, sur 100 femmes, 31 se nomment *Maria* et 17 portent le nom *Marina*. Ainsi, sur les 100 femmes, le couple Marie-Marina représente 48% et pour le même nombre de femmes, nous comptons 64% de femmes portant d'autres noms. Il est à signaler que la liste des 15 noms féminins dominants (Cf. les annexes) regroupe des noms testamentaires (Marie et Stéphanie), des noms des saintes hispaniques (Marina et Iusta) et des autres noms (Auria, Cita, Uita, Maior, etc.) dans lesquels se trouvent des noms de reines et princesses hispaniques (Sancha, Elvira, Urrique et Thérèse). De manière générale, le milieu féminin de León des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles est fortement christianisé. Comme dans le milieu masculin, l'anthroponymie féminine se concentre sur un petit groupe de noms parmi lesquels le nom Marie détient presque un tiers de l'ensemble. La figure de la Vierge Marie marque profondément les femmes léonaises. Toutefois, en dehors de ce personnage biblique, il est intéressant de noter que les noms de quelques saintes hispaniques (Marina et Iusta) ont aussi marqué les femmes léonaises. De plus, la présence des noms des femmes des familles royales (Sancha et Elvira) révèle que la vie de ces dernières a influencé la population féminine.

➤ *Le nom Marie dans les autres régions hispaniques*

En Asturies, l'apparition du nom Marie est tardive (1050), néanmoins, ce nom atteint 18% de 1100 à 1200 devant Controdo, Elvira et Sancha (ce dernier n'apparaît qu'à partir de 1150) qui vacillent entre 3 et 9%<sup>920</sup>. Dans l'anthroponymie féminine de la Gascogne à l'Èbre, le nom Marie est attesté à la même période qu'en Asturies (1050). Absent entre 1051-1099, il est ensuite à la tête de l'anthroponymie féminine jusqu'en 1200, sauf en 1150 où le nom Sancha (5 femmes appelées *Sancia* contre 2 nommées Maria) se place au premier rang du palmarès des noms dominants féminins. En somme, trois noms dominent le paysage de cette région de 1050

<sup>920</sup> SUÁREZ BELTRÁN S., « Notas al sistema antroponimica astiriano en los siglos X al XII », dans P. Martínez Sopena, *Antoponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 132.



à 1200. Ce sont respectivement *Maria - Godo* et *Guntada*<sup>921</sup>. Quant à Burgos et ses environs, le nom Marie apparaît plus tôt que dans les deux régions hispaniques précédentes : 950. Le nombre de femmes ainsi nommées tourne autour de 1 à 9 personnes de 950 à 1175, avec une absence en 1150 et monte à 29 femmes en 1200<sup>922</sup>. Pour le Portugal (la région du Bas-Douro), Marie fait partie des noms prédominants mais occupe la seconde place : c'est plutôt le nom *Elvira* qui est au premier rang du palmarès des noms féminins. Il (Elvira) est suivi de Marie, *Godina*, *Adonsinda*, *Toda*, *Urraque* et *Thérèse*<sup>923</sup>. R. Durand met d'avantage l'accent sur l'évolution du système anthroponymique. Mais, il ne donne pas le poids (le nombre, le pourcentage) que représente chaque nom féminin dominant par rapport à l'ensemble des noms féminins portugais du X<sup>ème</sup> siècle au XIII<sup>ème</sup> siècle.

Dans les documents du monastère *San Salvador* de Leyre (Navarre), le nom Marie est totalement absent des 10 noms féminins dominants de 920 à 1160. Le nom de Sancha est en tête, suivi d'Urraque, Tota, Auria. Il est à signaler qu'aucun nom testamentaire ni de saint(e) n'est présent sur la liste des noms féminins leaders de cette période. Quant aux documents du monastère San Millán en Rioja, entre 1001-1160, Marie a la troisième place : il est précédé par les noms Urraque, *Tota*, *Amunna*. Le nom Sancha est à la quatrième place<sup>924</sup>. Les comtés catalans présentent le même paysage que Leyre : le nom *Maria* est absent du palmarès des noms féminins leaders. C'est le nom *Ermengarda* qui prédomine entre 1101 et 1125, puis il est évincé par le nom *Ermessendis*, qui prend le premier rang, de 1126 à 1200<sup>925</sup>. Sancha est le seul nom que ces comtés catalans ont en commun avec les autres régions péninsulaires déjà citées.

En Galice, A. I. BOULLON AGRELO affirme que, même si les nombres manquent, le nom d'origine hébraïque Marie est l'un des noms les plus fréquents du X<sup>ème</sup> siècle<sup>926</sup>. Nous pensons qu'il l'est resté au-delà du X<sup>ème</sup> siècle car à Celanova, le nom *Maria* est à la tête des noms féminins du XII<sup>ème</sup> siècle. Nous pouvons observer également que dans le *Tumbo* du monastère

---

<sup>921</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., C. Díez Herrera et E. Peña Bocos, « Antroponimia y sociedad del Cantábrico el Ebro en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA, *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 215.

<sup>922</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. y PEÑA BOCOS E., « Antroponimia de Burgos y su alfoz en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, pp. 240.

<sup>923</sup> DURAND R., « Le système anthroponymique portugais (région du Bas-Douro) du Xe au XIIIe siècle », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 108.

<sup>924</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., « Antroponimia en Navarra y Rioja en los siglos X a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 294 et p. 295.

<sup>925</sup> TO FIGUERAS L., « Antroponimia de los condados catalanes (Barcelona, Girona y Osona, siglos X-XII) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 394.

<sup>926</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., op. cit., p. 297.

de Sobrado en Galice, avant l'an mil, la fréquence du nom Marie est inférieure à 1% au XI<sup>ème</sup> siècle 3%, puis au XII<sup>ème</sup> siècle une femme sur 5 s'appelle *Maria*, et au XIII<sup>ème</sup> siècle 3 sur 5 portent ce nom<sup>927</sup>. Dans le corpus utilisé pour réaliser son étude sur l'anthroponymie galicienne, A. I. BOULLON note qu'il y a en Galice 775 paroisses<sup>928</sup> qui sont sous le patronage de sainte Marie : le nombre d'églises ayant pour sainte patronne la Vierge Marie est plus élevé que celui des apôtres ou d'autres saints. Le plus étonnant, c'est qu'il y a moins d'églises sous le patronage du Sauveur (Salvador) qui est le Christ. De tous les « grands » saints de la chrétienté, la Vierge Marie est plus souvent patronne d'une église, suivie de l'apôtre Pierre.

saint	n° d'ordre	n° de paroisses
María (Marie)	1	775
Pedro (Pierre)	2	304
Santiago (Jacques)	3	277
Salvador (Sauveur)	5	170

Ces différents exemples montrent que le nom Marie a un écho favorable dans la plupart des régions de la Péninsule ibérique, quelle que soit la période d'apparition du nom de la Sainte Vierge. Nous pouvons dire que l'Occident chrétien en général a une assez forte dévotion à la Mère du Jésus. L'essor spectaculaire du nom de la sainte Vierge ne semble pas fortuit. En effet, « Il faut dire que la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle [...] fut celle du développement du culte Marial en Espagne, comme dans le reste de l'Occident latin »<sup>929</sup>. Le développement du culte marial a donc été le facteur favorisant le port important du nom de la mère du Sauveur entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles dans en Occident en général et à León en particulier. Mais certaines régions hispaniques restent « hostiles » à l'utilisation du nom *Maria*. À ce sujet, voici ce que dit le professeur P. MARTINEZ SOPENA :

Ainsi, en León et dans les Asturies, c'est le début de la progression du nom Marie. Ce fait ne se produit pas en Catalogne, ni en Navarre (où existe une forte concentration autour de Sancia, Urraca, Tota et Auria), ni en Aragon, tandis qu'il reste secondaire dans la Rioja et en Castille ; ces trois régions paraissent plus proches du modèle navarrais<sup>930</sup>.

<sup>927</sup> PORTELA E. et C. PALLARES M., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Siglos IX a XIII », dans P. Martínez Sopena (coord.), op. cit., p. 41.

<sup>928</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 67.

<sup>929</sup> GARCÍA C., « Pouvoir royal et violence sociale dans le royaume de León au XIIe siècle », dans *CEHM*, p. 287.

<sup>930</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle », dans M. BOURIN, J.-M.- MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'Histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 69.

Cependant, le nom Marie n'est pas le seul à trouver faveur auprès de la population féminine léonaise. Les exemples ci-dessus dévoilent la présence d'un autre nom qui, dans presque toutes les régions, fait partie des noms leaders : il s'agit du nom Sancha<sup>931</sup>.

➤ *Le nom Marie dans d'autres régions de l'Occident latin*

Dans les autres régions de l'Occident médiéval, la situation semble la même que dans la Péninsule ibérique ; c'est-à-dire que certains territoires sont favorables au nom Marie, d'autres le sont peu, ou bien le succès du nom de la sainte Vierge est tardif. C'est ainsi qu'en Flandre, de la fin du XII<sup>ème</sup> et au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, dans le palmarès des noms d'origine non germaniques, Marie occupe la 6<sup>ème</sup> place et est porté par 4,4% de l'ensemble des femmes. C'est plutôt le nom *Margareta* qui prédomine avec 17,8%, « plus de 1 sur 6 s'appelle Margareta »<sup>932</sup>. Ce qui fait dire à P. GABDRAKHMANOV que :

Les noms féminins en tête des palmarès (le palmarès des noms d'origine germaniques et d'origine non germanique) étaient probablement les noms préférés des sainteurs flamands à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle. Cela est dû au manque de distinction entre les différents statuts et des caractères anthroponymiques qui restent très voisins dans la liste de Saint-Amand de Courtrai<sup>933</sup>.

Toutefois, on note de fortes nuances d'un monastère à un autre, d'un village à l'autre, au sein des territoires de la Flandre<sup>934</sup>. Dans la région de Grenoble (France), la situation est également contraire à celle de León. Le nom Marie est rare au début du XII<sup>ème</sup> siècle : de 1101 à 1132, Marie apparaît une seule fois. La population féminine de Grenoble est plus attirée, de 901 à 1132, par le nom *Hermengarda*. Cette dernière doit son influence sans doute à deux reines du royaume de Bourgogne, dont dépend la cité de Grenoble, qui ont porté ce nom : *Hermengarda*, l'une vécut au X<sup>ème</sup> et l'autre au XI<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, ce nom est davantage porté par les femmes nobles plutôt que par les roturières<sup>935</sup>.

---

<sup>931</sup> Le nom *Sancia* fait partie des 15 noms féminins les plus fréquents en Galice entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles ; A. I. BOULLÓN AGRELO, *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 404.

<sup>932</sup> GABDRAKHMANOV P., « Comportements anthroponymiques dans les familles de sainteurs (Flandre, fin XIIe – début XIIIe siècle), dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. V – 1. Intégration et exclusion sociales : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 228.

<sup>933</sup> GABDRAKHMANOV P., op. cit., p. 227-228.

<sup>934</sup> GABDRAKHMANOV P., op. cit., voir ces nuances dans les pages 229-239.

<sup>935</sup> PASCAUD N., « Anthroponymie et désignation des femmes dans les cartulaires de Grenoble », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. II-2. Persistance du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, p.104.

## **B. Les « autres noms » et L' « effacement » des noms d'origine sémitique**

De l'an 1100 à l'an 1230, le stock anthroponymique compte plusieurs autres noms qui ne sont ni testamentaires ni des noms de saints mais des noms de baptême. Pour la majorité ce sont des noms spécifiques à la Péninsule ibérique. Cependant, on observe l'apparition des noms d'outre-Pyrénées et quelques noms sémitiques (rares). Signalons qu'à cette période, les noms pyrénéens deviennent de plus en plus fréquents. Il s'agit surtout des noms de seigneurs français ou appartenant aux familles de la seigneurie française. Mais on note également le succès de certains noms royaux : surtout ceux de monarques qui ont régné. Au début du XII<sup>ème</sup> siècle, certains rentrent en concurrence avec les noms testamentaires et les noms de saints. Tandis que les noms royaux connaissent le succès et que ceux des seigneurs pyrénéens sont de plus en plus visibles dans la documentation léonaise, l'on constate la disparition presque totale des noms arabisés et juifs dans le stock anthroponymique.

### **1. Les « autres noms »**

Hormis les noms bibliques et les noms de saints, la période 1100-1230 présente deux paysages anthroponymiques : une aire dominée par les noms spécifiques à la Péninsule ibérique qui s'avèrent être pour la plupart des noms de familles royales hispaniques (Ferdinand, García, Sanche/Sancha, Gundidalo, Elvira) et une autre dominée par les noms français (Bernard, Robert, Guillaume). Cette dernière est la conséquence des relations entretenues par la Péninsule ibérique en général et le royaume de León en particulier avec la France. Les analyses indiquent qu'au fur et à mesure, dans chaque catégorie, le paysage anthroponymique se dessine autour d'un groupe de noms montrant un tant soit peu les changements s'opérant dans les royaumes du Nord et en particulier dans celui de León.

Concernant les noms spécifiques à la Péninsule, pour les hommes, on note 12 « autres noms » masculins leaders parmi lesquels se trouvent les noms des souverains léonais depuis la création du royaume Asturo-léonais : García, Sanche, Bermude et Ordoño (voir tableau 31 ci-dessous). Les alliances matrimoniales introduisent le nom Ferdinand dans le stock anthroponymique de la royauté léonaise. Ainsi, les calculs montrent le succès important de ce nom (Ferdinand) dans la population léonaise au XII<sup>ème</sup> siècle par rapport aux noms traditionnellement donnés aux garçons de la famille royale qui doivent, parfois, accéder au trône. Il est à la tête des autres noms masculins en vogue de l'an 1100 à 1230.

Tableau 31 : Les 12 « noms autres » masculins fréquents de 1100-1230

<b>Noms</b> \ <b>Périodes</b>	1100-1149	1150-1199	1200-1230	<b>Total</b>
Ferdinand	17	60	40	117
Gonzalo	13	24	21	58
Garcia	7	24	19	50
Gutier	10	11	11	32
Munio	8	15	7	30
Sanche	6	10	4	20
Alphonse	7	9	2	18
Nunio	4	8	4	16
Froila	4	7	2	13
Vermude	3	7	2	12
Ordonio	5	4	2	11
Arias	5	5	0	10

La présence des noms royaux est sans doute le signe de l'influence des rois léonais sur leurs dirigés mais également celle (influence) de la noblesse. Ce sont des noms qui, pour cette période (1100-1230), sont davantage portés par les nobles. La présence de ces autres noms masculins dominants est la preuve que la christianisation du stock de noms n'efface pas ce qui fait l'identité anthroponymique de la population masculine léonaise. Ce constat est le même dans les autres régions nordiques. Dans les autres régions péninsulaires et européennes, les populations restent attachées aux noms de certains souverains ou seigneurs. Dans le Nord de la Péninsule ibérique, ce sont presque les mêmes noms. Par exemple, les noms tels que *Gonzalo*, *Muño* et Ferdinand font bien partie des autres noms usuels à Liébana<sup>936</sup>, au cours du XII<sup>ème</sup> siècle à 1200, mais il existe des nuances : le nom *Muño* est absent du stock anthroponymique de 1175-1200 ; quant au nom Ferdinand, il semble ne connaître le succès qu'à León. Son pic à Liébana se fait en 1200 (7 hommes) mais il s'avère alors absent dans les autres régions hispaniques. Dans la population masculine basque, l'essor du nom Ferdinand ne commence qu'entre 1200-1249 (8 individus) : ce sont plutôt *García*, Lope et Sanche qui occupent les trois premières places<sup>937</sup>. Le nom *García* est à la tête des noms masculins dominants, surtout de 1051 à 1130, de Leyre (en Navarre) et Sanche occupe le second rang ; mais entre 1131-1160 c'est le nom *Eximinius* qui est en tête du palmarès. Tandis qu'à San Millan (Rioja), à peu près à la même période (1101-1130), la première place revient à Sanche suivi respectivement des noms *Muño*

<sup>936</sup> MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 193.

<sup>937</sup> LÍBANO ZUMALACÁRREGUI M. A., « La antroponimia en Alava, Guipuzcoa y Vizcaya en los siglos X al XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 275.

et *García* ; mais entre 1131-1160, *Muño* se hisse au premier rang puis suivent les noms *García* et *Sanche*<sup>938</sup>. À Burgos et dans ses environs, le nom Ferdinand, qui jusque-là est timidement présent dans le stock anthroponymique masculin, se place à la 7<sup>ème</sup> place du palmarès des noms à la mode en 1200 et est porté par trente cinq hommes<sup>939</sup>.

De toutes les régions du Nord de la Péninsule ibérique, c'est dans la population masculine léonaise que le nom Ferdinand trouve un écho plus favorable de 1150 à 1230. Durant cette même période, il est porté par 104 hommes selon nos calculs. À partir du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, le nom deviendra habituel à León. Le souvenir du souverain Castillo-léonais est bien vivant dans la mémoire léonaise à travers son nom. On ne trouve pas le succès du nom de Ferdinand dans les autres régions hispaniques : même pas en Castille, la région d'origine du roi Ferdinand I<sup>er</sup>. Il est probable que le succès du nom royal Ferdinand, à partir de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle au XIII<sup>ème</sup> siècle, ne soit pas seulement dû à l'influence du roi Ferdinand I<sup>er</sup> (1037-1065) mais aussi à celle de son petit-fils : le roi Ferdinand II (1157-1188)<sup>940</sup>. À travers sa politique religieuse envers la collégiale saint Isidore de León, il a suivi les pas de Ferdinand I<sup>er</sup>. L'anthroponymie léonaise semble donc être influencée par celle des familles royales. Tous les monarques du Nord de la Péninsule portent les mêmes noms, cependant, selon les études réalisées, leurs noms ne semblent pas avoir d'impact sur leurs populations à l'exception de León. Quant à la France, tout dépend de la région. Par exemple :

Dans toute la France du Nord on porte volontiers les noms royaux de Robert, Hugues et Eudes, que concurrencent Geoffroy en Anjou, Baudouin en Flandre... Le Midi ignore en revanche l'onomastique royale, et appelle ses enfants d'après ses seigneurs, Bernard, Raymond ou Guillaume<sup>941</sup>.

Il semble que l'influence des noms royaux/princiers et seigneuriaux en Angleterre et en France commence bien avant le XII<sup>ème</sup> siècle et se prolonge jusqu'au bas Moyen Âge selon la région européenne :

---

<sup>938</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., « Antroponimia en Navarra y Rioja en los siglos X a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 296.

<sup>939</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DíEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantabro al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 239.

<sup>940</sup> Sur la politique religieuse, par rapport à la collégiale saint Isidore de León, du souverain Ferdinand II qui emboîte les pas de Ferdinand I<sup>er</sup>, nous vous invitons à lire l'article d'A. de las HERAS, « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », In *Mélanges de la Casa de Velázquez* [En ligne], 42-2, 2012.

<sup>941</sup> MENANT F., « Le nom, document d'histoire sociale », Séance 9 – 21 janvier 2011, p. 5.

M. BOURIN donne des informations sur l'évolution de ces noms dans les différentes régions française entre le X<sup>ème</sup> siècle et le XII<sup>ème</sup> siècle dans son article « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes de colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » (Rome, 6-8 octobre 1994), École française de Rome, Palais Farnèse, 1996, pp. 179-202, surtout les pages 186 à 190.

À partir du X<sup>e</sup> siècle, les noms de roi connaissent une évolution tout à fait différente. [...]. En Angleterre, le processus de diffusion des noms de dynastie normande est encore plus impressionnant. Face aux noms de saints les plus populaires, William, Robert et Richard occupent encore pendant une bonne partie du bas Moyen Âge les premiers rangs. [...], les noms des ducs de Souabe Burkhard et Berthold du X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles connaissent une telle diffusion que l'expression *Butz und Benz* prend dans cette région une importance comparable à celle de *Hinz und Kunz*. Il en va de même pour Baudoin de Flandre. En Normandie, les noms de duc Guillaume, Robert et Richard s'imposent bien avant la conquête de l'Angleterre. Dans le sud-ouest de la France, les noms de prince Guillaume, Bernard et Raimond prennent à partir du X<sup>e</sup> siècle une importance exceptionnelle<sup>942</sup>.

En suivant la liste des noms dominants dans la région languedocienne, nous nous rendons compte que ce sont à peu près les mêmes qui sont également leaders sur la liste des noms français de León (Guillaume, Bernard, Gérard, Pons et Arnaud)<sup>943</sup> ; et ce, presque à la même période. Leur présence dans l'anthroponymie française de León n'est que le reflet du paysage anthroponymique français comme le montre le tableau 32<sup>944</sup> ci-dessous. Les noms français montrent qu'il y a des relations entre le royaume franc et le royaume asturo-léonais. Toutefois, en partant du tableau 32, nous osons affirmer que León est plus en relation avec les seigneurs du Midi que du reste de la France car on retrouve les mêmes noms masculins fréquents dans cette partie de la France à León.

Tableau 32 : Les huit noms français dominants du 1050 à 1230

Les différents noms	Nomen proprium	Nomen paternum	Total	Rang
Guillaume	35	6	41	1 <sup>er</sup>
Bernard	22	7	39	2 <sup>ème</sup>
Girald	21	4	25	3 <sup>ème</sup>
Ponce	13	7	20	4 <sup>ème</sup>
Arnaldus	9	7	16	5 <sup>ème</sup>
Albertin	8	4	12	6 <sup>ème</sup>
Hugues	6	0	6	7 <sup>ème</sup>
Robert	4	1	5	8 <sup>ème</sup>

Du côté des femmes, le constat est plus ou moins pareil à celui des hommes. Les autres noms féminins dominants sont ceux des femmes des familles royales de la Péninsule ibérique (Elvira,

<sup>942</sup> MITTERAUER M., « Une intégration féodale ? La dénomination, expression des relations de services et de vassalité », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 296-297.

<sup>943</sup> MOREU-REY E., « « Martin », problème historique et philologique », in *Anuario de Estudios medievales*, p. 49-50. BOURIN M., « L'écriture du nom propre et l'apparition d'une anthroponymie à plusieurs éléments en Europe occidentale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle), dans A.-M. CHRISTIN, *L'écriture du nom propre*, p. 195-196 : « ...du Rhône à la Gascogne, les Bernard, les Guillaume...ne se comptent plus, tant ils sont nombreux » et ce, dès le XI<sup>e</sup> siècle ;

<sup>944</sup> Nous avons pris pour point de départ l'an 1050 car c'est à partir de cette année que les noms français deviennent plus fréquents et c'est à cette période que les sept noms leaders apparaissent dans la documentation.

Sancha, Urraque, Thérèse et Chimène) auxquels s'ajoutent des noms non royaux d'origine latine (Sol, Oro, Maior<sup>945</sup>). Le tableau 33 ci-dessous révèle que les trois premiers noms féminins sont les noms fréquemment donnés aux femmes des familles royales. Les deux derniers noms de la liste (tableau 33) sont ceux attribués rarement aux reines/princesses léonaises, voire ibériques : la reine Chimène (Scemena<sup>946</sup>) épouse du roi Alphonse III (866-910) de León, la princesse Thérèse<sup>947</sup> fille illégitime du roi Alphonse VI de León (1065-1109) et épouse d'Henri de Bourgogne.

Tableau 33 : Les autres noms féminins dominants de 1100-1230 à León

<b>Noms</b> \ <b>Périodes</b>	1100-1149	1150-1199	1200-1230	<b>Total</b>
Sancha	6	10	9	25
Elvira	4	7	9	20
Urraque	5	8	5	18
Sol	5	7	5	17
Oro	3	7	0	10
Maior	1	4	5	10
Chimène	3	5	0	8
Thérèse	1	5	2	8

Le tableau 33 révèle une influence importante des reines et princesses léonaises sur le reste de la population féminine : sur 8 noms fréquents, 5 sont des noms que portent couramment les femmes de la famille royale. Le fait que les trois premiers noms de la liste soient ceux donnés traditionnellement et couramment aux princesses/reines léonaises semble révéler le rôle important de ces femmes dans le royaume. Selon nous, les noms Sancha, Urraque et Elvira doivent leur succès à León, voire dans le royaume, aux figures emblématiques des infantes :

- la *Deo vota* Elvira, sœur du roi Sanche I<sup>er</sup> (956-966) de León et fille de Ramire II (930-950).
- Elvira et Urraque, sœurs d'Alphonse VI (1065-1109) de León et filles de Ferdinand I<sup>er</sup> (1037-1065).
- Sancha, sœur du roi Alphonse VII (1126-1157) et fille de la reine Urraque (1109-1126) de León.

<sup>945</sup> Nom fréquent à partir du XII<sup>ème</sup> siècle en Galice, A. I. BOULLÓN AGRELO, *Antroponimia medieval galega* (ss. VIII-XII), p. 292.

<sup>946</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 32, acte n° 20 : *Ego Adefonsus rex, filius Ordonii regis... una coniuge mea Xemena regina et filiis nostris Garsea, Ordonio, Gundisaluvo ouetano archidiacono, Froyla, Ranimiro.*

<sup>947</sup> RUIZ ASECIO J. M., op. cit., t. IV, p. 614, acte n° 1296 : *Tarasia regis filia et Enrrici consulis uxor conf.* Nom que porte aussi une des filles de l'infante Elvira, sœur de Thérèse fille du roi Alphonse VI de León : *...ego infans Geloira, nobilissimi imperatoris Hispanie Adefonsi filia, una cum filiis meis Garsia, Didaco, et Tarasia...* ; J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. V, p. 165, acte n° 1407.



Le rôle politique et religieux de ces infantes ont été importants pour le pouvoir royal léonais. Par exemple, sur le conseil de sa sœur Elvira, *Deo vota*, Sanche I<sup>er</sup> (956-966) demande les reliques de saint Pélage qui arrivent à León en 966/967 sous le règne de son fils Ramire III. Lors du siège de Gormaz en 975, la présence de la *Deo vota* Elvira et celle de son neveu redonne courage aux chrétiens. Il semble qu'Elvira est « la principale responsable du changement d'alliance des Léonais et de l'ouverture des hostilités »<sup>948</sup>. « La reine Sancha, épouse de Ferdinand I<sup>er</sup>, fut à l'origine du déplacement du palais royal à Saint-Isidore »<sup>949</sup> : la collégiale devient une annexe du palais royal. Quant à l'infante Sancha, sœur d'Alphonse *imperator*, elle est la « grande promotrice »<sup>950</sup> du culte isidorien à León.

Sur les listes des autres noms féminins des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles de la plupart des régions du Nord de la Péninsule ibérique, les mêmes noms figurent mais avec des nombres faibles. À ce sujet, à Liébana, de 1100 à 1200, il n'y a que 4 femmes nommées *Oro*, 3 appelées Thérèse et 2 Elvira<sup>951</sup>. Ces noms sont presque absents du stock anthroponymique féminin de 1100 à 1200. C'est également l'une des rares régions où le nom Sancha est absent de la liste des noms féminins. Pour la même période (1100-1200), le palmarès des autres noms féminins de Burgos est presque semblable à celui de León (Urrique, Sancha, Thérèse et Elvira) mais les plus fréquents sont Urrique (17) et Sancha (11 femmes). Ils (les noms Urrique, Sanche et Elvira) font partie des noms féminins les plus fréquents en Galice à partir du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>952</sup>. Cependant, à Burgos, l'essor des noms des reines et princesses ne commence qu'en 1200. C'est à cette période qu'il y a un peu plus de femmes portant les noms des femmes des familles royales : Urrique (14) – Sancha (8) – Thérèse (3) et Elvira (4). Avant le début du XIII<sup>ème</sup> siècle, le nombre varie entre zéro et trois femmes<sup>953</sup>.

La comparaison des noms féminins leaders de León avec les autres régions hispaniques révèle que les noms Elvira, Urrique et Sancha sont présents sur presque toutes les listes étudiées. Concernant León, nous pensons que la présence du nom Sancha est sans doute due aux femmes

---

<sup>948</sup> HENRIET P., « Deo votas, L'Infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A.-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, p. 190-191, et 195.

<sup>949</sup> De la HERAS A., « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », in *Mélange de la Casa de Velásquez* (en ligne), 42-2, 2012, p. 171. Voir M. E. MARTÍN LÓPEZ, op. cit., actes 65 (p. 92-93), 72 (p. 100-101), 125 (p. 159-161), 128 (p. 163-164).

<sup>950</sup> Voir l'influence politique et religieuse de ces infantes dans P. HENRIET, « « Deo votas. L'infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A.-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, 2000, p. 189-203.

<sup>951</sup> MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 195.

<sup>952</sup> BOULLÓN A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p.239, p. 404 et p. 438

<sup>953</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantabro al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 240.

des familles royales. Toutefois, le fait de constater son apparition dans presque tous les territoires nordiques d'Hispanique pose question. L'influence du nom Sancha est-il à mettre en relation avec les noms des reines et princesses des familles royales ? Ou faut-il voir plutôt en ce nom, une influence masculine : celle des rois portant ce nom ? Ou encore est-ce le fait qu'il soit un nom courant de la Péninsule ibérique ?

Sancha provient de la féminisation du nom masculin Sanche, du mot latin *Sanctius* forme comparative ou adjectif de *Sanctus* qui signifie "vertueux, honnête"<sup>954</sup>. C'est un nom qui a été porté par plusieurs souverains des royaumes chrétiens du Nord de la Péninsule ibérique. Concernant les royaumes chrétiens, est-ce possible de voir dans la fréquence de Sancha, une double influence : celle des femmes des familles royales et celle des souverains nommés Sanche ? Cela peut être possible, puisque dans les royaumes chrétiens du Nord, des souverains, des reines, des princes et des princesses l'ont porté comme nom. Dans plusieurs régions nordiques de la Péninsule ibérique (Aragon, Navarre, Burgos), le nom Sanche fait partie des noms dominants masculins. Il se pourrait que le succès du nom Sancha dans le milieu féminin ne soit pas seulement dû à l'influence des reines et des princesses. Toutefois, pour les autres noms (Elvira et Urraque), il est plausible qu'ils soient portés par la gente féminine hispanique en mémoire des femmes de la royauté.

En général, le succès des noms de familles royales est une preuve du rayonnement des dynasties régnantes sur leurs territoires : leurs noms marquent les terres. Étant également des noms spécifiques à la Péninsule ibérique, ils restent la marque de leur identité. La présence des noms d'origine latine (Sol, Oro et Maior) montre également que la femme léonaise est marquée par les (sur)noms louant la beauté physique féminine.

## 2. L' « effacement » des noms d'origine sémitique

Les noms arabisés assez visibles, surtout au cours du X<sup>ème</sup> siècle et du XI<sup>ème</sup> siècle, ont presque disparu totalement de la liste anthroponymique de León à partir de 1100-1230. En effet, les noms arabisés, voire les noms d'origine sémitique en général, deviennent rares de 1100 à 1199 et plus encore entre 1200-1230. *Cid* et *Vellite*, qui aux siècles derniers avaient du succès dans la population léonaise, sont absents de la liste des noms à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Nous remarquons également pour cette même période que les noms *Cid* et *Vellite* sont plus portés comme des patronymes<sup>955</sup> que comme des noms propres. Toutefois, comme l'ensemble des noms d'origine arabe, *Cid* et *Vellite* se font rares dans la population masculine et féminine

---

<sup>954</sup> BOULLÓN A. I., op. cit., p. 404-405.

<sup>955</sup> La presque quasi-totalité des personnes ayant pour patronymes des noms arabisés, portent des noms chrétiens.

léonaises (tableau 34 ci-dessous). On peut dire que la mode des noms arabisés (surtout Cid et Vellite) est remplacée par la mode de noms testamentaires (Pierre-Jean-Marie), des noms de saints (Domingue-Martin-Pélage) et des noms fréquents dans les familles royales.

Tableau 34 : Le nombre d'individus se nommant Cid et Vellite de 1100 à 1230

	Cid		Vellite	
	Nom	Patronyme	Nom	Patronyme
1100-1149	9	21	2	3
1150-1199	2	5	0	0
1200-1230	0	1	0	0
<b>Total</b>	11	27	2	3

Le tableau 34 ci-dessus montre que le nom *Vellite* semble disparaître totalement à la fin de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. Quant à *Cid*, sa disparition semble se faire à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Concernant les noms tels que *Zuleiman*, *Maruan*, *Zeite*, *Abdella*, etc., fréquents avant la fin du milieu du XI<sup>ème</sup> siècle, ils ont disparu totalement du stock anthroponymique léonais. Cependant, tandis que les noms leaders arabisés disparaissent, on remarque l'apparition de nouveaux noms arabisés entre l'an 1100-1230 dans le stock anthroponymique léonais. Pour la période de 1100-1230, l'on voit des noms tels que *Falafe*<sup>956</sup> (1113), *Aznar*<sup>957</sup> (1122), *Eimar*<sup>958</sup> (1170), *Haikem*<sup>959</sup> (1182), *Garraf*<sup>960</sup> (1185), *Aldala*<sup>961</sup> (1223), mais ils ne sont portés généralement que par une personne, sauf le nom *Aznar* (2 hommes). Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, précisément en 1209, le nom d'un mouvement religieux musulman (les Almohades) sert à désigner un individu qui, sans doute est d'origine africaine : *Almoraude*<sup>962</sup>. Ce dernier est peut-être un musulman, voire d'origine berbère, venu du Sud pour signer l'acte de paix entre les souverains Alphonse VIII de Castille et Alphonse IX de León. Le seul individu dont la documentation précise, grâce au terme *mauro*, qu'il s'agit d'un musulman, est *Fafale*. Cela permet d'affirmer avec certitude la présence à León au XII<sup>ème</sup> siècle de musulmans non convertis (comme Iuzeph et Nurama mauros dans un acte de 1018) au christianisme. Mais il s'agit d'une minorité. Toutefois, il est probable que, en dehors d'*Aznar* portant un patronyme d'origine latine (Ciprianzi), *Eimar*, *Haikem*, *Garraf* et *Aldala* soient des musulmans. D'après

<sup>956</sup> FERNÁNDEZ CATÓN José M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 35, acte n° 1342 : ...*mauram Falafe*.

<sup>957</sup> Idem, p. 97, acte n° 1370 : *Mariam Eulaliz et uirum eius Aznar Ciprianzi*.

<sup>958</sup> Idem, t. V, p. 414, acte n° 1560 : *Eimar confirmat*.

<sup>959</sup> Idem, p. 528, acte n° 1631 : *Domnus Haikem confirmat*.

<sup>960</sup> Idem, p. 569, acte n° 1656 : *Garraf confirmat*.

<sup>961</sup> MARTÍNEZ LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 250, acte n° 220 : *Adala testis*.

<sup>962</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 208, acte n° 1808.

les calculs de J. FERNANDEZ CONDE, l'onomastique arabisée est de 0,10% entre 1050-1109 alors qu'elle était de 3,26% en 1000-1050<sup>963</sup>. Cela montre bien qu'au début du XII<sup>ème</sup> siècle, les noms arabisés se font rares dans la population léonaise.

L'anthroponymie semble montrer que les mozarabes et les musulmans sont peu présents à León, voire dans le royaume, à partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle. Comment peut-on expliquer cet « effacement » des mozarabes et des musulmans dans la société léonaise ? Selon nous, il est certain qu'au-delà du XII<sup>ème</sup> siècle, la population léonaise regorge encore de mozarabes et de personnes d'origine arabo-berbère : la mention en 1113 de *Falafe* le maure est une attestation de la présence de musulmans. Mais ils sont moins visibles à travers les noms parce qu'ils semblent s'être convertis au christianisme et portent des noms "chrétiens"<sup>964</sup>. En effet, la présence d'individus présentés avec des noms de baptême (testamentaires, de saints, latino-germaniques) suivis d'une indication ethnique ou religieuse telle *Negro*<sup>965</sup>, *Niger*<sup>966</sup>, *Maurus*<sup>967</sup> pris comme deuxième élément dans le système anthroponymique double, semble révéler la conversion des Arabo-berbères ou de leur descendance au catholicisme. Ces gentilices agissant comme des patronymes ou des "noms de famille" rappellent également le contact de la population léonaise, voire ibérique, avec la culture arabe. Quant au milieu féminin, les documents choisis montrent qu'aucune femme léonaise ne porte un nom arabisé.

Comme León, la plupart des régions nordiques de la Péninsule ibérique ont leurs listes de noms arabisés qui tendent à disparaître au cours du XII<sup>ème</sup> siècle. Mais la disparition des noms arabisés d'une terre chrétienne à une autre se fait selon le degré de contact que la population a eu avec les musulmans. Le phénomène est semblable à celui de León et de Celanova dans le *Livro Preto* de Santa Cruz de Coimbra et dans le cartulaire de Lorvão, mais il est contraire dans la documentation de la cathédrale de Huesca au XII<sup>ème</sup> siècle<sup>968</sup>. Cette contradiction pour Huesca s'explique par le fait qu'elle est en 719 sous domination musulmane et n'est reconquise qu'en

---

<sup>963</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., t. I, p. 774.

<sup>964</sup> Dans le Tumbo du monastère de Celanova, de Sobrado et de Samos, les serfs d'origine arabo-berbère ne portent pas des noms sémitiques dès l'an 950 ; M. I. CARZOLIO, « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1. *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIIe siècle)*, p. 196-213. Certains portent des noms spécifiques au peuple wisigoth : *Godina* – *Golgregodo*, voir dans l'article de C. A. GONZÁLEZ PAZ, « Sarracenos, moros, mudéjares y moriscos en la Galicia medieval » dans *Cuadrenos de Estudios Gallegos*, p. 297. Cela peut être un signe de leur intégration dans la société dans laquelle ils vivent et de leur conversion.

<sup>965</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 75, acte n° 47 : *Pedro Negro confirmat*.

<sup>966</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 122, acte n° 1755 : *Gimdisaluus Niger*.

<sup>967</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 331, acte n° 1862 : *Martinus Maurus conf.- Iohannes Maurus conf.*

<sup>968</sup> AILLET C., *Les mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation de la Péninsule Ibérique (IXe – XIIIe siècle)*, p. 268.

1096 par Pierre I<sup>er</sup> d'Aragon. La présence de l'anthroponymie arabisée peut « donc renvoyer soit à la minorité chrétienne encore présente à Huesca sous la domination islamique en 1096, soit à l'installation d'émigrés chrétiens venus des territoires islamiques »<sup>969</sup>. Par contre, pour León, comme cela a été mentionné un peu plus haut, en plus de l'arrivée des mozarabes, il est probable que son statut de capitale de royaume soit l'un des principaux facteurs de la longue vie (jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle) des noms arabisés.

Concernant l'anthroponymie juive, la situation est la même que celle des noms d'origine arabe. L'anthroponymie juive semble avoir disparu de la population léonaise de l'an 1100 à l'an 1230. Cependant, les noms juifs sont plus rares que ceux des musulmans. De toute cette période, sauf erreur de notre part, il nous semble avoir trouvé une seule personne dont le *cognomen* est un nom spécifique aux Hébreux : *Monio Rabinaldi cognomento Zaton*<sup>970</sup>. Il est donc probable qu'il existe une communauté juive à León. Cependant, le port des mêmes noms que les chrétiens, ne permet pas de les distinguer, surtout à partir du XII<sup>ème</sup> siècle où les noms testamentaires connaissent un essor spectaculaire. Selon les calculs de J. FERNÁNDEZ CONDE, de 47,1% entre 1000-1050, l'onomastique hébraïque de la cathédrale de León passe à 18,9% entre 1050-1109 ; alors que la situation est contraire dans le monastère Sahagún : 19,1% entre 1000-1050 et 58,1% entre 1050-1109. Ainsi, on pourrait se poser cette question : « Pourquoi se produit-il une baisse aussi spectaculaire de la masse anthroponymique hébraïque de la cathédrale léonaise au cours de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, précisément quand cette minorité sociale est légalement homologuée avec la population chrétienne ? »<sup>971</sup> (Notre traduction). Il est difficile de donner le pourquoi de la “disparition” des noms hébraïques dans les documents léonais (notre corpus) entre 1100-1230. D'après nous, deux hypothèses pourraient justifier cela. D'une part, nous nous demandons si le port des noms bibliques par les juifs et l'essor de ces noms à partir du XII<sup>ème</sup> siècle n'ont pas “effacé” les autres noms hébraïques, c'est-à-dire les non-testamentaires. De ce fait, les juifs sont confondus avec les chrétiens à cause de leurs noms. D'autre part, il est plausible que le transfert de la communauté juive hors de la ville de León dans la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, ait fortement réduit celle-ci. Car il paraît que les juifs étaient nombreux au X<sup>ème</sup> siècle dans la ville de León et cette communauté juive serait devenue

---

<sup>969</sup>AILLET C., op. cit., p. 269.

<sup>970</sup>FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 261, acte n° 1469.

<sup>971</sup>FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 816.

la plus importante de toutes si elle n'avait pas dû se transférer ailleurs à cause de la reconquête de Tolède<sup>972</sup> (1085, année de la reprise).

En somme, la période allant de 860 à 1230 montre un paysage anthroponymique en perpétuel mouvement qui semble suivre le cours des événements advenant dans le royaume léonais, voire en Occident. Dans la première période (860-1099), l'anthroponymique met en lumière deux événements de la société léonaise, voire de la Péninsule ibérique : la germanisation et l'arabisation. C'est le moment où l'anthroponymie léonaise se laisse imprégner par l'anthroponymie étrangère (arabe et juive), surtout aux IX<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècles, sans que le nom n'ait obligatoirement de connotation religieuse ni de distinction sociale : c'est l'influence des différentes cultures les unes sur les autres. Les noms arabisés sont portés par les chrétiens répondant plutôt à un phénomène de mode suite aux contacts entre les différents peuples mais aussi aux alliances matrimoniales.

Cependant, le nom seul ne permet toujours pas la distinction entre un mozarabe, un musulman et un juif. Cela entraîne des confusions de personnes dues au port des mêmes noms. Il est difficile de séparer la communauté musulmane de celle appelée mozarabe et parfois de celle des juifs. Nous constatons que, sur la liste établie par le professeur J. FERNANDEZ CONDE<sup>973</sup>, ce dernier met les deux communautés (musulmane et mozarabe) ensemble. Ce qui semble révéler que l'écart entre les communautés musulmane et mozarabe est assez étroit. Les documents révèlent l'existence d'une communauté musulmane (une minorité) grâce au terme *mauros*, mais la ressemblance avec les mozarabes, qui adoptent les attitudes des Arabes, amène les chrétiens du Nord à les assimiler. Le port de noms arabisés par les chrétiens, qualifié de mode par des historiens tels que C. AILLET et C. REGLERO de la FUENTE, est assez présent entre le X<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Mais cette mode commence à disparaître progressivement dans la population léonaise en faisant place à la christianisation des noms (noms testamentaires et noms de saints). Ainsi, la fin de la première période (860-1099) et surtout le XI<sup>ème</sup> siècle est une période de transition dans l'anthroponymique léonaise : commencement du succès des noms bibliques et des noms de saints.

Quant à la seconde partie (1100-1230), en général, elle atteste non seulement, par la présence des noms pyrénéens, le contact du royaume de León avec les autres régions occidentales, surtout la France, mais le triomphe des noms testamentaires et les noms de quelques saints. C'est la

---

<sup>972</sup> AYOUN R., « En Espagne médiévale : un âge d'or juif », in *Histoire, économie et société*, 7<sup>e</sup> année, n° 1, p. 8.

<sup>973</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 861 et 883. Par exemple, c'est le cas de *Guodivia cognomento Hob* qui est compté comme un mozarabe et comme juif.

période où on assiste à l'explosion de noms néotestamentaires et des noms de saints dans la population européenne en général et dans celle de León en particulier. Dans l'ensemble de la chrétienté occidentale, ce sont presque les mêmes noms testamentaires et de saints qui dominent l'horizon : Pierre, Jean, Marie, Michel, Martin, Pélage, Dominique et Rodrigue. Le milieu féminin léonais est assez pauvre en noms testamentaires. Marie demeure l'unique nom féminin biblique à connaître le succès. Il est à noter que les femmes léonaises portent davantage des noms de saintes de la Péninsule ibérique, dont les plus fréquents sont Marina et *Iusta*. La christianisation du stock de noms est bien observée dans les terres chrétiennes du Nord-Ouest de la Péninsule mais aussi en Europe occidentale<sup>974</sup>. La forte utilisation des noms Pierre, Jean, Marie et d'autres noms de saints universels selon les régions européennes occidentales n'est pas le fait du hasard. Il est probable que « ces choix semblent inspirés par la recherche d'une intercession universelle, fondamentalement celle du salut »<sup>975</sup>. Elle est également une réponse de la population au renouvellement du culte des saints et aux écrits hagiographiques des XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle.

La période 1100-1230 est également le moment où on observe le succès de noms spécifiques à la Péninsule ibérique. En effet, dans la documentation léonaise, on remarque l'essor des noms de certains membres des familles royales. Pour les hommes, on observe que ce sont les noms couramment attribués dans la noblesse léonaise, voire ibérique, surtout ceux des familles royales (Sanche, Elvira, Urrique, Ferdinand, etc). Le nom Ferdinand est le plus usuel. Cependant, l'influence du nom Ferdinand semble se limiter à León, voire dans le royaume, en mémoire du roi Ferdinand I<sup>er</sup> pour ses actions politiques et religieuses. Quant aux femmes, ce sont plutôt les trois noms traditionnellement portés par les reines et les princesses hispaniques (Elvira, Sancha et Urrique) qui sont en tête de liste. La situation est presque la même dans tous les royaumes du Nord. Toutefois, concernant le nom Sancha, son succès semble être double car son masculin (Sanche) connaît le succès dans le milieu masculin léonais.

Le phénomène de la christianisation du stock de noms est commun à toute l'Europe chrétienne en général, mais la densité de la pénétration des noms bibliques varie d'une région à une autre. Presque partout c'est le trio Pierre, Marie et Jean qui s'affiche. Apparemment, le trio doit son succès, entre le XII<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle, au développement du culte des saints au XI<sup>ème</sup> siècle. Quant aux noms des rois/reines, des princes/princesses et des seigneurs, leur domination traduit

---

<sup>974</sup> CHAREILLE P., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. V, *Le nom : histoire et statistiques. Quelles méthodes quantitatives pour une étude de l'anthroponymie médiévale*, p. 25.

<sup>975</sup> BOURIN M., « Choix des noms et cultes des saints aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans G. BIANCIOTTO, R. FAVREAU et P. SKUBISZEWSKI, *Le culte des saints aux IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, p. 1.

leur influence sur les populations. Face à la montée des noms testamentaires (Pierre, Jean et Marie), il n'est pas étonnant de se demander si l'Église a eu à jouer un rôle. En effet, il s'avère que le succès spectaculaire des noms "chrétiens" semble correspondre au lendemain de plusieurs événements religieux qui surviennent dans la Péninsule ibérique et dans l'Église en général : le changement du rite liturgique et la réforme grégorienne. Ainsi, si le port de noms sémitiques est un effet de mode sans connotation religieuse, celui des noms "chrétiens" (bibliques et saints) s'avère être non seulement une mode mais avec une connotation religieuse. En cela, nous nous demandons quel a été le rôle de l'Église dans le succès des noms testamentaires et des noms de saints. Le succès que connaissent ces noms est-il lié aux événements religieux ou est-ce une simple coïncidence ? Ou encore correspond t-il à un réveil spirituel de la part la population léonaise ?



## CHAPITRE 2 : LE CULTTE DES SAINTS ET LE NOM

Dans toutes les sociétés humaines traditionnelles, même contemporaines, le choix du nom de l'enfant revient toujours aux parents ou aux membres de la famille. Cette pratique se justifie par le fait que le nom est un bien familial que l'on voudrait transmettre aux générations futures. Le fait de donner un même nom de génération en génération dans la famille permet à une lignée de (sur)vivre. Le nom est également un vecteur d'histoire. Cette histoire, c'est faire mémoire de tel ou tel ancêtre/parent pour que la mort n'efface pas leur souvenir.

Cela peut se voir sur les épitaphes funéraires. Les inscriptions épigraphiques ont pour « fonction principale la mise à la disposition d'une information auprès du public le plus large »<sup>976</sup>. Elles invitent les vivants, bien souvent, à prier pour le défunt et à faire mémoire de ce dernier pour ses qualités spirituelles, morales et même militaires. Les éloges relatés sur l'épitaphe funéraire sont également une manière d'inviter les vivants à imiter les qualités du défunt. Il est donc important de connaître le contenu du message pour poser cet acte de piété. Ces écrits relatant les actions des défunts et l'appel à la mémoire collective sont des moyens pour que les défunts ne tombent pas dans l'oubli. C'est sans doute ce à quoi renvoie le culte<sup>977</sup> des saints.

Les saints sont des personnes qui ont marqué leurs sociétés, de leur vivant, par la qualité de leur foi et leur vie. L'influence des saints est encore plus grande lorsqu'au ciel, ils ne cessent de réaliser des miracles pour les hommes sur la terre. Pour cela, l'Église ne veut pas qu'ils tombent dans l'oubli. Elle les présente au peuple chrétien comme des modèles de foi, de vie et des protecteurs. Le port du nom d'un saint permet non seulement d'établir une relation entre l'enfant et le saint, mais il assure à l'enfant la protection et l'intercession de ce saint. L'attribution du nom d'un saint permet également à l'enfant d'imiter les qualités de son saint patron. Ce sont ces valeurs (protection, intercession, imitation) que l'Église véhicule, et même la société dite profane<sup>978</sup>, lorsqu'elle présente les personnes justifiées à l'assemblée de ses adeptes. Pour certains historiens, le culte des saints est vu comme un contrôle, une intervention de l'Église sur la structure familiale. En effet, A. BURGUIERE affirme que le culte du saint patron est « le sens du nouveau contrôle social où le pouvoir ecclésiastique confortait le pouvoir

---

<sup>976</sup> DEBIAIS V., *Messages de la pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, p. 295.

<sup>977</sup> Selon le petit Robert (Dictionnaire le petit Robert, p. 436.), le culte est un hommage religieux rendu à une divinité ou à un saint personnage. Le mot culte viendrait du latin *cultus* qui signifie « adorer ».

<sup>978</sup> Dans toute société humaine non chrétienne, l'enfant ne porte pas le nom de m'importe quels aïeux : ce sont plutôt les plus prestigieux.

administratif : démanteler les solidarités traditionnelles pour intervenir directement sur l'individu ou le noyau familial »<sup>979</sup>.

Dans l'histoire de la chrétienté, de manière officielle, c'est à partir du concile de Trente que l'Église (au XVI<sup>ème</sup> siècle) demande aux chrétiens de donner à leurs enfants des noms de saints ou des noms testamentaires, surtout ceux du Nouveau Testament. Dans la population occidentale chrétienne en général et dans celle de León en particulier, on remarque un foisonnement de noms testamentaires et de noms de saints entre les XII<sup>ème</sup> - XIII<sup>ème</sup> siècles. Il semble impossible de ne pas penser à une quelconque intervention des clercs et des moines dans le port massif de noms testamentaires et de noms de saints. Les généalogies réalisées entre les XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles<sup>980</sup> révèlent qu'il y a un nom (voire plus) testamentaire et/ou un nom de saint dans presque toutes les familles : sur 99 généalogies au total, l'on trouve des noms testamentaires et des noms de saints dans 94 familles. Mais, nous pensons qu'en réalité, il est plausible qu'il ait des noms bibliques et de saints dans toutes les familles de cette époque. On peut observer aussi qu'avec la transmission directe, certains deviennent des noms-héritages de certaines familles<sup>981</sup>.

Le port de plus en plus fréquent de noms de saints par les fidèles chrétiens est-il marqué par les vents nouveaux soufflant sur l'Église ? Ou est-ce un changement de mentalité de la part des chrétiens ? Comment expliquer le fait que la christianisation du stock anthroponymique soit commune à tout l'Occident chrétien presque à la même période ? Il semble que dans l'Antiquité, certains clercs invitaient déjà le peuple chrétien à donner des noms de saints. À l'exemple de l'évêque de Constantinople, Chrysostome, qui, déjà au IV<sup>ème</sup> siècle, encourageait les chrétiens au port de noms de saints : « Saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople de 397 à 407, félicite les chrétiens qui donnent à leurs enfants non pas le nom de leurs aïeux mais celui des saints et il blâme ceux qui se soustraient à cet usage pratiqué, dit-il, par les premiers fidèles »<sup>982</sup>. De ce fait, y a-t-il eu une influence de l'Église d'Orient sur celle de l'Occident ? Pour que la christianisation du stock de noms soit commune à toute les régions européennes presque à la même période, avec les mêmes noms, cela signifie qu'elles ont vécu un évènement similaire. Il nous paraît donc plus judicieux de regarder du côté de l'Église. En effet, la fin du

---

<sup>979</sup> BURGUIÈRE A., « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) » in *L'Homme*, p. 40.

<sup>980</sup> C'est la période où il y a plus de généalogies et c'est également le moment où il y a plus de généalogies allant au-delà de trois générations.

<sup>981</sup> Dans la famille de *frater domni Froile*, les noms Dominique et Pierre sont transmis sur plusieurs générations respectivement à l'aîné et au second des garçons de la fratrie.

<sup>982</sup> MAUREL C., « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales », in *Revue de l'histoire des religions*, p. 4.

XI<sup>ème</sup> siècle est une période où s'opèrent dans l'Église de grands changements et une période où la Péninsule ibérique reçoit des clercs Français (surtout les moines de Cluny) favorables à la papauté. Il faut signaler également qu'entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, le baptême et le culte des saints sont revisités pour des problèmes pastoraux. Tout cela a-t-il influencé les parents dans l'attribution du nom à l'enfant ?

Afin de répondre aux différentes questions, dans un premier temps, nous nous pencherons sur la dévotion populaire comme des cultures politique et religieuse en partant des cultes rendus aux saints protecteurs (Isidore, Froilan et Jacques) et aux autres saints de la Péninsule ibérique. Puis, nous analyserons la montée de noms de saints "universels". Ce qui ensuite, nous conduira à l'étude des "nouvelles" dévotions comme révélatrices de contact entre le royaume de León avec d'autres peuples.

## I. LES DIFFÉRENTS SAINTS

Le sanctoral léonais présente plusieurs saints dont certains sont des personnes justifiées étrangères à la Péninsule ibérique et d'autres originaires d'*Hispania*. Dans le chapitre précédant, les recherches ont montré que le stock anthroponymique germanisé se christianise à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, et les siècles suivants, sont les périodes de triomphe des noms testamentaires (surtout des noms néotestamentaires) et des noms de saints. Les noms de certains saints sont féminisés<sup>983</sup> pour être attribués aux femmes. C'est ainsi que dans le stock de noms des femmes léonaises apparaissent des noms tels que *Dominica*, *Iohanna*, *Petronilla*, *Stephania*. Cependant, ces noms de saints féminisés sont peu fréquents. A contrario, en Aquitaine (France), les noms de saints féminisés (Johanna, Stephania, Petronilla) deviennent fréquents à partir du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>984</sup>.

Dans cette sous-partie, il s'agira d'analyser les noms de saints (à l'exception des noms bibliques) les plus dominants dans la population léonaise. Elle est divisée en deux parties qui sont l'anthroponymie et les saints protecteurs de la Péninsule ibérique, puis l'étude des noms de personnes et les saints "universels". Connue (León) pour ses nombreuses reliques de saints, il est à se demander si le succès des noms de saints n'est pas une réponse à la politique menée par les souverains léonais.

---

<sup>983</sup> Il est à signaler que la féminisation de noms des saints est présente dans la société léonaise avant l'an mil. Mais, nous constatons que vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, les noms de saints féminisés sont les noms de saints en vogue (surtout durant les XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles) dans la population masculine léonaise.

<sup>984</sup> LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle », in *Clio. Femme, Genre, Histoire*, t. I, n° 45, p. 212.

## A. L'anthroponymie et les saints protecteurs de la péninsule ibérique

Dans l'histoire de l'humanité, aussi loin que l'on peut remonter, la société humaine a toujours rendu un hommage à ses ancêtres, surtout les plus illustres. C'est ce qui est également attesté dans la religion. Ainsi dans le christianisme, l'hommage rendu aux personnes, modèles de la foi, a commencé d'abord en Orient avant de se répandre en Occident. Cette vénération s'est d'abord faite pour les personnes qui, à cause de leurs croyances, ont payé de leur vie :

Dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle en Orient et à partir du III<sup>e</sup> siècle en Occident, les chrétiens prennent l'habitude de se réunir près des tombes des martyrs ou sur les lieux de leur supplice, en particulier le jour anniversaire de leur mort [...] Le culte rendu aux martyrs engendre très vite (dès le IV<sup>e</sup> siècle) la vénération de leurs reliques. On commence à transférer des corps, des fragments de corps ou des morceaux d'étoffe ayant touché ces corps, à travers le monde chrétien (translation) [...] Progressivement le culte des martyrs se répand bien au-delà des lieux où l'on vénère leurs restes ; on leur attribue un jour commémoratif célébré dans toute l'Église<sup>985</sup>.

Le Moyen Âge est une période où circulent de nombreuses reliques d'une terre à une autre. La translation des reliques de saints est souvent source de grande fête organisée par le royaume ou la ville qui accueille les restes du saint en question. Dans les calendriers<sup>986</sup> liturgiques hispaniques, sont mentionnées les fêtes des translations de plusieurs saints hispaniques, ainsi que leur date de naissance au ciel.

Le transfert des reliques de saints paraît répondre à un besoin qui n'est pas toujours d'ordre religieux. Dans la plupart des cas, il s'agit de regrouper le maximum de choses ayant appartenu au saint (ses restes (les os), ses habits, etc.) pour en tirer gloire et asseoir son pouvoir politique. Cette acquisition des reliques s'avère répondre à un certain prestige. Le culte des reliques demeure un acte important dans la société chrétienne d'alors car la vie et le destin d'un peuple peut se faire autour de la vénération rendue à un ou plusieurs saint(s). Concernant la Péninsule ibérique, C. AILLET écrit ceci : « En Péninsule ibérique plus qu'ailleurs sans doute, le culte des saints est partie intégrante d'une Histoire en devenir, Histoire royale qui se définit comme

---

<sup>985</sup> DUBOST M. et LALANNE S., *Le nouveau théo. L'encyclopédie catholique pour tous*, p. 9.

<sup>986</sup> « Les premières vies de saints apparaissent vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle... À cette époque paraissent également les premiers calendriers des saints : le plus ancien remonte à 354 et a servi de base au calendrier liturgique romain en vigueur jusqu'à la réforme de 1969 », M. DUBOST et S. LALANNE, *Le nouveau théo. L'encyclopédie catholique pour tous*, p. 9-10.

la reconstruction d'un espace hispanique et chrétien »<sup>987</sup>. La suite de notre travail montrera le lien fort entre le culte des saints et le pouvoir royal léonais.

Le calendrier liturgique léonais regorge de nombreux saints. Toutefois, dans cette sous-partie, nous avons fait le choix de ne porter notre étude que sur trois saints, étant donnée la place (au niveau spirituel et politique) qu'ils occupent dans le cœur de la population de León et même de toute la péninsule chrétienne. Ce sont Saint Isidore, saint *Froila* et saint Jacques apôtre. L'attribution de leurs noms est-elle due à la dévotion qui leur est accordée ? En d'autres termes, la dévotion populaire d'un saint est-elle synonyme du port fréquent du nom du saint ?

## 1. Les saints protecteurs de León

Patron vient du latin *patronus* qui signifie « protecteur », lui-même dérivé du mot *pater* qui veut dire « père ». Il semble qu'avant d'être employé dans l'Église, le terme avait une autre signification dans l'Antiquité. En effet,

Dans l'Antiquité romaine, le terme (*patronus*) désignait l'ancien maître d'un esclave affranchi, vis-à-vis duquel il conservait des droits et des obligations ; il s'est aussi appliqué à des patriciens riches qui se faisaient les protecteurs d'une « clientèle » d'hommes libres de condition inférieure. L'Église a repris le terme lorsque l'usage s'est établi, dès les origines, de placer sous la protection d'un saint une personne (qui en reçoit le nom au baptême), une église, un diocèse, une confrérie, une corporation, une ville, un pays...<sup>988</sup>.

Pour les métiers et les corporations, il est choisi un patron qui a exercé le métier. Ainsi, par exemple, saint Joseph est le saint patron des charpentiers car d'après le témoignage des évangélistes, il exerçait le métier de charpentier ; saint Vincent de Paul est le saint patron des œuvres charitables, car il a œuvré pour la charité envers les pauvres. En ce qui concerne les villes, les diocèses et les églises, le saint est choisi comme protecteur d'après la vie qu'il a menée et les liens qu'il a parfois tirés avec la région.

L'étude sur l'anthroponymie léonaise et sur le culte des saints nous a permis de découvrir deux saints occupant la place de patrons protecteurs. Ce sont : saint Isidore et saint Froilan. Tous deux furent évêques. L'un à Séville, dans le Sud, au VII<sup>ème</sup> siècle (601-636) et l'autre à León au X<sup>ème</sup> siècle (900-904). L'on est tenté de se demander sur quoi repose le choix de ces deux évêques comme saints protecteurs du royaume et de sa capitale. Ont-ils posé des actes particuliers en faveur de León (le royaume et la capitale) et quel est l'impact de leur culte sur l'anthroponymie ?

---

<sup>987</sup> HENRIET P., « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XIe-XIIIe siècles). Quelques remarques. In : *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, p. 84-85.

<sup>988</sup> DUBOST M. et LALANNE S., *Le nouveau théo. L'encyclopédie catholique pour tous*, p. 20.

a. *Saint protecteur du royaume : Isidore de Séville*

D'origine grecque, Isidore signifie « don d'Isis » (Isis : déesse funéraire de l'Égypte Antique). Le nom Isidore renvoie immédiatement à l'une des grandes figures emblématiques de l'Église du Moyen Âge, en particulier celle de la Péninsule ibérique : saint Isidore de Séville. Mais le Moyen Âge connaît plusieurs cultes isidorien. Par exemple, dans les calendriers liturgiques hispaniques, il est mentionné que la Péninsule ibérique vénère deux saints, bien distincts, nommés Isidore. Il s'agit de saint Isidore d'*Hispania*, évêque de Séville ayant vécu entre le VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècle, fêté le 4 Avril<sup>989</sup> et de saint Isidore d'Alexandrie<sup>990</sup> ou de Péluse, moine ayant vécu au V<sup>ème</sup> siècle, fêté le 14 mai. Cependant, concernant León (et même toute la Péninsule ibérique, peut-être aussi l'Occident latin), il est certain que le nom Isidore, porté par les populations léonaises, est à mettre en lien avec l'évêque de Séville.

Saint originaire du Sud de la Péninsule (Séville), il occupe une place particulière dans le royaume de León où son corps est translaté en 1063 sous le règne de Ferdinand I<sup>er</sup> (1037-1067) et à la demande de ce dernier. Après le déplacement de ses reliques à León, Isidore est nommé saint patron du royaume léonais. L'une des grandes institutions de la capitale lui est dédiée : la collégiale saint Isidore. Nous pensons que la collégiale doit sa grandeur et sa renommée à la présence des reliques de saint Isidore. Elle devient le centre du pèlerinage des chrétiens à saint Isidore. Comme cela l'a été mentionné dans l'introduction générale, le chemin des pèlerins vers Santiago de Compostelle passe désormais devant la collégiale à partir de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle par un privilège accordé par le roi Ferdinand II (1157-1188) en 1168. Il est certain que ce privilège est dû à l'existence des restes de ce « grand » saint hispanique dans la collégiale et de la place qu'occupe le saint au cœur de la royauté.

La présence du culte de l'évêque de Séville montre, en effet, que bien avant qu'il ne soit canonisé par l'Église à Rome en 1598 et déclaré docteur de l'Église en 1722, saint Isidore jouissait dès sa mort d'un culte local. La translation de ses restes, quelques siècles plus tard à León, est mentionnée dans les calendriers hispaniques : le 22 décembre<sup>991</sup>. Désormais, cette date devient un jour de fête en la mémoire de saint Isidore de Séville. Mais dans le document numéro 66, daté du 4 septembre 1159, des archives de la collégiale, on constate que trois fêtes sont consacrées à saint Isidore : *In una uero festiuitatum Sancti Hisidori quae sunt in anno, uidelicet*

---

<sup>989</sup> VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, p. 148. La date du 4 avril (636) est la date du décès de l'évêque de Séville, Isidore.

<sup>990</sup> VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », op. cit., p. 149.

<sup>991</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses », in *Archivos leoneses*, p. 136 ; VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle », in *Bibliothèque de l'école de Chartes*, p. 25 ; VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, p. 155.

*Transitus, Translationis et Dedicacionis ecclesie...*<sup>992</sup>. Ce qui révèle que les chanoines (peut-être également la population léonaise) en plus de la translation et du jour de la naissance du saint au ciel, fêtent aussi le jour de la dédicace de la collégiale de saint Isidore. Le fait que trois fêtes soient accordées au saint évêque de Séville dévoile l'importance du culte isidorien dans tout le royaume léonais.

Selon P. HENRIET, saint Isidore de Séville peut être considéré comme la seconde grande gloire du sanctoral hispanique médiéval et à partir de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, son culte s'installe durablement au monastère Saint-Isidore de León, qui tient aussi lieu de panthéon royal<sup>993</sup>. Il semble que le culte de saint Isidore commence un peu plus tôt à Silos. En effet, « dans les calendriers hispaniques (*Liber ordinum* de Silos de 1052 et *Liber commicus* de Silos de 1067) se trouve une commémoration liturgique, originaire de l'Église de Séville, célébrant l'anniversaire de la mort d'Isidore le 4 avril »<sup>994</sup>. Toutefois, il semble que c'est de León que s'est fait réellement le développement du culte isidorien. Le culte isidorien est donc tardif car il ne commence qu'après la translation des reliques du saint à León<sup>995</sup>. L'importance accordée aux fêtes isidorienes dévoile la grandeur de l'acte posé par le roi Ferdinand qui est à l'origine de l'arrivée des reliques à León. Au niveau politique, la présence des reliques du saint est un atout majeur dans la « suprématie » du royaume léonais sur les royaumes musulmans du Sud et sur les autres royaumes chrétiens d'*Hispania*.

➤ *Le nom Isidore et l'anthroponymie*

Les reliques de saint Isidore de Séville arrivent à León suite à une victoire du roi Ferdinand I<sup>er</sup> sur les musulmans. Dès lors, la figure du « docteur » de l'Église hispanique est davantage utilisée pour des enjeux politiques que pour des enjeux religieux. Ch. GARCIA affirme ceci :

Le voyage des ossements du saint sévillan s'inscrit dans un contexte politique tout aussi particulier. À travers cet acte, ses promoteurs cherchèrent à affirmer la primauté de la ville de León, l'*urbs regia* du XI<sup>e</sup> siècle, et à la transformer en un centre de sacralité de premier plan; le propos final de la démarche étant de mettre en valeur le rôle particulier joué par Ferdinand I<sup>er</sup>, son roi, et de faire rejaillir sur lui les bénéfices du transfert. C'est effectivement ce dernier qui, selon les textes écrits après les faits, avait organisé le déplacement solennel de la dépouille de l'évêque hispanique ; un monarque qui accueillit personnellement le saint lors de son arrivée à León et qui transforma une ancienne église

---

<sup>992</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 93-94, acte n° 66.

<sup>993</sup> HENRIET P., « Hagiographie et politique de León », dans *Mabillon*, n° 8, p. 53.

<sup>994</sup> OROZ RETA J. y MARCOS CASQUERO M. A., *San Isidoro. Etimologías*, p. 112.

<sup>995</sup> HENRIET P., « Nondum enim complete sunt iniquitates Yspanorum, ou l'hagiographie au service de l'histoire générale. L'épisode de la venue de Mahomet en Espagne (*vita sancti Isidori*, BHL, 4486 vers 1200) », dans M. COUMERT, M.-C. ISAÏA, K. KRÖNERT et S. SCHIMAHARA (dir.), *Rerum gestrum scriptor. Historiographie au Moyen Âge*, p. 160 .

de la cité, auparavant dédiée à Jean le Baptiste et à saint Pélage, en sanctuaire-reliquaire digne d'accueillir le tombeau de son nouveau et glorieux hôte<sup>996</sup>.

L'identité de la royauté asturo-léonaise qui descend de celle dite wisigothe, va donc se faire autour du saint docteur d'*Hispania*. Le culte isidorien semble d'abord royal avant d'être répandu au reste de la population. L'arrivée des ossements de l'évêque sévillan n'est pas fortuite : c'est pour la Reconquête que le peuple, et à sa tête les souverains, lui adresse des prières. « Les reliques de saint Isidore furent transférées en 1063 de Séville à León et son culte est encouragé par la royauté dans le cadre de la Reconquista »<sup>997</sup>. Concernant l'enjeu politique de la translation des reliques de saints, Ph. GEORGES dit ceci :

L'affirmation du pouvoir royal, plus tard seigneurial, se détecte dans une avidité pour les reliques, même si le peuple ou le clergé – les évêques – sont à la base de nombreuses translations. Le pouvoir temporel aspire à la possession et au contrôle des reliques ; il instrumentalise le culte des saints, enjeu de pouvoir, donc de prestige et de gloire. Les reliques servent à la construction politique des principautés territoriales et à leur formation identitaire : elles s'affirment en Bretagne, en Flandre, en Normandie, en Hollande, en Aquitaine...<sup>998</sup>

Ainsi, les reliques de saint Isidore sont liées au fait de la Reconquête car c'est dans le cadre de ce vaste programme qu'elles arrivent à León et deviennent la figure autour de laquelle ce projet est mené.

Isidore, *doctor Hispaniarum*, était en effet le plus célèbre saint de la mythique époque wisigothique. Son culte permettait donc de situer les monarques léonais dans la continuité de leurs « ancêtres » goths et de faire de l'occupation musulmane, selon son schéma mis au point dans l'hagiographie royale à partir du IX<sup>ème</sup> siècle, une simple parenthèse<sup>999</sup>.

J. OROZ RETA et M. A. MARCOS CASQUERO affirment que le saint de Séville est invoqué fréquemment comme témoin divin dans les affaires « civiles » : il semble soutenir le jeune infant Alphonse, futur imperator, contre les menées de sa mère Urraque et surtout de son époux, l'aragonais Alphonse le batailleur<sup>1000</sup>. On peut dire que les souverains gouvernent leur royaume avec l'aide du saint. Il est regardé comme l'un des saints qui combattent auprès des souverains

---

<sup>996</sup> GARCÍA Ch., « De Tolède à Zamora, l'errance des reliques de saint Ildephonse au Moyen Âge », in *Cahiers d'Études Hispaniques Médiévales*, p 232.

<sup>997</sup> GEORGE Ph., « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles (III) », In *Revue belge de philologie et histoire*, p. 878.

<sup>998</sup> GEORGE Ph., op. cit., p. 860.

<sup>999</sup> HENRIET P., « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XI-XIIe siècles). Quelques remarques », in *Cahier de linguistique hispanique médiévale*, p.76.

<sup>1000</sup> OROZ RETA J. y MARCOS CASQUERO M. A., *San Isidoro. Etimologías*, p. 112. Concernant les affaires civiles, nous pouvons voir dans P. HENRIET, « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XI-XIII<sup>e</sup> siècles). Quelques remarques ». In : *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, p. 60. Les hagiographes en (les saints) font les garants d'espaces politiques sacrés, dominés par les souverains bien réels.



contre les musulmans.

Nous pouvons ajouter que seul le royaume léonais pourrait être l'héritier légitime du royaume wisigoth car il a en son sein la grande figure de l'Église wisigothique. Et même s'il est appelé Isidore de Séville, il reste le grand saint de León. Aussi, la dévotion qui lui est rendue établit une relation entre lui et le royaume léonais : il rend légitime le pouvoir des souverains léonais, par sa présence, face aux autres royautes et par ses miracles dans leurs batailles contre leurs ennemis. Ce qui lui vaut son attribut principal de « tueur de maures ».

Nous osons affirmer qu'un acte politique<sup>1001</sup> est devenu un geste de piété : puisque les chanoines de par leur dévotion feront que le culte isidorien connaîtra un essor au cours du XII<sup>ème</sup> siècle à travers les écrits hagiographiques. Cela a entraîné un éveil spirituel. On peut comprendre ainsi l'importance du saint évêque dans la vie des Hispaniques, dans un contexte de guerres internes et externes : comme saint Jacques, saint Isidore combat également les ennemis aux côtés des souverains. Mais le nom Isidore occupe-t-il une place de choix aussi dans l'anthroponymie léonaise ?

➤ *La place de saint Isidore dans la politique royale*

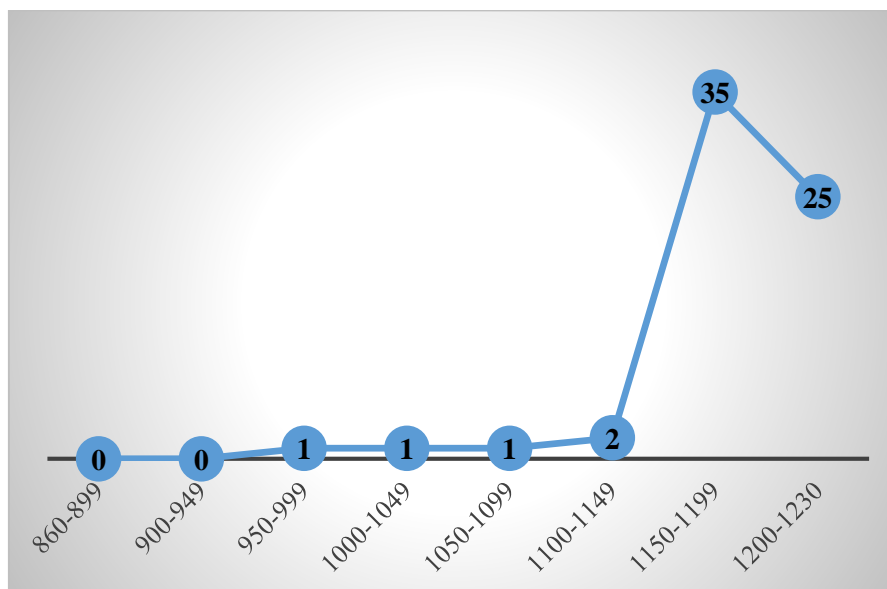
D'après notre corpus, le nom *Isidorus* ne figure pas dans le stock de noms des années 860 à 949. La première apparition du nom Isidore se fait en 979 dans le milieu laïc : *Isidoro testis*<sup>1002</sup>. Cette apparition en 979 révèle la connaissance du nom Isidore, sans doute du saint de Séville, par la population léonaise avant la translation des reliques et du culte de saint Isidore. Mais, de 979 jusqu'en 1149, le nombre de personnes portant le nom du *doctor Hispania* est inférieur à 3. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle qu'il commence à être porté par un peu plus d'hommes (voir figure 53).

---

<sup>1001</sup> Les restes de saint Isidore sont donnés au souverain de León par le roi Abbad II (1042-1069). Il semble que cela se fait afin d'attirer les bonnes grâces du souverain chrétien.

<sup>1002</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. II, p. 267, acte n° 463.

Figure 53 : Évolution de la répartition du nom Isidore de 860-1230



Malgré le peu d’engouement de la part des Léonais, Isidore est un nom présent tant chez les laïcs que chez les clercs et les moines. Mais, au cours de son “succès” à partir de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, le nom Isidore est plus implanté dans le milieu laïc. De 1100 à 1230, sur 60 personnes nommées *Isidorus*, il n’y a que quatre clercs (soit environ 6,12%), dont un évêque (*Isidorus Tudensis episcopus*<sup>1003</sup>, 1159). Isidore semble être un nom connu et porté par des personnes autres que les celles de la Péninsule ibérique. Nous y trouvons même un Français de León nommé *Ysidoro Ruberti*<sup>1004</sup>. Cela montre que le saint est connu dans la population étrangère établie à León.

Entre 1150-1230, le nom Isidore fait partie des dix premiers noms dominants à León et il occupe la 9<sup>ème</sup> place après le nom Rodrigue comme le montre le tableau 35. Selon nos données, le nom Isidore ne représente que 3,77% du total des hommes léonais portant les dix noms leaders de 1150 à 1230. De moins de 1% entre 860-1149, il passe à 3,77% : c’est une évolution. Toutefois, c’est une évolution lente par rapport aux autres noms de saints (tels Dominique, Martin, Pélage) qui connaissent dès la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle et surtout au début du XII<sup>ème</sup> siècle une évolution spectaculaire. Néanmoins, tout laisse à penser une possible évolution progressive du nom Isidore dans les siècles à venir dans la population léonaise.

<sup>1003</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 93, acte n° 65.

<sup>1004</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 384, acte n° 1541. *Le nomen paternum, Ruberti* (Robert), laisse comprendre qu’il s’agit d’un Français ou d’un descendant de Français.

Tableau 35 : Les 10 noms masculins dominants à León entre 1150-1230

<b>Périodes et fréquences</b>				
<b>Noms</b>	<b>1150-1199</b>	<b>1200-1230</b>	<b>Total</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Petrus	196	159	355	22,33
Iohannes	114	145	259	16,29
Dominicus	103	152	255	16,04
Martinus	104	96	200	12,58
Pelagius	78	37	115	7,23
Fernandus	60	44	104	6,54
Michael	43	57	100	6,29
Rodericus	45	52	97	6,1
Isidorus	35	25	60	3,77
Gundesalus	24	21	45	2,83
<b>Total</b>	<b>802</b>	<b>788</b>	<b>1590</b>	<b>100</b>

Comme le montrent les résultats de la figure 53 et ceux du tableau 35, peut-on affirmer que le nom *Isidorus* doit son "envol" à la présence des restes du saint dans la ville de León et au culte qui est rendu au saint évêque de Séville ? En effet, en suivant la chronologie, à partir de fin XI<sup>ème</sup> siècle, son culte s'installe durablement au monastère de Saint-Isidore de León<sup>1005</sup> mais le nom de l'évêque de Séville, durant presque un siècle, est rarement porté par les Léonais. De ce fait, on est tenté d'affirmer que le culte isidorien paraît être restreint au milieu des chanoines, surtout ceux de la collégiale qui lui est dédiée ; en tout cas tout laisser à penser cela dans le premier siècle de son arrivée dans la ville<sup>1006</sup>. Et pourtant, peu de moines apparaissant dans notre corpus, portent le nom du saint malgré la dévotion fervente qu'ils ont pour lui. Nous n'avons rencontré aucun clerc séculier, ni aucun moine ayant pour *cognomen* (nom d'entrée dans la vie monastique) le nom Isidore.

Le "succès" du nom du premier docteur hispanique se fait dans la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle (35 personnes), soit un siècle après la translation des restes de saint Isidore. Il nous paraît, dans un premier temps, qu'à ce moment le culte du saint soit élargi à tout le peuple léonais ; il se peut que ce soit la dévotion populaire qui amène la population – surtout laïque - à porter le nom *Isidorus*. À cette époque, l' "envol" du nom est le reflet des changements qui s'opèrent dans l'Église en général et en particulier dans celle de ladite ville. N'oublions pas également que le XII<sup>ème</sup> siècle est aussi le siècle où le culte des saints locaux et des martyrs est revisité. Les chanoines ont dû jouer aussi un rôle dans cet "essor" à cause de leur dévotion personnelle pour le saint. Il est probable qu'ils aient conseillé les parents dans le choix du nom.

<sup>1005</sup> HENRIET P., « Hagiographie et politique de León : les chanoines réguliers de saint-Isidore et la prise de Baeza », dans *Mabillon*, n° 8, p. 54.

<sup>1006</sup> Nous pensons que si le culte isidorien a existé dans le royaume léonais avant la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, le culte n'a pas eu une grande ampleur.

Dans un second temps, l'évolution du nom semble être une conséquence des écrits hagiographiques de la translation des reliques. Cela est une première car avant le XII<sup>ème</sup> siècle, les œuvres hagiographiques étaient rares dans l'ensemble de la Péninsule ibérique<sup>1007</sup>. P. HENRIET affirme que la translation des reliques d'Isidore opère un nouveau changement dans les habitudes des léonais<sup>1008</sup>.

...un établissement aussi important que Saint-Isidore, panthéon royal et trésor de reliques, ne produit pas de textes narratifs avant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Pendant longtemps, le travail de la mémoire ne se fait pas, aucun chanoine ne confiant l'histoire de ses saints protecteurs à l'Écrit. De ce point de vue, l'arrivée d'Isidore marque une rupture. A l'occasion de la venue de ses reliques, un auteur qui affirme avoir parlé aux principaux témoins des événements rédige, dans un but liturgique, une histoire de la translation...

León devient un grand centre producteur d'œuvres narratives et « le point de départ de l'histoire intellectuelle de la collégiale est en effet l'arrivée des restes d'Isidore de Séville en 1063 »<sup>1009</sup>. La mise par écrit de la translation des reliques du saint et les miracles opérés ont dû être à l'origine du port progressif du nom Isidore par les hommes. Le fait d'écrire a permis que la vie du saint soit mieux connue par un auditoire plus large. Cela montre la grande influence de ce saint hispanique dans le royaume léonais. León est le lieu d'où est parti le culte de saint Isidore de Séville qui s'est propagé ensuite dans toute la chrétienté. Il est à signaler également qu'il semble y avoir peu d'églises léonaises sous le patronage de saint Isidore. Dans notre documentation, en dehors de celle de la ville de León (la collégiale), une seule autre église est dédiée au saint de Séville : « Sanctus Ysidorus de Rozala ». Cette église paraît être un monastère car le prieur se nomme : *Martinus prior de Sanctus Ysidorus de Rozala*<sup>1010</sup>, 1163.

Notons que seule l'anthroponymie léonaise semble être "marquée" par le nom Isidore (surtout à partir de l'an 1150). Le nom du saint évêque de Séville est absent de la liste des noms en vogue entre les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, établie dans les travaux anthroponymiques sur les autres régions de la Péninsule ibérique et celles de l'Occident.

---

<sup>1007</sup> HENRIET P., « Hagiographie et politique à León : les chanoines réguliers de saint-Isidore et la prise de Baeza », *Mabillon*, n° 8, p. 55.

<sup>1008</sup> HENRIET P., op. cit., *Mabillon*, n° 8, p. 55.

Ce passage signifie que la ville de León et le monastère Saint-Isidore n'abritait pas seulement les reliques d'Isidore. Voir celles du martyr Pélage en 925 à León – celles de saint Eugène (un de ses bras) qui se fait 1156. Pour ce dernier P. HENRIET pense qu'il s'agit « en réalité d'une pure création hagiographique : HENRIET P., « Un bouleversement culturel. Rôle et sens de la présence cléricale française dans la Péninsule Ibérique (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », dans *Revue d'Histoire de l'église de France*, p. 76. Toutefois, celles de l'évêque de Séville restent les plus importantes.

<sup>1009</sup> HENRIET P., « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Quelques remarques », in *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, P. 75.

<sup>1010</sup> FERNÁNDEZ CATON J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 343, acte n° 1521.

b. *Saint protecteur de la capitale : Froilan*

Dans cette partie, il s'agira d'étudier l'impact de saint Froilan sur l'anthroponymie léonaise. Pour cela, nous ferons une brève analyse de la vie et du culte de saint patron de la capitale afin de voir comment cela se manifeste dans l'anthroponymie.

➤ *La vie et le culte de saint Froilan*

Nom d'origine germanique, il semble que Froilan provient du mot « Frauji » (seigneur) et du terme « land » (terre ou patrie). Ainsi, le nom Froilan signifie « terre du seigneur ou seigneur de la terre »<sup>1011</sup>. Le nom Froilan a été porté par une personne importante dans l'histoire religieuse léonaise. En effet, le saint patron de la ville de León n'est autre qu'un de ses évêques, Froilan (832 ou 833-904). D'abord ermite, il devient évêque de León de 900 à 904<sup>1012</sup>. Saint Froilan est aussi choisi comme saint patron de la province de Lugo, sans doute parce qu'il est originaire de cette région. Ainsi, León et Lugo sont les deux lieux hispaniques où se diffuse le culte du saint évêque dont la tombe se trouve dans la cathédrale de León avec celles d'autres clercs et celles de quelques laïcs<sup>1013</sup>. Dans les calendriers liturgiques hispaniques, *Froilan* est fêté le 3 octobre<sup>1014</sup>. Il semble qu'il ait évangélisé les chrétiens libérés du joug des musulmans, propageant la vie monastique et se distinguant par sa bienfaisance envers les pauvres. M. E. MARTIN LOPEZ fait remarquer que sur la représentation iconographique de cet évêque, les chanoines ont écrit : *In amore iugiter*<sup>1015</sup>, traduction : toujours dans l'amour. Tandis que sur son épitaphe funéraire, il est simplement écrit « Ici repose saint *Froilan* évêque et patron précepteur de cette sainte Église et évêque de León » : « HIC REQUIESCIT.[FROILAN9] EPIS ET PRAECP. HUI9 ALME ECCLAE LEGS ET ESPISCOPAT9 »<sup>1016</sup>. On s'attendrait à avoir plus d'éloge de cet évêque puisque l'un des rôles des épitaphes funéraires est de mettre en avant les bienfaits du défunt à l'égard de ses contemporains afin que sa mémoire reste vivante dans le monde des vivants. Il s'avère que l'épitaphe que nous connaissons, c'est-à-dire celle éditée par M. E. MARTIN LOPEZ, n'a été réalisée qu'en 1631. Sans doute que l'originale a disparu ou a été probablement détruite. C'est sans doute pour cela qu'il y a peu d'informations sur le saint.

---

<sup>1011</sup> XIZ Xulio R., *San Froilán*, p. 5

<sup>1012</sup> La statue de saint *Froilan* est représentée dans le meneau de la façade sud de l'actuelle cathédrale de León.

<sup>1013</sup> Nous vous renvoyons à l'ouvrage de M. E. MARTÍN LÓPEZ, *Las inscripciones de la Catedral de León (ss. IX-XX)*, Corpus Inscriptionum Hispaniae Mediaevalium, León, 2014.

<sup>1014</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses », in *Archivos leoneses*, p. 134.

<sup>1015</sup> MARTÍN LOPEZ M. E., *Las inscripciones de la catedral de León (ss. IX-XX)*, p. 24.

<sup>1016</sup> MARTÍN LOPEZ M. E., op. cit., p. 131.

Si nous partons de la phrase écrite par les chanoines de la cathédrale de León «*In amore iugiter* », l'évêque a été un pasteur qui a dû marquer la mémoire de la population léonaise par ses actes de générosité envers le peuple dont il a eu la charge : sans doute sa charité envers les pauvres. Ce sont ses soucis pastoraux qui ont dû amener les léonais à faire de lui le saint patron de leur ville. Sa vie aurait été écrite par un certain Jean, diacre et moine de León, en 920. Il serait l'un des saints à avoir une hagiographie car pendant cette période dans la Péninsule ibérique la mise par écrit de la vie des saints est rarissime. Cette hagiographie nous paraît douteuse car la mise par écrit de la vie des saints et de leurs miracles ne semble commencer à León qu'avec celle de saint Isidore. Une chose est sûre : le culte de saint *Froilan* connaît une dévotion populaire.

➤ *Le nom Froilan et l'anthroponymie*

*Froilan* est un nom courant et spécifique dans le Nord de la Péninsule ibérique : « Les gens du Nord sont singularisés par des noms proprement galiciens ou léonais notamment les noms comme Froila, Ordoño, Sánchez, Fernández, Gutiérrez... »<sup>1017</sup>. Il est présent dans le stock anthroponymique de 860 à 1230. Sa première apparition dans notre corpus se fait dans un acte de donation du roi Ordoño I<sup>er</sup> (850-866) à l'évêque *Fronimio* : ...*(Christus) Froila*<sup>1018</sup>. Il reste constamment présent dans le stock de noms masculins et entre les X<sup>ème</sup> et la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. On trouve dans les actes la féminisation du nom Froilan se présentant sous deux différentes orthographes : *Froileuua*<sup>1019</sup> et *Froillo*<sup>1020</sup>. Dans la documentation léonaise, le nom Froilan se présente sous plusieurs formes orthographiques : *Froillo*, *Froyla(n)*, *Froia*. Il fait partie du stock anthroponymique de tous les secteurs sociaux et toutes les souches sociales de León.

- Dans les familles royales : il est l'un des noms portés par les rois et princes asturo-léonais : *Froilan* I<sup>er</sup> (757-768). Dans les documents choisis, nous trouvons le prince *Froilan*, fils du roi Alphonse III de León et de la reine Jimena, qui devient le roi *Froilan* II de León de 924 à 925 : *Adefonso, una cum coniuge Xemena regina...et filiis*

<sup>1017</sup> AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIe siècles)*, p. 290.

<sup>1018</sup> SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. I, p. 7, acte n° 2.

<sup>1019</sup> SÁEZ E. y SÁEZ C., op. cit., t. II, acte n° 286 : *Ego Guntina, una cum filios meos, it est, Ueremudus, Aiubandus, Flazia, uobis Munnio Flainizi et uxor uestra Froileuua in Domino salutem.*

<sup>1020</sup> RUIZ ASECIO, *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 68, acte n° 947 : *Ego Silbia, una filia mea Froillo...* La féminisation du nom Froilan semble avoir peut d'influence dans le milieu féminin léonaise : le nom est rare dans ce milieu. Nous n'avons trouvé que deux femmes portant le féminin du nom Froilan.

*nostris...Froyla*<sup>1021</sup>.

Mais après le X<sup>ème</sup> siècle (après le roi Froilan II), il semble avoir disparu de la liste anthroponymique des familles royales : en tout cas aucun roi léonais après 925 ne se nomme ainsi. Nous pensons que c'est le fait que les descendants (Ordoño et Ramire) de Froilan II ne soient pas montés sur le trône. Le nom a dû exister parmi des princes léonais qui n'ont pas régné.

- dans l'aristocratie castillo-léonaise : *Froila Didaci comes*, 1109 ; *Froila Ramiriz comes*, 1189.
- dans le milieu clérical et monastique : *Froila presbiter*, 964 ; *Froilanus episcopus Gallecia*, 992 ; *Froilanus episcopus Legionense*, 993, *Froilanus Ouetense episcopus* 1074 ; *Froilanus abba Compostellanus*, 1063 ; *Froilanus abbas Sancti Pelagii*, 1074.

Le professeur M. I. CARZOLIO affirme que la diffusion du nom *Froilan* dans le milieu des serfs de la Galice révèle l'emprise des groupes dominants sur ce milieu<sup>1022</sup> : les parents serfs donnent à leurs fils les noms de leurs seigneurs. P. MARTINEZ SOPENA, dans son article sur l'anthroponymie léonaise (876-1230), signale que *Froilan* est l'un des noms les plus fréquents dans l'anthroponymie cléricale. Il occupe le 6<sup>ème</sup> rang de la période allant de 876 à 1100 mais au-delà de cette période, il disparaît. Dans le milieu laïc des années 876-1200, il occupe la 19<sup>ème</sup> place<sup>1023</sup>. Il faut souligner que le professeur P. MARTINEZ SOPENA ne donne aucune explication sur le fait que le nom soit plus présent dans le milieu clérical : il fait simplement un constat. Toutefois, selon nos analyses, ce n'est pas un nom spécifique aux clercs ni aux moines : ces derniers portent les mêmes noms que la population laïque. Nous n'avons pas trouvé de nom spécifique aux clercs et moines : c'est-à-dire un nom prédestinant l'enfant à la prêtrise ou aux ordres. Il est donc possible que la forte présence du nom *Froilan* dans le milieu clérical soit une simple coïncidence.

Si ce nom est apparemment fréquent durant trois siècles, le nombre de personnes nommées Froilan ne dépassera pas la trentaine. Son pic a lieu entre les années 950-990 : 17 personnes (voir figure 54 ci-dessus). Pendant cette même période, il est plus porté que les noms des apôtres Jean (14 hommes) et Pierre (8). Entre 1050-1099, il est à égalité avec le nom Jean : 11 personnes.

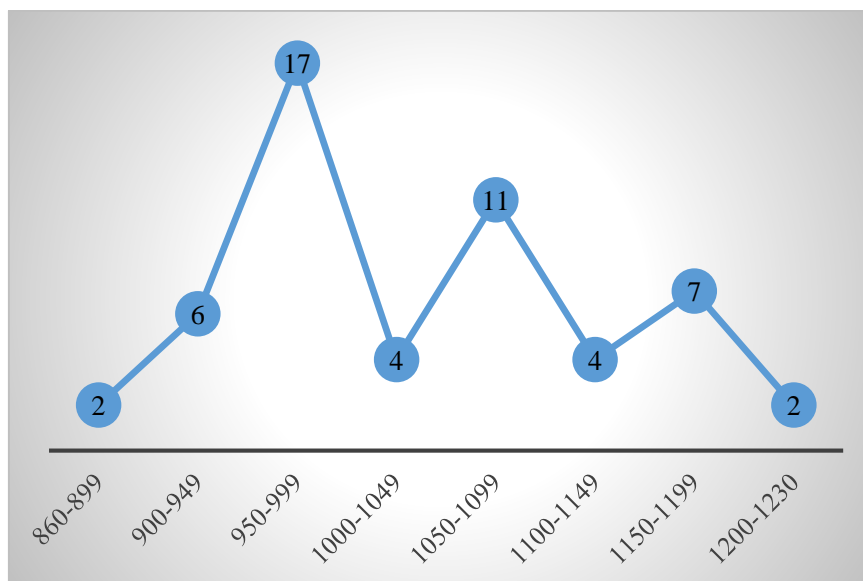
---

<sup>1021</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 32, acte n° 20.

<sup>1022</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, T. V-1. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 186.

<sup>1023</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « La antroponimia leonesa. Un estudio del Archivo Catedral de León (876-1200) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA P. (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistema de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 174 et 177.

Figure 54 : Évolution de la répartition du nom Froilan de 860-1230



Selon nos données, il est à la tête des cinq premiers noms masculins dominants de 860 à 999 :

- *Froila* : 25 hommes
- *Iohannes* : 20 hommes
- *Nunus* : 16 hommes
- *Garcia* : 14 hommes
- *Gundisalus* : 14 hommes

Avec la montée spectaculaire des noms testamentaires et des noms de saints entre 1100-1230, il est absent de la liste des dix noms masculins dominants de cette période (voir figure 54 ci-dessus). Quant aux autres régions nordiques telles que la Galice, particulièrement à Sobrado et à Samos, il semble être l'un des noms les plus fréquents durant tout le Moyen Âge<sup>1024</sup> : cela peut s'expliquer par le fait que les serfs le donnent à leurs enfants en mémoire de leurs seigneurs, contrairement aux autres régions hispaniques où le nom Froilan semble être peu porté car il ne figure pas sur la liste des noms dominants.

D'après la figure 54, il y a deux périodes où le nom Froilan est porté par plus d'une dizaine de personnes : 950-999 (17 hommes) et 1050-1099 (11 hommes). Est-il possible que l'évêque de León connaisse une dévotion au lendemain de sa mort et que le succès du nom *Froilan* soit lié à cette dévotion ? Cela semble peu probable car le saint évêque de León n'est pas mentionné dans les livres de prières semble-t-il avant le XII<sup>ème</sup> siècle :

Notre saint n'apparaît pas dans l'antiphonaire écrit à León dans la première moitié du Xe siècle, environ trente ans après sa mort, ni même dans les ajouts qui lui ont été apportés

<sup>1024</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, p. 222-227.



dans la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Il n'apparaît non plus au XII<sup>e</sup> dans les calendriers léonais. On peut en déduire que son culte liturgique n'a pas été introduit avant la translation de ses reliques de Moruela à la cathédrale vers 1175<sup>1025</sup>. (Notre traduction)

Une chose est donc certaine : le succès du nom de l'évêque de León n'est pas lié à son culte puisqu'il est tardif. Cependant, il est possible que la figure de l'évêque *Froilan*, assez connue de la société léonaise, (avant et après sa mort) ait pu influencer la population léonaise avant même qu'il ne soit canonisé : c'est-à-dire qu'il jouit d'une certaine popularité auprès de la population léonaise déjà de son vivant. Ce qui peut justifier la présence du nom et son "succès" dans la population léonaise du vivant et après la mort de l'évêque. Mais, le plus probable est que son succès (du nom Froilan), en tout cas avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, soit tout simplement dû au fait qu'il soit un nom spécifique au Nord de la Péninsule ibérique : « très courant parce qu'il est présent tant chez les nobles que chez le reste de la population »<sup>1026</sup>. On peut également attribuer son succès en lien avec son culte lorsque le saint évêque de León est choisi comme saint patron de la ville et du diocèse. D'ailleurs, Xulio XIZ affirme qu'« À León, le nom Froilan est assez courant, baptisant les enfants avec le nom du saint patron du diocèse et de la ville »<sup>1027</sup>. Cependant, nous ne savons pas si cela (l'attribution du nom Froilan aux enfants) se fait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (vers 1175) avec la translation des reliques de saint *Froilan* en la cathédrale de León, ou lorsque le pape Grégoire XIII (1572-1585) institue la fête de saint Froilan en 1573<sup>1028</sup>. Toutefois, nous pensons que le nom a dû être attribué aux enfants à León en mémoire de l'évêque Froilan bien avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

## 2. Saint protecteur de la Péninsule ibérique : Jacques

Nom d'origine hébraïque, Jacques tire ses racines du mot « Ya'aqov » qui signifie « talon » ou « remplacement ». La forme latine dans les documents médiévaux est *Iacobus*. Le nom Jacques est un doublet du nom Jacob<sup>1029</sup>. Il semble être un nom courant dans le monde hébraïque antique selon la Bible<sup>1030</sup>. Les personnages bibliques nommés Jacques les mieux connus sont deux

---

<sup>1025</sup> XIZ Xulio R., op. cit., p. 31.

<sup>1026</sup> ID, ibid, p. 5.

<sup>1027</sup> ID, ibid, p. 6.

<sup>1028</sup> ID, ibid, p. 31.

<sup>1029</sup> Dans l'Ancien Testament, il est le nom porté par le troisième patriarche : Jacob, fils d'Isaac fils d'Abraham, dont le nom devient Israël après une lutte avec Dieu : « On ne t'appellera plus Jacob, mais Israël, car tu as été fort contre Dieu et contre les hommes et tu l'as remporté. » (Gn 32, 29). Nom (Israël) sous lequel le peuple juif est désormais désigné à la suite du patriarche.

<sup>1030</sup> Jacques fils d'Alphée et Jacques père de Judas (Lc 6, 15-16) – Marie mère de Jacques (Mt 27, 56) – Jacques frère de Jésus (Mt 13, 55).

disciples de Jésus : Jacques, fils de Zébédée et frère de saint Jean l'évangéliste, l'un des douze apôtres de Jésus. Avec son frère Jean, ils sont surnommés *Boanergès*, qui d'après l'évangile selon saint Marc signifie « fils du tonnerre » (Mc 3, 17). Son épithète Jacques le Majeur semble lui venir de sa qualité d'aîné par rapport à son frère Jean, et permet aussi de le distinguer de l'autre apôtre, Jacques fils d'Alphée (Mt 10,3), nommé saint « Jacques le Mineur ». Jacques, fils de Zébédée, participe, avec Pierre et Jean, à des événements importants de la vie de Jésus : la transfiguration (Mc 9,2), la prière au mont des oliviers (Mt 26,37). Il est cité parmi les témoins de la troisième apparition de Jésus après sa mort : l'épisode de la pêche miraculeuse (Mt 26,37). Saint Jacques est aussi le seul apôtre dont la mort est rapportée dans le Nouveau Testament : « Il (Hérode) fit périr par le glaive Jacques, frère de Jean » (Ac 12,3).

Pour l'étude sur le nom Jacques, nous partirons d'abord de son culte dans la Péninsule ibérique, surtout dans le Nord, puis nous terminerons par le lien entre le culte de saint Jacques et l'anthroponymie.

#### a. *Le culte de saint Jacques*

En ce qui concerne son culte en Galice, il semble prendre essor à la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle, soit avant la découverte de ses reliques dans cette même région<sup>1031</sup>. Le premier qui évoque la venue de l'apôtre Jacques dans la Péninsule ibérique est *Beatus*<sup>1032</sup>, et il est probablement le promoteur du culte rendu à l'apôtre dans la liturgie mozarabe, préparant de cette façon l'évènement de l'« invention » de la tombe de saint Jacques à Compostelle, qui a lieu peu d'années après la mort de *Beatus*, sous le règne d'Alphonse II (790-842). La fête consacrée à l'apôtre Jacques qui auparavant n'existait pas dans le calendrier wisigoth est alors introduite dans la liturgie<sup>1033</sup> : fêté le 30 décembre dans le rite mozarabe. Saint Jacques est considéré comme l'évangéliste de la Galice et « *L'Espagne et la royauté sont placées depuis le début du neuvième siècle sous le patronage de saint Jacques* »<sup>1034</sup>. Ce qui montre le culte jacobin comme étant lié au pouvoir

---

<sup>1031</sup> HENRIET P., « Y a-t-il une hagiographie de la « Reconquête » hispanique (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) ? », dans *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, p. 53.

<sup>1032</sup> Il est un prêtre et moine des VIII<sup>ème</sup>-IX<sup>ème</sup> siècles qui vécut dans le monastère de santo Martín de Turiense. Il est l'auteur d'un commentaire de l'Apocalypse : *Comentarius al Apocalipsin*. Manuscrits espagnols des X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles où sont copiés l'Apocalypse de saint Jean et les commentaires de ce texte rédigés au VIII<sup>ème</sup> siècle par le moine *Beatus*. L'Apocalypse se présente aux chrétiens comme le livre de la résistance chrétienne. En effet, les chrétiens d'*Hispania* se trouvent après 711 face à l'Islam comme l'avaient été ceux des premiers siècles face à l'Empire romain. Les grands symboles de l'Apocalypse prennent un sens nouveau : la bête, qui désignait l'Empire romain, devient l'émirat (devenu ensuite califat) et Babylone n'est plus Rome mais Cordoue. Le livre de l'Apocalypse devient alors l'annonce de la Reconquête.

<sup>1033</sup> GONZÁLEZ ECHEGARAY J., « *Beatus de Liébana* », dans Mailloux V. et Robert J., *Beatus de Liébana. L'Apocalypse de Jean. Splendeur de l'enluminure espagnole du XI<sup>e</sup> siècle*, p. 53.

<sup>1034</sup> DESWARTE Th., *De la destruction à la restauration. L'idéologie du royaume d'Oviedo-León (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, p. 209.

royal, puisque plusieurs princes léonais reçoivent la légitimation de leur pouvoir à Santiago : situation qui crée des mésententes entre les différents monarques des royaumes du Nord<sup>1035</sup>. Dans la Péninsule ibérique, où les saints combattants sont partout présents et sont vainqueurs des combats, l'apôtre Jacques est considéré par les rois chrétiens dans la lutte contre l'Islam comme le *Matamore* c'est-à-dire « le tueur des Maurs ». De simple pêcheur durant sa vie terrestre, Jacques le fils de Zébédée devient un soldat après sa mort. Mais il intercède également pour l'obtention de victoires sur les musulmans<sup>1036</sup>. Par exemple, selon une tradition, il serait apparu au roi des Asturies Ramire 1<sup>er</sup> lors de la bataille de Clavijo (23 mai 844) qui oppose ce roi aux musulmans. Nous pouvons également lire cette belle prière où est proclamé le patronage de l'apôtre sur la Péninsule ibérique, et où on s'en remet à son intercession dans les moments aussi difficiles :

*O très digne et très saint apôtre, qui resplendis comme tête dorée de l'Espagne, notre protecteur et notre patron national évite-nous la peste, sois le salut du ciel, éloigne toute maladie, calamité et crime. Montre-toi miséricordieux en protégeant le troupeau qui t'a été confié et doux berger pour le roi, le clergé et le peuple ; que nous puissions jouir, grâce à ton aide, des joies célestes...*<sup>1037</sup>

Entre la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle, l'Église, à travers le culte jacobéen, mène une politique directe sur la Péninsule et appelle à la lutte contre les Musulmans :

Le pape Pascal II (1099-1118) accorde aux Ibériques la bulle de croisade et leur demande de lutter sur place plutôt que de s'armer pour Jérusalem ; le pape Calixte II (1118-1138) proclame que le pèlerinage à Santiago est majeur (avec l'indulgence et l'absolution des péchés) autant que ceux de Jérusalem et de Rome<sup>1038</sup>.

Le privilège de l'indulgence, donné et confirmé par les papes qui se succèdent sur le trône de saint Pierre, consolide les rapports entre la France et la Péninsule ibérique non seulement sur le plan religieux mais aussi dans les affaires diplomatiques et familiales. Certaines sont scellées par des alliances matrimoniales. C'est le cas du mariage entre Alphonse VI (1065-1109), roi de León et de Constance de Bourgogne. Cette union permet de renforcer les relations politico-religieuses entre la France et la Péninsule ibérique, surtout le royaume de León.

---

<sup>1035</sup> DESWARTE Th., op. cit., p. 209 - 215.

<sup>1036</sup> RUCQUOI A., « Les Wisigoths fondement de la « nation Espagne » », dans J. Fontaine et C. Pellistrandi, *L'Europe héritière de l'Espagne wisigothique*, p. 343.

<sup>1037</sup> GONZÁLEZ ECHEGARAY J., « Beatus de Liébana », dans V. Mailloux et J. Robert, *Beatus de Liébana. L'Apocalypse de Jean. Splendeur de l'enluminure espagnole du XI<sup>e</sup> siècle*, p. 54.

<sup>1038</sup> LEROY B., *Le monde méditerranéen du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, p. 141. Il est souligné qu'en 1063-1064, le pape Alexandre II (1061-1073) avait déjà accordé l'indulgence plénière à tous ceux qui participeraient à la lutte contre les musulmans. Cette « invitation » et ce privilège permet à de nombreux Français de se joindre à l'offensive de reconquête ; voir dans J. CHÉLINI, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, p. 455-456.

L'apôtre Jacques est durant la Reconquête le symbole et le saint patron de la lutte contre l'envahisseur. P. HENRIET signale que la militarisation des grands saints est certes étroitement liée à un idéal d'expression chrétienne, mais permet aussi de justifier la dominance seigneuriale. Le culte de l'apôtre saint Jacques entre en concurrence avec celui de saint Isidore au milieu du XI<sup>ème</sup> siècle qui est aussi associé au pouvoir royal sous le règne de Ferdinand 1<sup>er</sup>, roi de Castille-León<sup>1039</sup>. Isidore est aussi vu comme un saint guerrier : « Isidore apparaît à l' « empereur » Alphonse VII lors du siège de la ville andalouse de Baeza (1147) pour l'assurer de son soutien lors de la bataille qui aura lieu le lendemain »<sup>1040</sup>. Cependant, même si ces deux saints connaissent un culte universel, celui de saint Jacques est le plus populaire et déjà au X<sup>ème</sup> siècle, le pèlerinage à Compostelle semble devenir international<sup>1041</sup>.

La dévotion de León pour le fils de Zébédée se voit dans les églises et monastères. En effet, la toponymie, selon les documents choisis, révèle la présence d'églises<sup>1042</sup> et de monastères<sup>1043</sup> léonais qui sont sous le patronage de l'apôtre Jacques dès la seconde moitié du X<sup>ème</sup> siècle. Dans la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle (vers 1170), il existe à León ou dans la région léonaise un ordre religieux et militaire, comme celui des Templiers, portant le nom de saint Jacques, qui a pour objectifs la lutte contre les infidèles (musulmans) et la défense de la chrétienté (protection des pèlerins voyageant sur les routes de saint Jacques de Compostelle). Sous le règne de Ferdinand II (1157-1188), roi de León, la royauté transférait la primauté de ses faveurs à l'ordre militaire de Santiago : « à partir de 1177, le roi (Ferdinand II) accorde 12 actes favorables à cet ordre, contre 8 pour Saint-Isidore »<sup>1044</sup>. Nous trouvons dans notre corpus le premier maître de cet ordre, *Petrus Fernandi militia Sancti Iacobi magister*<sup>1045</sup> et un autre membre, *Flunio Froila*,

<sup>1039</sup> DESWARTE Th., *De la destruction à la restauration. L'idéologie du royaume d'Oviedo-León (VIIIe-XIe siècle)*, p. 215-218.

<sup>1040</sup> HENRIET P., « Y a-t-il une hagiographie de la « Reconquête » hispanique (XIe-XIIIe siècle) ? », dans *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement public*, p. 58.

<sup>1041</sup> Entre 950 et 951, le premier pèlerin « français », Godescale évêque de Puy, se rend à Compostelle. J.-M. Matz, « Comptes rendus. Saint Jacques et la France », dans Mabillon, n° 15, t. 76, p. 301.

<sup>1042</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 98, acte n° 1370 : *Bernaldus ecclesie Beati Iacobi tesararius et regis publicus notarius proprio robore confirmat (signum)* ; p. 289, acte n° 1490 : *Petrus Tacitus ecclesie Sancti Iacobi kardialis confirmat. – Magister Guido canonicus ecclesie Sancti Iacobi confirmat*. Il s'agit de personnes (Petrus et Guido) venant de saint Jacques de Compostelle.

<sup>1043</sup> RUIZ ASENCIO, *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. IV, p. 446, acte n° 1190 : *Fagildus abbas Sancti Iacobi...* ; M. del Pilar YAÑEZ CIFUENTES, *El monasterio de Santiago en León*, p. 188, acte n° 50 : *domna Senduara cum collegio Sanctus Iacobus*.

<sup>1044</sup> De la HERAS A., « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », in *Mélanges de la Casa de Velázquez* [En ligne], p. 177.

<sup>1045</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. V, p. 534, acte n° 1641. Premier maître de l'Ordre (1170-1184) a qui le roi Ferdinand II de León (1157-1188) confie la protection de Cáceres (en Estremadure) reprise aux musulmans. L'ordre de Santiago ou Saint-Jacques de l'Épée eu l'approbation du Saint Siège en 1175 dans une bulle du pape Alexandre III (1159-1181).

*frater milicie Sancti Iacobi*<sup>1046</sup>. La fondation de cet Ordre montre la participation effective de saint Jacques dans la Reconquête. Cependant, si le nom de saint Jacques semble présent dans la toponymie léonaise et que le saint jouit d'une dévotion populaire, qu'en est-il du nom Jacques dans l'anthroponymie léonaise ?

b. *Le nom Jacques et l'anthroponymie*

L'un des événements qui a permis à la région léonaise, surtout à la ville, de connaître une expansion territoriale et un essor économique est le développement du culte de l'apôtre saint Jacques au XI<sup>ème</sup> siècle. À partir du X<sup>ème</sup> siècle et les siècles suivants, on observe dans les documents léonais, l'arrivée et l'installation de plusieurs personnes venant d'autres régions européennes. Celles-ci participent à travers diverses activités (commerce, artisanat, etc.) à l'essor de la capitale. Le développement du culte de l'apôtre apporte donc un rayonnement économique à León. L'installation d'étrangers dans le royaume de León a aussi pour conséquence l'arrivée de nouveaux noms (Ponce, Bernard, Robert, Gilbert, Breton, Bruno, etc.). Cette arrivée de pèlerins dans le Nord de la Péninsule ibérique en général et à León en particulier pour le pèlerinage à Compostelle montre que le culte de saint Jacques est non seulement populaire mais que le nom du saint apôtre est fréquemment donné aux enfants de la population ibérique, surtout celle de León. Mais grand est notre étonnement de constater l'absence du nom Jacques dans la population léonaise de 860 à la fin de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle : aucun Léonais ne semble porter le nom Jacques avant le XII<sup>ème</sup> siècle.

En effet, le nom *Iacobus* fait sa première apparition vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. C'est dans un document de l'an 1187 qu'est mentionné un certain *Iacobus*<sup>1047</sup> confirmant l'acte de vente entre de Pélagie *Isidori*, Pierre *Cipriani* (les commanditaires) et l'archidiacre Pierre (l'acheteur). À la suite de ce Jacques, nous comptons quatre autres personnes<sup>1048</sup> (clercs et laïcs) nommées ainsi de 1187 à 1230 :

- *Domnus Iacobus canonicus*<sup>1049</sup>
- *Iacobus Petri*<sup>1050</sup>

---

<sup>1046</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 250, acte n° 220.

<sup>1047</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 595, acte n° 1674.

<sup>1048</sup> Le nom *Didacus* n'est pas pris comme étant *Iacobus* (Jacques) dans notre étude : voir l'explication dans l'introduction générale de notre travail.

<sup>1049</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León*, t. VI, p. 122, acte n° 1755.

<sup>1050</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 235, acte n° 203.

- *Domnus Iacobus, clericus de Coruelos*<sup>1051</sup>
- *Domnus Iacob Iohannis anergarius*<sup>1052</sup>

Tous les individus nommés *Iacobus* semblent être des Ibériques à l'exception d'un : *Iacobus Giraldi*<sup>1053</sup> (1208). Ce dernier est sans doute un Français ou descendant de Français installés dans la ville ou dans la région de León. Vu l'absence du nom Jacques jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle, nous nous posons ces questions : est-elle (l'absence du nom Jacques) due au fait que le culte jacobéen connaisse une résistance de la part du clergé léonais<sup>1054</sup> ? Ou est-ce le fait que saint Jacques soit concurrencé par des saints tels qu'Isidore et Marie<sup>1055</sup> ? Apparemment, rien ne semble justifier la rareté du nom de l'apôtre Jacques dans la population léonaise car il est un saint populaire.

Le constat est le même dans les toutes autres régions nordiques de la Péninsule ibérique. En tout cas jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, le nom *Iacobus* semble absent du stock anthroponymique ibérique. Aucune étude anthroponymique faite sur le Nord ibérique ne mentionne le nom Jacques comme faisant partie de la liste des noms masculins fréquents des XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. Par exemple, dans le *Tumbo* du monastère de Celanova, étudié en Master, aucune personne n'est nommée par le nom de l'apôtre de 842-1165. De manière générale, dans les régions hispaniques du Nord, le nom Jacques ne connaît pas un succès comparable à celui que connaissent les noms des apôtres Pierre et Jean. Certes, le culte jacquaire reste populaire mais n'a pas d'influence sur la population ibérique à travers l'anthroponymie. Cependant, on remarque son apparition dans l'anthroponymie royale aragonaise. En effet, au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, il apparaît dans l'onomastique de la famille royale d'Aragon : Jacques I<sup>er</sup> le Conquérant (1213-1276), fils de Pierre II le Catholique (1196-1213) et de Marie de Montpellier. Le nom Jacques est nouveau dans l'onomastique de la famille royale aragonaise. La présence du nom du saint apôtre de la Péninsule ibérique dans la royauté aragonaise ne semble pas être le signe d'une (nouvelle) alliance politique ou matrimoniale de la famille royale avec une autre

---

<sup>1051</sup> FERNANDEZ CATÓN José M., op. cit., t. VI, p. 346, acte n° 1871.

<sup>1052</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 246, acte n° 215.

<sup>1053</sup> FERNANDEZ CATÓN José M., op. cit., t. VI, p. 196, acte n° 1803. Il est sur la liste des Français de León établie par C. ESTEPA DíEZ., *Estructura social de la ciudad de León (siglos XI-XIII)*, p. 181 : « Jacobo Grimaldi, 1194 ».

<sup>1054</sup> Nous vous invitons à lire l'article de Th. DESWARTE, « Santiago en Galice : enjeux ecclésiastiques et politiques (VIe-XIIIe s.) », article à paraître, p. 1-18. L'auteur explique les enjeux du culte jacobéen dans la Péninsule ibérique, ce qui souvent entraîne des tensions entre les différentes régions, les différents sièges épiscopaux. Mais le saint apôtre reste la plus grande figure de la Péninsule ibérique sur laquelle l'on calque la vie d'autres saints telle que celle de saint Isidore.

<sup>1055</sup> Nous citons Isidore et Marie pour León mais dans la Péninsule ibérique, saint Jacques est concurrencé par quatre saints selon les régions Nordiques d'*Hispania* : Emilien, Georges, Isidore et Marie ; voir l'article de Th. DESWARTE, « Santiago en Galice : enjeux ecclésiastiques et politiques (VIe-XIIIe s.) », article à paraître, p. 15-17.

puissante famille ; car dans les deux lignées (paternelle et maternelle), nous n'avons pas trouvé un ascendant, un aïeul nommé Jacques. Le nom de l'apôtre paraît totalement absent du stock anthroponymique des deux familles avant la naissance du roi Jacques I<sup>er</sup>. De ce fait, il est donc probable que sa présence soit une réponse à une dévotion des parents à l'apôtre Jacques.

Concernant la France, il semble qu'avec le développement du culte jacquaire et la dévotion due à saint Jacques au XIII<sup>ème</sup> siècle, le nom de l'apôtre Jacques est abondant dans l'onomastique française. Alors qu'il n'était pas fréquent les siècles passés, le nom Jacques est en vogue dans la population française à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle. Pour J.-M. MATZ, cela mérite une étude : « ...la vogue du prénom de l'apôtre dans l'anthroponymie, ce qui aurait mérité une étude »<sup>1056</sup>. Par contre, chez les femmes, le féminin du nom Jacques, *Iacoba*, est présent dans la population française (femmes serves, libres et nobles) des XII<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècles<sup>1057</sup> tandis qu'il est totalement absent dans celles de León.

Il est difficile de comprendre qu'un saint au culte aussi populaire tel que Jacques n'ait pas le nom fortement présent dans le peuple qui lui voue une fervente dévotion. Il aurait dû être un nom marqueur de la société léonaise, voire celle des régions nordiques de la Péninsule ibérique. L'exemple de Jacques permet de constater que les noms des "grands" saints ne sont pas forcément des marqueurs sociaux. Néanmoins, les observations faites sur du nom *Iacobus* montrent que la figure de saint Jacques et le culte qui lui est rendu, sont surtout d'ordre politique : celui de la Reconquête et de la légitimation du pouvoir.

### 3. Les autres saints locaux

En général, dans la période de 1100 à 1230, l'on trouve plusieurs noms de saints de la Péninsule ibérique dans la documentation léonaise : Vincent, Eulalie, Émilien, Nathalie. Pour la grande majorité, ce sont des personnes ayant subi le martyre pendant les premiers siècles de l'Église sous la domination musulmane. Toutefois, pour la grande majorité, le nombre d'individus portant les noms des saints locaux est faible. Par exemple, le cas des noms de saints tels :

- Saint Fructueux, évêque de Braga, fêté le 21 janvier et le 16 avril dans les calendriers liturgiques léonais<sup>1058</sup>. Le nom de ce saint évêque est rare dans la population léonaise. Il

---

<sup>1056</sup> MATZ J.-M., « Comptes rendus », dans *Mabillon*, n° 15, t. 76, p. 301-302.

<sup>1057</sup> PRINET M. et JULLIAN C., « Questions d'anthroponymie. Noms de baptême tirés de l'écriture sainte, employés en France, sous des formes féminisées, du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », in *Revue des Études Anciennes*, t. 21, n° 1, p. 38.

<sup>1058</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses », in *Archivos leoneses*, p. 125 et 128.

apparaît dans notre corpus pour la première fois en 1197 (domnus Fructuosus<sup>1059</sup>) et de 1197 à 1230, il est porté par 3 hommes.

- Sainte Eulalie, vierge et martyre sous Dioclétien et Maximilien, fêtée le 12 février dans les calendriers liturgiques léonais<sup>1060</sup>. Le nom Eulalie est rare dans la population féminine (2 femmes de 1133 à 1230).

Cependant, d'autres noms de saints locaux reçoivent un écho favorable auprès la population masculine et féminine de León. C'est le cas des saints Pélage et Rodrigue chez les hommes, celui des saintes *Iusta* et Marina chez les femmes. C'est donc sur ces quatre noms de saints que se portera notre analyse des saints locaux.

#### a. *Le nom Pélage*

*Pelagius* est un nom d'origine grecque, c'est l'équivalent latin du nom Marin. Il vient du mot grec « Pelagois » qui signifie « homme de la mer »<sup>1061</sup>. Il fait partie des noms spécifiques à la Péninsule ibérique. Le nom Pélage fut porté par le premier des Asturies et un jeune galicien qui subit le martyre à Cordoue au IX<sup>ème</sup> siècle. Dans les documents choisis, le nom Pélage est présent à toutes les périodes et dans tous les milieux de la population léonaise. En voici quelques exemples : *Pelagius Froilaz comes*, 1030 – *Pelagius Froilaz armiger* 1030 – *Pelagius Michaeliz abba Sanctus Pelagius*, 1109 – *Pelagius Ciaiz maiorinus regis*, 1111 - *Pelagius Petri capelanus de Aruas*, 1184 – *Pelagius Petri miles*, 1184 – *Pelagius presbiter de Burgo*, 1193 - *Pelagius Trazan archidiaconus*, 1200. Nom appartenant à l'aristocratie asturo-galicienne, Pélage fait également partie des noms spécifiques des serfs<sup>1062</sup>. La présence du nom Pélage dans le milieu serf peut être justifiée par trois hypothèses : soit elle montre l'influence de la classe élite sur ce milieu, soit cela est dû au fait qu'il soit un nom spécifique à la Péninsule ou parce qu'il est devenu un nom de saint.

Nos données révèlent que le nom Pélage est davantage porté par les Léonais au XI<sup>ème</sup> siècle après l'arrivée des reliques du jeune saint (voir figure 55). Selon nos calculs, nous observons qu'entre 1100-1149, il est porté davantage que le nom Jean et Dominique : chacun est porté par

---

<sup>1059</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E, op. cit., p. 198, acte n° 161.

<sup>1060</sup> LÓPEZ SANTOS L., op. cit., p. 126.

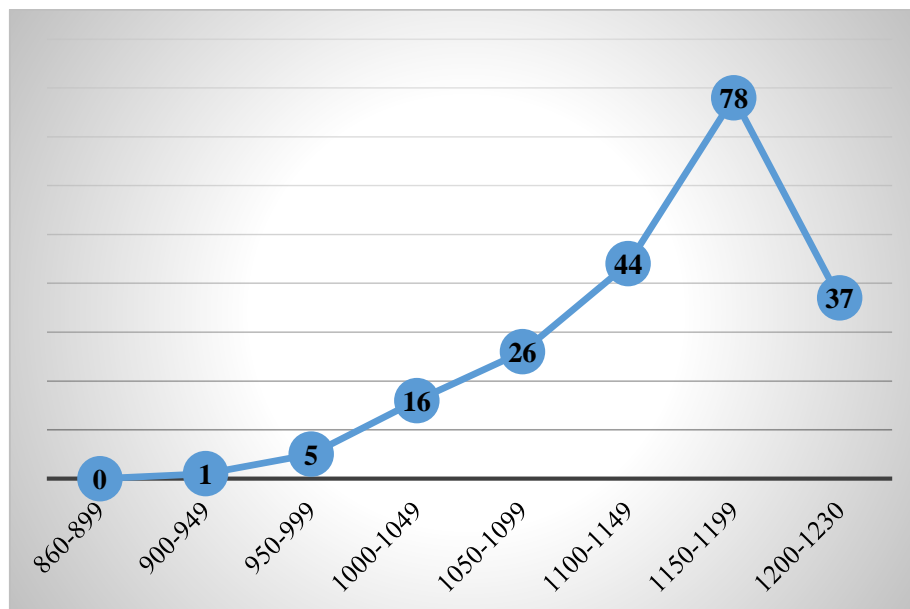
<sup>1061</sup> BOULLÓN AGRELO I. A., op. cit., p. 351.

<sup>1062</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1. *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIe siècle)*, p. 141-212. En Galice, le nom Pélage, bien qu'il soit un nom de roi, avec d'autres noms tels que *Mirus*, *Eica* et *Sesnandus* sont également des noms spécifiques aux serfs : BOURIN M. et CHAREILLE P., « Conclusion : nuances serviles de l'anthroponymie médiévale », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V – 2, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (Le « nouveau servage »)*, p. 205.



35 hommes alors que 44 personnes sont nommées Pélage. En général, Pélage reste parmi les dix noms masculins dominants de l'an 1000 à l'an 1230.

Figure 55 : Évolution de la répartition du nom Pélage de 860 à 1230



A contrario, les autres terres chrétiennes du Nord de la Péninsule ibérique<sup>1063</sup>, et même la Castille (région proche de León), semblent peu perméables au nom Pélage. Il n'apparaît pas dans les noms à la mode entre 1100-1230 ni même aux siècles précédents. Sauf à Liébana, dans la province de Cantabrie, où il occupe la cinquième place des noms dominants de 1075 à 1200, mais il est absent du stock de noms de 850 à 1025 et en 1100<sup>1064</sup>.

Comme cela l'a été dit un peu plus haut, deux grandes figures de la Péninsule ibérique ont porté le nom de Pélage. Il s'agit du roi Pélage et de saint Pélage (son martyre a eu lieu à Cordoue en 925). Il est donc difficile d'affirmer avec certitude que le nom Pélage doit son succès uniquement au roi ou au saint ayant subi le martyre à Cordoue. Toutefois, il est possible que l'essor du nom Pélage qui a lieu entre 1050 et 1230, soit lié en grande partie au culte de saint Pélage communément appelé le "petit Pélage". En effet, León semble avoir une dévotion particulière à saint Pélage. Avant d'être sous le patronage de saint Isidore, l'église bénédictine a été dédiée à saint Pélage lors du transfert des restes de ce saint à León au X<sup>ème</sup> siècle, particulièrement en 967 ; puis, ses restes ont été transférés à Oviédo (en Asturie) à la fin du

<sup>1063</sup> Voir les travaux anthroponymiques des régions hispaniques dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*.

<sup>1064</sup> MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 193.

X<sup>ème</sup> siècle. Il semble que le culte pélagien a eu un écho favorable dans le milieu féminin léonais car le monastère saint Jean-Baptiste où ont été déposées les reliques du saint est un monastère féminin<sup>1065</sup>. De ce fait, le saint trouve un écho favorable dans le milieu féminin. L'infante Elvira<sup>1066</sup>, sœur du roi Ramire II (930-950) semble avoir été l'une des personnes qui a favorisé l'arrivée des restes du "petit" saint à León et son culte en León. Cela révèle que la dévotion pélagienne est aussi royale. L'implication de la famille royale montre que le culte de saint Pélage est important dans le royaume léonais, en tout cas avant la translation des reliques de saint Isidore de Séville. Ainsi, partant d'un document du monastère de San Isidoro daté de 1043, P. HENRIET signale qu'avant la translation des restes de saint Isidore, « les saints Jean-Baptiste et Pélage étaient présentés comme deux saints étroitement liés »<sup>1067</sup>. Toutefois, nous n'avons pas trouvé dans les calendriers liturgiques hispaniques la fête de cette translation. Il est possible que la présence des reliques de saint Pélage ait favorisé la dévotion au saint et le port du nom Pélage à León.

Une autre chose qui semble avoir été également un facteur du succès du nom Pélage à León et dans le royaume léonais est sans doute l'écrit d'une *Passio Pelagii* au saint. Un écrit qui le décrit « comme une victime de la concupiscence masculine »<sup>1068</sup>. La figure 55 ci-dessus montre bien qu'après la rédaction de la passion du saint au X<sup>ème</sup> siècle par le prêtre Raguel<sup>1069</sup>, le nombre des hommes nommés Pélage croît. L'écrit hagiographique a dû aider le peuple à une meilleure connaissance du jeune et de sa passion à Cordoue en l'an 925 : donc à porter de plus en plus le nom Pélage.

Bien que le culte pélagien soit favorable en milieu féminin, le nom du "jeune" saint semble n'être uniquement attribué qu'aux hommes : il n'a pas été féminisé. Les exemples cités un peu plus haut révèlent que le nom Pélage, même s'il est un nom spécifique de la Péninsule ibérique, n'est pas prisé dans toutes les régions du territoire hispanique. Il détermine bien une aire géographique bien précise : celle où vécut le père fondateur du royaume des Asturies et celle d'où provient le jeune martyr de Cordoue, la Galice. Nous pouvons dire qu'avec le port du nom

---

<sup>1065</sup> DÍAZ Y DÍAZ M. C., « La pasión de San Pelayo y su difusión », in *Anuario de estudios medievales*, t. 6, p. 109.

<sup>1066</sup> Idem.

<sup>1067</sup> HENRIET P., « *Deo votas. L'infantado* et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, p. 194. Concernant le document, voir M. E. MARTÍN LÓPEZ, *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 22-24, acte n° 3 : une donation du monastère Saint-Sauveur en Palazuelo de Fonsina *Christi ancilla* au monastère saint Jean-Baptiste et saint Pélage.

<sup>1068</sup> HENRIET P., « *Deo votas. L'infantado* et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A-M. LEGRAS, op. cit., p. 194.

<sup>1069</sup> DÍAZ Y DÍAZ M. C., « La pasión de San Pelayo y su difusión », in *Anuario de estudios medievales*, t. 6, p. 106.

Pélage et le culte pélagien, le peuple léonais rend hommage à l'un de ses enfants ayant lutté contre les musulmans par la foi. Mais aussi à un roi qui a également été le premier à lancer la reconquête contre l'envahisseur. Les deux aspects, le saint et le laïc, du nom Pélage sont inséparables pour nous. Le nom Pélage raconte les deux histoires de la lutte. Cela montre aussi, avec le transfert des reliques du saint, que León a une dévotion particulière pour saint Pélage.

#### b. *Le nom Dominique*

Nom d'origine latine (*dominus* = seigneur), Dominique signifie «gardien du seigneur, ou bien gardé par le seigneur»<sup>1070</sup> ou « du Seigneur »<sup>1071</sup>. Il est de par son sens un nom théophore, donc il a une connotation religieuse, avant même d'être porté par plusieurs personnes justifiées (les saints) par l'Église. Pour notre période d'étude, selon le martyrologe romain, nous en comptons cinq : Dominique, un bénédictin, abbé († 1031) ; Dominique, un ermite († 1060) ; Dominique, Abbé bénédictin à Silos<sup>1072</sup> († 1073) ; Dominique de la Calzada, un prêtre († 1109) ; Dominique de Guzman, prêtre († 1221). De ce fait, est-ce un nom qui évolue uniquement dans le milieu clérical ? Cela est une coïncidence car il semble être un nom populaire. Le nom Dominique est donc un nom connu de la société médiévale même si dans le León, il est peu fréquent jusqu'à la fin du X<sup>ème</sup> siècle (voir figure 56 ci-dessous).

Dans les documents choisis, la première apparition du nom Dominique se fait dans le milieu clérical en 943<sup>1073</sup>. Nos données montrent que, jusqu'à la fin du X<sup>ème</sup> siècle, le nombre de personnes se nommant Dominique n'atteint pas la dizaine. Le succès du nom Dominique ne commence qu'au début du XI<sup>ème</sup> siècle : de 1000 à 1049, on dénombre vingt deux personnes. Toutefois, c'est à partir de l'an 1100, surtout dans la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle (1150-1199) que son succès est total (voir figure 56). Dans un acte du XIII<sup>ème</sup> siècle, précisément en l'an 1215<sup>1074</sup>, sur 161 personnes, 30 se nomment Dominique, soit 18,63% du nombre des témoins. Durant ce même siècle (1200-1230), il se place devant les noms Jean et Martin : il est à la deuxième place du classement des dix noms leaders et compte cent cinquante deux individus tandis que les deux autres, Jean et Martin, comptent respectivement 145 et 76 individus.

---

<sup>1070</sup> LE GOFF J., *À la recherche du temps sacré*, p. 189.

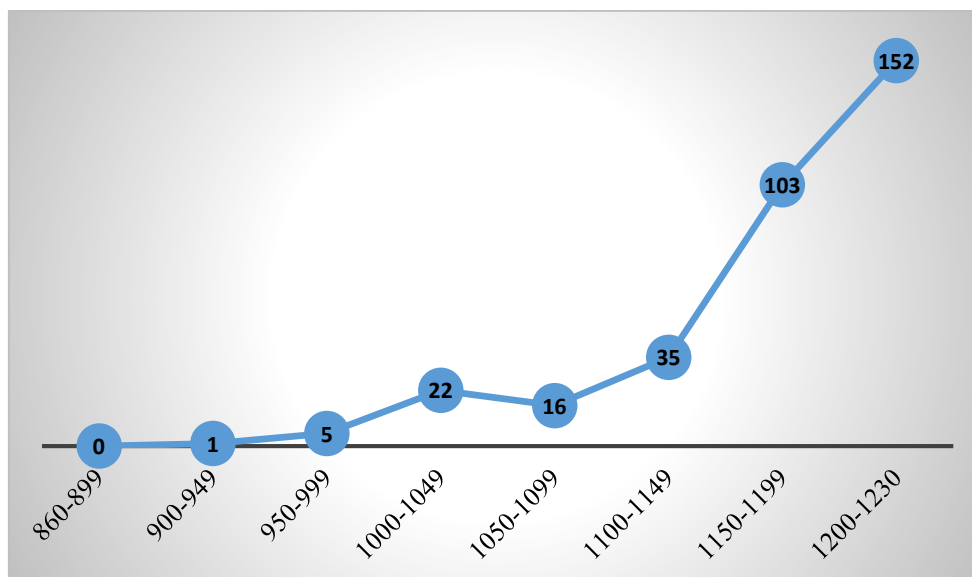
<sup>1071</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XIII)*, p. 188.

<sup>1072</sup> Cet abbé Dominique de Silos est le même que *Dominicus abba* de Silos qui confirme l'acte de donation du roi Ferdinand Ier et de son épouse Sancha le 22 décembre 1063 : M. E. LÓPEZ, op. cit., p. 28, acte n° 6.

<sup>1073</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 239, acte n° 162 : *Dominigus presbiter*.

<sup>1074</sup> FERNÁNDEZ CATON J. M., op. cit., t. VI, p. 264-310, acte n° 1849.

Figure 56 : Évolution de la répartition du nom Dominique de 860-1230



Qu'est-ce qui expliquerait l'engouement pour ce nom ? Dominique doit-il son succès entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles au culte d'un saint nommé Dominique ?

En effet, comme cela a été mentionné un peu plus haut, plusieurs saints médiévaux se nomment Dominique et tous se situent entre les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Dans les calendriers liturgiques léonais sont mentionnés deux saints Dominique<sup>1075</sup> : *Dominicus confirmat de ordine predicatorum* (Dominique de l'Ordre des Prêcheurs), fêté le 5 août<sup>1076</sup> et *Dominici abbas. et conf.* – fêté le 20 décembre. Ce dernier (Dominici abbas) est sans doute l'abbé du monastère de Silos. Il nous paraît certain que l'essor du nom soit lié au culte de saint Dominique de Silos plutôt qu'à celui de saint Dominique de Guzmán (mort en 1221 et canonisé en 1234), le fondateur de l'Ordre des prêcheurs appelé Dominicains<sup>1077</sup>. Ce dernier a sans doute eu une influence sur le peuple hispanique (par rapport à l'anthroponymie), voire européen. Cependant, nous supposons que cela s'est fait plus tardivement. Alors que l'Église semble connaître déjà plusieurs saints « prénommés » ainsi, en quoi celui de Silos est-il différent ? La canonisation de ce nouveau saint Dominique (de Silos) dans la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle est-elle l'instrument qui propulse le succès du nom ? Cela est sans doute plausible car selon la chronologie, le succès du nom Dominique sur la population masculine de León se fait surtout après la canonisation de l'abbé du monastère de Silos.

<sup>1075</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses », in Archivos leoneses, p. 132 et 136. Les fêtes de ces deux saints Dominique ne sont pas mentionnées dans les calendriers édités par J. VEZIN, « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle », in *Bibliothèque de l'école de Chartes*, t. 121 et ceux de J. VIVES et A. FÁBREGA, « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, vol. 3.

<sup>1076</sup> Depuis le Concile Vatican II, saint Dominique fondateur de l'Ordre des prêcheurs est fêté le 8 août dans l'Église catholique romaine.

<sup>1077</sup> L'Ordre des Dominicains est fondé en 1215.

C. AILLET donne une autre information qui semble être la cause de l'essor du nom Dominique dans la région péninsulaire : « les collections de miracles autonomes n'existaient pas. La première dont nous avons connaissance en Péninsule ibérique semble être celle de Dominique de Silos, au début du XII<sup>e</sup> siècle seulement »<sup>1078</sup>. Saint Dominique de Silos (1000-1073) est l'une des « grandes figures de l'histoire médiévale »<sup>1079</sup> de la Péninsule ibérique. Sa canonisation s'est faite trois ans après sa mort, en 1076. On sait également que sa vie a été assez tôt écrite par un moine de l'abbaye de Silos quelques temps après sa mort sur la demande de son successeur :

Pour les débuts de Silos, la source quasi unique est une Vie du saint réformateur du monastère, Dominique de Silos, rédigée par le moine Grimald [...]. On admet que cette œuvre fut écrite sous l'abbatit de Fortunius, le successeur de Dominique dans cette charge, ce qui donne une fourchette chronologique allant de 1073 à la première décennie du XII<sup>e</sup> siècle, et que Valcárcel a même resserrée entre 1088 et 1109<sup>1080</sup>.

Selon les écrits hagiographiques, cet abbé bénédictin, Dominique de Silos, est considéré comme le saint qui ouvre les portes de prisons et qui brise les chaînes des chrétiens, captifs des musulmans : il est vu comme « le saint de la frontière »<sup>1081</sup>. Si c'est l'image que les Léonais voient en cet abbé, il n'est sans doute pas étonnant que le nom de ce nouveau saint ait eu une influence sur la population masculine : tout le monde voudrait bénéficier des grâces attribuées au nouveau saint.

En nous basant sur nos calculs et sur les écrits hagiographiques, il est certain que le nom Dominique doit surtout son succès aux récits de la vie et des miracles du saint abbé de Silos et au rôle qu'il semble jouer auprès d'un peuple qui se bat pour mettre hors de ses frontières l'ennemi représenté par les musulmans. En effet, au niveau anthroponymique, le nombre des individus se nommant *Dominicus* ne cesse de croître à partir de l'an 1100 jusqu'en 1230 : respectivement 35 et 152 personnes. Il est au troisième rang des noms masculins dominants entre 1100-1230. Il est à signaler que le nom Dominique commence à être donné du vivant de l'abbé de Silos (voir figure 56). Toutefois, c'est après sa mort en 1073 que le nom connaît un succès spectaculaire : 1100 - 1230. Dans la population léonaise, le nom Dominique est présent dans toutes les couches sociales (chez les clercs et chez les laïcs). Il est l'un des rares noms de saints devenu un nom-héritage (se transmettant de génération en génération) dans les

---

<sup>1078</sup> AILLET C., « La religiosité des laïques entre les IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III à Alfonso VII*, t. II, p. 249.

<sup>1079</sup> VAQUERO A. Q., MARTÍNEZ M. T. y GATELL V. J., *Diccionario de historia eclesiástica de España*, T. II, p. 764.

<sup>1080</sup> DURLIAT M., « La chronologie de Silos », In: *Bulletin Monumental*, t. 152, n°1, 1994, p. 108.

<sup>1081</sup> Voir l'article de GARCÍA de la BORBOLLA A., « Santo Domingo de Silos, el santo de la frontera. La imagen de la santidad a partir de las fuentes hagiográficas castellano-leonesas del siglo XIII », in *Anuario de Estudios Medievales*, vol 31, n° 1 (2001), pp. 127-145.

généalogies réalisées à partir la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle. Il est important de noter la féminisation du nom vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle : *domna Dominica* épouse d'un certain Pierre *Pardus*, 1170<sup>1082</sup>. Deux autres femmes portent ce nom au début du XIII<sup>ème</sup> siècle : *Dominica Petri* femme de William, 1209 – *Dominica Ysidori* épouse de Pierre, 1222. Même si le nombre de femmes nommées *Dominica* est minime, on peut apercevoir un début d'influence du nom masculin Dominique dans le milieu féminin de León.

Concernant les autres régions nordiques de la Péninsule, le nom Dominique évolue de manière générale entre les XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles comme à León. En voici quelques exemples :

- À Burgos, le nom Dominique est fréquent en 1075 (27 hommes) mais il l'est davantage en 1200 (82 individus)<sup>1083</sup>.
- À Liébana, Dominique ne prend son « envol » qu'à partir de 1150 et la plus forte fréquence est en 1200 : 16 personnes<sup>1084</sup>.
- Dominique fait partie des noms (Pierre, Jean, Pélage et Martin) qui s'imposent en Galice au XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>1085</sup>. Cela ne semble pas être le cas dans les *Tumbo* de Samos et de Sobrado<sup>1086</sup>. Par contre, dans l'anthroponymie servile de la Galice (Celanova, Sobrado et Samos), le nom Dominique ne figure pas dans les noms spécifiques aux serfs<sup>1087</sup>.

Quant à León, comme cela a été déjà mentionné plus haut, c'est un nom qui se trouve tant dans le milieu laïc que dans le milieu clérical. Toutefois, il est plus fréquent chez les laïcs que chez les clercs : de 1100 à 1230, sur 290 individus nommés Dominique, il y a 260 laïcs (soit 90%) contre 30 membres du clergé (soit 10%). Cependant, il est absent de la liste des noms en vogue, pour les mêmes périodes, dans les régions telles que Leyre (Navarre)<sup>1088</sup> et Castille<sup>1089</sup>. Quant à

<sup>1082</sup> FERNÁNDEZ CATON J. M., *colección documental del archivo de la catedral de León*, t. V, p. 412, acte n° 1559.

<sup>1083</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantabro al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 239.

<sup>1084</sup> MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 193.

<sup>1085</sup> PORTELA SILVA E. et PALLARES MÉNDEZ M. C., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Siglos IX a XIII » dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 37.

<sup>1086</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., op. cit., p. 188.

<sup>1087</sup> CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. V-1. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIIIe – XIIIe siècle)*, P. 141-212.

<sup>1088</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., « Antroponimia en Navarra y Rioja en los siglos X a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 294.

<sup>1089</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantabro al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 219.

Milan (Rioja), Dominique est plus fréquent entre 1051-1100 (30 personnes) mais est en voie de disparition entre 1101-1160 (3 hommes)<sup>1090</sup>. De tous les territoires chrétiens du Nord de la Péninsule ibérique, il semble, partant de nos données, que León soit la région la plus favorable à l'essor du nom Dominique.

En somme, il nous semble plausible que le nom Dominique doit son succès, entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, aux écrits réalisés sur la vie du saint et ses miracles, probablement par les moines : cela a permis au saint de bénéficier d'un culte populaire et d'être mieux connu du peuple. Les exemples montrent également que l'essor du nom, même s'il est connu de la population léonaise, est dû à un saint hispanique : saint Dominique de Silos. Selon nos données, il est aussi possible que l'influence de l'abbé de Silos se fait à León de son vivant : au cours du XI<sup>ème</sup> siècle commence le succès du nom Dominique. D'ailleurs, il semble être connu des Léonais. En effet, il apparaît souscrivant dans le document royal (donation du roi Ferdinand I<sup>er</sup> et de son épouse Sancia) daté du 22 décembre 1063<sup>1091</sup>. La connaissance du saint abbé de son vivant par la société léonaise a dû participer à l'essor du nom Dominique.

### c. *Les noms Justa et Marina*

Dans le milieu féminin, nous nous penchons sur les saintes Justa et Marina dont les noms sont les plus fréquents en dehors de celui de la Vierge Marie. Nous étudierons d'abord le phénomène de la féminisation en faisant la comparaison de la fréquence de l'utilisation de quelques noms féminisés par rapport à leur masculin. Ensuite, nous aborderons la question du pourquoi du succès des noms Justa et Marina dans la population féminine.

#### ➤ *La féminisation de quelques noms masculins*

Les noms *Iusta* et *Marina* sont des noms portés par des saints hispaniques mais ils sont également les féminins de noms masculins : *Juste* et *Marin*. Le masculin de ces noms a été porté par des saints. Une particularité de l'anthroponymie féminine c'est la féminisation des noms masculins. Ainsi, certains noms masculins en vogue sont féminisés : *Dominique*<sup>1092</sup>, *Jean*<sup>1093</sup>, ce qui enrichit le stock de noms des femmes. Toutefois, ces noms masculins féminisés, même s'ils

---

<sup>1090</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., op. cit., p. 295.

<sup>1091</sup> M. E. LÓPEZ, op. cit., p. 28, acte n° 6 : *Dominicus abba de Silos confirmat.*

<sup>1092</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 396 : *...ego Stefania, insimul cum sobrina mea, Benedicta, vobis Pedro Martini et uxor uestra, Dominica Ysidori...*, acte n° 1906.

<sup>1093</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 238 : *...ego domna Beatriz una cum filia Iohanna Petri...*, acte n° 206.

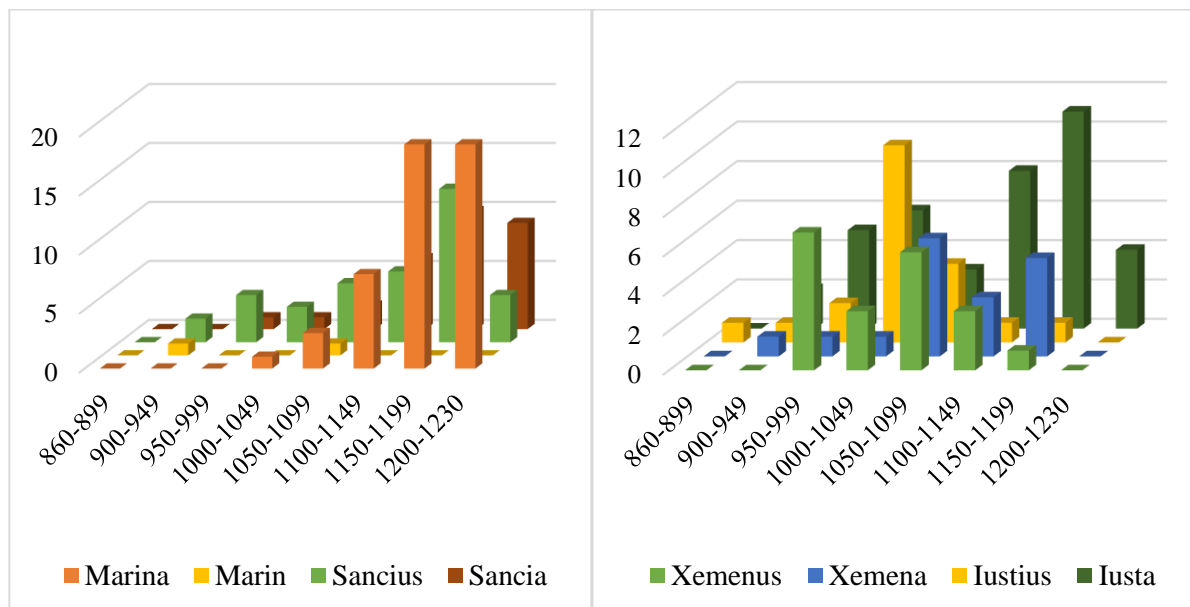
connaissent le succès dans la population masculine, sont assez peu portés par les femmes. Ce sont plutôt d'autres noms masculins, apparemment moins utilisés par les hommes léonais, qui connaissent le succès dans le milieu féminin : *Marinus*, *Sancius*, *Iustus* et *Xemenus*. Nous constatons que ces quatre noms masculins tendent à disparaître alors que leurs féminins évoluent dans l'anthroponymie féminine : à l'exception du nom Sanche faisant partie des noms masculins dominants de 860-1230. Quant aux noms *Iustus*, *Xemenus* et *Marinus*, ils sont en voie de disparition : celui de Marin disparaît totalement du stock anthroponymique masculin à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>1094</sup>. La figure 57 met bien en parallèle l'essor de ces noms masculins par rapport à leurs féminins de 860 à 1230. Une chose intéressante à noter est la différence existant entre le milieu masculin et le milieu féminin. En effet, nous observons que dans ces deux milieux, le succès des noms se fait différemment : les noms leaders chez l'un ne le sont pas obligatoirement chez l'autre. Certes, la société léonaise porte certains noms masculins féminisés mais ce n'est pas pour autant que ces noms connaissent le succès de part et d'autre. La figure 57 met en exergue ce constat.

---

<sup>1094</sup> Le nom Marin est un nom rare à León. Il apparaît que deux fois dans la documentation de 860 à 1230 porté par deux témoins : en 948 et en 1079. Il n'y a que dans le milieu féminin où il a du succès.



Figure 57 : Évolution de la répartition de quatre noms masculins par rapport à leurs féminins de 860-1230



➤ *Le succès des noms des saintes Justa et Marina*

Les noms *Iusta* et *Marina* ne semblent pas évoluer dans le milieu féminin léonais, entre 1100-1230, par rapport aux noms masculins *Juste* et *Marin*. Mais ils sont plutôt en relation avec les figures des deux saintes hispaniques dont le culte s'avère prendre de l'ampleur dans la Péninsule ibérique.

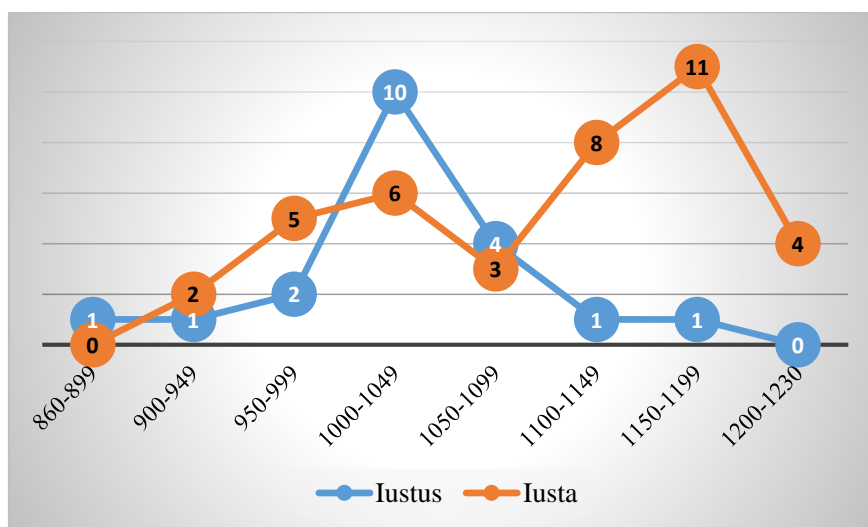
➤ *Le nom Justa*

Nom d'origine latine *iustus* (juste), *Justa* est le féminin du nom masculin *Juste*. *Iusta* est le nom d'une sainte hispanique originaire de Séville dont le culte existe à León au X<sup>ème</sup> siècle : elle est fêtée le 19 juillet. Mais le culte des saints *Justo* et *Pastor*, deux enfants martyres d'Alcalá de Henares, est plus antérieur par rapport à celui de sainte *Iusta*. Ils sont fêtés le 6 août et leur fête a été associée au souvenir de la grande victoire de Simancas, remportée par le roi Ramire II (926-951) de León et le comte Fernan González de la Castille sur le calife Abdarahman III (912-961) en 939 : bataille qui permet aux armées chrétiennes de prendre le contrôle du Duero.

Faisant partie des noms féminins dominants de León aux siècles antérieurs (X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles), le nom *Iusta* atteint son pic entre 1150-1199 : onze (11) femmes, tandis que le pic du masculin (*Iustus*) se fait entre 1000-1049 : 10 hommes. À partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, dans le milieu masculin, le nombre d'hommes appelés *Juste* connaît une régression et le nom semble avoir disparu entre 1200-1230. *A contrario*, le nom féminin reste présent chez les

femmes (voir figure 58).

Figure 58 : Évolution de la présence des noms Juste et Justa de 860-1230



Portière de formation, Justa subit le martyre avec sa sœur *Rufina* en 287 à Séville sous l'ère de Dioclétien et de Maximien<sup>1095</sup>. En ce qui concerne le patronage des églises, elles sont toutes deux patronnes de Séville. Dans le document sur les propositions présentées par les évêques (de Salamanque et d'Astorga) au roi Alphonse IX (1188-1230) de León contre le monastère de San Isidoro de León sur les droits de l'Église de León sur certaines églises, il est fait mention *De terris sanctarum Iuste et Rufine*<sup>1096</sup> (Terres des saintes Juste et Rufine). Cela dévoile que la région léonaise doit certainement vouer un culte aux saintes patronnes de Séville et qu'une église est sous leur patronage. Des travaux menés par plusieurs chercheurs montrent que le culte de Justa et Rufine s'est bien inséré dans la liturgie du Nord de la Péninsule ibérique<sup>1097</sup>. Cependant, selon nos données, le nom Rufine est totalement absent de l'anthroponymie féminine léonaise. À quoi le nom *Iusta* doit-il donc sa popularité dans le milieu féminin léonais ? Il est possible que cela (la présence fréquente du nom *Iusta*) réponde à un simple choix de la part de la population féminine mais sans être un choix hasardeux : c'est un choix lié au culte rendu à la sainte de Séville à León. En effet, il semblerait qu'en 1063, à la demande du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, les évêques *Alvito* de León et *Ordoño* d'Astorga vont à Séville chercher les reliques de sainte *Iusta* cédées par le roi sévillan *Almotádid*<sup>1098</sup>. Cet envoi des évêques montre

<sup>1095</sup> VINCENT-CASSY C., *Les saintes et martyres dans l'Espagne du XVIIe : culte et image*, p. 506.

<sup>1096</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p.180, acte n° 144 ; FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. VI, p. 24, acte n° 1691.

<sup>1097</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses », in *Archivos leoneses*, p. 131 ; VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XIe siècle », in *Bibliothèque de l'école de Chartes*, op. cit., P. 17.

<sup>1098</sup> OROZ RETA J. y MARCOS CASQUERO M. A., *San Isidoro. Etimologías, Biblioteca de autores cristianos*, p. 112.

que dans le royaume léonais, il y a une préférence pour la dévotion à sainte *Iusta* plutôt qu'à sainte Rufine. Il n'est donc pas étonnant que le nom de cette dernière soit absent du stock anthroponymique féminin léonais ; et que celui de sa sœur (*Justa*) demeure à partir du X<sup>ème</sup> siècle tout en restant parmi les noms dominants féminins jusqu'en 1230. Tout au long du XII<sup>ème</sup> siècle jusqu'en l'an 1230, *Iusta* est à la troisième place, évincée par le nom *Marina* qui occupe désormais la deuxième place à partir de l'an 1100. Il semble que le succès du nom *Iusta* pourrait s'accroître avec la propagande hagiographique des villes espagnoles au XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>1099</sup>.

➤ *Le nom Marina*

Provenant du nom latin *Marinus* (en grec *Pelagius*), qui signifie « mer », le nom *Marina* n'apparaît dans les documents léonais choisis qu'en 1026, porté par une certaine *Marina*<sup>1100</sup> femme de Jacques *Fernandiz*, alors que son masculin est attesté déjà dans la première moitié du X<sup>ème</sup> siècle : dans un acte daté de l'an 949, on trouve un témoin nommé *Marin*<sup>1101</sup>. Cependant, de 860 à 1230, il n'y a que deux hommes nommés *Marin*. Il faut attendre presque deux siècles avant que le nom féminin du nom *Marin* apparaisse. *Marina* devient un nom usuel et en vogue à partir du XII<sup>ème</sup> siècle à León et dans presque toute la Péninsule ibérique, surtout dans les royaumes chrétiens du Nord. À León, c'est le deuxième nom affectueux par les femmes à partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle à tel point que dans presque toutes les familles léonaises de cette période (du XII<sup>ème</sup> siècle à l'an 1230), il est certain de trouver une fille nommée : *Marina*. Sauf dans la haute noblesse où le nom est assez rare. Comme nous l'avons déjà relevé dans notre travail, lorsqu'il y a deux filles dans une fratrie et que l'une s'appelle *Maria* la seconde porte presque toujours le nom de *Marina* et vice versa. Par exemple de 1100 à 1230, sur 85<sup>1102</sup> généalogies, nous comptons vingt quatre familles (tableau 36) dans lesquelles au moins une fille se nomme *Marina* : soit 28,24%.

---

<sup>1099</sup> VINCENT-CASSY C., op. cit., p. 97-130.

<sup>1100</sup> RUIZ ASENCIO J. M., op. cit., t. III, p. 430, acte n° 829 : *ego Didacus Fernandiz et uxor mea Marina...*

<sup>1101</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 293, acte n° 207 : *Martin testis*.

<sup>1102</sup> Nous n'avons pas pris en compte les généalogies dans lesquelles les femmes ne sont pas mentionnées. Pour la période de 1100 à 1230, elles sont au nombre de 23.

Tableau 36 : La présence des noms Marina et Maria dans les généalogies de 1100 à 1230

	1100-1230	Fréquence (%)
Nombre de familles avec Marie et Marina	13	15,29
Nombre de familles avec Marie	35	41,18
Nombre de familles avec Marina	11	12,94
Nombre de familles sans Marie et Marina	26	30,59
<b>Total</b>	85	100

Le tableau 36 montre qu'après le nom de Maria, c'est celui de la sainte martyre de Séville qui est le plus utilisé dans les familles léonaises entre 1100-1230. La situation est la même en Galice, terre natale de la sainte, où la fréquence du nom de la sainte commence à avoir un écho favorable dans le milieu féminin à partir du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>1103</sup>. Cependant, le constat est contraire dans d'autres régions du Nord de la Péninsule ibérique telle que la région de Burgos où le nom Marina est absent des noms féminins dominants de l'an 1100 à l'an 1200<sup>1104</sup>. Alors, comment expliquer l'apparition de ce "nouveau" nom dans le stock féminin léonais ? Le succès du nom est-il dû à l'influence du culte rendu à sainte Marina ? Il paraît que parmi les saintes de la Péninsule ibérique, il s'en trouve une qui porte le nom Marguerite ou Marina et dont le culte trouve un écho favorable à León : « Le culte de sainte Marina au Nord-ouest de l'Espagne et au Nord du Portugal...est une adaptation locale du culte de sainte Marguerite<sup>1105</sup> (ou) Marina, importé au VII<sup>e</sup> siècle lors de la christianisation de la région »<sup>1106</sup> ; son culte est « très répandu...dans le León... »<sup>1107</sup>. Sur le calendrier de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom de Marina est mentionné : « Marine virginis martyris » (Marina vierge et martyre) fêtée le 18 juillet<sup>1108</sup>. Sa fête le 18 juillet (date pour la tonte des foins) est bien connue en terre léonaise médiévale comme *Santa Marina de los prados*. Dans nos sources épigraphiques se trouve une donation du roi Alfonse III (866-910) à une église dédiée à sainte Marina<sup>1109</sup>. Cela voudrait signifier que León connaissait le culte de sainte Marina avant le XII<sup>ème</sup> siècle. Alors, pourquoi le nom de Marina

<sup>1103</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., op. cit., p. 299.

<sup>1104</sup> GARCÍA de Cortázar J. A., DÍEZ HERRERA C. y PEÑA BOCOS E., « Antroponimia de Burgos y su alfoz en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), op. cit., p. 340 ; la situation est pareille la Cantabrie à Èbre, voir p. 215..

<sup>1105</sup> Le nom Marguerite apparaît une seule fois dans notre documentation. E. SÁEZ, op. cit., t. I, p. 72, acte n° 43 : *Margarita ts*.

<sup>1106</sup> VINCENT-CASSY C., *Les saintes vierges et martyres dans l'Espagne du XVIIe siècle : culte et image*, p. 258.

<sup>1107</sup> VINCENT-CASSY C., op. cit., p. 509.

<sup>1108</sup> VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XIe siècle », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, p. 17 ; LÓPEZ SANTOS L., op. cit., p. 130.

<sup>1109</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Las inscripciones de la catedral de león (ss. IX-XX)*, p. 133 : *Ob honorem sancte Marie, coeli regina, sanctorum Sperati et Marine offert famulus Dei Adefonsus*. Selon Martín López, il semblerait que l'église sante Marina à laquelle l'inscription fait allusion est un ermitage.

apparaît-il tardivement dans les actes ? Le succès du nom Marina dévoile-t-il un renouvellement du culte de la sainte de Séville à León ?

Deux hypothèses semblent possibles. La première : le XI<sup>ème</sup> est une période dans laquelle il y a une nouvelle diffusion du culte des saints. Ainsi, en nous appuyant sur l'essor du nom Marina dans la population féminine léonaise, nous pensons qu'entre les XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle a dû se faire une nouvelle diffusion du culte de sainte Marina avant celle du XVII<sup>ème</sup> siècle dont parle C. VINCENT-CASSY : « Au XVII<sup>e</sup> siècle, le culte de sainte Marina connaît une nouvelle diffusion ; des livres lui sont alors consacrés. Elle est, en quelque sorte, reconnue parmi ses paires : les vierges martyres espagnoles<sup>1110</sup> ». Ce renouvellement rentre dans le cadre de la « réactivation » du culte des saints locaux. Dans ce cas, il est possible que le nom soit lié au développement du culte de la sainte. La seconde hypothèse c'est qu'un autre fait semble justifier son essor : le développement du culte marial au XII<sup>ème</sup> siècle. En observant l'essor des noms Maria et Marina, nous constatons qu'à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, les courbes<sup>1111</sup> des deux noms progressent parallèlement même si Maria reste leader. Maria et Marina sont deux noms à la mode au XII<sup>ème</sup> siècle et si dans certaines familles léonaises l'un ne paraît pas aller sans l'autre, cela montre l'ampleur de cette mode. Phonétiquement, les noms Marie et Marina donnent l'impression d'être de la même souche : la racine *mari*. Peut-être que l'essentiel est la transmission de la racine du nom pour qu'elle ne se perde pas, ce qui nous renvoie à la variation des composantes de l'anthroponymie germanique. Ainsi, l'on transmet toujours une partie du nom de la mère du ciel tout en pensant transmettre également celui de la sainte locale, et les enfants restent sous la protection des deux. Le nom Marina peut sembler être un diminutif du nom Marie<sup>1112</sup>. Cependant, la première hypothèse est la plus plausible car la ville de León vouit un culte à sainte Marina avant le XI<sup>ème</sup> siècle.

Il est vrai que le nom Marina apparaît à un moment où l'Église proclame le culte des saints, voire ceux du territoire hispanique, mais nous pensons que son succès dans le milieu féminin léonais des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles semble lié à celui du nom de Marie : il y a une similitude entre les deux noms (dans l'écrit et la phonétique) de la part de la population. La limite entre les deux noms est restreinte, que ce soit orthographiquement et phonétiquement. En partant des généalogies, nous pouvons affirmer que la deuxième grande figure de sainte après Marie, au cours des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles est sainte Marina. Aussi, l'essor des noms Justa et Marina

---

<sup>1110</sup> VINCENT-CASSY C., op. cit., p. 258.

<sup>1111</sup> Voir le stock de noms dans le chapitre I de la partie II (Nom et société) de notre travail.

<sup>1112</sup> BOULLÓN AGRELO I. A., op. cit., p. 299.

dans le milieu féminin révèle que, malgré l'influence de saints "étrangers" ou de "grands" saints, León reste attaché à ses saints locaux.

## **B. Les saints « universels » : Martin**

Ce sont des saints non originaires de la Péninsule ibérique dont les cultes sont répandus dans toute l'Europe chrétienne. En effet, le stock anthroponymique léonais contient plusieurs noms de saints dont les plus fréquents sont les martyres des premiers siècles du christianisme. En effet, comme pour la période des IX<sup>ème</sup> –XI<sup>ème</sup> siècles, ce sont pour la plupart des martyres de l'Église primitive et des martyres de la persécution musulmane. Ils sont nombreux dans les documents léonais mais la population se focalise sur un certain nombre de noms de saints. Leur nombre ne cesse d'accroître d'année en année. En effet, entre 1100-1230, on observe l'apparition de nouveaux noms de saints portés par la population. Ce sont les noms de saints tels que Béatrice (1109), Clément (1116), Laurent (1174), Cécile (1230), etc. Cependant, la population léonaise se focalise sur un nom de saint étranger : Martin. Il s'agit de savoir à quoi est dû le succès de leurs noms à León, voire dans la Péninsule ibérique. Est-ce dû à des ambitions politiques de la part de la royauté ?

D'origine latine, *Martinus* est dérivé du mot *mars* faisant référence au dieu romain de la guerre. Martin est un nom porté par plusieurs saints du Moyen Âge tels que Martin de Vertou (527-601) fondateur de l'abbaye de Vertou (France), Martin de Braga (520-580) abbé de Dume puis archevêque de Braga. Cependant, l'une des grandes figures de l'Antiquité ayant porté ce nom est Martin de Tours. Ce dernier (Saint Martin de Tours) est l'un des saints les plus vénérés, le plus populaire de l'Europe médiévale et « il est parmi les saints du haut Moyen Âge, celui pour lequel nous possédons la biographie la mieux informée, celle rédigée par Sulpice Sévère, son disciple qui l'a connu »<sup>1113</sup>. Il est fêté le 11 novembre dans la chrétienté. Il est connu comme étant le protecteur des soldats, lui-même ayant été l'un des leurs, des voyageurs, le saint patron des mendiants et d'autres métiers.

Patron des soldats et des cavaliers, saint Martin était invoqué par les voyageurs qui prirent l'habitude avant leur départ de suspendre un fer à cheval à la porte de leur maison et de leur église en *ex voto*, Pour le partage du manteau, attribut qui le caractérise généralement sur les représentations, il patronne les mendiants, les drapiers et des tailleurs. Sa qualité d'exorciste explique sa fonction protectrice sur les habitations et les villages...<sup>1114</sup>.

---

<sup>1113</sup> LE GOFF J., *À la recherche du temps sacré*, p. 205.

<sup>1114</sup> CRETIN N., *Fête des fous Saint-Jean et Belles de mai. Une histoire du calendrier*, p. 203.

Martin de Tours est également l'un des saints dont le culte existe dans la Péninsule ibérique depuis l'époque wisigothique<sup>1115</sup>. S'agissant du culte martinien dans la Péninsule ibérique et particulièrement à León, E. FERNANDEZ GONZALEZ affirme ceci :

« La péninsule ibérique n'est pas étrangère à cette situation et rapidement le culte de saint Martin s'est propagé sur l'ensemble du territoire hispanique. Les anciens textes liturgiques le confirment. En effet dans l'*Oracional* de Vérone qui représente la tradition liturgique hispanique du VIIe siècle, la fête de saint Martin est présente au côté de celle de saint Saturnin, autre saint de la Gaule. De la même manière, dans le texte du *Liber Ordinum* de Silos, il est fait référence à trois fêtes en son honneur : la *translatio*, la *consacratio* et l'*obitus*. La fête a été insérée plus tard dans l'*Antifonario* de la cathédrale de León »<sup>1116</sup>.

Les calendriers hispaniques et léonais<sup>1117</sup> mentionnent les fêtes de plusieurs saints nommés Martin : Martin I<sup>er</sup> (pape de 649 à 653), fêté le 10 novembre et Martin évêque et confesseur, fêté le 11 novembre. Les Hispaniques fêtent également le 4 juillet la translation<sup>1118</sup> du corps d'un saint Martin évêque. Sans aucun doute, il s'agit du saint soldat de Tours. La région galicienne voue une dévotion particulière à saint Martin de Tours à cause de l'influence de Martin de Braga (lui-même canonisé et venant de la même province romaine que Martin de Tours : la Pannonie) qui a évangélisé la région.

Dans l'anthroponymie léonaise, c'est au XII<sup>ème</sup> siècle que le nom Martin connaît réellement le succès, voir figure 59. En cinquante ans, le nombre d'individus appelés Martin triple : de quinze hommes entre 1050 et 1099, il passe à cinquante sept personnes entre 1100-1149 comme le montre la figure 59. Le nom Martin est présent tant dans le milieu des clercs que dans le milieu des laïcs. Nés vers 1035-1050 et apparaissant dans notre corpus dans la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle avec le titre comtal<sup>1119</sup>, Martin Alfonso et Martin Flainez montrent l'implantation du nom Martin en milieu aristocratique. Il est également absent dans le milieu féminin léonais de 1100 à 1230 ; par contre, au X<sup>ème</sup> siècle, une certaine *Martina* épouse d'un certain *Gemellus* apparaît dans les documents<sup>1120</sup>. C'est le seul exemple qui montre que le nom Martin a été féminisé, mais apparemment il n'a pas eu d'influence sur les femmes léonaises.

---

<sup>1115</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « Religiosidad popular y piedad culta », dans R. GARCÍA-VILLOSLADA, *Historia de la Iglesia en España de los siglos VIII-XIV*. II-2, p. 292.

<sup>1116</sup> FERNÁNDEZ GONZÁLEZ E., « Images polyvalentes de saint Martin de Tours dans le contexte médiéval », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], p. 108.

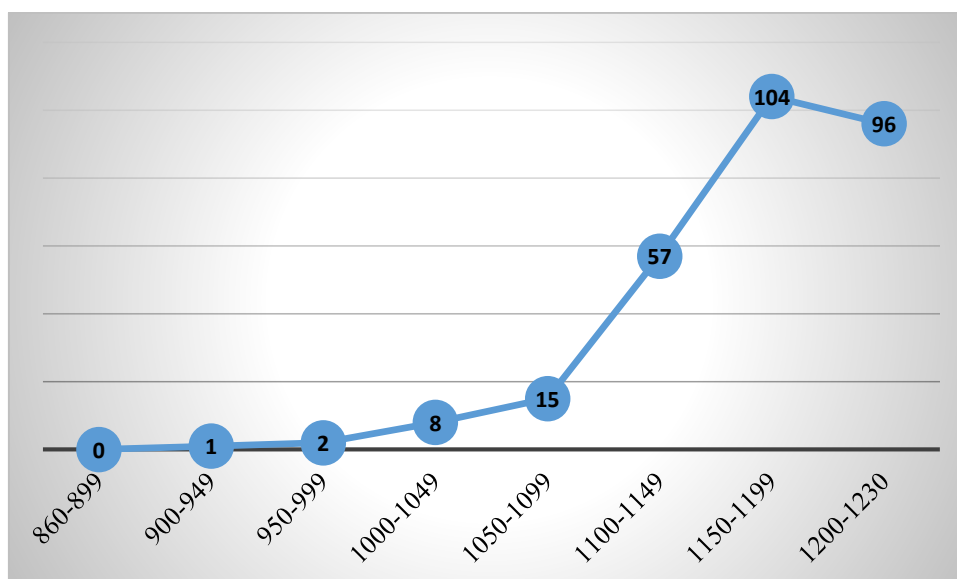
<sup>1117</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios litúrgicos leoneses », in *Archivos leoneses*, 135 ; VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XIe siècle », in *Bibliothèque de l'école de Chartes*, p. 23 ; dans les calendriers édités par VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, p. 154, il n'est pas fait mention de la fête de saint Martin, le pape. Sans doute que toutes les régions hispaniques qui vouent un culte à ce saint pape.

<sup>1118</sup> Cette fête est mentionnée dans les trois différentes éditions du calendrier que nous avons consulté.

<sup>1119</sup> RUIZ ASENCIO, J. M., op. cit., t. IV, p. 424, acte n° 1182 : « Martinus Adefonso et comes conf. », p. 545, acte n° 1254 : « Martinus Fainis ».

<sup>1120</sup> SÁEZ E. op. cit., t. I, p. 158, acte n° 97.

Figure 59 : Évolution de la répartition du nom Martin de 860 à 1230



Selon nos calculs, Martin entre en concurrence avec le nom Dominique et tout au long du XII<sup>ème</sup> siècle, il occupe le troisième rang ; puis il est évincé par Dominique entre 1200-1230. Parmi les noms leaders de 1100 à 1230, Martin occupe la quatrième place après Pierre, Jean et Dominique. Timidement présent dans la population léonaise, le nom Martin devient de plus en plus fréquent dans le milieu masculin. Dans la région galicienne, le nom reste rare avant la fin du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>1121</sup>. Concernant la Navarre et Rioja<sup>1122</sup>, même au XII<sup>ème</sup> siècle, le nom Martin est absent des noms leaders. Tandis qu'à Trasmiera, il est à la tête des noms dominants de 1050 à 1200 ; en Castille, le nom Martin se place au deuxième rang des noms dominants après celui de Pierre et à Valdegovia, il occupe la sixième place<sup>1123</sup>. Pour cette dernière (Valdegovia), le succès de Martin a lieu entre 1175-1200 où il représente plus de 17% de l'ensemble des noms leaders. En général, avant la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom du saint de Tours est rare dans tous les royaumes chrétiens de la Péninsule ibérique<sup>1124</sup> : le cas de León n'est donc pas une exception. Ce constat s'avère commun à toute l'Europe : par exemple, en France, Martin est un nom rare avant l'an

<sup>1121</sup> MOREU-REY E., « "Martin.", problème historique et philologique », dans *Anuario de Estudios medievales*, p. 56 : « Que ce soit en Navarre ou en Aragon, aussi bien qu'en Castille et à León, Galice, les documents examinés...exposent de façon évidente les faits suivants : que « Martinus », bien qu'existant dès les premiers temps de ce qui a été appelé la « Reconquête », dans les régions géographiques tout comme en Catalogne ou en France, demeure assez rare à l'origine ; en opposition aussi avec la dévotion très étendue à l'égard du saint patron ».

<sup>1122</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., « Antroponimia en Navarra y Rioja en los siglos X a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 294-295.

<sup>1123</sup> GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantabrico al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 218, 219 et 222.

<sup>1124</sup> Voir les différents travaux sur l'anthroponymie hispanique dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, 1995, les pages 193, 214, 217, 218-219,



mil<sup>1125</sup>.

À cet effet, on peut se demander : le culte d'un nouveau saint Martin est-il à la base de l'essor du nom Martin à l'an mil ? Ou est-ce un rebondissement du culte martinien (Martin de Tours) déjà attesté au temps wisigothique ? Concernant l'essor du nom Martin dans la Péninsule, un philologue et historien espagnol écrit :

On assiste en échange à un phénomène postérieur, curieux, indiscutable et pour l'instant inexplicable : une vogue grandissante du prénom Martin, dans toutes les régions hispaniques non catalanes, et, semble-t-il, dans toutes leurs classes sociales ; le départ chronologique de la prolifération du prénom se situant aux alentours des années marquant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1126</sup>.

De manière générale, l'essor du nom du saint évêque de Tours se fait dans toute la Péninsule ibérique pendant l'an mil. Deux hypothèses semblent justifier le port fréquent du nom Martin à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle.

La première est que le port assez fréquent du nom Martin peut être lié à l'essor du culte jacobéen. L'essor du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle au XI<sup>ème</sup> siècle entraîne une nouvelle organisation de l'espace dans le Nord-Ouest de la Péninsule ibérique<sup>1127</sup>. Ainsi, León devient un passage obligatoire pour les pèlerins ; ce qui développe le commerce et l'artisanat, et fait de cette ville une plaque tournante du Moyen Âge. L'arrivée des étrangers, surtout des Français, a dû aider aussi au renouvellement de la dévotion à saint Martin de Tours. Cette opinion est également partagée par FERNANDEZ CONDE qui affirme que dès le XI<sup>ème</sup> siècle, l'arrivée de nombreuses colonies de Français en Espagne en qualité de marchands, de moines ou de pèlerins jacobéens contribue d'une manière décisive à étendre et à consolider la dévotion à saint Martin<sup>1128</sup>. Les Français seraient à la base de ce réveil spirituel martinien ; ce n'est pas un nouveau culte puisqu'il existait déjà à León. Seulement cette fois-ci, le culte paraît être associé au progrès du nom dans la population. Elle démontre que le renouvellement de la dévotion à saint Martin de Tours est une confirmation du déplacement des pèlerins Français avec leur saint protecteur ou un saint dont le culte est en vogue dans leur pays d'origine. A contrario (la seconde

---

<sup>1125</sup> Voir l'article de MOREU-REY E., « 'Martin.', problème historique et philologique », dans *Anuario de Estudios medievales*, n° 8, 1972-1973.

<sup>1126</sup> MOREU-REY H., « 'Martin', problème historique et philologique », in *Anuario de Estudios medievales*, p. 56.

<sup>1127</sup> GAUTIER DALCHÉ, « Le chemin de Saint Jacques comme facteur d'organisation de l'espace », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990, Oviedo 1993*, Servicio de Publicaciones del Principado de Asturias, 1993, p. 247.

<sup>1128</sup> FERNÁNDEZ CONDE J., « El biógrafo contemporáneo de Santo Martino: Lucas de Tuy », dans GARCÍA-VILLOSLADA, *Santo Martino de León. Ponencias del I congreso Internacional sobre santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, p. 311.

hypothèse), pour H. MOREU-REY, les étrangers ne sont pas responsables du foisonnement du nom Martin même si le mouvement coïncide avec l'arrivée des Pyrénéens car le nom reste aussi rare avant le XII<sup>ème</sup> siècle dans les régions françaises :

Quant à la raison du foisonnement inhabituel du prénom Martin ici, je rappelle qu'il ne peut être question d'en appeler à des facteurs démographiques. Il est vrai que le déclenchement du mouvement coïncide avec l'arrivée de nombreux Français dans la Péninsule, mais si nous ne savions pas ce que nous ont révélé les documents français, les sources espagnoles viennent à point à leur tour, pour confirmer que ce ne sont pas ces immigrés arrivés d'outre-Pyrénées qui favorisent le nouvel engouement. En Espagne alors, comme en France avant leur départ, les Français ne s'appellent que rarement Martin<sup>1129</sup>.

Il faut dire que sur la liste des Français présents dans le royaume de León de 1100 à 1230, le nombre des personnes portant le nom de Martin est minime : le plus fréquent est plutôt le nom de Guillaume<sup>1130</sup>. Concernant l'Aragon et la Navarre (1071-1074), la Castille (1077-1085), H. MOREU-REY note que l'expansion locale de l'emploi de *Martinus* coïncide avec l'implantation de la liturgie romaine<sup>1131</sup>. Ce constat semble correspondre à León : dans la période de 1050-1099, nous comptons 15 personnes et après cela, le nom connaît une forte croissance (57 personnes de 1100-1149 et 104 personnes de 1150-1199). Cependant, nous nous demandons en quoi le changement de rite peut-il contribuer à l'essor d'un nom de saint car le rite liturgique n'est pas une dévotion : il (le rite liturgique) n'est donc pas lié à un saint. Mais il (Moreu-Rey) termine son article sans donner une réponse claire sur la cause du foisonnement du nom Martin vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle ; à vrai dire dans la conclusion de son article, le succès du nom Martin n'est pas abordé.

Les deux hypothèses, la "réactivation" du culte martinien par les pèlerins pyrénéens et le changement de la liturgie, sur l'essor du nom Martin se rejoignent. L'utilisation fréquente du nom Martin à León après l'an mil semble révéler un fait religieux. Selon nous, l'explication la plus certaine de l'influence du nom Martin sur le peuple hispanique en général et sur celui de León en particulier semble se trouver dans cette affirmation d'E. FERNANDEZ GONZALEZ :

Le récit de cette dernière (la *Vita* de saint Martin de Tours) servit, semble-t-il, de modèle à la rédaction de la *Vita Aemiliani*, un saint hispanique, soit par copie directe soit ces récits

---

<sup>1129</sup> MOREU-REY H., « « Martin », problème historique et philologique », dans *Anuario de Estudios medievales*, n°8, p. 57. Il est à noter qu'E. Moreu-Rey a réalisé sa thèse sur saint Martin en 1964. Le titre du sujet est : *san Martín de Tours. Su devoción en Cataluña, según la toponimia, la historia...* Nous pouvons dire qu'il est un des spécialistes du saint.

<sup>1130</sup> ESTEPA DÍEZ C., *Estructura social de la ciudad de León (siglos XI-XIII)*, p. 178-185 et RUIZ de la PEÑA SOLAR J. I., « La antroponimia como indicador de fenomenos de movilidad geografica : el ejemplo de las colonizaciones francas en el Oviedo medieval (1100-1230) », dans P. MARTÍNEZ SÓPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 149-154.

<sup>1131</sup> MOREU-REY H., « « Martin », problème historique et philologique », dans *Anuario de Estudios medievales*, p. 58-59.

provinrent d'une source commune. Dans cette Vita, le saint de la Rioja est comparé au parangon tourangeau auquel il est fait référence en ces termes : « Oh, nouveau saint Martin, qui vêtit le Christ des habits du pauvre ! » Il fit preuve de charité envers les pauvres car « il coupa les manches de sa tunique et les offrit, avec une immense bonté, ainsi que la cape qu'il portait ». Il est également fait allusion aux nombreux miracles qu'il réalisa comme ceux du saint tourangeau. De plus, on remarque que l'on recourt à saint Martin en de multiples occasions. Ainsi, dans le Pénitentiel de saint Dominique de Silos du XI<sup>e</sup> siècle, il est précisé qu'il fallait invoquer saint Martin pour conjurer le mauvais sort<sup>1132</sup>.

Nous pensons que l'écho de la nouvelle diffusion du culte martinien, connaît une issue favorable par rapport aux siècles passés à travers la rédaction de la vie de saint Émilien<sup>1133</sup> calquée sur celle de saint Martin de Tours et les recommandations faites par l'abbé Dominique de Silos (saint). Les écrits hagiographiques réactualisent les actes de charité et les miracles de saint Martin de Tours ; du coup, cela amène les parents à donner de plus en plus le nom Martin de à leurs enfants.

Si saint Martin peut conjurer le mauvais sort, il semble être un saint par excellence et un modèle pour les parents qui ont le souci de mettre leur progéniture sur la protection d'un être suprême par le biais du nom. Il est plausible en ces siècles où le nom n'est pas donné au hasard que saint Martin de Tours soit le modèle adéquat. Les chrétiens voient en saint Martin la personne qui a mis en acte l'exigence religieuse : la charité. Le port du nom Martin est donc également un hommage rendu à la charité (la charité est la plus grande des vertus théologiques<sup>1134</sup>) du saint de Tours qui n'a pas hésité à donner la moitié de son manteau au mendiant mourant de froid un jour d'hiver : ce qui lui valut le qualificatif de « miséricordieux ». Peut-être que le nom est donné à un enfant afin que ce dernier imite la charité du saint.

En plus du saint de Tours, il est probable que le nom Martin soit porté en mémoire de Martin de Braga. Cet abbé de Dume, venu dans le royaume suève vers 550 dans l'intention de convertir les Suèves, qui devient archevêque de Braga. Il est considéré par ses contemporains comme l'apôtre de la Galice. Il semble que lui-même (Martin de Braga) avait une grande dévotion pour Martin de Tours auquel il dédia une église<sup>1135</sup>.

---

<sup>1132</sup> FERNÁNDEZ GONZÁLEZ E., « Images polyvalentes de saint Martin de Tours dans le contexte médiéval », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], p. 110. On voit que Dominique de Silos (saint) a eu une dévotion envers le saint soldat de Tours puisqu'il invite ses contemporains à invoquer saint Martin pour conjurer le mauvais sort.

<sup>1133</sup> Saint Émilien de Cogolla a vécu entre la deuxième moitié du V<sup>ème</sup> et la deuxième moitié du VI<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1134</sup> L'apôtre saint Paul dit son hymne à l'amour : « La charité prend patience, la charité rend service, [...]. Maintenant donc demeurent foi, espérance, charité, ces trois choses, mais **la plus grande d'entre elles, c'est la charité** », (1 Co 13, 4-13).

<sup>1135</sup> JUDIC B., « Le culte de saint Martin dans le haut Moyen Age et l'Europe Centrale », dans J. ARAMBASIC, *Sveti Martin Tourski Kot simbol evropske kulture. Saint Martin de Tours, symbole de la culture européenne*, p. 31.

## II. L'ANTHROPONYMIE ET LES "NOUVELLES" DÉVOTIONS

Bien qu'il perde assez de noms, le stock anthroponymique de León ne cesse de s'enrichir de nouveaux noms quelle que soit la période. Les nouveaux noms sont d'origine diverse et permettent de constater les contacts que le royaume, la capitale tisse avec d'autres royaumes, d'autres régions. Parmi ces noms, se trouvent Nicolas et Thomas<sup>1136</sup>. L'analyse des noms de saints donne l'impression de la présence de nouvelles dévotions à León. En effet, à part les noms de "grands" saints en vogue dans la population léonaise au XII<sup>ème</sup> siècle, l'essor du nom Michel, l'apparition du nom Nicolas et la réapparition du nom Thomas semble faire l'objet d'un renouvellement du culte de l'archange Michel et de nouveaux cultes (pour les noms Nicolas et Thomas) dans le royaume de León, voire dans la Péninsule ibérique. À l'exception de saint Thomas, les saints Michel et Nicolas connaissent des cultes populaires en Occident chrétien en général et dans la Péninsule ibérique en particulier. D'ailleurs, le culte rendu à saint Michel archange est plus ancien que ceux de saints Nicolas et Thomas. Il apparaît dans le monde hébraïque avant l'ère du christianisme et est bien connu de la Péninsule (Espagne, Portugal, Italie) dès les premiers siècles du christianisme. Tandis que celui de saint Nicolas est plus tardif. Il est attesté au VI<sup>ème</sup> siècle en Orient et au XI<sup>ème</sup> siècle en Italie.

### A. Le nom Michel

Les noms vétérotestamentaires sont visibles dans le stock anthroponymique léonais. Toutefois, le nombre de personnes qui les portent est peu important et une grande partie a disparu du stock de noms avant la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, durant la période 1100-1230, l'on ne compte que 7 noms vétérotestamentaires. Ce sont Daniel (2 hommes), Salomon (1 homme), Siméon (3 hommes), Abel (1 homme), Juda (1 homme), Adam (6 hommes) et Michel qui connaît davantage de succès plus qu'auparavant.

En effet, Michel est un nom d'origine hébraïque « mî ke' EL » qui signifie « qui est comme Dieu ? ». Dans la Bible, il est le nom porté par l'un des trois archanges et est envoyé par Dieu vers son peuple ou ses prophètes<sup>1137</sup>. Dans la tradition judaïque, l'archange Michel est

---

<sup>1136</sup> Le nom Thomas est un nom qui apparaît une seule fois en 917, disparaît pour réapparaître à partir de l'an 1156. Il n'est donc pas un nouveau nom au sens du terme mais sa réapparition semble intéressante pour notre travail.

<sup>1137</sup> Dans la tradition hébraïque, l'archange Michel est considéré comme le prince des anges : le protecteur et le défenseur d'Israël. Il représente l'assistance divine à l'égard de son peuple. Dans un passage du livre de Daniel, nous pouvons constater cette présence continuelle et confiante de Dieu à travers son envoyé Michel dans la lutte des fils d'Israël contre leurs ennemis : « Le prince du royaume de Perse s'est opposé à moi pendant vingt et un

le chef de l'armée céleste triomphant sur le mal (Satan). Il est le « protecteur du peuple de Dieu »<sup>1138</sup> en situation de lutte, de danger dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau :

Il y eut alors un combat dans le ciel : Michaël et ses anges combattirent contre le dragon. Et le dragon lui aussi combattait avec ses anges, mais il n'eut pas le dessus : il ne se trouva plus de place pour eux dans le ciel. Il fut précipité, le grand dragon, l'antique serpent, celui qu'on nomme Diable et Satan, le séducteur du monde entier, il fut précipité sur la terre et ses anges avec lui<sup>1139</sup>.

Le nom Michel est donc connu dans l'Antiquité car l'archange ainsi nommé apparaît fréquemment dans la vie de l'homme. Dans les calendriers léonais du Moyen Âge, l'archange Michel est fêté à deux différentes dates : le 29 septembre, c'est la *Dedicatio sci. Michaelis*<sup>1140</sup> et le 8 mai une *Festivitas sancti Michaelis*<sup>1141</sup>. Il semble que saint Michel soit « le seul ange fêté avant le IX<sup>e</sup> siècle »<sup>1142</sup> dans la chrétienté. En effet, dans le royaume de León, le culte du chef de l'armée céleste apparaît au VIII<sup>ème</sup> siècle. Avant le XII<sup>ème</sup> siècle, la Péninsule ibérique a une dévotion au chef des anges. « Pendant trois siècles des centaines de paroisses, de chapelles et d'autres autels »<sup>1143</sup> en Catalogne ont été placées sous le patronage de l'archange Michel. Au monastère de Celanova (en Galice), une chapelle est construite au X<sup>ème</sup> siècle en l'honneur de l'archange Saint Michel. Dans notre corpus, plusieurs personnes (clercs, moines, laïcs) proviennent de différents lieux (église, monastères) dédiés à l'archange Michel : *sancti Migaheli de Escalada* – *sancti Micaheli de Ueiga* – *Sancti Micaheli de Uillanoua*. Cela montre qu'aux IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, le culte à saint Michel archange est bien établi dans le Nord de la Péninsule ibérique.

---

jours, mais voici que Michel, l'un des princes de premier rang, est venu à mon aide... Mais, je t'annoncerai ce qui est inscrit dans le Livre de vérité. Il n'y a personne qui me prête main-forte contre ceux-là, sinon Michel, votre prince », Daniel 10, 13-21.

<sup>1138</sup> Daniel 12, 1

<sup>1139</sup> Apocalypse 12, 7-9.

<sup>1140</sup> LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses » in *Archivos leoneses*, p. 133. Les deux autres archanges sont « inscrits au calendrier de l'Église universelle (le calendrier romain) depuis 1921 seulement, et jusqu'à Vatican II, l'ange Gabriel était fêté le 24 mars, veille de l'Annonciation, et l'ange Raphaël le 24 octobre », CRETIN N., *Fête des fous, Saint-Jean et Belles de mai. Une histoire du calendrier*, p. 177. Cependant, dans les calendriers léonais, Gabriel est fêté le 18 mars : « Gabriel archangel », L. LÓPEZ SANTOS, op. cit., p. 127. Quant à l'archange Raphaël, il n'y figure pas.

CRETIN N., op. Cit., p. 178 : « Encouragé par Charlemagne, [...], la célébration de la fête du 29 septembre ne fut pas mentionnée d'emblée dans les homéliaires. Il fallut attendre le milieu du XI<sup>e</sup> siècle pour qu'elle s'imposât dans le calendrier liturgique des prédicateurs, après qu'ils eurent enregistré l'importance de la Saint-Michel dans le calendrier des travaux agricoles et des redevances dues aux seigneurs ».

<sup>1141</sup> LÓPEZ SANTOS L., op. cit., p. 129.

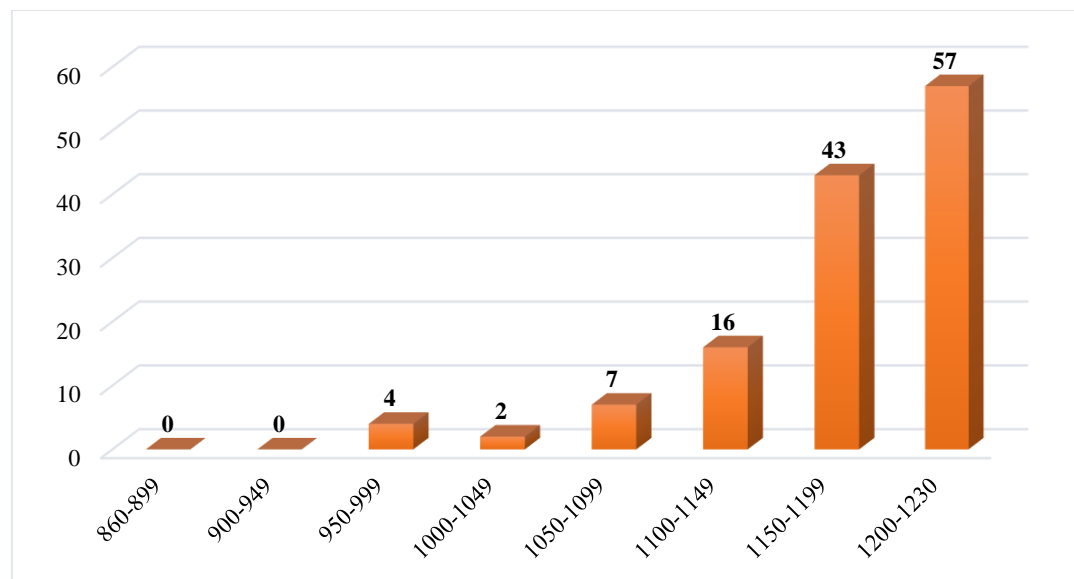
<sup>1142</sup> CRETIN N., *Fête des fous, Saint-Jean et Belles de mai. Une histoire du calendrier*, p. 177.

<sup>1143</sup> MOREU-REY E., « « Martin », problème historique et philologique », dans *Anuario de estudios medievales*, p. 56.

Concernant l'anthroponymie, Michel semble ne pas être porté entre 860 et 949. Mais à partir de l'an 950 ce nom reste présent dans le stock anthroponymique léonais tout au long de notre période d'étude. Selon notre corpus, au début du XII<sup>ème</sup> siècle, il subit l'influence des langues vernaculaires. Il est écrit en espagnol (**Miguel** Alfonso maiorinus legionensis – 1103) et en français (**Michel** Floridiz – 1120). Cependant, c'est la forme latine qui est la plus fréquente mais avec des variations orthographiques : *Michael* – *Micahel* - *Migahel*. Dans le palmarès des noms testamentaires masculins de León de 860 à 1230, selon nos calculs, le nom Michel est à la 3<sup>ème</sup> place avec 11,13% après les deux noms leaders testamentaires (Pierre et Jean). Cependant, pour la même période, sur la liste des dix premiers noms masculins dominants, il n'est porté que par 5,89% d'hommes et occupe la 7<sup>ème</sup> place.

La figure 60 ci-dessous montre que l'essor du nom Michel se fait timidement au X<sup>ème</sup> siècle, mais, à partir de la fin de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, son évolution est de plus en plus rapide dans la population masculine de León. Comment expliquer la montée soudaine du nom Michel ? Le succès du nom Michel à León est-il une conséquence de la situation de conquête qui prévaut en *Hispania* ? Le culte des saints se développe au cours du XI<sup>ème</sup> siècle. Est-il possible de penser que l'essor du nom du chef de l'armée céleste suive le développement du culte des saints ?

Figure 60 : L'évolution de la répartition du nom Michel de 860-1230



La montée du nom vétérotestamentaire Michel dans la population masculine léonaise est un cas inhabituel. Car jusque-là, les noms bibliques étant en vogue, au cours des XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, en Europe en général et dans la Péninsule ibérique en particulier, sont Pierre et Jean. Il est vrai aussi que la fréquence d'un nom n'est pas obligatoirement liée au développement du

culte du saint porteur du nom. Mais, dans le cas du nom Michel, son succès a lieu au moment du développement du culte de l'archange. Ainsi, entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, des pèlerinages au dit archange commencent à se développer dans l'Occident chrétien : France et Italie<sup>1144</sup>.

Il paraît également que, dans le contexte du X<sup>ème</sup> siècle, en Galice et probablement dans le Nord d'*Hispania*, la figure de l'archange Michel joue un rôle important, sans doute un rôle principal, dans l'office des défunts qui est nouveau à l'intérieur de la liturgie mozarabe<sup>1145</sup>. Il est donc plausible que la dévotion au culte des défunts soit un facteur qui a favorisé le port du nom de Michel entre les XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. Dans les documents léonais, la majorité des dons de chrétiens aux monastères est fait pour le salut de leurs âmes et pour celles des membres défunts de leurs familles. Cette pratique montre que les Léonais ont le souci du salut de leurs âmes. Dans la mentalité médiévale, le défunt a le devoir de veiller sur l'enfant qui porte son nom. Il se peut que pour le salut des âmes de leurs enfants, les parents choisissent de plus en plus de leur donner le nom du chef des archanges. Contrairement à León, le nom de l'archange Michel semble ne pas trouver un écho favorable dans les autres régions chrétiennes<sup>1146</sup>. Dans les territoires galiciens Samos et Sobrado, le nom de Michel est peu fréquent dans la population entre les X<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles<sup>1147</sup>. Quant à Celanova, dans le *Tumbo* du monastère dudit lieu, le nom Michel est rare dans la population et même chez les serfs qui semblent favorables aux noms de saints (Pierre, Jean, Marie, Dominique, Martin, Marina, Pélage).

## B. Les noms Nicolas et Thomas

À l'instar des noms de saints couramment donnés aux enfants et en vogue depuis l'après l'an mil, le stock anthroponymique regorge de nombreux noms de saints assez peu portés par les chrétiens. Parmi les noms de saints peu fréquents dans la population léonaise figurent Nicolas et Thomas : deux noms du Nouveau Testament. L'apparition du nom Nicolas et la réapparition

---

<sup>1144</sup> VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XIe siècle », in Bibliothèque de l'école des chartes, p. 20 : « Dedicatio sancti Michaelis archangeli in Monte Gargano ». La mention de l'apparition de saint Michel sur un mont italien dans ce calendrier pourrait être un signe révélateur de la connaissance du culte de l'archange et du pèlerinage du Gargano par la population chrétienne de la Péninsule ibérique et celle de León en particulier. Voir l'importance du pèlerinage dans ce lieu dans les pages 356-363 de l'article de MARTIN J.-M : « Les Normands et le culte de saint Michel en Italie du Sud », dans P. BOUET, G. OTRANTO et A. VAUCHEZ, *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*.

<sup>1145</sup> BARRAL RIVADULLA M. D., « Diálogos artísticos en el siglo X. La imagen arquitectónica de San Miguel de Celanova », dans *Cuadernos de Estudios Gallegos*, p. 99.

<sup>1146</sup> MARTÍNEZ SOPENA P. (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, 1995.

<sup>1147</sup> BOULLÓN AGRELO A. I., op. cit., p. 316-317.

du nom de l'apôtre saint Thomas au cours du XII<sup>ème</sup> siècle laissent à penser qu'il s'agit d'une influence étrangère sur l'anthroponymie léonaise.

## 1. Nicolas

Parmi les nouveaux noms testamentaires, apparus dans le stock de noms de León après l'an mil, se trouve le nom Nicolas. Nom d'origine grecque, Nicolas vient du mot « Nikoloas » et signifie « victorieux du peuple ». Le nom Nicolas a été porté par plusieurs grandes figures de l'Antiquité mais aussi du Moyen Âge :

Avant d'être celui de l'évêque de Myre fêté le 6 décembre, Nicolas fut le nom du prosélyte d'Antioche qui, devenu diacre de l'église de Jérusalem<sup>1148</sup>, aurait encouragé l'épanouissement d'une nouvelle doctrine, celle des « Nicolaïtes », caractérisée par la consommation de viandes sacrifiées aux idoles et par la débauche.[...] il fut aussi [...] le nom de deux papes, Nicolas I<sup>er</sup> (858-867) qui [...] affirma l'autorité de Rome et revendiqua la supériorité du pouvoir pontifical sur le pouvoir impérial, puis Nicolas II (1058-1061) qui, à partir de 1085, chercha à affranchir la papauté de la tutelle de l'empereur et lutta également contre la simonie et le nicolaïsme<sup>1149</sup>.

Dans les premiers siècles de notre travail (IX<sup>ème</sup>-XI<sup>ème</sup> siècles), le nom Nicolas est totalement absent du stock anthroponymique léonais. Il semble être inconnu des Léonais. Il n'apparaît qu'au XII<sup>ème</sup> siècle dans la population masculine léonaise, précisément en 1133 : *Nicola Pelagii confirmat*<sup>1150</sup>. De 1133 à 1230, il est porté :

- comme *nomen proprium* par dix-sept (17) personnes
- comme *nomen paternum* par neuf (9) personnes.

Le nom Nicolas est présent dans le milieu des laïcs et des ecclésiastiques. Dans la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle (l'an 1166), le mot *san* (du latin *Sanctius*) et le nom *Nicolaus* se retrouvent phonétiquement associés pour former *Sanicolaus* : *Sanicolaus Gutemer confirmat*<sup>1151</sup>. *Sanicolaus* est perçu comme un seul nom c'est-à-dire un nom entier comme les autres *nomina propria* tels que Sanche, Gutier, Bernard, etc. Mais, le nom *Sanicolaus* n'apparaît qu'une seule fois dans notre corpus. Ainsi, l'on se demande si l'apparition du nom du saint de Bari dans le stock anthroponymique léonais n'est pas une conséquence de l'ouverture du royaume avec son voisin l'Italie. Ce dernier, surtout la ville de Bari, voue une dévotion

---

<sup>1148</sup> Il est l'un des sept premiers diacres de l'Église de Jérusalem choisis pour le service quotidien : Actes des apôtres 6, 5.

<sup>1149</sup> DEHOUX E., « Le prélat réformateur : images de saint Nicolas et mise en ordre(s) de la société (royaume franc, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 147.

<sup>1150</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, p. 51, acte n° 25.

<sup>1151</sup> MARTÍN LÓPEZ M. E., op. cit., p. 114, acte n° 84.



particulière à saint Nicolas.

L'essor du culte de saint Nicolas commence en Occident avec le vol des reliques du saint par les marins de Bari en 1087<sup>1152</sup>. Ce vol fait désormais de l'Occident le centre de sa dévotion<sup>1153</sup>.

P. JOURNAL signale que, dans le monde entier, le culte de Nicolas de Bari fait partie des cultes qui connaissent une dévotion populaire au-delà du Moyen Âge :

Peu de saints ont conservé au long des âges un culte aussi populaire que saint Nicolas, dont on peut dire qu'il est vénéré dans le monde entier, de l'Orient aux États-Unis d'Amérique et de l'Italie, [...], aux pays scandinaves, où il est devenu une sorte de personnage mythique. En France, saint Nicolas est le patron de la Lorraine<sup>1154</sup>.

En effet, entre les années 1100 et 1120, le culte du saint de Bari est très intense et connaît une grande ampleur sur toute la terre hispanique et dans les autres régions occidentales. La diffusion du culte de saint Nicolas dans la Péninsule ibérique s'étend du XI<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle par la construction d'autels, de paroisses et de confréries sous le patronage de saint Nicolas<sup>1155</sup>. Le culte nicolaïen semble donc coïncider avec le développement du culte jacobéen : « il naît de façon exactement parallèle à celui de saint Jacques »<sup>1156</sup>.

Les calendriers hispaniques mentionnent les fêtes de deux saints nommés Nicolas : l'un est un évêque et confesseur originaire de la Palestine et est fêté le 6 juin et l'autre est également un évêque et confesseur qui est fêté le 6 décembre<sup>1157</sup>. Ainsi, en l'honneur de quel saint le nom

---

<sup>1152</sup> En Alsace, avant l'an 1087, le culte de saint Nicolas connaît un succès populaire. Le pape Léon IX, Alsacien d'origine, ayant une dévotion pour le saint, favorise le culte nicolaïen dans sa région natale : parmi « les dix-huit saints préférés du pape Léon IX : Nicolas en fait partie » ; É. CLEMENTZ, « Le culte de saint Nicolas en Alsace », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 349.

En Angleterre, le culte de saint Nicolas s'est répandu avant la conquête des Normands (1066-1075) : « le culte nicolaïen s'était déjà répandu en Angleterre grâce à l'influence de nombreux évêques anglais qui, entre le Xe et le XIe siècle, s'étaient formés en Lorraine et en Normandie, où ce culte était déjà présent » ; A. CAMPIONE, « Le culte de saint Nicolas en Angleterre », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 324-325.

<sup>1153</sup> VAUCEZ A., *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, t. II, p. 1070.

<sup>1154</sup> JOURNAL P., *Missel de la semaine*, p. 1787. Nous vous invitons également à lire les articles sur le culte de Nicolas en Orient et en Occident dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, 2015.

<sup>1155</sup> CAVERO DOMÍNGUEZ G., San Nicolás de Bari y santos Tomás de Canterbury en la religiosidad del siglo XII », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEGA PUERTA, *Los fueros fe Avilés y su época*, p. 286-287. J. M. RUIZ ASENCIO, *Colección documental del archivo de la catedral de León*, t. IV : « Ego... Ueremudus affero et concedo in ipso sancto loco predicto parua pro magnis, id es, **monasterium in uilla quam uocitant Capreros in honore sancti Nicholai...** », p. 283, acte n° 1078. Sur le culte de saint Nicolas, lire également P. J. GEARY, *Le vol des reliques au Moyen Âge. Furta Sacra*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel DAUZAT, Paris, Aubier, 1993.

M. E. MARTÍN LÓPEZ, op. cit., p. 138, acte n° 108 : « ...domno Martino abbati et canonicis uestris ecclesiam Sancti Nicholai quam habemus in Uilla Alpando ».

À propos des églises sous le patronage de saint Nicolas de Bari, voir aussi CIOFFARI G., « Saint Nicolas en Espagne, sur le chemin de Saint-Jacques et dans la Reconquista », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 188-189.

<sup>1156</sup> CIOFFARI G., « Saint Nicolas en Espagne, sur le chemin de Saint-Jacques et dans la Reconquista », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, op. cit., p. 170

<sup>1157</sup> VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, p. 150 : « S. Nicolai ep. Conf., Palestina » et p. 155 « S. Nicolai ep. et conf. ».

Nicolas est-il porté à León ? Partant de la date de sa première attestation, le port du nom Nicolas dans le royaume de León semble se faire en mémoire du saint honoré le 6 décembre, qui n'est autre que saint Nicolas de Bari<sup>1158</sup>. Le port du nom de Nicolas serait sans doute dû à la conséquence des contacts entre les Léonais et les étrangers Pyrénéens suite au développement du culte de saint Jacques. En effet, l'arrivée du culte de saint Nicolas de Bari dans le Nord de la Péninsule paraît coïncider avec l'arrivée des Pyrénéens pour le pèlerinage à saint Jacques de Compostelle. C'est également à peu près à la même période que le nom fait son entrée dans le stock anthroponymique de la population masculine léonaise. En suivant les bornes chronologiques de notre travail, nous nous rendons compte que le nom du saint de Myre est présent, sur la liste onomastique, au siècle suivant l'arrivée des reliques du saint en Italie. Il est probable qu'avec le développement du culte jacobin, le contact entre les deux peuples (Ibériques et Italiens) a favorisé l'introduction du culte de saint Nicolas dans la Péninsule ibérique. D'ailleurs, c'est ce que M. CATIÑEIROs confirme en écrivant ceci : « Nous pouvons affirmer de manière catégorique que la propagation du culte et de l'iconographie de saint Nicolas dans les royaumes hispaniques n'a pas été antérieure à la translation de son corps à Bari en 1087 »<sup>1159</sup>.

Le transfert des reliques de saint Nicolas se fait dans un contexte particulier : celui de la croisade. Le martyrologe romain informe que la présence des restes du saint à Bari répond à la volonté des chrétiens d'être protégés des musulmans. Il n'est donc pas étonnant que son culte connaisse une popularité à partir du XII<sup>ème</sup> siècle dans la Péninsule ibérique. Le XII<sup>ème</sup> siècle qui est le moment où la Reconquête chrétienne bat son plein. À cela G. CIOFFARI écrit ceci : « il y a deux vecteurs de la diffusion du culte de saint Nicolas en Espagne : la protection des pèlerins, [...], et la victoire dans la confrontation avec les musulmans »<sup>1160</sup>. Ainsi, comme saint Jacques, le saint de Bari peut être considéré comme un autre *Matamore* alors que dans la France des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, saint Nicolas est considéré comme le modèle clérical : le saint patron du clergé<sup>1161</sup>. En effet, Nicolas est un saint qui a plusieurs attributs. Par exemple, en Germanie,

---

<sup>1158</sup> « La diffusion du culte de saint Nicolas de Bari s'est faite dans l'Empire Oriental, puis passe en Europe centrale » CAVERO DOMÍNGUEZ G., San Nicolás de Bari y santos Tomás de Canterbury en la religiosidad del siglo XII », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEGA PUERTA, *Los fueros fe Avilés y su época*, p. 287.

<sup>1159</sup> CIOFFARI G., « Saint Nicolas en Espagne, sur le chemin de Saint-Jacques et dans la Reconquista », dans GAZEAU V., GUYON C. et VINCENT C., *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 173-174. Mais, il paraît que dans certaines régions de la Péninsule ibérique (Sabadell, Monzón, Tolède), le culte est antérieur à la translation du corps de Nicolas à Bari en 1087. Mais cela est incertain par manque de témoignages écrits.

<sup>1160</sup> CIOFFARI G., op. cit., p. 170

<sup>1161</sup> DEHOUX E., « Le prélat réformateur : images de saint Nicolas et mise en ordre(s) de la société (royaume franc, XIe-XIIIe siècle), dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 159-166.

on le trouve comme patron des étudiants<sup>1162</sup>.

Mais il est à constater que le rythme avec lequel évolue son culte est de loin différent du rythme de l'évolution du nom Nicolas dans la population hispanique en général et à León en particulier. Le nom du saint de Bari n'est sur aucune liste des noms masculins dominants du XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle dans les royaumes du Nord. Pour la même période, le constat est à peu près semblable, avec quelques divergences, dans certaines régions européennes (en Germanie et en France) :

Au XII<sup>e</sup> siècle, le prénom de Nicolas n'est pas usité en Alsace. Il n'apparaît pas une seule fois parmi les 233 prénoms cités dans un obituaire de la cathédrale de Strasbourg, datant des années 1165 [...] Sur 628 prénoms masculins cités, Nicolas n'y apparaît (un obituaire plus ancien de la paroisse Saint-Georges de Haguenau) que sept fois, ce qui le place au vingtième rang, à l'égalité avec Anselme. On peut en déduire que le prénom de Nicolas, absent en Alsace au XII<sup>e</sup> siècle, apparaît au XIII<sup>e</sup>, se répand au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, au point de se retrouver dans le peloton de tête au XV<sup>e</sup> siècle. En revanche, dans l'aire germanique et donc en Alsace, il n'y a pas d'équivalent féminin de ce prénom, comme cela a été le cas en France, où l'on rencontre des femmes prénommées Nichole<sup>1163</sup>, Nicola dès le XII<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement dans les diocèses de Sens, Paris et Chartres<sup>1164</sup>.

La situation semble la même en Europe de l'Est, avec toutefois des nuances. En effet, dans la Roussie ancienne, aux XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle, Nicolas est un nom rare dans la population laïque mais fréquent dans le clergé. C'est même un nom dynastique dans l'une des branches des princes de Tchernigov<sup>1165</sup>. Quant à Bari (Italie), centre important du culte nicolaïen en Europe, la situation est contraire à la Péninsule ibérique, à la France et à la Germanie. Les études révèlent que bien avant l'arrivée des reliques du saint, le nom Nicolas est connu. Le nombre des hommes nommés du nom du saint évêque ne fait qu'accroître après l'arrivée des reliques et le développement du culte de ce dernier : « On voit que, dans les périodes 1071-1100 (5,19%) et 1101-1130 (9,42%), le nom se répand jusqu'à être utilisé par près de 10% de la population mâle; la mode se fait ensuite plus discrète, mais un second pic (11%) est atteint pendant la période 1191-1220 (11,44%) »<sup>1166</sup>.

Il est intéressant de relever la présence du nom Nicolas dans l'anthroponymie léonaise, même s'il est peu fréquent dans la population léonaise des XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles. Car cette présence

---

<sup>1162</sup> CAMPIONE A., « Le culte de saint Nicolas en Angleterre », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 340.

<sup>1163</sup> Il ne se rencontre que dans le milieu masculin léonais.

<sup>1164</sup> CLEMENTZ É., « Le culte de saint Nicolas en Alsace », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 362-363.

<sup>1165</sup> MUSIN A., « Le « second avènement » de saint Nicolas : les origines du culte d'un saint et sa transformation en Europe de l'Est du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 224-225.

<sup>1166</sup> MARTIN J.-M., « Anthroponymie et onomastique à Bari (950-1250) », In *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age*, t. 106, n<sup>o</sup>2, P. 700. J.-M. MARTIN pense que la présence du nom Nicolas à Bari avant l'arrivée des reliques du saint est sans doute due à l'influence byzantine.

révèle que les étrangers viennent sur leur terre d'accueil avec les saints de leur pays natal ou des noms spécifiques à leur terroir. Cela permet au stock anthroponymique du pays d'accueil de s'enrichir de nouveaux noms.

## 2. Thomas

Thomas est un nom néotestamentaire et d'origine araméenne *te'oma* signifiant *jumeau*. La première personne biblique porteuse de ce nom est un des apôtres du Christ : Thomas<sup>1167</sup> surnommé *Didyme*<sup>1168</sup> et qui est connu dans la tradition chrétienne pour son incrédulité par rapport à l'apparition du Christ-ressuscité aux autres disciples<sup>1169</sup>. Le nom Thomas a été porté par plusieurs personnes justifiées. L'une des grandes figures de l'époque médiévale à avoir porté ce nom est (saint) Thomas Becket, évêque de Canterbury, mort en 1170 comme martyr. Ce dernier est canonisé trois ans après sa mort et dès lors il jouit d'un culte qui semble se répandre en Europe assez rapidement. Concernant la Péninsule ibérique, il semble que l'introduction du culte de l'évêque de Canterbury se fait par le biais de la reine Éléonore (épouse du roi Alphonse VIII de Castille et fille du roi Henri II d'Angleterre) avec la collaboration de deux prêtres anglais. Une église de Salamanque lui est consacrée en 1175<sup>1170</sup>. Son culte semble être attesté dans le royaume de León. En effet, un hôpital saint Thomas de Canterbury est fondé en 1195 à Astorga et « Au royaume de León appartient aussi un lectionnaire hagiographique, (...), où huit *lectiones* sont consacrées au martyr de Canterbury à partir de la compilation de *vitae* coïncidant avec celles du manuscrit de Tuy »<sup>1171</sup>. Il est fêté le 29 décembre dans les calendriers liturgiques léonais : *Thome archiepi. et mr. cantuariensis*<sup>1172</sup>.

Quant à saint Thomas, l'apôtre, nous ne savons pas s'il jouit d'un culte et si son culte a été populaire dans la Péninsule au temps médiéval. Cependant, l'on sait que la date de sa fête est mentionnée dans les calendriers liturgiques léonais et hispaniques : le 21 décembre, *Sancti Thome apostoli*<sup>1173</sup>. Dans notre corpus, des églises sont dédiées à un saint Thomas, par contre, il est impossible de savoir de quel saint Thomas il s'agit. Par exemple, dans un document, un pacte établi entre l'évêque Jean de León et plusieurs personnes en 1176, se trouve un individu venant d'une église étant sous le patronage d'un saint nommé Thomas : *...ego Martinus Petri*

---

<sup>1167</sup> Lc 6, 13-16.

<sup>1168</sup> Jn 11, 16.

<sup>1169</sup> Jn 20, 24-29

<sup>1170</sup> GUARDIA M., « La mort de Thomas Becket d'après l'Espagne », dans *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 42, p. 166-167.

<sup>1171</sup> GUARDIA M., op. cit., p. 167 et p. 168.

<sup>1172</sup> LÓPEZ SANTOS L., op. cit., p. 136.

<sup>1173</sup> LÓPEZ SANTOS L., op. cit., p. 136; VIVES J. y FÁBREGA A., op. cit., p. 155.

*de Sancto Thoma cum germanis meis, Martinus Petri, Pelagio Petri, Dominico Petri...*<sup>1174</sup>.

Concernant l'onomastique, il faut noter que le nom Thomas est attesté pour la première fois dans le milieu clérical en 917 : *Tomas diaconus*<sup>1175</sup>. Il disparaît du stock anthroponymique cette même année puis réapparaît en 1156 : *Thomas Pelagii thesaurarius conf*<sup>1176</sup>. Il semble disparaître une seconde fois à partir de l'an 1205. Comme dans la Bible, Thomas est un nom peu fréquent dans la population masculine léonaise. Entre 1156-1205, il sert à désigner 9 personnes (des clercs et des laïcs). Avec la réapparition du nom Thomas au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, on pourrait se demander si le port de ce nom est fait en mémoire de l'apôtre ou en celle de l'évêque de Canterbury ? Ou, est-elle (la réapparition du nom Thomas) synonyme d'influence anglaise ? Il est difficile de répondre avec certitude à ces questions même si l'on sait que dans la Péninsule ibérique, les saints jouent un rôle important dans les affaires politiques<sup>1177</sup>. Il serait osé d'affirmer que le nom Thomas porté au cours des XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles marque uniquement la mémoire de l'apôtre de Jésus. Toutefois, d'après nos données, la première attestation et la réapparition du nom Thomas se fait avant la béatification et l'introduction du culte de l'évêque de Canterbury. Ce qui laisse à penser que le nom Thomas soit porté en l'honneur du disciple de Jésus.

Selon nous, la réapparition du nom Thomas répondrait à l'influence croissante du culte des saints mais surtout à la réutilisation de l'anthroponymie biblique. En effet, à partir de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, plusieurs noms testamentaires (noms d'apôtres ou d'autres personnages bibliques) apparaissent dans le stock anthroponymique masculin de León : Barthélémy (1156), Adam (1166) et Siméon (1178). Ce sont pour la plupart des noms de personnages bibliques qui ont côtoyé Jésus (Siméon) ou sont fréquemment cités dans l'histoire du judaïsme et du christianisme (Adam). D'ailleurs, Thomas n'est pas le seul nom biblique à réapparaître au cours du XII<sup>ème</sup> siècle. En 1186, nous observons la réapparition du nom Simon qui avait disparu du stock anthroponymique léonais depuis 1059. L'on peut déduire que la réapparition du nom Thomas et celle des noms cités ci-dessus sont une conséquence du phénomène de la christianisation des noms : c'est le temps où l'on revisite le stock anthroponymique "chrétien" en général et celui de la Bible. Avec la réforme grégorienne, c'est également la catholicité en plein air.

---

<sup>1174</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., p. 466, acte n° 1595.

<sup>1175</sup> SÁEZ E., op. cit., t. I, p. 72, acte n° 43.

<sup>1176</sup> FERNÁNDEZ CATÓN J. M., op. cit., t. V, p. 289, acte n° 1490.

<sup>1177</sup> HENRIET P., « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XIe-XIIIe siècles). Quelques remarques. », in *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n° 23, 2000. pp. 53-85 ; GEORGE P., « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles (I, II et III) », in *Revue belge de philologie et histoire*, p. 563-591, p. 859-880 et p. 1041-1056.

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons affirmer que le nom reste avant tout une propriété familiale et le choix du nom d'un enfant se fait dans la famille. Cependant, ce choix « résulte de considérations très variables selon les familles et les époques »<sup>1178</sup>. La famille est insérée dans une société. Cette société a ses lois, ses règles, ses mœurs et ses modes. Tout cela, qu'on le veuille ou non, agit indirectement et discrètement sur les gens et sur leur conscience au moment du choix du nom pour l'enfant. À ce propos A. BURGUIERE affirme que :

Comme le choix du conjoint, l'attribution du prénom à un enfant est en principe aléatoire puisque laissée au libre choix des parents. Mais cette liberté officielle recouvre une multitude de normes, de règles implicites qui orientent le choix et répondent à d'autres préoccupations que celle de désigner quelqu'un dans sa singularité. Même ceux qui croient avoir décidé selon leur humeur et leur goût, subissent les contraintes de la mode et les convenances de leur milieu. Le paradoxe de la tyrannie de l'originalité est qu'elle renforce le conformisme social. On croit faire un choix à contre-courant alors qu'on répercute avec un parfait mimétisme les normes esthétiques de son milieu social et de son époque<sup>1179</sup>.

L'on ne peut se démarquer de la société dans laquelle l'on vit. C'est elle qui fait et défait ceux qui y vivent. Ce qui se vit dans la société dépeint sur ceux qui la composent. Ainsi, le nom attribué à l'enfant par les parents subit les influences de la société. C'est ce que l'on observe après l'an mil avec l'apparition de nouvelles formes anthroponymiques et le phénomène de la christianisation du stock de noms.

Dans la documentation léonaise, la christianisation du stock anthroponymique connaît une ampleur importante aux lendemains de la Réforme grégorienne. Ainsi, tout laisse à penser à une intervention de l'Église dans le phénomène de la christianisation anthroponymique. Cette intervention se fait par le biais des membres du clergé à travers le culte des saints. En effet, le culte des saints semble avoir été un des atouts qui a activé le phénomène de la christianisation ; car il souligne l'importance pour le chrétien du port de nom de saints. Il présente les saints comme des modèles et des protecteurs par excellence. En général, les noms néotestamentaires et les noms de saints dominants en Europe, et en particulier dans le royaume de León des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, montrent qu'il y a une orientation dans le choix des noms. Ce ne sont pas les noms de tous les saints qui sont attribués aux enfants : il y a une sélection. À ce propos, dans son travail sur « le nom protecteur », P. BECK exprime bien la diplomatie utilisée par l'Église pour s'imposer peu à peu dans le choix du nom à l'enfant, ce qui se fera ouvertement au XVI<sup>ème</sup> siècle au concile de Trente :

---

<sup>1178</sup> DUBOST M. et LALANNE S., *Le nouveau théo. L'encyclopédie catholique pour tous*, p. 23.

<sup>1179</sup> BURGUIÈRE A., « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) ». In : *L'Homme*, p. 26-27.

Un conflit donc, mais pas la guerre car le pouvoir religieux a su en la matière, comme le pouvoir civil, se faire longtemps discret : l'Église, n'a fait que suggérer, conseiller, éventuellement orienter les choix mais elle n'a jamais légiféré, dans le souci de ne pas heurter violemment les coutumes ancestrales car le choix du nom est avant tout et de tout temps<sup>1180</sup>.

Conseiller c'est guider une personne en lui indiquant ce qu'elle doit faire ou ne pas faire. Pour cela, il semble que les moines et les prêtres ont un moyen particulier : la prédication. Il n'est pas étonnant qu'au cours de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, l'Église mette l'accent sur la formation de ses prêtres. Ainsi, à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, dans toute l'Europe, on assiste à la montée du trio Pierre-Jean-Marie auquel s'ajoutent les noms de saints tels que Dominique, Martin, Pélage, Michel, Marine et *Iusta* pour León.

Ce chapitre permet également de comprendre que le succès de nom de saint n'est pas toujours lié à la dévotion populaire rendue au saint. Certains saints jouissant de cultes populaires restent liés au pouvoir politique, le pouvoir royal. C'est le cas du nom Jacques, saint protecteur de la Péninsule ibérique, et d'Isidore, saint protecteur du royaume de León. Le culte de l'apôtre saint Jacques est le plus grand de la Péninsule ibérique et associé à la lutte contre les musulmans. Cependant, même s'il est présent dans le stock anthroponymique de 860 à 1230, le nom de l'apôtre d'*Hispania* ne connaît pas un important succès. Celui (le culte) de saint Isidore de Séville, protecteur du royaume de León, légitime le pouvoir des souverains léonais comme étant héritiers du royaume wisigoth tout en luttant auprès d'eux contre les maures :

...le culte isidorien s'est inscrit dès l'époque de la translation dans un canevas historique spécifiquement hispanique. Saint Isidore était le plus célèbre saint de la mythique époque wisigothique. Son culte permettait de situer les monarques léonais dans la continuité de leurs « ancêtres goths »<sup>1181</sup> et León est « un centre de (re-) constitution du passé<sup>1182</sup>.

Dans le milieu anthroponymique, la popularité du nom Isidore est faible, même s'il se place au 9<sup>ème</sup> rang des noms dominants entre 1150-1230, par rapport à l'ampleur de son culte. Les cultes de saint Jacques et de saint Isidore semblent d'abord être liés aux enjeux politiques (la reconquête, la suprématie politique). Cela pourrait expliquer leur peu d'influence sur la population léonaise, voire hispanique. En effet, nous pensons que leurs cultes sont populaires mais leurs vénération peuvent avoir une certaine sacralité. Ce sont les saints patrons de tout le

---

<sup>1180</sup> BECK P., « Le nom protecteur », In *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], p. 4.

<sup>1181</sup> HENRIET P., « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XIe-XIIIe siècles). Quelques remarques. In : *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, p. 76.

<sup>1182</sup> HENRIET P., « La perte et Récupération de l'Espagne. Les constructions léonaises (XIe-XIIIe siècles) », dans P. CHASTANG, *Le passé à l'épreuve du présent. Appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, p. 123.

monde, c'est le roi ou la famille royale qui est garant des noms de Jacques et d'Isidore. Cela ne dépend pas uniquement des familles.

Quant au succès exceptionnel du nom vétérotestamentaire Michel et l'apparition du nom Nicolas dans le stock anthroponymique masculine des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, cela s'avère être une conséquence du développement du pèlerinage de Saint-Jacques et des contacts entre les Léonais et les Pyrénéens (Français et Italiens). Bien que le culte à saint Michel soit connu dans le Nord de la Péninsule avant l'an mil, l'essor du nom à partir du XII<sup>ème</sup> siècle est à mettre en relation avec le développement du culte de l'Archange en France et en Italie. Concernant le nom Nicolas, même si le culte nicolaïen jouit d'une dévotion populaire en Occident en général et à León en particulier, il est peu fréquent dans la population léonaise, voire hispanique, excepté Bari (Italie) centre du culte du saint évêque. Quant au nom de l'apôtre Thomas, sa réapparition au cours de la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle semble être une conséquence de la christianisation du stock anthroponymique.

Cette étude révèle que le succès des noms de saints révèle un effet de mode qui est une conséquence du changement dans l'Église et traduit la religiosité de la population léonaise, voire occidentale. Comme cela l'a été aux siècles antérieurs pour les noms arabes, c'est la mode au cours du XII<sup>ème</sup> siècle et des suivants, pour les chrétiens de porter les noms liés à leur religion. En même temps, cette mode traduit la religiosité du peuple européen en général et celui de León en particulier. Cette mode donne l'impression d'un contrôle du nom attribué à l'enfant par l'Église bien avant le concile de Trente. Nous pensons que la christianisation du stock de noms exprime bien l'influence de l'Église mais c'est également une expression de la religiosité du peuple léonais.



## Conclusion générale

Tout nom reçu est un bien familial et l'avoir, c'est être reconnu et faire partie d'une famille, d'un clan, d'une société en générale. G. LE BIHAN dit et nous citons :

Quand on utilise l'expression « se faire » un nom, cela veut dire, inscrire ce nom et sa personne dans l'histoire, acquérir de la renommée, atteindre la célébrité. Mais avant que la personne se fasse un nom, c'est le nom qu'elle porte qui l'a déjà socialement inscrite dans la société à laquelle elle appartient »<sup>1183</sup>.

En effet, c'est le nom qui permet à une personne d'être introduite dans la famille humaine. En cela, les études montrent que, tant au niveau profane qu'au niveau religieux, le nom occupe une place importante : il est l'agent révélateur de l'acceptation du nouveau-né ou de l'adulte dans la famille dans laquelle il fait son entrée. L'importance du nom vient aussi du fait qu'il n'est pas donné au hasard : tout nom donné à une personne, à un nouveau-né par le baptême ou non, a une histoire<sup>1184</sup>. C'est pourquoi le choix du nom suit un rituel particulier propre à chaque peuple. Le nom attribué à un nouveau-né n'engage pas seulement ce dernier mais également toute la famille. Cela justifie la tâche qui incombe aux parents ou aux proches.

À travers l'hommage rendu aux défunts, on constate clairement l'acharnement des vivants à tout mettre en œuvre pour rendre vivante la mémoire des disparus par le nom. Celui-ci est non seulement inscrit sur un support solide afin que les aléas ne l'effacent pas mais, il est transmis, en principe, à un membre de la famille. Tout est appelé à disparaître mais le nom demeure à jamais. « Et si le visage, comme le reste du corps, finit un jour par disparaître, le nom lui demeure, et suffit à provoquer dans la mémoire l'apparition de la personne disparue »<sup>1185</sup>. Nous osons dire que, comme le baptême, le nom a une marque indélébile sur la personne qui le porte. Tout est appelé à disparaître un jour alors que le nom est destiné à vivre et c'est à l'homme qu'est confié la mission de sa survie. Comme les épitaphes funéraires, le cartulaire a un rôle commémoratif. C'est dans ce sens que les moines mentionnent les noms des bienfaiteurs dans les cartulaires. En effet, ils copient tous les documents (ventes, achats, donations) pour sauvegarder leurs droits et leurs biens. Le fait de copier les actes, de les relier dans des

---

<sup>1183</sup> LE BIHAN G., « Le nom propre : identification, appropriation, valorisation », in *Cahiers de sociolinguistique*, p. 19.

<sup>1184</sup> BECK P., « Discours littéraires sur l'anthroponymie (VIe-XVIe siècle) », P. BECK, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. IV. *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VIe-XVIe siècle)*, p. 127 : « Triste j'accouche, triste est la première fête que je te fais, à cause de toi j'ai tristesse à mourir et comme ainsi tu es venu sur la terre par la tristesse, tu auras nom Tristan. C'est aussi pendant un accouchement difficile que telle noble reine, implorant l'aide de Dieu et de saint Jean-Baptiste, accoucha d'un beau fils que l'on nomma Jean car auparavant elle avait dit que si ce devait être un fils, on le nommerait ainsi, que si c'était une fille elle serait nommée Jeanne et qu'elle consacrerait l'enfant qu'elle aurait à saint Jean-Baptiste ».

<sup>1185</sup> LE BIHAN G., « Le nom propre : identification, appropriation, valorisation », in *Cahiers de sociolinguistique*, p. 25.

cartulaires, diminue également le risque de les perdre. Le cartulaire fixe la mémoire d'un l'établissement et de ses bienfaiteurs. La mise par écrit de leur générosité assure leur salut et un lien éternel avec l'établissement, d'où la mention des noms des bienfaiteurs. Nous pouvons affirmer que le nom est destiné à vivre.

Notre étude sur l'anthroponymie hispanique médiévale, particulièrement celle de León, nous a permis d'avoir un aperçu général sur l'histoire du nom à travers la famille, la religion, la société. Le nom, du moins l'évolution du système anthroponymique est marquée par le contexte politico-religieux. En effet, l'invasion musulmane a pour conséquence l'incorporation de noms arabes dans le stock de noms. Le changement de rite et la réforme grégorienne font que d'un stock de noms germanisés, on passe à un stock de noms christianisés. L'ouverture aux autres régions occidentales est marquée par la présence de noms pyrénéens dans le stock de noms des Hispaniques. Il y a aussi des facteurs sociaux, à savoir la montée démographique et le problème successoral qui entraîne le passage d'un nom unique à un nom + désignation complémentaire, puis à un nom double et enfin à un nom à plus de deux éléments. Il est certain que le système anthroponymique subit l'influence des changements de la société<sup>1186</sup>, car ces modifications laissent des empreintes.

Le paysage anthroponymique évolue dans le même sens que les événements qui surviennent : romanisation et latinisation, puis germanisation, arabisation et christianisation. L'anthroponymie s'avère ainsi être un moyen de pénétrer et de comprendre la complexité des sociétés et leur évolution dans le temps et l'espace. Cette recherche sur le nom s'est avérée passionnante pour nous, en ce sens qu'elle nous a permis de connaître un peu mieux l'histoire sociale, politique, culturelle et religieuse de León, de la Péninsule ibérique. Elle met en lumière les relations à l'intérieur de la Péninsule ibérique mais également avec l'extérieur. La présence de certains noms rappelle les alliances, parfois politiques et religieuses, tissées entre les grandes familles et elle présente la société léonaise comme une société relationnelle, ouverte sur l'extérieur, en particulier avec ses voisins l'Italie et surtout la France.

À travers des documents léonais, l'étude proprement dite sur l'anthroponymie nous révèle deux grandes périodes : avant et après l'an 1000. En effet, les recherches montrent que le stock anthroponymique de la région léonaise est dominé par les formes simples (nom unique et nom

---

<sup>1186</sup>LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 18-18 : « Le passage du système de transmission du nom par variation à celui de la transmission du nom entier se diffuse vers le bas de l'échelle sociale. Il apparaît dès la fin du VI<sup>e</sup> dans les milieux princiers et royaux, puis se répand dans l'aristocratie à mesure que l'hérédité des charges se développe pour s'implanter dans l'ensemble de la société et s'affirmer nettement à la fin du IX<sup>e</sup> siècle (...). L'habitude de transmettre un nom entier inaugure la prise de conscience nouvelle d'appartenir à un groupe de parents possédant un ancrage plus ferme dans le passé. Il annonce les structures de parenté verticales qui s'affichent nettement au Moyen Âge classique ».

+ désignation complémentaire) et les noms d'origine germanique. Les systèmes anthroponymiques simples restent longtemps présents dans le système de dénomination léonais et même dans toute l'Europe chrétienne<sup>1187</sup>. Selon nos données, avant l'an mil, ils représentent plus de 80% du système de dénomination à León. Il est difficile de dire à quel moment a lieu le passage du nom unique au nom + désignation complémentaire dans l'Occident chrétien. Cependant, en nous appuyant sur la tradition biblique, la forme II est déjà utilisée dans l'Antiquité. En Occident, le choix du nom suivi d'une désignation complémentaire se fait pour pallier les problèmes d'homonymie. En effet, l'expansion de la population au cours du Moyen Âge crée des homonymes entraînant une situation ingérable quand il s'agit de distinguer les différents porteurs d'un même nom<sup>1188</sup>. Il se fait aussi dans le souci de l'administration de mieux nommer les individus et de les distinguer pour des questions financières comme l'impôt. Dans les documents léonais, jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle, on trouve des personnes de toute couche sociale désignées par les formes simples.

À notre époque d'étude, le système anthroponymique connaît aussi une assez large souplesse dans les documents (tous types) de la part des rédacteurs, des acteurs ou des témoins. La désignation d'un individu est complexe et compliquée : plusieurs aspects restent obscurs. D'un acte à un autre, et parfois dans le même acte, la désignation d'une personne change. Ce qui laisse penser qu'il y a une souplesse dans la désignation. En dehors du fait que les femmes et les membres du clergé restent assez longtemps désignés par la forme II, nous remarquons que les individus portant des noms arabes, hormis les noms les plus fréquents tels que *Cid* et *Vellite*, et les juifs sont nommés assez souvent par les systèmes simples (formes I et II). S'agit-il d'une exclusion sociale ou d'une discrimination ? Il est certain que la réponse est non. Ce sont des propriétaires et des prêtres qui interviennent dans la vie économique et politique de León : ils ne sont donc pas exclus de leur milieu de vie. Il est plausible qu'ils soient désignés par les formes simples parce qu'ils ont des noms peu courants dans la société. Les formes simples ne peuvent être considérées comme des désignations qui excluent puisqu'ils sont le système anthroponymique par excellence pour la nomination des souverains et des membres de leurs familles. Il ne semble pas y avoir de connotation religieuse puisque les adeptes des trois religions monothéistes les utilisent.

La deuxième grande phase (l'après l'an mil) est caractérisée par l'apparition d'un nouveau système appelé la forme double, forme à plus de deux éléments, et la christianisation du stock

---

<sup>1187</sup> Voir les travaux sur l'anthroponymie : M. BOURIN (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*.

<sup>1188</sup> ARCHASSAL P.-V., *La généalogie*, p. 33.

anthroponymique. L'espace ibérique offre une grande variété dans le passage du nom unique au nom double<sup>1189</sup>. Dans l'ensemble c'est un phénomène qui apparaît au XI<sup>ème</sup> siècle en Occident chrétien. L'apparition de la forme III se fait d'abord dans le milieu masculin avant de s'étendre à celui des femmes. Cependant, si l'apparition de la forme à deux éléments se fait aux alentours de l'an mil, elle est plus précoce dans certaines terres chrétiennes du Nord-ouest de la Péninsule ibérique. Les premières attestations dans les documents léonais de la forme double datent de l'an 870 et de l'an 886 dans le *Tumbo* de Celanova. À Bologne (Italie), la situation est la même : la première attestation se fait également au cours du IX<sup>ème</sup> siècle.

Dans un premier temps, le nom double est plus fréquent dans les diplômes royaux au X<sup>ème</sup> siècle<sup>1190</sup> avant de l'être dans les autres types de documents au cours du XI<sup>ème</sup> siècle. Ce qui révèle que le système à deux éléments semble d'abord être utilisé par la noblesse avant le reste de la population léonaise. Nous supposons qu'il s'agit de nobles à cause du type d'actes (diplômes royaux) dans lequel ils apparaissent<sup>1191</sup>. Mais la première apparition du nom double se fait dans un acte privé laïc et le porteur du nom double semble être un mozarabe dont nous ignorons le milieu social. La forme double, même si elle est précoce à León, ne se développe qu'à partir de la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Elle est le système anthroponymique dominant aux siècles suivants, et ce dans toute l'Europe chrétienne. La forme II permet de constater que la société hispanique et en particulier celle de León est assez marquée par les liens familiaux (surtout le lien du côté paternel : fils/fille de). Ainsi, lorsqu'apparaît la forme III, nous observons qu'elle est fortement agnatique : le côté paternel est mis en valeur par rapport à celui de la mère (rarissime). Selon nos données, de 1100 à 1230, le nom + surnom paternel représente 90,6% de la forme III. Mais, il est à signaler qu'à partir du début du XIII<sup>ème</sup> siècle, le deuxième élément du nom double autre que le surnom paternel est de plus en plus utilisé. Pour 100 individus (hommes et femmes), entre 1100-1113, 98% portent des *nomina paterna* et seulement 2% ont un autre second nom. Tandis que pour le même nombre de personnes entre 1200-1203, les *nomina paterna* représentent 72% contre 28% pour les autres seconds noms. Est-ce le début d'un certain déclin du *nomen paternum* ? Les sobriquets et les noms de lieu commencent-ils à

---

<sup>1189</sup> BOURIN M., « Bilan de l'enquête : de la Picardie au Portugal, l'apparition du système anthroponymique à deux éléments et les nuances régionales », dans M. BOURIN (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. I, p. 237.

<sup>1190</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle », dans BOURIN M., MARTIN J.-M. et MENANT F., *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 82.

<sup>1191</sup> Dans les documents léonais, jusqu'à la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, peut-être même jusqu'à la fin de ce siècle, il est difficile de situer une personne dans une couche sociale. Le manque des titres sociaux et des fonctions, hormis ceux des ecclésiastiques, est un handicap dans pour l'étude sociale anthroponymique. De ce fait, il est également difficile de distinguer le non-noble devenu riche et le noble.

être hérités au même titre que le surnom paternel ? C'est possible. Avec la souplesse qui existe dans l'utilisation du système anthroponymique, plusieurs exemples montrent que l'écart entre le patronyme, le sobriquet et le toponyme est étroit : *Dominicus Martini*, 1200 = *Dominicus Pato*, 1200 = *Dominicus Martini Pato*, 1200 – *Martinus petri cognomento Rauia*, 1161 = *Martinus Rauia*, 1175. Si le surnom ou le toponyme peut être utilisé comme second élément dans la forme III, c'est-à-dire comme un autre « patronyme », est-ce à dire qu'ils sont égaux ? Sont-ils transmissibles comme le nom paternel ? Le port de sobriquet et de toponyme reste un des problèmes majeurs de notre recherche. Car il est difficile de savoir à quel moment ils sont utilisés comme de simples désignations complémentaires (système anthroponymique II) ou quand ils font office de "patronyme" dans le nom à deux éléments. En tout cas, ils semblent importants au même titre que les *nomina paterna*. Les individus confirment les documents dans les souscriptions avec leurs sobriquets ou leurs toponymes car ces personnes sont mieux connues par leurs surnoms que par le nom de leur père.

Utilisé d'abord par l'aristocratie, le nom double se répand assez vite dans toutes les couches sociales hispaniques<sup>1192</sup> et en particulier dans celles de León. À l'instar de León, un peu partout dans le Nord de la Péninsule ibérique, c'est le surnom du père qui domine sur les autres éléments du système double. Les conclusions sur les études anthroponymiques faites au Nord-ouest de la Péninsule ibérique<sup>1193</sup> montrent que les *nomina paterna* sont dominants dans le système à deux éléments en Navarre, dans le pays Basques, en Castille, en Asturies, en Galice et Portugal. Cependant, il faut signaler que dans les comtés catalans, à partir de 1150, c'est le modèle nom + toponyme qui prend le dessus sur le modèle *nom + nom du père* car les familles cherchent par le nom à se confondre au nom de leur domaine<sup>1194</sup>.

Quant à la forme complexe (nom à plus de deux éléments), elle apparaît dans la documentation léonaise au cours de la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle. Son développement ne commence qu'à partir de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. La réalité semble être la même dans la plupart des régions

---

<sup>1192</sup> On peut voir dans le milieu servile de Celanova, Sobrado et Samos qu'au X<sup>ème</sup> siècle, la majorité des serfs porte des *nomina paterna*.

<sup>1193</sup> Voir MARTÍNEZ SOPENA P. (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, 1995. La situation est pareille à Celanova à partir du milieu de l'an mil.

<sup>1194</sup> TO FIGUERAS L., « Anthroponymie et pratiques successorales (À propos de la Catalogne, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle), dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 433.

hispaniques<sup>1195</sup> avec quelques nuances d'une région à une autre<sup>1196</sup>. La forme couramment utilisée est le nom + nom du père + nom de lieu : *Petrus Roderici de Quinone – Garsias Martin de Oteros de Rege*. Notons qu'au cours du XII<sup>ème</sup> siècle, l'anthroponyme connaît « l'invasion » de la toponymie, aussi bien dans la forme II que dans la forme IV. Le souci de bien distinguer les personnes dans les documents rend le toponyme accessible à tous : le noble et le non noble portent un nom suivi de la préposition « de » puis du nom de lieu : « après l'enracinement généalogique, c'est l'enracinement géographique qui investit à son tour l'onomastique »<sup>1197</sup>. Dans les régions françaises, le contraste est le même : dans le Languedoc occidental, la forme complexe est assez bien représentée dans le système anthroponymique de 1026 à 1300, mais avec quelques nuances<sup>1198</sup>. Dans les régions telles que Vierzon et Nevers<sup>1199</sup>, la forme IV est absente jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Pour León, cet essor de la toponymie dans le système anthroponymique est sans doute due à l'immigration (interne et externe) qui se fait de plus en plus entre les XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles pour des questions religieuses (les pèlerinages, les croisades), et économiques (le commerce). C'est également le signe de l'attraction qu'exerce la ville de León en tant que capitale de royaume.

La forme IV est un système anthroponymique qui, de manière générale, est exclusif aux hommes. Elle est accessible aux personnes de toute couche sociale et non réservée aux gens de la noblesse. Nous pensons qu'à l'origine, avant qu'il ne soit un signe de noblesse, le toponyme a été utilisé pour situer une personne (surtout l'étranger) par rapport à son lieu d'habitation ou de provenance. Cela répond au souci du scribe ou du notaire de distinguer les individus. Pour les X<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles, selon nos données, rares sont les nobles dont des patronymes sont des toponymes. Dans la population léonaise, pour les nobles et les non nobles, le modèle dominant est au XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle : *nomen + nomen paternum + nom de lieu*. Le système à trois éléments et plus, pour notre période d'étude, est une dénomination utilisée dans les documents

---

<sup>1195</sup> Voir les travaux anthroponymiques sur la Péninsule Ibérique dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII* ; ou P. MARTÍNEZ SOPENA, « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle », dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, pp. 63-85 ; ou encore M. BOURIN (coord.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. I.

<sup>1196</sup> Il est presque inexistant jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle dans les régions de Samos, Bierzo : ne dépasse pas les 1%.

<sup>1197</sup> ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne, dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 366.

<sup>1198</sup> MOUSNIER M., « Dépendants du Languedoc occidental (milieu XI<sup>e</sup> – fin XIII<sup>e</sup> siècle) : aspects anthroponymiques », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V – 2, p. 72-73.

<sup>1199</sup> MICHAUD F., « Le système anthroponymique en Berry et Nivernais d'après les cartulaires de Vierzon et de St-Cyr de Nevers (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. I, p. 95 et p.103-110.

pour toute personne. C'est ainsi qu'on observe dans le *Tumbo* du monastère de Celanova des serfs dont les noms sont suivis d'un nom de lieu. Le nom complexe avec toponyme, de manière générale, reste minoritaire dans le système anthroponymique léonais face à la forme double. Signalons que les modèles *nomen + nom de lieu* et *nomen + nomen paternum + nom de lieu*, s'ils montrent un enracinement d'une personne ou d'une famille dans un domaine, renvoient également à un autre phénomène : la question des migrations internes et externes. Sa présence grandissante dans l'anthroponymie révèle une mobilité assez importante de la part des populations.

Dans l'ensemble, les différentes formes du système anthroponymique sont accessibles à tous, hommes et femmes. Toutefois, on note quelques nuances et contrastes d'un milieu à un autre. Il est visible que les "règles" anthroponymiques en vigueur mettent plus en valeur l'homme que la femme. Même si une place importante est accordée à la femme dans la transmission du nom, elle semble être touchée par un certain nombre d'incapacités. Notons que malgré cela, certaines femmes ont occupé des pouvoirs politiques (Urraque, reine de León) et économiques (achat et vente de marchandises, prêt d'argent, réception et remis de dépôts, association avec un autre commerçant<sup>1200</sup>).

Dans le système de désignation de León, aux IX<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle, l'accent est mis davantage sur la transmission du nom entier. Cette transmission se fait par répétition, par transmission directe (père/fils – mère/fille) ou par alternance (grand-père/petit fils) ou encore oncle/neveu – tante/nièce. Les généalogies montrent que ces différentes règles de transmission sont utilisées dans toutes les familles et dans toutes les couches sociales. Les modes de transmission révèlent que le choix du nom se fait, dans un premier temps, parmi les personnes de la famille proches par le sang. Ce sont des pratiques rarement transgressées quel que soit le statut social de la famille. Dans presque toutes les familles rencontrées (grâce à la reconstitution des généalogies), les noms des enfants (garçons et filles) sont choisis dans le stock familial de la famille du côté paternel et maternel. Le mode de transmission à León est indifférencié. Bien souvent, les noms venant du côté maternel sont les noms héritages, c'est-à-dire les noms répétés de génération à génération dans la famille de la mère et qui semblent liés à la mémoire familiale.

L'apparition d'un nouveau nom est le signe visible d'une nouvelle alliance matrimoniale. Dans ce cas, le choix du nom répond à des intérêts familiaux. C'est ainsi que les noms Ferdinand, Constance, Stéphanie se retrouvent dans le stock anthroponymique de la famille royale léonaise. Les rois léonais, voire les souverains hispaniques, nomment leurs filles avec des noms choisis

---

<sup>1200</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2, p. 492.

dans le stock de noms de leur propre parenté (Urraque, Sancha et Elvira) et non dans celui de leurs épouses. D'ailleurs, ce sont les noms féminins (Urraque, Sancha et Elvira) traditionnellement donnés aux reines/princesses qui dominent dans le milieu féminin. Les noms incorporés par le biais du mariage restent uniquement dans le milieu féminin de la haute noblesse léonaise. Les alliances matrimoniales font apparaître le nom Alphonse dans la lignée des comtes de Bourgogne, de Toulouse. Il (le nom Alphonse) exprime également l'alliance militaro-politique entre le royaume de León et certaines familles de France (surtout du Midi). La structure des familles léonaises, à travers les modes de transmission, reflète l'importance de la relation de parenté mais aussi celle des alliances. Le mariage est comme une ouverture à la relation. On se marie pour élargir le cercle de parenté et également pour agrandir son patrimoine (ses biens). Le nom fait partie des biens que, par l'union matrimoniale, la femme apporte dans la famille de son époux en plus de la dot. C'est pourquoi, ce n'est pas n'importe quel nom qui est choisi dans la famille de la femme et incorporé dans celle du mari. Le nom se révèle comme un « trésor » familial à garder et à transmettre aux générations futures : « L'anthroponymie, sous quelque forme qu'elle prenne, simple ou complétée, à deux éléments ou plus, est un patrimoine qui se gère en famille, s'hérite et se transmet »<sup>1201</sup>. Selon l'objectif visé par la famille, le nom d'un parent transmis à l'enfant (côté paternel ou maternel) peut permettre une ascension (une fonction, un titre social) à ce dernier. Le nom provenant d'une autre famille alliée resserre davantage les liens d'unité entre les deux familles, car le mariage au Moyen Âge reste avant tout une alliance économique et politique entre deux familles. L'identité de la famille se crée non seulement par la généalogie (la descendance par rapport à un aïeul) mais elle se construit également à travers les alliances matrimoniales. Ces alliances, à l'instar du nom, permettent d'accéder à des fonctions ou à des statuts sociaux. C'est le cas de Manrique devenu évêque de León à cause de son lien de parenté (côté maternel) avec l'évêque Jean Albert, ou celui de Ferdinand I<sup>er</sup> accédant à la royauté léonaise grâce à l'union avec Sancha de León.

Bien que le nom soit choisi des deux côtés de la famille (père et mère), l'apport anthroponymique du côté maternel s'avère plus faible que du côté masculin. L'attribution du nom des parents des deux côtés de la parenté (des grands-parents et des oncles/des tantes) ne se fait pas dans un ordre précis : ce n'est pas toujours l'aîné ou le cadet qui porte le nom des grands-parents paternels ou maternels. Aîné ou cadet, peu importe, tout enfant peut hériter du nom des grands-parents, des parents ou des oncles et des tantes. Selon les généalogies restituées,

---

<sup>1201</sup> BECK P., « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (Xe-XVe siècles) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 365.



tout semble dépendre « des besoins » ou des « objectifs/enjeux » de chaque famille<sup>1202</sup>. La transmission du nom à l'enfant est une politique familiale assez complexe. Parlant de l'enjeu de la dénomination dans les familles au Moyen Âge, R. LE JAN dit:

les familles manipulent donc la dénomination pour conforter leurs ambitions politiques, (...), ou pour assurer leur sécurité. Mais la dénomination est aussi régie par ses lois propres qui agissent sur elle et qui la modifient, sans transformation des structures de la parenté. Elle évolue en fonction de la représentation que la société se fait d'elle-même<sup>1203</sup>.

Dans les modes de transmission utilisés à León, le nom donné au nouveau-né ne le prédestine pas forcément à une charge familiale ni à porter le titre de celui dont il a hérité du nom sauf pour les rois et peut-être pour les infantes ou les reines. Mais la réalité semble plus complexe puisque dans certaines familles, le nom peut prédestiner son porteur à une charge et même à avoir les qualités de celui dont il a hérité du nom (Alphonse VII (1126-1157)). On observe dans les familles royales léonaises que, lorsque la femme transmet le nom de son père à son fils, ce dernier (l'enfant) est prédestiné à hériter de la fonction de son grand-père maternel : c'est le cas du roi Alphonse VI (1065-1109), fils de Sancha (héritière du royaume de León) et du roi Ferdinand Ier (1037-1065) ; c'est également l'exemple du roi Alphonse VII l'empereur (1126-1157), fils de la reine Urraque et du comte Raymond de Bourgogne. Dans d'autres familles, les noms, identifiés dans la famille comme noms-héritages, sont transmis aux enfants selon un ordre précis. Par exemple, dans la descendance d'un nommé Dominique, le nom de l'aïeul (Dominique) est donné à l'aîné et Pierre au second fils. Du côté des femmes, la première fille s'appelle souvent Marie ou Marina<sup>1204</sup>. Les changements de rang semblent cacher des incidents survenus dans la lignée. Toutefois dans la majorité des familles (selon les généalogies restituées), le rang n'est pas toujours observé et cela est constaté dans les familles de la haute noblesse. Nous le voyons dans la famille *Nunniz*, une branche masculine de la descendance d'*Ordonio I<sup>er</sup>* (850-866), roi des Asturies : Nuño et Muño, noms liés à la mémoire familiale, se transmettent sans respecter le rang occupé par les enfants dans la fratrie. Des modèles de transmission existent mais les réalités diffèrent d'une famille à une autre.

La transmission du nom évoque l'idée d'une continuité familiale, d'une lignée. Elle se pratique pour assurer la survie de la mémoire d'une personne ou d'une famille. Après l'an mil, surtout au XII<sup>ème</sup> siècle, on remarque que certaines familles semblent garder leur mémoire familiale

---

<sup>1202</sup> Selon les généalogies réalisées, dans certaines familles léonaises, qui semblent ne pas être de la haute noblesse, le nom du grand-père paternel se transmet d'aîné en aîné. Mais la pratique ne pas stable car lorsque la généalogie permet d'aller au-delà de la troisième génération, on constate que la « règle » de transmission grand-père paternel – petit-fils aîné n'est pas respectée.

<sup>1203</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, p. 78.

<sup>1204</sup> FERNANDEZ CATÓN José M., op. cit., t. VI, p. 180, acte n° 1793.

autour d'un ou de plusieurs noms donnés aux membres de la famille de génération à génération. À cette même période (le XII<sup>ème</sup> siècle), nous observons également que le *nomen paternum* qui jusque-là changeait de grand-père en petit-fils, paraît ne plus changer dans certaines familles : c'est l'apparition du nom de famille tel que nous le connaissons aujourd'hui. Cependant, il ne se transmet généralement pas à plus de deux générations. Cela montre qu'il n'y a pas encore de véritables noms de famille<sup>1205</sup>. Son apparition ne semble pas apporter de changements en tant que tel dans le système anthroponymique, ni dans la structure familiale et n'apporte pas de nouveaux noms dans le stock onomastique. Toutefois, signalons que c'est un grand pas dans la naissance de système anthroponymique moderne<sup>1206</sup>. Le port de sobriquets et de toponymes comme noms de famille montre qu'ils commencent à être hérités même s'il n'y a pas de véritable nom de famille.

En ce qui concerne le stock de noms, comme le souligne A. GARCIA LEAL : « Les anthroponymes documentés pendant l'époque médiévale aux Asturies et à León ont une provenance très diverses... ils forment une mosaïque riche et complexe »<sup>1207</sup>. L'origine des noms est multiple et l'on assiste de manière continue à l'apparition de nouveaux noms. Le stock est largement dominé par les noms d'origine germanique avant l'an mil comme dans la majorité de l'Europe chrétienne. Dans la région galicienne et portugaise, l'onomastique d'origine germanique est plus considérable qu'en Catalogne<sup>1208</sup>. Entre les IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles, apparaissent des noms arabes et juifs. Ce phénomène est commun à toute la Péninsule ibérique et est la conséquence des contacts entre arabo-musulmans, les juifs et les chrétiens.

À León, ils sont plus fréquents entre l'an 950 et l'an 1050. Les noms sémitiques révèlent la présence de communautés musulmane, juive et mozarabe à León. Cependant, il n'est facile de distinguer la communauté musulmane de celle des mozarabes<sup>1209</sup> et quelquefois de celle des Juifs. Il est difficile de les distinguer car leurs membres portent presque les mêmes noms. Nous pensons qu'il a existé une communauté musulmane dans la capitale ou dans la région.

---

<sup>1205</sup> Le constat est le même Caen. L. JEAN-MARIE, « Anthroponymie caennaise et origine géographique des Caennais (XI<sup>e</sup>-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) In : *Annales de Normandie*, p. 34.

<sup>1206</sup> RACINE P., « À propos du système anthroponymique placentin (XII<sup>e</sup> siècle) », in *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 106, n°2, p. 457.

<sup>1207</sup> GARCÍA LEAL A., « L'influence biblique dans l'anthroponymie médiévale aux Asturies et à León », in : *Onomastik Akten des 18. Internationalen Kongresses für Namenforschung*, p. 49.

<sup>1208</sup> MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle », dans M. BOURIN, J.-M. MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 66.

<sup>1209</sup> Voir les travaux de J. FERNÁNDEZ CONDE, « Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, p. 763-891.

Néanmoins, il est plausible que sa minorité et le port des mêmes noms ait amené les gens à les classer dans le groupe des chrétiens venus des royaumes du Sud de la Péninsule.

La présence de noms arabes tels que *al-Mutarraf*, *Omar*, *al-Walīd*, *Abd al-Malik*, *Zuleiman*, *Marwān* montre que les chrétiens n'hésitent pas à porter des noms de certains califes de la dynastie omeyyade d'Orient et d'Occident<sup>1210</sup>. Les noms arabisés portés le plus souvent sont l'*ism* (le nom personnel) et la *kunya* (le surnom honorifique) : ce sont généralement des noms théophores avec le préfixe « abd » (serviteur de) et des noms non théophores avec le préfixe « abū » (père de). Certes, la présence de noms de califes peut être considérée comme une influence des califes Omeyyades sur la population chrétienne. Toutefois, selon nous, il est possible que les chrétiens aient pris les noms courants dans la population musulmane vivant dans la Péninsule ibérique. Les études réalisées sur les populations musulmane, chrétienne et juive dans les royaumes du Nord, montrent que celui de León est plus perméable aux noms arabisés que les régions de la Galice et de la Cantabrique<sup>1211</sup>. Cela pourrait s'expliquer par le fait que León est la capitale du royaume, donc elle attire des personnes de tous horizons.

À partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle, les noms sémitiques se font rares comme dans presque toute la Péninsule ibérique. Leur « disparition » semble favoriser la montée des noms chrétiens et l'apparition de noms venus d'outre-Pyrénées. Est-ce à dire que les communautés musulmane et juive interviennent de moins en moins dans la vie publique de León ? Cela pourrait justifier l'effacement progressif des noms arabes et juifs dans les documents. Ou encore les musulmans et les juifs se sont-ils tous convertis au christianisme en prenant des noms chrétiens ? L'idée de conversion est possible et les documents montrent que les descendants des convertis portent davantage des noms chrétiens. Mais, il est probable que tous ne se soient pas convertis au catholicisme. Dans un contexte de reconquête, peut-on voir la montée des noms religieux comme une domination des chrétiens sur les musulmans ?

Dans la Péninsule ibérique, les X<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles sont une période de fort courant migratoire : arrivée de mozarabes et de "Français". Ces migrations affectent l'anthroponymie hispanique, en particulier celle de León, surtout en enrichissant le stock onomastique de nouveaux noms. Les noms étrangers incorporés au stock onomastique léonais sont le signe des contacts entre divers peuples et ils dévoilent également le phénomène de l'acculturation. Les noms (Goda,

---

<sup>1210</sup> AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIe siècles)*, p.271.

<sup>1211</sup> AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIe siècles)*, p. 290 ; FERNÁNDEZ CONDE J., « Poblaciones foráneas : mozarabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, op. cit., p. 772.

Il est à signaler que dans les documents léonais, même si les noms arabisés sont rares à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, ils sont présents dans les documents jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle : *Aldala*, 1223.

Pelagius, Gudestus, etc.) portés par les « enfants d'Ismaël » et les Hébreux révèlent bien une acculturation des immigrés en terres chrétiennes. Il en est de même pour les chrétiens du Nord quand ils sont nommés *Zuleiman*, *Cid*, *Maruan*, etc.

Nous observons ainsi que l'influence culturelle est réciproque. On adopte facilement le système de désignation de son voisin. Dans les documents, les musulmans et les juifs sont désignés avec le système de dénomination des chrétiens : *Nomen proprium* + désignation complémentaire ou *nomen paternum*. Ils ne sont pas nommés selon le système anthroponymique qui leur est propre, c'est-à-dire *Nomen proprium* + *ibn/iben/ben* + *nomen paternum*. Quant aux chrétiens, en plus d'avoir des noms sémitiques, certains sont présentés avec le système anthroponymique des sémites (Sisebuto iben Petriz). Il est donc dorénavant difficile que le nom seul puisse donner l'identité d'une personne : ses origines, sa religion. Mais cela ne semble pas être un souci pour les personnes concernées. C'est une mode et tout le monde la vit. Certes, chaque religion a ses noms qui lui sont propres mais l'effet de mode semble être plus fort que la foi. C'est une acculturation qui se vit comme une mode, un choix fait librement par les chrétiens à travers le nom. Toutefois, c'est une acculturation incomplète. « L'imprégnation au contact de la société andalouse semble avoir manqué d'intensité »<sup>1212</sup> car dans les royaumes du Nord en général et à León en particulier, les noms arabisés et les noms juifs sont presque inexistantes au début du XII<sup>ème</sup> siècle. Dans l'anthroponymie, la culture sémitique paraît s'effacer avec les changements politiques et religieux qui surviennent dans la Péninsule ibérique. La présence des noms de différentes origines montre le brassage culturel mais elle est également révélatrice d'un rapport de force entre « dominant » et « dominé ».

Quant aux noms français, leur apparition de manière fréquente dans les documents léonais révèle une période (XII<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècle) où les relations entre le royaume de León (voire les autres royaumes Nordiques<sup>1213</sup>) et les autres régions pyrénéennes (surtout le Midi) sont plus intenses. C'est une ère nouvelle marquée par de nouvelles alliances politiques et religieuses, voire matrimoniales. Au niveau anthroponymique, nous remarquons que les noms fréquemment portés sont ceux des grands seigneurs français. En général, on retrouve les mêmes noms dans tout le Nord de la Péninsule ibérique : Guillaume, Bernard, Robert, Hugues, Ponce, etc. Notons

---

<sup>1212</sup> AILLET C., « Entre chrétiens et musulmans : le monastère de Lorvão et les Marges de Mondego (878 – 1064) », dans *Mabillon*, n° 15 (t. 76), P. 37.

<sup>1213</sup> Dans les régions aragonaise et catalane, la présence française est assez visible : P. SÉNAC, *La frontière et les hommes (VIIIe-XIIe siècle). Le peuplement musulman au Nord de l'Ebre et les débuts de la reconquête aragonaise*, p. 271-278 ; dans la région d'Oviedo : J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, « La antroponimia como indicador de fenómenos de movilidad geográfica : el ejemplo de las colonizaciones francas en el Oviedo medieval (1100-1230) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 133-154.

que les noms français ne sont attestés que dans le milieu de personnes qui semblent avoir une bonne situation économique. De tous les noms, seuls Guillaume et Bernard connaissent un "succès". Cependant, ces deux noms évoluent dans des secteurs sociaux différents : tandis que le nom Guillaume évolue davantage dans le milieu laïc, celui de Bernard n'est porté que par les clercs, surtout les évêques. Aucune explication pour le moment ne permet de justifier ce fait : il n'existe pas dans la société léonaise des noms spécifiques aux membres du clergé ou pour une personne voulant embrasser la vie religieuse ou cléricale. Le constat est le même dans certaines régions françaises (Bretagne, Bourgogne – Grenoble, Touraine, bas-Languedoc, etc.). « À aucun moment, dans aucune des diverses régions il n'a été possible de distinguer des noms qui seraient réservés aux clercs »<sup>1214</sup>.

Il est vrai que, parmi les clercs des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, se trouvent des nombreux Français, mais nous n'avons pas trouvé de familles, des régions françaises où il est de tradition que l'enfant prédestiné à être clerc soit nommé Bernard. Il arrive qu'un nom soit présent davantage dans un milieu que dans un autre, sans raison apparente. C'est probablement le cas du nom Bernard. Signalons que l'influence des noms français ne se fait seulement dans le milieu masculin léonais. Dans celui des femmes léonaises, les noms Stéphanie, Constance et Agnès provenant de l'aristocratie française sont peu portés et ils semblent n'être présents que dans la haute noblesse léonaise. La présence des noms arabisés, hébraïques et ultra pyrénéens révèle l'origine composite de la population léonaise<sup>1215</sup>. La multitude des noms prouve que León est une ville cosmopolite. Un qualificatif qu'elle doit à son statut de capitale de royaume et, du fait qu'elle soit un passage obligé pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle et une région de repeuplement. Il n'est donc pas étonnant que chaque changement, politique et religieux, ait une répercussion sur l'anthroponymie. Pour aller dans le même sens qu'A. GARCIA LEAL, l'anthroponymie est étroitement liée aux événements politiques, militaires et religieux qui ont lieu<sup>1216</sup>.

Selon nos données, au X<sup>ème</sup> siècle, on peut voir qu'à León les noms dominants sont ceux qui sont fréquemment portés par la noblesse hispanique : côté hommes, *Froila* (23) – *Garcia* (15) – *Gundisalus* (14) et côté femmes, ce sont les noms, *Elvira* (5) – *Auria* (5). Au cours du X<sup>ème</sup> siècle, dans le milieu masculin et dans le milieu féminin, la liste des cinq premiers noms leaders

---

<sup>1214</sup> BOURIN M. et CHAREILLE P., « Pour les clercs : les mêmes noms mais un système de désignation différent. », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. II-1, *Persistances du nom unique. Le cas de la Bretagne. L'anthroponymie des clercs*, p. 148.

<sup>1215</sup> LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, p. 245.

<sup>1216</sup> GARCÍA LEAL A., « L'influence biblique dans l'anthroponymie médiévale aux Asturies et à León », in : *Onomastik Akten des 18. Internationalen Kongresses für Namenforschung*, I, p. 49.

est un mélange de noms « profanes » et néotestamentaires. Mais, ce n'est que dans le milieu féminin qu'on trouve un nom de sainte (*Iusta*) à la tête du palmarès des noms dominants. Cependant, au-delà de cette période, au cours de l'an mil, la donne change. *Iohannes* (20) et *Petrus* (13) qui occupaient respectivement la deuxième et quatrième place du palmarès des noms dominants du X<sup>ème</sup> siècle, sont désormais en tête de la liste au XI<sup>ème</sup> siècle. En dehors de ces deux noms néotestamentaires, la concentration se fait sur quelques noms, en particulier des noms de saints, saints locaux et saints universels, et d'autres noms testamentaires Michel et Stéphane (Étienne) ; leur succès commence au XII<sup>ème</sup> siècle.

Chez les femmes, *Iusta* est évincé par Marie qui de la troisième place passe à la première de l'an 1000 en 1230. Apparu au début du XI<sup>ème</sup> siècle, le nom Marina se place au deuxième rang au siècle suivant. La présence de quelques noms masculins en vogue (*Petrus* = *Petra* ; *Iohannes* = *Iohanna* ; *Dominicus* = *Dominica*) aux XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles dans le milieu féminin, pourrait exprimer l'appauvrissement du stock anthroponymique des femmes mais également le début (timide) de l'influence de l'anthroponymie masculine. Entre les années 1100-1230, les noms chrétiens féminins (Marie – Marina et *Iusta*) sont concurrencés par les trois noms donnés traditionnellement aux princesses de la Péninsule ibérique : *Urraque* – *Elvira* et *Sancha*. Ce dernier se hisse au troisième rang entre 1100-1230 en évinçant le nom *Iusta*. Pendant la même période, on note dans presque tous les royaumes chrétiens, la montée du nom *Sancha*. Le succès des noms des princesses hispaniques montre l'influence de l'élite dirigeante sur la population féminine.

Après l'analyse du stock de noms chez les femmes, nous voulons relever un point : en dehors du nom Marie, les femmes léonaises portent les noms de leurs reines/princesses et ceux des saintes hispaniques. Cependant, dans le milieu masculin, nous remarquons que les noms de saints hispaniques sont peu nombreux dans le palmarès des noms dominants par rapport à ceux de saints « étrangers ». Seuls les noms Rodrigue et Ferdinand connaissent le succès. Le succès du premier peut être dû à Rodrigue Diaz de Vilar, surnommé le Cid qui est une figure de proue dans la reconquête hispanique. Quant au nom Ferdinand son succès semble être lié à la personne du roi Ferdinand I<sup>er</sup>. La domination de ce nom (Ferdinand) dans la population léonaise par rapport aux autres noms royaux léonais, s'avère être liée à la nouveauté apportée par le roi Ferdinand I<sup>er</sup>, au génie politico-militaire (prise de Coimbra avec "l'aide" de saint Jacques) et religieux du monarque (transfert des reliques de saint Isidore à León). La montée du nom du roi Ferdinand I<sup>er</sup> dans la population léonaise met également en lumière la fusion entre les deux dynasties : León-Castille.

Nous observons à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, surtout au début du XII<sup>ème</sup> siècle, que le paysage anthroponymique est dominé par deux catégories de noms : les noms chrétiens (noms de saints, théophores et noms testamentaires) et les noms appartenant à la noblesse léonaise (la classe dirigeante). Tout au long de notre étude, nous constatons que la noblesse léonaise (surtout la haute noblesse) reste attachée aux noms spécifiques à la Péninsule ibérique, contrairement au stock de noms des nobles génois, dominé par les noms de saints<sup>1217</sup>. Dès le début du XI<sup>ème</sup> siècle commence la christianisation du stock anthroponymique léonais. Les noms en tête du palmarès sont les noms bibliques (Pierre – Jean et Marie) et les noms de saints (Dominique, Martin, Pélage, Iusta et Marina) suivis des noms hispaniques *Munius* et *Didacus*. Toutefois, il convient de souligner que le paysage des noms leaders change à chaque siècle, mais certains noms chrétiens tels que Pierre, Jean (pour les hommes) et Marie (pour les femmes) conservent leur position de noms leaders jusqu'en 1230, voire au-delà du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Entre le XI<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle, les noms chrétiens<sup>1218</sup> cités servent à désigner plus de 50% de la population léonaise. Cela entraîne le déclin peu à peu des noms d'origine germanique mais aussi l'appauvrissement du stock anthroponymique. Car de 84 noms pour 100 personnes entre l'an 913-916, on passe à 34 noms pour 100 personnes en l'an 1216. La christianisation des noms semble être l'une des causes de l'appauvrissement du stock anthroponymique. La montée et la prédominance des noms chrétiens Pierre, Jean et Marie dans toute l'Europe occidentale<sup>1219</sup> fait penser à une intervention de l'Église. Car, pour qu'une chose soit commune à plusieurs régions, il est certain qu'elles (les régions) vivent un événement commun. Le succès des noms Pierre-Jean et Marie ne semble pas anodin. Par exemple, le succès du nom Marie semble être la conséquence du culte marial se développant à près l'an mil en Occident. Quant au nom Jean, il doit sa popularité au baptiste et à Jean, l'évangéliste. Il est possible que son succès révèle aussi une influence papale. Celui de Pierre est lié à sa fonction de berger et de portier ayant les clés du Ciel.

Nous pensons que la domination des noms "chrétiens" entre dans la nouvelle vision de l'Église. Il est plausible que la réforme grégorienne ait amené les chrétiens à porter des noms religieux, à travers les changements qu'elle opère dans l'Église. Dans la Péninsule ibérique, l'essor des noms à caractère religieux est interprété par certains historiens comme une conséquence de

---

<sup>1217</sup> BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2, p. 489.

<sup>1218</sup> Aux huit noms chrétiens, nous pouvons ajouter deux autres : Michel et Rodrigue, qui connaissent le succès à partir du début du XII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1219</sup> CHAREILLE P., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. V, *Le nom : histoire et statistiques. Quelles méthodes quantitatives pour une étude de l'anthroponymie médiévale*, p. 25.

l'arrivée des moines de Cluny et la suppression du rite wisigothique au profit du rite romain<sup>1220</sup>. Cette affirmation, semble en partie vraie, quand on sait que les clunisiens étaient favorables à la papauté. Le nombre de personnes portant les noms bibliques et les noms testamentaires double après l'an mil. Les agents pastoraux (les moines de Cluny et même le clergé local) par les biais du baptême et du culte des saints, ont dû suggérer aux parents le choix de noms religieux.

En effet, le nom est une puissance, exerçant une influence sur la personne qui le porte. Ce n'est pas pour rien que l'Église conseille aux parents de donner à leurs enfants des noms bibliques et des noms de saints. La prédominance des noms de grandes figures de la Bible et de saints « universels » reflète cette pensée de l'Église : mettre l'enfant sous la protection du saint et l'engager à imiter ses vertus<sup>1221</sup>. Cependant, la "mainmise" de l'Église sur le choix du nom semble assez limitée, car à cette époque l'attribution du nom est surtout l'affaire de la famille, tant dans les familles nobles que dans celles dites non nobles. Nous partageons le point de vue de M. BOZON qui affirme que « la christianisation du stock des prénoms n'est pas seulement l'effet d'une action militante de l'Eglise, mais plus essentiellement une composante du mouvement profond de la piété populaire »<sup>1222</sup>.

Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que la christianisation du stock de noms de León s'est faite autour de grandes figures de sainteté de la religion chrétienne. On peut dire qu'elle s'est "calquée" sur celle de l'Occident chrétien en général, mais elle semble commencer plus tôt, au X<sup>ème</sup> siècle et s'accélère vers l'an 1100. C'est une christianisation qui valorise deux groupes de saints : les « grands » saints et les saints hispaniques ou non hispaniques qui pour la plupart ont subi le martyre (Marina, Pélage, Justa).

En définitive, le corpus de textes analysés est loin de pouvoir répondre de manière définitive à toutes les questions concernant l'anthroponymie léonaise. Nous n'avons pas traité du problème des changements de noms, celui de l'attribution du nom du parrains/marraine à son filleul/sa filleule, tout simplement parce que les documents ne mettent pas en lumière, surtout pour les parrains et les marraines, ces pratiques. Par exemples : les enfants ayant les noms des parents (grands-parents, oncle/tante) sont-ils les filleuls de ces derniers ? Malgré l'utilisation du nom

---

<sup>1220</sup> RODRÍGUEZ GONZÁLEZ M. C. et DURANY CASTRILLO M., « El sistema antroponimico en el Bierzo. Tumbo de S. Pedro de Montes. Siglos IX al XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, p. 92 ; et C. AILLET, *Les mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IXe – XIIe siècle)*, p. 269.

<sup>1221</sup> Dans toute la société humaine, chrétienne ou non chrétienne, le nom est un protecteur pour celui qui le porte. « Le *nomen* germanique exprime souvent des vertus qu'on aimerait transmettre à l'enfant : le *hard* final de *Bernhard* vise à donner de la puissance à celui qui le porte. Beaucoup de noms évoquent des animaux (le loup par exemple) et jouent le rôle d'un talisman protégeant l'individu, même au sein de populations ayant épousé la foi chrétienne », LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval Ve - XV<sup>e</sup> siècle*, p. 19.

<sup>1222</sup> BOZON M., « Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom », in *Population*, p. 86.



double, la confusion des personnes (celles portant le même nom) demeure. Notre étude anthroponymique présente la société léonaise comme une société organisée autour de la famille. Avec le mode de transmission de nom par répétition, nous observons la formation d'une mémoire lignagère se faisant autour d'un nom ou de plusieurs. Toutefois, les règles de la transmission sont instables et complexes à cause des enjeux familiaux. Une chose est certaine : c'est une société patrilinéaire et qui semble avoir une conscience lignagère forte. On observe une société de relations dans laquelle celles-ci (les relations) ont de manière permanente des conséquences sur l'anthroponymie. Toutefois, pour nous, « L'anthroponymie révèle des faits de croyance...L'anthroponymie révèle des faits de coutume »<sup>1223</sup> et des faits politiques. Elle est marquée par la société.

Malgré toute la rigueur apportée à sa réalisation, cette thèse comporte des limites sur lesquelles nous tenons à insister mais qui sont également des voies de recherches futures. La limite porte sur le champ des sources qu'a couvert l'analyse des noms de personnes dans le cadre de cette thèse. Ayant plus de 2000 documents à analyser et faute de moyens financiers, il nous a semblé judicieux de nous arrêter aux sources déjà éditées. Cependant, nous avons remarqué après analyse des différents documents que pour avoir une vue plus approfondie de certains paramètres de l'anthroponymie léonaise, il serait intéressant d'étudier les registres de baptême. Cette analyse permettrait d'observer le poids de l'apport des noms des parrains et marraines.

---

<sup>1223</sup> PRINET C. et JULLIAN C., « Questions d'anthroponymie. Noms de baptême, tirés de l'écriture sainte, employés en France, sous des formes féminisées, du IXe au XIIIe siècle », in *Revue des Études Anciennes*, p. 41.



# Bibliographie

## Sources

CASTRILLÓN J. L. y REDONDO I. « II. Arqueología cristiana. Sarcófagos recién hallados en la Colegiata de San Isidoro de León », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. 8, 1886, pp. 351-358.

FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Catálogo de los códices del Archivo diocesano de León*, Centro de Estudios e investigación "San Isidoro", León, 1919, 602 p.

FERNANDEZ CATÓN J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. V (1109-1187), León, 1990 (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 45), 653 p.

FERNANDEZ CATÓN José M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. VI (1188-1230), León, 1991 (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 46).

GARCÍA LOBO V., « El difunto reivindicado a través de las inscripciones », dans J. C. GALENDE DÍAZ et J. de SANTIAGO FERNÁNDEZ, *IX Jornadas Científicas sobre Documentación : La muerte y sus testimonios escritos*, Área de Conocimiento de Ciencias y Técnicas Historiográficas. Departamento de Ciencias y Técnicas Historiográficas y Arqueología, Madrid, 2011, 403 p., pp. 171-198.

GARCÍA Ch., « De Tolède à Zamora, l'errance des reliques de saint Ildephonse au Moyen Âge », in *Cahiers d'Etudes Hispaniques Médiévales*, ENS Editions, 2007, 30, pp. 231-259. <halshs00343455>

GARCÍA MARTÍNEZ J., *El significado de los pueblos de León*, Portada : Tatiana Garcé Labrador, León, 1992, 428 p.

GARCÍA VILLADA Z., *Catálogo de los códices y documentos de la catedral de León*, Imprenta clásica española, Madrid, 1919, 259 p.

MARTÍN LÓPEZ M. E., *Las inscripciones de la Catedral de León (ss. IX-XX)*, Corpus Inscriptionum Hispaniae Mediaevalium, León, 2014, 343 p.

MARTÍN LÓPEZ M. E., *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII : Colección Diplomática*, Universidad de León, León, 1995, 460 p.

PEREZ de URBEL F. J., *Sampiro, su cronica y la monarquia leonesa en el siglo X*, Escuela de Estudios Medieval, Madrid, 1952, 488 p.

PÉREZ LLAMAZARES J., *Catálogo de los códices y documentos de la Real Colegiata de san Isidoro de León*, Imprenta católica, León, 1923, 183p.

QUIJANO G. del SER, *Documentación de la catedral de León (siglos IX-X)*, Ed. de la Universidad : Biblioteca de Cajo de Ahorros y Monte de Piedad, Salamanca, 1981, 367p.

RODRÍGUEZ J., *Los fueros del reino de León, t. I*, estudio crítico, Ediciones Leonesas, León, Madrid, 1981, 558 p.

RODRÍGUEZ J., *Los fueros del reino de León, t. II*, Documentos, Ediciones Leonesas, León, Madrid, 1981, 339 p.

RODRÍGUEZ R., « Extracto de actas capitulares de la catedral de León », dans *Archivos leoneses : revista de estudios y documentación de los Reinos hispano-occidentales*, 1926, n° 31, pp. 111-146.

RODRÍGUEZ R., « Extracto de actas capitulares de la catedral de León », dans *Archivos leoneses : revista de estudios y documentación de los Reinos hispano-occidentales*, 1926, n° 32, pp. 307-324.

RUIZ ASECIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. III (986-1031), León, 1987 (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 43), 556 p.

RUIZ ASECIO J. M., *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. IV (1032-1109), León, 1990 (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 44), 703 p.

SÁEZ E. y SÁEZ SANCHEZ C., *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. II (953-985), León, 1987 (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 42), 402 p.

SÁEZ E., *Colección documental del Archivo de la catedral de León (775-1230)*, t. I (775-952), León, 1987 (Colección « Fuentes y Estudios de la Historia leonesa », n° 41), 452 p.

VALCARCE GARCÍA M. A., « El real monasterio de san Isidoro de León en la segunda mitad del siglo XII (1184-1208) », dans A. VINAYO GONZÁLEZ, *Santo íno de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII Centenario de su Obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana, 1987, p. 711, pp. 193-218.

YÁÑEZ CIFUENTES M. del Pilar, *El monasterio de Santiago en León*, Centro de Estudios e Investigación "San Isidoro", León-Barcelona, 1972, 320 p.

## Ouvrages et articles

A. de las HERAS « Ferdinand II et Saint-Isidore-de-León : enjeux d'une « politique de faveurs » (1157-1188) », in *Mélanges de la Casa de Velázquez* [En ligne], 42-2, 2012, p. 163-181, mise en ligne le 15 novembre 2014, consulté le 21 février 2017. URL : <http://mcv.revue.org/4642>

AGUILAR S. V. et RODRÍGUEZ MEDIANO, « Antroponimia de origen árabe en la documentación leonesa (siglos VIII – XIII) », dans *El reino de León en la Edad Media*, t. VI, León, 1994, pp. 497-633.

AGUILAR V., « Onomástica de origen árabe en el reino de León (siglo X) », in *Al-Qantara*, vol.15, fasc. 2, 1994, pp.351-363.

AILLET C., « Entre chrétiens et musulmans : le monastère de Lorvão et les marges du Mondego (878-1064) », dans *Revue Mabillon*, n°15 (= t. 76), 2004, pp. 27-49.

AILLET C., « Hagiographie et politique à León au début du XIII<sup>e</sup> siècle : les chanoines réguliers de Saint-Isidore et la prise de Baeza », *Revue Mabillon*, 8 (tome 69), 1997, pp. 53-82.

AILLET C., « Recherche sur le christianisme arabisé (IX<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècle). Les manuscrits hispaniques annotés en arabes », dans C. AILLET, M. PENELAS y P. ROISSE, *¿Existe una identidad mozárabe ? Historia, lengua y cultura de los cristianos de al-Andalus (IX-XII)*, Casa de Velázquez, Madrid, 2008, 334 p., pp. 91-134.

AILLET C., *Les mozarabes : christianisation, islamisation et arabisation en Péninsule Ibérique (IX<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles)*, Casa de Velázquez, Madrid, 2010, 418 p.

ÁLVAREZ ÁLVAREZ C. y TORRES SEVILLA M., « El reino de León en el siglo X » dans *Codex Biblicus Legionensis. Veinte estudios*, 339 p., pp. 15-24.

ANDRADE CERNADAS J. M., *O Tombo de Celanova*, t. I et II, Consello da Cultura Galega, 1995 - 376 p.

AMADO CL., « Donation maritale et dot parentale. Pratiques aristocratiques languedociennes aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, École française de Rome, 2002, 600 p., pp. 153-170.

ARCHASSAL P.-V., *La généalogie*, Flammarion, Paris, 2001, 128 p.

AURELL M., « Conclusion », dans Th. DESWARTE et Ph. SÉNAC, *Guerres, pouvoirs et idéologies dans l'Espagne chrétienne aux alentours de l'an mil*, 225 p., pp. 209-223.

AURELL M., *Les noces du comte : mariage et pouvoir en Catalogne (785 – 1213)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994, 623 p.

AURELL M., « Le douaire des comtesses catalanes de l'an Mil », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, École française de Rome, 2002, 600 p., pp. 171-188.

AYOUN R., « En Espagne médiévale : un âge d'or juif », In : *Histoire, économie et société*. 1988, 7<sup>e</sup> année, n° 1. pp. 3-17.

BARRAL RIVADULLA M. D., « Diálogos artísticos en el siglo X. La imagen arquitectónica de San Miguel de Celanova », dans *Cuadernos de Estudios Gallegos*, LVI, n°122, enero-diciembre (2009), p. 93-111.

BAROIN A., « Le couple en droit au haut Moyen Âge : autour de l'affectio maritalis et des relations patrimoniales », *Médiévales* [En ligne], 65 | automne 2013, mis en ligne le 20 janvier 2014, consulté le 04 janvier 2017. URL : <http://medievales.revues.org/7109> ; DOI : 10.4000/medievales.7109

BARRIÈRE B., « L'anthroponymie limousin aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans M. BOURIN (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Publication de l'Université de Tours, 1990, 251p, pp. 23-34.

BARTHÉLEMY D., *La société dans le comté Vendôme, de l'an mil au 14<sup>e</sup> siècle*, Fayard, Paris, 1993, 1118 p.

BAUDUIN P., « Quelques observations sur la parentés spirituelles en Normandie (Xe-XIII<sup>e</sup> siècle) », in *Cahier des Annales de Normandie*, n° 32, 2002. Mélanges Pierre BOUET. pp. 81-91.

BAUER J.-P., « Histoires de prénoms », In : *Enfance*, t. 40, n°1-2, 1987. Identités, Processus d'identification. Nominations. pp. 79-88

BECK P., « Le nom protecteur », In *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 8 | 2001, mis en ligne le 13 mars 2008, consulté le 28 août 2016.

BECK P., « Discours littéraires sur l'anthroponymie (VI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », P. BECK, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. IV. Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), Publications de l'Université de Tours, 1997, 252 p., pp. 121-161.

BECK P., « L'anthroponymie et parenté », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes de colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » (Rome, 6-8 octobre 1994), École française de Rome, Palais Farnèse, 1996, 502 p., pp. 365-381.

BECK P., BOURIN M. et CHAREILLE P., « Nommer au Moyen Âge : du surnom au patronyme », dans G. BRUNET, P. DARLU et G. ZEI, *Le patronyme, histoire, anthroponymie, société*, CNRS Éditions, Paris, 2001, 418 p., pp. 13-38.

BECK P., « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (Xe-XVe siècles) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241p., pp. 123-141.

BEDOS-REZAK B. et IOGNA-PRAT D., « Introduction », dans B. BEDOS-REZAK et D. IOGNA-PRAT, *L'individu au Moyen Âge*, Aubier, Paris, 2005, 377 p., pp. 33-42.

BEDOS-REZAK B., « Signe d'identité et principes d'altérité au XIIe siècle. L'individu, c'est l'autre », dans B. BEDOS-REZAK et D. IOGNA-PRAT, *L'individu au Moyen Âge*, Aubier, Paris, 2005, 377 p., pp. 43-57.

BENNASSAR B., *Histoire des espagnols VIe-XVIIe siècle*, t. I, Armand Colin, Paris, 1985, 560 p.

BÉRIOU N., « Saint Michel dans la prédication (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), dans P. BOUET, G. OTRANTO et A. VAUCHEZ, *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, pp. 203-217.

BERTHET J. II., « L'anthroponymie [Autour des noms de personne : nom réel ou nom d'état civil ?] ». In : *Annales. Économies, Société, Civilisations*. 4<sup>e</sup> année, N. 1, 1949. pp. 78-81.

BILLY P.-H., « Nommer à Toulouse aux XIe-XIVe siècles », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241p., pp. 171-186.

BILLY P.-H., « Nommer en Basse-Normandie aux XI<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles » : In *Cahier des Annales de Normandie*, n°26, 1995. Mélanges René Lepelley. pp. 223-232.

BIROLINI A., « Étude d'anthroponymie génoise », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2. 1995. pp. 467-496.

BLOCH M., « Noms de personne et histoire sociale », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, IV (13), 1932, pp. 67-69.

BOËTON M., LAMOUREUX M. et LEGRAND CH., « Le mariage, une institution millénaire », dans *La Croix* du 11/1/2013, [en ligne], [https://www.la-croix.com/Actualite/France/Le-mariage-une-institution-millenaire-\\_NP\\_-2013-01-11-897982#](https://www.la-croix.com/Actualite/France/Le-mariage-une-institution-millenaire-_NP_-2013-01-11-897982#)

BONNASSIE P., *La Catalogne au milieu du X<sup>ème</sup> siècle à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Croissance et mutation d'une société*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, 2 vol., p. 522.

BONNIN-MAGNE C., « Le sanctoral clunisien (Xe-XVe siècles) », Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA [En ligne], 10 | 2006, mis en ligne le 12 septembre 2006, consulté le 04 octobre 2016. URL : <http://cem.revues.org/316>; DOI : 10.4000/cem.316

BOUCHARD C. B., *Those of my blood. Constructing noble families in Medieval Francia*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 2001, p. 248.

BOUCHERON P., « Conclusion », dans C. QUERTIER, R. CHILÀ et N. PLUCHOT, « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Publication de la Sorbonne, 2013, pp. 283-293.

BOULLÓN AGRELO A. I., *Antroponimia medieval galega (ss. VIII-XII)*, Niemeyer, 1999, 558 p.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « Conclusion : nuances serviles de l'anthroponymie médiévale », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE (éd), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. V-2. Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (Le « nouveau servage »)*. Publications de l'Université de Tours, Tours, 2002, 218 p., pp. 189-212.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « En forme de conclusion générale : Bilans et projets », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE (éd), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. II-2. Persistance du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*. Publications de l'Université de Tours, Tours, 1992, 330p, pp. 301-321.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « L'enquête : buts et méthodes », dans M. BOURIN (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Publication de l'Université de Tours, 1990, 251p, pp. 7-12.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « Le choix anthroponymique : entre hasard individuels et nécessité familiales », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241p, pp. 219-241.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « Colons et serfs dans le polyptyque d'Irminon : quelles différences anthroponymique ? », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. V-1, Intégration et exclusion sociale : lectures*



*anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles)*, Publications de l'Université de Tours, 2002, 272p, pp. 31-132.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « Introduction, un autre mode de désignation pour les clercs », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. II-1, *Persistances du nom unique. Le cas de la Bretagne. L'anthroponymie des clercs*. Publications de l'Université de Tours, 1992, 162 p, pp. 43-48.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « Pour les clercs : les mêmes noms mais un système de désignation différent. », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. II-1, *Persistances du nom unique. Le cas de la Bretagne. L'anthroponymie des clercs*. Publications de l'Université de Tours, 1992, 162 p, pp. 147-157.

BOURIN M. et CHAREILLE P., « Pour une lecture anthroponymique de la distance sociale », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. V-1, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles)*, Publications de l'Université de Tours, 2002, 272 p, pp. 1-3.

BOURIN M., « Avant-propos », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps moderne*, t. 106, N°2. 1994, pp. 313-318.

BOURIN M., « Choix des noms et cultes des saints aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans G. BIANCIOTTO, R. FAVREAU et P. SKUBISZEWSKI, *Le culte des saints aux IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*. Actes du Colloque tenu à Poitiers les 15-16-17 septembre 1993, Université de Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, 1995, 167 p., pp. 1-10.

BOURIN M., « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes de colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » (Rome, 6-8 octobre 1994), École française de Rome, Palais Farnèse, 1996, 502 p., pp. 179-202.

BOURIN M., « L'écriture du nom propre et l'apparition d'une anthroponymie à plusieurs éléments en Europe occidentale (XI<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècle) », dans A.-M. CHRISTIN, *L'écriture du nom propre*, L'Harmattan, Paris, 1998, 320p. , pp. 193-213.

BOURIN M., « Les formes anthroponymiques et leur évolution d'après les données du cartulaire du chapitre cathédrale d'Agde (X<sup>e</sup> siècle – 1250) », dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 1, Publications de l'Université de Tours, 1990, 246 p., pp. 179-205.

BOURIN M., « Tel père, tel fils ? L'héritage du nom dans la noblesse languedocienne (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t .III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241p, pp. 191-209.

BOZON M., « Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom », In: *Population*, 42<sup>e</sup> année, n°1, 1987, pp. 83-98.

BURGUIÈRE A., « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) ». In : *L'Homme*, 1980, tome 20, n°4, pp. 25-42.

CAMPIONE A., « Le culte de saint Nicolas en Angleterre », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Cerfs, Paris, 2015, 502 p, pp. 323-346.

CARIOU D., *La méditerranée au XIII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, Paris 1997, 127p.

CARRON R., *Enfant et parenté dans la France médiévale, X<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles*, Droz, Paris, 1989, 184 p.

CARZOLIO M. I., « Antroponimia servil en el noroeste hispánico. Los siervos de Celanova, Sobrado y Samos », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1. *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècle)*, Publications de l'Université de Tours, 2002, 272 p., pp. 141-212.

CASPER M. - Cl. et al. (Frédérique Granet Charles-Henry Pradelles de Latour), « Choisir un nom de famille... ». Une approche pluridisciplinaire des implications de la réforme du nom, dans *L'Homme*, 2006/3, n° 179, p. 201-217.

CASPER M. – Cl., « L'effet de transmission du prénom : d'un héritage à son appropriation », *Cliniques méditerranéennes* 2001/2 (no 64), p. 157-168. DOI 10.3917/cm.064.0157

CAVERO DOMÍNGUEZ G., « San Nicolás de Bari y santo Tomás de Canterbury en la religiosidad del siglo XII », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEJA PUERTA, *Los fueros de Avilés y su época*, Real Instituto de Estudios Asturianos, 2012, 577 p., pp. 281-302.

CAVERO G., « El episcopado de la iglesia de León (1087-1205) », dans DÍAZ y DÍAZ M. C., DÍAZ de BUSTAMENTE M. y DOMINGUÉZ GARCÍA, *Escritos dedicados a José María Fernández Catón*, Centro de Estudios e Investigación San Isidoro, 2004, 1526 p., pp. 199-226.

CAYROL BERNARDO C., « De Infantas, Dominae y Deo votae. Algunas reflexiones en torno al infantado y sus señoras », SVMMA, 2014, pp. 5-23. Recibido : 6 nov. 2013| Revisado : 30 enero 2014| Aceptado : 28 febrero 2014| Publicado : 20 juin 2014| doi : 10.1344/Svmma2014.3.6

CHAREILLE P. et DARLU P., « Anthroponymie et migrations : quelques outils d'analyse et leur application à l'étude des déplacements dans les domaines de Saint-Germain-des-Prés au IXe siècle », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (éd.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Casa de la Velázquez, Madrid, 2010, 406 p., pp. 41 - 73.

CHAREILLE P., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. VI. *Le nom : histoire et statistiques. Quelles méthodes quantitatives pour une étude de l'anthroponymie médiévale ?*, Université de Tours, 2008, 302p.

CHERUBINI G., « Las ciudades europeas del siglo XII », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEJA PUERTA, *Los fueros de Avilés y su época*, Real Instituto de Estudios Asturianos, 2012, 577 p., pp. 75-95.

CHEYNET J.-C. « L'anthroponymie aristocratique à Byzance », In: *L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. «Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne» (Rome, 6-8 octobre 1994) Rome : École Française de Rome, 1996. pp. 267-294. (Publications de l'École française de Rome, 226).

CIOFFARI G., « Saint Nicolas en Espagne, sur le chemin de Saint-Jacques et dans la Reconquista », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Cerfs, Paris, 2015, 502 p, pp. 169-191.

CLEMENTZ É., « Le culte de saint Nicolas en alsace », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Cerfs, Paris, 2015, 502 p, pp. 347-368.

CLERGET J., « Propos », dans J. CLERGET (éd.), *Le nom et la nomination : source, sens et pouvoirs*, Érès, Toulouse, 1990, 340 p., pp. 15-71.

COEN A., « Un nom propre pour toute la vie », dans C. MASSON et M. G. WOLKOWICZ (éd.), *La force du nom : leur nom, ils l'ont changé*, Desclée Brouwer, Paris, 2010, 484 p., pp. 231-240.

CORRARATI P., « Nomi, individui, famiglie a Milano nel secolo XI » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n°2. 1994. pp. 459-474.

CORRARATI P., « Percorsi dell'antroponimia familiare : Milano e il Milanese nel XII secolo », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, tome 107, n°2. 1995. pp. 497-512.

COTRAIT R., « María del Pilar Yáñez Cifuentes, El monasterio de Santiago de León ». In : *Bulletin Hispanique*, Année 1973, volume 75, Numéro 3, pp. 437-438.

CRETIN N., *Fête des fous Saint-Jean et Belles de mai. Une histoire du calendrier*, Édition du seuil, Paris, 2008, 386 p.

CUOZZO E., « L'antroponimia aristocratica nel Regnum Siciliae. L'esempio dell'Abruzzo nel Catalogus baronum (1150-1168) » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2. 1994. pp. 653-665.

CUOZZO E., « Qualche nota sull'antroponimia aristocratica di Gaeta tra IX e XI secolo », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, tome 107, n°2. 1995. pp. 343-344.

CURSENTE B., « « Étude sur l'évolution des formes anthroponymiques dans les cartulaires du chapitre métropolitain de sainte Marie d'Auch (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 1, 251 p., pp. 143-178.

CUVILLIER J.-P. et GUICHARD P., « Peuples germaniques et peuples romano-barbares au temps des lois », dans A. BURGUIERE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALEN et F. ZONABEND, *Histoire de la famille*, A. Colin, Paris, 1986, 479 p., pp. 55-100.

CUVILLIER J.-P., « « Urfamille » germanique : peuple, clan, maison », dans A. BURGUIERE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALEN et F. ZONABEND, *Histoire de la famille*, A. Colin, Paris, 1986, 479 p., pp. 38-54.

DARLU P. et GEGIOANNI A., « L'origine géographique des migrants par la méthode patronymique » dans Belin | *L'Espace géographique* 2007/3 – t. 36, pp. 251-265.

DARLU P., « Patronymes et démographie historique », in *Annales de démographie historique*, 2004/2, n° 108, pp. 53-65.

DARWIN, « Marriages between First Cousins and their Effects », in *Journal of the statistical Society*, London, 1875, 38(II), pp. 153-184.

DAUZAT A., *Les noms de familles en France : traité d'anthroponymie française*, Payot, Paris, 1949, 454p.

DAVID P., « Études historiques sur la Galice et le Portugal du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. », dans *Bulletin Hispanique*, vol. 50, n° 2, 1948, pp. 195-198.

DAVIES W., « Wynebwerth et enepuert : l'entretien des épouses dans la Bretagne du IX<sup>e</sup> siècle », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, École française de Rome, 2002, 660 p., pp. 407-428.

DEBIAIS V., « L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et élaboration épigraphique doctrinale. À travers la documentation médiévale », in *Tabularia « Études »*, n° 7, 19 décembre 2007, p. 179-202.

DEDIEU J.-P., « Le reflux de l'islam espagnol », dans L. CARDAILLAC, *Tolède, XII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècle. Musulmans, Chrétiens et Juifs : le savoir et la tolérance*, Éditions Autrement, Paris, 1991, 277 p., pp. 125-137.

DEHOUX E., « Le prélat réformateur : images de saint Nicolas et mise en ordre(s) de la société (royaume franc, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Cerf, Paris, 2015, 502 p., pp. 147-168.

DEHOUX E., *Saints guerriers. Georges, Guillaume, Maurice et Michel dans la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Presses de l'Université de Rennes, 2014, 327 p.

DELACOURT F., *Le grand livre des noms de familles. Origine, histoire et signification de plus de 2500 patronymes*, Editions de Vecchi, Paris, 1998, 158 p.

DEMOULE J.-P., « Préhistoire du nom, construction de l'identité », dans C. MASSON et M. G. WOLKOWICZ (éd.), *La force du nom : leur nom, ils l'ont changé*, Desclée Brouwer, Paris, 2010, 484 p., pp. 45 - 63.

DENJEAN C., « L'espace et la diaspora juive méridionale et ibérique (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », In *Autrepart*, 2002/2, n°2, p. 37-51.

DENZINGER H., *Symboles et définitions de la foi catholique*, Éditions du Cerf, Paris, 1996, 1292 p.

DEPREUX Ph., « La dotation de l'épouse en Aquitaine septentrionale du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, École française de Rome, 2002, 660 p., pp. 219-244.

DESWARTE Th., « Entre historiographie et histoire : aux origines de la guerre sainte en Occident », dans D. BALOUP et Ph. JOSSERAND, *Regard croisés sur la guerre sainte. Guerre, religion et idéologie dans l'espace méditerranéen latin (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)* : Colloque de la Casa de Velázquez (Madrid 2005), Toulouse, CNRS, Université de Toulouse-Le Marail, « Méridienne », 2006, pp. 67-90.

DESWARTE Th., « Justifier l'injustifiable ? La suppression du rit hispanique dans la littérature (XII<sup>e</sup>-milieu XIII<sup>e</sup> siècles) », dans M. AURELL, *Convaincre et persuader :*

*communication et propagande aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Université de Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, « Civilisation Médiévale » (18), 2007, pp. 533-544.

DESWARTE Th., « Santiago en Galice : enjeux ecclésiastiques et politiques (VI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) », article à paraître, pp. 1-18.

DESWARTE Th., *De la destruction à la restauration. L'idéologie du royaume d'Oviedo-León (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Brepols, Turnhout, 2003, 411 p.

DESWARTE Th., *Une chrétienté romaine sans pape. L'Espagne et Rome (586-1085)*, Éditions classiques Garnier, Paris, 2010, 669 p.

Di CARPEGNA FALCONIERI T., « Le trasformazioni onomastiche e antroponimiche dei ceti dominanti a Roma nei secoli X-XII, 106/2 » : In *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2. 1994. pp. 595-640.

DÍAZ y DÍAZ M. C., *Vie chrétienne et culture dans l'Espagne du VII<sup>e</sup> siècle au X<sup>e</sup> siècles*, Variorum, Ashyate Publishing Limited. Gower House, Croft Road. Aldershot, Hampshire GU11 3HR Great Britain, 1992, p. 227.

DÍAZ y DÍAZ M. C., « La pasión de San Pelayo y su difusión », in *Anuario de estudios medievales*, t. 6, 1964, pp. 97-116.

DUBOIS D. J. et LEMAIRE J.-L., *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, les éditions du cerf, Paris, 1993, 373 p.

DUCHESNE L., *Ancêtres et familles en Nouvelle-France*, vol. 1, Atramenta, 2014, 60 p.

DUCOS J., « Postface », dans J. DUCOS et P. HENRIET, *Passages. Déplacements des hommes, circulation des textes et identités dans l'Occident médiéval*. Actes du colloque de Bordeaux (2-3 février 2007), CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2013, 250 p., pp. 245-248.

DURAND R., « Le système anthroponymique portugais (région du Bas-Douro) du Xe au XIII<sup>e</sup> siècle », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 103-120.

DURLIAT M., « La chronologie de Silos », In: *Bulletin Monumental*, t. 152, n°1, année 1994. pp. 108-109.

Edouard S., « Enquête hagiographique et mythification historique », *Mélanges de la Casa de Velázquez* [En ligne], 33-2 | 2003, mis en ligne le 03 décembre 2009, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://mcv.revues.org/244>

ESTEPA DÍEZ C., *Estructura social de la ciudad de León (siglos XI-XIII)*, Centro de Estudios e Investigaciones “San Isidoro ” Archivo Historico Diocesano Caja de Ahorros y Monte de Piedad de León, León, 1977, 570 p.

EWIG E., « Le culte de saint Martin à l'époque franque », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 47, n° 144, 1961, pp. 1-18.

FAABORG J. N., *Les enfants dans la littérature française du Moyen Âge*, Institut d'Études Romanes, Université de Copenhague, 1997, 509 p.

FAVREAU R., « Le thème iconographique du lion dans les inscriptions médiévales ». In : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 135<sup>e</sup> année, n° 3, 1991. pp. 613-636.

FAVREAU R., *Études d'épigraphie médiévale*, PULIM, Paris, 1995, 621p.

FÉDRY J., « Le nom, c'est l'homme ». Données africaines d'anthroponymie ». In : *L'Homme*, 2009/3 n° 191, pp. 77-106.

FELLER L., « L'anthroponymie de la servitude en Italie centrale aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. V-1, Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles)*, Publications de l'Université de Tours, 2002, 272 p, pp. 7-29.

FERNÁNDEZ CONDE F. J., « Poblaciones foráneas : mozárabe, musulmana y judía en el reino de León », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. I, Centro de estudios e investigación « San Isidoro » Caja España de inversiones Archivo Histórico Diocesano, León, 2007, 826 p, pp. 763-891.

FERNÁNDEZ CONDE F. J., « El biógrafo contemporáneo de Santo Martino: Lucas de Tuy », dans GARCÍA-VILLOSLADA, *Santo Martino de León. Ponencias del I congreso Interneccional sobre santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana, 1987, p. 711, pp. 303-336.

FERNÁNDEZ GONZÁLEZ E., « Images polyvalentes de saint Martin de Tours dans le contexte médiéval », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 119-3 | 2012, pp. 108-1129, mis en ligne le 30 octobre 2014, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://abpo.revues.org/2479>; DOI : 10.4000/abpo.2479

FIEVE M.-C., BOURIN M. et CHAREILLE P., « Désignation des clercs en Touraine : le cartulaire de Noyers. Étude d'anthroponymie comparative », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse anthroponymique médiévale de l'anthroponymie moderne. t. II-1.*

*Persistances du nom unique. Le cas de la Bretagne. L'anthroponymie des clercs*, Publications de l'Université de Tours, 1992, 162 p., pp. 55-85.

FOSSIER R., « L'ère féodale (XI<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècle) », dans A. BURGUIERE, C. KLAPISCH-ZUBER M. SEGALEN et F. ZONABEND, *Histoire de la famille*, A. Colin, Paris, 1986, 479 p., pp. 141 – 168.

FOSSIER R., *Ces gens du Moyen Âge*, Fayard, Paris, 2007, 408 p.

FOX R., *Anthropologie de la parenté : une analyse de la consanguinité et de l'alliance*, Gallimard, Paris, 1967, 268p.

FREEDMAN P., « L'influence wisigothique sur l'Église catalane », dans J. FONTAINE et C. PELLISTRANDI, *L'Europe héritière de l'Espagne wisigothique*, Casa de Velázquez, Madrid, 1992, 443 p., pp. 69-79.

FRUGONI C., « L'iconographie de la femme au cours des Xe-XIIe siècles », In: *Cahiers de civilisation médiévale*, 20e année (n°78-79), Avril-septembre 1977. pp. 177-188.

GABDRAKHMANOV P., « Comportements anthroponymiques dans les familles de saints (Flandre, fin XIIe – début XIIIe siècle), dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. V – 1. *Intégration et exclusion sociales : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècle)*, p. 217- 246.

GANGEMI M. L., « L'evoluzione antroponomica a Catania e Paternò attraverso le pergamene di San Nicolò l'Arena », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2. 1995. pp. 393-413.

GARCIA C., « Alphonse IX de León et les *cives* du royaume (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans *CLCHM*, n° 27, 2004, pp. 183-215.

GARCÍA C., « Pouvoir royal et violence sociale dans le royaume de León au XIIe siècle », dans *CEHM*, n° 28, 2005, pp. 281-306.

GARCÍA de CORTÁZAR J. A., « Antroponimia en Navarra y Rioja en los siglos X a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 283-296.

GARCÍA de CORTÁZAR J. A., DÍEZ HERRERA C. et PEÑA BOCOS E., « Antroponimia y sociedad del Cantabro al Ebro en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 205-257.



GARCÍA LOBO J. M., « Inscripciones medievales desaparecidas de san Isidoro de León », dans VINAYO GONZÁLEZ A., *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII Centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana, 1987, p. 711, pp. 413-419.

GARCÍA LOBO V., « La comunicación publicitaria en los monasterios durante la Alta Edad Media », dans J. A. GARCÍA de CORTAZAR y RUIZ de AGUIRA, *El monacato en los reinos de León y Castilla (siglos VII-XIII)*, X Congreso de Estudios Medievales, Fundación Sánchez Albornoz, León, 2005, 573p, p. 103-124.

GARCÍA LOBO V., « Las inscripciones medievales de san Isidoro de León. Un ensayo de Paleografía medieval », dans VINAYO GONZÁLEZ A., *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII Centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana, 1987, p.711, pp. 371-398.

GARCIA-ARENAL M., « Rapports entre les groupes dans la Péninsule Ibérique. La conversion de juifs à l'islam (XIIe-XIIIe siècles) ». In : *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 63-64, 1992. pp. 91-101.

GARCÍA LEAL A., « L'influence biblique dans l'anthroponymie médiévale aux Asturies et à León », in : *Onomastik Akten des 18. Internationalen Kongresses für Namenforschung*, I, Tübinga, 2002, p. 49-56.

GARCÍA LOBO V. y MARTÍN LÓPEZ M. E., « Las inscripciones diplomáticas de época visigoda y altomedieval (siglos VI a XII), dans *Mélanges de la Casa Velázquez*. Nouvelle série, 41 (2), 2011, pp. 87-108.

GAUDEMET J., *Le mariage en Occident*, Les Éditions du Cerf, Paris, 1987, 520p.

GAUDEMET J., *Les communautés familiales*, Éditions Marcel Rivière et Cié, Paris, 1963, 195 p.

GAUTIER-DALCHÉ J., « José Maria Fernández Catón. Colección documental de la catedral de León (775-1230). VI : (1188-1230), 1991, ("Fuentes y est. Hist. leonesa", 46). In : *Cahier de civilisation médiévale*, Année 1993, volume 36, Numéro 143, pp. 306-306.

GAUTIER-DALCHÉ J., « Le chemin de Saint Jacques comme facteur d'organisation de l'espace », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990, Oviedo 1993*, Servicio de Publicaciones del Principado de Asturias, 1993, 422 p., pp. 247-256.

GAUTIER-DALCHÉ J., «María del Pilar Yánez Cifuentes. El monasterio de Santiago de León ». In : *Cahier de civilisation médiévale*, 17<sup>e</sup> Année (n°67), juillet-septembre 1974, pp. 290-291.

GAUTIER-DALCHÉ J., *Économie et société dans les pays de la Couronne de Castille*, Variorum Reprints, London, 1982, 345 p.

GAUVARD C., *Le moyen âge*, Éditions de la Martinière, 2010, Paris, 280 p.

GEARY P. J., *Le vol des reliques au Moyen Âge. Furta Sacra*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel DAUZAT, Paris, Aubier, 1993, 256p.

GEORGE P., « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles (III) », In *Revue belge de philologie et histoire*. t. 85 fasc. 3-4, 2007. Histoire médiévale, moderne et contemporaine – Middeleeuwse. Moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 859-880.

GEORGE PH., « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 85, fasc. 3-4, 2007. Histoire médiévale, moderne et contemporaine – Middeleeuwse. Moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 563-591.

GEORGE PH., « Les reliques des saints. Publications récentes et perspectives nouvelles (II), in *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 85, fasc. 3-4, 2007. Histoire médiévale, moderne et contemporaine – Middeleeuwse. Moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 1041-1056.

GERBET M.-C., *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge, XI<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris, 1994, 298 p.

GINATEMPO M., « Tracce d'antroponimia dai documenti dell'abbazia di San Salvatore a Isola (Siena) 953-1199 » : In *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* t. 106, n° 2. 1994. pp. 509-558.

GIRY A., *Manuel de diplomatique*, Georg Olms Verlag. Hildesheim. News York, 1972, p. 944.

GOFFMAN E., *Stigmante : les usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Paris, 1975, 175 p.

GONZÁLEZ JIMÉNEZ M., « La moralidad en el reino de León (siglos X-XII) », dans FERNÁNDEZ CATÓN J. M., *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso VII*, t. 1et 2, Centro de estudios e investigación « san Isidoro », León, 2007, 826 p., t. 2, pp. 269-303.

GONZÁLEZ ECHEGARAY J., « Beatus de Liébana », dans V. MAILLOUX et J. ROBERT, *Beatus de Liébana. L'Apocalypse de Jean. Splendeur de l'enluminure espagnole du XI<sup>e</sup> siècle*, Catleya Éditions, Paris, 1998, pp. 9-55.

GONZÁLEZ PAZ C. A., « Sarracenos, moros, mudéjares y moriscos en la Galicia medieval » dans *Cuadrenos de Estudios Gallegos*, t. LI, fascículo 117, Santiago, 2004, pp. 281 – 312.

GONZÁLEZ VÁZQUEZ M. et PÉREZ RODRÍGUEZ F. J., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Samos. Siglos VIII al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 49-71.

GOODY J., *La famille en Europe*, Seuil, Paris, 2001, 283.

GOODY J., *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, préface de Georges DUBY, Armand Colin, Paris, 1985, 303 p.

GRILLON G., *L'ultime message : étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles. Histoire*. Université de Bourgogne, 2011. Français. <NNT: 2011DIJOL029>. <tel00717693>.

GUARDIA M., « La mort de Thomas Becket d'après l'Espagne » dans *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 42, 2011, p. 165-176.

GUENÉE B., *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Aubier Montaigne, Paris, 1980, 475p.

GUERRA F.-X., *La Péninsule Ibérique, de l'antiquité au siècle d'or*, PUF, 1974, 267p.

GUERREAU-JALABERT A., « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente », In: *L'Homme*, 1989, t. 29, n° 110, pp. 69-93.

GUERREAU-JALABERT A., « Sur les structures de la parenté dans l'Europe médiévale », In : *Annales, Économies, Civilisations*. 36<sup>e</sup> année, n° 6, 1981, pp. 1028-1049.

GUICHARD P., « Fondements romains de la conception de la famille dans le haut Moyen Âge », dans A. BURGUIERE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALLEN et F. ZONABEND, *Histoire de la famille*, A. Colin, Paris, 1986, 479 p., pp. 15-37.

GUICHARD P., *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Mouton, Paris, 1977, 427 p.

GUINOT RODRÍGUEZ E., « La antroponimia como indicador de la repoblación en el sur de la corona de Aragón », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (éd.),

*Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Casa de la Velázquez, Madrid, 2010, 406 p., pp. 195 - 211.

GUYOJEANNIN O., « L'onomastique émilienne (XIe, milieu XIIIe siècle). Le cas de Reggio Emilia d'après le fonds de San Propero » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* t. 106, n° 2, 1994, pp. 381-446.

GUYOTJEANNIN O., « Les filles, les femmes, le lignage. In: L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes de colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » (Rome, 6-8 octobre 1994), École française de Rome, Palais Farnèse, 1996, 502, pp. 383-400.

GUYOTJEANNIN O., « Problèmes de l'évolution du nom et du surnom dans les élites d'Italie centro-septentrionale (fin XIIe-XIIIe siècle) », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2. 1995. pp. 557-594.

GY P.-M., « Le culte des saints dans la liturgie d'Occident entre le IXe et XIIIe siècle », dans G. BIANCIOTTO, R. FAVREAU et P. SKUBISZEWSKI, *Le culte des saints aux IXe-XIIe siècles*. Actes du Colloque tenu à Poitiers les 15-16-17 septembre 1993, Université de Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, 1995, 167 p., pp. 85-89.

HÄRTEL R., « Anthroponymie et diplomatique » dans *La langue des actes. Actes du XIe Congrès international de diplomatique*, Troyes, jeudi 11 – samedi 13 septembre 2003, [elec.enc.sorbonne.fr/CID2003/harl](http://elec.enc.sorbonne.fr/CID2003/harl).

HÄRTEL R., « Autodenominazione e allodenominazione nei secoli centrali del Medioevo (Aquilaia, sec. XII e XIII) » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* T. 106, N°2. 1994. pp. 331-341.

HATTAB J., « Le nom, prophétie ou destin », dans C. MASSON et M. G. WOLKOWICZ (éd.), *La force du nom : leur nom, ils l'ont changé*, Desclée Brouwer, Paris, 2010, 484 p., pp. 255 - 264.

HEERS J., *Le clan familial au Moyen Âge*, PUF, Paris, 1974, 279 p.

HENRIET P., « *Deo votas. L'infantado* et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans P. HENRIET et A.-M. LEGRAS, *Au cloître et dans le monde. Femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2000, 394 p., pp. 189-203.

HENRIET P., « La perte et Récupération de l'Espagne. Les constructions léonaises (XIe-XIIIe siècles) », dans P. CHASTANG, *Le passé à l'épreuve du présent. Appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 523 p, pp.119-135.

HENRIET P., « Hagiographie et historiographie en Péninsule Ibérique (XIe-XIIIe siècles). Quelques remarques. In : *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n° 23, 2000. pp. 53-85.

HENRIET P., « Idéologies royales, idéologies cléricales et historiographie en Péninsule Ibérique (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », dans *Revue Mabillon*, Nouvelle série, 9 (tome 70), 1998, pp. 289-261.

HENRIET P., « La politique monastique de Ferdinand I<sup>er</sup> », dans J. A. GARCÍA de CORTAZAR y RUIZ de AGUIRA, *Le monacato en los reinos de León y Castilla (siglos VII-XIII)*, X Congreso de Estudios Medievales, 2005, Fundación Sanchez-Albornoz, León, 2007, 573 p., pp. 101-124.

HENRIET P., « La véritable histoire du Cid », dans *L'Histoire*, 1998, pp. 78-83.

HENRIET P., « Moines envahisseurs ou moines civilisateurs ? Cluny dans l'hagiographie espagnole (XIIIe-XXe s.), *Revue Mabillon*, n.s, t. 11 (=t. 72), 2000, pp. 135-159.

HENRIET P., « Un bouleversement culturel. Rôle et sens de la présence cléricale française dans la Péninsule Ibérique (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), dans *Revue d'Histoire de l'église de France*, 2004, pp. 65-80.

HENRIET P., « Xénophobie et intégration à León au XIIIe siècle. Le discours de Lucas de Tuy sur les étrangers », In : *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 30<sup>e</sup> congrès, Göttingen, 1999. pp. 37-58.

HENRIET P., «Sanctoral clunisien et sanctoral hispanique au XIIe siècle, ou ignorance réciproque au syncrétisme. À propos d'un lectionnaire de l'office originaire de Sahagún», dans E. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND et P. BERTRAND, « *Scribere sanctorum gesta* ». *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Pilippart*, Brepols, Paris, 2005, 781 p., pp. 209-259.

HENRIET P., «Un horizon hagiographique d'opposition au pouvoir. Les milieux monastiques et ascétiques de l'Espagne septentrionale au VIIe siècle », dans BOZÓKY E., *Hagiographie, idéologie et politique au Moyen Âge en Occident*, Actes du colloque international du Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale de Poitiers, 11-14 septembre 2008, Brepols Publishers, 2012, 565 p., pp. 93-109.

HENRIET P., « Nondum enim complete sunt iniquitates yspanorum, ou l'hagiographie au service de l'histoire générale. L'épisode de la venue de Mahomet en Espagne (Vita sancti Isidori, BHL, 4486, vers 1200 », dans M. COUMERT, M.-C. ISAÏA, K. KRÖNERT et S. SCHIMAHARA (dir.), *Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012, 780 p., pp. 155-168.

HERVIEU J., « Le culte de saint Michel en Basse-Normandie du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans P. BOUET, G. OTRANTO et A. VAUCHEZ, *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, pp. 531-540.

HIGOUNET C., « Mouvements de populations dans le Midi de la France, du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle d'après les noms de personne et de lieu » : In *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 8e année, n° 1, 1953. pp. 1-24.

HITCHCOCK R., « Arabic Proper Name in the Beccero de Celanova », in D. HOOK, B. TAYLOR, *Culture in contact in medieval Spain*, London: King's College, 1990, 216 p., pp. 111-126.

HITCHCOCK R., *Mozarabs in Medieval and Early Modern Spain: Identities and Influences*, Burlington : Ashgate, 2008, 151 p.

HUBERT É., « Évolution générale de l'anthroponymie masculine à Rome du Xe au XIIIe siècle » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2, 1994, pp. 573-594.

HUBERT E., « Structures urbaines et système anthroponymique (À propos de l'Italie centro-septentrionale, X<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècle) », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes de colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » (Rome, 6-8 octobre 1994), École française de Rome, Palais Farnèse, 1996, 502 p., pp. 313-347.

HUBERT E., « Una et eadem persona sive aliae personae. Certifier l'identité dans une société mobile (à propos de l'Italie communale), dans C. QUERTIER, R. CHILÀ et N. PLUCHOT, « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Publication de la Sorbonne, 2013, pp. 51-64.

HÜSLER A., *L'Espagne médiévale. Chrétiens, Juifs et Musulmans*, Infolio, Paris, 2008, 138 p.

JEAN-MARIE L., « Anthroponymie caennaise et origine géographique des Caennais (XI<sup>e</sup>-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) » In: *Annales de Normandie*, 48<sup>e</sup> année, n°1, 1998. Onomastique. pp. 33-65.

JEAY Cl., « La signature comme manque d'individualisation. La chancellerie royale française (fin XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle), dans B. BEDOS-REZAK et D. IOGNA-PRAT, *L'individu au Moyen Âge*, Aubier, Paris, 2005, 377 p., pp. 59-77.

JUDIC B., « Le culte de saint Martin dans le haut Moyen Age et l'Europe Centrale », dans J. ARAMBASIC, *Sveti Martin Tourski Kot simbol evropske kulture. Saint Martin de Tours, symbole de la culture européenne*, Ljubljana : Mohorjeva, 2008, 287 p., pp. 21-44,

JULLIAN C. (1919), « quelques remarques sur l'anthroponymie gallo-romaine », dans *Revue des études anciennes*, pp. 21 (1), pp. 35-42.

KLAPISCH-ZUBER C., *L'ombre des ancêtres : essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Fayard, Paris, 2000, 458 p.

KLAPISCH-ZUBER C., Les femmes et la famille », dans J. Le Goff, *L'Homme médiéval*, Éditions du Seuil, Paris, 1989, 436 p., pp. 315-342.

KLINDA E., « Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ? », *e-Spania*, Université Paris-Sorbonne, 2006, pp. 2-11, [En ligne], 1/juin 2006, mis en ligne le 09 juillet 2010. URL : <http://e-spania.revues.org/324>

KRAWUTSCHKE E. et BEECH G., « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) : l'importance des noms familiaux », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III. Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241p, pp. 142-154.

LAGORGETTE D., « Avoir a non : étude diachronique de quelques expressions qui prédisent le nom », In *Linx*, n° 32, 1995. Diachronie, énonciation, pp. 113-132.

LAGUNAS C., « Abadesas, sorores y presbiteros en el monasterio duplice de Santiago de León, siglos X-XI », In *Hispania*, LI/3, núm.179 (1991), pp. 803-833.

LALIENA CORBERA C., « Los sistemas antroponimicos en Aragon durante los siglos XI y XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 297-326.

LAURENCE J.-M., « Anthroponymie caennaise et origine géographique des Caennais (XI<sup>e</sup> - milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) », In: *Annales de Normandie*, 48<sup>e</sup> année n°1, 1998. Onomastique, pp. 33-65.

LAZARD S., « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien. 2 (Actes de la table ronde de Milan, 21-22 avril 1994, réunis par Jean-Marie Martin et François Menant), in *Mélange de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 1995. In : *Nouvelle revue d'onomastique*, n°29-30, 1997. pp. 284-289.

LE BIHAN G., « Le nom propre : identification, appropriation, valorisation », in *Cahiers de sociolinguistique*, 2000/1, n° 11, pp. 926.

LE CHÊNE M. « Usage et transmission des surnoms dans un village albanais d'Italie du Sud », Editions de l'E.H.E.S.S. | *L'Homme*, 2004/1 - n° 169, pp. 153-171.

LE GOFF J., *À la recherche du temps sacré*, Perrin, Paris, 2011, 263p.

LE JAN R., « De la France du Nord à l'Empire. Réflexions sur les structures de parenté au tournant de l'An Mil », dans M. LAUWERS et L. RIPART, *Pouvoirs, l'Église et société dans les royaumes de France, Germanie et Bourgogne aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles (888-vers 1110)*, Hachette, Paris, 2008, 191 p., pp. 77-95.

LE JAN R., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Picard, Paris, 2001, 261 p.

LE JAN R., *La société du haut Moyen Âge, VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris, 2003, 304 p.

LE MORVAN G., « La chronica naiarensis : d'un néo-gothisme asturo-léonais à un néo-gothisme castillan », e-Spania [En ligne], 7 / juin 2009, mis en ligne le 30 octobre 2011, consulté le 20 septembre 2012. URL : <http://e-spania .revue.org/18028> ; DOI : 10.4000/e-spania.18028

LE PESANT M., « Notes d'anthroponymie normande. Les noms de personnes à Evreux du XII<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècles », in *Annales de Normandie*, vol. 6, n° 1, 1956, pp. 47-74.

LEBLOND J. F. et BROHARD Y., *Vie et traditions populaires en Picardie : Oisi, Somme, Aisne, Horvath*, Université du Michigan, 1994, 327 p.

LEFEBVRE-TEILLARD A., *Le noms : droit et histoire*, PUF, Paris, 1990, 247p.

LELEU L., « « La famille aristocratique et ses ancêtres en Germanie ottonienne ». Revendication et dissimulation des liens de parenté », dans *Hypothèses*, 2006/1 p. 25-34.

LEREAU M., *L'entourage féminin de Charlemagne : statut, implications et célébration*. Mémoire de maîtrise présenté le 28 juin 2005, sous la direction de R. LE JAN, Université Paris I Panthéon – Sorbonne, 142 p.

LEROY B., *Le monde méditerranéen du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Ophrys, Paris, 334p.

LESTREMAU A. et MALBOS L., « Migrations et mouvements de population autour des mers du Nord (VIIe-XIe siècle). L'exemple des sites portuaires », dans C. QUERTIER, R.



CHILÀ et N. PLUCHOT, « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Publication de la Sorbonne, 2013, pp. 33-50.

LESTREMAU A., « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VI<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup> siècle) », dans *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, 2017, pp. 199-221.

LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, Hachette, Paris, 2000, 255 p.

LÉVI-STRAUSS C., « Réflexions sur l'atome de parenté », in *L'Homme*, 1973, tome 13, n° 3, pp. 5-30.

LÍBANO ZUMALACÁRREGUI M. A., « La antroponimia en Alava, Guipuzcoa y Vizcaya en los siglos X al XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 259-281.

LINAGE CONDE A., « Emilio Sáez. Colección documental de la catedral de León (775-1230). I : (775-952). León, 1987 ("Fuentes y est. Hist. leonesa", 41), José Manuel Ruiz Asencio. Id III : (986-1031). Ibid., 1987 ("Id.", 43) ». In : *Cahier de civilisation médiévale*, Année 1990, volume 33, Numéro 130, pp. 199-200.

LINAGE CONDE A., « Le culte des saints Côme et Damien en Espagne au haut Moyen Âge », dans *Revue de l'histoire de la pharmacie*, Année 1972, vol. 20, n° 212, pp. 66-69.

LOMAX D. W., « Peregrinos ingleses a Santiago en la Edad Media », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990, Oviedo 1993*, Servicio de Publicaciones del Principado de Asturias, 1993, 422 p., pp. 73-86.

LÓPEZ ALSINA F., « La repoblación urbana costera del norte Peninsular », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEJA PUERTA, *Los fueros de Avilés y su época*, Real Instituto de Estudios Asturianos, 2012, 577 p., pp. 131-231.

LÓPEZ SANTOS L., « Calendarios liturgicos leoneses », in *Archivos leoneses*, León Archivo Histórico Diocesano, 1947, pp. 119-141.

MAGNANI SOARES-CHRISTEN E., « Le don au Moyen Âge. Pratique sociale et représentations perspectives de recherche », dans *Revue du MAUSS*, 2002/1 (no 19), p. 309-322. DOI 10.3917/rdm.019.0309

MAGNOU-NORTIER E., « Réalité juridique et sociale du couple d'après les sources du Bas Languedoc avant 1100 », dans M. ROUCHE, *Mariage et sexualité au Moyen Âge*.

*Accord ou crise ?*, Colloque international de Conques, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2000, 365 p., pp. 157-183.

MAGNANI SOARES-CHRISTEN E., « Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (X<sup>e</sup>-début du XII<sup>e</sup> siècle) », dans F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN, *Dots et douaires dans le Haut Moyen Âge*, École française de Rome, 2002, 600 p., pp. 131-147.

MARCET RODRÍGUEZ V. J., « Los nombres propios de persona en documentación tardomedieval castellana », dans M. L. ARNAL PURROY et les autres coordinateurs, *Actas del X Congreso Internacional de Historia de la Lengua Española : Zaragoza, 7-11 de septiembre de 2015*, Institución Fernando el Católico, 2018, vol. 2, pp. 1197-1212.

MARTIN J. – M., « Anthroponymie de l'Italie méridionale lombarde (VIIIe-IXe siècles) », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, tome 107, n°2. 1995. pp. 333-342.

MARTIN J.-M., « Anthroponymie et onomastique à Bari (950-1250) » In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2, 1994, pp. 683-701.

MARTIN J.-M., « Introduction », in *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2, 1994, pp. 319-324.

MARTIN J.-M., « Les Normands et le culte de saint Michel en Italie du Sud », dans P. BOUET, G. OTRANTO et A. VAUCHEZ, *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, pp. 341-364.

MARTÍNEZ i TEIXIDÓ L., « La antroponimia nobiliaria del condado de Pallars en los siglos XI y XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 327-350.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Aristocracia, monacato y reformas en los siglos XI y XII », dans J. A. GARCÍA de CORTAZAR y RUIZ de AGUIRA, *Le monacato en los reinos de León y Castilla (siglos VII-XIII)*, X Congreso de Estudios Medievales, 2005, Fundación Sanchez-Albornoz, León, 2007, 573 p., pp. 69-99.

MARTÍNEZ SOPENA P., « El camino de Santiago en Castilla y León y la historiografía reciente », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990*, Oviedo 1993, Servicio de Publicaciones del Principado de Asturias, 1993, 422 p., pp. 171-190.

MARTÍNEZ SOPENA P., « La antroponimia leonesa. Un estudio del Archivo Catedral de León (876-1200) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 155-180.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Les Francs. Les espaces, les lois et les noms des autres dans l'Espagne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans J. DUCOS et P. HENRIET, *Passage : Déplacement des hommes, circulation des textes et identités dans l'Occident médiéval*. Acte de colloque de Bordeaux (2-3 février 2007), Méridienne « Études Médiévales ibériques », 2013, Université de Toulouse II-Le Mirail, 250 p., pp. 77-97.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « casata » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, 1983, pp. 33-88.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Territorio y sociedad en León durante el reinado de Fernando I », dans E. FERNÁNDEZ GONZÁLEZ y J. PÉREZ GIL, *Alfonso VI y su época I. Los precedentes del reinado (966-1065)*, Publicaciones Universidad de León, León, 2007, 258 p., pp. 121-145.

MARTÍNEZ SOPENA P., *La tierra de Campos Occidental. Poblamiento, poder y comunidad del siglo X al XIII*, Institución cultural Simancas de la diputación provincial de Valladolid, 1958, 843 p.

MARTÍN FUERTES J. A., « Los fondos históricos de los archivos leoneses : una visión panorámica », dans *Tierras de León : Revista de la Diputación Provincial*, vol 38, n° 109-110, 1999-2000, pp. 111-136.

MARTÍN LÓPEZ M. E., « El patrimonio documental del monasterio de San Isidoro de León en los siglos X-XIII », dans *Memoria ecclesiae*, n° 6, 1995, pp. 197-210.

MARTÍN LÓPEZ M. E., « Las inscripciones del panteón de San Isidoro de León. Particularidades epigráficas », dans DÍAZ y DÍAZ M. C., DÍAZ de BUSTAMENTE M. y DOMINGUÉZ GARCÍA, *Escritos dedicados a José María Fernández Catón*, Centro de Estudios e Investigación San Isidoro, 2004, 1526 p., pp. 941-972.

MARTÍN LÓPEZ M. E., « Sobre el ángulo de escritura en la documentación de San Isidoro de León : evolución de los siglos XI al XIII », dans *Estudios humanísticos. Geografía, historia y arte*, n°14, 1992, pp. 105-112.

MARTÍNEZ PEÑÍN R., « La actividad alferera en la ciudad de León durante los siglos medievales », in *Anuario de Estudios medievales*, vol. 2, n° 41, 2011, pp. 723-753.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Reyes et nobles en León (ca. 860-1160) », dans J. M. FERNÁNDEZ CATÓN, *Monarquía y sociedad en el reino de León. De Alfonso III a Alfonso*

VII, t. 1 et 2, Centro de estudios e investigación « san Isidoro », León, 2007, 826 p., t. 1, pp. 149-200.

MARTÍNEZ SOPENA P., « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle », dans P. MARTÍNEZ SOPENA et J.-M. MARTIN, *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » (Rome, 6-8 octobre 1994), 1996, 504 p., pp. 63-85.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Las migraciones de francos en España de los siglos XI y XII », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEJA PUERTA, *Los fueros de Avilés y su época*, Real Instituto de Estudios Asturianos, 2012, 577 p., pp. 253-280.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Los francos en la España de los siglos XII – XIII. El testimonio de las listas de vecinos », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (éd.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Casa de la Velázquez, Madrid, 2010, 406 p., pp. 177 – 194.

MARTÍNEZ SOPENA P., « Los francos en la España de los siglos XII al XIII ». dans J.-P. MOLÉNAT et P. MARTÍNEZ SOPENA, A. MALPICA CUELLO y otros, *Minorías y migraciones en la Historia*, Ediciones Universidad Salamanca, Salamanca, 2004, 273 p., pp. 25-66.

MASSON C., « Préambule. Du colloque au collectif. La force du nom », dans C. MASSON et M. G. WOLKOWICZ (éd.), *La force du nom : leur nom, ils l'ont changé*, Desclée Brouwer, Paris, 2010, 484 p., pp. 21-43.

MATZ J.-M., « Comptes rendus », dans *Mabillon*, n° 15, t. 76, Brepols, 2004, pp. 301-302.

MAUREL C., « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales », in *Revue de l'histoire des religions*, tome 209, n°4, 1992. Famille, religion, sexualité, pp. 393-412.

MAURICE Ph., *La famille en Gévaudan au XV<sup>e</sup> siècle*, Publication de la Sorbonne, Paris, 1998, 577p.

MAZEL F., « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu X<sup>e</sup>-fin XII<sup>e</sup> siècle) » : In *Provence historique*, fascicule 212, 2003, pp. 131-174.

MEDIANO F. R., « Acerca de la población arabizada del reino de León (siglos X y XI) », in *Al-Qantara*, Revista de estudios árabes, vol. XV, fasc. 2, Madrid, 1994, pp. 465-472.

MENANT F. et MARTIN J.-M., « Conclusion » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, t. 106, n° 2, 1994, pp. 723-736.

MENANT F., « Une source pour l'étude de l'anthroponymie servile : le Liber Paradisus (Bologne, 1257) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V – 2, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (Le « nouveau servage »)*, Publications de l'Université de Tours, 2002, 218 p., pp. 89-102.

MENANT F., « Le nom, document d'histoire sociale », Séance 9 – 21 janvier 2011, p. 1-17.

MENANT F., « Les modes de dénomination de l'aristocratie italienne aux XIe et XIIe siècles : premières réflexions à partir d'exemples lombards », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2. 1995. pp. 535 – 555.

MENANT F., « Quelques remarques de méthode sur l'étude des systèmes anthroponymiques italiens du Moyen Âge » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, t. 106, n° 2, 1994, pp. 325-329.

MENÉNDEZ PĪDAL de NAVASCUÉS F., « Armoiries non nobles en Espagne », dans H. PINOTEAU, M. PASTOUREAU et M. POPOFF, *Les armoiries non nobles en Europe : XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Le léopard d'or, Paris, 1986, 165p, pp. 95-104.

MENJOT D., « Introduction. Les gens venus d'ailleurs dans les villes médiévales : quelques acquis de la recherche », dans C. QUERTIER, R. CHILÀ et N. PLUCHOT, « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Publication de la Sorbonne, 2013, pp. 15-28.

MENJOT D., *Les Espagnes médiévales*, Hachette, Paris, 1996, 255 p.

MERDRIGNAC B. et CHÉDEVILLE A., *Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 232 p.

MICHAUD F., «Le système anthroponymique en Berry et Nivernais d'après les cartulaires de Vierzon et de St-Cyr de Nerves (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Publications de l'Université de Tours, 1990, 251 p., p. 87-112.

MICHEL L., *Pour une conception sociologique de l'anthroponymie*, Premier congrès international du régionalisme, 1938, Gembloux, J. Duculor, 26 p.

MITTERAUER M., « Une intégration féodale ? La dénomination, expression des relations de services et de vassalité », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes

du colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. «Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne» (Rome, 6-8 octobre 1994) Rome : École Française de Rome, 1996, 502 p., pp. 295-311.

MOLÉNAT J. – P., « Le passage des mozarabes d'Al-Andalus vers l'Espagne chrétienne », dans J. DUCOS et P. HENRIET, *Passage : Déplacement des hommes, circulation des textes et identités dans l'Occident médiéval*. Acte de colloque de Bordeaux (2-3 février 2007), Méridienne « Études Médiévales ibériques », 2013, Université de Toulouse II-Le Mirail, 250 p, pp. 67-76.

MOLÉNAT J. – P., *Campagne et monts de Tolède du XIIe au XVe siècle*, Casa de Velázquez, Madrid, 1997, 724 p.

MOLÉNAT J.-P., « Contacts linguistiques dans la Péninsule Ibérique médiévale », dans Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, *Les échanges culturels au Moyen Âge*, XXXII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Université du Littoral Côte d'Opale, juin 2001), Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, 321 p., pp. 107-116.

MOLÉNAT J.-P., « Les mozarabes : un exemple d'intégration », dans L. CARDAILLAC, *Tolède, XIIe – XIIIe siècle. Musulmans, Chrétiens et Juifs : le savoir et la tolérance*, Éditions Autrement, Paris, 1991, 277 p., pp. 95-101.

MOLÉNAT J.-P., « Les noms des mudéjars revisités, à partir de Tolède et de Lisbonne », dans *En la España Medieval*, vol. 35, 2012, 75-98.

MOLÉNAT J.-P., « Los mozárabes, entre al-Andalus y el norte peninsular », dans J.-P. MOLÉNAT, P. MARTÍNEZ SOPENA, A. MALPICA CUELLO y otros, *Minoría y migraciones en la Historia*, Ediciones Universidad Salamanca, Salamanca, 2004, 273 p., pp. 11-24.

MONTANARI M., « Estimi e antroponimia medievale : l'esempio di Chieri (a. 1289) » : In *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2. 1994. pp. 475-486.

MONTENEGRO VALENTÍN J., « Antroponimia lebaniega en los siglos IX a XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 181-203.

MOREU-REY E., « “Martin”, problème historique et philologique », in *Anuario de Estudios medievales*, n° 8, 1972-1973, pp. 35-68.

MORLET M. TH., *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, t. I, Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques, Centre National de la recherche scientifique, Paris, 1968, 233 p.

MORLET M. TH., *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, t. II, Les noms latins ou transmis par le latin, Centre National de la recherche scientifique, Paris, 1972, 200 p.

MORLET M.-T., « Le censier de Guilhem Bonet, bourgeois de Gaillac. Étude philologique et onomastique. Édition », dans P.-H. BILLY et J. CHAURAND, *Onomastique et Histoire. Onomastique littéraire*, Publication de l'université de Provence, 1998, p. 386, pp. 296-344.

MORLET M.-T., *Étude de l'anthroponymie picarde. Les noms de personne en Haute Picardie aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècles*, Musée de Picardie, Amiens, 1967, 465p.

MORSEL J., « La construction sociale des identités dans l'aristocratie franconienne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle. Individualisation et identification », dans B. BEDOS-REZAK et D. IOGNA-PRAT, *L'individu au Moyen Âge*, Aubier, Paris, 2005, 377 p., pp. 59-77.

MOUSNIER M., « Dépendants du Languedoc occidental (milieu XI<sup>e</sup> – fin XIII<sup>e</sup> siècle) : aspects anthroponymiques », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V – 2, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Âge (Le « nouveau servage »)*, Publications de l'Université de Tours, 2002, 218 p, pp. 59-88.

MOUSNIER M., « Transmission anthroponymique en Gascogne toulousaine (seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle) », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241 p, pp. 155-170.

MULON M., *Origines et histoire des noms de famille. Essais anthroponymique*, Éditions errance, Paris, 2002, 196p.

MURRU CORRIGA G., « Patronyme et matronyme en Sardaigne. Une compétition entre système complexe du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans G. BRUNET, P. DARLU et G. ZEI, *Le patronyme, histoire, anthroponymie, société*, CNRS Éditions, Paris, 2001, 418 p, pp. 13-38

MUSIN A., « Le « second avènement » de saint Nicolas : les origines du culte d'un saint et sa transformation en Europe de l'Est du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans V. GAZEAU, C. GUYON et C. VINCENT, *En Orient et en Occident le culte de saint Nicolas en Europe X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Cerf, Paris, 2015, 502 p, pp. 195-227.

NAGEL T., « Neunundneunzig Namen hat Allah – Die Namen Allahs in der muslimischen Theologie des Mittelalters », dans R. BERNDT, » *Eure Namen sind im Buch des Lebens geschrieben* « *Antike und mittelalterliche Quellen als Grundlage moderner prosopographischer Forschung*, Aschendorff Verlag, 2014, p. 520, pp. 135 – 147.

NAKAMURA H., « Die Namen der familie Jakobs – Strukturen der Anthropologie Richards von Sankt Viktor », dans R. BERNDT, » *Eure Namen sind im Buch des Lebens geschrieben* « *Antike und mittelalterliche Quellen als Grundlage moderner prosopographischer Forschung*, Aschendorff Verlag, 2014, p. 520, pp. 79 – 93.

NARVAJA J. L., « Konzeption der Tagung », dans R. BERNDT, » *Eure Namen sind im Buch des Lebens geschrieben* « *Antike und mittelalterliche Quellen als Grundlage moderner prosopographischer Forschung*, Aschendorff Verlag, 2014, p. 520, pp. 21-22.

NEF A., « Géographie religieuse et continuité temporelle dans la Sicile normande (XIe-XIIe siècle) : le cas des évêchés ». In : *Annexes des CLCHM*, vol. 15, 2003, pp. 177-194.

NEVEUX F., « Le système anthroponymique en Normandie (d'après le cartulaire du chapitre de Bayeux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), dans M. BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 1, 251 p., pp. 127-139.

OLIVER PÉREZ D., « Sarraceno : su etimología e historia », in *Al-Qantara*, vol. XV, fasc. 1, 1994, pp. 99-130.

OROZ RETA J. y MARCOS CASQUERO M. A., *San Isidoro. Etimologías*, Biblioteca de autores cristianos, Madrid, 2004, 1465p.

PASCAUD N., « Anthroponymie et désignation des femmes dans les cartulaires de Grenoble », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. II-2. *Persistance du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, p.101-110.

PASTOUREAU M., « L' « enromancement » du nom. Enquête sur la diffusion des noms des héros arthuriens à la fin du Moyen Âge », dans M. PASTOUREAU et d'autres, *Les romans de la table ronde et au-delà...*, Éditions Charles Corlet, 1987, 244 p., pp. 73-84.

PÉREZ D. O., «Sarraceno : su etimología e historia», in *Al-Qantara*, Revista de estudios árabes, vol. XV, fasc. 1, 1994, pp. 99-130.

PÉREZ GONZÁLEZ M., « Las inscripciones medievales latinas de la Real colegiata de san Isidoro de León. Estudio lingüístico », dans VINAYO GONZÁLEZ A., *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII Centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana, 1987, p. 711, pp. 421-428.



PÉREZ GONZÁLEZ M. (Coord.) y PÉREZ RODRÍGUEZ E. (coord.), *Influencias léxicas de otras lenguas en el latín medieval*, Universidad de León, Servicio de Publicaciones, 2011, 318 p.

PÉREZ LLAMAZARES J., *Historia de la real colegiata de san Isidoro de León*, Imprenta Moderna : Cervantes, 3, León, 1927, 450 p.

PÉREZ LLAMAZARES J., *Vida y Milagros del glorioso San Isidoro arzobispo de Sevilla y Patrono del reino de León*, Imprenta católica, León, 1924, 316 p.

PÉREZ M., « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) » [en línea], *Estudios de Historia de España*, 16 (2014). Disponible en : <http://bibliotecadigital.uca.ar/repositorio/revistas/parentesco-prestigio-poder-alta-edad.pdf>, consulté le 29 janvier 2016.

PETERSON D., « Antroponimia vasca en la Castilla condal (siglo X), dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (éd.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Casa de la Velázquez, Madrid, 2010, 406 p., pp. 105 - 122.

PETROWISTE J., « S'installer à Toulouse au XIIe et XIIIe siècles. Stratégies migratoires et formes d'intégration des négociants », dans C. QUERTIER, R. CHILÀ et N. PLUCHOT, « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Publication de la Sorbonne, 2013, pp. 95-113.

PILAR L. T., « La judería, un air de réussite », dans L. CARDAILLAC, *Tolède, XIIe – XIIIe siècle. Musulmans, Chrétiens et Juifs : le savoir et la tolérance*, Éditions Autrement, Paris, 1991, 277 p., pp. 39-53.

PLET-NICOLAS F., *La création du monde. Les noms dans le roman de Tristan en prose*, Honoré Champion, Paris, 2007, 506p.

PLÖTZ R., « La proyección del culto jacobeo en Europa », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990, Oviedo 1993*, Servicio de Publicaciones del Principado de Asturias, 1993, 422 p., pp. 57-71.

PORTELA SILVA E. et PALLARES MÉNDEZ M. C., « El sistema antroponimico en Galicia. Tumbo del monasterio de Sobrado. Soglos IX a XIII » dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 21-47.

PRINET M. et JULLIAN C., « Questions d'anthroponymie. Noms de baptême, tirés de l'écriture sainte, employés en France, sous des formes féminisées, du IXe au XIIIe siècle », In *Revue des Études Anciennes*. Tome 21, 1919, n°1. pp. 35-42.

QUIJANO G. del áER, « Movilidad y promoción del grupo eclesiástico y su vinculación con la aristocracia : la diócesis de León en el período asturleonés », in *Hispania*, vol. 53, n° 185, 1993, pp. 1053-1067.

QUINTANA PRIETO A., « Los francos en Villafranca del Bierzo », in *Anuario de Estudios medievales*, n°19, 1989, pp. 105-118.

RACINE P., « À propos du système anthroponymique placentin (XII<sup>e</sup> siècle) » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2, 1994, pp. 447-458.

RECUERO ASTRAY M., « Consolidación de la monarquía castellano-leonesa y el fenómeno urbano », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR, M. J. SANZ FUENTES y M. CALLEJA PUERTA, *Los fueros de Avilés y su época*, Real Instituto de Estudios Asturianos, 2012, 577 p, pp. 233-251.

REGLERO de la FUENTE C., « Onomástica arabizante y migraciones en el Reino de León (siglos IX – X), dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (éd.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Casa de la Velázquez, Madrid, 2010, 406 p., pp. 89 – 104.

RIBARD J., *Le Moyen âge. Littérature et symbolisme*, Éditions Champion, Paris, 1984, 165 p.

RIVAS QUINTAS E., *Onomástica persoal do Noroeste Hispano*, Alvarellos, Lugo, 1991, 672 p.

RODRÍGUEZ J., « Los judíos leoneses en la época martiniana », dans *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana Editorial, León, 1987, p. 711, pp. 69-85.

RODRÍGUEZ GONZÁLEZ M. C. et DURANY CASTRILLO M., « El sistema antroponimico en el Bierzo. Tumbo de S. Pedro de Montes. Siglos IX al XIII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 73-102.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « Lapida cristiana del siglo X », dans *Archivos leoneses : revista de estudios y documentación de los reinos Hispano-occidentales*, n°44, 1963, pp. 375-382.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., *Las juderías de la provincia de León*, Centro de Estudios e Investigación “San Isidoro”, León, 1976, 487 p.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « Situación del mercado de León durante los siglos X al XIII », *Archivos Leoneses : revista de estudios y documentación de los Reinos Hispano-occidentales*, n° 20, 1956, pp. 55-83.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « La ciudad de León y sus tres catedrales », dans *Tierras leonesas : revista de estudios y documentación de los Reinos Hispano-Occidentales*, n° 66, 1979, pp. 321-344.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « Presencia de la noblesse navarra en la política leonesa de siglo X », dans *Príncipe Viana. Anejo. Recoge los contenidos presentados a : congreso general de historia de Navarra*, n° 8, 1988, pp. 161-170.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., *La judería de la ciudad de León*, Centro de Estudios e Investigación “San Isidoro” Archivo Histórico Diocesano Caja de Ahorros y Monte de Piedad de León, León, 1969, 276 p.

RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ J., « La Monarquía leonesa. De García I a Vermudo III (910-1037) », in *El reino de León en el alta edad. Bd.3. La monarquía astur-leonesa. De Pelayo a Alfonso VI (718-1109)*, 1995, p. 131-416.

RUBIERA MATA M. J., « Les premiers mores convertis ou les prémices de la tolérance », dans L. CARDAILLAC, *Tolède, XIIe – XIIIe siècle. Musulmans, Chrétiens et Juifs : le savoir et la tolérance*, Éditions Autrement, Paris, 1991, 277 p., pp. 102-111.

RUBIO M. G. de Antonio, « Judíos, conversos e inquisición en Galicia (siglos XI-XVII) », In *Cuadernos de Estudios Gallegos*, LVI, n° 122, enero-diciembre (2009), p. 171-189.

RUCQUOI A., *Histoire médiévale de la Péninsule ibérique*, Éditions du Seuil, Paris, 1993, 442 p.

RUCQUOI A., *L’Espagne médiévale*, Les Belles Lettres, Paris, 2008, 303 p.

RUCQUOI A., « Les Wisigoths fondement de la « nation Espagne » », dans J. Fontaine et C. Pellistrandi, *L’Europe héritière de l’Espagne wisigothique*, Casa de Velázquez, Madrid, 1992, 443 p., p. 342-352.

RUGOLO C. M., « L’antroponimia nelle carte latine di alcune abbazie calabresi nei secoli XI-XIII », In *Mélanges de l’École française de Rome. Moyen-Âge*, tome 107, n°2. 1995. pp. 381-392.

RUIZ ASECIO J. M., « La cultura en el reino de León en el siglo X », dans *Codex Biblicus Legionensis. Veinte estudios*, 339 p., pp. 25-37.

RUIZ de la PEÑA SOLAR J. I., « La antroponimia como indicador de fenomenos de movilidad geografica : el ejemplo de las colonizaciones francas en el Oviedo medieval (1100-1230), dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 133-154.

RUIZ de la PEÑA SOLARJ. I., « Las colonizaciones francas en las rutas castellano-leonesas del camino de Santiago », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990, Oviedo 1993*, Servicio de Publicaiones del Principado de Asturias, 1993, 422 p., pp. 283-312.

SALVADOR MARTÍNEZ H., « Vasallaje castellano-leonés a Cluny : de Fernando I a Alfonso VI », dans E. FERNÁNDEZ GONZÁLEZ y J. PÉREZ GIL, *Alfonso VI y su época I. Los precedentes del reinado (966-1065)*, Publicaciones Universidad de León, León, 2007, 258 p., pp. 147-179.

SALVATORI E., « Il sistema antroponimico a Pisa nel Duecento : la città et il territorio », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2. 1995. pp. 427-466.

SALVATORI E., « Il sistema antroponimico a Pisa tra XI e XIII secolo » : In *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2. 1994. pp. 487-507.

SANTIAGO-OTERO H., « La formación de los clerigos leoneses en el siglo XII », dans *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso Internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, Isidoriana Editorial, León, 1987, p. 711, pp. 177-191

SEBAG P., *Les noms des Juifs de Tunisie. Origines et significations*, L'Harmattan, Paris, 2002, 171 p.

SÉNAC Philippe, *Le monde musulman, des origines au XI<sup>ème</sup> siècle*, Armand Colin, Paris, 2002, 191 p.

SÉNAC Philippe, « Al-Mansûr et la reconquête », dans Th. DESWARTE et Philippe, *Guerres, pouvoirs et idéologies dans l'Espagne chrétienne aux alentours de l'an mil*, Brepols, Turnhout, 2005, pp. 37-50.

SÉNAC Philippe, *Aquitaine- Espagne, VIII<sup>ème</sup> - XIII<sup>ème</sup> siècle*, Centre d'Études Supérieures de la Civilisation Médiévale, Poitier, 2001, 204 p.

SÉNAC Philippe, *La frontière et l'homme (VIII<sup>ème</sup> – XII<sup>ème</sup> siècle). Le peuplement musulman au Nord de l'Ebre et les débuts de la reconquête aragonaise*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2000, 589 p.

SERGENT D., « La répartition des noms de famille espagnols, vestige des royaumes du Moyen Âge », dans *la Croix*, 12 mai 2015, p. 15.

SHATZMILLER J., « Le monde juif », dans M. BOURIN, J.-M.-MARTIN et F. MENANT, *L'anthroponymie document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*. Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome avec le concours du GDR 955 du C.N.R.S. «Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne» (Rome, 6-8 octobre 1994) Rome : École Française de Rome, 1996, 502 p., pp. 87-96.

SIGAL P.-A., « La transmission des patronymes dans quelques textes hagiographiques provençaux de la fin du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle », dans M. BOURIN et P. CHAREILLE, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III. *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Publication de l'Université de Tours, 1995, 241 p., pp. 211-215.

SIMONET Francisco J., *Historia de los Mozárabes de España*, Turner, Université du Michigan, t I et II, 1983, 955 p.

SIRANTOINE H., *Imperator Hispaniae. Les idéologies impériales dans le royaume de León (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Casa de Velázquez, Madrid, 2013, 508p.

STUFFERIN C., *Le nom, une clé de lecture (dans la littérature en vers et en prose de Chrétien de Troyes au Perlesvaus)*, thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Rennes 2. Discipline : Littérature ancienne, présentée et soutenue publiquement le 20 Mai 2000, directeur de thèse, professeur J.-Cl. LOZAC'HMEUR, 263 p.

STUFFERIN CH., *Le nom, une clé de lecture dans la littérature en vers et en prose de Chrétien de Troyes au Perlesvaus*, thèse soutenue le 20 mai 2000 sous la direction du professeur J.-C. LOZAC'HMEUR, Université Rennes 2, 260 p.

SUAREZ BELTRAN S., « Los orígenes y la expansión del culto a las reliquias de San Salvador de Oviedo », dans J. I. RUIZ de la PEÑA SOLAR (coord.), *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela y san Salvador de Oviedo en la Edad Media. Actas del congreso Internacional celebrado en Oviedo del 3 al 7 de diciembre de 1990*, Oviedo 1993, Servicio de Publicaciones del Principado de Asturias, 1993, 422 p., pp. 37-55.

SUÁREZ BELTRÁN S., « Notas al sistema antroponimico asturiano en los siglos X al XII », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 121-132.

T. di CARPEGNA FALCONIERI, « L'antroponomastica del clero di Roma nei secoli X-XII », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n°2. 1995. pp. 513-534.

TILLIETTE J.-Y., « Sémantique du nom de personne dans le haut moyen âge (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », dans P. BECK, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. T. IV. Discours sur le nom : normes, usages, imaginaires (VI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Publications de l'Université de Tours, 1997, 252 p, pp. 3-22.

TO FIGUERAS L., « Antroponimia de los condados catalanes (Barcelona, Girona y Osona, siglos X-XII) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 371-394.

TO FIGUERAS L., « Les structures familiales de la paysannerie dans l'Occident méditerranéen », dans P. BONNAISIE et P. TOUBERT, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2004, 435 p., pp. 201-223.

TO FIGUERAS L., BOURIN M. et CHAREILLE P., « De la montagne à la mer ? Anthroponymie et migrations dans les comtés catalans aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », dans M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA (éd.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Casa de la Velázquez, Madrid, 2010, 406p, pp. 123 - 165.

TOLAN J., *Les sarrasins : l'Islam dans l'immigration européenne au Moyen Âge*, Flammarion, Paris, 2003, 473 p.

TOLAN J., *Petrus Alfonsi and his Medieval Readers*, Miami, University Press of Florida, 1993, 288 p.

TOUBERT P., « Le moment carolingien (VIII<sup>e</sup> – X<sup>e</sup> siècle) », dans A. BURGUIERE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALLEN et F. ZONABEND, *Histoire de la famille*, A. Colin, Paris, 1986, 479 p., pp. 101-139.

TOUBERT P., *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Fayard, Paris, 2004, 477 p.

VALLECILLO M., « Los judíos de Castilla en la Alta Edad Media », in *Cuadernos de Historia de España*, vol. XIV, pp. 37-42.

VERDIER Y., JOLAS T. et ZONABEND F.. « Parler famille ». In: *L'Homme*, 1970, t. 10 n° 3, pp. 5-26.

VERDON J., *Voyager au Moyen Âge*, Éditions Perrin, Paris, 2007, 407p.

VEYRIN-FORRER Th., *Précis d'héraldique*, Nouvelle édition et mise à jour par M. POPOFF, Larousse, Paris, 2000, 198 p.

VEZIN J., « Un calendrier franco-hispanique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle », in *Bibliothèque de l'école de Chartes*, t. 121, 1963, pp. 5-25.

VILAR P., *Histoire de l'Espagne*, Que sais-je ?, PUF, 1947, 22<sup>e</sup> éd., 3<sup>e</sup> tirage, 2011, 127 p.

VILLANI M., « L'antroponimia nelle carte napoletane (secc. X-XII) », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2. 1995. pp. 345-359.

VILLANI M., « La genesi dell'antroponimia moderna in Capitanata : l'esempio di Troia (1034-1250) » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2. 1994. pp. 667-681.

VILLANI M., « L'onomastica femminile nel ducato di Napoli : l'esempio di Maria » : In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 106, n° 2. 1994. pp. 641-651.

VIÑAYO GONZÁLEZ A., *L'ancien royaume de León roman*, la nuit des temps, 1972, 424 p.

VIÑAYO GONZÁLEZ A., *San Isidoro in León. The royal pantheon. The advent of Romanesque: architecture, sculpture, painting*, Edilesa, León, 1995, 93 p.

VINCENT-CASSY C., *Les saintes vierges et martyres dans l'Espagne du XVII<sup>e</sup> siècle : culte et image*, Casa de Velázquez, Madrid, 2011, 534 p.

VIVES J. y FÁBREGA A., « Calendarios hispanicos anteriores al siglo XIII », in *Hispania sacra*, vol. 3, 1950, pp. 145-161.

VROONEN E., *Les noms de personnes dans le monde : anthroponymie universelles comparée*, Éditions de la Librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1967, 495 p.

WALKER R., *Views of transition. Liturgy ant Illumination in Medieval Spain*, the British library and University of Toronto Press, 1998, 264 p.

WANDRUSZKA N., « Die Entstehung des Familiennamens in Bologna (XII. und XIII. Jahrhundert) », In *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, t. 107, n° 2. 1995. pp. 595-625.

WASSERSTEIN D. j., «Premières réflexions d'un islamisant sur l'espace et le temps, face à la construction des légitimités chrétiennes dans l'Espagne médiévale ». In : *Annexes des CLCHM*, vol. 15, 2003, pp. 287-297.

WERNER K. F., « Liens de parenté et noms de personne. (Seconde partie) », In: *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974). Rome : École Française de Rome, 1977. pp. 25-34. (Publications de l'École française de Rome, 30).

WERNER K. F., « Liens de parenté et noms de personne. Un problème historique et méthodologique », In: *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974). Rome : École Française de Rome, 1977. pp. 13-18. (Publications de l'École française de Rome, 30).

YOUNOUS et GEOFFROY N., *Le livre des prénoms arabes, collection Vivre l'Islam en occident*, Pantin, 1991, 247 p.

ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (Xe-XIIe siècles) », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 102, n° 189-190, 1990. Cadre de vie et société dans le Midi médiéval : hommage à Charles Higounet. pp. 289-308.

ZIMMERMANN M., « Les débuts de la « révolution anthroponymique » en Catalogne (Xe-XIIe siècles) », dans P. MARTÍNEZ SOPENA (coord.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificación hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidad de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, 404 p., pp. 351-369.

ZIMMERMANN M., « Rejet et appropriation de l'Hispania dans la Catalogne médiévale (Xe-XIIe siècle) », dans P. CHASTANG, *Le passé à l'épreuve du présent. Appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 523 p, pp. 139-167.

ZONABEND F., « Le Nom de personne », In: *L'Homme*, 1980, t. 20, n°4. pp. 7-23.

ALDEA VAQUERO Q., MARIN MARTÍNEZ T. y VIVES GATELL J., *Diccionario de historia eclesiastica de españa*, Instituto Enrique Florez, t. II, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 1972.

CANO GONZÁLEZ Ana María, GERMAIN Jean et KREMER Dieter, *Dictionnaire historique de l'anthroponymie romane Patronymica Romanica (PatRom), vol.I/2, Bibliographie des sources historiques*, coordonnée par Claudia Maas-Chauveau, De Gruyter, Berlin, 2010.

DAUZAT A., *Dictionnaire étymologique des noms de familles et prénoms en France*, Larousse, Paris, 1977.

DUBOIS Cl. (rédacteur en chef), *Petit Larousse illustré*, Librairie Larousse, 1982.

DUBOIS J., « HUGUES DE CLUNY saint (1024-1109) », Encyclopædia Universslis [en ligne], consulté le 17 mai 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/hugues-de-cluny/>

DUBOIS J., GIACOMO M., GUESPIN L., MARCELLESI Ch., MARCELLESI J.-B. et MÉVEL J.-P., *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1991.



DUVIOLS Jean-Paul et SORIANO Jacinto, *Dictionnaire culturel Espagne*, Ellipses, Paris, 1996.

FRANKLIN A., *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins de l'histoire littéraire du Moyen Âge (1100-1530)*, Librairie de Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, Paris, 1875.

GAUVARD C., LIBERA (de) A. et ZINK M., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Presses universitaires de France, Paris, 2002.

GERHARDS A., *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Fayard, Paris, 1998.

GERMAIN J. et HERBILLON J., *Dictionnaire des noms de famille en Wallonie et à Bruxelles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007.

Idem, t. III, Instituto Enrique Florez, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 1973.

HERZ L., *Dictionnaire étymologique des noms de famille français d'origine étrangère et régionale, avec l'étymologie de quelques noms étrangers célèbres*, L'Harmattan, Paris, 1997.

KREMER D. et JOSEPH M. Piel, *Hispano-gotisches Namenbuch*, Heidelberg, Carl Winter. Universitätsverlag, 1976.

KREMER D., *Patronymica romanica*, Tübingen, 1990.

LECLANT J., *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, 2<sup>e</sup> édition, DL 2011.

MORLET M.-Th., *Dictionnaire étymologique des noms de familles*, Perrin, Paris, 1991.

ROBERT P., *Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, rédaction dirigée par A. REY et J. REY-DEBOVE, Société du nouveau litré, Paris, 1979.

ROSTAING Ch. et DAUZAT A., *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 2e édition, Librairie Guénégaud, Paris, 1984

VAQUERO A, MARTÍNEZ M. T. y GATELL VIVES J., *Diccionario de historia eclesiastica de España*, t. I et II, Instituto Enrique Florez, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 1972.

VAUCHEZ A., *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, t. II, L à Z, éditions du Cerf, Paris, 1997.

VROONEN E., *Encyclopédie des noms des personnes*, Éditions universitaires, Paris, 1973.

ALIBERT D., CHEYNET J.-C., FIRMAS C. (de), SAINT-SORNY B. et PRIGENT V., *Chrétiens médiévaux VIIe – XIe siècle*, Atlande, Paris, 1997, 288 p.

CHÉLINI J., *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Hachette, Paris, 1991, 661 p.

CHÉLINI J., *L'aube du Moyen Âge. Naissance de la chrétienté occidentale*, Picard, Paris, 1997, 548 p.

DELARUELLE É., « Charlemagne et l'Église », In: *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 39, n°133, 1953. pp. 165-199.

DUBOST M. et LALANNE S., *Le nouveau théo. L'encyclopédie catholique pour tous*, Mame, Paris 2009, 1462 p.

FLICHE A., *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours. La Réforme grégorienne et la Reconquête chrétienne (1057-1123)*, t. VIII, Bloud et Gay, Paris, 1940, 502 p.

GARCÍA-VILLOSLADA R., *Historia de la Iglesia en España, II-1.º La Iglesia en la España de los siglos VIII – XIV*, Biblioteca de autores cristianos, Madrid, 1979, 572 p.

JOURNEL P., *Missel de la semaine*, Texte liturgique officiel, Desclée, Paris, 1973, 2042 p.

La Bible de Jérusalem, Desclée De Brouwer, Paris, 1975, 2172 p.

*La Bible*, traduction œcuménique édition intégrale TOB comprenant Introduction générale et Pentateuque révisés, Éditions du Cerf et Société Biblique Française, Paris, 2004, 3117 p.

LÉON-DUFOUR X., DUPLACY J., GEORGE A., GRELOT P., GUILLET J et LACAN M.-Fr., *Vocabulaire de théologie biblique*, les Éditions du Cerf, Paris, 1966, 1158 p.

MOISSET J.-P., *Histoire du catholicisme*, Flammarion, Paris, 2006, 529 p.

PARISSE M., « La Péninsule Ibérique », dans MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. Et L., VAUCHEZ A. et VENARD M., *Histoire du christianisme*, t. V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, Desclée, Paris, 1993, 927 p., pp.277-286.

PARISSE M., « Les religieux entre l'action et la contemplation », dans MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. Et L., VAUCHEZ A. et VENARD M., *Histoire du christianisme*, t. V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, Desclée, Paris, 1993, 927 p., pp. 367-408.

RAZY E., *Saint Jean-Baptiste : sa vie, son culte et sa légende artistique*, G. Téqui, Paris, 1880, 607 p.



## Liste des figures

Figure 1 : Généalogie de la famille de Dominicus Cipriani.....	44
Figure 2 : Généalogie de la famille de Ciprianus Pelagii.....	45
Figure 3 : Généalogie simplifiée de la famille de Petri Arnaldi.....	45
Figure 4 : Généalogie de la famille de Dominicus.....	46
Figure 5 : Généalogie de la famille de Dominici (avril 1207) .....	49
Figure 6 : Généalogie de la famille de Dominicus Dominici.....	52
Figure 7 : Généalogie simplifiée des Nuñez (IX <sup>ème</sup> -X <sup>ème</sup> siècle) .....	54
Figure 8 : Généalogie simplifiée des "Adefonsi" .....	60
Figure 9 : Généalogie simplifiée de la descendance du comte Munio Alfonso (XI <sup>ème</sup> -XII <sup>ème</sup> siècle) .....	63
Figure 10 : Généalogie simplifiée de la famille royale léonaise (XI <sup>ème</sup> -XIII <sup>ème</sup> siècle).....	67
Figure 11 : Généalogie de la famille de Fernandus Guterriz (XII <sup>ème</sup> siècle).....	68
Figure 12 : Généalogie de la famille d'Aluarus Roderici (17/12/1173).....	70
Figure 13 : Généalogie simplifiée des familles Guterrii et Lambert (XII <sup>ème</sup> -XIII <sup>ème</sup> siècle) ...	71
Figure 14 : Généalogie simplifiée de la famille de dona Urraca Lambert .....	74
Figure 15 : Généalogie de la famille d'Enneco (XII <sup>ème</sup> siècle) .....	75
Figure 16 : Généalogie simplifiée des Flaínez (X <sup>ème</sup> – XI <sup>ème</sup> siècle) .....	84
Figure 17 : Généalogie de la famille de Dominicus Felicis (XII <sup>ème</sup> siècle) .....	86
Figure 18 : Généalogie de la famille de Monnio Roderici (1197) .....	87
Figure 19 : Généalogie d'Iohannes Gallecus .....	91
Figure 20 : Généalogie de la famille de Felice d'Uilla Ualter (XII <sup>ème</sup> siècle).....	92
Figure 21 : Généalogie de la famille de Pelagius Gallegui (XII <sup>ème</sup> - XIII <sup>ème</sup> siècle).....	94
Figure 22 : Généalogie de la famille de Petrus (Rauia ?) [XII <sup>ème</sup> - XIII <sup>ème</sup> siècle] .....	101
Figure 23 : Union entre trois familles comtales Castillo-léonaises.....	109
Figure 24 : Descendance de Petrus Arnaldi (XII <sup>ème</sup> siècle).....	111
Figure 25 : Généalogie simplifiée de la descendance de la branche féminine du roi Alphonse VI de León (XI <sup>ème</sup> -XII <sup>ème</sup> siècle).....	113
Figure 26 : Alliance de famille musulmane, les Ben Qasi, avec la famille royale léonaise (VIII <sup>ème</sup> -X <sup>ème</sup> siècle) .....	121
Figure 27 : Autres alliances de la famille royale léonaise avec les califes de Cordoue (IX <sup>ème</sup> -X <sup>ème</sup> siècle) .....	122

Figure 28 : Généalogie simplifiée du comte Ansur Didaz (XI <sup>ème</sup> siècle).....	151
Figure 29 : Généalogie de la famille de Martinus Comes.....	164
Figure 30 : Les formes anthroponymiques simples de León de 860-1230 .....	166
Figure 31 : Représentation des différents modèles du système à désignation complémentaires : 860-1230 (en pourcentage).....	172
Figure 32 : Pourcentage des différents modèles de désignations complémentaires masculins : 860-1230.....	173
Figure 33 : Pourcentage des différents modèles de désignations complémentaires féminins : 860-1230.....	173
Figure 34 : Évolution du nom double par rapport aux formes simples à León : 860-1230 ...	178
Figure 35 : Évolution des différentes formes anthroponymiques de León : 860 – 1230 .....	185
Figure 36 : Diminution du stock de noms masculins (100 hommes) par siècle.....	208
Figure 37 : Pourcentage de différents noms masculins entre 860-1230 .....	209
Figure 38 : Pourcentage de différents types de noms féminins : 860-1230 .....	215
Figure 39 : Évolution de Marie et de Marina de 860 à 1230 .....	217
Figure 40 : Généalogie simplifiée des descendants d’Ordoño II, roi de León.....	234
Figure 41 : Le succès du nom Ferdinand par rapport aux noms royaux de 860 à 1230.....	237
Figure 42 : Généalogie simplifiée des descendants du roi Ordoño Ier (850-866) d’Oviedo-León de 850 à la fin du XI <sup>ème</sup> siècle .....	240
Figure 43 : Généalogie simplifiée de Ramire II (930-950), roi de León à Ramire III (966-984), roi du même royaume.....	240
Figure 44 : Autre union matrimoniale du souverain Ramire II de León avec une certaine Adosinda.....	241
Figure 45 : Généalogie simplifiée de la descendance de Constance d’Arles, reine de France (XI <sup>ème</sup> -XII <sup>ème</sup> siècle) .....	246
Figure 46 : Généalogie simplifiée de la descendance du roi Ramire II (930-950) de León, X <sup>ème</sup> - XII <sup>ème</sup> siècle.....	252
Figure 47 : La répartition du cognomen de 900 à 1230 .....	261
Figure 48 : Pourcentage du cognomen dans les différents secteurs de 900 à 1230 .....	262
Figure 49 : Le pourcentage des différents noms arabisés à León : 860-1230 .....	291
Figure 50 : Le pourcentage des noms arabisés dans le stock anthroponymique de León (860- 1099).....	295
Figure 51 : Le pourcentage de personnes avec des nomina propria arabisés à León de 860-1099 .....	295

Figure 52 : Évolution de la répartition du nom Isidore de 860-1230 .....	335
Figure 53 : Évolution de la répartition du nom Froilan de 860-1230 .....	341
Figure 54 : Évolution de la répartition du nom Pélage de 860 à 1230 .....	350
Figure 55 : Évolution de la répartition du nom Rodrigue de 860-1230	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 56 : Évolution de la répartition de quatre noms masculins par rapport à leurs féminins de 860-1230.....	358
Figure 57 : Évolution de la présence des noms Juste et Justa de 860-1230 .....	359
Figure 58 : Évolution de la répartition du nom Dominique de 860-1230	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 59 : Évolution de la répartition du nom Martin de 860 à 1230.....	365
Figure 60 : L'évolution de la répartition du nom Michel de 860-1230 .....	371



## Liste des tableaux

Tableau 1 : Prédominance du nomen paternum dans la forme double : 1000-1230.....	78
Tableau 2 : Forme II : individu se présentant par rapport à son père ou sa mère .....	80
Tableau 3 : Le nombre et le pourcentage des femmes souscrivant de 1014 à 1230 dans les actes léonais.....	128
Tableau 4 : Nombre de femmes intervenant dans les souscriptions de 860 à 1230.....	141
Tableau 5 : Le nom des différentes femmes seules apparaissant pour des transactions du X <sup>ème</sup> siècle en 1230.....	145
Tableau 6 : Le nombre des vendeurs, des acheteurs et des donateurs de 860 à 1230 dans les documents.....	147
Tableau 7 : Les différentes désignations anthroponymiques .....	162
Tableau 8 : Évolution des différents modèles de la forme double pour 100 personnes de 1000 à 1230.....	179
Tableau 9 : Nombre d'actes contenant des noms doubles ou sans noms doubles par siècle à León.....	181
Tableau 10 : Les femmes laïques désignées par le système double avec ou dans liens familiaux : de 1100 à 1230 .....	183
Tableau 11 : Évolution de la forme IV par rapport aux autres formes anthroponymiques pour 100 personnes de 1050 à 1201 .....	185
Tableau 12 : L'évolution des types anthroponymiques chez les femmes ne portant pas le titre de comitissa et de domna .....	196
Tableau 13 : Systèmes anthroponymiques des évêques de 1000 à 1230 .....	198
Tableau 14 : Les formes II et III chez les abbés et les prieurs .....	200
Tableau 15 : Représentation des religieuses selon les formes anthroponymiques.....	203
Tableau 16 : Le Poids des "nouveaux" noms dans le stock anthroponymique .....	205
Tableau 17 : Les différents types de noms de 860 à 1230 .....	206
Tableau 18 : Répartition du stock de noms selon leur origine entre 860-1230.....	207
Tableau 19 : Répartition des différents types de noms masculins de 860 à 1230.....	209
Tableau 20 : Les dix noms masculins dominants de 900 à 1049 .....	210



Tableau 21 : Les dix noms masculins dominants de 1050-1230.....	210
Tableau 22 : Nombre et pourcentage des types de noms féminins : 860-1230.....	213
Tableau 23 : Répartition des différents noms féminins selon les périodes .....	214
Tableau 24 : Les différents noms vétérotestamentaires masculin et le nombre d'hommes les portants .....	279
Tableau 25 : Les différents noms néotestamentaires masculin et le nombre d'hommes les portant.....	281
Tableau 26 : Les noms autres noms latino-germaniques masculins dominants : 860-1099 ..	284
Tableau 27 : Les noms autres noms latino-germaniques féminins dominants : 860-1099 ....	284
Tableau 28 : Les noms arabisés dominants entre 860-1099.....	292
Tableau 29 : Les 10 noms testamentaires et non testamentaires masculins dominants de 1100 à 1230 à León.....	305
Tableau 30 : Les 5 noms féminins leaders de León : 1100-1230.....	309
Tableau 31 : Les 12 « noms autres » masculins fréquents de 1100-1230 .....	314
Tableau 32 : Les huit noms français dominants du 1050 à 1230 .....	316
Tableau 33 : Les autres noms féminins dominants de 1100-1230 à León .....	317
Tableau 34 : Le nombre d'individus se nommant Cid et Vellite de 1100 à 1230.....	320
Tableau 35 : Les 10 noms masculins dominants à León entre 1150-1230 .....	336
Tableau 36 : La présence des noms Marina et Maria dans les généalogies de 1100 à 1230 .	361

# Table des matières

Sommaire -----	1
Remerciements -----	3
Résumé -----	5
Abstract -----	7
Introduction générale -----	9
PREMIÈRE PARTIE : NOM ET FAMILLE -----	35
CHAPITRE 1 : LE NOM AU CŒUR DES « ENJEUX » FAMILIAUX -----	37
I. LE CHOIX DU NOM -----	38
A. Les modes de transmission du nom : une anthroponymie lignagère .....	39
1. Le nom : un bien familial -----	39
2. La transmission directe -----	41
a. <i>Chez les femmes</i> -----	43
b. <i>Chez les hommes</i> -----	47
3. La transmission indirecte -----	58
a. <i>Grands-parents/petits enfants</i> -----	58
b. <i>Oncle/neveu et tante/niece</i> -----	71
B. Les formes II et III : une affirmation du lignage agnatique.....	77
1. Le père à l'honneur -----	77
2. La référence à la mère -----	81
II. LE "NOM DE FAMILLE" OU L'HÉRÉDITÉ DU SECOND ÉLÉMENT DE LA FORME DOUBLE -----	83
A. Le <i>nomen paternum</i> comme "nom de famille" .....	85
B. Le toponyme comme "nom de famille" .....	90
C. Le sobriquet comme "nom de famille" .....	98
CHAPITRE 2 : LA PLACE DE LA FEMME -----	105
I. LES ALLIANCES MATRIMONIALES -----	106
A. Le mariage et le poids du nom-héritage .....	106
1. L'apport anthroponymique de la femme -----	106
2. Le port de noms arabisés : une influence des unions matrimoniales ? -----	118
B. La femme et les liens familiaux.....	123
1. La femme et le « poids » du patronyme -----	123
2. « Au cloître et dans le monde » -----	127
II. LA GESTION DU PATRIMOINE ET L'ANTHROPONYMIE -----	130

A.	La pratique du douaire et de la dot .....	131
1.	Le douaire .....	132
2.	La dot et l' <i>heredate</i> .....	136
B.	La femme dans les affaires juridiques et économiques .....	140
1.	La femme dans les souscriptions .....	140
2.	La femme dans la vie économique.....	143
C.	Les titres politiques féminisés .....	149
DEUXIÈME PARTIE : NOM ET SOCIÉTÉ .....		159
CHAPITRE 1 : L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME ANTHROPONYMIQUE.....		161
I.	LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ANTHROPONYMIQUES .....	162
A.	Les formes simples .....	163
1.	Le nom unique (forme I) .....	163
2.	Le nom + désignations complémentaires (forme II).....	169
B.	Les formes plusieurs éléments.....	176
1.	Le nom à deux éléments (forme III) .....	176
2.	Le nom à trois éléments ou plus (forme IV).....	184
C.	L'impact du système anthroponymique à nom double dans les différentes couches sociales.....	188
1.	Dans le milieu laïc.....	190
a.	<i>Chez les hommes laïcs</i> .....	190
b.	<i>Chez les femmes laïques</i> .....	194
2.	Dans le milieu clérical et monial .....	197
a.	<i>Chez les clercs et les moines</i> .....	198
b.	<i>Chez les religieuses</i> .....	202
II.	LE STOCK DE NOMS .....	204
A.	Le stock de noms masculins .....	207
B.	Le stock de noms féminins .....	213
CHAPITRE 2 : NOM COMME MARQUEUR POLITIQUE ET SOCIAL .....		225
I.	NOM MARQUEUR POLITIQUE ET D'IDENTITÉ.....	226
A.	Noms masculins royaux.....	226
1.	Noms du « passé » léonais .....	227
a.	<i>Les noms des rois wisigoths : le cas du nom Rodrigue</i> .....	227
b.	<i>Le nom Pélage</i> .....	231
2.	Noms de souverains léonais : le cas du nom Ferdinand .....	233
B.	Noms royaux féminins.....	239
II.	NOM MARQUEUR SOCIAL .....	242
A.	Chez les hommes : le cas du nom Roy .....	242

B.	Chez les femmes .....	244
1.	Les noms de princesses léonaises -----	245
a.	<i>Le nom Constance</i> -----	245
b.	<i>Le nom Stéphanie</i> -----	248
c.	<i>Le nom Thérèse</i> -----	251
d.	<i>Le nom Christine</i> -----	254
2.	Autres influences : le cas du nom Sol -----	256
3.	<i>Les surnoms (le cognomen) comme marqueur social</i> -----	259
TROISIÈME PARTIE : NOM ET RELIGION -----		273
CHAPITRE I : LA SITUATION ANTHROPONYMIQUE DE 860 À 1230 -----		275
I.	UN MONDE MULTICONFESSIONNEL -----	276
A.	Les noms « chrétiens » .....	277
1.	Les noms testamentaires (bibliques)-----	277
a.	<i>Les noms vétérotestamentaires</i> -----	278
b.	<i>Les noms néotestamentaires</i> -----	280
2.	Les « autres » noms -----	282
B.	Les noms d'origine sémitique.....	285
1.	Les noms d'origine arabe-----	286
2.	Les noms d'origine hébraïque -----	299
II.	UN MONDE CHRÉTIEN -----	302
A.	La suprématie des noms bibliques.....	303
1.	Dans le milieu masculin -----	303
2.	Dans le milieu féminin : la suprématie du nom Marie -----	308
B.	Les « autres noms » et L' « effacement » des noms d'origine sémitique.....	313
1.	Les « autres noms » -----	313
2.	L' « effacement » des noms d'origine sémitiques -----	319
CHAPITRE 2 : LE CULTTE DES SAINTS ET LE NOM-----		326
I.	LES DIFFÉRENTS SAINTS-----	328
A.	L'anthroponymie et les saints protecteurs de la péninsule ibérique.....	329
1.	Les saints protecteurs de León-----	330
a.	<i>Saint de protecteur du royaume : isidore de séville</i> -----	331
b.	<i>Saint protecteur de la capitale : Froilan</i> -----	338
2.	Saint protecteur de la Péninsule ibérique : Jacques-----	342
a.	<i>Le culte de saint Jacques</i> -----	343
b.	<i>Le nom Jacques et l'anthroponymie</i> -----	346
3.	Les autres saints locaux-----	348
a.	<i>Le nom Pélage</i> -----	349
b.	<i>Le nom Rodrigue</i> -----	352
c.	<i>Les noms Justa et Marina</i> -----	356

B.	Les saints « universels » .....	363
1.	Le nom Dominique-----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.	Le nom Martin -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
II.	L'ANTHROPONYMIE ET LES "NOUVELLES" DÉVOTIONS -----	369
A.	Le nom Michel.....	369
B.	Les noms Nicolas et Thomas .....	372
1.	Nicolas -----	373
2.	Thomas-----	377
	Conclusion générale-----	382
	Bibliographie -----	400
	Liste des figures-----	441
	Liste des tableaux-----	445
	Table des matières-----	447
	Annexes -----	451
	Engagement de non plagiat-----	515

## Annexes

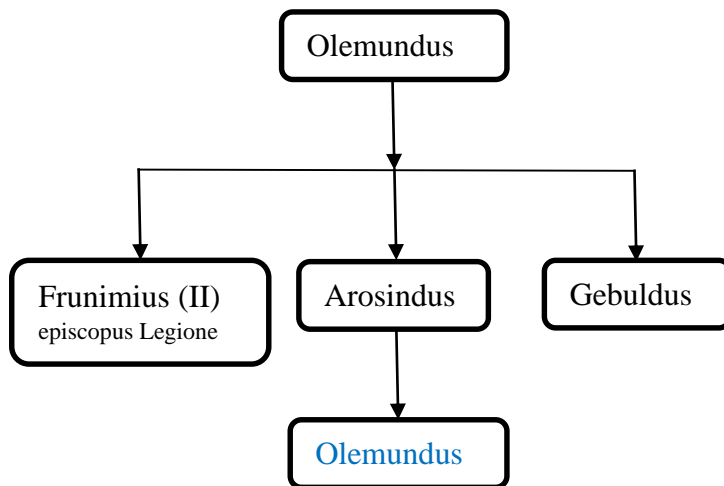
### Généalogies

Nous avons réalisé la plupart des généalogies à partir du dépouillement des actes se trouvant dans les cartulaires. Cependant, les généalogies de certaines familles telles que celles de l'évêque *Ouecco* de León, la famille de *Ponce de Cabrera* et de la comtesse *Mumadonna* ont été complétées à la suite de la lecture de quelques ouvrages. Dans l'ensemble, les généalogies sont lapidaires. Rares sont celles qui vont au-delà de la troisième génération. Aussi, avec les *nomina paterna* changeant d'une généalogie à une autre, il n'est pas aisé de voir les liens de parenté d'une famille à une autre. Au total, nous comptons 150 généalogies restituées.

Notons que lorsqu'il y a un point d'interrogation ( ?) devant un nom, surtout celui du père, c'est que nous avons restitué le nom (du père) en nous appuyant sur du surnom des enfants. La mention d'un point d'interrogation ( ?) sans un nom signifie qu'il s'agit d'une personne inconnue. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de personnes qui apparaissent en fratrie (avec leur mère) portant tous des noms uniques. Le manque de *nomen paternum* ne permet pas restituer le nom du père. Signalons également dans les généalogies que :

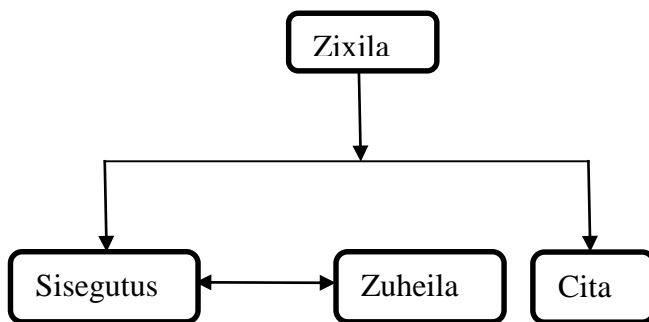
- Les noms en bleu indique que : La transmission du nom est supposée faite du côté du père
- Les noms en rouge indique que : La transmission du nom est supposée faite du côté de la mère
- Les noms en vert indique que : Frères ou sœurs portant le même nom ou le même surnom

1) Descendance d'Olemundus, 873, 928, 941, 953

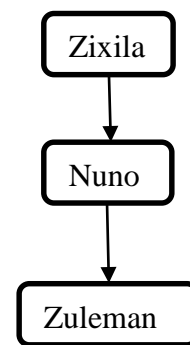


Généalogie restituée grâce à J. Rodríguez Fernández, « La ciudad de León y sus tres catedrales », dans *Tierras leonesas : revista de estudios y documentación de los Reinos Hispano-Occidentales*, p. 58.

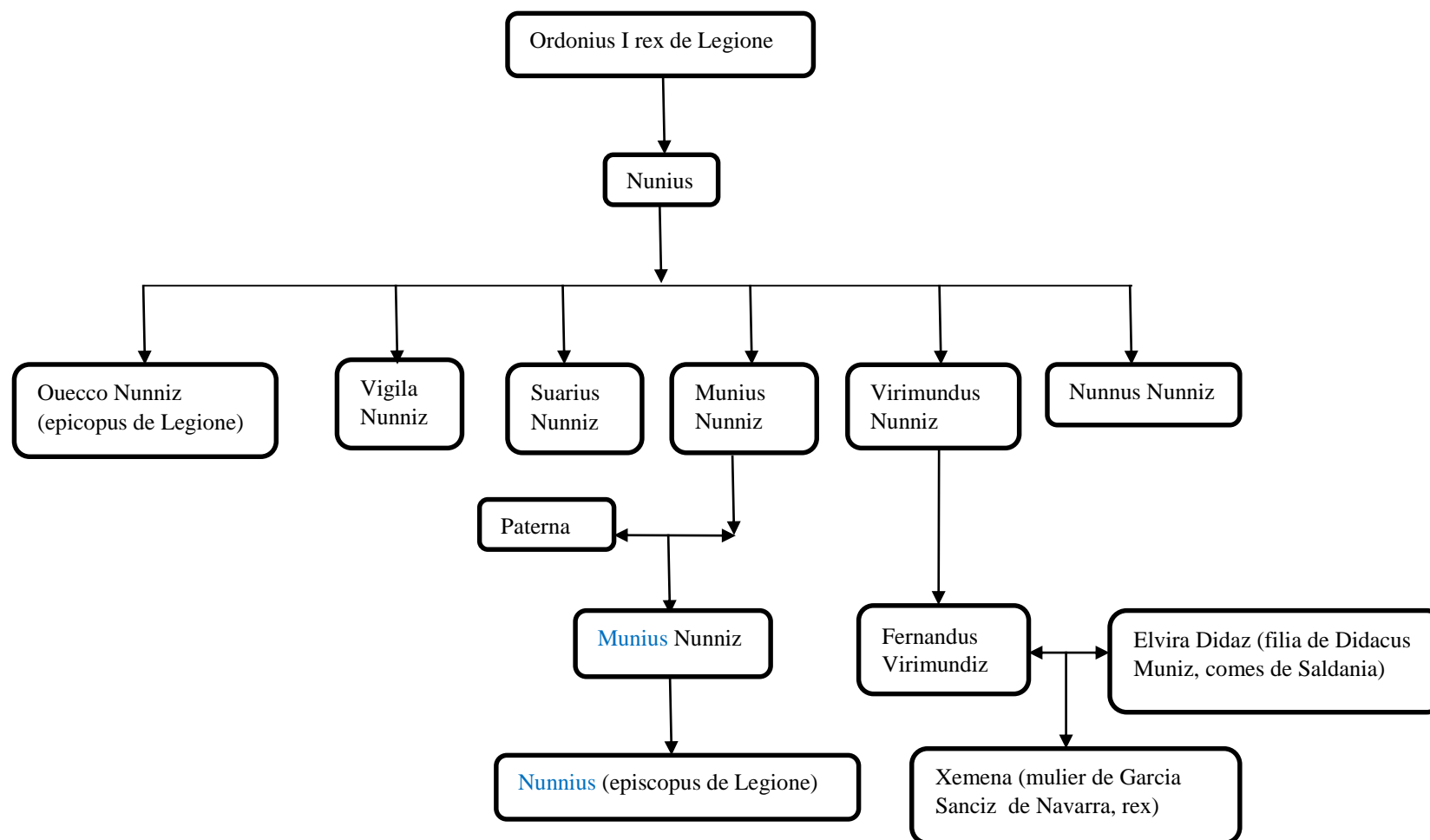
2) Descendance de Sisegutu (19/3/943)



3) Descendance de Zixila (944-982)

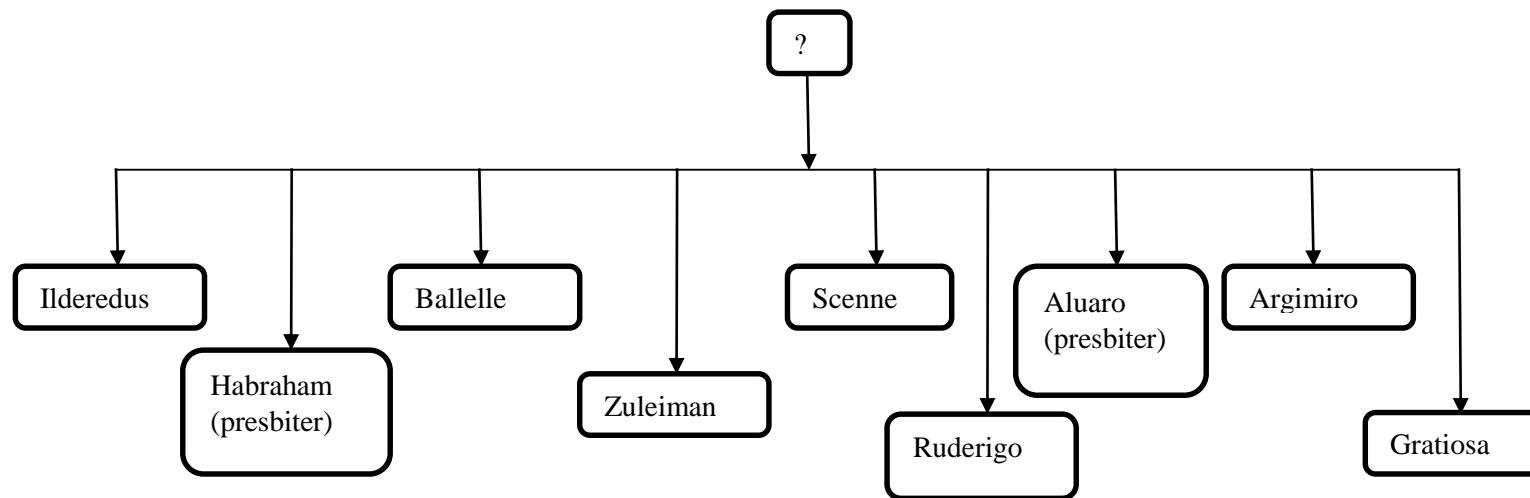


4) Descendance de Nunius (25/5/ [950])

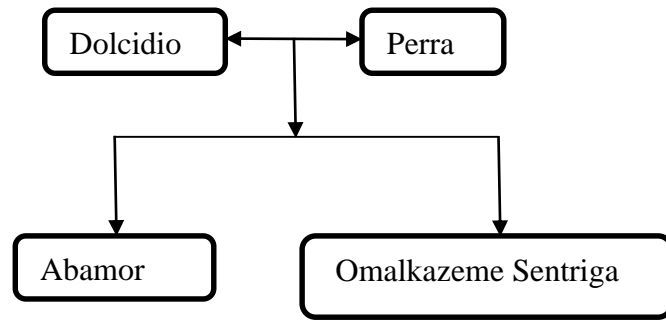




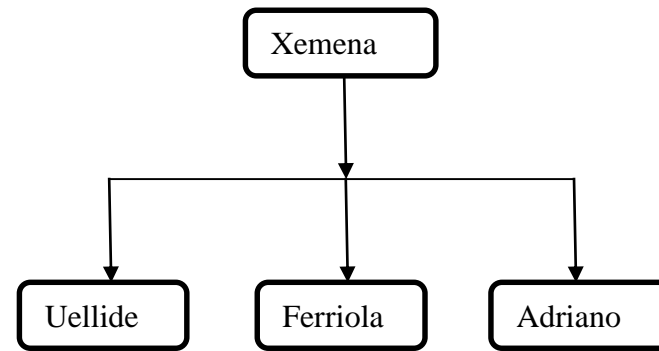
5) Famille d'Ilderedus (6/12/[960] )



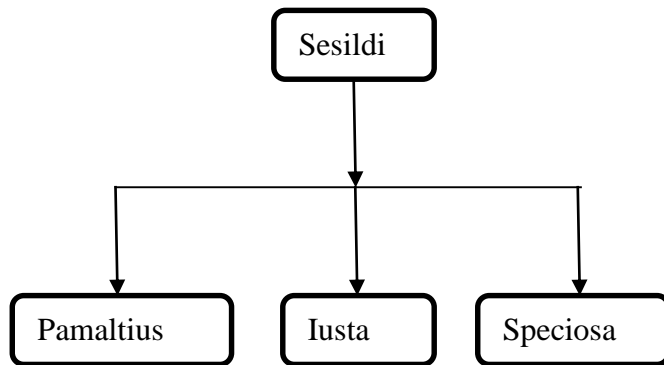
6) Descendance de Dolcideo (964)



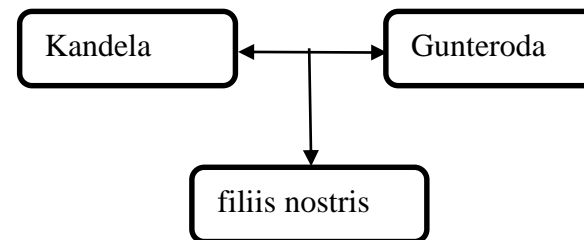
7) Descendance de Xemena (17/10/973)



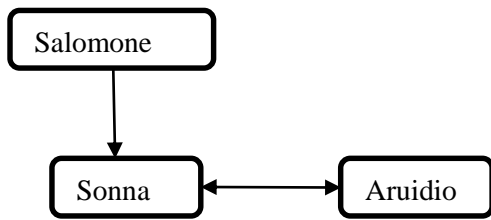
8) Descendance de Sesildi (11/1/973)



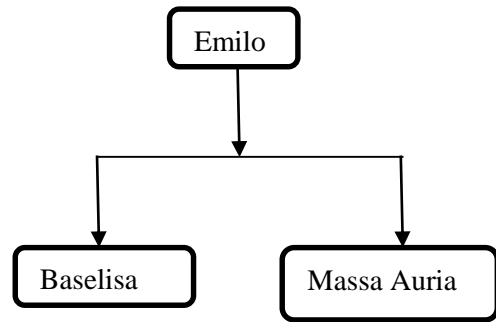
9) Descendance de Kandela (8/8/980)



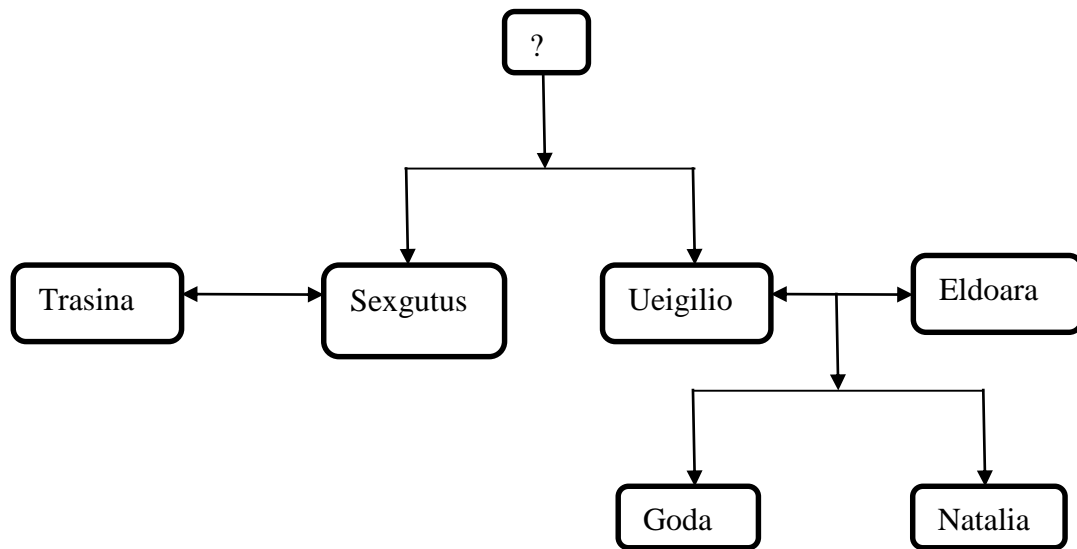
10) Descendance de Salomone (29/5/985)



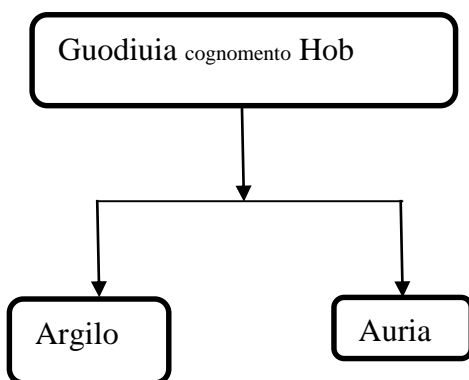
11) Descendance d'Emilo (6/3/987)



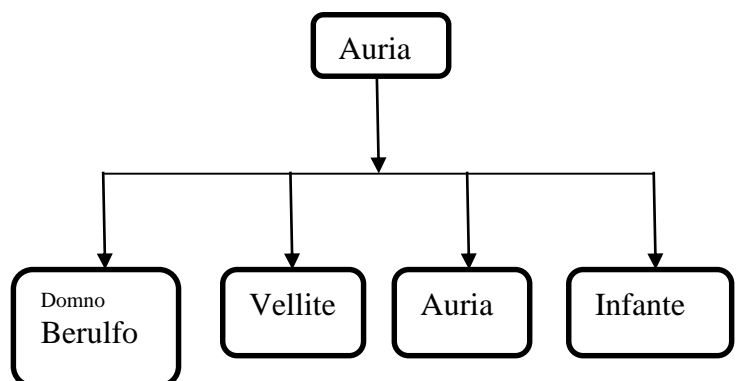
12) Famille d'Ueigilio (5/5/1005)



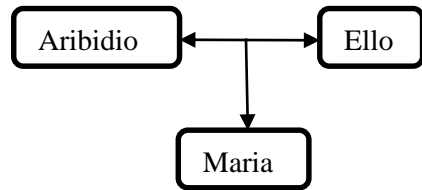
13) Descendance de Guodiua (15/3/1006)



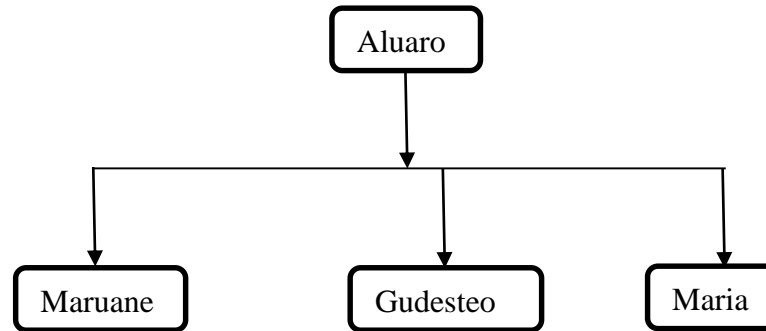
14) Descendance d'Auria (27/3/1014)



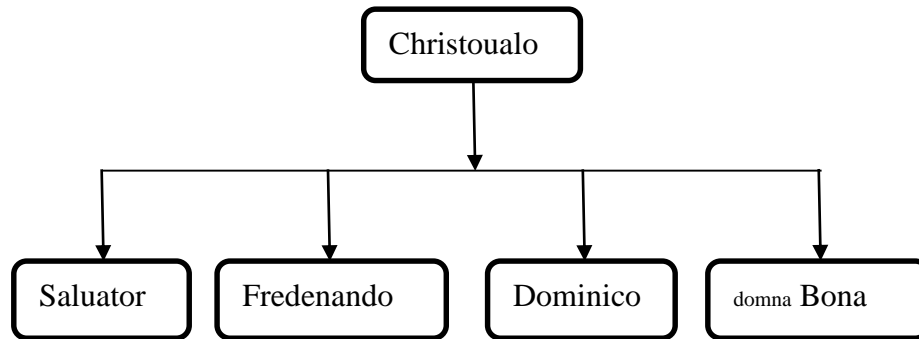
15) Descendance d'Aribidio (31/10/1015)



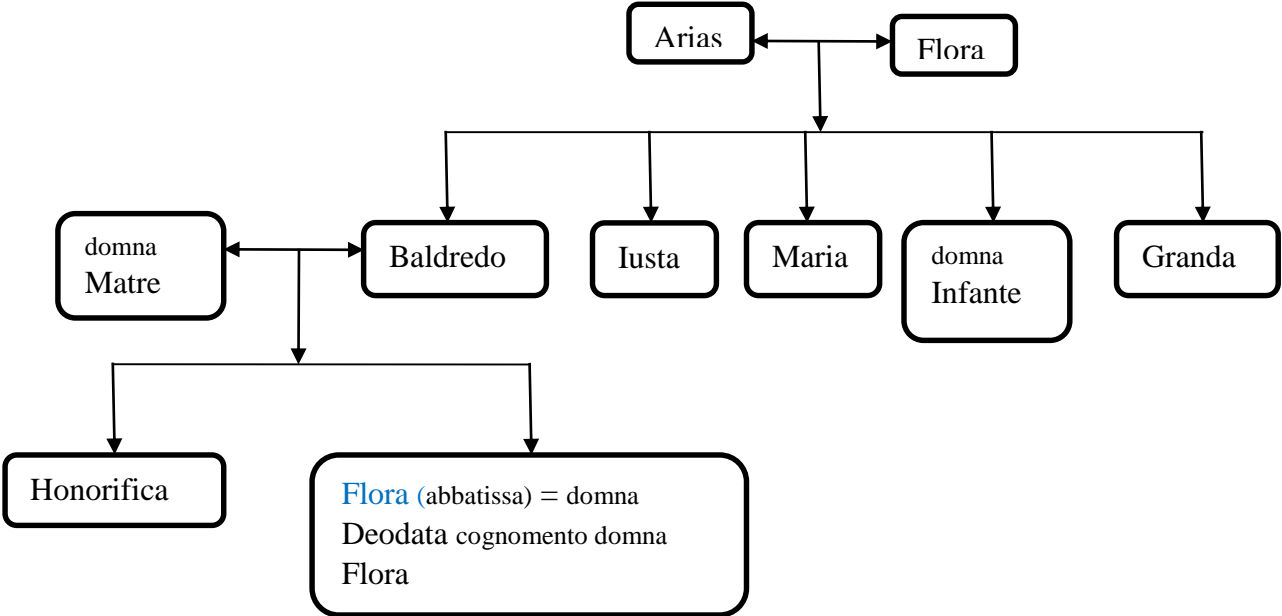
16) Descendance d'Aluaro (20/9/1022)



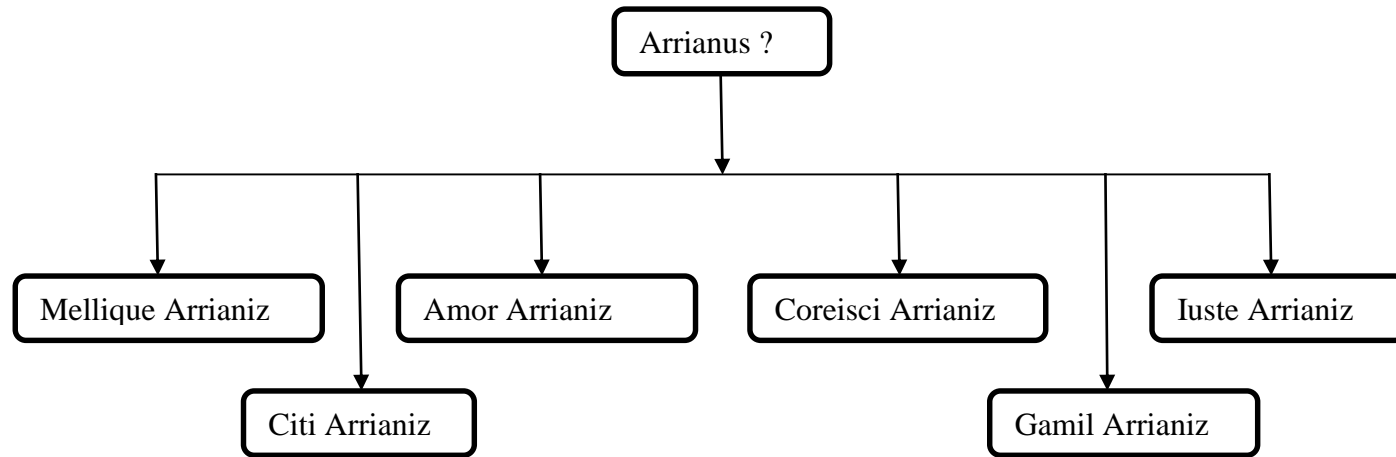
17) Descendance de Christoualo (20/9/1022)



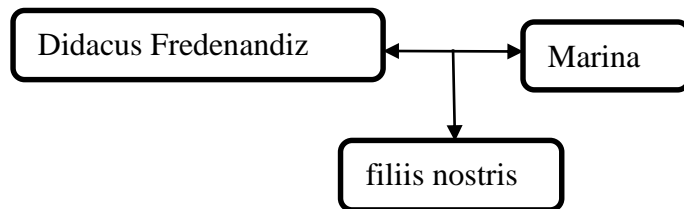
18) Descendance d'Arias (28/12/1023)



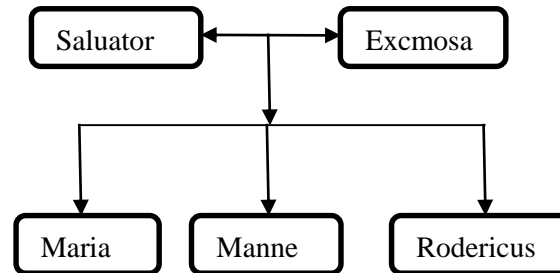
19) Descendance d'Arrianus (28/1/1038)



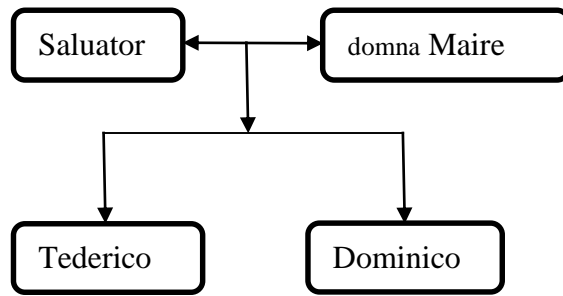
20) Descendance de Didacus Fredenandiz (2/8/1026)



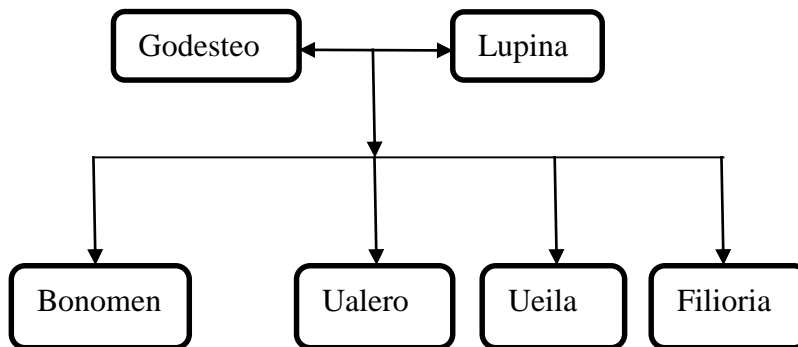
21) Descendance de Saluator (14/ 1/ 1028)



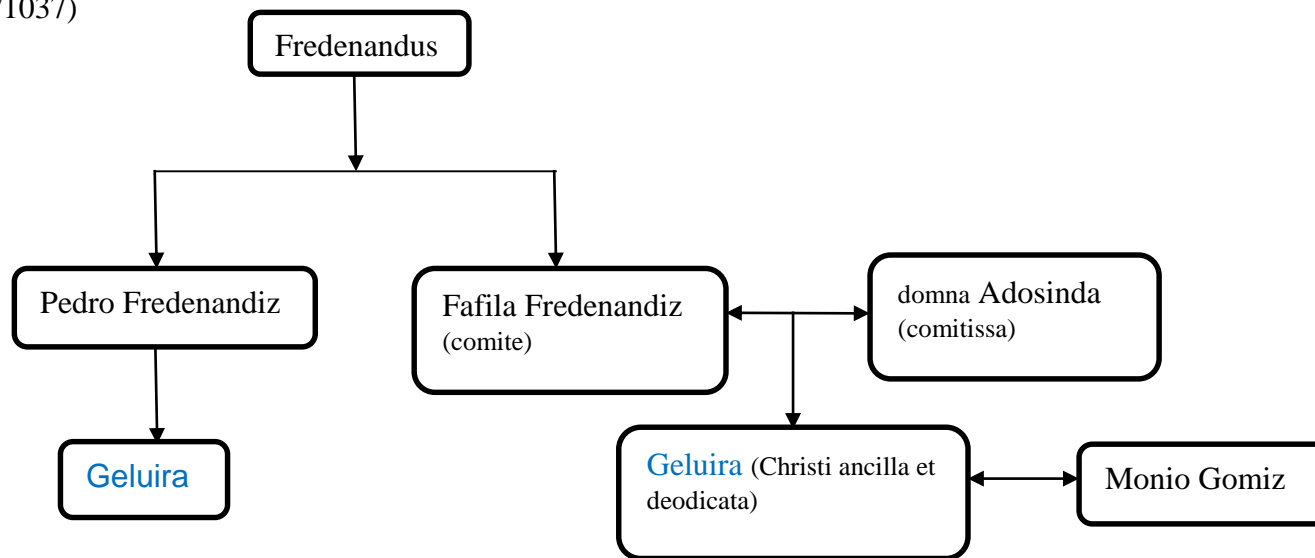
22) Descendance d'un autre Saluator (14/ 1/ 1028)



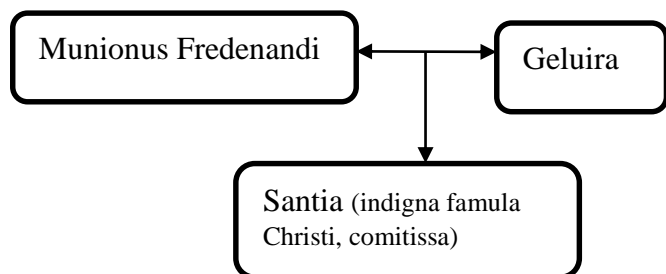
23) Descendance de Godesteo (4/ 5/ 1034)



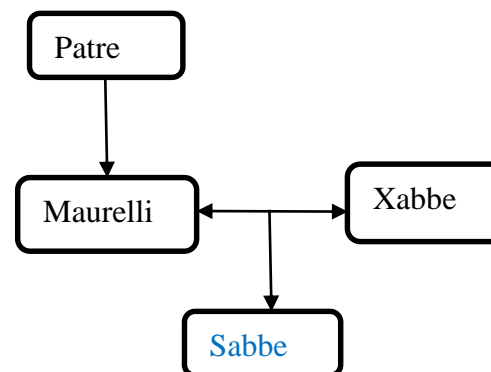
24) Descendance de Fredenandus (1/3/1037)



25) Descendance de Munionus Fredenandi (2/9/1038)

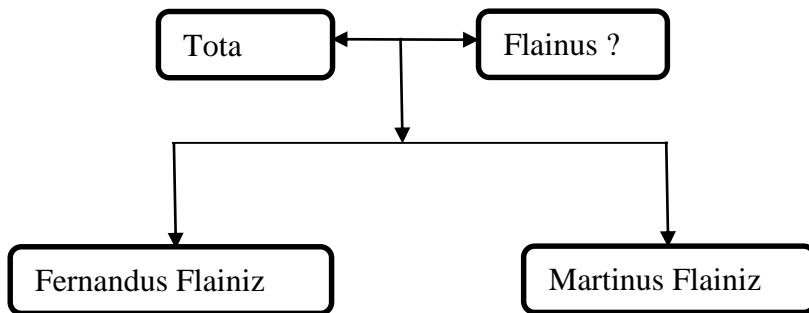


26) Descendance de Patre (24/11/1038)

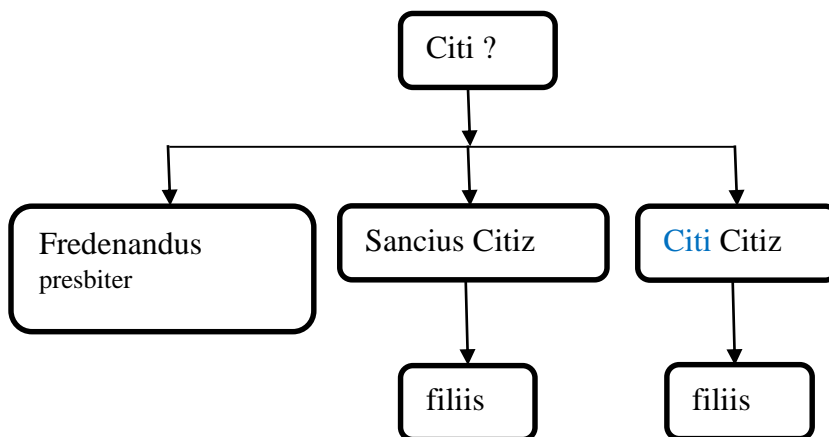




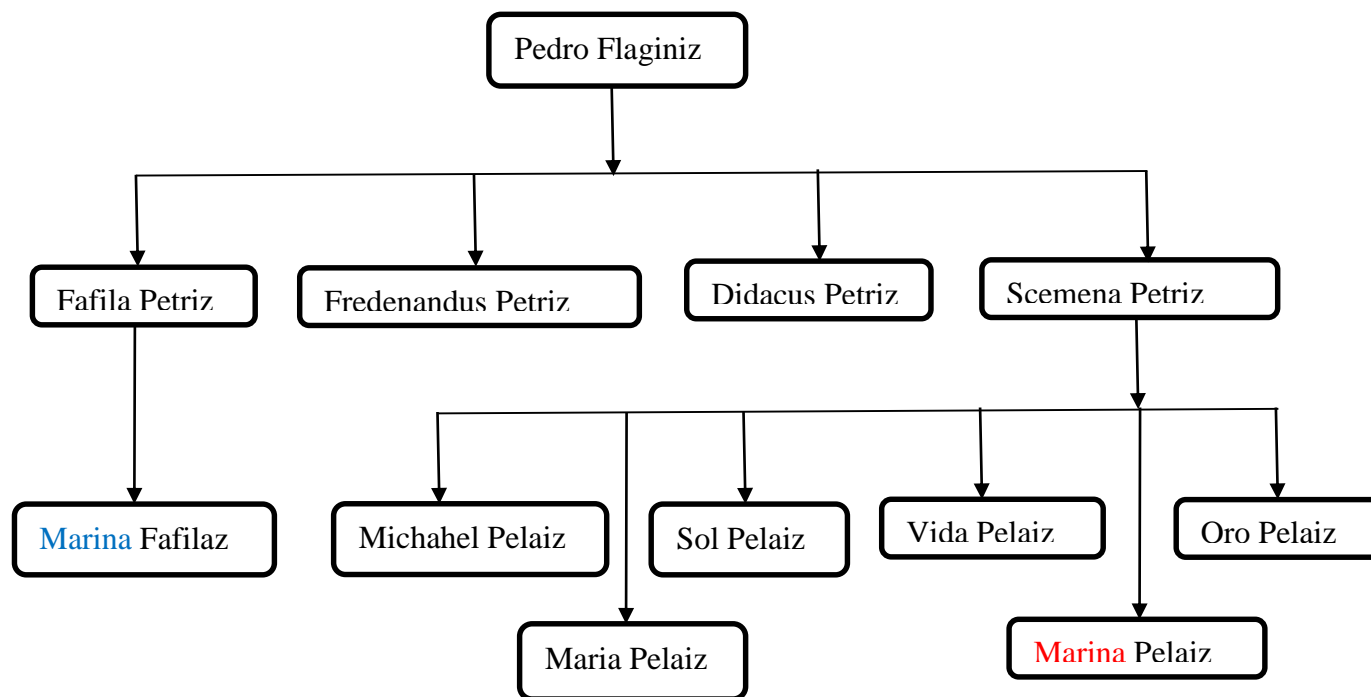
27) Descendance de Flainus ? (28/5/1065)



28) Descendance de Citi (1059 ?)

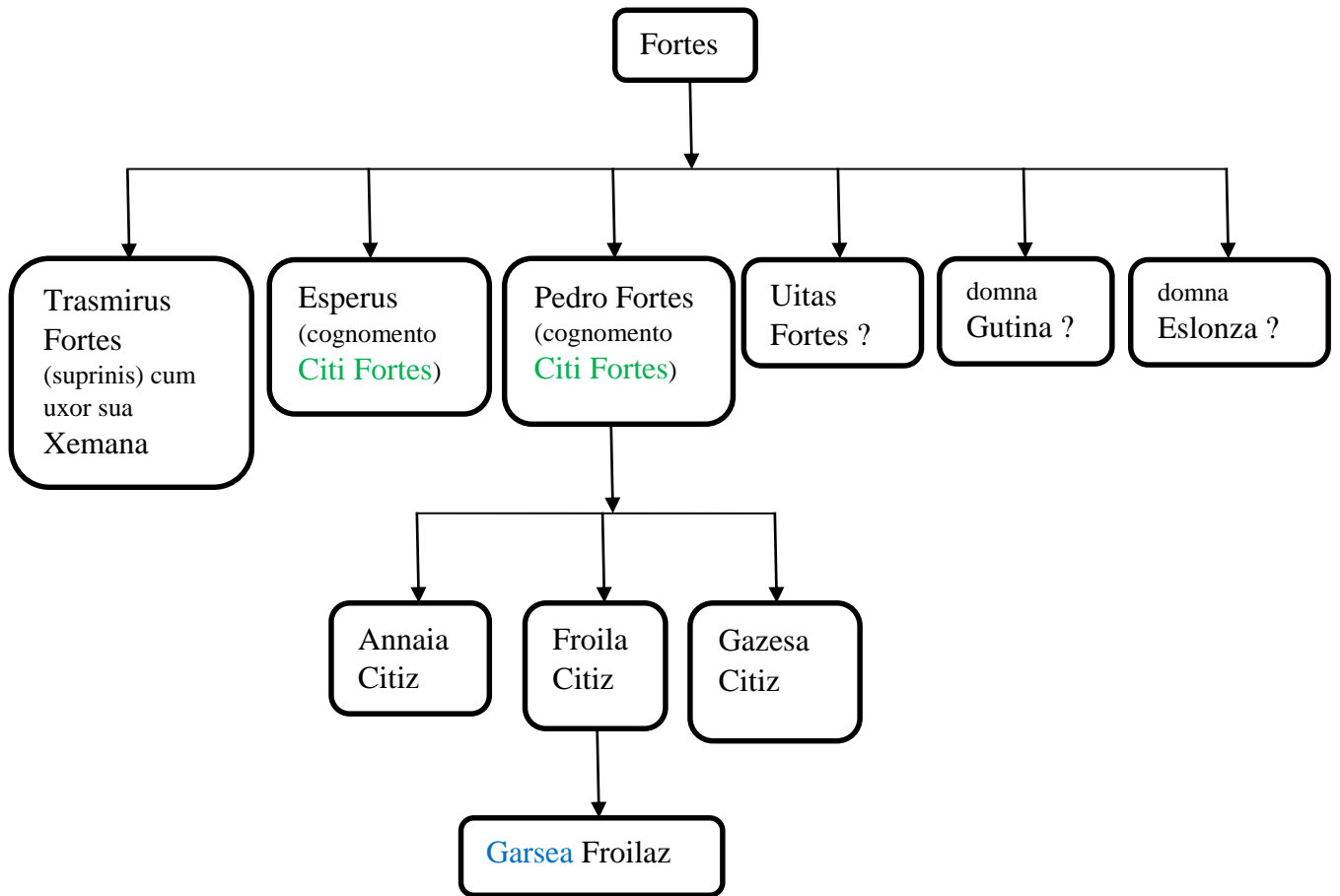


29) Descendance de Pedro Flaginiz<sup>1224</sup> (25/1/1052 et 18/12/1071 et 21/9/1129)

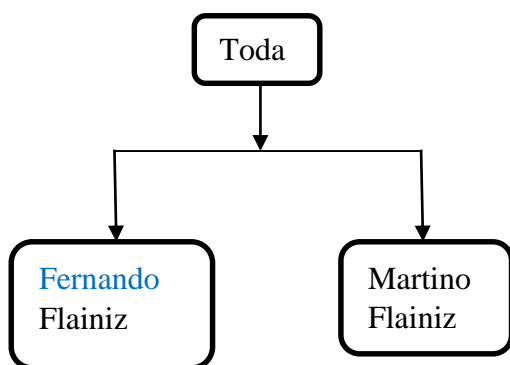


<sup>1224</sup> Voir la généalogie plus complète des ascendants et des descendants de Pedro Flaginiz, ainsi que les alliances avec d'autres familles, dans M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) », in *Estudios de Historia de España*, vol. XVI, 2014, p. 85.

30) Descendance de Fortes (11/9/1060)

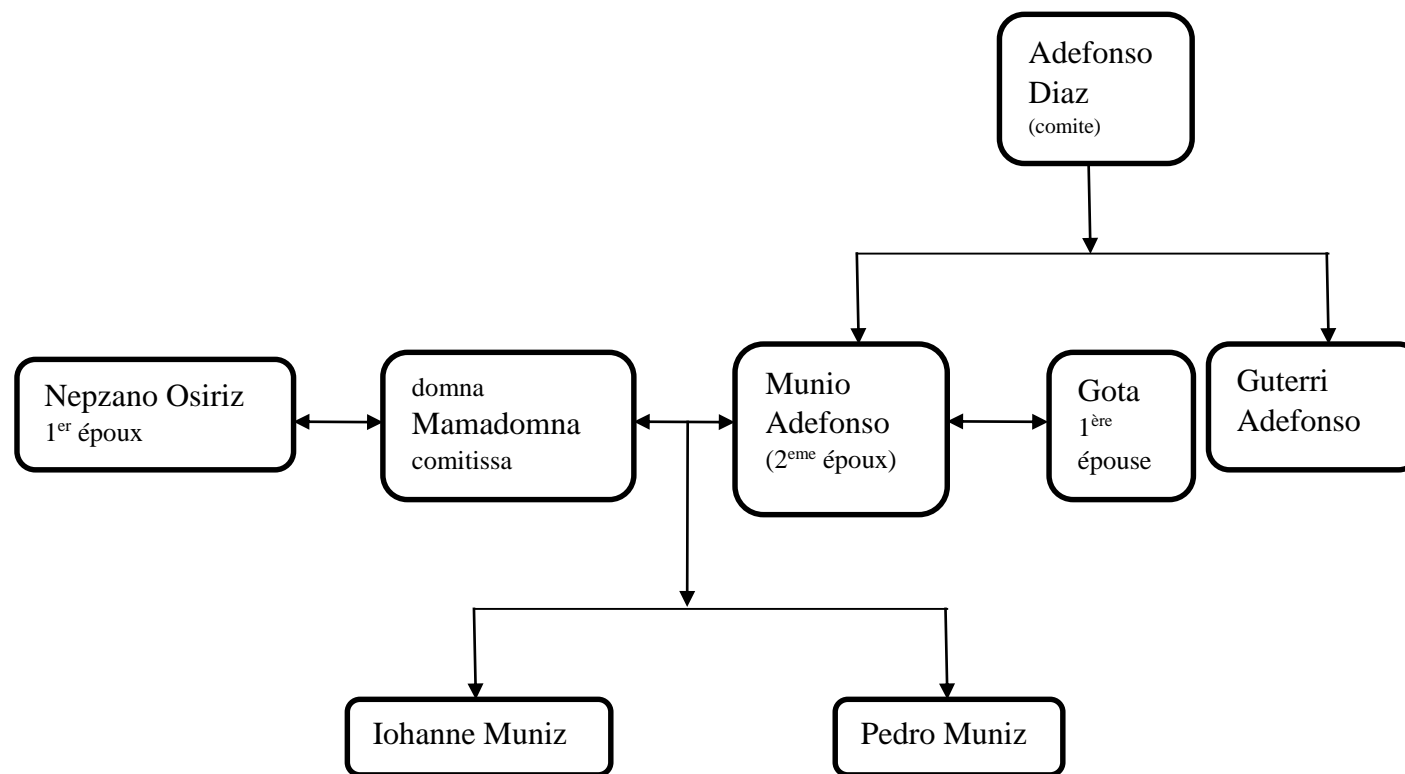


31) Descendance de Toda, 28/5/1065



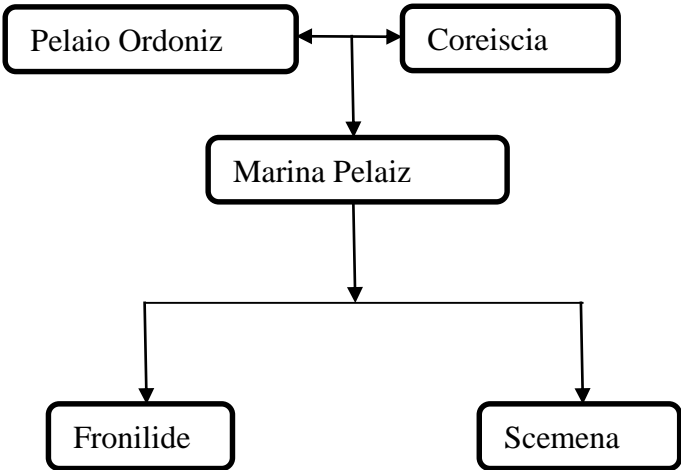
Toda est l'épouse du comte Flain Fernández. Ce dernier, fils du comte Fernando Flaínez, est le neveu du comte Pedro Flaínez dont nous avons restitué la généalogie un peu plus loin, voir la généalogie de la famille Flaínez dans M. PÉREZ, op. cit., in *Estudios de Historia de España*, vol. XVI, 2014, p. 85.

32) Descendance du la comte Adefonso Diaz<sup>1225</sup> (28/9/1066)

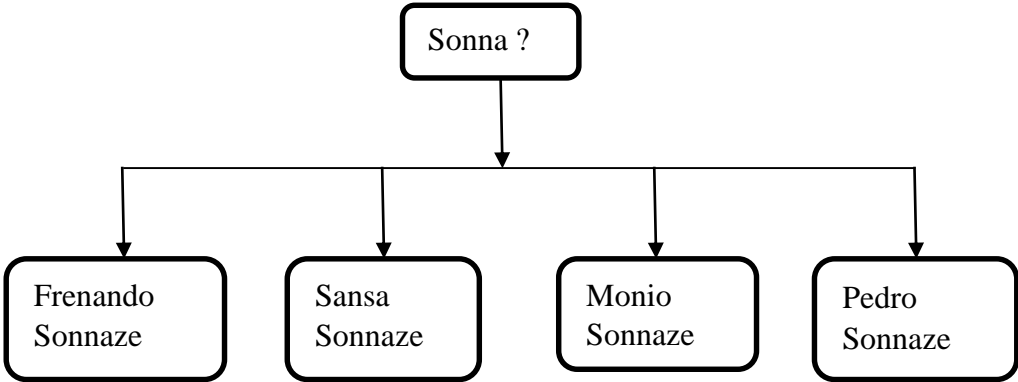


<sup>1225</sup> Cette famille, mieux ces familles ont été étudiées par le professeur P. MARTÍNEZ SOPENA. Voir la reconstitution de toutes ces familles (celle de domna Mamadonna et celle d'Alfonso Muniz) dans P. MARTÍNEZ SOPENA, « Parentesco y poder en León durante el siglo XI. La « cas » de Alfonso Díaz », dans *Studia historica. Historia medieval*, n°5, 1983, pp. 33-88 (surtout les pages 68 et 69).

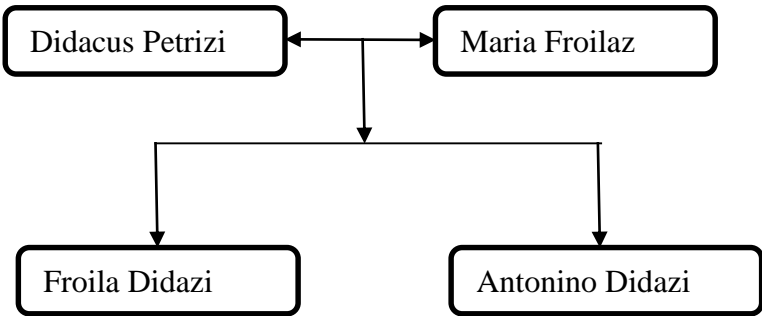
33) Descendance de Pelaio Ordoniz (20/5/1067)



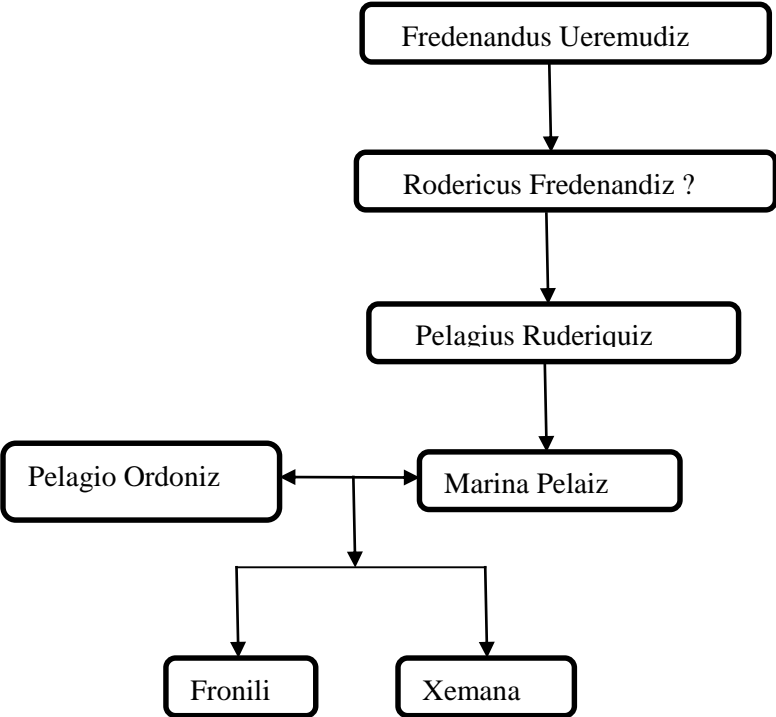
34) Descendance de Sonna (16/2/1072)



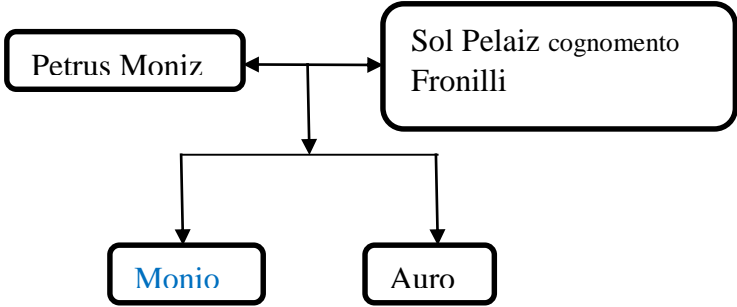
35) Descendance de Didacus Petrizi (18/12/1073)



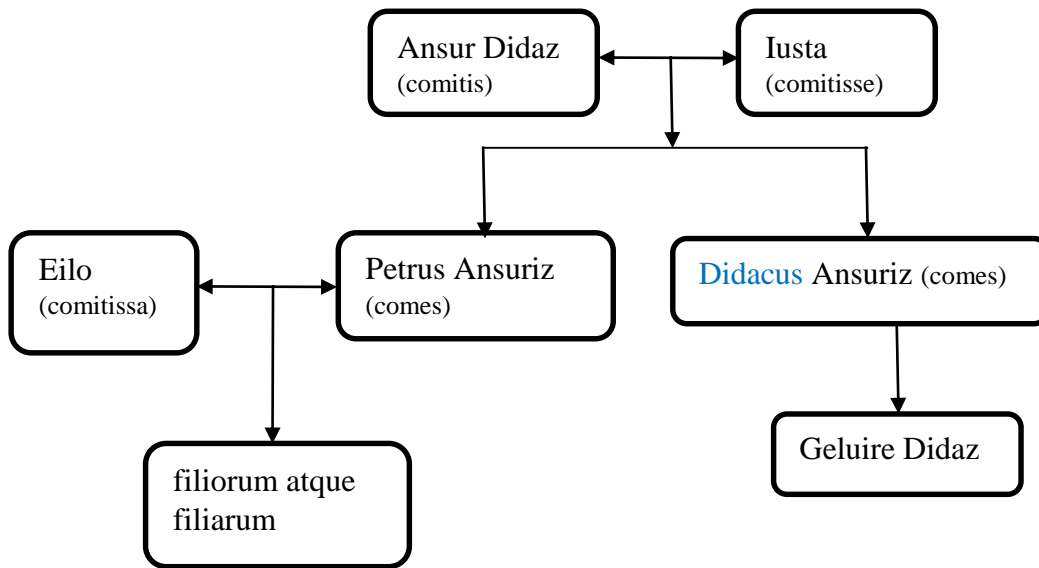
36) Descendance de Fredenandus Ueremudiz (15/8/1075)



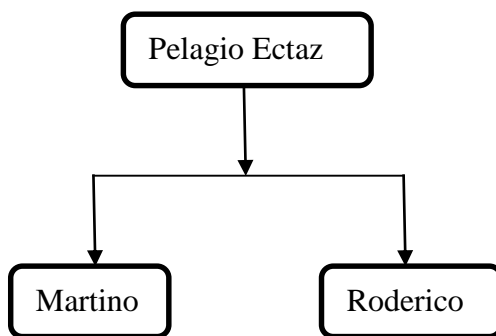
37) Descendance de Petrus Moniz (20/2/1078)



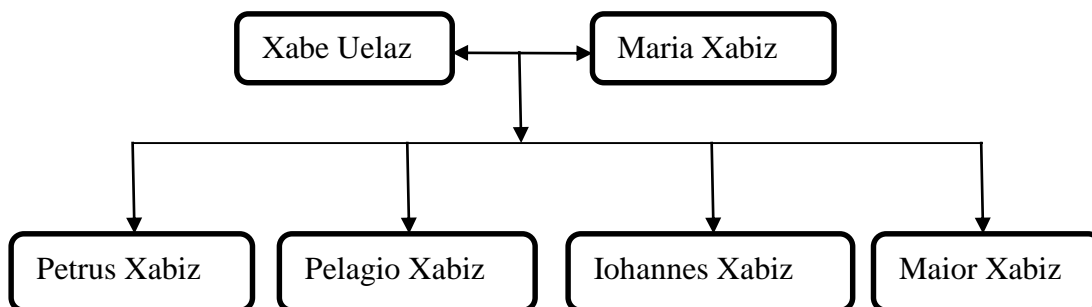
38) Descendance du comte Ansur Didaz<sup>1226</sup> ([1088-1091])



39) Descendance de Pelagio Ectaz (8/3/1099)

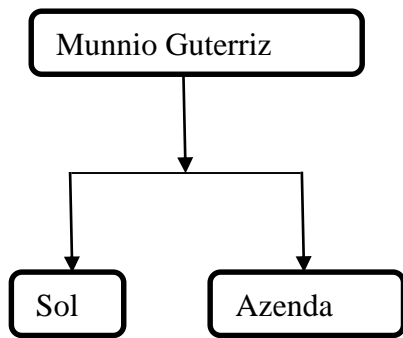


40) Descendance de Xabe Uelaz (2/1/1104)

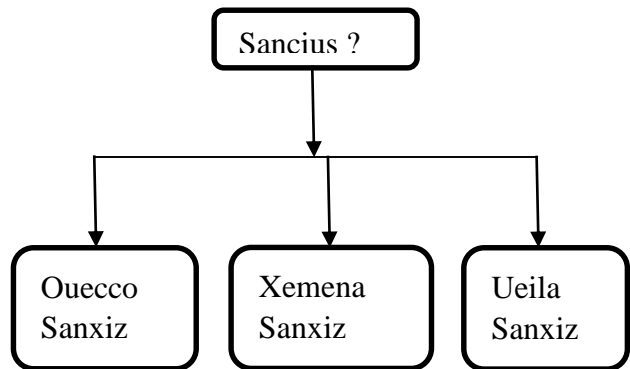


<sup>1226</sup> Voir la généalogie complète dans la famille los Flaínez de León (familles dont est issue la comtesse Iusta Fernandiz) et la famille Beni Gómez (famille du comte Ansur Didaz) de M. PÉREZ, « Parentesco, prestigio y poder en la alta edad media : la antroponimia aristocrática en el Reino de León (siglos X y XI) », in *Estudios de Historia de España*, vol. XVI, 2014, p. 85.

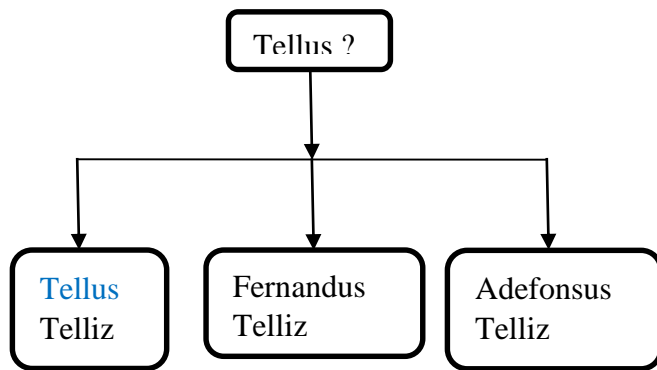
41) Descendance de Munnio Guterriz (1<sup>er</sup>/1/1109)



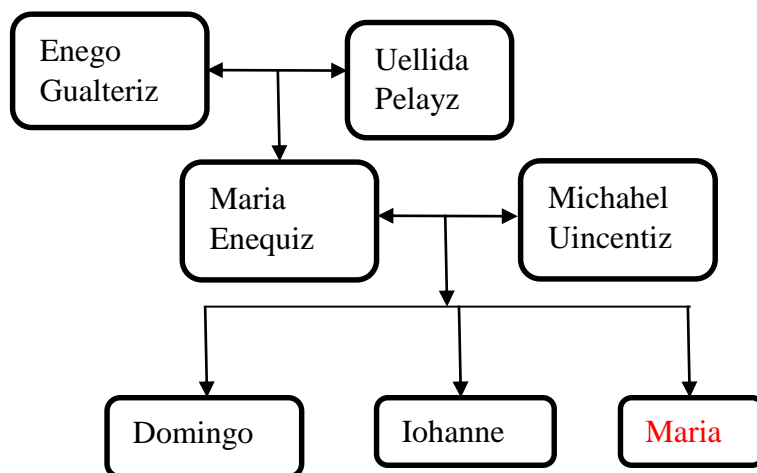
42) Descendance de Sancius (1109)



43) Descendance de Tellus (mai 1112)

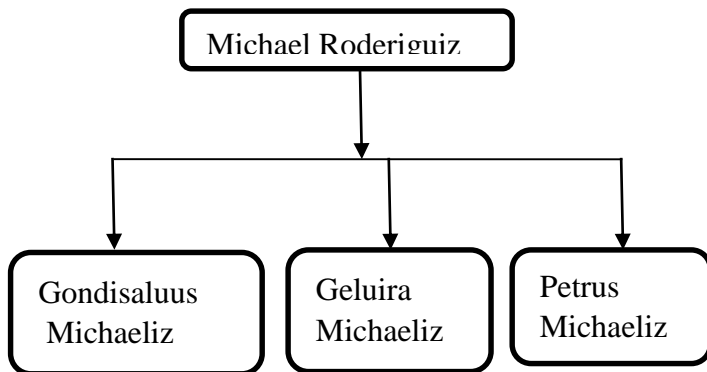


44) Descendance d'Enego Gualteriz (7/6/1114)

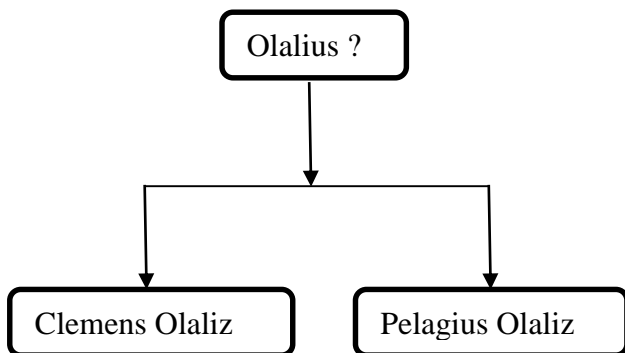




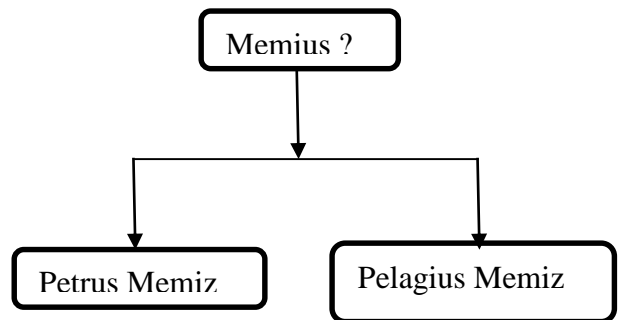
45) Descendance de Michael Roderiguiz (11/8/1115)



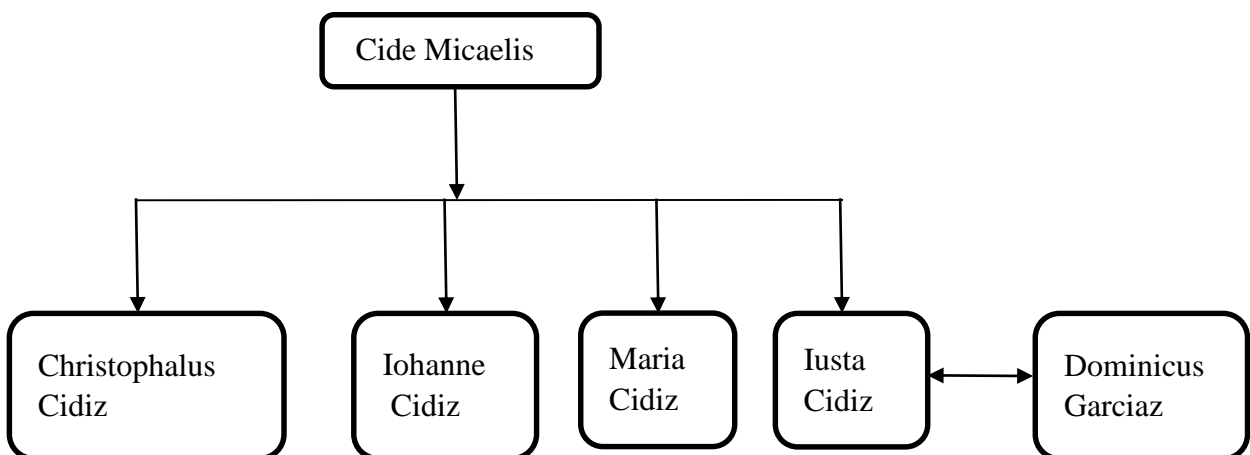
46) Descendance d'Olalius (28/1/1116)



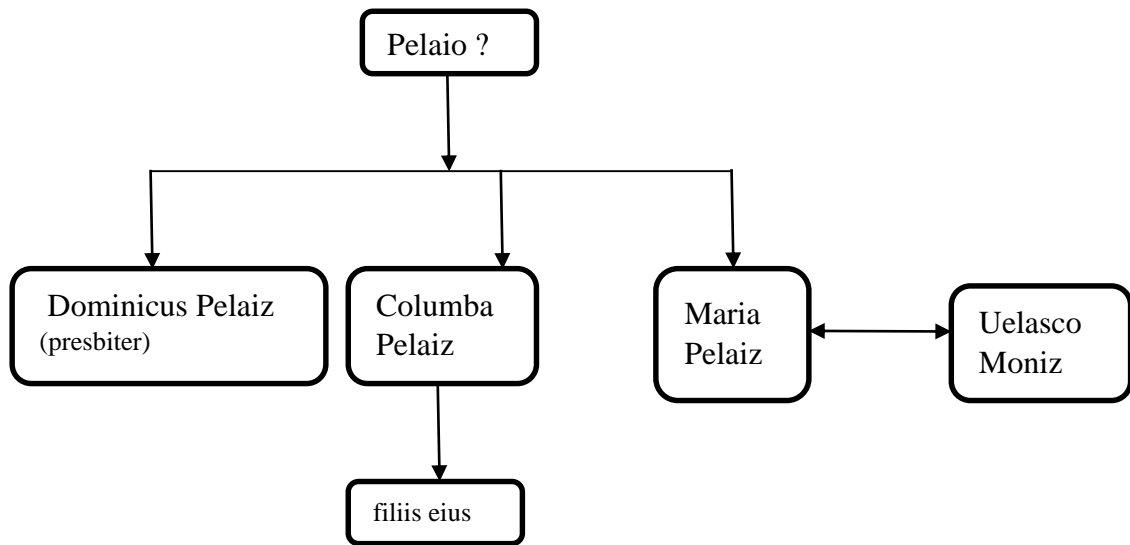
47) Descendance de Memius (28/1/1116)



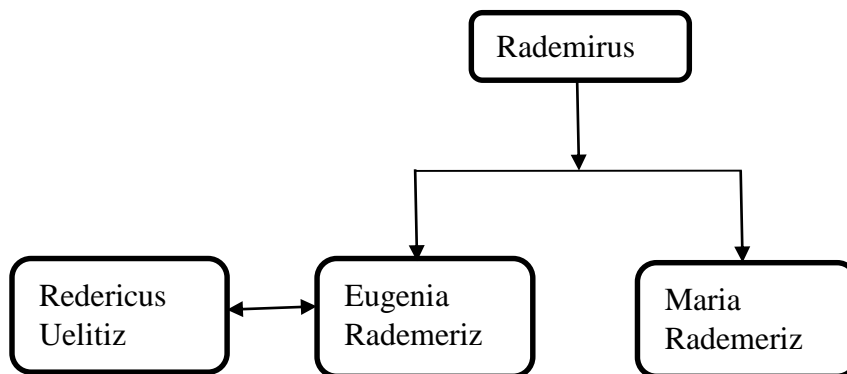
48) Descendance de Cide Micaelis (23/5/1117)



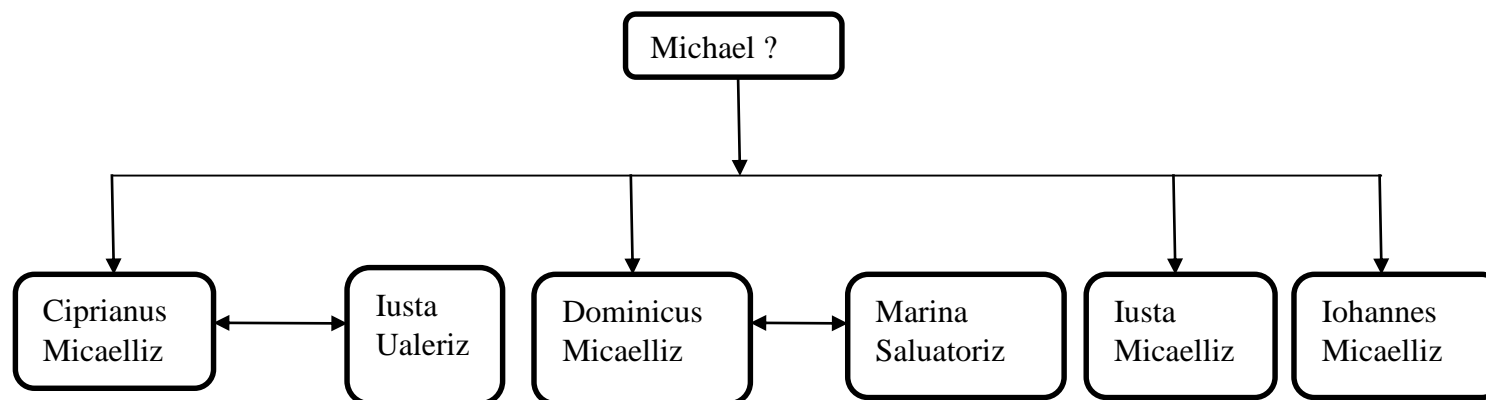
49) Descendance de Pelaio (26/7/1124 ?)



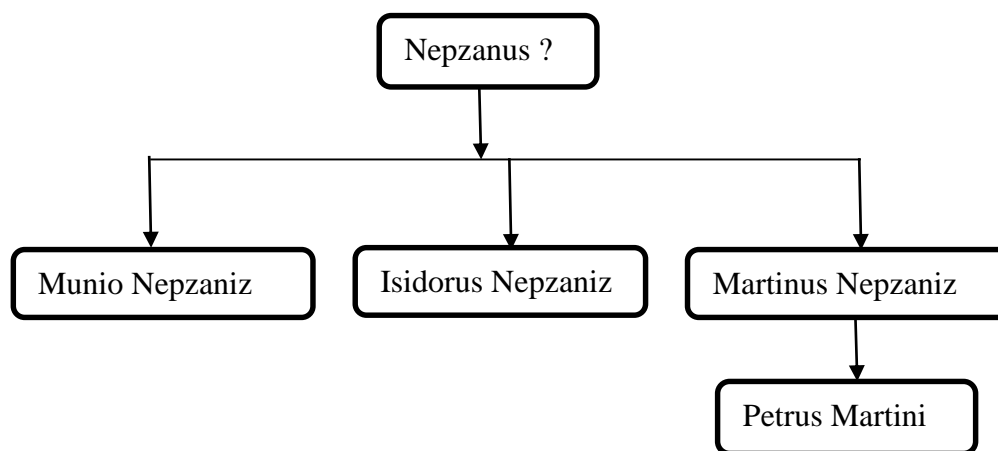
50) Descendance de Rademirus 1124



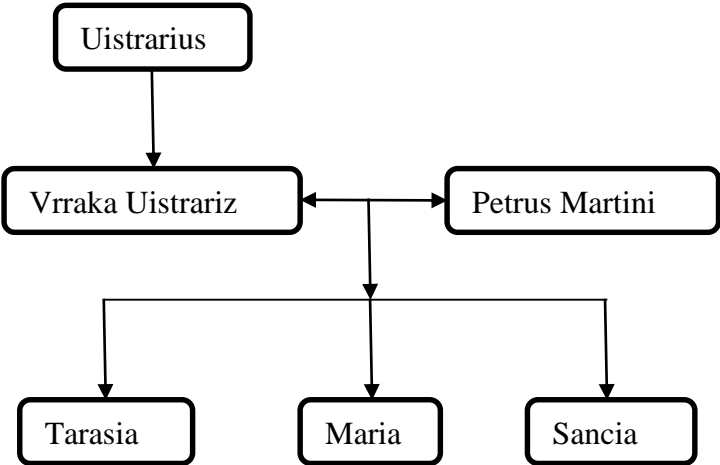
51) Descendance de Michael (19/2/1125)



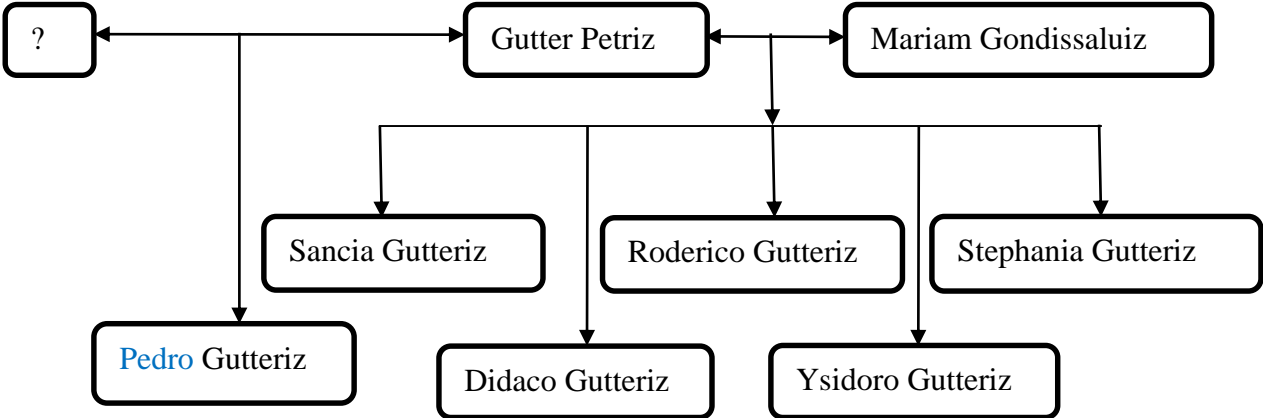
52) Descendance de Nepzanus (14/7/1129)



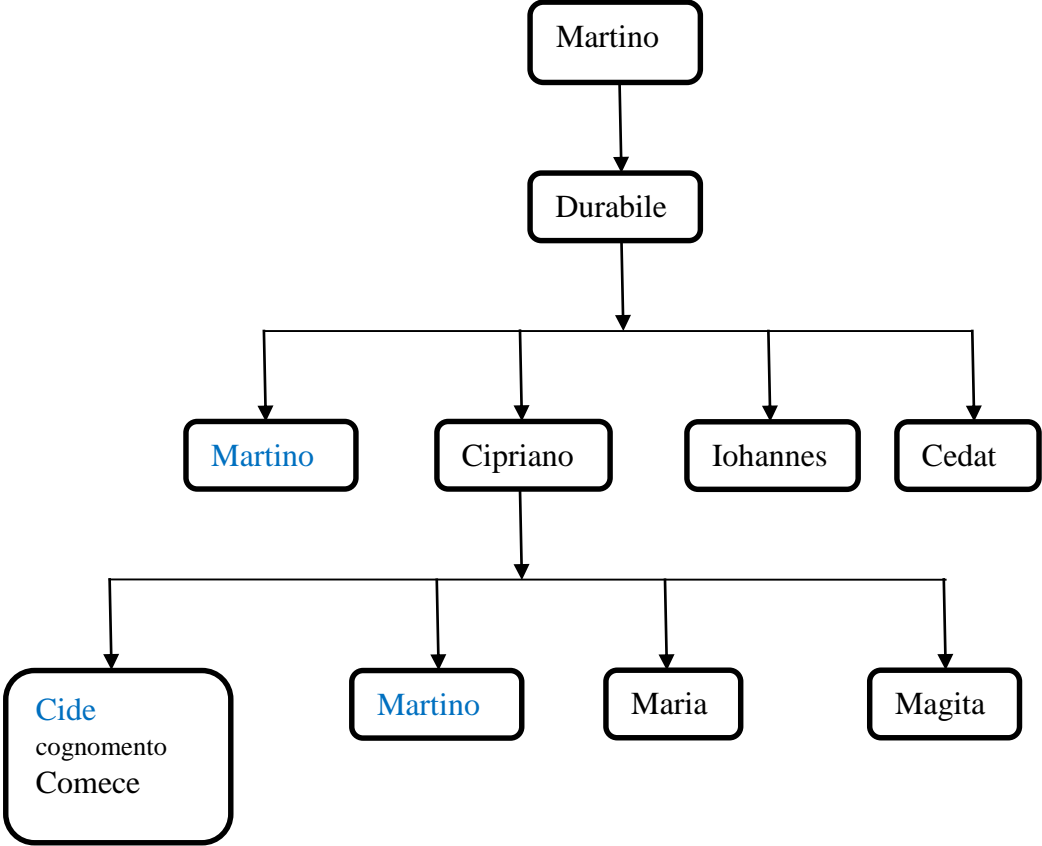
53) Descendance d'Uistrarius (19/2/1132)



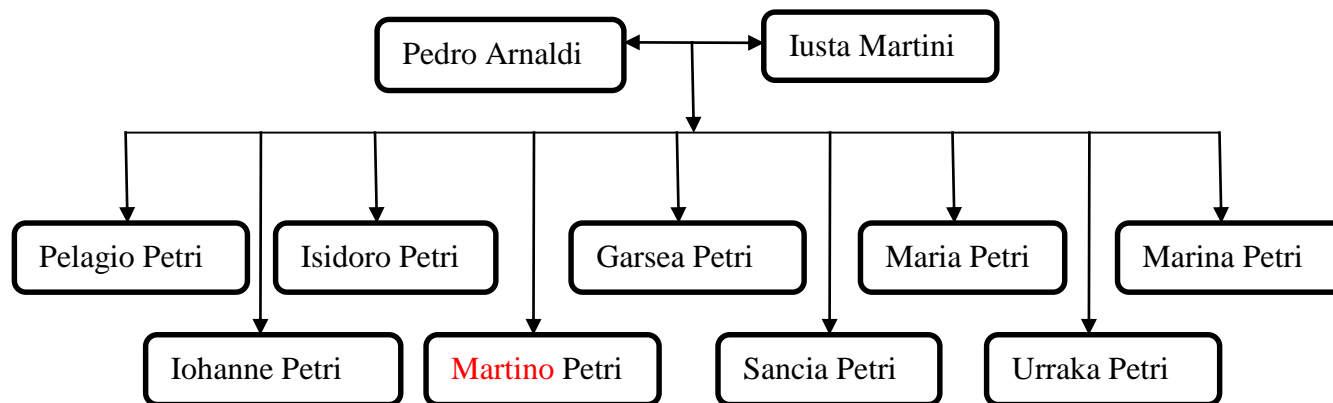
54) Descendance de Gutter Petriz (23/11/1133)



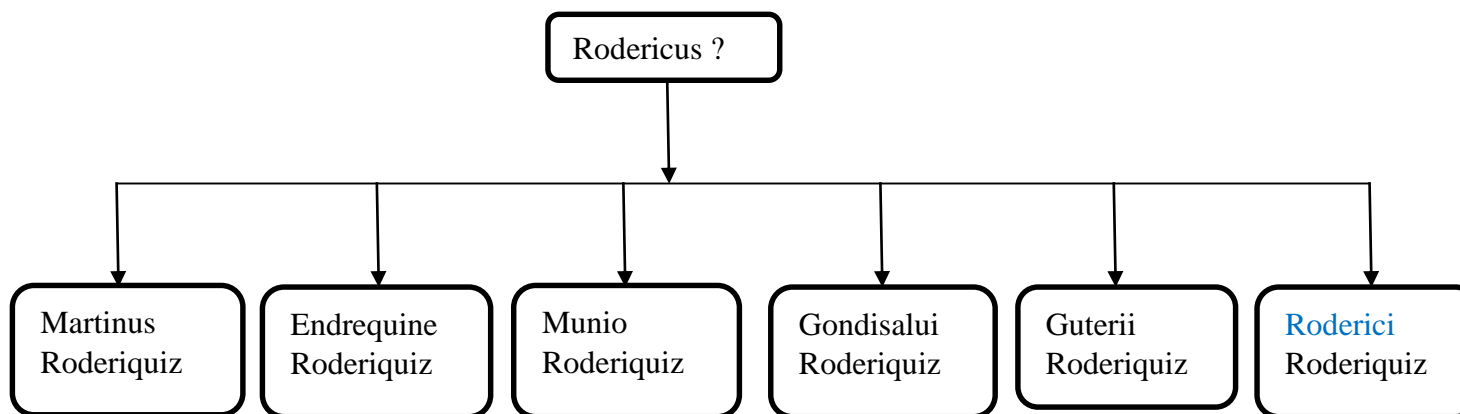
55) Descendance de Martino 1033 et 1034



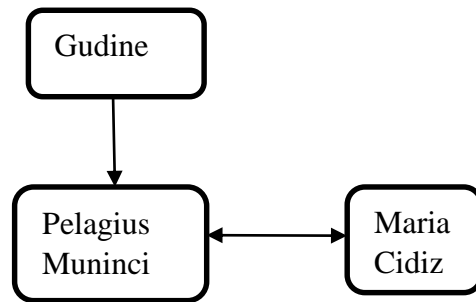
56) Descendance de Pedro Arnaldi (6/2/1136)



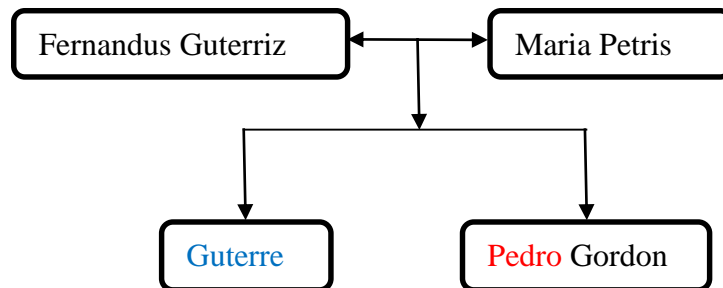
57) Descendance de Rodericus (26/6/1136)



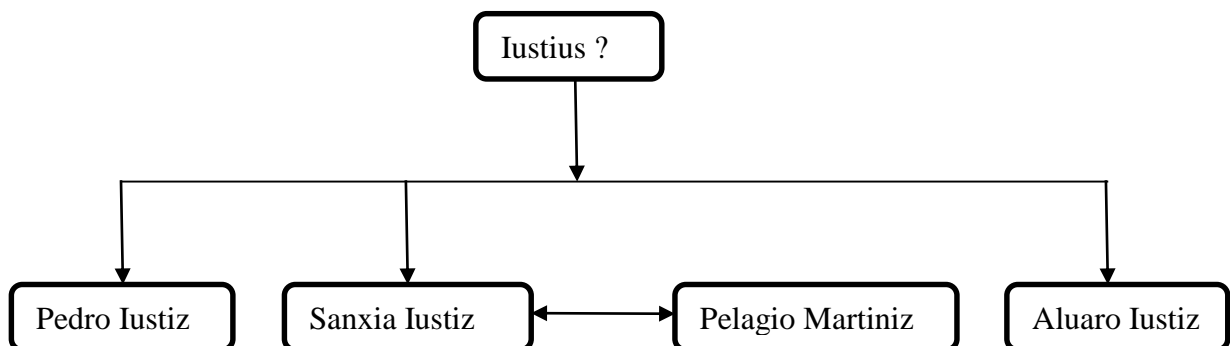
58) Descendance de Gudine (7 et 8/2/1138)



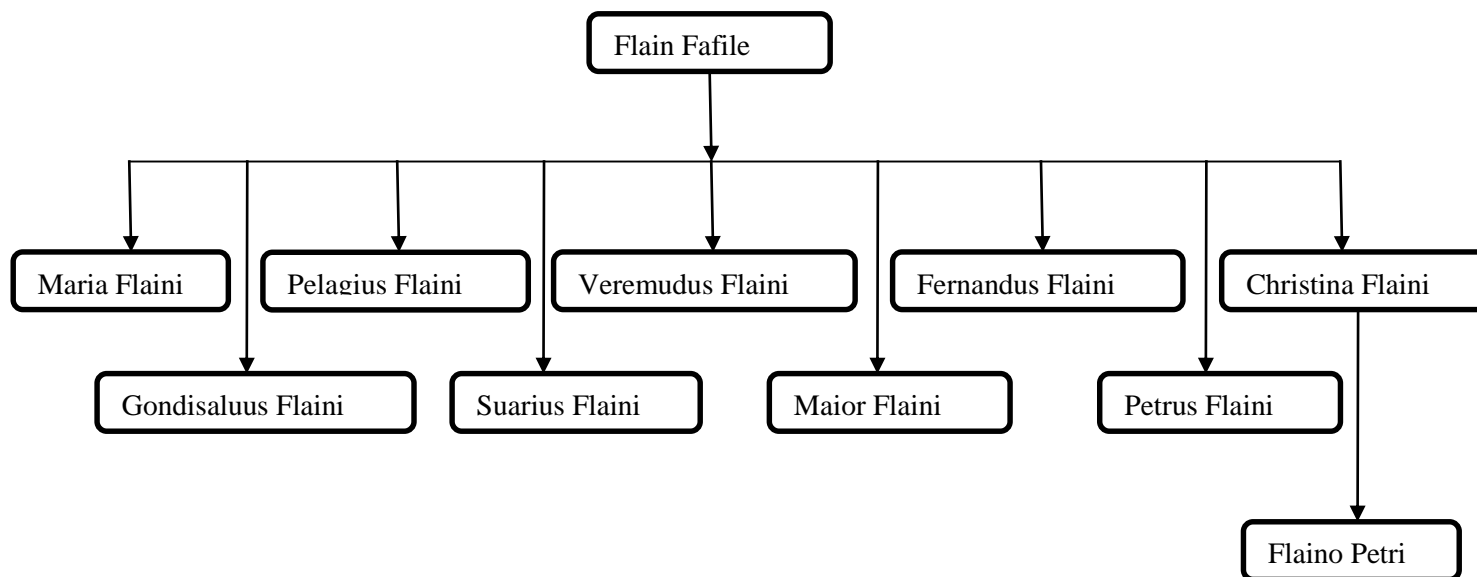
59) Descendance de Fernandus Guterriz (28/3/1140 ?)



60) Descendance d'Iustus (29/11/1140 ou [1141])

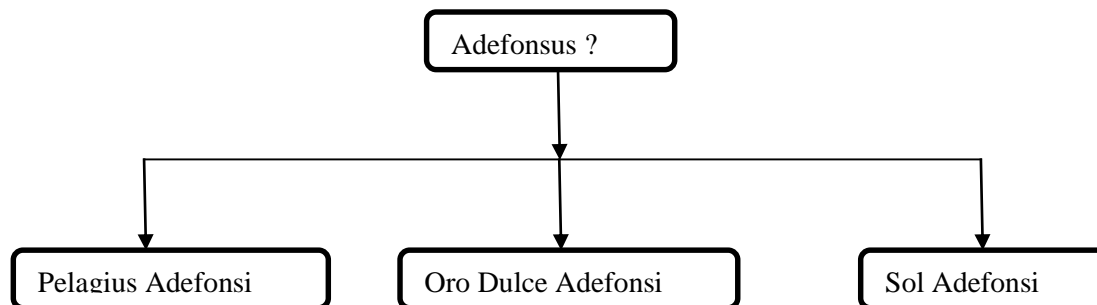


61) Descendance de Flain Fafile (21/5/1141)



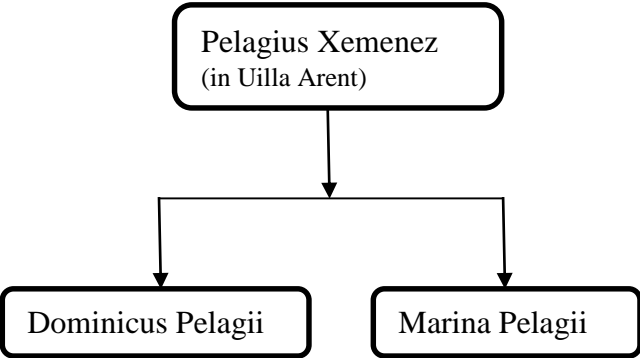
Aucun élément ne permet de relier Flain Fafile à la famille Flaínez dont nous avons fait, un peu plus haut, les généalogies de certaines branches.

62) Descendance d'Adefonsus ? (26/9/1141)

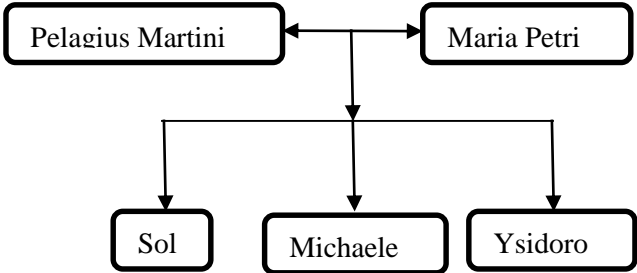




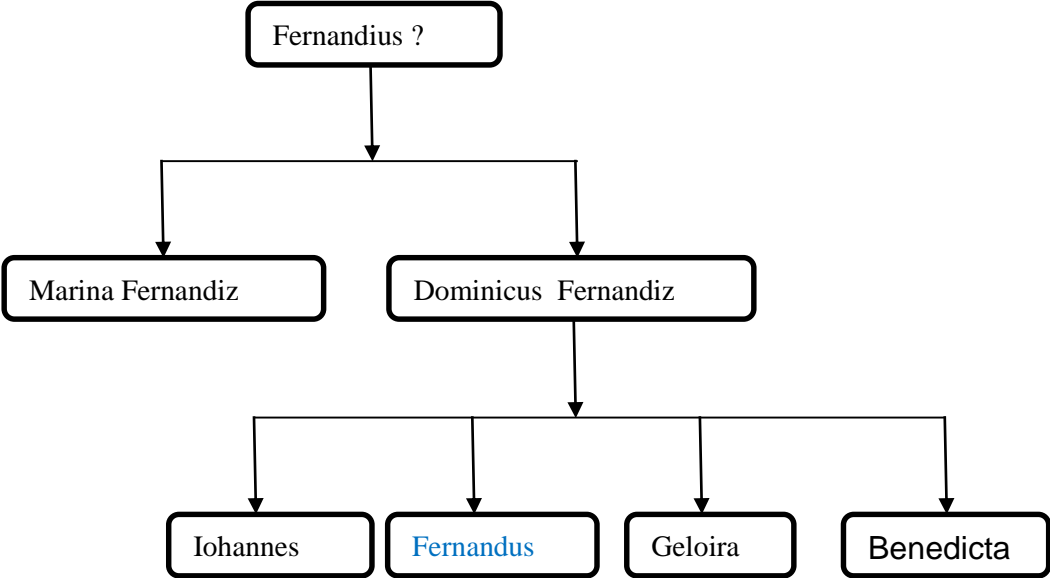
63) Descendance de Pelagius (10/2/1146)



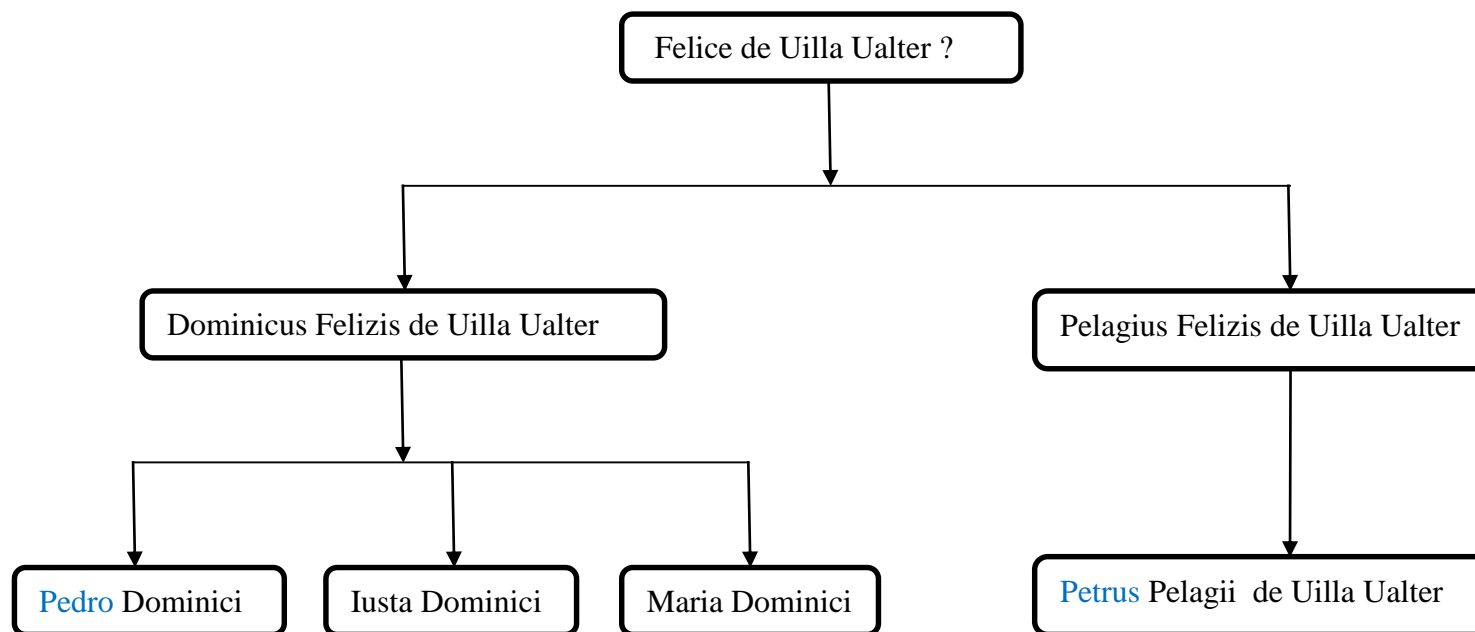
64) Descendance Pelagius (30/1/1149)



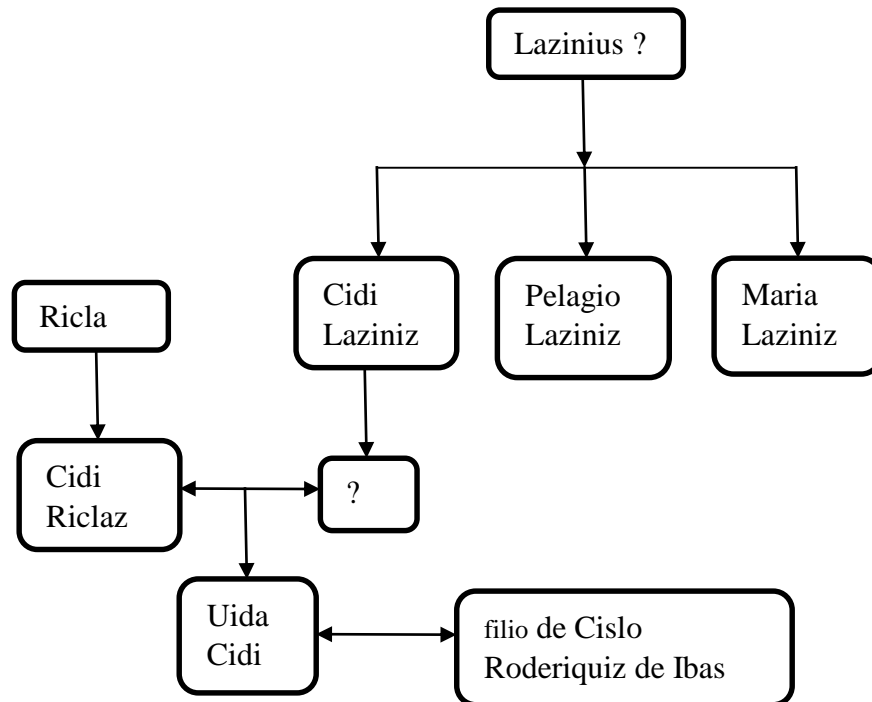
65) Descendance de Dominicus Fernandiz (29/4/1149)



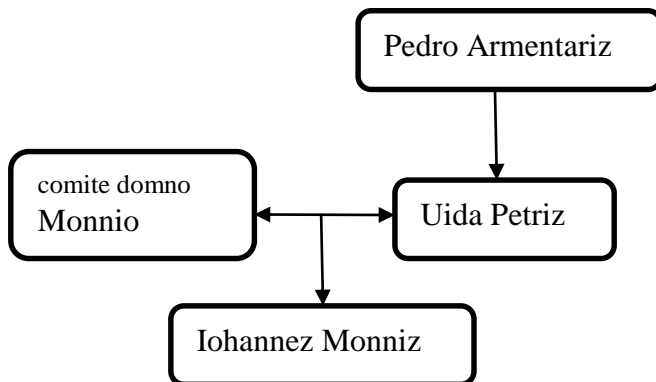
66) Descendance de Felice de Uilla Ualter (1/8/1179)



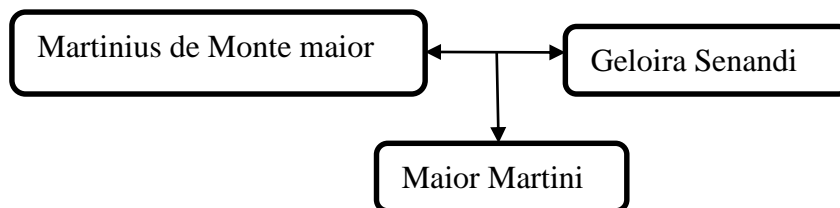
67) Descendance de Lazinius (1<sup>ère</sup> moitié du XII<sup>ème</sup> siècle)



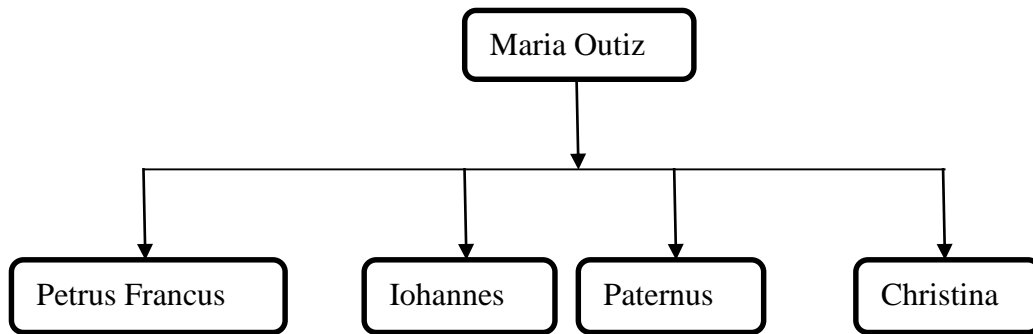
68) Descendance de Pedro Armentariz (1<sup>ère</sup> moitié du XII<sup>ème</sup> siècle)



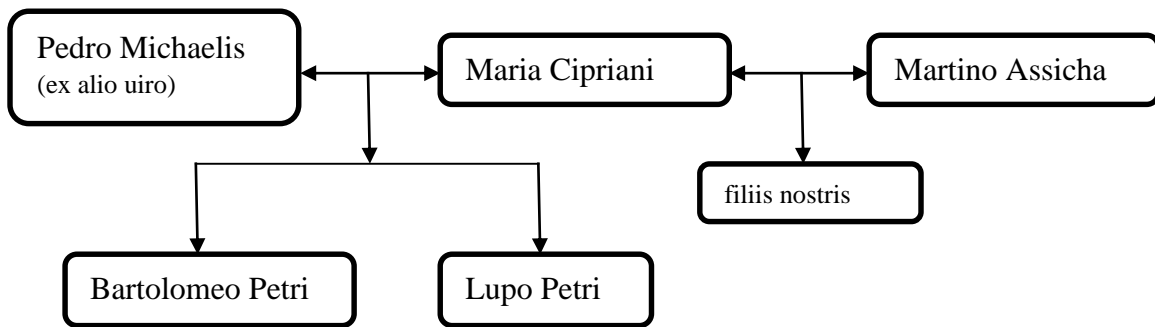
69) Descendance de Martinius de Monte maior (1/4/1155)



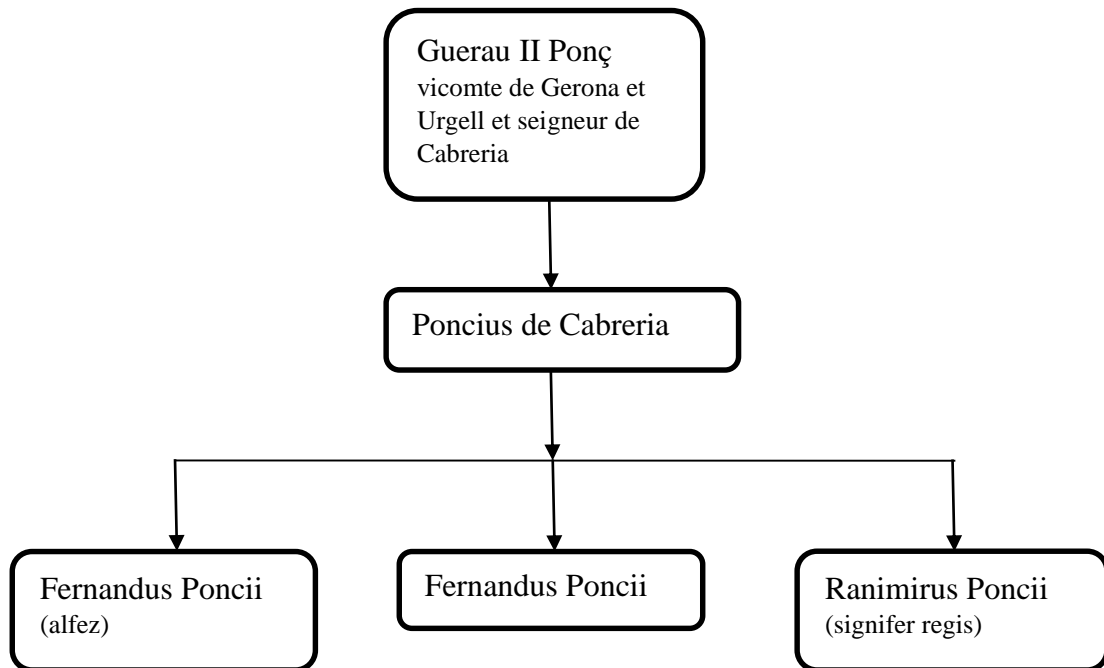
70) Descendance de Maria Outiz (10/2/1156)



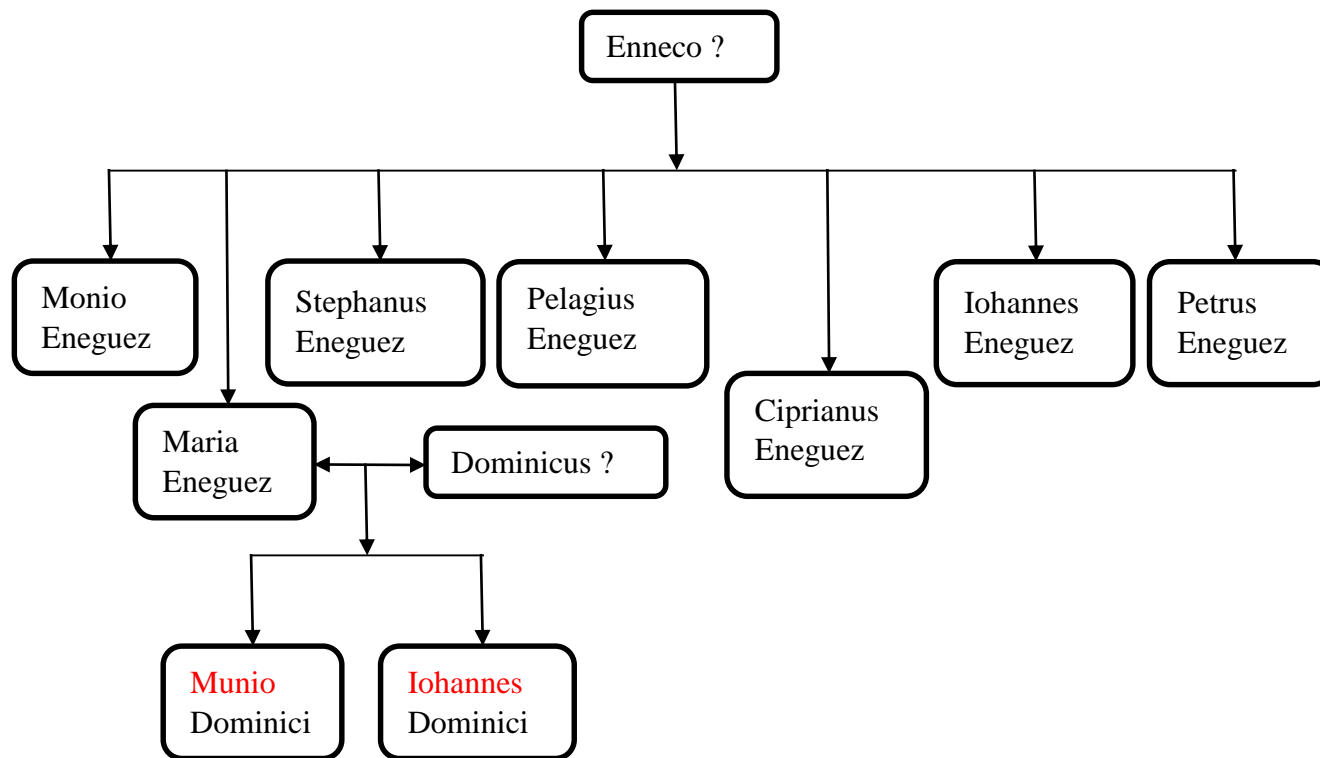
71) Descendance de Maria Cipriani (27/2/1156)



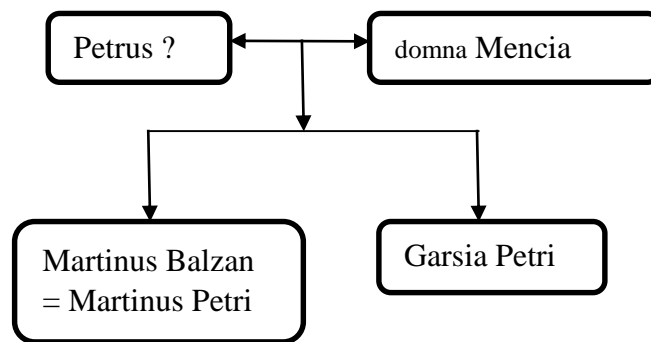
72) Descendance de Ponce de Cabreria 1144, 1162, 1164



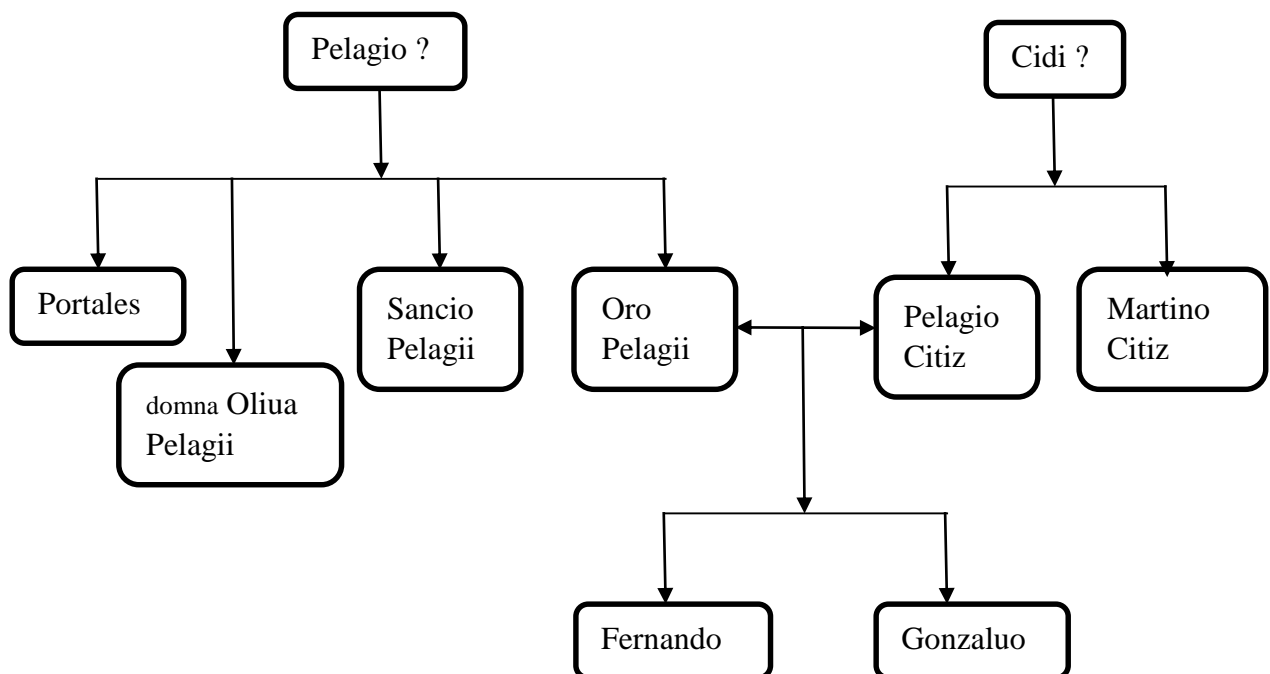
73) Descendance d'Enneco (11 ?/6/1163 et 22/10/1167)



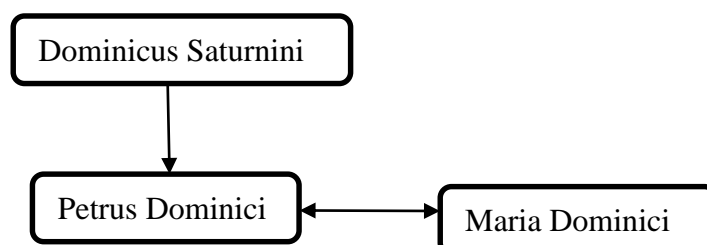
74) Descendance de Petrus (1168)



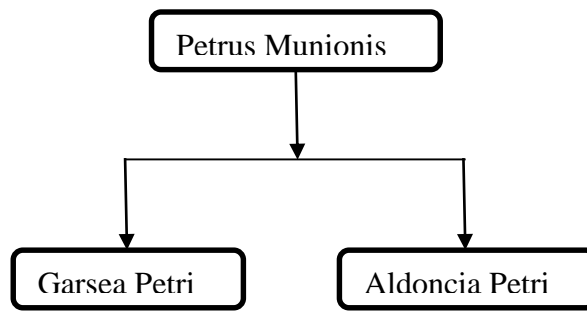
75) Descendances de Pelagio et Cidi (17/9/1169)



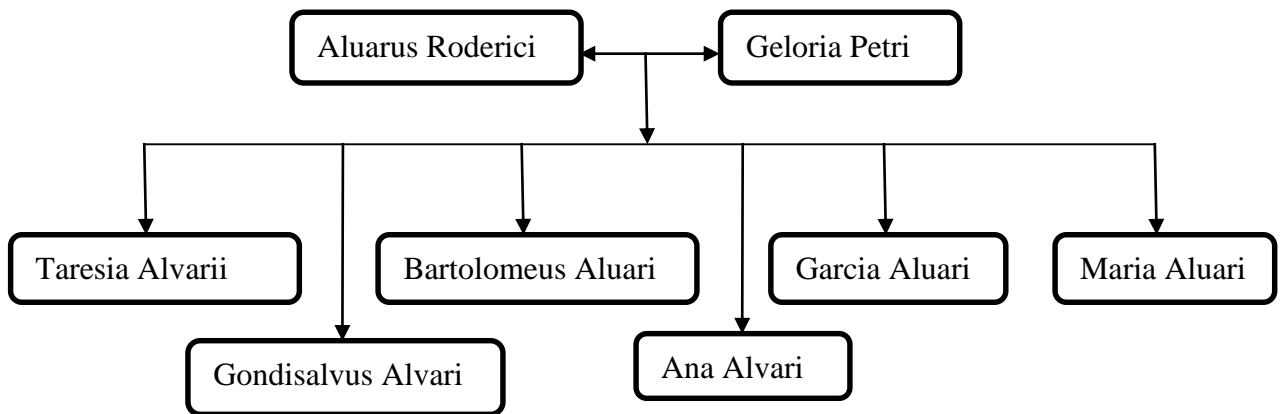
76) Descendance de Dominicus Saturnini (4/7/1171)



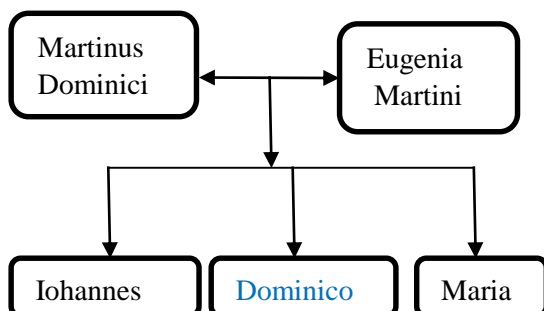
77) Descendance de Petrus Munionis (9/11/1173)



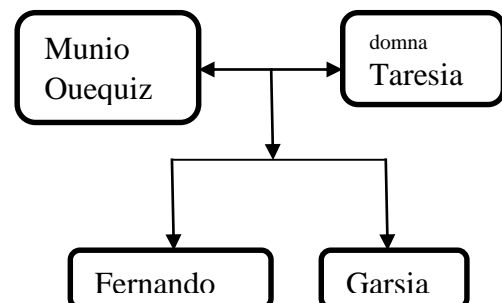
78) Descendance d'Aluarus Roderici (17/12/1173)



79) Descendance de Martinus (20/3/1175)  
(1176)

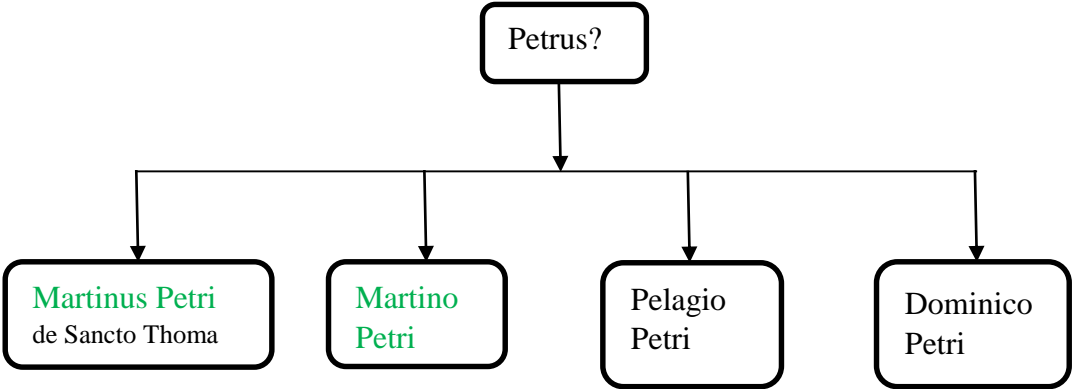


80) Descendance de Munio Ouequiz

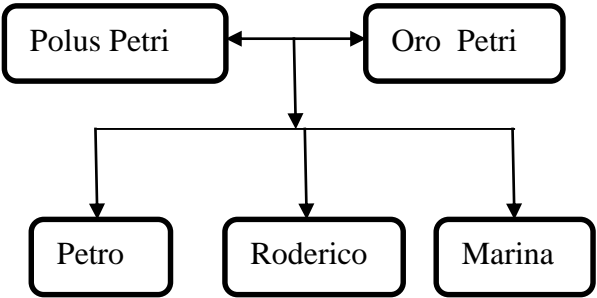




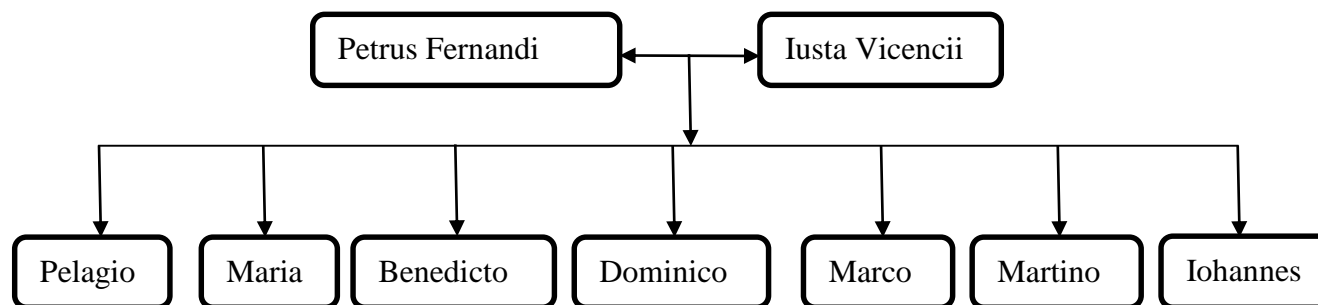
81) Descendance de Petrus (1176)



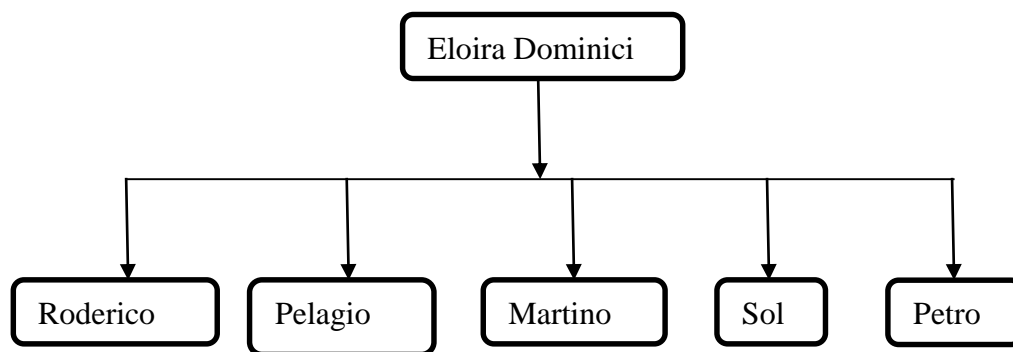
82) Descendance de Polus Petri (1176)



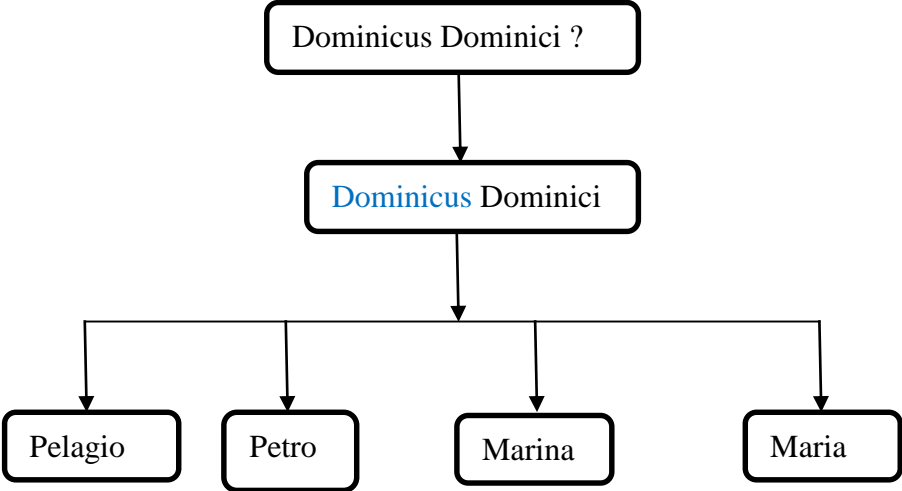
83) Descendance de Petrus Fernandi (7/1/1177)



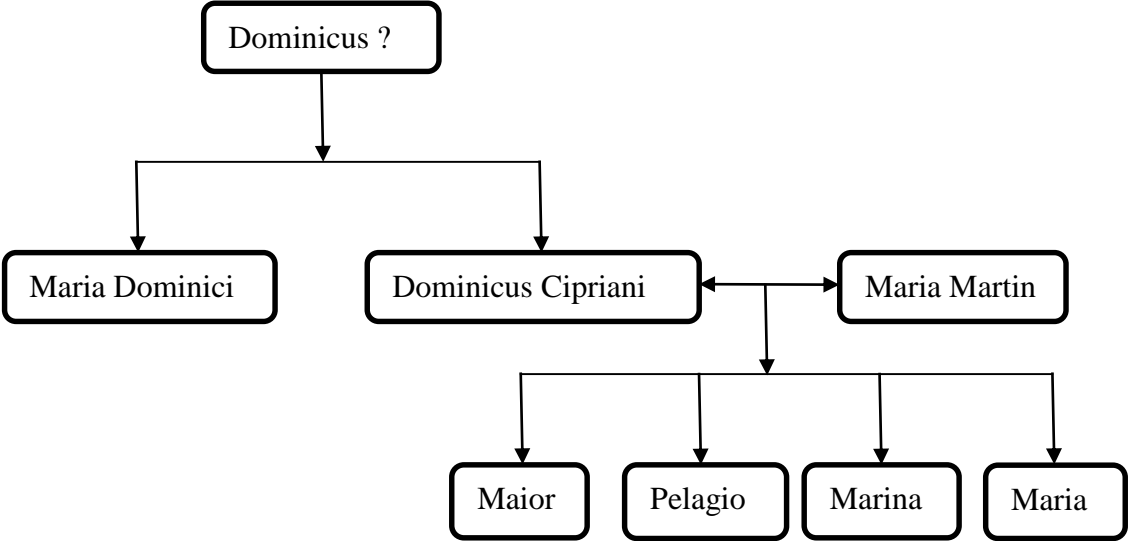
84) Descendance d'Eloira Dominici (7/1/1177)



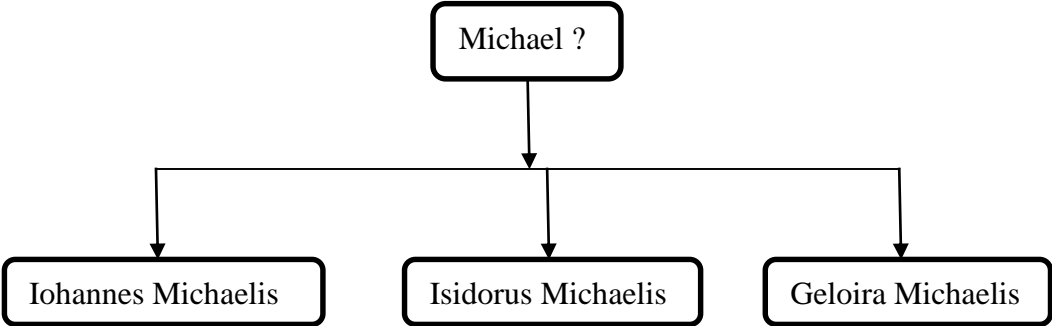
85) Descendance de Dominicus Dominici (7/1/1177)



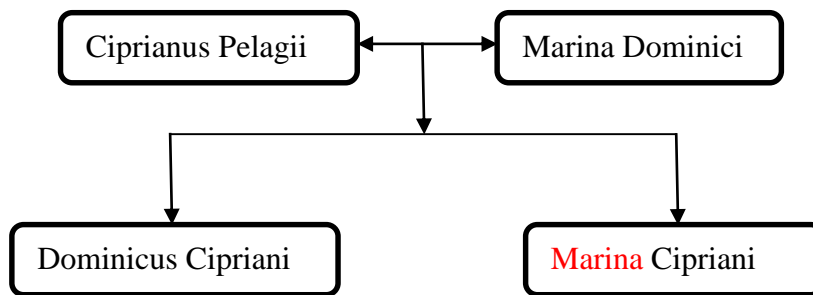
86) Descendance de Dominicus Cipriani (7/1/1177)



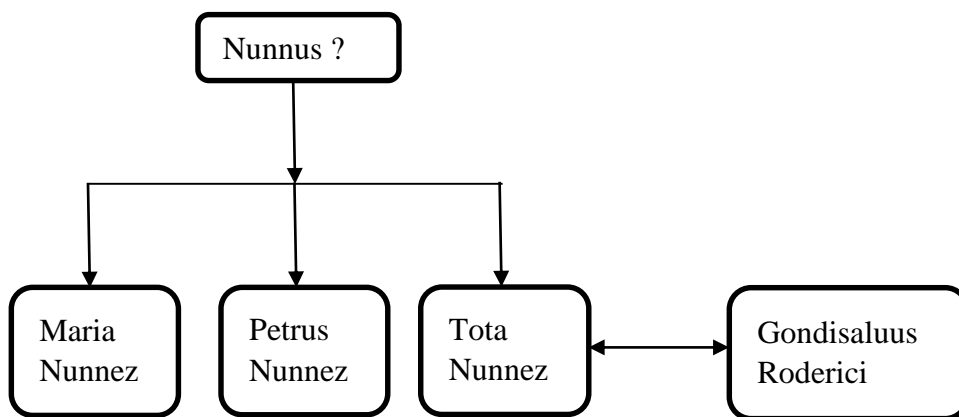
87) Descendance de Michael (8/2/1177)



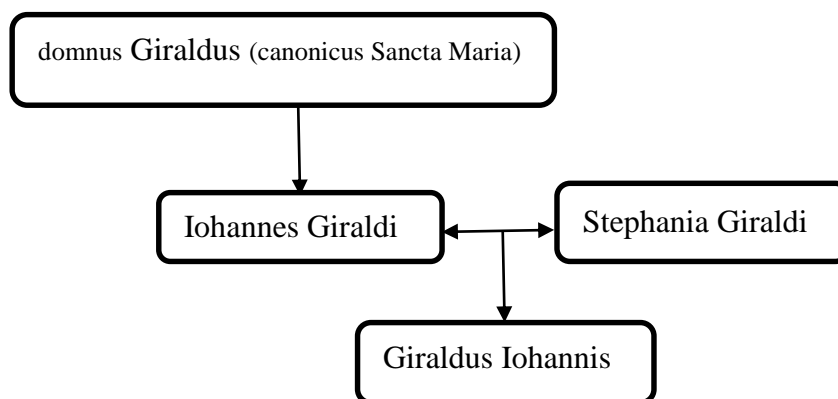
88) Descendance de Ciprianus Pelagii (17/2/1177)



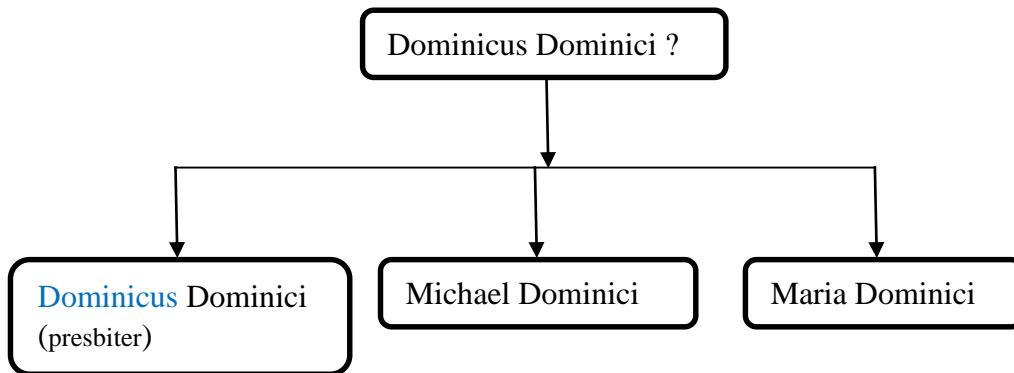
89) Descendance de Nunnus ? (21/5/1180)



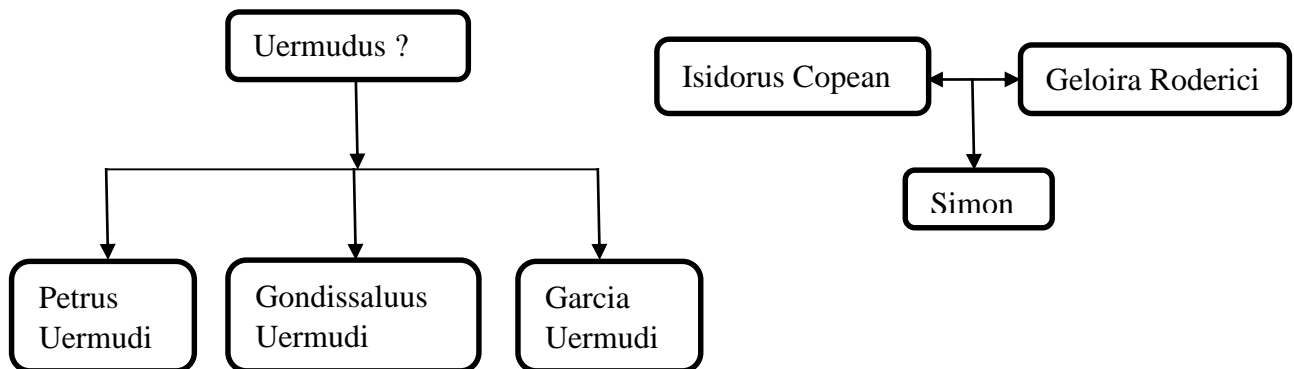
90) Descendance du chanoine Giraldus (11/7/1180 et 1208)



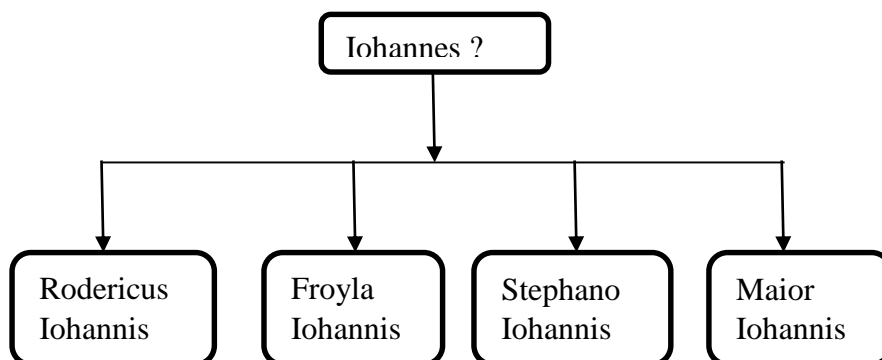
91) Descendance de Dominicus Dominici ? (1/4/1181)



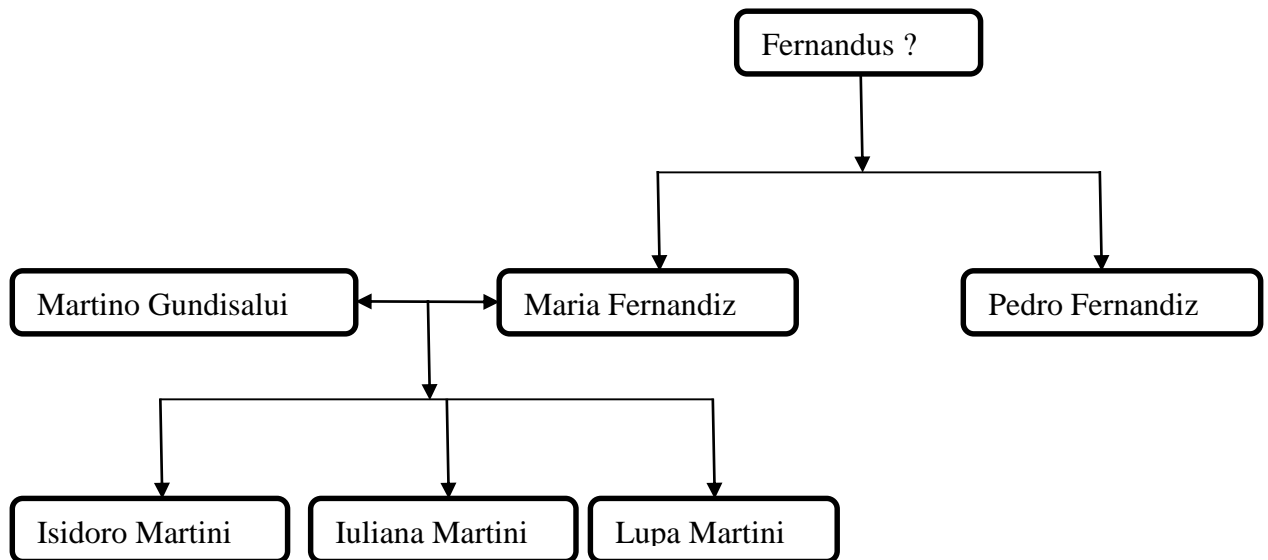
92) Descendance de Uermudus ? (20/12/1182)    93) Descendance d'Isidorus Copean (1186)



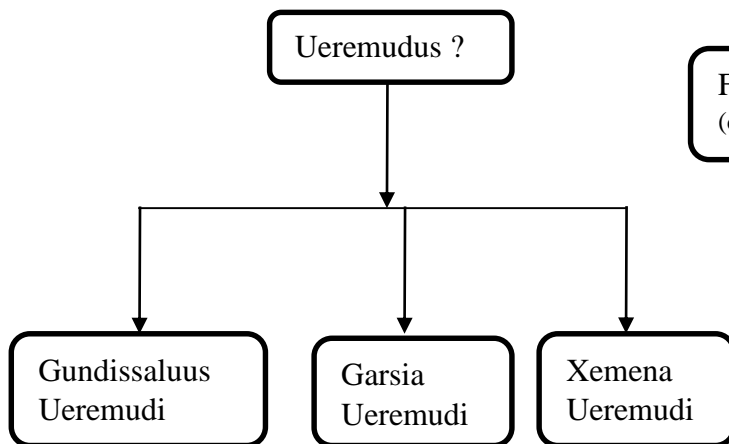
94) Descendance d'Iohannes (26/4/1186)



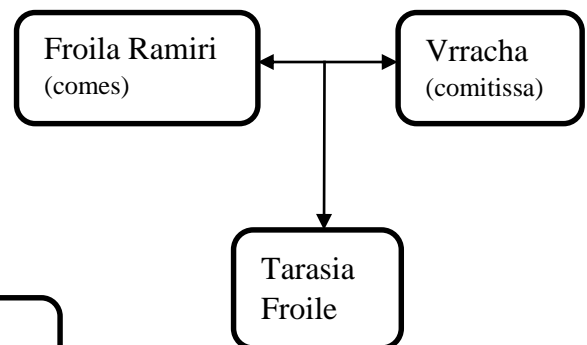
95) Descendance de Fernandus (30/11/1187)



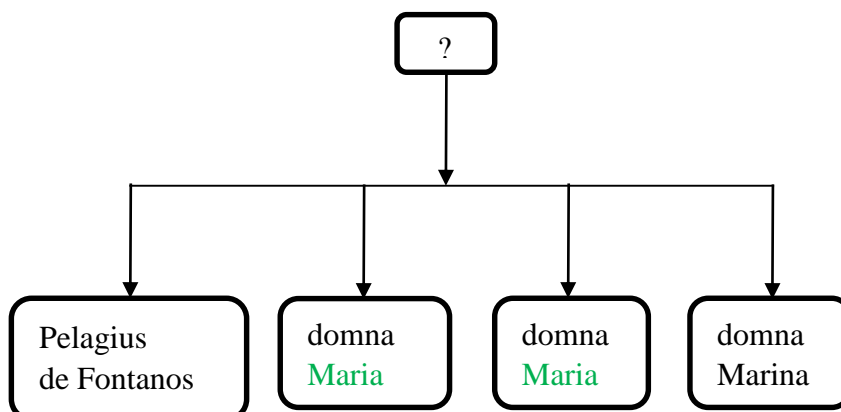
96) Descendance d'Ueremudus (11/3/1189)



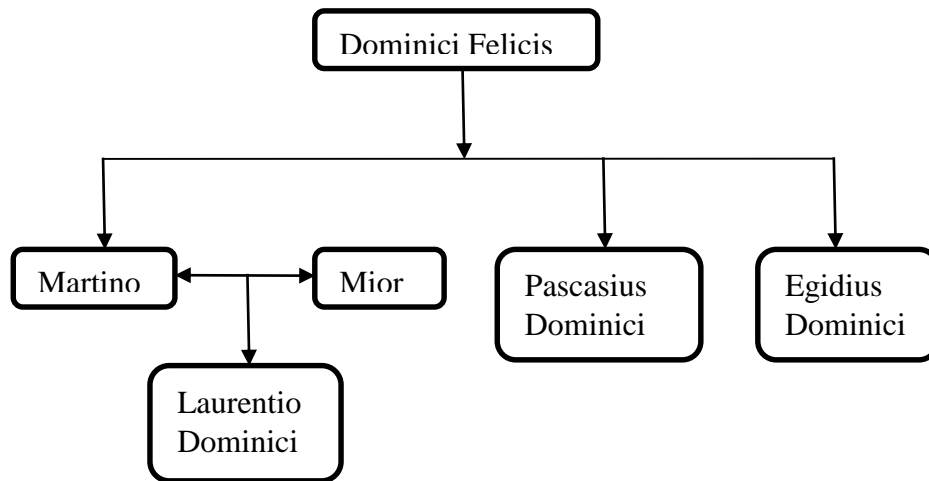
97) Descendance de Froila Ramiri (8/9/1189)



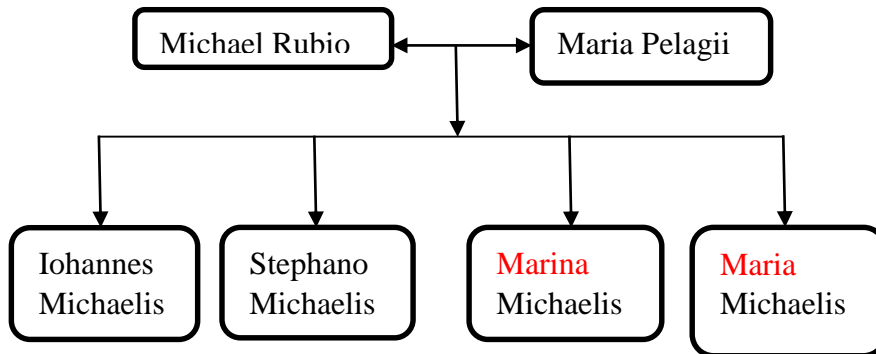
98) Famille de Pelagius de Fontanos (5/6/1190)



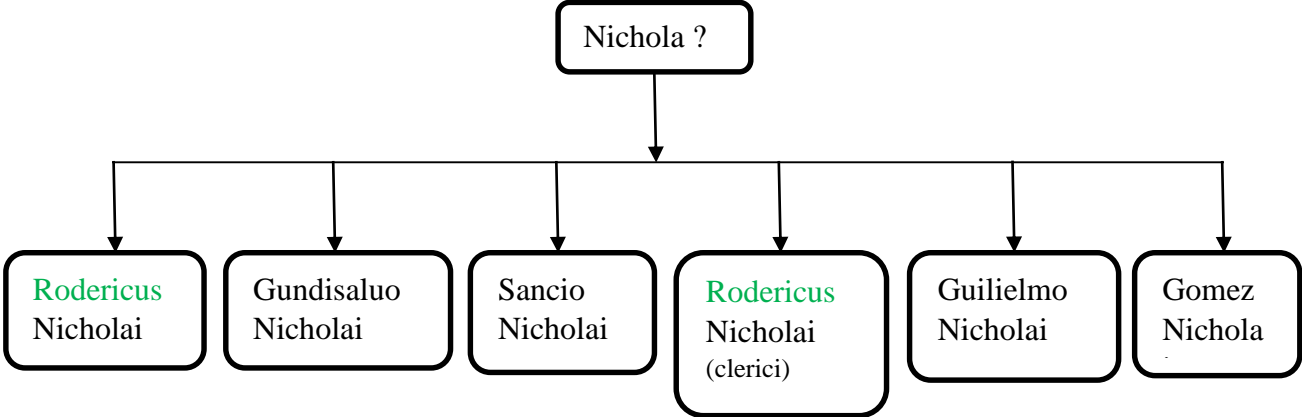
99) Descendance de Dominici Felicis (février/1192)



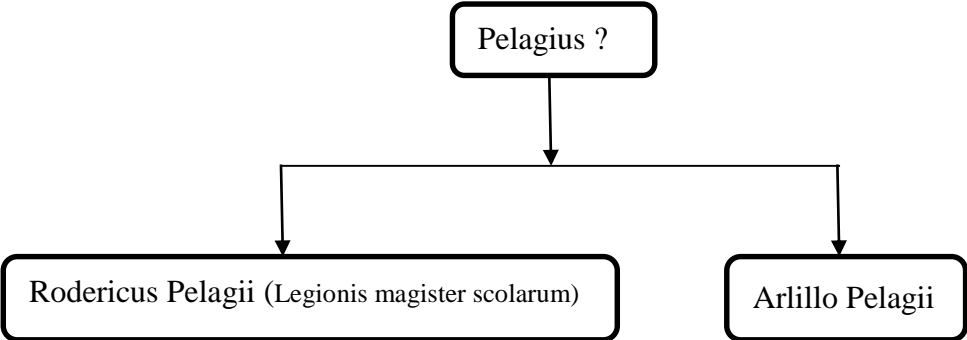
100) Descendance Michael Rubio (avril/1193)



101) Descendance de Nichola (23/6/1193)

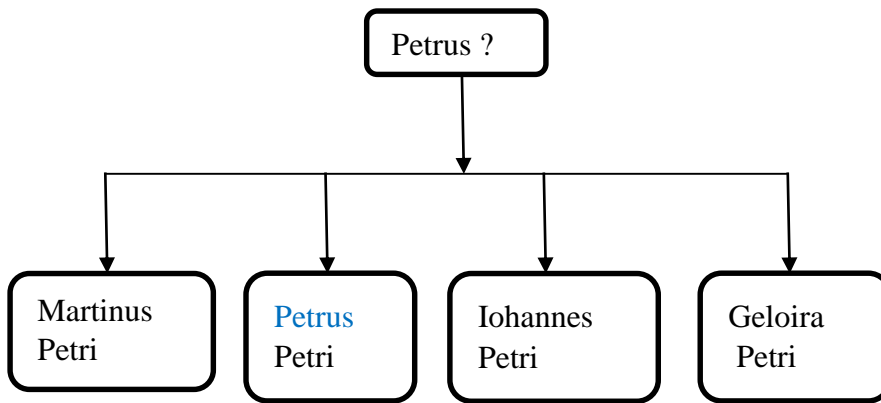


102) Descendance de Pelagius (18/5/1194)

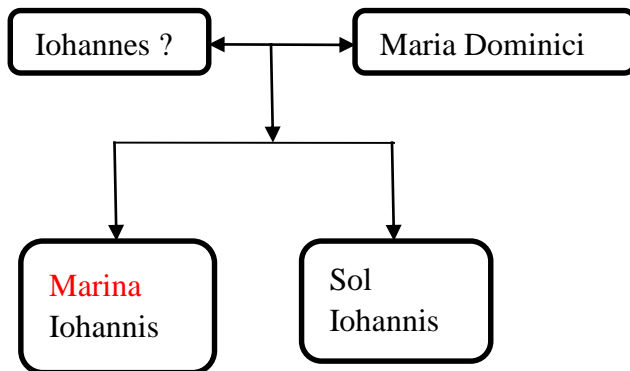




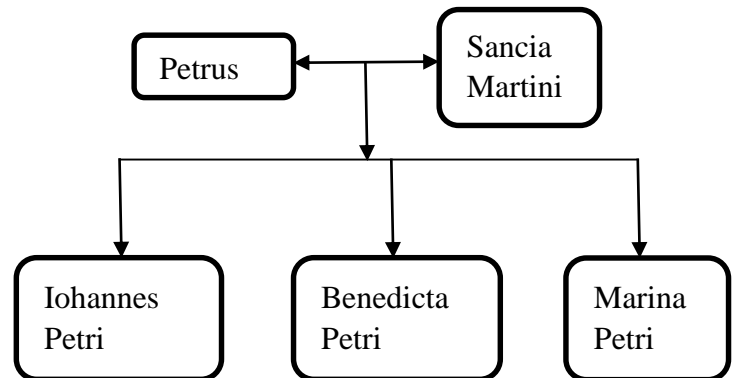
103) Descendance de Petrus (20/10/1194)



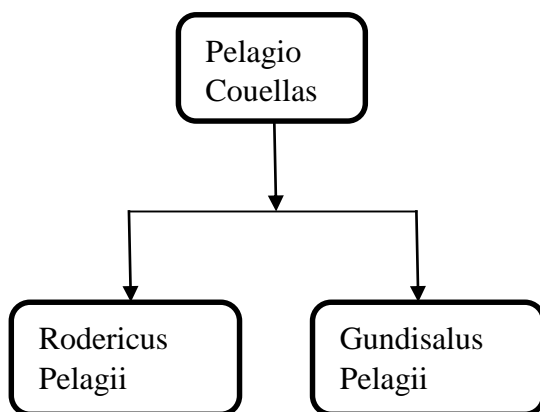
104) Descendance de Maria Dominici (15/6/1195)



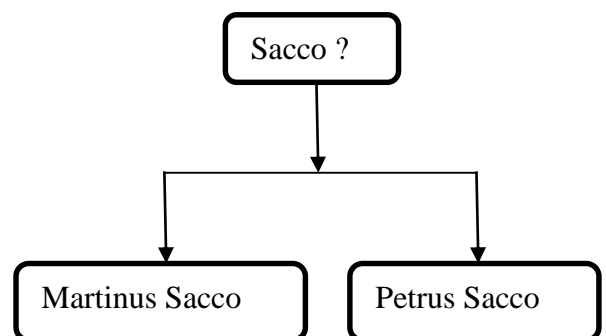
105) Descendance de Petrus (juin/1195)



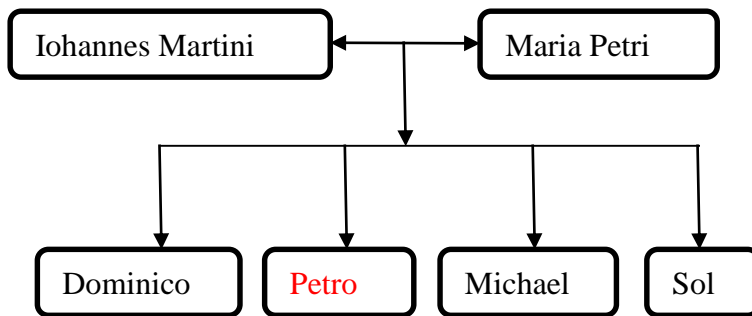
106) Descendance de Pelagio Couellas (3/11/1195)



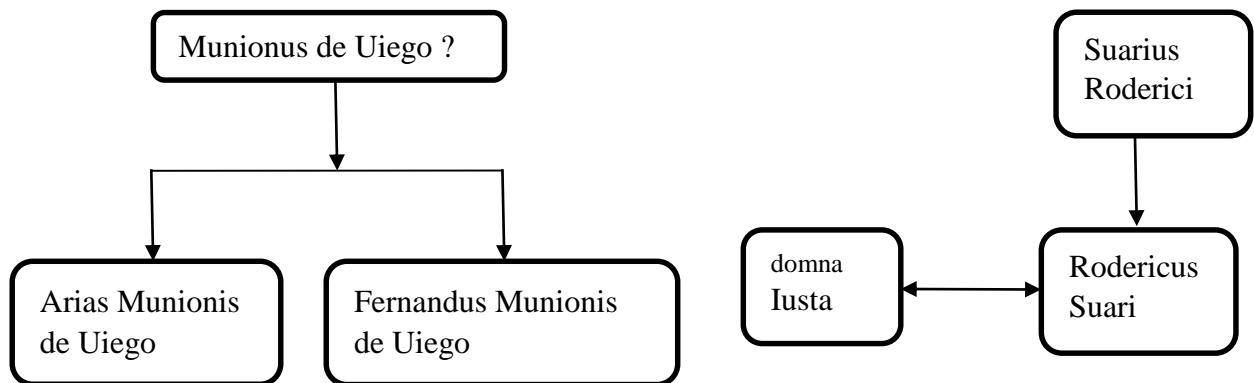
107) Descendance de Sacco (1195)



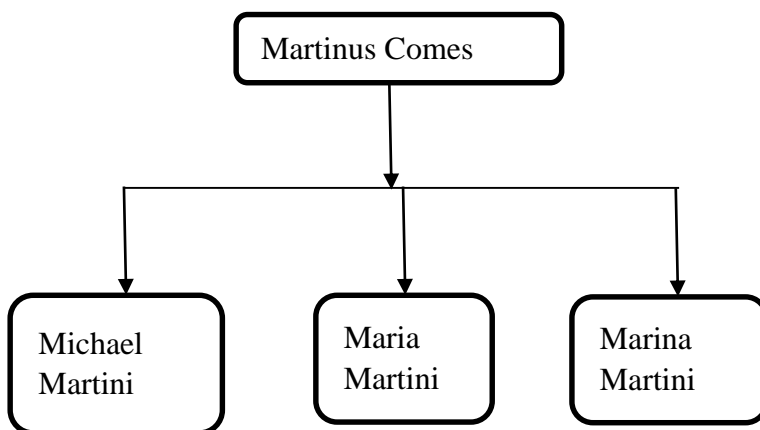
108) Descendance d'Iohannes Martini (3/2/1196)



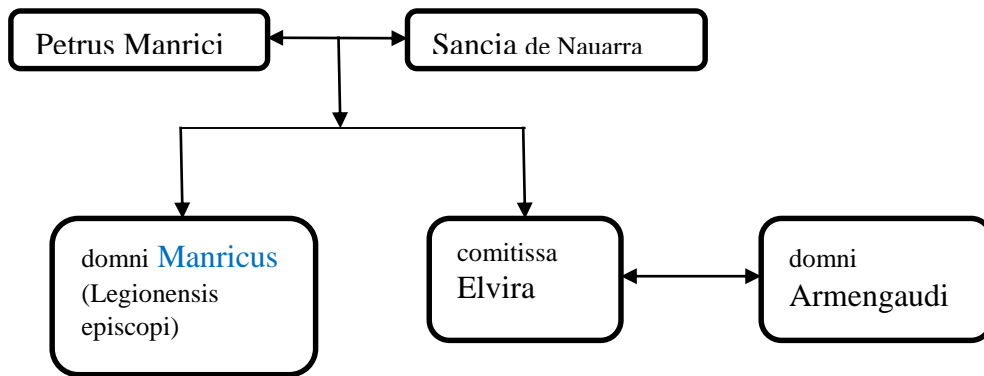
109) Descendance de Munionus de Uiego (1197) 110) Descendance de Suarius Roderici 1197



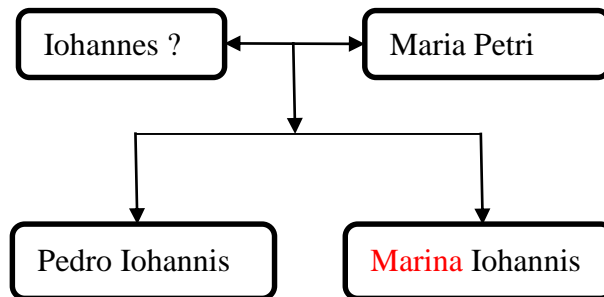
111) Descendance de Martinus Comes (5/12/1198)



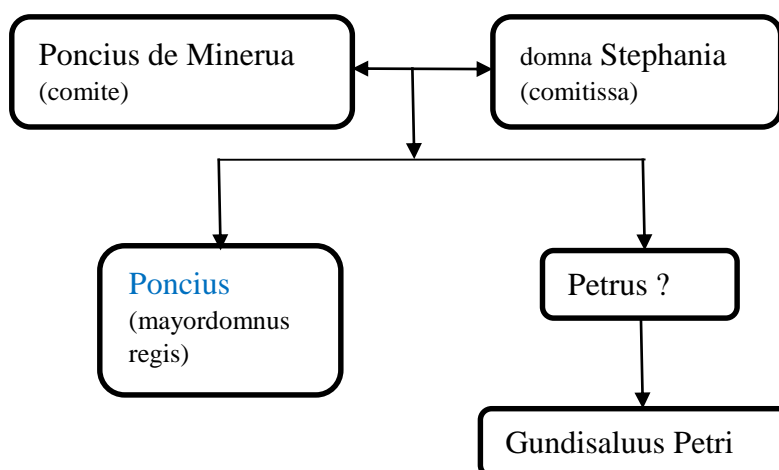
112) Descendance de Petrus Manrici (26/6/1199)



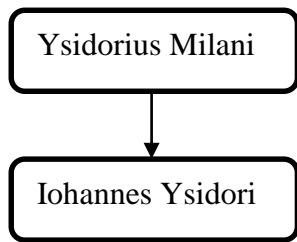
113) Descendance d'Iohannes (nov. 1199)



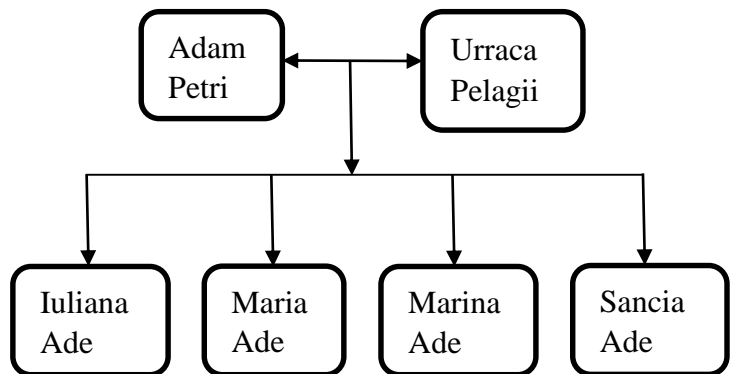
114) Descendance de Poncius de Minerua 1160 et 1200



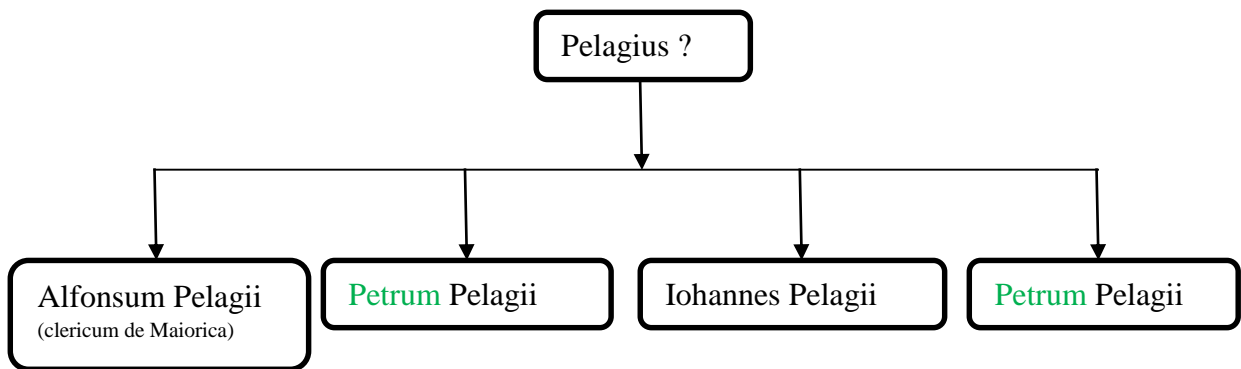
115) Descendance d'Ysidorius (février/1202)



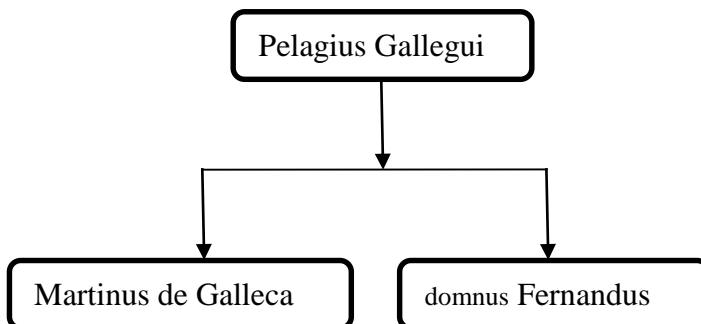
116) Descendance d'Adam Petri (13/3/1202)



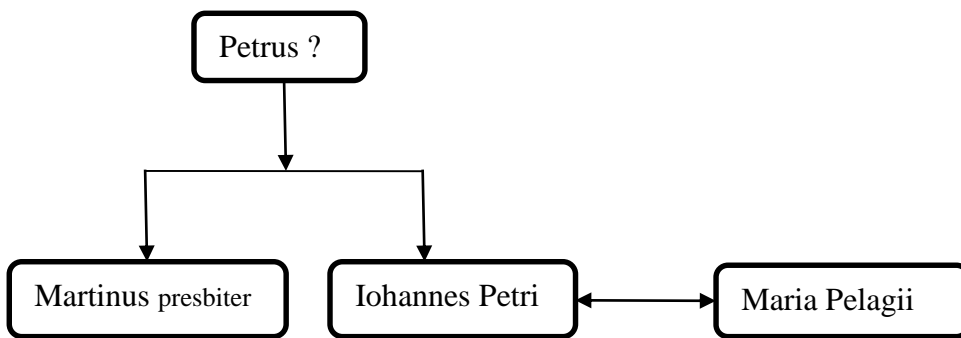
117) Descendance de Pelagius (juin/1202)



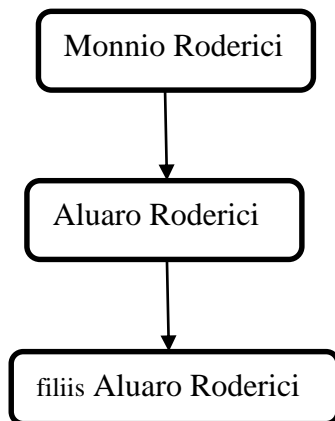
118) Descendance de Pelagius Gallegui (1181, 1189, 1202)



119) Descendance Petrus (octobre 1202)

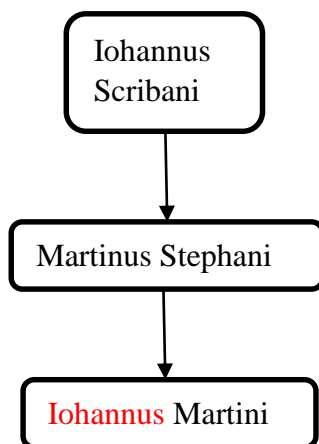


120) Descendance de Monnio Roderici (1202)

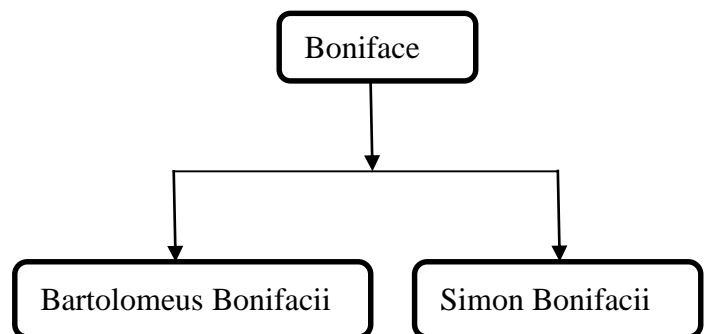


N.B. : S'agit-il d'*Alvaro Roderici* l'époux de *Geloira Petri* qui en 1173 avec leur six enfants font une donation à *Munio Petri* ? Cela est fort possible

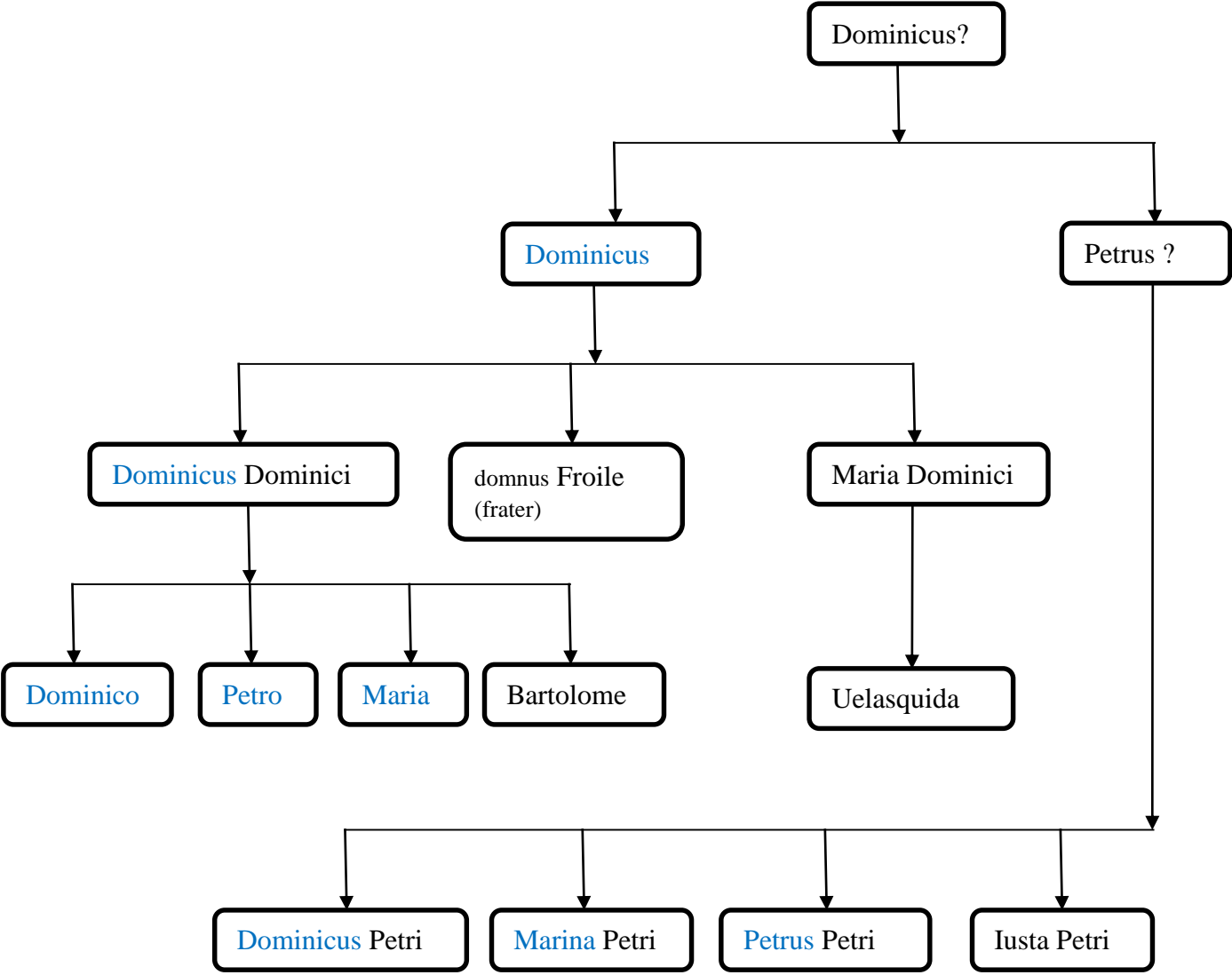
121) Descendance d'Iohannus Scribani (1203)



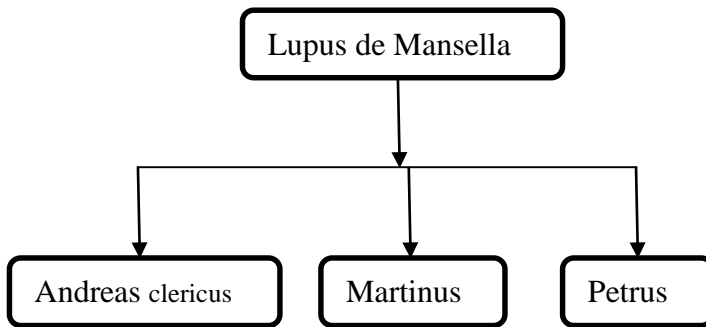
122) Descendance de Boniface (1205)



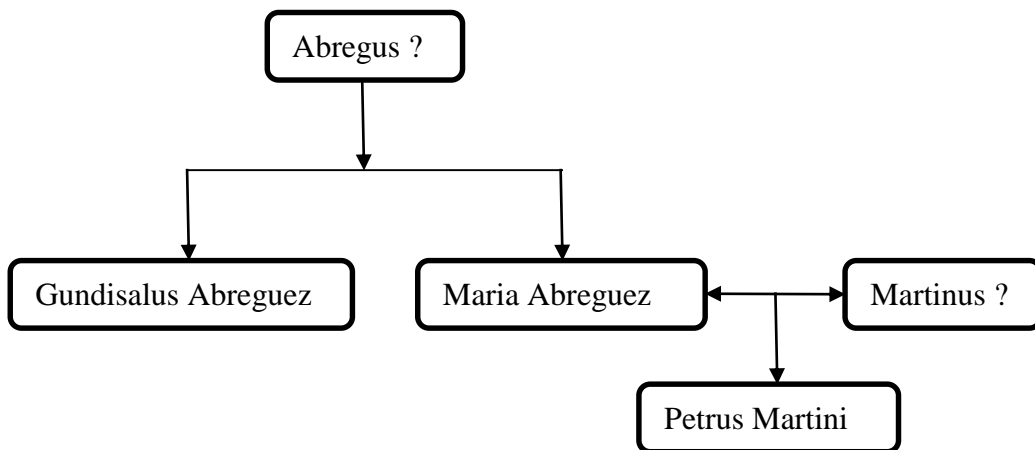
123) Descendance de Dominicus (avril/1207)



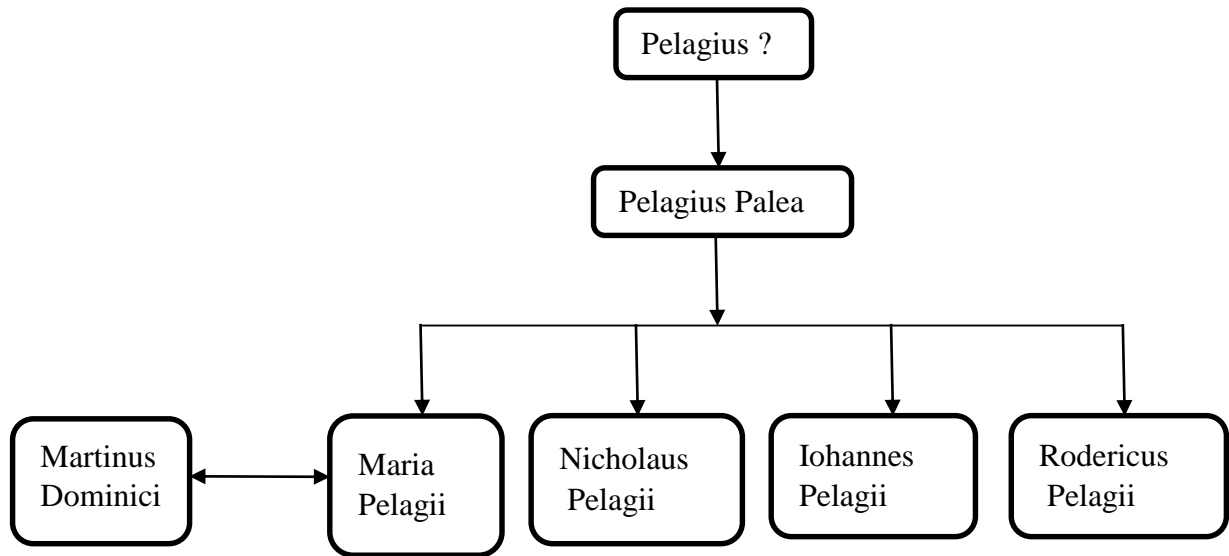
124) Descendance de Lupus de Mansella (1208)



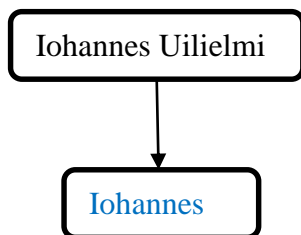
125) Descendance d'Abregus (mars/1210)



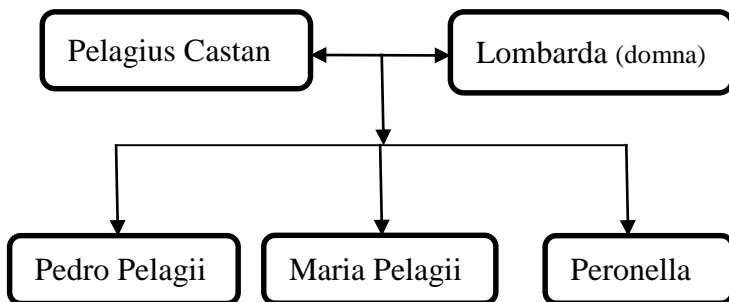
126) Descendance de Pelagius ? (décembre/1211)



127) Descendance d'Iohannes Uilielmi décembre (1211)

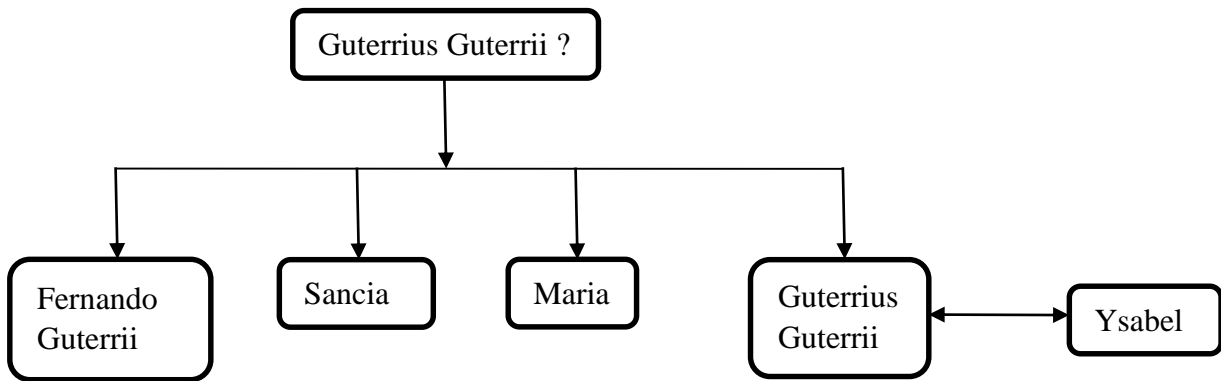


128) Descendance de Pelagius Castan (1212)



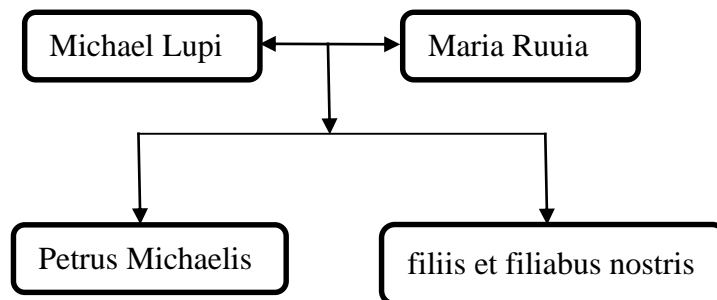


129) Descendance de Guterrius Guterrii (1213)

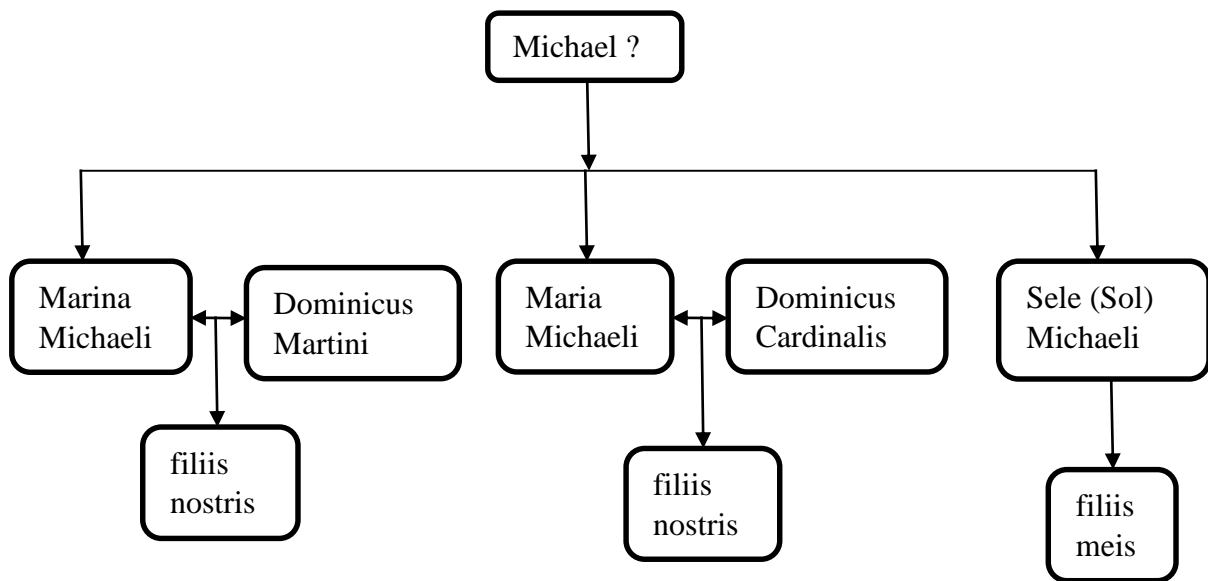


N.B : *Ysabel* est la sœur du chanoine *Petrus Lambert* de la cathédrale de León. La descendance d'*Ysabel* et de *Gueterrius Guterrii* est mentionnée dans la généalogie faite de la famille Lambert un peu plus bas.

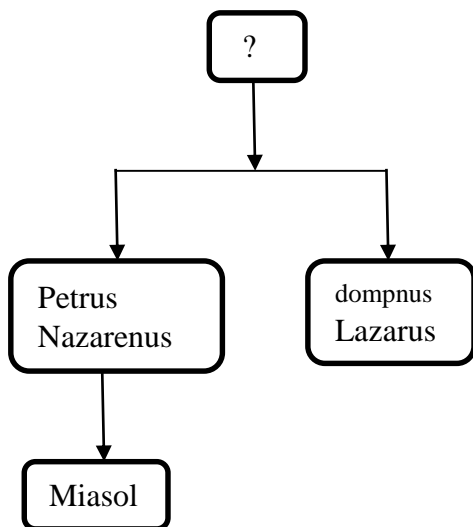
130) Descendance de Michael Lupi (mai/1214)



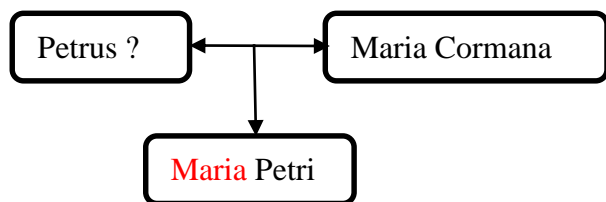
131) Descendance de Michael (mai 1214)



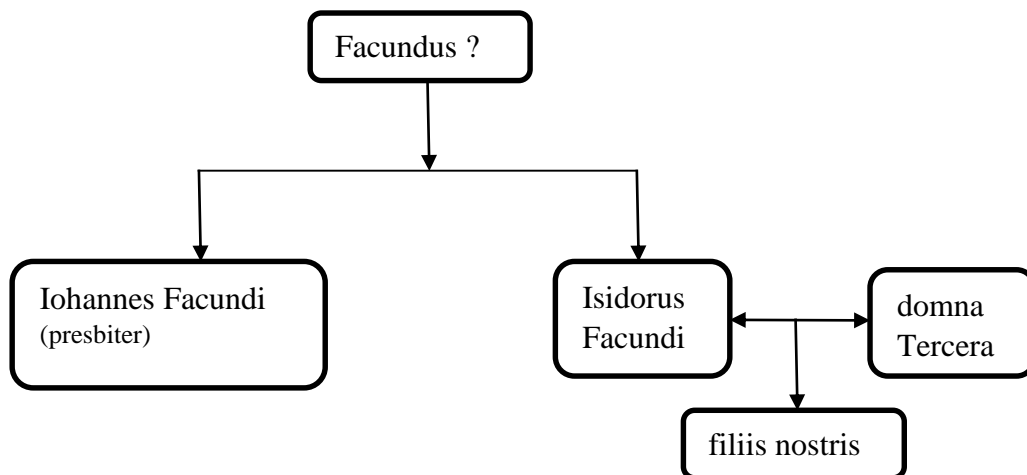
132) Famille de Petrus Nazarenus (juin 1214)



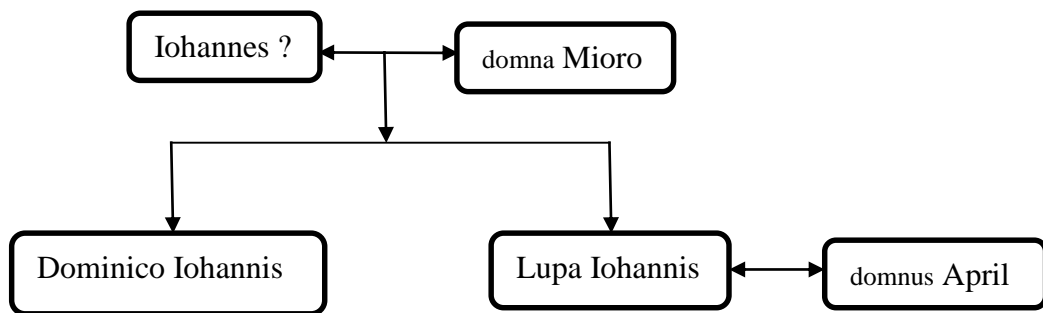
133) Descendance de Petrus (juin/1214)



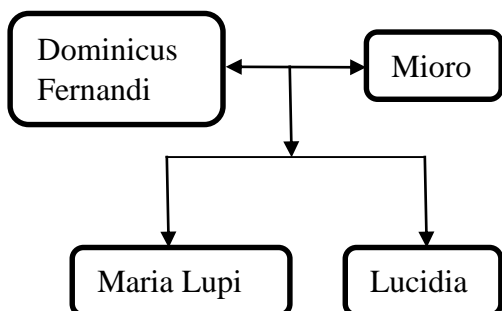
134) Descendance Facundus (janvier 1215)



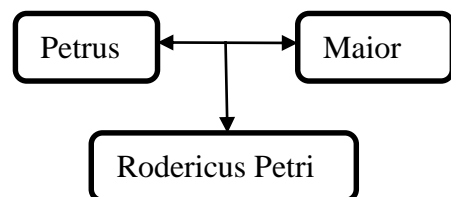
135) Descendance d'Iohannes ? (janvier 1217)



136) Descendance de Dominicus (27/2/1219)

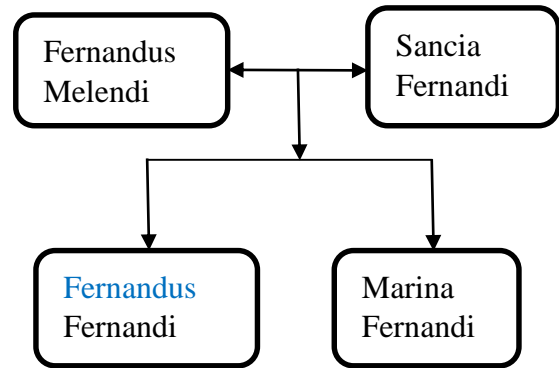
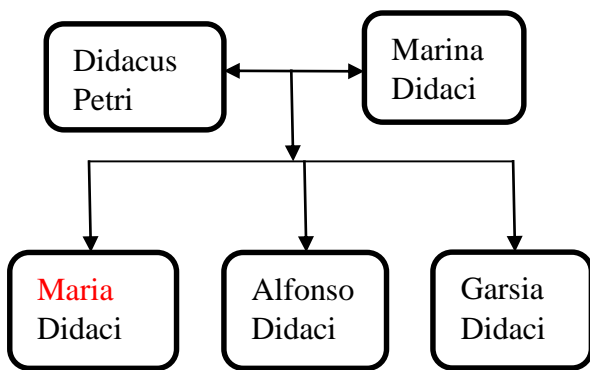


137) Descendance de Petrus (mai/1219)

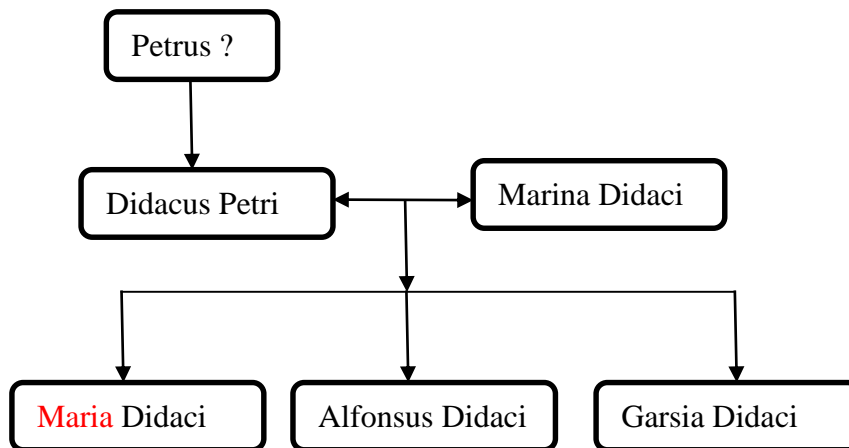


138) Descendance de Didacus (12/11/1222)

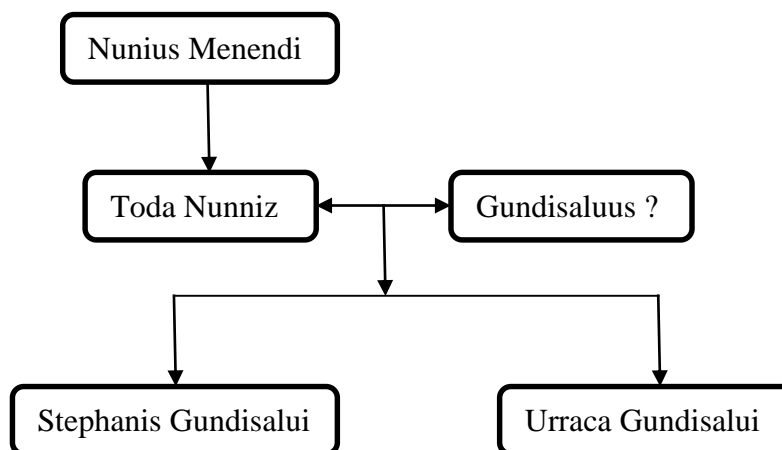
139) Descendance de Fernandus (14/6/1222)



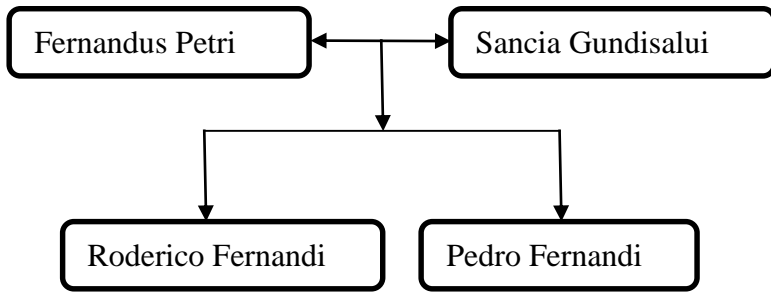
140) Descendance de Petrus (12/11/1222)



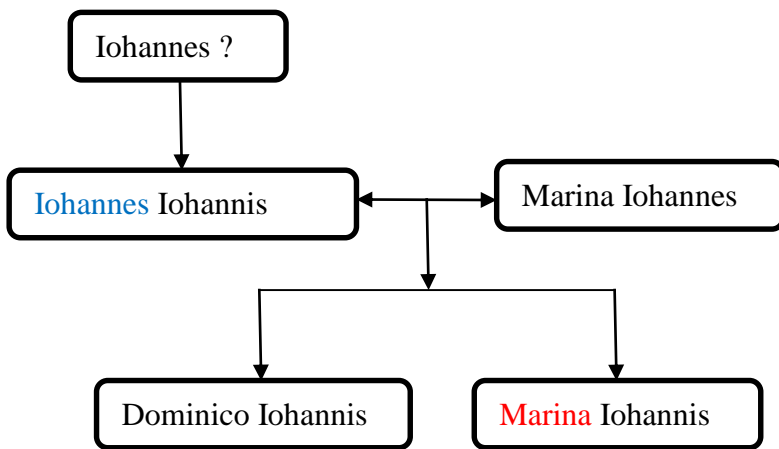
141) Descendance de Nunnius Menendi (1223)



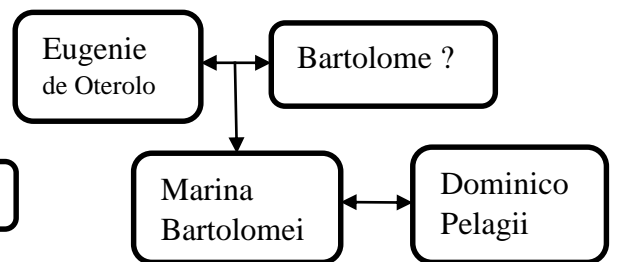
142) Descendance de Fernandus Petri (10/5/1225)



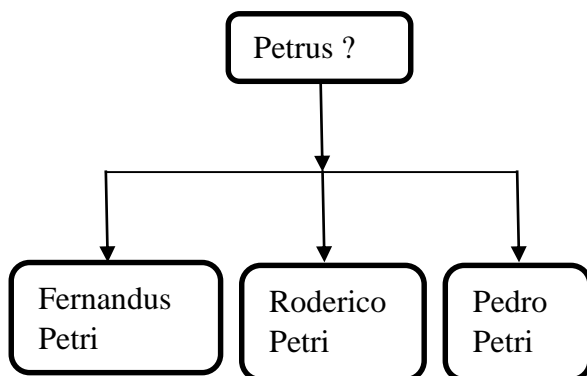
143) Descendance d'Iohannes (8/6/1225)



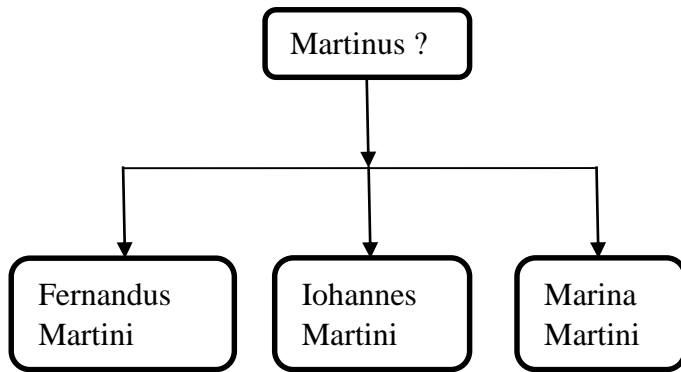
144) Descendance de Bartolome (1<sup>er</sup>/4/122)



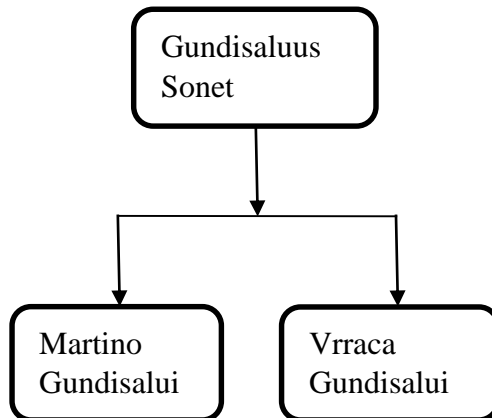
145) Descendance de Petrus (avril 1226)



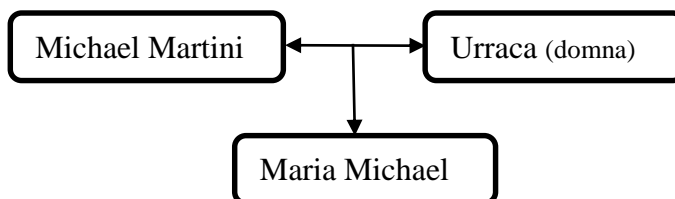
146) Descendance de Martinus (7/7/1226)



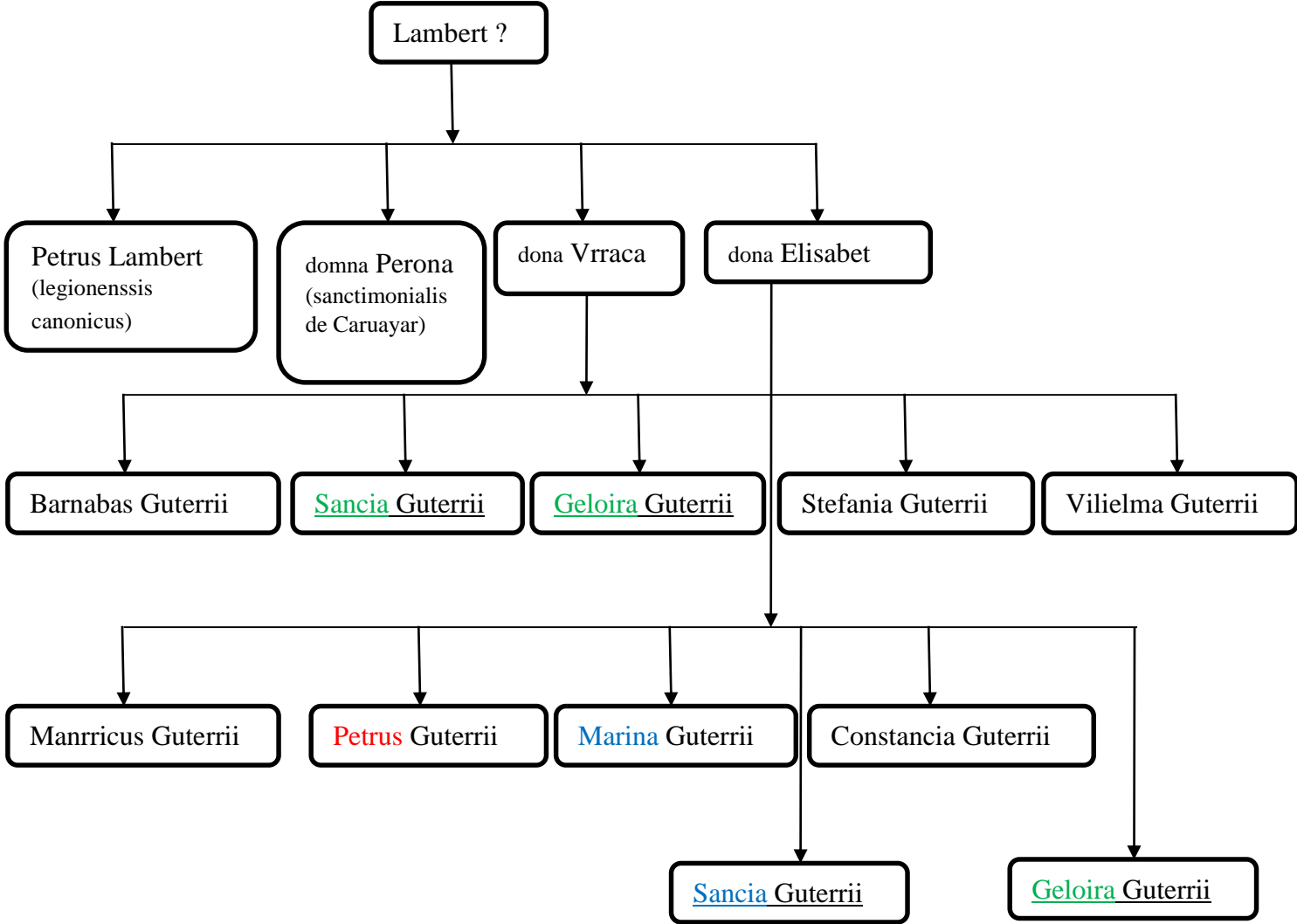
147) Descendance Gundisaluus Sonet (juin 1228)



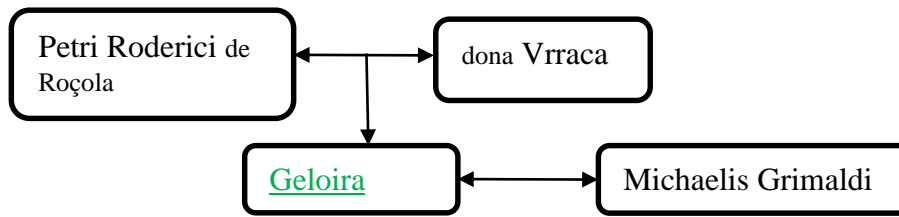
148) Descendance de Michael Martini (novembre/1228)



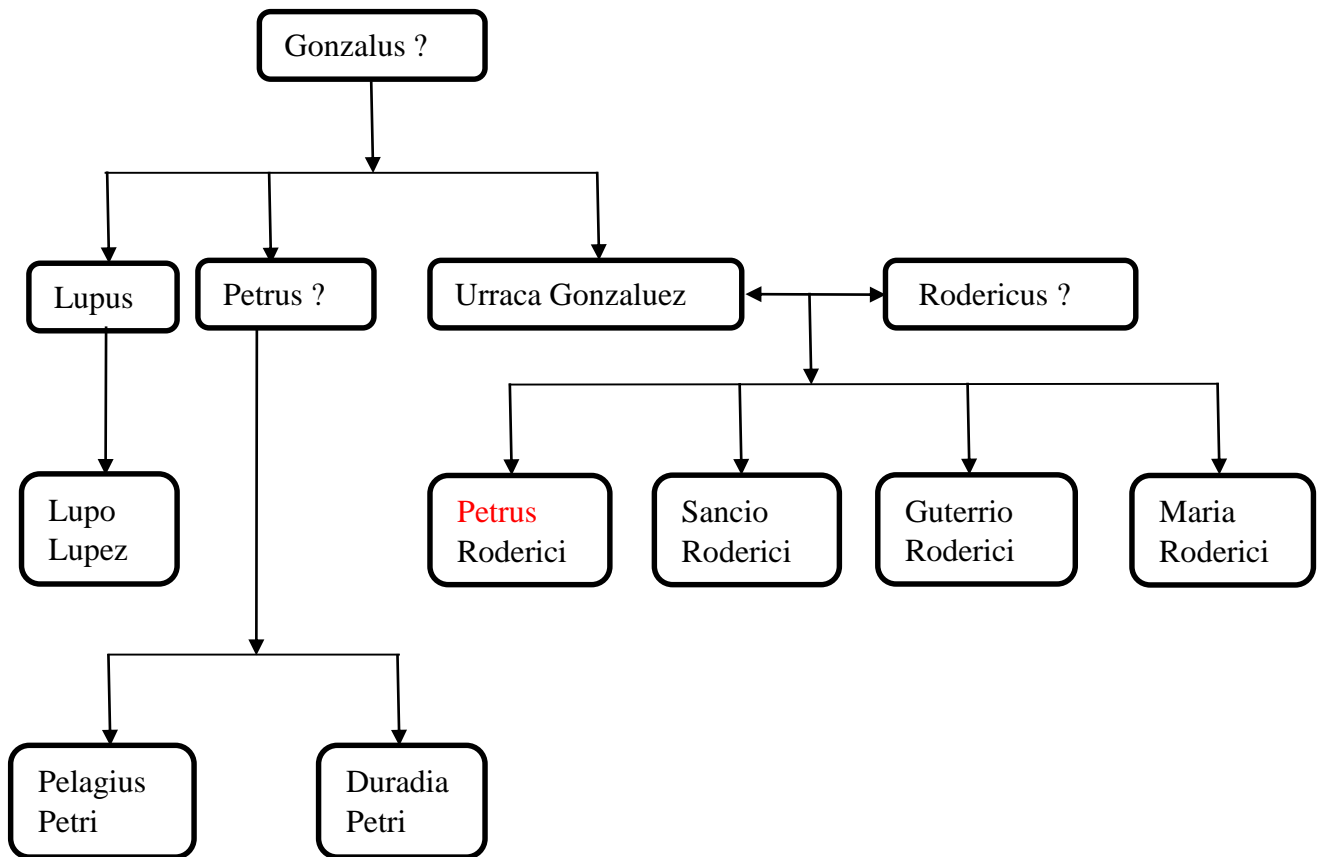
149) Descendance de Lambert (27/03/[1226-1229]



- Second mariage de dona Vrraca, sœur de Petrus Lambert

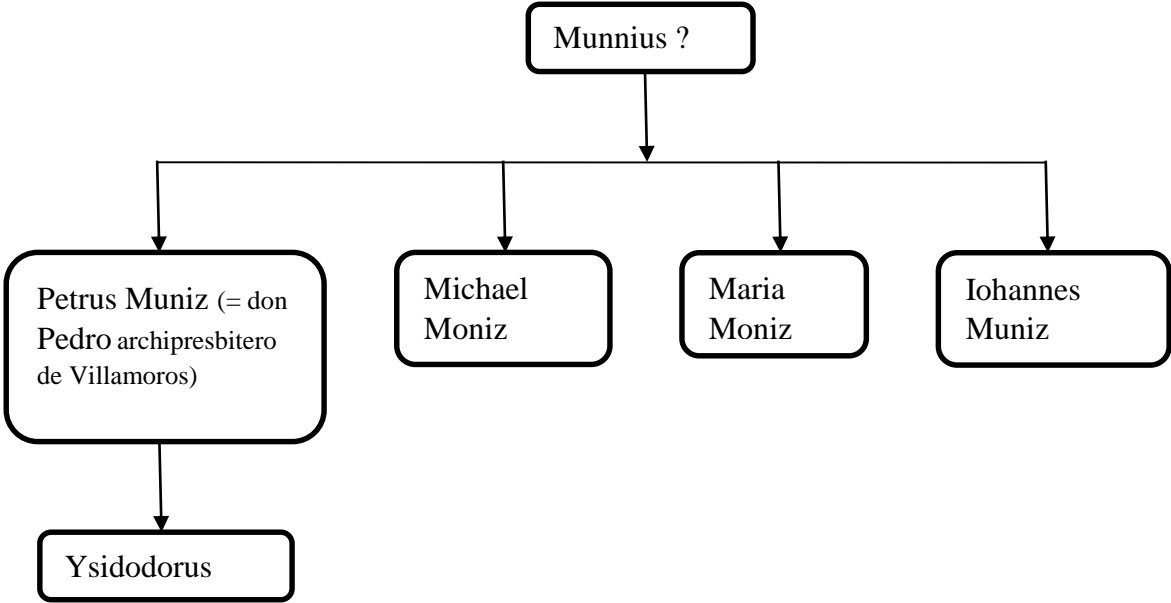


150) Descendance de Gonzalus (juin/1229)





151) Descendance de Munnius (1<sup>ère</sup> moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle)



## Les tableaux

### Noms masculins dominants de León 860 à 1230

	860-899	900-949	950-999	1000-1049	1050-1099	1100-1149	1150-1199	1200-1230	Totaux	%
Petrus	0	5	8	21	46	110	196	159	545	19,67
Iohannes	0	6	14	10	11	35	114	145	335	12,1
Dominicus	0	1	5	22	16	35	103	152	334	12,05
Martinus	0	1	2	8	15	57	104	96	283	10,21
Pelagius	0	1	5	16	26	44	78	37	207	7,47
Fernandus	1	1	11	9	16	17	60	44	159	5,41
Rodericus	0	4	6	8	8	15	45	52	138	4,98
Michael	0	0	4	2	7	16	43	57	129	4,66
Didacus	1	3	9	7	17	21	15	16	89	3,21
Gundisalus	0	5	9	6	8	13	24	21	86	3,1
Garsia	0	3	12	5	9	7	24	19	79	2,85
Munus	0	3	5	14	14	8	15	7	66	2,38
Froila	2	6	17	4	11	4	7	2	53	1,91
Guterus	1	3	6	4	4	10	11	11	50	1,8
Isidorus	0	0	1	1	1	2	35	25	65	1,77
Stephanus	0	4	4	4	0	7	18	10	47	1,7
Nunus	3	4	9	6	4	4	8	4	42	1,52
Adefonsus	2	3	2	2	8	7	9	2	35	1,26
Sancius	0	2	4	3	5	6	10	4	34	1,23
Felix	1	4	3	4	2	0	1	5	20	0,72
Totaux	11	59	136	156	228	418	920	868	2796	100

### Les noms féminins dominants de León de 860-1230

	860-899	900-949	950-999	100-1049	1050-1099	1100-1149	1150-1199	1200-1230	Totaux	%
Maria	0	0	4	10	11	37	42	36	140	32,33
Marina	0	0	0	1	3	8	19	19	50	11,54
Iusta	0	2	5	6	3	8	11	4	39	9,01
Geloira	0	2	3	3	3	4	7	9	31	7,16
Sancia	0	0	1	1	2	6	10	9	29	6,7
Auria/Aura	0	0	5	9	1	2	8	0	25	5,77
Uracca	0	0	1	3	1	5	8	5	23	5,31
Sol	0	0	0	0	2	5	7	5	19	4,39
Xemena	0	1	1	1	6	3	5	0	17	3,93
Maior	0	0	0	1	2	1	4	5	13	3
Taresia	0	0	1	0	2	1	5	2	11	2,54
Gotina	0	1	2	3	1	2	1	0	10	2,31
Stefania	0	0	0	0	0	2	3	5	10	2,31
Cita	0	2	3	3	1	0	0	0	9	2,08
Uita	0	1	1	3	0	1	1	0	7	1,62
Totaux	0	9	27	44	38	85	131	99	433	100

## Les cartes

Carte de la Péninsule ibérique au X<sup>ème</sup> siècle montrant le royaume de León



Al-Andalus dans sa plus grande extension (X<sup>e</sup> siècle).

Extrait de Joseph Pérez, « Chrétiens, Juifs et Musulmans en Espagne »,  
*L'Histoire*, n° 137, p. 11.



# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée **Okpobé Henriette KRÉ**  
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire cette thèse.

signé par l'étudiante le **09 / 10 / 2019**



Présidente de l'Université  
40 Rue de Rennes – BP 73532

49035 Angers Cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00





---

## L'anthroponymie à León : enjeux familiaux et culturels

**Mots clés :** *Onomastique, Anthroponymie, Toponymie, Arabisation, Christianisation.*

### Résumé :

L'onomastique, regroupant l'anthroponymie et la toponymie, connaît depuis une trentaine d'années un succès dans le milieu de la recherche. Dans toutes les disciplines, de nombreuses études sont consacrées à l'anthroponymie. L'objectif de notre travail sur l'anthroponymie léonaise médiévale est de dégager les principaux traits anthroponymiques de la société léonaise. Pour cette étude, nous avons eu recours aux sources diplomatiques et épigraphiques provenant de la cathédrale, de la collégiale et du monastère San Isidoro de León, ainsi qu'aux sources littéraires. Plusieurs méthodes ont été utilisées telles que le dépouillement et la confrontation des sources, le comptage de personnes, des noms et des différents systèmes anthroponymiques, l'élaboration de listes prosopographiques et la réalisation de généalogies. L'analyse des documents a permis de constater que le paysage anthroponymique léonais est changeant selon les époques.

Concernant le système anthroponymique à deux éléments, il apparaît tôt à León (870) contrairement à l'ensemble des régions européennes, mais ne connaît le succès qu'à partir du XI<sup>ème</sup> siècle. Aussi, fortement germanisé, le stock de noms subit une arabisation puis une christianisation après l'an mil, qui s'accompagne d'un resserrement du stock anthroponymique. Par ailleurs, l'arabisation en plus d'être une mode traduit des alliances matrimoniales et l'influence des califes. Quant à la christianisation, elle est le fruit de l'influence de certains cultes et le choix des fidèles laïcs. Sur le plan culturel, la fréquence des noms royaux exprime la domination d'une dynastie mais aussi l'identité du peuple. Cependant, les noms introduits dans le stock de noms de la famille royale par le mariage n'ont pas de succès et ne sont portés que dans la noblesse à l'exception du nom Ferdinand.

---

## Anthroponymy in León : family and cultural issues

**Keywords :** *Onomasticity, Anthroponymy, Toponymy, Arabization, Christianization.*

### Abstract :

For thirty years the onomastic, including anthroponymy and toponymy, has been a success in the research community. In all disciplines, many studies are devoted to anthroponymy. The objective of our work on medieval Leonese anthroponymy is to isolate the main anthroponymical nature of Leonese society. Our research is based on diplomatic and epigraphic resources obtained by the cathedral, the collegial and the monastery of San-Isidoro in Leon, along with literary sources. We used several methods including examining and confronting the sources, counting people, names and anthroponymic systems, elaborate prosopographic lists and realize genealogies. By analysing the documents, we realized that the Leonean anthroponymic landscape is changing over time.

The double form appears early in Leon (870), as opposed to the other European countries, but is only successful as from the 11th century. Highly germanised, the stock of names sustains an Arabisation before undergoing a Christianisation further to the year 1000. The present study has not only proven that Arabisation was a trend picked up from marital alliances, it has also exposed the influence of khaleefah on Iberian population. As for Christianization, it is the result of the influence of certain cults and the choice of the lay faithful. On a cultural level, the common use of royal names expresses the domination of a dynasty but also demonstrates the strong identity of the population. However, the names introduced into the stock of names of the royal family through marriage bears no success and are only use among nobles with the exception of the name Ferdinand.